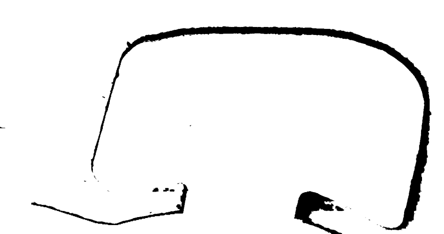


L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI;

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME TRENTE-DEUXIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXII.

TABLE

DU TRENTE-DEUXIÈME VOLUME.

Sur la *Bible de M. Genoude.* Page 1
Translation des reliques de Marie de l'Incarnation. 4
Associations de charité. 7, 54 et 71
Mort d'ecclésiastiques et évêques. 41, 57, 91, 140, 153, 251 et 309
Notice sur l'abbé Bolgeni. 13
Notice sur l'abbé Sicard. 17
Exercices religieux à Sainte-Geneviève. 24, 278 et 299
Visites des évêques en province. 25, 40, 55, 91, 106, 171, 280, 329.
Missions en province. 26, 139, 200, 233, 263, 300, 343, 345 et 377
Elections. 12, 30, 47 et 62
Dissertation de M. Marini. 30
Thesaurus Biblicus. 12 et 112
Sur la présence réelle; par le Père Scheffmacher. 33
Sur M. Frayssinous. 37, 69, 113, 116, 150, 181, 107, 221, 231 et 358
Guérisons par le prince de Hohenlohe. 42, 107 et 360
Sur M. de Wessemberg. 43
Mort de M. de Richelieu. 45
Sur des conversions de protestans en Allemagne. 49
Congrégation de l'instruction chrétienne. 56
Bill de M. Canning. 62, 79, 127, 159, 208 et 234
Nouveau Dictionnaire universel de la langue françoise. 63
Vies des saintes Femmes, etc. 65
Ordinations. 70, 91 et 104
Sur la réimpression des mauvais livres. 72
Communion et confirmation de militaires. 73, 102 et 130
Sur M. Tabaraud. 74 et 279
Sur la marche du parti libéral; par M. Clausel de Coussergues. 80
Sur les *Annales de la Religion*, des constitutionnels. 81
Mandemens. 88, 186, 216, 241 et 246

Sacre d'évêques. *Pages* 89, 105 et 150
Rétractation du serment. 27, 90, 107, 184 et 264
Annales civiles et religieuses d'Yvois. 96
Mémoires sur l'expédition de Quiberon. 97
Discours du Roi aux chambres. 111
Lexicon Hebraicum contractum. 112
Morceaux choisis de Bossuet, Fénélon, etc. 113
Sur la Fête-Dieu. 115 et 138
Notice sur l'abbé Haüy. 117
Manuel du Pénitent; Réglement de Vie, etc. 119
Réparations et constructions d'églises. 119, 185 et 198
Sur les séminaires. 120 et 170
Sur les prêtres constitutionnels. 120
Eloge funèbre du cardinal Fontana. 122
Notice sur le Père Racagni. 127
Leçon de M. Azaïs. *ibid.*
Sur l'état de la religion chez les Arméniens. 129
Bible de Vence. Nouvelle édition. 144
Le Triomphe de l'Evangile; traduit de l'espagnol. 145
Mémoire de M. l'évêque de Sybistra. 151
Remarques d'un profane sur deux homélies maçonniques. 152
Sur la cause de la suppression des Jésuites d'Espagne. 159
Sur le *Dictionnaire historique* de Feller; tome V. 161
Notice sur l'abbé Hooke. 162
Guérison de Mlle. Rey. 172
Observations relatives à la rétractation de M. Ricci. 177
Entretiens philosophiques de Starck. 183
Nouvelles Notices sur la Vendée; par M. Sapinaud. 191
La pratique de l'Oraison mentale. 192
Sainte Bible, en latin et en françois, avec des Notes; t. XVI et XVII. 193
Notice sur l'abbé Joubert. 194
Sur les Frères des Ecoles chrétiennes. 201, 331 et 367
Discours de M. de Marcellus sur le séminaire de Chartres. 205
Sur quelques brochures publiées par les protestans. 209
Instructions et Lettres pastorales. 217, 310 et 314
Sur l'île Bourbon. 219
Réglement de Vie; par le Père Brydaine. 224
Sur un tableau de la religion en France dans le 17e. siècle. 225
Quel est le culte d'adoration dû au Verbe incarné? 231
Bénédiction d'un cimetière catholique à Genève. 233

Traité sur la sanctification des dimanches et fêtes. Page 239
Retraite dans les maisons d'éducation pour les filles. 250
Sur l'ouvrage de M. de La Mennais. 258
Sur la célébration de la fête du Sacré-Cœur. 262
Sur la Société de la Morale chrétienne. 265
Sur une nouvelle édition des *OEuvres de Fénélon.* 273
Sur les missions de l'Asie. 282
Mort de M. de Précy. 287
Manuel de Religion et de Morale. 287 et 343
Sur le cardinal Dubois. 290
Sur le *Manuale ordinandorum.* 304
Précis de Grammaire générale; par M. Simon. 305
Fête de saint Vincent de Paul. 309 et 327
Documens sur l'origine des *carbonari.* 312
Rétablissement de la Visitation à Annecy. 313
Etudes d'un jeune philosophe chrétien. 319
Sur les Mémoires de l'abbé Morellet. 321 et 369
Sur le zodiaque de Denderah. 328
Des fêtes supprimées ou transférées. 337
Mort de M. Ruffini. 346
Sur des journaux d'Allemagne. 347
Instructions sur la Religion. 352
OEuvres complètes de saint François de Sales; tomes VIII et IX. 353
Notice sur l'abbé Paquot. 379
Sentimens d'une ame pénitente; par M. de Besombes. 385
Sur l'abbé Levéel. 389
Sur la non-admission des Jésuites à Vienne. 390
Notice sur le Père Toni. 397
Sur une critique du Bréviaire. 401
Mandement de M. l'archevêque de Paris. 406
Lettre de l'abbé Blanchard aux évêques de Hongrie. 407
Catéchisme chrétien, de M. Olier. 415

Fin de la Table du trente-deuxième volume.

(*Mercredi 15 mai 1822.*) (N°. 810.)

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI.

Sur la Bible, traduite par M. Genoude (1).

Il y a long-temps que nous n'avons parlé de la Bible de M. Genoude, dont les livraisons se sont suivies avec assez de rapidité. Peut-être lui devons-nous quelque excuse pour ce retard. Un ami nous avoit promis de rendre compte de cette entreprise, et, détourné par d'autres soins, il a négligé jusqu'ici de tenir sa promesse. Nous ne voulons pas différer néanmoins d'annoncer les volumes qui ont paru. Il y a jusqu'ici six livraisons, dont les trois dernières se sont succédées de près. La 4e. livraison renferme l'Exode et Isaïe. Isaïe avoit déjà été publié par l'auteur, il y a quelques années; le volume de l'Exode joint à la traduction de ce livre seize petites Dissertations relatives à l'histoire ou aux usages des Juifs.

La 5e. livraison contient le reste du Pentateuque; savoir, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome; la Genèse avoit paru précédemment. Ces trois livres forment les tomes III et III *bis* de l'édition. L'éditeur y a joint quelques morceaux; par exemple, dans le tome III, des *Considérations sur la Législation mo-*

(1) Chaque volume, prix, pour les souscripteurs, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

saïque, et dans le tome III *bis* des Dissertations sur quelques difficultés des livres saints. Il a pensé qu'il pouvoit profiter à cet égard des travaux des savans qui ont écrit sur ces matières. Les *Considérations sur la Législation mosaïque* sont du docte et vertueux abbé Guénée, et sont tirées de ses *Lettres de quelques Juifs*; c'est un morceau de plus de 200 pages, et qui est digne de la sagesse et de l'esprit de critique de son auteur. Les dix petites Dissertations du tome III *bis* sont extraites des *Réponses critiques aux difficultés des incrédules*, par Bullet. Il y a également dans ce volume une longue note sur l'intolérance reprochée aux Juifs; cette note fort judicieuse est empruntée aux *Lettres de quelques Juifs*.

Nous sommes loin de blâmer ces emprunts, et nous croyons même que M. Genoude ne pouvoit mieux faire que de suivre de si bons guides. Seulement nous regrettions qu'il eût négligé d'indiquer les sources où il avoit puisé. Il n'étoit sûrement pas dans la pensée d'un homme dont nous connoissons la loyauté, autant que nous estimons son talent, de s'attribuer le mérite de ces Dissertations. Il avoit annoncé, dans la *Préface* de son Ier. volume, que ces morceaux accessoires seroient tirés en grande partie de nos meilleurs commentateurs; et, dans un *Avis* inséré dans la dernière livraison, il prévient qu'il donnera, à la fin de son entreprise, une liste complète des auteurs auxquels il aura emprunté des notes ou des dissertations. Ainsi chacun aura ce qui lui est dû, et l'auteur évitera un reproche qui pourroit blesser sa délicatesse.

La 6e. livraison, qui a paru tout récemment, est composée de trois volumes, qui sont les VIe., XIIIe. et XVe. de l'entreprise. Le tome VI contient les livres de Tobie, de Judith, d'Esther et de Job; ce dernier avoit déjà été publié par M. Genoude; mais, comme il ne formoit qu'un très-petit volume, l'éditeur l'a joint aux trois livres dont il donne une traduction

nouvelle. Le tome XIII renferme Daniel et les petits Prophètes. Daniel paroît pour la première fois, et est accompagné de courtes dissertations sur ce prophète et sur ses prophéties. Les petits Prophètes avoient déjà paru, et la traduction offre, outre les notes, des passages tirés de Fénélon, de Pascal et de Bossuet, que les lecteurs, dit M. Genoude, reconnoîtront aisément à l'onction, à la profondeur ou à la sublimité qui y règnent.

Le tome XV renferme les deux Evangiles de saint Marc, et de plus un Discours préliminaire et des Dissertations. Le Discours, qui porte pour titre *de Jésus-Christ et de sa Doctrine*, est tiré du *Discours* de Bossuet *sur l'Histoire universelle*; c'est le XIXe. chapitre de cet admirable ouvrage. Les quatre Dissertations sur les Evangiles font partie des *Réponses critiques* de Bullet; ce sont celles où ce savant examine si les Evangiles ont été altérés par les chrétiens, où il traite des variantes de ces livres, et discute les difficultés sur la généalogie du Sauveur.

M. Genoude annonce que, pour les Evangiles et les Actes des Apôtres, il a traduit la Vulgate; mais que, pour les Epîtres et l'Apocalypse, il se contentera de retoucher la version la plus autorisée. Il a voulu, dit-il, éviter tout reproche de nouveauté, et il s'est conformé aux conseils d'un ecclésiastique très-distingué. Son entreprise approche de son terme. Treize volumes ont déjà paru; il ne reste plus à publier que Josué, les Juges, les Rois, les Paralipomènes, Esdras, les Machabées, et le reste du nouveau Testament. L'ouvrage ne devoit avoir que 16 vol. in-8°.; mais il y en aura probablement quelques-uns qui seront divisés en deux parties, comme l'est le tome III. Ainsi le zèle de l'auteur aura terminé en peu d'années une entreprise qui auroit effrayé un courage médiocre, et rebuté même des hommes appliqués et laborieux.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Une femme célèbre dans le 17e. siècle par son mérite, sa piété et son zèle pour les bonnes œuvres, Barbe Avrillot, dame Acarie, puis religieuse Carmélite sous le nom de Marie de l'Incarnation, mourut à Pontoise, le 24 avril 1618, après avoir été tour à tour un modèle dans le monde et dans le cloître. Elle étoit liée avec ce que Paris avoit alors de plus illustre, et on dit que Henri IV lui envoyoit de l'argent pour les pauvres quand il avoit joué. A sa mort, sa réputation de vertu étoit si bien établie, qu'on la regardoit comme une bienheureuse, et que son tombeau étoit visité par des personnes de toutes les classes. Saint François de Sales vint deux fois pour cela à Pontoise; sainte Chantal y vint aussi, ainsi que les reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche. M. de Marillac, depuis garde des sceaux, qui avoit été très-lié avec Mme. Acarie, s'occupa de lui élever un monument convenable, qui fut achevé en 1626, et le roi, Louis XIII, donna tous les marbres; ce monument a subsisté jusqu'à la révolution. En 1622, on commença des informations sur les vertus de la sainte religieuse, et la procédure, plusieurs fois interrompue, a enfin produit un décret rendu par Pie VI, le 24 mai 1791, et par lequel Marie de l'Incarnation est déclarée au nombre des bienheureux. L'année suivante, les Carmélites de Pontoise, se voyant obligées de sortir de leur couvent, confièrent le corps de la bienheureuse à M. le comte de Monthiers, ancien lieutenant-général de Pontoise, et propriétaire du château de Nuçourt, près Magny; le 23 septembre, le religieux magistrat emporta la relique aussi secrètement qu'il lui fut possible, et la déposa dans son château; mais le directoire du district en ayant été averti, envoya, le 2 novembre 1793, un détachement de l'armée révolutionnaire à son château; la relique fut enlevée, toutefois le cercueil ne fut point ouvert; mais on le déposa dans le presbytère, et on y mit les scellés. Après la terreur, le corps fut replacé d'une manière honorable, le 19 mai 1797, et l'on constata l'identité d'une manière authentique. Un procès-verbal fut dressé en cette circonstance. M. de Monthiers a gardé fidèlement le dépôt dans la chapelle de son château;

mais il avoit toujours promis de le rendre lorsque les Carmélites seroient rétablies à Pontoise. Ces religieuses ayant racheté leur ancien couvent, et l'ayant fait réparer et distribuer pour leur usage, M. le comte de Monthiers s'est empressé de tenir sa parole, et la translation des reliques a été indiquée pour le 7 mai. Sur la demande de M. l'abbé de Bouzonville, chanoine dignitaire de Saint-Denis, chevalier de Saint-Louis, et supérieur de la maison, M. l'évêque de Versailles a député un de ses grands-vicaires pour présider à la cérémonie, et les autorités de la ville de Pontoise y ont été invitées. Le 7 mai au matin, M. le comte et Mme. la comtesse de Monthiers partirent de leur château; dans une voiture étoit le corps de la sainte, avec MM. les curés de Sérans et de Lierville, en habit d'église. Le signal étoit donné pour qu'à la première vue un détachement de la garde nationale se portât au-devant de la voiture par le faubourg d'Ennery. Les cloches ont en effet annoncé l'arrivée du dépôt précieux; les rues étoient remplies de monde, et la voiture s'est arrêtée à l'église Saint-Maclou. On descendit la relique, et M. de Monthiers attesta sous serment qu'elle étoit la même qu'il avoit sauvée de la profanation en 1792. M. le curé de Sérans, qui avoit assisté aux vérifications et réintégrations de ces reliques, dans le château de Nucourt, le 19 novembre 1797 et le 16 juillet 1807, prononça un discours en remettant la relique à M. l'abbé Lagroley, grand-vicaire de Versailles, qui l'encensa, et la reçut dans le chœur pendant que l'on chantoit des prières analogues. Tout le clergé de la ville étoit réuni à Saint-Maclou, avec quelques curés des environs de Pontoise, MM. le sous-préfet, le président du tribunal, le procureur du Roi, le maire et diverses autres autorités. On se mit ensuite en marche pour le couvent des Carmélites, où la relique devoit être reportée. Elle fut placée sous le dais, et portée par deux prêtres en dalmatique; les quatre personnes les plus en dignité parmi les laïcs portoient les cordons, et la procession étoit nombreuse et imposante. Le chant des prières de l'Eglise étoit entremêlé de musique. On arriva ainsi à la porte du couvent; M. l'abbé de Bouzonville encensa la relique, et le cortége entra dans l'église des religieuses. A midi et demi, M. l'abbé Lagroley commença la messe, et, après l'Evangile, M. Baudet, curé de Marines, prononça le panégyrique de la sainte, dans lequel il rappela

ses vertus héroïques, et l'étonnante conservation de ses restes précieux au milieu de tant d'alarmes et d'orages. La messe terminée, on a porté le corps dans l'intérieur du monastère, où les religieuses l'attendoient avec des cierges à la main; le chemin étoit semé de fleurs. On a vérifié avec exactitude les liens et les sceaux qui ferment les deux boîtes où le corps de la bienheureuse est renfermé; on s'est assuré que tout étoit intact. Les boîtes ayant été ensuite ouvertes, on a reconnu que l'état étoit conforme au procès-verbal dressé par M. l'abbé Séguier, grand-vicaire de Versailles, lorsqu'il avoit placé lui-même les reliques dans ces deux boîtes. Les supérieurs ecclésiastiques ont offert tous leurs remercîmens, et ceux de la communauté, à M. de Monthiers, dont le dévoûment et le courage ont sauvé cette précieuse dépouille; et pour lui en témoigner leur gratitude, on lui a remis deux ossemens, dont l'authenticité a été aussi attestée par un procès-verbal. Le reste a été renfermé dans les mêmes boîtes, qui ont été liées et scellées avec les précautions accoutumées, et M. l'abbé Lagroley y a apposé le sceau de l'évêché de Versailles. Les boîtes ont été placées, non pas dans le monument élevé par le pieux Marillac, et qui ne subsiste plus, mais du moins dans la même chapelle où la relique étoit à l'époque de l'enlèvement, le 23 septembre 1792. M. l'abbé Lagroley annonça, de la part de M. l'évêque, que la translation des reliques seroit célébrée chaque année le 23 septembre, jour où elles avoient été soustraites à la profanation des révolutionnaires. Tout ceci s'est fait en présence de M. l'abbé de Bouzonvlle, de M. l'abbé de Grandchamp, doyen du chapitre de Saint-Denis, de MM. les curés, et des autres témoins ci-dessus indiqués. Ainsi s'est terminée cette cérémonie, qui a été un jour de joie pour la communauté des Carmélites et pour la ville de Pontoise, lesquelles ont recouvré, après trente ans, des reliques qu'elles regardent avec raison comme un dépôt sacré et comme un gage de protection. La capitale même, où Mme. Acarie naquit, et où elle passa la plus grande partie de sa vie dans l'exercice des bonnes œuvres, ne peut rester étrangère à cette translation, et doit recueillir avec respect tout ce qui est relatif à la mémoire d'une dame si révérée dans son temps pour ses imminentes vertus. La conservation des reliques a quelque chose de prodigieux quand on se rappelle les circonstances de leur enlèvement, le 23 sep-

tembre 1792 et le 2 novembre 1793; et il semble que les accidens qui survinrent alors, et les efforts même de l'impiété, n'aient servi qu'à assurer et à perpétuer l'authenticité des restes de la bienheureuse.

— M. le curé de Bonne-Nouvelle s'occupe, en ce moment, de donner une forme définitive à l'association de charité qu'il a établie dans sa paroisse à la suite de la mission. Déjà sept cents personnes sont inscrites pour la congrégation générale, qui est placée sous la protection de la sainte Vierge, et sous la direction de M. le curé. Le but est de s'animer mutuellement à tout ce qui est pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain. Des prières seront dites à cette intention, et des réunions générales ou particulières auront lieu. Mgr. l'archevêque doit aller, vendredi prochain, à Bonne-Nouvelle, pour présider à l'installation et célébrer la messe du saint Esprit. Le réglement qui a été adopté paroît fort sage et fort propre à consolider cette bonne œuvre. Dans l'association générale, on a choisi un certain nombre de dames qui, soit par leur zèle et leur piété, ou parce qu'elles sont plus libres de leur temps, sont plus en état de se livrer aux bonnes œuvres. Elles formeront un conseil de l'association, qui se réunira tous les mois: on y lira ce qui aura été fait, et on réglera ce qu'il y auroit à faire. Ces dames s'appelleront Dames de la Providence. Celles qui ne pourroient l'être, soit par leurs occupations, soit pour toute autre raison, instruiront les premières des besoins des pauvres, des moyens de les soulager, et de tout ce que leur auront appris les visites qu'elles auront pu faire dans les quartiers qui leur auront été assignés; ces dames seront appelées les Dames d'office. En outre, des dames agrégées recueilleront les aumônes autant qu'il sera en elles. Il y aura, deux fois l'an, une assemblée générale de toutes les dames, et on y fera une instruction. L'esprit qui a présidé à la formation de cette association, le zèle du pasteur qui la dirige, et l'empressement à y entrer, sont du plus heureux augure pour le succès de cette bonne œuvre.

— Le célèbre instituteur des sourds-muets, M. l'abbé Sicard, est mort vendredi dernier, à l'âge de près de quatre-vingts ans. Ses obsèques ont eu lieu, le lendemain, à Notre-Dame. Nous donnerons une Notice sur lui dans notre prochain numéro. Le clergé de Paris a aussi perdu M. Ponce-Patrice Champsaur, premier vicaire de Saint-Eustache, né

au diocèse d'Embrun. Cet ecclésiastique étoit âgé de soixante-huit ans, et étoit attaché à la paroisse de Saint-Eustache bien avant la révolution. L'exemple de son curé, M. Poupart, l'entraîna, ainsi que plusieurs autres prêtres de la paroisse, à faire le serment en 1791; il paroît qu'il l'avoit rétracté depuis. Il est mort d'une fluxion de poitrine. Il laisse à la fabrique 8000 fr., pour un annuel qui sera célébré pour lui à perpétuité. Il a fait d'autres legs en faveur d'associations de charité établies sur la paroisse, et qu'il dirigeoit en l'absence du curé.

— La *Gazette de Mayence* a publié dernièrement un fait qui ne montre pas chez les protestans cette parfaite tolérance qu'ils réclament quelquefois avec un peu de hauteur. A Irlich, village catholique, près de Neuwied, une pauvre orpheline, destituée de toute ressource, fut adoptée par un habitant catholique, qui se fit délivrer par le magistrat un acte revêtu de toutes les formes légales, et par lequel il adoptoit cet enfant. Après cette démarche, le père adoptif fit élever la jeune fille dans la religion catholique, et elle en suivoit toutes les pratiques, quand, étant allée à Neuwied pour quelques emplettes, elle ne revint point. Le catholique, vivement inquiet, la fit chercher de tous côtés, et apprit, après beaucoup d'informations, que son enfant adoptif étoit retenu dans la maison du pasteur protestant de Neuwied. Il alla la réclamer auprès de ce ministre, qui prétendit que l'enfant, étant né de parens protestans, devoit suivre la même religion. Toutes les instances du père, et la vue même de l'acte d'adoption, furent inutiles : le bon catholique en a appelé à l'autorité. Il semble qu'un gouvernement, même protestant, ne sauroit hésiter ici, et qu'il doit maintenir un acte légal, et rendre un enfant à celui qui l'a adopté généreusement, et lui a donné tous les soins d'un père.

—M. de Venancourt, capitaine de frégate, commandant la station de Terre-Neuve, et chargé, en 1821, de l'exploration des côtes de cette île, a eu occasion d'y connoître, dans le Hâvre-Saint-Georges, deux tribus d'Indiens, qui, réunies, forment un peu moins de cent familles : la première est originaire du cap Breton, et la seconde du Labrador. Ils vivent de la chasse et de la pêche, et portent les noms de Miomacks et de Montagnards. Ces sauvages sont tous catholiques, d'un naturel très-doux, et sont attachés aux François. Il y a parmi

eux des descendans de marins basques, qui fréquentent ces parages pendant la saison de la pêche. Le nombre des pêcheurs françois s'élevant à sept mille pendant cette saison, et les sauvages catholiques, réunis à quelques familles d'origine irlandoise qui habitent la côte de Terre-Neuve, formant encore une population de plusieurs centaines d'individus, ne seroit-il pas à propos qu'il y eût, à bord du bâtiment qui commande la station, un aumônier qui serviroit en même temps pour les marins et pour les sauvages? Il visiteroit ceux-ci, les instruiroit, et sa présence en attireroit peut-être d'autres dans l'établissement. M. de Venancourt a été témoin de l'attachement de ces peuples à la religion. Peu de jours après son arrivée dans le Hâvre-Saint-Georges, il reçut une visite du chef de la peuplade, qui lui montra une croix pendue à son cou. C'étoit un vendredi : l'officier françois leur ayant fait servir un repas mêlé de gras et de maigre, ils refusèrent le gras, et ne prirent que du maigre. Le dimanche suivant, M. de Venancourt se rendit, sur leur invitation, à leurs prières communes : ils chantèrent les prières de la messe dans un livre écrit par eux. Il y a lieu de croire que d'anciens missionnaires, qui avoient appris leur langue, s'étoient donné la peine de traduire pour eux les principales prières du sacrifice. Ces sauvages, dit la relation, avoient élevé chez eux un petit autel décoré d'un Christ et d'images pieuses; ils y avoient même joint un portrait du Roi et un tableau représentant le mariage du duc de Berri. M. de Venancourt leur a appris le *Domine, salvum fac Regem*, dont ils ont parfaitement saisi l'air, et qu'ils ont noté sur leurs livres. Ces bons Indiens ne mériteroient-ils pas de fixer l'attention du gouvernement?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les feuilles libérales sont radieuses et triomphantes depuis le succès des élections de Paris; nous sommes, disent-elles, les plus nombreux et les plus forts. Voyez quelle immense majorité! Mais, quand on sait de combien d'intrigues et d'artifices on circonvient les électeurs, il est permis de douter si le résultat des élections est toujours l'expression de la volonté générale. Ceux qui sont si glorieux aujourd'hui de leur majorité devroient se rappeler que d'autres eurent le même honneur, il y a 30 ans. Il y eût à Paris en septembre 1792 des élections où le parti révolutionnaire eût aussi une grande prépondérance. Quels furent les honorables députés qui réunirent les suffra-

ges? des hommes à jamais fameux, et dont les noms sont marqués dans l'histoire; les deux Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud-Varennes, Camille-Desmoulins, Marat, Laviconterie, Legendre, Panis, Sergent, Fabre-d'Eglantine, Boucher, etc.; tous furent élus à une grande majorité. Telle étoit alors l'expression de la volonté générale des sections. Cela devroit peut-être rendre plus modestes ceux qui font sonner si haut leur victoire. Quant aux autres élections, il y avoit alors à Paris un club de jacobins qui designoit aux amis des départemens les candidats qu'il falloit élire; ainsi, on envoya dans le Loiret, l'ordre de nommer Louvet et Léonard-Bourdon. Nous n'avons point aujourd'hui de jacobins sans doute; mais nous avons, dit-on, un comité directeur fort habile, et dont les agens répandus de tous côtés ont une influence extrême; car ceux à qui tous les moyens sont bons, sont bien forts. C'est ce comité qui fait nommer députés dans certains pays des gens qu'on n'y connoit pas plus qu'on ne connoissoit à Orléans Louvet et Léonard-Bourbon. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

— MADAME est entièrement rétablie de son indisposition. S. A. R. est allée se promener, le 11, au bois de Boulogne. S. A. R. vient d'accorder à la Société de Charité Maternelle de Dijon, un secours de 1500 fr. pour l'année 1822.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême vient d'accorder un secours de 100 fr. à un ancien gendarme résident à Montauban, et qui se trouvoit dans une position malheureuse.

— M. le duc de Fitz-James, premier gentilhomme de la chambre de MONSIEUR, avoit ouvert, comme nous l'avons dit, une souscription pour les victimes des incendies qui, depuis un mois, désolent le département de l'Oise. S. M. a bien voulu que son nom fût placé en tête de la liste pour une somme de 5000 fr.; MONSIEUR a donné 3000 fr.; MADAME, 1000 fr.; Mgr. le duc d'Angoulême autant, ainsi que Mme. la duchesse de Berri et ses augustes enfans; Mgr. le duc d'Orléans, 400 francs; Mme. la duchesse, 300 fr.; Mlle. d'Orléans autant; Mgr. le duc de Bourbon, 1200 fr. M. le duc de Fitz-James a souscrit pour 500 francs. Le total de la souscription est de 17,247 fr. 90 cent.

— Ce n'est pas M. le comte de Damas, mais M. le lieutenant-général comte de Béthisy, qui est nommé gouverneur du château des Tuileries: M. le duc de Castries, pair de France, est nommé gouverneur de celui de Meudon.

— Le 10, il a été célébré, à la chapelle du château, une messe de *Requiem*, pour le repos de l'ame de feu Mme. Elisabeth, sœur du Roi. Le même jour, M. l'abbé d'Alèz, vicaire-général d'Arras, a pareillement célébré, dans l'église de Sainte-Périne, dont il est aumônier, un service funèbre en mémoire de cette auguste victime. MM. les otages de Louis XVI et de sa famille, et plusieurs autres personnes de distinction, ont assisté à cette pieuse cérémonie.

— On s'occupe des dispositions nécessaires pour l'ouverture de la prochaine session, dans la salle destinée à cet effet au Louvre.

— Une ordonnance du Roi porte que, vu le rapport du préfet

de police de Paris, sur les faits qui ont troublé l'ordre, le 10 de ce mois, dans le 8e. collége d'arrondissement de cette ville, le baron Louis cessera d'être compté au nombre des ministres d'Etat.

— Une ordonnance du Roi fixe au 10 juin l'époque à laquelle les distilleries actuellement existantes dans Paris cesseront toute opération, et détermine les bases de l'indemnité qui devra être préalablement accordée aux propriétaires de ces établissemens.

— M. le comte de Macnemara, sous-gouverneur des pages du Roi, est mort le 13 de ce mois.

— M. le baron Tassin vient de reprendre le commandement du corps de la gendarmerie royale de Paris.

— M. de Martillac, sous-préfet de Quimperlé, remplace M. de Rosily dans la sous-préfecture de Rochefort.

— Le sieur Dumoulin, ancien officier d'ordonnance, et impliqué dans le procès de la conspiration du 19 août, avoit interjeté appel du jugement de police correctionnelle qui le condamnoit à trois mois de prison et 16 fr. d'amende, pour s'être permis, dans l'église des Petits-Pères, lors des missions, des gestes indécens. La cour royale, rejetant l'appel du prévenu, et attendu que le lieu où cette action a été commise lui donne le caractère de sacrilége, a condamné Dumoulin à six mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Le lieutenant Loritz, et les adjudans Gaillard et Robert, qui avoient tenté de s'évader de Sainte-Pélagie, ont été interrogés, le 7, sur les faits relatifs à cette évasion. Immédiatement après, ces trois militaires ont été transférés à la Force, où ils doivent rester en détention jusqu'à l'époque de leur jugement.

— MM. Eugène de Pradel, Hardy, et plusieurs libraires du Palais-Royal, auteur, imprimeur et distributeurs du recueil de chansons ayant pour titre *les Etincelles*, viennent d'être appelés et interrogés par le juge d'instruction. D'après le réquisitoire de M. le procureur du Roi, plusieurs de ces chansons présentent des attaques contre l'ordre de successibilité au trône, des provocations à porter des signes extérieurs de ralliement non autorisés, et des outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique et religieuse.

— Le nommé Canuel, jeune militaire en congé, se battant en duel avec un autre jeune homme appelé Pelluel, eut, dit-on, la déloyauté de porter à ce dernier, pendant qu'il se baissoit pour ramasser son arme qu'il avoit laissé tomber, deux coups de fleuret, dont l'un lui traversa le bras gauche de part en part, et l'autre lui fit une blessure profonde à la poitrine. Traduit devant la cour d'assises de Paris, Canuel a été déclaré coupable de simples blessures, et condamné à une année de prison et 50 fr. d'amende. La religion, la morale et l'intérêt des familles, réclament impérieusement une loi forte et énergique contre cet usage aussi criminel que barbare.

— La cour royale de Colmar a ordonné la mise en accusation de quarante-quatre individus, inculpés dans l'affaire de Béfort, comme auteurs ou complices de l'attentat qui y a été commis le 1er. janvier dernier. La cour a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre quatorze des individus. Au nombre des prévenus sont quatorze officiers, dont quatre étoient impliqués dans l'affaire du 19 août 1820,

sept sous-officiers, sept étudians en droit, un étudiant en médecine, un médecin, des individus se disant négocians ou commis voyageurs, etc. ...; vingt-un d'entr'eux sont absens.

— M. Dubreuil-Hélion de la Guerronnière, député de la Charente, siégeant au côté droit, est mort dans ses propriétés, situées à quelques lieues d'Angoulême.

— Après la nomination de M. Delphin, député royaliste, des malveillans ont cherché à exciter du trouble à Lyon; mais leurs efforts ont été sans succès. La force armée a fait évacuer la place des Terreaux, où ils s'étoient portés. On n'a point à déplorer de fâcheux accidens. On a arrêté au milieu des groupes une douzaine d'individus. A dix heures la tranquillité étoit parfaitement rétablie dans la ville.

Elections d'arrondissement.

Seine. Les colléges électoraux d'arrondissement ont procédé, le 10, à la nomination des députés. Voici le résultat donné par le dépouillement des scrutins. 1er. collége : M. le général Gérard a réuni 850 voix; M. Labbé, 620 — 2e. collége : M. Lafitte, 519; M. de Bray, 454. — 3e. Collége : M. Casimir Perrier, 824; M. Outrequin, 478, — 4e. collége : M. Gévaudan, 845; M. Bertin de Vaux, 459. — 5e. collége : M Delessert, 691; M. Walckenaer, 384. — 6e. collége ; M. Lapanouze, 371; M. Ternaux 331. — 7e. collége : M. Salleron, 565; M. Damécourt, 497. — 8e. collége : M. Leroy, 245; M. Got, 233. MM. Lapanouze et Leroy ont été portés par les électeurs royalistes. On dit que 1360 électeurs ont été absens.

Oise. Senlis. M. Alexandre de Larochefoucauld, fils de M. le duc de Larochefoucauld-Liancourt, a réuni 276 voix; M. Héricart de Thury, député sortant et président du collége, a obtenu 46 voix. — *Compiègne.* M. Tronchon, député sortant, a réuni 221 suffrages; M. Florian de Kergorlay, député sortant et président du collége, 127. — *Beauvais.* M. Dense-Renault, président du tribunal de première instance, l'a emporté de 6 voix sur M. Borel de Brétizel, député sortant et président du collége.

Haut-Rhin. Colmar. M. le baron Danthés, candidat des royalistes, a été nommé député. Son compétiteur étoit M. Kœchlin, député sortant. — *Béfort.* M. d'Argenson, député sortant, a obtenu 65 voix; M. Hass, 36

Côte-d'Or. Dijon. M. Hernoux, député sortant, a été réélu à une majorité de 37 voix. — *Châtillon.* M. Caumartin, député sortant, a eu une majorité de 4 voix.

Indre et Loire. Tours. M. Letissier, député sortant et président du collége, a obtenu 301 voix sur 500. — *Chinon.* M. le comte d'Effiat, président du collége, a obtenu 222 voix sur 380.

Ille et Vilaine. Rennes. M. Corbière, député sortant et ministre de l'intérieur, a obtenu 282 suffrages; M. Legravérend, 181. — *Redon.* M. Delahaye-Jousselin, président, a obtenu 85 suffrages sur 89. — *Saint-Malo.* M. Garnier-Dufougerais, président du collége,

a obtenu 169 suffrages; M. Bouret, 102. — *Fougères.* M. Lebeschu de Champsavin, président du collége, a obtenu 166 suffrages; M. Legraverend, 120.

Loiret. Orléans. M. Grignon d'Auzouer, député sortant et président du collége, a obtenu au premier tour de scrutin une majorité de 27 voix. — *Gien.* M. Alexandre Perrier, député sortant, a obtenu 156 suffrages. M. Henri de Longuève, député sortant et président du collége, 123. — *Pithiviers.* M. Laisné de Villévesque, député sortant, a obtenu 116 voix; M. Fougeroux de Denainvilliers, 104.

Orne. Alençon. M. Thiboust, président du collége, a réuni 164 suffrages; M. Mercier, 129. — *Argenton.* M. d'Orglande, président du collége, a obtenu 176 voix; M. le général Grouchy 159. — *Domfront.* M. Legonidec, président du collége, a obtenu 114 voix; M. le général Remond, 69. — *Mortagne.* M. Boucher, président du collége, a réuni 192 voix; M. Chaslon, 121.

Meuse. Verdun. M. Raulin, député sortant, a obtenu 160 voix; M. Gabriel, président du collége, 121. — *Bar-le-Duc.* M. Saulnier, député sortant, a réuni 162 suffrages; M. Lallemand, président du collége, 39, et M. Lemaire, professeur, 34.

Creuze. Guéret. M. Mestadier, député sortant, et président du collége, a été réélu à une grande majorité.

Rhône. Lyon (nord). M. Delphin, candidat royaliste, a été élu à une majorité de 40 voix. — *Lyon* (sud). M. Delhorme, président du collége, a obtenu une majorité de 50 voix. — *Villefranche.* Le général Lapoype a été nommé à une majorité de 3 voix.

Notice sur l'abbé Bolgeni.

Parmi les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont soutenu les droits de l'Eglise avec zèle, il faut compter un théologien italien, Bolgeni, mort il y a onze ans. Nous lui consacrons d'autant plus volontiers une notice, que nous avions parlé trop succinctement de lui dans un autre ouvrage, et qu'un auteur récent, en voulant suppléer à notre silence, a commis quelques inexactitudes.

Jean-Vincent Bolgeni, né à Bergame le 22 janvier 1733, entra chez les Jésuites, dans la province de Rome, en 1747, et fit ses derniers vœux le 2 février 1766. Il enseigna, pendant plusieurs années, la philosophie et la théologie à Macerata; et c'est là qu'il fit imprimer ses premiers écrits, lesquels furent dirigés contre les novateurs qui commençoient alors à s'accréditer en Italie. Pierre Tamburini, fameux professeur à l'Université de Pavie, avoit publié son livre *de la véritable Idée du saint Siége*, qui n'a d'autre but que d'affoiblir une autorité incommode à tous les sectaires, et que, pour ce

motif, on a traduit en françois et imprimé à Paris il y a deux ans. Bolgeni lui opposa l'*Examen de la véritable Idée du saint Siége*, Macerata, 1785, in-8°., réimprimé plusieurs fois; *le Critique corrigé*, ou *Recherches critiques*, 1786, et la *Réfutation de la Censure de l'Examen et du Critique corrigé*, même année. L'année suivante, il fit paroître la *Réponse à la question :* Qu'est-ce qu'un appelant? ou *Observations théologico-critiques sur deux livres imprimés à Plaisance en 1784, sous ce titre :* Qu'est-ce qu'un appelant? et la suite. Nous ne savons point quel étoit l'auteur de ces deux livres, qui étoient favorables à l'appel : c'étoit peut-être une traduction du françois.

Il s'étoit élevé à Pavie, en 1775, une dispute au sujet du Catéchisme de Bellarmin. L'évêque de cette ville ayant voulu le faire réimprimer pour l'usage de son diocèse, le Père Natali, des écoles pies, et censeur, imagina de faire des corrections aux endroits de ce Catéchisme qui contrarioient ses idées. La seule pensée de changer un livre si ancien et si accrédité parut, à tous les théologiens, aussi ridicule que téméraire. L'évêque refusa de déférer aux corrections du censeur, et l'excommunia même. A Vienne, au contraire, on prit son parti, et on destitua le Dominicain Sua, qui avoit écrit contre lui. Un de ceux qui parurent dans cette controverse, fut Jean-Baptiste Guadagnini, archiprêtre de Valcamonica, qui donna en 1786, à Pavie, un *Examen des Réflexions théologiques et critiques, au sujet des corrections du Catéchisme de Bellarmin*, 2 vol. in-8°. Il y répondoit à deux brochures contre le projet de Natali, traitoit la question de l'état des enfans morts sans baptême, et donnoit les bases d'un nouveau catéchisme. Cet ouvrage, où l'on crioit beaucoup contre les pélagiens, les molinistes et autres, excita le zèle de Bolgeni, qui publia : *De l'état des Enfans morts sans baptême*, Macerata, 1787, in-8°. L'année suivante, il fit imprimer, à Brescia, le *Traité des faits dogmatiques, ou de l'Infaillibilité de l'Eglise pour décider sur la bonne ou la mauvaise doctrine des livres*, 2 vol. in-8°. On dit que c'étoit la traduction d'un livre flamand. Guadagnini fit une *Réponse*, que Bolgeni réfuta dans son *Economie de la Foi chrétienne*, Brescia, 1790, in-8°.

Notre auteur se trouva engagé, vers le même temps, dans une autre controverse, à l'occasion de sa *Dissertation sur la*

Charité ou l'Amour de Dieu, qui avoit paru à Rome en 1788, en 2 vol. Plusieurs théologiens s'élevèrent contre son système, entr'autres ses anciens confrères Muzzarelli, Joachim Cortés, etc. Il soutint son sentiment dans ses *Eclaircissemens pour la défense de la Dissertation*, Foligno, 1790, in-8°., et dans l'*Apologie de l'Amour de Dieu, dit de Concupiscence*, 1792; mais on convient que, dans cette dispute, Bolgeni montra plus de talent et de subtilité que de précision théologique.

Quelques-uns attribuent à Bolgeni le *Miroir historique pour servir de préservatif contre les erreurs courantes*, 1789, in-8°. La même année, il fit paroître son livre de *l'Episcopat* ou *de la Puissance de gouverner l'Eglise*, 1789, in-4°. Cet ouvrage fut imprimé à Rome, quoiqu'il n'en porte pas le nom; il est divisé en deux parties, dont la première traite de l'origine de l'épiscopat, et la seconde est dirigée contre Janvier Cestari. En 1791, l'auteur donna une *Analyse et une Défense* de ce livre, Rome, puis une *Défense de l'Episcopat*, sans date et sans nom de ville. Ce dernier écrit étoit contre l'ancien Jésuite Giovenazzi, à qui Bolgeni avoit cherché querelle dans son *Episcopat* sur un sujet de littérature, et qui avoit répondu par un *Essai de la bonne foi et de la critique de Bolgeni*, Florence, 1792. Giovenazzi étoit, comme on sait, un des littérateurs les plus distingués de son temps; il est mort à Rome le 28 juin 1805.

Pie VI, instruit du mérite de Bolgeni, l'avoit fait venir à Rome, et l'avoit nommé théologien de la pénitencerie. Le Jésuite justifia cette confiance par son zèle et ses écrits. Il donna en 1791, à Rome, une *Dissertation sur la Juridiction ecclésiastique*, in-8°. Il y réfutoit le théologien Georges Sicardi, qui avoit prétendu, dans une brochure, que le pouvoir d'ordre ne différoit point de la juridiction, quoiqu'il eût précédemment enseigné le contraire dans ses notes *Sur l'administration du Sacrement de pénitence*, du prélat Casati. Bolgeni attaqua encore les jansénistes dans son *Problème si les jansénistes sont jacobins*, Rome, 1794. En 1796, il fit paroître, à Brescia, son traité de *la Possession, principe fondamental pour décider les cas moraux*, in-8°., et y donna une suite, qui n'a vu le jour qu'après sa mort, sous le titre de *seconde Dissertation sur les Actes humains*, Crémone, 1816, in-8°.

Bolgeni jouissoit d'une existence tranquille et honorable : il résidoit dans le Collége romain, et étoit préfet de la bibliothèque de la maison, lorsqu'éclata la révolution qui priva Rome de son pontife. Pie VI ayant été enlevé de sa capitale en 1798, les cardinaux, les prélats, tous ceux qui occupoient des places, furent poursuivis ou inquiétés ; on bannit les uns, on dépouilla les autres, on demanda le serment de haine à la royauté. Bolgeni, soit foiblesse, soit conviction, fut d'avis qu'on pouvoit le prêter. Retenu alors dans son lit par la goutte, il ne paroît pas avoir fait cette démarche ; mais il la conseilla à d'autres, et les professeurs du Collége romain et de la Sapience suivirent ce conseil. Bolgeni soutint cet avis dans l'écrit intitulé : *Sentimens..... sur le serment civique prescrit*, Rome, 1799, in-8°. Ce malheureux écrit fut, pour l'auteur, une source de chagrins ; il fut attaqué de toutes parts. M. de Magistris, évêque de Cyrène, donna une *Défense des Brefs de Pie VI* ; M. Marchetti, aujourd'hui évêque, publia une brochure sous le nom de Firmin Terreni, pénitencier d'Acquapendente. Le Jésuite suédois, Laurent-Ignace Thiulen, composa les deux écrits : *Avis sur le serment*, et *Réfutation des sentimens de Bolgeni sur le serment civique*. Harcelé ainsi, Bolgeni répondit par les *Métamorphoses du docteur Marchetti*, 1800, in-8°., sans nom de ville ou d'imprimeur. C'est contre ces Métamorphoses que M. Marchetti donna *les Oui et les Non, ou Parallèle des doctrines et des règles de l'abbé Bolgeni*, 1801 (1). Il y opposoit Bolgeni à lui-même, en montrant qu'avant la révolution ce Jésuite avoit soutenu des doctrines contraires à celles qu'il énonçoit alors.

Au surplus, on dit que Bolgeni rétracta son écrit sur le serment, et qu'il envoya un acte de rétractation aux cardinaux alors assemblés à Venise. Il perdit sa place au retour du Pape, et mourut à Rome le 3 mai 1811. Son confrère, le savant Morcelli, lui consacra une épitaphe honorable, où il l'appelle le plus grand théologien de son temps, et le vieillard le plus religieux.

---

(1) M. l'abbé Guillon, dans ses *Martyrs de la Foi*, tome IV, page 312, a l'air de supposer que les *Métamorphoses* sont postérieures au *Oui et au Non* ; la date seule de ces deux écrits auroit dû lui faire voir son erreur. Il y a dans sa note à ce sujet d'autres légères inexactitudes sur Bolgeni.

Notice sur M. l'abbé Sicard.

M. Roch-Ambroise Sicard, prêtre, directeur et instituteur en chef de l'établissement des Sourds-Muets à Paris, y a succombé à l'âge et à une longue maladie. Né à Fousseret, près Toulouse, le 20 septembre 1742, il fit ses études avec distinction dans cette ville, et entra dans l'état ecclésiastique. Il fut d'abord appliqué à l'exercice du ministère; mais il le quitta pour se rendre utile dans une autre carrière. M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, ayant formé le dessein d'établir une école de sourds-muets, envoya l'abbé Sicard à Paris pour y apprendre la méthode de l'abbé de l'Epée, et le mit ensuite à la tête de l'établissement de Bordeaux; c'étoit en 1786 : c'est à cette époque que l'abbé Sicard connut Massieu, alors âgé de 14 ans, et dont les étonnans progrès devoient tant ajouter à la réputation du maître. L'abbé de l'Epée étant mort à Paris, le 23 septembre 1789, M. Sicard fut appelé à lui succéder dans la direction de l'établissement de la capitale; il fut nommé après avoir été examiné par des commissaires pris dans les trois académies; les suffrages ne furent pas long-temps balancés, M. l'abbé Salvan n'ayant paru au concours que pour dire, avec sa modestie accoutumée, que la place appartenoit à son concurrent.

Jusque-là l'établissement n'avoit été soutenu que par les dons de l'abbé de l'Epée, qui y avoit consacré sa fortune, et par des libéralités particulières. Le gouvernement arrêta enfin de pourvoir à la perpétuité d'une si belle œuvre; on assigna des fonds pour cet objet. Le Roi avoit annoncé l'intention de placer les sourds-muets dans le couvent des Célestins, qui avoient été supprimés plusieurs années avant la révolution. Cette destination fut en effet suivie; mais depuis l'école fut transférée à Saint-Magloire, dans la rue du faubourg Saint-Jacques, maison occupée précédemment par les Pères de l'Oratoire, qui y avoient un séminaire. En 1791, on ne demanda point le serment à l'abbé Sicard, qui n'avoit pas paru disposé à le prêter; mais il fit, en 1792, le serment de liberté et d'égalité. Cette démarche ne le sauva point des mesures ri-

goureuses qui suivirent le 10 août : on vint l'arrêter, le 26 août, au milieu de ses élèves, et on le conduisit au comité de sa section (à l'Arsenal), puis à la mairie. Les sourds-muets firent une pétition à l'assemblée pour redemander leur maître, et l'on décréta que le ministre de l'intérieur rendroit compte des motifs de l'arrestation; mais le rapport ne fut pas fait.

On retint l'abbé Sicard prisonnier à la mairie jusqu'au 2 septembre; ce jour on le transféra à l'Abbaye, ainsi que d'autres détenus. On sait que ces translations étoient alors comme un signal de massacre. En effet, la plupart des compagnons de l'abbé Sicard furent égorgés en arrivant à l'Abbaye; il auroit éprouvé le même sort, si un horloger, Monnot, ne l'avoit couvert de son corps. Il resta en prison jusqu'au 4, toujours dans les angoisses d'une fin prochaine, entouré de scélérats et de victimes, entendant les cris des uns et des autres, et témoin de scènes effroyables. Enfin, après beaucoup de démarches faites en sa faveur, on vint le tirer de l'Abbaye, le 4 à sept heures du soir, et on le conduisit à l'assemblée même, où il prononça un discours que les journaux du temps recueillirent. Il a donné lui-même une relation fort détaillée des dangers qu'il courut en cette occasion; on la trouve dans les *Annales religieuses*, tome Ier., p. 13 et 72; on peut voir aussi une lettre, page 203 du même volume.

L'abbé Sicard, rendu à ses élèves, paroît avoir été aussi tranquille qu'on pouvoit l'être pendant le temps de la terreur. Au commencement de 1796, il se joignit à M. l'abbé Jauffret pour la rédaction des *Annales religieuses, politiques et littéraires;* mais ils n'en donnèrent que les dix-huit premiers numéros, et abandonnèrent la rédaction à M. l'abbé de Boulogne : seulement l'abbé Sicard continua de s'intéresser à cette entreprise; il signoit les numéros tantôt de son nom véritable, tantôt de l'anagramme *Dracis;* ce qui le fit comprendre, après le 18 fructidor, dans la proscription des journalistes que le directoire condamnoit à la déportation. L'abbé Sicard n'alla point toutefois à la Guiane; il trouva moyen de se cacher dans le faubourg Saint-Marceau, et essaya, du fond de sa retraite, de fléchir les directeurs par des protestations de soumission au gouvernement établi. On publia dans le temps une lettre qu'il écrivit, et où il commentoit les pa-

roles de saint Paul sur la soumission aux puissances, Epître aux Romains, chap. XIII; paroles citées dans l'Epître du 22e. dimanche après la Pentecôte. On dit même qu'il eut la foiblesse de désavouer la part qu'il avoit prise aux *Annales*, et qu'il fit insérer ce désaveu dans le *Journal de Poultier*, avec lequel il étoit lié. Mais ni cette démarche, ni les réclamations de ses élèves, ni l'intérêt que lui portoit grand nombre de personnes, n'appaisèrent les ressentimens des farouches directeurs.

Ce ne fut qu'après le 18 brumaire que l'abbé Sicard fut rendu à ses fonctions. L'établissement des Sourds-Muets avoit été fort négligé en son absence; on ne fournissoit plus les fonds nécessaires pour la dépense de la maison; ce n'avoit point été assez d'ôter aux sourds-muets leur maître, on avoit voulu leur ravir la seule source de consolation qu'ils eussent dans leur infortune. Les exercices de la religion furent proscrits, et on dit même qu'il fut pris des mesures de rigueur contre les élèves qui oseroient prier Dieu, et qu'il y en eut de punis pour avoir fait le signe de la croix. Cet état de choses cessa après le retour de l'abbé Sicard : le ministre de l'intérieur, M. Chaptal, protégeoit l'établissement, et avoit même des vues propres à le faire prospérer. On forma aux Sourds-Muets une imprimerie desservie par eux, et qui offroit l'avantage de leur apprendre un état dont ils pouvoient par la suite tirer parti pour eux-mêmes. Cette imprimerie fut mise en activité en décembre 1800, et les sourds-muets acquirent en peu de temps la faculté d'y travailler avec succès. C'est là que furent imprimés la plupart des ouvrages de l'abbé Sicard, dont nous donnerons la liste plus bas.

On a beaucoup entendu parler des exercices publics que donnoit l'abbé Sicard; il aimoit ces sortes d'exercices, où il brilloit par le succès de ses élèves, et par les preuves étonnantes de leur intelligence. Il y faisoit paroître ce Massieu, dont tout Paris a admiré la rare pénétration; c'étoit l'écolier favori de l'instituteur, et celui qui a le premier donné plus d'éclat et de vogue à la méthode. Dans ses exercices, comme dans ses livres, l'abbé Sicard s'abandonnoit volontiers à son enthousiasme pour sa méthode, et il en parloit avec une effusion qui faisoit sourire quelquefois, mais que pouvoient faire excuser sa haute réputation et la conscience des services qu'il avoit rendus. C'est lui qui a

inspiré un intérêt général pour une classe malheureuse; c'est depuis lui que des écoles se sont multipliées pour les sourds-muets. Son nom n'étoit pas moins célèbre dans les autres Etats qu'en France, et ses exercices étoient une des premières choses que les étrangers vouloient voir en arrivant à Paris. Il se faisoit un plaisir d'en donner pour eux, et de leur exposer sa méthode et les découvertes qu'il avoit ajoutées à celles de l'abbé de l'Epée.

En 1805, il eut l'honneur de recevoir le souverain Pontife. S. S. bénit la chapelle de la maison, le 23 février, et le souvenir de cette cérémonie est perpétué par une inscription que l'on voit encore. Le saint Père assista ensuite à une séance, où l'abbé Sicard lui adressa un compliment, et donna quelques échantillons de l'intelligence de ses élèves. Il offrit à S. S. quelques-uns de ses livres, entr'autres un livre de prières composé pour les sourds-muets, et imprimé par eux-mêmes. On conduisit ensuite le souverain Pontife à l'imprimerie, alors dirigée par M. Ad. Le Clere, et on pria S. S. de prendre elle-même le barreau de la presse pour tirer une feuille qui se trouva renfermer un compliment en latin pour elle. Ce compliment, que l'on a conservé, et qui étoit à la fois élégant et ingénieux, étoit de l'abbé Charlier. S. S. fit des présens à l'abbé Sicard et à M. Le Clere, et elle parut très-satisfaite, ainsi que les cardinaux qui avoient assisté à la séance.

Mais Buonaparte ne put jamais souffrir l'abbé Sicard : quelle que fût la cause de cette antipathie, elle fut aussi constante que marquée. Il affecta de ne jamais visiter l'établissement des Sourds-Muets, quoiqu'il ait passé souvent devant la maison. Il ne voulut point ratifier la nomination de l'abbé Sicard à un canonicat de Notre-Dame; il lui refusa la décoration de la légion-d'honneur, dont il étoit pourtant assez prodigue. L'abbé Sicard lui ayant demandé une audience dans une circonstance fâcheuse pour lui, n'en obtint, au lieu de secours, que la réponse la plus sèche et la plus dure. Buonaparte n'avoit pas assez d'entrailles pour sentir les égards que l'on doit au malheur.

Le 28 juin 1805, l'abbé Sicard perdit un ami, dans la personne de l'abbé Bonnefoux, ancien supérieur général des Doctrinaires, et administrateur des établissemens de bienfaisance à Paris. Entré de bonne heure dans une congrégation vouée à l'enseignement, l'abbé Bonnefoux s'y

étoit fait connoître par ses talens, et avoit été continué trois fois dans une place dont les fonctions ne duroient que six ans. Il mourut aux Sourds-Muets, où il demeuroit. On croit que, s'il eût vécu, ses conseils auroient épargné à l'abbé Sicard les chagrins qui vinrent affliger sa vieillesse. Une excessive facilité, et une confiance aveugle dans quelques intrigans, l'exposèrent à la plus fâcheuse disgrâce. Il avoit souscrit des billets de complaisance, et fut poursuivi pour des dettes qu'il n'avoit pas contractées. Les arrangemens qu'il fut obligé de prendre avec les créanciers le réduisirent à un état voisin de la détresse. Il se dépouilla des revenus de ses places, vendit sa voiture et son mobilier, et ne conserva qu'une petite pension. Avec ces sacrifices, il parvint à se libérer au bout de plusieurs années : mais il paroît que de nouveaux malheurs, ou peut-être de nouvelles imprudences, le condamnèrent encore, sur la fin de ses jours, à de nouvelles privations. Nous parlons avec peine de ces détails affligeans, mais trop publics. Au fond, l'abbé Sicard fut, dans ces rencontres, la victime de la bonté de son cœur. Il étoit, pour lui-même, sobre et économe; mais il ne sut pas se garantir des piéges que lui tendoient des flatteurs empressés et d'adroits intrigans. Le génie ne dispense pas de payer le tribut à l'humanité.

L'abbé Sicard étoit, depuis plusieurs années, dans un état progressif d'affoiblissement qui alarmoit tous ses amis. Il a succombé, le 10 mai, à une heure du matin, étant dans sa quatre-vingtième année. Outre sa place de directeur et d'instituteur en chef de l'école des Sourds-Muets, il étoit chanoine honoraire de Notre-Dame, et l'un des administrateurs de l'hospice des Quinze-Vingts et de l'institution des Aveugles-Travailleurs. Membre de la seconde classe de l'Institut depuis sa création, et l'un des commissaires nommés pour la rédaction du Dictionnaire de la langue françoise, il jouissoit, en cette qualité, d'un double traitement. Il étoit, en outre, associé à plusieurs académies étrangères, et décoré d'ordres par différens souverains. Les princes alliés qui vinrent à Paris, il y a quelques années, assistèrent à ses exercices. En 1817, il fit le voyage d'Angleterre, et y reçut l'accueil le plus flatteur. On peut dire de lui avec justesse ce qu'on a dit avec exagération de quelques autres, qu'il avoit une réputation européenne.

On ne sauroit douter qu'il n'ait ajouté aux découvertes de

l'abbé de l'Epée. Celui-ci avoit désespéré d'initier ses élèves aux objets intellectuels, et sa méthode à cet égard sembloit se réduire à un pur mécanisme. L'abbé Sicard osa introduire les sourds-muets dans le champ de la métaphysique : on peut lire, dans son *Cours d'instruction d'un sourd-muet* (1), les développemens de la marche qu'il a suivie, et l'on jugera combien il lui a fallu de temps, d'adresse, de tact et de patience pour faire arriver à l'esprit de ses élèves des notions qui ne sembloient pas être à leur portée. Mais il faut bien convenir que sa méthode, toute ingénieuse et toute brillante qu'elle est, ne peut avoir sur tous un succès égal, et qu'elle suppose, dans l'enfant, un degré d'intelligence peu ordinaire. Tous les sourds-muets ne sont pas des Massieu, des Clerc ou des Berthier; néanmoins tous ont dû gagner plus ou moins aux soins que leur instituteur prenoit d'eux, et ses travaux leur ont sans doute été surtout utiles sous le rapport de la religion, dont il leur faisoit mieux connoître, par ses procédés, l'esprit, la doctrine et les préceptes.

Les principaux ouvrages de l'abbé Sicard sont : un *Mémoire sur l'art d'instruire les sourds-muets*, 1789, in-8°.; *Catéchisme ou Instruction chrétienne à l'usage des sourds-muets*, 1796, in-8°.; *Manuel de l'enfance* (2), 1796, in-12; *Élémens de grammaire générale*, 1799, 2 vol. in-8°.; *Cours d'instruction d'un sourd-muet*, 1800, in-8°., réimprimé en 1803; *Journée chrétienne d'un sourd-muet*, 1805, in-12; *Théorie des signes* (3), 1808, 2 vol. in-8°. Il donna une édition de l'ouvrage anglois d'Hartley, *de l'Homme et de ses facultés*; des *Tropes* de Dumarsais, et du *Dictionnaire généalogique de l'Écriture sainte*. Il avoit imaginé un système de *Pasigraphie* ou écriture universelle, et il l'a développé dans un livre exprès, qui parut en 1797; on peut voir aussi ce qu'il en a dit dans les *Annales religieuses*, tome Ier., page 621. On a publié, en 1817, une *Vie de la Dauphine, mère du Roi*, in-12, à laquelle on a mis le nom de l'abbé Sicard;

---

(1) *Voyez* le compte que nous avons rendu de cet ouvrage dans les *Mélanges de philosophie*, tome X, page 20. 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port.

(2) 1 vol. in-12; prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. 25 c. franc de port.

(3) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. Tous ces ouvrages se trouvent chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. Ceux dont les prix ne sont pas indiqués ci-dessus sont entièrement épuisés.

mais il y a tout lieu de croire qu'il n'avoit fait que prêter à cet ouvrage l'autorité de son nom.

Les obsèques de l'abbé Sicard ont été célébrées, le 11 mai, à Notre-Dame. Le bourdon de la métropole a sonné toute la matinée en son honneur. Le corps ayant été exposé dans la cour de la maison de Saint-Magloire, a été ensuite porté à Notre-Dame. Le convoi étoit composé, en outre, d'académiciens, d'administrateurs de la maison des Sourds-Muets et de ses jeunes élèves. Après le service divin, le corps a été conduit au cimetière du Père La Chaise, où des discours ont été prononcés sur sa tombe. M. Bigot-Préameneu a parlé au nom de l'Académie, et M. Lafond-Ladébat au nom des administrateurs de l'établissement. Il me semble que ce n'étoit guère à un protestant qu'il convenoit de porter la parole en cette occasion.

M. Sicard laisse plusieurs places vacantes; la plus importante, sans doute, est celle d'instituteur des Sourds-Muets : ne peut-on pas dire qu'elle étoit due à M. l'abbé Salvan, homme aussi instruit que modeste, qui dirige l'établissement particulier des Sourdes-Muettes, et qui met autant d'art à cacher ses succès, que d'autres montrent d'empressement à étaler et à exagérer les leurs? Mais M. Salvan ayant refusé sans doute le prix de ses longs travaux et de son rare désintéressement, le gouvernement a nommé M. l'abbé Gondelin, qui est en ce moment instituteur de l'établissement des Sourds-Muets de Bordeaux, et auquel M. Sicard avoit, peu de jours avant de mourir, confié ses élèves par ce petit billet : *Mon cher confrère, près de mourir, je vous lègue mes chers enfans; je lègue leur ame à votre religion, leurs corps à vos soins, leurs facultés intellectuelles à vos lumières, à vos moyens; remplissez cette noble tâche, et je meurs tranquille.* On ne peut qu'applaudir à la sagesse du choix qui a confirmé cette touchante et honorable désignation.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le jour de l'Ascension, Mgr. l'archevêque de Paris a reçu le *pallium* des mains de S. Exc. Mgr. l'archevêque de Nisibe, nonce apostolique. Les deux prélats ont assisté à la grand'messe, dans l'église métropolitaine, occupant chacun un des deux trônes du chœur, et entourés de leurs insignes.

On a remarqué que M. l'archevêque de Paris, sans doute pour honorer le saint Siége dans la personne de son nonce, a fait porter à ce prélat l'encens, l'Evangile et la paix, avant de les recevoir lui-même. C'est aussi M. le nonce qui a béni le peuple avant le dernier Evangile. A l'issue de la messe, S. Exc. s'est dirigée vers le sanctuaire, et, s'étant assise devant l'autel, elle a attendu M. l'archevêque, qui est allé se mettre à genoux devant elle. Là, celui-ci a prêté, sur les saints Evangiles, le serment d'usage, entre les mains de S. Exc., qui l'a revêtu du *pallium*, en récitant la formule marquée dans le Pontifical. Après quoi les deux archevêques et leur cortége sont retournés à la sacristie par le chœur et la nef, bénissant l'un et l'autre le peuple, qui sembloit prendre une part religieuse à cette cérémonie. La présence des deux prélats, la vue du représentant du saint Siége, les honneurs qui lui ont été rendus, le signe de juridiction qu'il étoit chargé de transmettre, ces rapports heureux entre le chef de l'Eglise et le pasteur ordinaire, tout devoit en effet être pour les fidèles un sujet de félicitation. La cérémonie s'est passée avec beaucoup de dignité, d'ordre et d'appareil. La messe a été chantée à grand orchestre.

— Il y a eu le même jour, dans l'église de Sainte-Geneviève, un salut solennel en actions de grâces des bénédictions que Dieu a daigné répandre sur la visite pastorale. Un nombreux concours remplissoit cette belle basilique; des évêques, des ecclésiastiques, et de pieux laïcs, dont beaucoup étoient décorés, des pairs, des députés étoient placés dans le chœur, et dans la nef, un grand nombre de dames s'y étoient rendues de tous les quartiers de la capitale. A six heures, M. l'abbé de Janson est monté en chaire et a parlé de l'objet de la cérémonie. On a chanté des cantiques, entre autres celui sur le bonheur du ciel. A six heures trois quarts, M. l'abbé Rauzan a fait l'instruction et a prononcé son beau discours sur le bonheur du ciel; il a, dans ses deux points, prouvé l'existence et l'étendue de ce bonheur. Ce discours, qu'on avoit déjà entendu dans la capitale, n'en a pas moins été écouté avec l'intérêt que réclamoient la beauté du sujet et le mérite de la composition : c'est une des productions les plus remarquables d'un orateur distingué dans la chaire, avant même qu'il se fût livré au travail des missions. M. l'évêque élu d'Evreux a donné le salut; une illumination extrêmement

brillante entouroit l'autel, et les jeunes aveugles de l'institution, dirigés par M. le docteur Pignier, ont exécuté des morceaux de musique avec beaucoup de justesse et d'ensemble. La cérémonie a fini par le *Te Deum* qui a été chanté pour les grâces reçues pendant la visite pastorale.

— On ne sait pas encore précisément quand les nouveaux évêques seront sacrés; leurs bulles sont arrivées, mais n'ont pas encore été revêtues des formalités d'usage pour la publication. On ne croit pas que les évêques soient sacrés avant le mois prochain; et il paroît qu'ils ne le seront pas tous ensemble : l'un d'eux, M. l'évêque de Dijon, doit, dit-on, être sacré à Rouen.

— La retraite annuelle pour les hommes, pendant l'octave de l'Ascension, a commencé le lendemain de la fête à Notre-Dame. Il n'y a d'exercices que le soir; ils commencent à sept heures par le chant des cantiques; à sept heures et demie, le sermon, puis le salut.

— Le souverain Pontife ayant accordé un jubilé à l'église de Saint-Jérôme de Toulouse, toutes les fois que la fête de l'Invention de la Croix tomberoit un vendredi, cette paroisse a joui cette année de ce pieux privilége : M. l'archevêque de Toulouse a fait un Mandement pour annoncer cette grâce aux fidèles. Le 2 mai, veille de la fête, on a ouvert une retraite à Saint-Jérôme. Le 3, jour même de l'Invention, on est allé en procession à l'église de Récollets, où le prélat a célébré la messe, qui a été suivie des stations au Calvaire. La procession étoit composée du clergé de la ville et des ecclésiastiques des séminaires. M. l'abbé de Chièze a fait sur le Calvaire une exhortation devant un immense auditoire. Pendant l'octave, il y a eu trois instructions par jour, le matin à six heures et à dix, et le soir à cinq heures. Quelques ecclésiastiques s'étoient offerts pour seconder les missionnaires dans l'exercice de leur ministère.

— La ville d'Aire (Landes), se félicite d'avoir eu à la fois une mission et une visite de M. l'évêque de Bayonne. La mission a commencé le 10 février dernier, dimanche de la *Sexagésime*. Tous les amusemens du carnaval, si bruyans dans ces contrées, ont cessé, et ont été remplacés par les exercices de la mission. La cathédrale d'Aire et l'église du Mas, quoique fort grandes l'une et l'autre, pouvoient à peine contenir la foule. Non-seulement il n'y a eu aucun désordre,

mais il n'y a eu même aucune trace d'opposition, quoique la ville fût remplie d'étrangers. M. l'évêque de Bayonne, instruit de ce concours, a voulu venir en personne faire la clôture de la mission. Le prélat est arrivé le 13 mars; la garde nationale à cheval étoit allée à sa rencontre à une lieue, et le commandant, M. Valette, l'a complimenté. Le clergé et les autorités ont reçu Monseigneur à l'entrée de la ville, et l'ont conduit à l'église cathédrale, puis au petit séminaire. Le lendemain, M. d'Astros s'est rendu à l'église sous le dais, qui étoit porté par des fonctionnaires publics. A l'entrée de la cathédrale, M. Labeyrie, curé, a harangué le prélat, qui a ensuite célébré la messe, et a adressé à un peuple immense un discours qui a été écouté avec un grand recueillement. Dans l'après-midi, le prélat est allé à Saint-Louboué pour y clore une mission, et est revenu le 15 au séminaire; le 16, il a présidé à la plantation de la croix, tant à Aire qu'au Mas. Le dimanche, une ordination s'est faite à la cathédrale; environ soixante sujets ont été promus à différens ordres. Le lundi, a eu lieu au Mas une confirmation générale, où plus de douze cents personnes ont reçu le sacrement. M. l'évêque a visité en détail son séminaire, et a paru frappé de la beauté du bâtiment, mais surtout satisfait du bon ordre et de la discipline de la maison. Il n'a pas été moins content du collége, où règne le meilleur esprit, et où il y a environ quatre cents jeunes gens. Le prélat est parti vers trois heures pour Mont de Marsan. La ville d'Aire désire avec ardeur l'arrivée de son évêque; elle a fait l'acquisition de l'ancien évêché, et supporteroit volontiers les frais des réparations. Le petit séminaire et le collége sont deux beaux établissemens, que dirigent des prêtres respectables. Le séminaire possède une propriété assez importante, qui lui a été rendue par le gouvernement. Quant au collége, il appartient à la ville, qui ne demanderoit pas mieux que de le mettre à la disposition de M. l'évêque pour son séminaire.

— La ville de Château-Gontier, diocèse du Mans, où une mission étoit fort désirée, a vu réaliser ses vœux à cet égard. Les missionnaires de Laval y sont venus au nombre de huit, et se sont partagé les trois églises, pour mieux répondre à l'empressement des fidèles. Les exercices ont commencé le 10 mars et ont fini le 15 avril; ils ont été constamment suivis. Les discours des missionnaires étoient entendus avec recueille-

ment, et de nombreuses conversions en sont résultées. Les autorités ont assisté aux cérémonies, et les tentures et les guirlandes qui décoroient les rues pour la procession annonçoient les dispositions des habitans pour faire éclater leur respect pour la religion. M. l'évêque du Mans les a favorisés de sa présence pendant plusieurs jours, et a témoigné aux missionnaires sa vive sensibilité pour les travaux qu'ils suivent avec tant de dévoûment dans son diocèse. Ces hommes respectables sont allés encore depuis rendre le même service à la Flèche.

— Dans un article relatif à la controverse sur la constitution civile du clergé, numéro 632, nous avions fait mention d'un écrit en faveur de cette constitution, qui avoit pour titre : *Apologie du serment civique, par un prêtre de la maison et société de Sorbonne, ami de la religion et des lois*, 1790, in-8°. ; et nous avions dit que l'auteur, M. D., se rétracta peu après. Nous ne connoissions pas alors le nom de cet ecclésiastique ; mais nous venons de le trouver indiqué dans une brochure du temps. Il n'y a sans doute aucun inconvénient à le publier. Rétracter une erreur est toujours une démarche honorable ; elle suppose un courage qui n'est pas donné à tout le monde ; et, dans ce cas-ci, M. D. eut d'autant plus de mérite, qu'il n'eut pas besoin des excès qui suivirent pour reconnoître le bon parti : il se rétracta dès 1791, et ne fut point arrêté par la crainte de perdre une place dont sa démarche le priva en effet. L'auteur de l'*Apologie* est donc M. l'abbé Dancel, du diocèse de Coutances, alors professeur de philosophie au collége d'Harcourt, ecclésiastique justement considéré, dont l'écrit fit quelque impression, mais dont la prompte et généreuse rétractation n'en fut que plus éclatante et plus utile. Il est désigné comme auteur dans l'*Adresse à M. Mirabeau l'aîné*, Aix, 1791, in-8°. de 143 pages, écrit qui paroît être de l'abbé Roux, grand-vicaire d'Apt. M. l'abbé Dancel est sans doute le même qui est aujourd'hui grand-vicaire de Coutances et curé de Valognes, et qui remplit ces deux places avec autant de talent que de zèle.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur vient de faire adresser à M. le préfet d'Amiens une somme de 1000 fr. pour les incendiés de la commune

de Bray, et une autre somme de 500 fr. pour ceux de la commune de Moyencourt. Ces secours seront, d'après l'intention de l'auguste bienfaiteur, distribué aux plus malheureux.

— Mgr. le duc d'Angoulême vient d'accorder une somme de 300 fr., et Mme. la duchesse de Berri une somme de 200 fr. pour l'établissement d'une Ecole chrétienne de jeunes filles dans la paroisse de Saint-Waast à-Béthune. Cet établissement est confié aux soins de M. l'abbé Wourm, vicaire de cette paroisse.

— M. le maréchal de camp de Laloyère est appelé dans la 18e. division militaire au commandement de la 1re. subdivision (Dijon). M. le maréchal de camp Grundler reprend le commandement de la 2e. subdivision (Troyes); et M. le maréchal de camp Gururel passe au commandement de la 5e. subdivision (Châlons-sur-Saône). M. le général Rouget est appelé au commandement d'une subdivision de la 19e. division militaire. M. le général Neigré est mis en disponibilité.

— On dit que M. Poyferré de Cère, préfet de Deux-Sèvres, vient d'être appelé par le Roi à d'autres fonctions.

— Le 14 mai, le tribunal de police correctionnelle a condamné le nommé Mosnier à six jours de prison, comme coupable d'avoir, dans le courant d'avril, troublé l'ordre dans l'église Saint-Laurent, au moment où l'on venoit d'y tirer un pétard.

— Le même tribunal s'est occupé de l'affaire du sieur Barginet de Grenoble; ce jeune homme est auteur d'une brochure ayant pour titre: *Histoire de Tchen-Tchéou-li, mandarin lettré*, etc... Elle paroît contenir, sous le voile de l'allégorie, les provocations les plus séditieuses. M. Barginet a déjà été traduit plusieurs fois en justice pour de semblables affaires. M. l'avocat du Roi a requis contre l'auteur, qui n'a point comparu, la peine de cinq années de prison et 3,000 fr. d'amende. Il a en même temps conclu à ce que le sieur Navau, éditeur de l'ouvrage, mais qui n'a point de brevet de libraire, fut condamné à 18 mois de prison et à 500 fr. d'amende. La cause a été remise à huitaine.

— M. Roy, à qui certains journaux avoient fait tenir, au sujet des dernières élections, des discours qui ne sortent pas de la bouche d'un vrai royaliste, vient de démentir dans une lettre publique les propos qu'on lui avoit attribués; d'un autre côté, les libéraux viennent de donner à M. Roy une marque de faveur en le nommant scrutateur dans la seconde section du collége de département.

— L'avocat de Vallé s'est rendu à Paris pour intercéder sa grâce, et demander la révision de l'arrêt de mort rendu par la cour d'assises du Var.

— Il résulte des nominations faites par les colléges d'arrondissement que les amis de la légitimité ont obtenu 28 députés, et leurs adversaires 23. Sur 33 députés à nommer par les colléges de département, on espère que l'opposition n'en obtiendra que 6 ou 7, et par conséquent les royalistes 26 ou 27.

— Le tumulte occasionné à Lyon a eu des résultats plus graves qu'on ne l'avoit cru dans le premier moment. M. le maire a été frappé et insulté dans l'exercice de ses fonctions; plusieurs dépositaires de

la force publique et plusieurs commissaires de police ont reçus de mauvais traitemens ; un militaire a été grièvement blessé par un coup de pierre, et des objets ont été jetés des fenêtres de quelques cafés sur les troupes qui passoient dans les rues. M. le préfet du Rhône a pris un arrêté qui prohibe les rassemblemens, et qui met à la disposition de M. le procureur-général les perturbateurs que l'on a saisis. M. le lieutenant-général de la division est invité à tenir toutes les troupes de la garnison prêtes à maintenir la tranquillité.

— M. Dubreuil-Hélion de la Guerronière, député de la Charente, dont nous avons annoncé la mort, étoit chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis. Il avoit servi avec distinction dans l'armée de Condé ; son corps étoit couvert de blessures glorieuses, et jamais il ne s'écarta du chemin de l'honneur et de la fidélité. S. A. R. MONSIEUR lui avoit conféré le grade d'inspecteur général des gardes nationales de la Charente. Il répondit dignement à ce choix par sa sagesse et son inébranlable fermeté.

— Un sieur Bourgeois, ancien militaire et journalier, avoit été condamné par la cour d'assises du Pas-de-Calais, le 15 juin 1816, à la peine des travaux forcés à perpétuité, comme l'un des auteurs d'un vol commis avec violence sur un grand chemin. Son innocence a été reconnue dernièrement. La clémence royale a remédié à l'impuissance de la justice, et le 1er. de ce mois, S. M. a accordé à Bourgeois des lettres de grâce pleine et entière.

— Beaucoup d'incendies ont éclaté dans l'arrondissement de Douai et d'Avesnes depuis six mois ; dans beaucoup de villages les habitans montent la garde toute la nuit. Le 7, trois maisons ont été incendiées à Pretin, petite commune à deux lieues de Lille. On n'a presque rien pu sauver des flammes.

— Dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, un cultivateur qui veilloit près de son habitation à Amblainville, canton de Méru, aperçut un individu qui venoit de mettre le feu à sa grange ; il lui tira un coup de fusil qui lui donna la mort. On n'a trouvé sur l'incendiaire, entièrement inconnu dans le pays, aucun papier qui puisse le faire reconnoitre.

— Le 8 de ce mois, à cinq heures du soir, l'ouragan le plus violent a ravagé, en une heure de temps, vingt-cinq paroisses du département de l'Yonne, et principalement celles qui avoisinent Auxerre. L'évaluation déjà faite des pertes des communes voisines d'Auxerre s'élève très-haut. Plus de trente communes du département du Nord ont éprouvé le même fléau.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle donnée par les journaux relativement à Samana. Il annonce seulement que, d'après les instantes prières des François établis à Samana, quelques-uns des bâtimens en station aux Antilles, et dont une partie faisoit voile pour la France, sont allés, sous le commandement du contre-amiral Jacob, offrir des secours, et, au besoin, un asile à ces infortunés colons, menacés d'une invasion dont les conséquences se présentoient à eux sous l'aspect le plus effrayant. M. le ministre de la marine a écrit dans ce sens à la chambre de commerce du Hâvre.

Elections d'arrondissement.

Dordogne. Périgueux. M. Durand-Durepaire, candidat royaliste, a obtenu 155 suffrages; M. Froidefond de Bellisle, 136. — *Bergerac.* M. Maine de Biran, président du collége et député sortant, a été réélu. — *Riberac.* M. de Meynard, député sortant et président du collége, a obtenu 150 voix; M. Dureclus, autre candidat royaliste, 112. — *Sarlat.* M. de Saint-Génis, député sortant et candidat royaliste, a réuni 78 suffrages; M. Bessières, 71.

Creuse. Aubusson. M. de Soubrebost a obtenu une majorité de 92 voix; M. Tixier de la Chapelle, président du collége, en a réuni 72.

Deux-Sèvres. Niort. M. Bujault, avocat, a réuni 343 suffrages; M. le lieutenant-général Aimé, candidat royaliste, 138. — *Parthenay.* M. Gilbert de Voisins, a obtenu 217 suffrages; M. d'Abbadie, 174.

Côte-d'Or. Beaune. M. de Chauvelin, député sortant, a obtenu une majorité d'environ 100 voix.

Gers. Condom. M. Cassaignoles, premier président de la cour royale de Nîmes, député sortant, a obtenu 162 voix; M. de Barraux de Castex, 117 voix. — *Isle en Jourdain.* M. Duplan, député sortant et président du collége, a obtenu 166 voix; M. d'Aurignac de Gimont, 140. — *Auch.* député élu, M. Thésan de Biran, candidat royaliste, a obtenu 179 suffrages; M. de Cassaignoles, 138.

Haut-Rhin. Altkirch. M. Bignon a réuni 113 voix; M. Moll, président du collége, 71.

Hautes-Alpes. Gap. Cette section qui nomme deux députés, a élu M. Bucelle, président du collége, et M. Colomb, avocat-général près la cour royale de Paris.

Hérault. Montpellier. M. Durand-Fajon, député sortant et président du collége. — *Béziers.* M. d'Hauteroche, député sortant et président du collége. — *Lodève.* M. Caizergues, député sortant et président du collége.

Il ne reste à connoître que les élections de la Lozère : on ne doute pas qu'elles ne soient royalistes.

Elections de département.

Le 16, on a procédé dans les sections des colléges de Paris, à la formation des bureaux définitifs; un seul bureau provisoire, celui de la cinquième section, a été maintenu; dans les autres deux secrétaires ont été conservés.

M. Marini, camérier secret de S. S. et préfet des archives pontificales, vient de publier une dissertation sous le titre de *nouvel Examen de l'authenticité des diplômes de Louis le Débonnaire, Othon Ier, et Henri Ier. sur le Domaine temporel des Pontifes romains*, Rome, 1822, in 8°. de 134 pages. L'auteur ne se propose pas d'exposer les fondemens du pouvoir temporel des papes, et de considérer cette

question sous ses rapports généraux ; il rappelle seulement les noms des savans qui, soit en Italie, soit ailleurs, ont traité ce point de critique. Pour lui, il ne considère ces diplômes que sous le rapport de la paléographie et de l'érudition, et il prétend prouver leur authenticité par les règles de diplomatique admise parmi les savans. Il convient qu'il a contre lui d'assez graves autorités (Muratori, Pagi, Noël Alexandre), pour ne parler que des écrivains les plus estimables parmi ceux qui ont attaqué ces diplômes; mais il croit que Muratori, par exemple, s'est laissé influencer sur cette question par son attachement à la maison d'Est, qui l'avoit comblé de faveurs, et qui avoit des prétentions tout opposées à celles des papes, prétentions qui ont occasionné de longues contestations entre les deux Cours.

Le prélat italien soutient que le diplôme de Louis le Débonnaire existoit avant le onzième siècle, et il s'efforce de le prouver par un examen attentif de ce diplôme. Il passe ensuite aux diplômes d'Othon et de saint Henri, en ajoutant de nouveaux argumens à ceux dont on s'étoit déjà servi. Il prend la défense du camerlingue Caucius contre les imputations de plusieurs critiques modernes, et répond aux objections faites contre l'authenticité des diplômes.

Sans entrer plus que M. Marini dans le fond de la question, nous dirons qu'il y montre une étude approfondie des chartres et des monumens du moyen âge, et l'habitude de compulser ces actes si précieux pour l'histoire. M. Marien Marini est neveu du célèbre antiquaire Gaëtan-Louis Marini, également préfet des archives du Vatican, est mort le 17 mai 1815 à Paris, où Buonaparte l'avoit forcé de venir, lorsqu'il s'empara des archives pontificales. On a de cet habile et laborieux archiviste des ouvrages pleins de recherches sur des inscriptions antiques et sur des chartres, bulles, diplômes et actes divers des temps les plus reculés. M. Marini, le neveu, étoit lui-même venu à *Paris* avec son oncle, et occupoit une place aux archives.

Dans une note de la dissertation, il parle de la restitution de ces archives qui eut lieu en 1814, et rend hommage à la loyauté avec laquelle on rendit au Pape tout ce qui lui avoit été enlevé. C'est alors que la fameuse Lettre de Louis XIV à Innocent XII, en 1693, fut restituée, et elle se trouve encore à Rome, comme nous l'avons dit. On n'eut à regretter, dit M. Marini, que des Lettres de Bossuet et de quelques autres évêques au Pape, et les originaux de quelques bulles, et il croit qu'il faut en accuser, non pas l'archiviste françois, mais des personnes à qui on avoit permis de prendre copie de ces Lettres. Ces Lettres, ajoute-t-il, étoient relatives à l'assemblée de 1682, et les ennemis du saint Siége avoient à cœur de les soustraire. Nous croyons devoir publier à ce sujet ce qui est personnellement à notre connoissance. Nous tenons de l'archiviste lui-même qu'il avoit fait un recueil de ces Lettres; et qu'il en avoit envoyé des copies au ministre de l'intérieur de ce temps-là; mais quelques recherches qu'il ait faites depuis, on n'a jamais pu retrouver ces copies. L'archiviste prétendoit que les Lettres de Bossuet qu'il avoit vues étoient conçues dans des termes bien différens que la *Défense de la Déclaration*, et

étoient pleines de protestations de dévoûment et de respect. Nous rapportons ce que nous tenons à cet égard de M. D. sans en tirer les mêmes conclusions que lui; les sentimens que montroit Bossuet dans ces Lettres ne nous étonnent nullement de la part de ce grand évêque.

M. Beaucé-Rusand a mis en vente depuis quelques jours le 1er. vol. du *Thesaurus Biblicus* (1), dont nous avions annoncé la réimpression dans notre n°. 755. On sait que dans cet ouvrage les passages de l'Ecriture sainte sont classés par ordre de matières; ainsi, on y trouve sous différens titres tout ce qui a rapport aux dogmes, à la morale, à tous les points importans de la religion. Le premier article, par exemple, traite *de l'abnégation de soi-même*, et renferme onze passages des deux Testamens, qui sont relatifs à cette vertu; le second article, *de l'abnégation de toutes choses*, offre 14 passages. Celui *de l'abstinence* qui suit, en a 58. Les sujets les plus étendus, comme celui *de Dieu, de Jésus-Christ, de la grâce, de la justice, etc.*, sont divisés en plusieurs sections. Le premier volume va jusqu'à la lettre L inclusivement.

Il est aisé de voir combien un tel recueil peut être utile aux ecclésiastiques. Les théologiens, les prédicateurs, les catéchistes, tous ceux qui ont besoin de trouver des textes de l'Ecriture sur un sujet donné, pourront, sans feuilleter leurs Bibles, rencontrer ici réunis les passages qui leur conviennent, et choisir dans le nombre ceux qui leur plairont davantage pour le but qu'ils se proposent. Ces citations sont d'une extrême exactitude, et portent toutes le nom du livre canonique d'où elles sont tirées. Les mots que Merz y a ajoutés sont en italique, afin qu'on ne pût pas les confondre avec les paroles même de l'Ecriture.

Les améliorations qui ont été faites à cette édition la rendent encore plus digne de l'attention et de l'estime du clergé. Un ecclésiastique fort capable et fort soigneux s'est chargé de revoir tous les textes, et de faire disparoître quelques négligences ou quelques inexactitudes dans les citations. Les épreuves ont été soumises à plusieurs réviseurs, et nous avons parcouru un assez grand nombre de pages sans avoir trouvé de fautes d'impression. Cette correction, toujours si précieuse, l'est bien plus encore dans un livre de ce genre. Le papier est très-fort, l'impression est nette et agréable à l'œil, et l'exécution typographique nous a paru réunir tous les avantages extérieurs qui peuvent ajouter au mérite d'un ouvrage.

Un avis de l'éditeur contient une petite notice sur Merz, et rend compte des améliorations faites à cette édition, qui ne peut manquer d'obtenir du succès parmi les ecclésiastiques. Le second volume est sous presse, et paroîtra dans peu de temps.

---

(1) Dont le prix est de 8 fr.; le prix du 2e. vol. est encore de 6 fr. Les personnes qui paieront les deux volumes en retirant le 1er., jouiront d'une remise de 2 fr. par volume.

Lettres sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie; suivies de divers extraits sur le même sujet, et d'une Lettre sur le Sacrifice de la messe, par le Père Scheffmacher. Grenoble, in-12.

Jean-Jacques Scheffmacher, Jésuite de la province de Champagne, né à Kintzeim en Alsace, le 27 avril 1668, d'une famille honorable, s'est fait un nom par son talent pour la controverse. Il fut pourvu, en 1715, de la chaire de controverse que Louis XIV avoit fondée dans la cathédrale de Strasbourg, et il réussit à ramener plusieurs luthériens dans le sein de l'Eglise. On a de lui, entr'autres, douze lettres qui furent publiées successivement, et réunies ensuite; les six premières parurent sous le titre de *Lettres d'un docteur allemand de l'Université catholique de Strasbourg, à un gentilhomme protestant, sur les six obstacles au salut qui se rencontrent dans la religion luthérienne;* elles traitent de l'Eglise, de la foi des protestans, de leur révolte contre les pasteurs légitimes, de la privation où ils sont d'une véritable rémission des péchés, ainsi que de la consécration du corps de Notre-Seigneur, enfin de leurs diverses erreurs. Les six dernières lettres de Scheffmacher furent publiées sous le titre de *Lettres d'un théologien de l'Université catholique de Strasbourg, à un des principaux magistrats de cette ville, sur les six principaux obstacles à la conversion des protestans;* les sujets de ces lettres sont le sacrifice de la messe, la permanence de Jésus-Christ dans l'eucharistie, la communion sous une seule espèce, l'invocation des saints, la prière pour les morts, et la justification du pécheur.

Ces questions sont traitées par le savant Jésuite avec autant de solidité que de modération, et les réponses que lui firent Pfaff, chancelier de Tubingue, et Armand de la Chapelle, pasteur à La Haye, ne paroissent pas avoir diminué la réputation de Scheffmacher. On fit en peu de temps trois éditions de ces lettres réunies en 2 volumes in-4°., en 1733, 1747 et en 1750. On en donna aussi un abrégé en 1 volume in-8°. L'auteur mourut à Strasbourg, le 18 août 1733, étant alors recteur du collége royal et de l'Université catholique. En 1769, il parut à Rouen une nouvelle édition de ces Lettres en 3 volumes in-12, et l'éditeur, que nous ne connoissons point, y en ajouta une 13e., sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

C'est cette lettre que M. l'abbé Bossard, supérieur du grand séminaire de Grenoble, a cru devoir faire réimprimer. Il la regarde comme pouvant rivaliser avec celles de Scheffmacher, tant pour la force que pour la clarté. Il y a joint les lettres de Scheffmacher lui-même sur le sacrifice de la messe, des *Observations sur les Mystères*, tirées de la *Discussion amicale* de M. l'abbé de Trévern, et des extraits de la *Logique de Port-Royal* relatifs aux mêmes matières, ainsi que des *Méditations sur les Evangiles*, par Bossuet. L'éditeur a sagement pensé que la réunion de ces différens morceaux pouvoit être utile dans un moment où il semble qu'il y ait parmi les protestans une disposition à reconnoître les suites funestes du système des premiers réformateurs.

La première lettre, sur la présence réelle, est datée de Rouen, le 25 novembre 1768, et a 142 pages; elle est destinée à servir comme de supplément aux lettres de Scheffmacher. En effet, celui-ci, qui écrivoit en Alsace, combattoit directement les luthériens, et avoit par cette raison omis de traiter expressément le dogme de la présence réelle, qui est admis dans la confession

d'Augsbourg. Il étoit donc à propos d'adresser à nos calvinistes des argumens dirigés précisément contre leurs erreurs particulières. L'auteur de la lettre établit que le dogme de la présence réelle se trouve à la lettre dans les paroles de Jésus-Christ, et il donne trois preuves différentes de la vérité du sens littéral. Ces preuves sont tirées de l'Ecriture même, et sont suivies des réponses aux objections. Quoique cet écrit annonce un théologien exercé, cependant la forme n'a rien de scolastique, et il n'est personne qui, avec un peu d'attention, ne puisse suivre le fil des raisonnemens. La discussion est claire et méthodique, et le style est tel qu'il convenoit au sujet. Nous regrettons de ne pouvoir indiquer le nom de l'écrivain.

Nous n'insisterons pas sur les citations empruntées à différens auteurs, qui se recommandent par eux-mêmes, et nous ne dirons qu'un mot de la lettre de Scheffmacher, sur le sacrifice de la messe. Il y prouve que ce sacrifice étoit partout en usage avant Luther; que les Grecs et les autres communions d'Orient, séparées de l'église romaine, pratiquoient ce sacrifice; qu'on le retrouve dans tous les siècles antérieurs; que ce sacrifice est fondé sur les paroles mêmes de l'institution, et que Luther s'est mis en opposition avec toute l'antiquité, comme avec le sentiment général reçu de son temps à l'Eglise, lorsqu'il abolit la messe par le conseil du diable, comme il le rapporte lui-même.

M. l'abbé Bossard, qui rend depuis long-temps de grands services dans un diocèse où la Providence l'a conduit, est le même que nous avons indiqué comme l'auteur de l'*Histoire du Serment à Paris*, 1791, in-8°. Il est du diocèse de Rennes, et étoit intime ami du vertueux abbé Carron.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 20 septembre 1821, le Pape a érigé en évêché, par une bulle spéciale, l'abbaye de Tenice, dans la Gallicie autrichienne; c'est une ancienne abbaye de Bénédictins qui existoit depuis huit siècles. L'évêché est démembré de celui de Cracovie et Premislaw; Sa Sainteté y a nommé dans le dernier consistoire. Une autre bulle, du 24 septembre de la même année, transfère de l'église Saint-Pierre à l'église ducale de Saint-Marc, le siége du chapitre patriarcal de Venise. On croit que le souverain Pontife a dû régler aussi par une bulle l'érection des nouveaux siéges en Souabe et en Franconie. Fribourg en Brisgaw doit être érigé en archevêché, et avoir pour suffragans Mayence, Fulde, Rottembourg et Limbourg, à qui on donnera une dotation convenable, tant pour les évêques que pour les chapitres et les séminaires.

— Dans la congrégation des Rits, tenue le 20 avril dernier, on a décidé, sur la proposition de M. le cardinal della Somaglia, d'admettre la cause du vénérable serviteur de Dieu, le Père François-Xavier-Marie Bianchi, religieux Barnabite. Un rescrit également favorable a été rendu sur la cause de la bienheureuse Véronique Giuliani, de l'ordre des religieuses Capucines; et, sur la proposition de M. le cardinal Galeffi, la congrégation a reconnu la validité des procédures faites sur les nouveaux miracles examinés pour parvenir à la canonisation. Le même cardinal a proposé d'approuver la procédure faite à Fondi, sur les miracles opérés par l'intercession du Père Paul de La Croix, fondateur des Passionistes, mort en 1775; ce qui a été adopté. Enfin on a autorisé, sur la proposition du cardinal Rivarola, le culte rendu de temps immémorial au bienheureux Bonaventure Bonaccorsi, de Pistoie, de l'ordre des Servites.

— Le souverain Pontife a, le 23 février dernier, adressé un bref honorable à M. Ange-Antoine Scotti, professeur de paléographie à Naples, et interprète des manuscrits d'Herculanum, qui vient de publier un *Catéchisme médical*, ou *Développement des Principes qui concilient la religion et la médecine*. L'ouvrage est dédié au saint Père, et est divisé en trois parties, dont l'une traite des avantages que la religion procure à la médecine, l'autre des services que la médecine

peut rendre à la religion, et la dernière des devoirs que la religion impose aux médecins; d'où l'auteur prend occasion de remarquer avec quel zèle la religion s'occupe de tout ce qui peut contribuer au soulagement de l'humanité. Il réfute en passant quelques assertions de Sprengel et de Richerand, et embrasse son sujet sous les rapports les plus attachans. S. S. dans son bref le félicite de son zèle, en même temps que du talent qui paroît dans son ouvrage.

Paris. Nous aurions volontiers attendu encore pour parler d'une promotion prochaine, qui est également importante dans l'intérêt de la religion et dans celui des familles; mais un journal ayant annoncé la nouvelle, nous n'avons plus à encourir le reproche d'indiscrétion en répétant des bruits qui paroissent très-fondés. On dit qu'un des hommes les plus distingués dans le clergé par ses talens et par son caractère, doit être mis à la tête de l'instruction publique. S. M. lui a publiquement annoncé ses intentions à cet égard, et lui a elle-même donné les raisons qui devoient triompher de ses répugnances; car cet homme, aussi modeste que capable, essayoit de décliner un honneur qui en eût séduit tant d'autres. Nous faisons des vœux pour qu'un choix si heureux soit proclamé incessamment; les amis de la religion, des mœurs et de la monarchie, y applaudiront tous également.

— Le mardi 14, Mgr. le prince de Croï, grand-aumônier de France, a pris possession, comme supérieur spirituel, de la maison royale d'éducation de la Légion d'honneur, rue Barbette, à Paris. Le prince a été reçu avec les honneurs dus à son rang. A la porte de la chapelle, M. le premier aumônier de la maison l'a complimenté. M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie, a célébré la messe, après laquelle M. le grand-aumônier s'est assis devant l'autel, et a adressé, tant aux religieuses qu'aux élèves, un petit discours sur l'objet de la visite. Le prélat a encouragé les dames dans la tâche honorable qu'elles remplissent avec tant de zèle auprès de la jeunesse, et dans leurs efforts pour lui inculquer les principes de religion et l'attachement au Roi; il a exhorté les élèves à se montrer dociles aux leçons de leurs maîtresses, et à s'exercer de bonne heure à la pratique des vertus qui font le bonheur et l'ornement des familles. Le prince a témoigné à toutes une extrême bonté, et a annoncé qu'il porteroit toujours un vif intérêt à un établissement si précieux.

Mgr. a ensuite entonné le *Te Deum*. Après la cérémonie, M. le vicomte de Saint-Mars, pour M. le maréchal duc de Tarente, a présenté au prélat les élèves de la maison. La bonne intelligence qui règne entre l'autorité spirituelle et temporelle contribue surtout au succès de l'établissement. Le 22, M. le grand-aumônier ira à la maison des Loges, près Saint-Germain.

— Les exercices de la retraite des hommes se font tous les soirs à Notre-Dame. Le premier jour, on a chanté le *Veni, Creator;* après quoi, M. l'abbé Borderies, vicaire-général, a parlé, dans un entretien familier, de l'utilité de la retraite, et des dispositions qu'on y doit apporter. A sept heures et demie, M. l'abbé Barbier est monté en chaire : son sermon étoit sur le jugement dernier. Le même prédicateur a prêché, lundi, sur le prix du temps. Il y a eu chaque jour, à la même heure, un sermon, qui est toujours précédé et suivi de réflexions pieuses par M. l'abbé Borderies. Le lundi, il a entretenu ses auditeurs de la nécessité d'étudier et de bien connoître la religion; et, après le sermon, il en a tiré des réflexions sur le sujet qui venoit d'être traité. Ces discours et exhortations sont suivis du chant des cantiques et du salut. Les hommes remplissent la plus grande partie de la nef; on y voit avec plaisir non-seulement des vieillards, mais des hommes dans la maturité de l'âge, et surtout des jeunes gens de toutes les classes de la société : tous écoutent avec recueillement les instructions ou chantent avec ardeur les louanges du Très-Haut.

— La paroisse Saint-Roch vient de rentrer dans la propriété du bâtiment qui formoit anciennement le presbytère et la communauté des prêtres, dans la rue Neuve-Saint-Roch. Ce bâtiment, entièrement contigu à l'église, lui étoit nécessaire sous le triple rapport de la sûreté, de la tranquillité et de la décence. En l'acquérant, la fabrique se ménage le moyen d'ouvrir des issues très-utiles dans les jours d'affluence, de rétablir deux tribunes, de procurer des logemens plus convenables pour M. le curé, pour le clergé et pour les personnes attachées au service de l'église, et de ménager des décharges pour différens objets qu'il convient de mettre en réserve. Ce bâtiment avoit été construit autrefois sur un terrain appartenant à la fabrique; et M. Marduel, oncle et prédécesseur de M. le curé actuel, y employa 400,000 fr. Son respec-

table neveu, par respect pour la mémoire d'un parent si cher, et par zèle pour le bien de la paroisse, a voulu prendre à sa charge au moins le tiers du produit de l'acquisition ; il y a consacré le résultat de ses économies depuis plus de vingt ans. On espère quelques secours de la part du gouvernement, et la fabrique y joindra tout ce dont elle peut disposer. Néanmoins on auroit besoin d'environ 150,000 fr. pour compléter le prix de l'acquisition. M. le curé et le conseil de la fabrique ont fait un appel à la générosité des paroissiens, et les engagent à contribuer, autant qu'il est en eux, à une mesure devenue nécessaire, et dont il résultera pour l'église Saint-Roch les plus grands avantages. Il est d'autant plus important de faire remarquer l'insuffisance des fonds réunis pour cet objet, qu'un journal, en annonçant l'acquisition, l'a fait en des termes qui sembleroient faire croire que M. le curé a tout payé. Or, ce pasteur, quel que soit son zèle, ne seroit pas en état de contracter de tels engagemens, et il nous prie de dissiper une erreur qui seroit préjudiciable au succès même de ses vues.

— Un article fort innocent, que nous avons inséré, il y a quelque temps, sur des évêques nommés par Buonaparte au plus fort de ses différends avec le Pape, a déplu à un journaliste, qui a plaidé la cause de ces évêques avec un zèle tout-à-fait édifiant. Il nous accuse d'avoir voulu les tourner en ridicule, tandis que nous n'avions cité que des faits, et que nous n'y avions ajouté aucune réflexion. Il va, dit-il, rétablir la vérité des faits, et il signale deux grosses erreurs que nous avons commises : 1°. Ce n'est pas M. l'abbé de Montesquiou, mais M. Beugnot, qui remit aux trois évêques leurs bulles, en 1814 ; 2°. ce n'est pas M. Jaubert à qui on remit ses bulles, mais M. de Pradt, archevêque de Malines. Il paroît, ajoute le journaliste, que le roi de Sardaigne s'oppose à ce que M. l'abbé Dejean prenne possession du siége d'Asti, et il croit que la démission de celui-ci est nécessaire, si l'on veut que le siége d'Asti soit occupé. Le rédacteur ignoroit, sans doute, que le siége d'Asti est rempli, et l'est depuis quatre ans : M. Antoine Faa de Bruno y fut promu dans le consistoire du 16 mars 1818, et sacré à Rome le 24 du même mois. Il est à croire que son institution est canonique, et nous n'avons pas ouï dire que le clergé ou le peuple d'Asti aient réclamé pour M. l'abbé Dejean, ou aient regardé M. Faa

comme un intrus. Le journaliste prétend encore que M. l'abbé Jaubert *n'a pu faire les démarches ridicules qu'on lui prête pendant les cent jours*, puisqu'il n'avoit pas reçu ses bulles, qui n'étoient pas enregistrées au conseil d'Etat. Il est difficile d'imaginer une raison moins concluante : les bulles de M. Jaubert étoient à Paris ; il le savoit bien, et l'enregistrement au conseil d'Etat n'étoit pas une formalité si longue à remplir ; ce pouvoit être l'affaire de quelques jours. Quant aux démarches, que le critique appelle *ridicules* (nous ne nous étions pas servi de ce mot), nous sommes persuadés que M. l'abbé Jaubert ne désavoueroit point des circonstances qui ont été bien connues de plusieurs personnes. Il n'a pu oublier qu'il étoit allé, pendant les cent jours, chez le cardinal F., pour le prier de s'intéresser à son affaire et de le sacrer. Il alla également chez le directeur général des cultes de ce temps-là, M. B. de P., qui vit encore, et qui, à ce qu'on dit, trouva la demande un peu singulière. Il alla chez un autre évêque, qui vit aussi, et qu'il pria de faire assistant à son sacre. M. l'abbé Jaubert leur représenta que le diocèse de Saint-Flour le demandoit à corps et à cris ; que la députation du département à la chambre des cent jours le pressoit aussi de se faire sacrer ; que cela seroit utile à la cause........, etc. Nous ne faisons point *un crime à M. Jaubert du désir bien louable de remplir sa mission apostolique*, comme le dit le journaliste ; nous racontons seulement, en toute simplicité, ce que nous savons. On nous apprend, d'ailleurs, que M. Lejeas a obtenu une pension de 6000 fr., et M. Jaubert une de 4000 fr.

— M. l'évêque de La Rochelle visite en ce moment la partie de son diocèse qui étoit autrefois de l'évêché de Saintes. Arrivé dans cette dernière ville, le 22 avril, le prélat y est resté jusqu'au 30, et a donné chaque jour la confirmation ; un grand nombre de fidèles s'étoient disposés pour recevoir ce sacrement. Le 30 avril, on a célébré la fête de Saint-Eutrope, apôtre de la Saintonge ; M. l'évêque a officié pontificalement dans l'église consacrée à ce glorieux martyr, et qui en conserve le chef. Cette fête, qui chaque année attire les fidèles du pays, recevoit un nouvel éclat de la présence du pontife. Le 1er. mai, le prélat se rendit à Saint-Jean d'Angely, et passa trois jours dans son petit séminaire pour s'assurer par lui-même de l'état de cet établissement, qui pros-

père et promet au diocèse des sujets bien nécessaires. De là Monseigneur est retourné à Saintes, et est allé ensuite à Pons, puis à Jonzac, où se trouvent les missionnaires du diocèse. C'est lui-même qui a établi cette association, dont les travaux produisent dans tout le pays les fruits les plus abondans. Des paroisses où la religion étoit comme oubliée présentent depuis la visite des missionnaires un aspect tout différent. La ville de Saintes, où ils sont établis, se félicite de les voir revenir tous les ans dans son sein, après leurs courses apostoliques, et s'y rendre encore utiles dans le ministère, lorsqu'ils auroient besoin de se reposer de leurs fatigues. M. l'évêque a clos la mission de Jonzac le jour de l'Ascension, et est retourné à La Rochelle, où il doit faire prochainement l'ordination. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit ce prélat, presque nonagénaire, vaquer dans un âge si avancé aux fonctions pastorales, visiter son troupeau, et montrer pour le bien de ses ouailles toute l'ardeur et la vivacité de la jeunesse.

— Un ecclésiastique distingué par son mérite et ses services, M. l'abbé Girard, proviseur du collége royal de Rhodez, est mort dans cette ville, le 23 avril, à l'âge d'environ soixante-dix ans. Il étoit né en Franche-Comté, et fit des études très-brillantes au collége de Louis-le-Grand, où il remporta le prix d'honneur. M. de Cicé, alors évêque de Rhodez, l'appela dans son diocèse, lui confia une chaire de rhétorique, puis la direction du collége de cette ville. L'abbé Girard occupa la place de principal jusqu'au moment de la révolution. Il a formé, en cette qualité, des sujets fort distingués, parmi lesquels il suffira de citer M. Frayssinous. Le refus du serment arracha l'abbé Girard à ses fonctions. Pendant tout le temps des troubles, il resta caché chez un ami. Nommé directeur du collége de Figeac (Lot), quand le calme eut reparu, il rendit encore dans cette place des services signalés aux enfans et aux familles, et mérita d'être appelé, vers 1806, à la place de professeur de rhétorique à Rhodez, puis à celle de proviseur. Peu des choix de l'Université ont été aussi applaudis. L'abbé Girard joignoit, à l'esprit de son état, à une piété solide et à un attachement profond à la religion, les talens du gouvernement, la vigilance, et une fermeté tempérée par la douceur. Ses élèves craignoient surtout de lui déplaire, et le Rouergue conservera long-temps le souvenir d'un homme qui paroissoit né pour diriger l'éduca-

tion de la jeunesse. On lui doit une *Rhétorique*, qui a été imprimée et adoptée dans plusieurs maisons d'éducation.

— On nous a fait passer une relation certifiée d'une guérison opérée, le 31 mars dernier, à Grémonville (Seine-Inférieure) sur une fille âgée de trente-six ans. Cette fille, nommée *Marie Picot*, avoit, depuis 1815, une paralysie fortement caractérisée dans le bras gauche. Elle étoit obligée d'avoir constamment le bras en écharpe, et sa main étoit tout-à-fait insensible. Plusieurs médecins la virent en cet état, et conseillèrent une opération, à laquelle la malade refusa de se soumettre. Les autres moyens ayant été employés sans succès, on eut recours au prince de Hohenlohe. M. Vallée, curé de Grémonville, écrivit au prince, pour lui recommander sa paroissienne : il reçut, le 25 mars, une lettre imprimée, comme celles du même genre que le prince a envoyées en France. Elle portoit que la malade devoit, le 31 mars, dimanche des Rameaux, à onze heures du matin, unir ses prières à celles du prince. Marie Picot attendit sa guérison avec une entière confiance ; cependant, les jours qui précédèrent, ses souffrances en devinrent plus vives : mais, dit la relation, au jour et à l'heure indiqués, il s'opéra une guérison à l'instant de la communion; les douleurs cessèrent, l'écharpe fut retirée, le bras et les doigts se trouvèrent avoir repris leur mouvement naturel, et firent leurs fonctions avec facilité; en peu de jours, la main a repris son ancienne forme, et elle a aujourd'hui autant d'embonpoint. La relation ajoute que cette guérison a eu un grand éclat dans le pays. Elle est dressée par M. Vallée, et certifiée par sept curés voisins et par onze laïcs. A ces témoignages imposans se joint le certificat d'un médecin, M. Vasse, qui atteste l'état ancien et présent de la fille, et déclare qu'il a vu avec *étonnement* cet *effet merveilleux*. Un autre médecin, M. Andrieu, constate la paralysie, mais ne parle aucunement de la guérison, quoique son certificat soit du 25 avril dernier. Toutefois, il paroît que, dans tout le canton, on regarde la guérison comme surnaturelle. Nous rapportons les faits tels qu'ils nous ont été présentés, sans nous hasarder à donner un avis sur ce qui s'est passé trop loin de nous. Nous dirons seulement que la relation paroît faite avec soin, et qu'elle est munie de signatures propres à inspirer la confiance; nous pensons qu'elle doit être soumise à l'autorité.

— On a dit dans quelques feuilles allemandes, et des journaux françois ont répété, que le clergé catholique avoit élu pour l'archevêché de Bade M. le baron de Wessemberg, et qu'il n'avoit point accepté cette nomination, parce qu'il ne vouloit point *que ses rapports personnels avec la cour de Rome troublassent la paix de l'Eglise, et empêchassent un accord et une conclusion si désirables.* Il est vrai que M. de Wessemberg a été présenté pour l'archevêché de Bade; mais par qui? ce n'est certainement pas par le clergé catholique en général. Il y a dans le duché de Bade deux sortes de doyens, les doyens épiscopaux, et ceux qu'on pourroit appeler seigneuriaux ou du souverain, parce qu'ils sont en effet de la création du gouvernement. Dans les derniers temps d'anarchie religieuse où l'église d'Allemagne a gémi, on a imaginé d'opposer cette nouvelle création aux doyens épiscopaux, que l'on ne trouvoit pas assez souples. Il est aisé de sentir que le gouvernement n'a pas fait tomber ses choix sur les hommes les plus remarquables par leur zèle et leur orthodoxie; il y a sans doute parmi ces doyens des ecclésiastiques sincèrement attachés à la religion, et jouissant d'une juste considération; mais ce n'est pas le plus grand nombre; la plupart étoient de l'école de M. de W. Les catholiques se flattoient que, pour l'élection d'un archevêque, on s'adresseroit aux doyens épiscopaux, les seuls qui méritent ce nom, et qui aient qualité pour élire. Mais non; les doyens du souverain seuls ont été appelés, et il n'a pas été même question des doyens épiscopaux. Peut-on appeler cela le vœu du clergé catholique? quel droit d'élection avoient ces créatures du gouvernement? c'est le cri unanime des catholiques, et il étoit aisé de pressentir qu'une telle élection éprouveroit à Rome de grandes difficultés, et feroit peut-être manquer les nouveaux arrangemens. M. de Wessemberg a donc sagement fait de refuser la nomination; c'est de sa part une démarche honorable, et dont tous les amis de la religion doivent lui savoir gré. Aujourd'hui on assure que le gouvernement a proposé au saint Siége, pour l'archevêché de Bade, M. Wanker, professeur à l'université de Fribourg.

— Les évêques du royaume de Naples ont senti plus que jamais, après la dernière révolution, le besoin de rappeler le peuple aux principes qu'on avoit cherché à lui faire oublier. L'archevêque de Capoue a fait donner des missions dans tout

son diocèse ; il a appelé, pour cela, des ecclésiastiques et des religieux de diverses congrégations. Quatorze missionnaires de la congrégation du Rédempteur (fondée par le bienheureux Liguori) ont prêché, pendant cinquante jours, dans la ville de Sainte-Marie. Toutes les classes ont pris part à la mission, et l'archevêque de Capoue en a marqué la fin par une distribution abondante d'aumônes à beaucoup de malheureux, et par l'établissement d'une maison de refuge pour les orphelines. A Marcianise, toute la population et celle des environs a été ébranlée; on a vu, un jour, arriver seize cents personnes vêtues en pénitens, qui se sont rendues processionnellement à l'église, et ont imploré le secours des missionnaires. Dans quatre autres villes du même diocèse, ce sont les Pères de la congrégation de Vergini, de Naples, qui ont donné la mission; enfin, les missionnaires de la congrégation des pieux ouvriers de Naples, et ceux de la congrégation de la mission de Capoue, ont été chargés d'évangéliser d'autres villes et campagnes, où tous ont recueilli les mêmes consolations. Le diocèse de Naples a joui aussi de plusieurs missions. Le 6 janvier dernier, la congrégation dite de la Conférence fit partir trois divisions de missionnaires pour trois points différens; ils étoient vingt-six en tout. Le même jour, une autre congrégation, dite de Sainte-Marie-de-la-Pureté, envoyoit vingt-un missionnaires, qui ont dû se porter aussi en trois endroits. Une autre congrégation, dite *de Propaganda Fide*, et formée aussi à Naples, a fait donner une mission dans le faubourg Saint-Jean de cette capitale. Les missionnaires de la Conférence ont aussi visité le diocèse de Sorrento. Trois autres missions ont dû être entreprises, depuis Pâque, par les soins des trois congrégations ci-dessus désignées. On voit par là quel est le zèle pour cette bonne œuvre dans le royaume de Naples. Seulement, qu'on nous permette de le dire, ces missions nous paroissent un peu courtes, et nous avouons que nous préférons l'usage établi en France de les faire durer un peu plus long-temps, afin de se donner le temps d'éprouver au moins les bonnes dispositions des pénitens.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. connoissant les différentes pertes occasionnées par les incendies, a fait parvenir à M. le préfet de l'Eure un crédit de 30,000 francs, pour être distribués en indemnité.

— S. A. R. MONSIEUR, dont l'inépuisable bienfaisance vient au secours de tous les genres d'infortune, informé de la situation malheureuse où se trouve le nommé Legendre, père de famille, habitant la commune de Miseray, près Evreux, vient de faire remettre à M. le préfet de l'Eure une somme de 400 fr., pour être distribuée à cette famille.

— S. A. R. MADAME a fait adresser une somme de 100 francs au maire de Cour-Neuve, arrondissement de Saint-Denis, pour contribuer à la réparation du moulin à vent du sieur Egret, qui avoit été brisé par la tempête.

— La séance royale pour l'ouverture de la chambre des députés sera précédée d'une messe du Saint-Esprit, à laquelle assisteront les membres de la famille royale, et qui aura lieu dans l'église Notre-Dame, le 3 juin. Les dispositions faites au Louvre pour la séance royale sont les mêmes que les années précédentes. M. Anglès n'ayant pas été réélu député, M. de Lacroix-Frainville, né en 1749, sera président d'âge. On assure que la loi des comptes et celle du budget seront présentées immédiatement après la constitution définitive des chambres.

— M. le duc de Richelieu est mort le 17 de ce mois, d'une fièvre cérébrale. Depuis quelque temps, il ressentoit des foiblesses dans tous les membres et des frissons. Le 16, après avoir déjeuné dans une terre appartenant à Mme. la duchesse de Richelieu, il est revenu en poste à Paris, où il est arrivé à sept heures et demie du soir. Il s'étoit trouvé mal trois fois pendant la route; son état a toujours empiré. Le 17 au matin, le Roi lui a envoyé ses médecins; mais tous les secours de l'art ont été inutiles. M. l'abbé Feutrier lui a administré l'extrême onction, le malade n'ayant donné que de foibles signes de connoissance. Armand Duplessis de Richelieu, petit fils du maréchal de ce nom, étoit fils du duc de Fronsac, et fut titré d'abord comte de Chinon; né vers 1769, il sortit fort jeune de France, fit ses premières armes sous le général Souwarow, et fut chargé par les princes de missions importantes dans les sanglantes années de la révolution. Ensuite il s'attacha à la cour de Russie, et fut comblé de faveurs de l'empereur Alexandre. Depuis 1803 jusqu'à 1814, il fut gouverneur civil et militaire d'Odessa et de toutes les côtes environnantes. Lors de la restauration, il rentra en France, où le Roi le nomma depuis ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres. M. le duc de Richelieu s'est fait distinguer par son désintéressement, sa loyauté et la douceur de son caractère. Ses obsèques ont eu lieu, le 20, dans l'église de l'Assomption. Le cortége qui suivoit le corbillard étoit composé de plus de huit cents personnes les plus élevées en dignité. M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du Roi, a célébré la messe et fait l'absoute; M. l'abbé Feutrier a assisté comme confesseur. Les dépouilles mortelles de M. le duc de Richelieu doivent être transférées dans les caveaux de la Sorbonne, dès que les réparations nécessaires auront été terminées. Tout le monde sait qu'un membre de sa famille, le fameux cardinal de Richelieu, fut le fondateur de cette célèbre faculté, et que son corps y fut placé dans un magnifique mausolée.

— MM. les maréchaux de camp, baron de Balatier, et le vicomte Picot de Peccadeuc passent au commandement des 1re. et 2e. subdivisions de la 12e. division militaire.

— Le général Jamin, commandant du département de Maine et Loire, est remplacé par M. le maréchal de camp Mathis.

— M. le maréchal de camp Doguereau vient d'être nommé commandant de l'école d'artillerie à La Fère.

— Le 17 mai, la cour de cassation a, dans l'intérêt de la loi, et sur la réquisition de M. le procureur général, cassé un arrêt de la chambre d'accusation de la cour royale d'Aix, qui avoit renvoyé devant le tribunal correctionnel de Marseille, les nommés Jacques Cauvin et Pierre Boutin, prévenus de violation de sépulture et de vol de vêtemens qui enveloppoient les cadavres qu'ils avoient déterrés.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 17 de ce mois, les nommés Jean Butor, et Arnaux, charpentier, accusés d'avoir tenu des propos séditieux; le premier à 15 jours d'emprisonnement, et le second à 8 jours.

— Dans la nuit du 19, la police a arrêté aux environs du Palais-Royal et près l'hotel d'Angleterre, une douzaine de vagabonds et gens sans aveu. Ils ont été conduits à la préfecture.

— Il a été fait, le 18, une visite chez des fabricans de porcelaine de la rue de Vendôme. On a saisi plusieurs assiettes à l'effigie de Buonaparte.

— On assure que trois gardes du corps à pied ont été arrêtés il y a quelques jours.

— Le 13 de ce mois, la fonte de la statue équestre de Louis XIV a eu lieu. Cette opération a réussi d'une manière admirable et sans le moindre accident. Le 25 août cette statue sera élevée sur la place des Victoires.

— Aussitôt que la nouvelle de la maladie de S. A. R. MADAME s'est répandue dans Bordeaux, plusieurs établissemens d'éducation de cette ville qui sont sous la protection de MADAME, et plusieurs corporations d'artisans, ont fait dire dans plusieurs paroisses des messes pour demander à Dieu le rétablissement d'une santé si chère. La foule des fidèles s'est portée avec empressement à ces pieuses cérémonies.

— La cour royale de Lyon, réunie en assemblée générale, le 14 de ce mois, a décidé que l'instruction de la procédure suivie contre les auteurs et complices des désordres qui ont eu lieu en cette ville, seroit évoquée par la chambre des mises en accusation. Le ministère public a déféré aux tribunaux un écrit anonyme contenant des imputations injurieuses contre l'administration, au sujet de la formalité des listes d'électeurs.

— Le 17, Lyon a joui de la tranquillité la plus parfaite pendant toute la durée de la séance du collège de département; mais le soir, une foule de jeunes gens, dont la plupart paroissoient appartenir à une classe peu aisée, a parcouru divers quartiers de la ville en poussant des cris de sédition; la *Marseilloise* a même été chantée. Une patrouille de chasseurs à cheval et un poste occupé par les Suisses ont été attaqués : alors le régiment entier des chasseurs est sorti des

casernes et a dispersé les différens groupes qui s'étoient formés. Il paroit que quelques personnes ont été blessées, et d'autres arrêtées.

— S. Exc. le ministre de la guerre a promu au grade de sous-lieutenant le sieur Gatel, sergent au 20e. régiment de ligne, qui s'est distingué par sa présence d'esprit et son dévoûment dans les derniers troubles de Lyon.

— Un réfugié piémontais, le docteur Barbaroux, a reçu l'ordre de quitter Marseille dans un court délai.

— L'autorité judiciaire et la police, secondées par le zèle de la force armée, ont fait les recherches les plus actives pour découvrir les auteurs des incendies qui ont ravagé divers départemens. Dans celui de l'Oise, 15 individus ont été mis sous mandat de dépôt comme inculpés d'incendie ou de tentatives d'incendie. Deux personnes ont en outre été arrêtées, comme inculpées d'être auteurs d'écrits contenant des menaces d'incendie. La vigilance des magistrats dans les autres départemens n'a pas eu un résultat moins satisfaisant.

— Les cortès d'Espagne s'occupent depuis quelque temps de finances et d'administration; le parti modéré des révolutionnaires paroit y prévaloir. Les *communeros* ou républicains ont publié une nouvelle constitution, qui a produit un très-bon effet, en dévoilant leurs projets criminels. Des insurrections se manifestent sur plusieurs points du royaume. Les gardes du corps qui avoient été incarcérés et mis en accusation, il y a dix-huit mois, ont été acquittés. En revanche, on a eu la douleur de voir dans la chaîne des forçats, qui est partie le 7 mai, cinq vénérables prêtres, et le malheureux Abuelo, partageant les liens honteux réservés au crime.

— Le 11 avril, l'escadre ottomane, forte de trente-cinq vaisseaux de guerre, a débarqué à Scio un corps de troupes qui s'est emparé des hauteurs où les Grecs s'étoient retranchés, et a livré la ville aux flammes. L'incendie a duré plus de cinq jours. On assure qu'aucun catholique n'a péri : le capitan-pacha a pourvu à la sûreté de 1500 personnes qui s'étoient refugiées au consulat de France.

— Des lettres de Saint-Thomas annoncent que l'amiral Jacob est arrivé à Samana, après l'occupation par les Haïtiens, et que, ne rencontrant pas le soulèvement des 4,000 Espagnols qui lui étoit annoncé, il est reparti, ne laissant dans la baie que trois frégates qui n'avoient pas de communication avec la terre. Il y a quelques jours qu'un navire arrivant de Saint-Domingue est entré dans la rade du Hâvre. Ce navire, après avoir été vingt-quatre jours, retenu par l'embargo, a reçu du président Boyer l'autorisation de partir, et tous les bâtimens européens ont été également rendus à la liberté.

Elections d'arrondissement.

Lozère. Les électeurs de ce département ne forment qu'un seul collége qui nomme toute la députation. M. André, candidat royaliste, et membre des chambres de 1815 et 1816, a réuni 253 suffrages;

M. le comte Réné de Bernis, président du collége, et député sortant, en a obtenu 244. L'un et l'autre ont été proclamés députés.

Résultat définitif : députés nommés par les royalistes, 30 ; députés nommés par l'opposition, 28.

Elections de département.

Seine. Nombre des votans, 2292. M. Ternaux a réuni 1442 voix ; M. Gaspard Got, 1324 ; M. Tripier, 1267 ; M. Alexandre Delaborde, 1215 ; M. Olivier, 983 ; M. Lebrun, 955 ; M. Bonnet, 975 ; M. Breton, 1005. Les quatre premiers candidats ont été proclamés députés.

Oise. M. le comte Florian de Kergorlay et M. Borel de Brétizel, tous deux députés sortans, et candidats royalistes, ont obtenu, le premier 150 voix, le second 190, sur 280 votans.

Loiret. Nombre des votans, 306. M. Henri de Longuéve et M. le comte de Rocheplatte, députés sortans, et candidats royalistes, ont été nommés députés. Le premier a obtenu 206 voix, et le second 201.

Rhône. M. Pavy, député sortant, et M. Gillet, candidats royalistes, ont été nommés à une forte majorité.

Haut-Rhin. Députés élus : M. Kœchlin député sortant, et M. Lafayette fils, tous deux candidats de l'opposition.

Côte-d'Or. MM. de Berbis et Brenet, députés sortans, ont été réélus.

Orne. M. le comte Charles de Gontaut-Biron, président du collége, a obtenu 224 suffrages ; M. de Gobier de Charencey, 220, et M. de Maisons, 210. Le nombre des électeurs présens étoit de 22[illegible]. Ces trois députés sont royalistes.

Meuse. Nombre des votans, 145. M. le général d'Anthouard, et M. Etienne, député sortant, ont réuni, le premier 83 suffrages, et le second 81.

Indre et Loire. Nombre des votans, 231. M. Perceval, député sortant, et candidat royaliste, a obtenu 135 voix ; M. de Rochemore, député sortant, 108, et M. de Jouffrey, 103. Le 18, il a été procédé à un nouveau scrutin pour la nomination du second député : M. de Rochemore, député sortant, ayant réuni 138 suffrages sur 227 votans, a été proclamé député ; M. de Jouffrey, son compétiteur, a obtenu 87 voix.

Dordogne. Sur 181 votans, M. Chillaud de la Rigaudie, député sortant, a obtenu 175 voix ; M. de Mirandol, député sortant, 171, et M. Dupavillon, candidat royaliste, 169.

Ille et Vilaine. M. le vicomte de la Vieuville, député sortant, et président du collége ; M. Duplessis-de Grénédan, député sortant, et M. de Trégomain-Bonniefontaine, candidats royalistes, ont été nommés à une majorité de 209, 198 et 192 voix. Les trois candidats de l'opposition ont obtenu, savoir : M. le Graverend, député sortant, 35 voix ; M. Bouvet, 33, et M. Defermont, 25. Le nombre des votans étoit de 242.

Sur des conversions de protestans en Allemagne, dans le 19e. siècle.

Nous avons annoncé, n°. 732, que nous nous occupions d'un travail sur les conversions de protestans en Allemagne, et des personnes aussi instruites que zélées nous ont déjà communiqué une assez longue liste, à laquelle nous trouvons aussi des additions à faire. Mais le travail s'aggrandit chaque jour, et, quoique nous ne remontions qu'à la fin du 17e. siècle, il se présente cependant une foule de noms dont la seule indication dépassera peut-être le cadre que nous nous étions prescrit. En attendant que nous puissions compléter nos renseignemens sur cet objet, nous parlerons de quelques conversions toutes récentes, et qui ont fait beaucoup de bruit en Allemagne. Déjà dans le n°. 732 nous avions nommé plusieurs protestans convertis; mais nous manquions de documens sur la plupart. Nous avons même en cet endroit commis une erreur, en rangeant dans le nombre des catholiques les deux frères comtes de Solms-Laubach; nous apprenons que ces deux seigneurs sont toujours protestans; ils l'ont eux-mêmes déclaré dans la *Gazette de Francfort*. Parmi les conversions que nous citâmes dans ce même numéro, les plus remarquables sont celles du comte de Stolberg, de M. Werner et de M. de Schlegel; nous dirons quelque chose de chacun d'eux.

Frédéric-Léopold, comte de Stolberg, naquit, le 7 novembre 1750, à Bramstedt, dans le Holstein, et fut d'abord gentilhomme de la chambre du roi de Danemarck, puis, en 1777, ministre plénipotentiaire de Lubeck à Copenhague. En 1782, il épousa Agnès de Witzleben, qu'il perdit en 1788, ayant eu d'elle un fils et trois filles. En 1788, il devint ministre de Danemarck à Berlin, et, en 1792, président du gouvernement à Eutin. En 1789, il contracta un second mariage avec la comtesse Sophie de Redern, et fut décoré, en 1797, des ordres russes de Sainte-Anne et de Saint-Alexandre Newski. On le regardoit comme un des écrivains les plus distingués de l'Allemagne : on a de lui des odes, des cantates, des romances, des élégies, remarquables par la beauté de

la poésie; des traductions en vers de l'*Iliade* d'Homère, des dialogues choisis de Platon, des tragédies d'Eschile et des poëmes d'Ossian; un roman intitulé *l'Ile*, et une relation de ses voyages en Allemagne, en Suisse et en Italie. Ces ouvrages avoient fait à M. de Stolberg une grande réputation, quand tout à coup il se démit de ses charges, en 1800, se rendit à Munster, et embrassa la religion catholique avec toute sa famille. Sa fille aînée seule, qui avoit épousé le comte de Stolberg-Wernigerode, resta protestante. Cette démarche de M. de Stolberg souleva contre lui une classe de protestans, et, tandis que les plus sages continuoient à parler avec estime de sa personne et de ses ouvrages, des esprits ardens se déclarèrent ses ennemis et ses détracteurs. Son mérite éminent disparut tout à coup à leurs yeux, et son talent fut rabaissé par ceux qui l'avoient le plus admiré. A la tête de ce parti se trouvoient Jean-Henri Woss, Wachler, Paulus. Voss, autrefois ami intime de Stolberg, publia un pamphlet *des Menées de Stolberg*, et, à l'âge de 80 ans, il attaqua encore le comte de la manière la plus insolente; mais celui-ci avoit l'ame trop noble pour descendre dans la carrière des récriminations et des injures, et le public a fait justice des écrits de ses adversaires. Comme historien, Stolberg est connu par sa *Vie d'Alfred le Grand*, publiée en 1815, et par son *Histoire de la Religion de Jésus-Christ*, en 15 volumes, ouvrage plein d'érudition, et remarquable, dit-on, pour le style; il y en a eu trois éditions, à Hambourg, à Vienne et à Soleure. Les deux derniers écrits de l'auteur sont un *Traité sur l'Amour de Dieu*, 1 volume, et des *Méditations sur l'Écriture sainte*, en 2 volumes. Sa mort a été digne de sa vie, et il y a montré les sentimens les plus édifians. M. de Stolberg a laissé douze enfans, dont l'un est venu cet hiver à Paris, et y a édifié par sa piété ceux qui l'ont connu. Nous avions déjà parlé brièvement du vertueux comte, dans notre n°. 565.

La conversion de M. Werner n'a pas été moins éclatante, et sa réputation n'a servi qu'à rehausser le mérite de sa démarche. Frédéric-Louis-Zacharie Werner, conseiller aulique de Hesse-Darmstadt, chanoine honoraire de Kaminiek, et membre de la société royale de Kœnigsberg, naquit dans cette dernière ville, le 18 novembre 1768. Son père y étoit professeur d'éloquence et d'histoire, et devint dans la suite recteur de l'Université. Le jeune Werner étudia

le droit, fit sa philosophie sous le fameux Kant, et donna le premier essor à son talent dans un exercice qu'il soutint en pleine université, et où il prononça deux discours latins aux applaudissemens d'un nombreux auditoire. Son mérite lui procura de bonne heure un emploi honorable; en 1793, il fut nommé secrétaire de la guerre et des domaines, et, en 1805, il fut appelé à Berlin, comme secrétaire intime au nouveau département de la Prusse orientale. Son goût pour s'instruire le porta aux voyages, qui étoient pour lui un moyen d'étendre ses connoissances par ses rapports avec les hommes les plus distingués dans chaque pays. Son premier voyage littéraire fut en 1790, où il visita Berlin et la Saxe. Après la mort de sa mère, en 1807, il alla successivement à Vienne, à Munich, à Francfort, à Cologne, à Iéna; en 1808, en Suisse et à Paris; en 1809, en Italie. Il se lia dans ces courses avec les littérateurs de ce temps, Schelling, Goethe, Jacobi, A.-G. de Schlegel. Mais, si ces voyages furent utiles à M. Werner, sous le rapport des connoissances et du goût, ils lui procurèrent encore un avantage plus précieux. C'est à Rome qu'il eut le bonheur de connoître la foi catholique, et le courage de l'embrasser. La persécution sous laquelle l'Eglise gémissoit alors ne l'empêcha pas de reconnoître en elle les marques de l'assistance divine. On dit que ce fut l'abbé Ostini, professeur de théologie au collége Romain, qui acheva dans des conférences particulières avec M. Werner ce que la grâce avoit commencé. Le nouveau catholique prouva par sa conduite la sincérité de sa conversion; il étudia la théologie, et finit par ne plus s'occuper que des matières de religion. En 1813, il retourna en Allemagne, et témoigna à l'archevêque de Ratisbonne, M. de Dalberg, son désir de se préparer plus prochainement à l'état ecclésiastique. Le prélat le plaça dans son séminaire d'Aschaffenbourg, où M. Werner reçut l'ordination sacerdotale, en 1814. Etant allé à Vienne, il s'y livra au ministère de la chaire, prêchant l'hiver dans la capitale, et l'été dans les provinces environnantes Un grand concours se portoit à ses sermons; la Hongrie, la Styrie, Venise même, furent le théâtre de son zèle. Il passa une partie de l'année 1817 chez le comte Nicolas de Grohalski, vice-gouverneur de Kaminiek, dans la partie de la Pologne russe, et il y connut l'évêque Makiewicz, qui le nomma chanoine honoraire de son église. C'est à son retour de Vienne que ce pré-

dicateur est entré dans la congrégation des prêtres du Saint-Rédempteur, fondée en Italie par le B. Liguori. On a de M. Werner quinze différens ouvrages, qui l'ont placé au nombre des littérateurs distingués, et qui, pour la plupart, sont antérieurs à sa conversion. Un des plus connus est son poème dramatique des *Fils de la Vallée*, 1803, 2 volumes. Ses tragédies ont eu du succès. En 1807, il publia son *Martin Luther*, qu'il a réfuté lui-même en 1814. Il n'y a encore eu d'imprimé que deux de ses sermons. Depuis 1814 cet homme estimable a été continuellement en butte aux calomnies et aux sarcasmes des protestans; on ne peut lui pardonner son changement et son zèle, tandis qu'il est visible que son ancien attachement au protestantisme prouve la droiture de son cœur; il étoit de bonne foi, il cherchoit la vérité, et s'est déclaré pour elle dès qu'il l'eut trouvée.

Frédéric de Schlegel peut être cité avec honneur à côté des précédens noms. Il naquit à Hanovre, en 1772, et est frère d'Auguste-Guillaume de Schlegel, auteur dramatique, et littérateur célèbre. Leur père avoit placé le jeune Frédéric dans une maison de commerce; mais celui-ci se dégoûta bientôt de cet état, et embrassa les études littéraires avec une extrême ardeur. Erudit, helléniste, poète, il joignoit le talent de la critique aux dons de l'imagination. Ses premiers essais furent son morceau *sur les Ecoles des Poètes grecs;* des articles dans le journal nommé *l'Allemagne*, à Berlin; son ouvrage *des Grecs et des Romains*. Le savant Heyne donna les plus grands éloges à cet écrit, où l'auteur a réuni en effet un goût original et une grande érudition. Ses leçons de philosophie à Iéna, et son *Hercule Musagète*, accrurent sa réputation. Etant venu à Paris, en 1802, avec sa femme, fille du littérateur juif Mendelsohn, il y ouvrit aussi un cours de philosophie, et fit des recherches sur notre ancienne littérature. C'est au retour de ce voyage que M. de Schlegel embrassa la religion catholique, à Cologne, ainsi que sa femme; de la part d'un homme de ce caractère, cette démarche ne pouvoit être que l'effet d'une conviction éclairée. M. de Schlegel a continué de cultiver la littérature. Ses recherches *sur la Langue et la Sagesse des Indiens*, ses poésies publiées en 1809, ses *Leçons sur l'Histoire moderne*, et *sur l'Histoire de la Littérature de tous les peuples*, à Vienne, en 1811 et 1812; son *Musée allemand*, tels sont ses principaux écrits. Le prince

Charles s'attacha l'auteur en qualité de secrétaire aulique; et l'empereur lui conféra la noblesse. Depuis, le prince de Metternich l'employa dans la diplomatie, et le fit conseiller de légation à la diète de Francfort. M. de Schlegel quitta cette place au commencement de 1818, et retourna à Vienne, où il commença la *Concordia*, de concert avec des savans revenus, comme lui, dans le sein de l'Eglise. Il paroît qu'il occupe aussi à Vienne une chaire de professeur. Cet écrivain est un esprit original, droit, profond, doué d'une imagination brillante et pleine de chaleur; il abonde en beaux mouvemens, et a quelque chose d'entraînant quand il traite en prose ou en vers les sujets qui se rattachent à la religion.

Nous bornerons ici ces notices; nous pourrons parler une autre fois de quelques hommes estimés en Allemagne. M. Adam de Muller, conseiller de régence allemand, et depuis consul général d'Autriche à Leipsick, est connu par des écrits politique sur les derniers évènemens, et par des *Mélanges sur la Philosophie, les Arts et la Pratique;* ces écrits montrent son attachement à toutes les saines doctrines. M. Volz, professeur à Fribourg en Brisgaw, et prêtre, étoit auparavant professeur et prédicateur protestant à Carlsruhe. Nous nommerons encore le professeur Tiek de Berlin, et les deux frères Gossler, fils du président de ce nom, auparavant étudians à Bonn, et aujourd'hui demeurant à Berlin; il paroît que leur conversion est due principalement au zèle de leur professeur, M. Freudenfeld, dont nous avons raconté l'histoire, n°. 747. A propos de ce professeur, nous savons qu'il est parti pour Rome avec un médecin westphalien, M. Brentano; on dit qu'il se propose de se consacrer aux missions, et on croit que M. Brentano embrassera également l'état ecclésiastique.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On croit que deux des nouveaux évêques seront sacrés le dimanche de la Trinité; savoir, MM. les évêques d'Evreux et de Mende. M. l'archevêque de Paris sera le consécrateur, et fera la cérémonie dans sa chapelle. M. l'évêque de Dijon, qui avoit dû d'abord être sacré à Rouen, le sera, dit-on, à Paris, par M. l'archevêque de Rouen; il paroît que le jour

n'en est pas encore fixé. Quant à M. l'évêque d'Hermopolis, il doit, à ce qu'on assure, être sacré à Issy, par M. le grand-aumônier, probablement le 11 juin, jour de saint Barnabé. On sait que ces sortes de cérémonies doivent se faire un dimanche ou un jour de fête.

— Le 21 mai, il s'est tenu à Saint-Sulpice, dans la chapelle des Allemands, une réunion pour l'œuvre des petits séminaires; M. l'archevêque de Paris l'a présidée. M. l'abbé Desjardins a fait le rapport, et a présenté avec beaucoup d'intérêt l'état actuel de cette œuvre si importante. Les dames continuent avec un zèle admirable à recueillir les dons des fidèles, et bravent tous les désagrémens qu'elles peuvent avoir à rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions. La collecte de ce trimestre est moins considérable que celle du précédent; cependant elle est encore satisfaisante. M. l'archevêque de Paris a encouragé les dames à persévérer dans leur noble tâche, et leur a rappelé quelques-uns des motifs qui doivent les soutenir et les animer; il s'agit en effet de ce qui leur est le plus cher, de leurs familles, de l'intérêt de leurs enfans, auxquels il faut assurer pour l'avenir les secours de cette religion, sans laquelle l'homme ne sauroit être heureux, même sur la terre.

— Au commencement de la semaine, on a fait, à l'Archevêché, l'examen des ordinands. MM. les grands-vicaires, plusieurs chanoines, et les supérieurs et directeurs des séminaires de la capitale, ont interrogé les sujets qui se présentent pour les ordres. La retraite commence pour eux demain dimanche. L'ordination de la Trinité paroît devoir être très-nombreuse; elle se fera dans l'église Notre-Dame.

— La visite de M. le grand-aumônier dans la maison des Loges n'a pas été moins satisfaisante que celle de la rue Barbette. Le prélat est arrivé à midi, a entendu la messe, qui a été célébrée par M. le vicaire-général, et a aussi adressé une exhortation paternelle aux personnes présentes. La maison des Loges renferme environ soixante dames religieuses et deux cent vingt-cinq élèves. Mme. de Lézeau, supérieure générale de la congrégation, réside tantôt aux Loges, tantôt à Paris.

— Le lendemain de l'Ascension, M. l'archevêque de Paris s'est rendu, comme nous l'avions annoncé, à l'église de Bonne-Nouvelle pour y installer la nouvelle congrégation établie par M. le curé. Le prélat, arrivé au bas de l'autel, a

entonné le *Veni, Creator*, et a célébré la messe, après laquelle il a adressé aux dames une courte, mais touchante exhortation. Il s'est félicité de voir ces heureux fruits de la visite pastorale, et a engagé les dames à asseoir cette œuvre sur les fondemens les plus solides. Le premier de tous doit être, a-t-il dit, une confiance et une déférence entières pour le digne pasteur qui doit présider la congrégation ; chacun doit lui soumettre ses idées, sacrifiant même des vues qui peut-être seroient bonnes d'ailleurs, mais qui seront peut-être aussi meilleures plus tard ; il y a temps pour tout, et il faut savoir imiter la Providence, qui procède en toutes choses avec sagesse et lenteur. Le second fondement est l'union, cette union qui fait la force de toute association, et que Notre-Seigneur nous a recommandée dans l'Evangile. Le prélat s'est représenté ces dames se préparant par la retraite et la prière, comme autrefois les apôtres, dans le cénacle, à remplir leur mission, à se livrer aux exercices des bonnes œuvres, à consoler les affligés, instruire les ignorans, protéger l'enfance, arracher la jeunesse aux dangers ; par là, a-t-il ajouté, vous acquerrez un trésor de mérites, et vous arriverez devant le tribunal suprême, entourées des ames que vous aurez sauvées. Le 20 mai, il y a eu une première réunion des dames chez M. le curé ; on y a lu le réglement, et on y a formé un conseil provisoire pour s'occuper sur-le-champ des bonnes œuvres qui sont l'objet principal de l'association. Des fonds ont déjà été réunis pour cet objet, et la paroisse va ressentir les effets d'un zèle si précieux, et qui méritoit tant d'être encouragé.

— M. l'évêque d'Orléans a visité dernièrement une des parties les plus éloignées de son diocèse, l'arrondissement de Gien, où sa présence et son affabilité ont produit d'heureuses impressions. A Gien surtout le prélat a éprouvé l'accueil le plus flatteur. M. le sous-préfet de Gien, et M. le curé de Saint-Louis, étoient allés, le 16 avril, à sa rencontre, avec un détachement de la garde nationale et de la gendarmerie. A l'entrée de la ville, M. Le Noir, maire, complimenta M. l'évêque de la manière la plus heureuse et la plus satisfaisante pour le clergé ; il témoigna, entr'autres, le dévoûment unanime des habitans pour le Roi. M. de Varicourt répondit avec beaucoup d'à-propos et de bonté ; il traversa la ville, entouré du clergé, des autorités et de la garde nationale, et

trouva toutes les maisons pavoisées. Arrivé chez M. le curé, M. Brillard, président du tribunal, complimenta le prélat, comme président du conseil de fabrique, et comme président du tribunal. Le lendemain 17 avril, le son des cloches annonça la cérémonie de la confirmation; la procession étoit imposante; on se rendit, en chantant le *Benedictus*, à la paroisse. A la porte de l'église, M. Vallet, curé de Saint-Louis, et ancien député à l'assemblée constituante, harangua le prélat, et rappela qu'ils avoient été autrefois ensemble au côté droit de cette assemblée; il se félicita à la fois d'être, depuis quarante ans, dans une paroisse qui étoit sa patrie, ~~et où il~~ n'avoit éprouvé que des sujets de satisfaction, et de recevoir dans son église un premier pasteur si distingué par son zèle et ses qualités. La réponse de M. l'évêque fut aussi affectueuse que spirituelle. Il se trouva à la confirmation plus de quatorze cents personnes; M. l'abbé Egraz, grand-vicaire d'Orléans et archidiacre de Gien, prononça un discours sur la religion, qui fit impression sur un grand nombre. Déjà M. curé et ses vicaires avoient ramené plus de quatre cents personnes. Le 20, Monseigneur donna encore la confirmation dans la même église à plus de treize cents personnes, soit de Gien, soit des environs, qui n'avoient pu être admises la première fois. Dans l'après-midi il visita les églises, l'hospice et le collége. Le dimanche 21, le prélat officia pontificalement. Le soir, il officia encore à vêpres, et baptisa un fils nouveau-né de M. le comte de Lestrade, sous-préfet. Le 25, M. de Varicourt repassa encore par Gien, en revenant de Briare et de Châtillon-sur-Loire, et en se rendant à Sully, pour continuer sa visite. Il a remis des lettres de chanoine honoraire de sa cathédrale à M. l'abbé Vallet, qui l'avoit reçu chez lui avec toute sorte d'égards, et qui s'applaudit des heureux effets de la visite dans sa paroisse, où elle a ramené des ames long-temps égarées. Nous avons été contraints d'abréger extrêmement la relation, qui fait beaucoup d'honneur aux sentimens du clergé, des autorités, et de tous les habitans de Gien.

— On peut se rappeler que M. l'abbé R. de La Mennais, ancien grand-vicaire de Saint-Brieux, et M. l'abbé Deshayes, alors curé d'Auray, ont établi en Bretagne une société de Frères pour faire les écoles dans les campagnes, et suppléer aux Frères de Saint-Yon, qui ne vont que deux à deux. Nous avons parlé,

plusieurs fois, de cette utile institution, entr'autres dans nos n°s. 189 et 733. Elle s'est déjà répandue dans les diocèses de Saint-Brieux, de Vannes et de Rennes, et on ne doute pas qu'elle ne s'étende bientôt plus loin. Ces Frères logent chez les curés, et les secondent dans ce qui peut être de leur ressort: on se loue dans les campagnes de leur zèle pour l'instruction des enfans, de leur piété, de leur bon esprit, de leur charité. Une ordonnance du Roi, du 1er. mai dernier, autorise cette association sous le nom de *Congrégation de l'instruction chrétienne*; elle devra se conformer aux lois et réglemens existans. Le brevet de capacité pour chaque Frère lui sera délivré sur le vu de la lettre particulière d'obédience qu'il aura reçue de son supérieur général. Il pourra être fait des legs et donations, soit à l'association en général, soit aux écoles particulières qu'elle dirige. On applaudira sans doute à ces encouragemens que le gouvernement accorde à un établissement si précieux dans les campagnes; ces Frères sont communément appelés par le peuple les *Petits-Frères*. Ils ont la même règle à peu près que les Frères dits de Saint-Yon, et ont été formés par eux et dans le même esprit.

— Dans l'article que nous avons donné sur le savant abbé Bullet, nous n'avions point fait mention de son *Dictionnaire de la langue celtique*, parce que cet ouvrage ne nous paroissoit pas avoir un rapport direct avec le plan de notre journal. Un admirateur du savant franc-comtois a été néanmoins étonné de cette omission, et nous engage à la réparer. Ce *Dictionnaire*, dit-il, a coûté des recherches immenses à son auteur; il est tellement chargé d'érudition, qu'il étoit au-dessus de la portée de beaucoup de personnes, et qu'il resta assez long-temps inconnu ou dédaigné, jusqu'à ce que de savans anglois, en parcourant le magasin d'un libraire de Besançon, y trouvèrent cet ouvrage en feuilles, l'examinèrent, et, l'ayant jugé plein d'instruction et de recherches, achetèrent presque toute l'édition. La personne qui nous a fait passer ces renseignemens est d'autant plus croyable, qu'elle a eu part à l'impression du *Dictionnaire*: c'est M. Alaidon, ancien curé du diocèse de Toul, dont nous avons parlé ailleurs. Cet ecclésiastique, qui se trouvoit à Besançon en 1760, travailla à la correction des feuilles de l'ouvrage.

— François-Xavier de Salm, cardinal et évêque de Gurk en Carinthie, est mort à Clagenfurth, capitale de cette pro-

vince, le 19 avril dernier, après une maladie de trois jours. Il étoit né à Vienne, le 1er. février 1749, de la famille des comtes de Salm-Reiferscheid, fut fait évêque de Gurk dans le consistoire du 24 juillet 1784, et cardinal dans celui du 23 septembre 1816. Dans un ouvrage récent on lui attribue d'avoir publié un Mandement pour dispenser ses prêtres de la récitation du Bréviaire; c'étoit à l'époque où Joseph II donnoit le signal de toutes les innovations, et où les évêques de ses Etats croyoient lui faire la cour en introduisant de notables altérations dans la discipline ecclésiastique. Il faut croire que M. de Salm a eu quelque honte de cette foiblesse, et qu'il l'a réparée par son zèle et par sa conduite postérieure. Sa promotion au cardinalat est une nouvelle raison qui autorise à le penser. Les journaux font un grand éloge de sa charité pour les pauvres, qui étoit connue, dit-on, non-seulement à Gurk, mais dans toute la Carinthie.

— M. l'abbé Carrand, préfet apostolique de la Martinique, est arrivé dans cette île le 22 février. Il étoit parti de France le 7 janvier, et avoit relâché, le 7 février, à la Basse-Terre, île de la Guadeloupe. Quelques jours après, un missionnaire de Cayenne, M. Castellari, étoit arrivé dans la même île, où il alloit désormais exercer ses fonctions. Les Sœurs ont fait la traversée de Rochefort à la Pointe à Pitre en vingt-trois jours. Le besoin de prêtres se fait sentir à la Martinique. M. Laïs, curé du Lamentin, venoit d'y mourir, et deux missionnaires retournent en Europe pour raison de santé. On a paru étonné, dans la colonie, que le préfet apostolique n'amenât avec lui qu'un prêtre, M. Lacroix; et en effet, les besoins de l'île auroient demandé un renfort plus considérable. Le préfet se louoit de l'accueil qu'il avoit reçu du gouverneur. Il se proposoit de publier un Mandement pour son entrée, et de commencer ses fonctions. Il réside au Fort-Royal, et habite provisoirement avec M. Pierron, curé de la ville. Il est probable qu'il visitera ensuite l'île, et on dit qu'il est dans l'intention de donner des missions; mais il auroit besoin de coopérateurs pour cette œuvre, et il en sollicite avec instance. M. Cailleau, qui étoit arrivé plusieurs jours avant lui, avoit été envoyé de suite au Lamentin, pour remplacer M. Laïs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. On frémit quand on pense à la tyrannie sous laquelle nous gémissons. Est-il par exemple rien de plus horrible que la dernière loi sur la presse? Cette loi, dit le *Constitutionnel, renferme toutes les sévérités que l'imagination la plus féconde puisse concevoir.* Aussi le pauvre journaliste est tellement dominé par la peur que, depuis deux mois, il n'ose plus souffler, comme on dit. Tous ses lecteurs savent quelle est depuis cette époque sa timidité et sa réserve. Pas le plus petit mot contre les ministres. A-t-il osé parler sur les élections? quel scrupule dans le choix des candidats! un homme avoit-il figuré dans les cent jours? avoit-il été accusé pour quelque délit politique? étoit-il connu par son attachement à la révolution ou à l'usurpateur? vous savez si le *Constitutionnel* se permettoit de le recommander. Aussi les procureurs du Roi, ces hommes si ombrageux, n'ont rien trouvé à reprendre dans le susdit journal, lequel a l'honneur d'avoir triomphé par sa prudence d'*une loi qui poursuit la pensée jusque dans cette région indéfinissable qu'on est convenu d'appeler la tendance ou l'esprit d'un journal.* Quelle parfaite mesure il lui a fallu pour se soustraire à une loi si terrible, et que faut-il plus admirer ici, ou l'*imagination féconde* qui découvre de si grands sujets de terreur, ou le courage héroïque qui les brave, ou peut-être, pour parler franchement, l'audace qui s'en joue?

— Il paroît certain que le Roi ira habiter Saint-Cloud le 7 du mois prochain.

— Le Roi vient d'accorder un secours de 8,000 fr. aux habitans du département de l'Yonne, qui ont le plus souffert de l'ouragan dont nous avons parlé.

— S. A. R. MONSIEUR, dont la charité est inépuisable, vient d'accorder un secours de 300 francs aux incendiés de Beaujardin, commune de Saint-Clair (Seine et Oise). Mgr. le duc d'Angoulême a donné la même somme en faveur de ces malheureuses victimes.

— S. A. R. MONSIEUR avoit accordé aux victimes de l'incendie de Bray-sur-Somme 1000 fr. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême vient de leur accorder 500 fr.

— S. M. a permis à M. le comte Odet de Jumilhac, neveu de feu M. le duc de Richelieu, de prendre le nom et le titre de son oncle.

— La mort de l'abbé Sicard laisse une place vacante à l'Académie; on dit que le Roi a manifesté l'intention qu'elle fut donnée à M. l'abbé Frayssinous, qui y a tant de droits par ses talens et sa réputation. On pouvoit s'étonner qu'un orateur si distingué n'eût pas encore été admis dans un corps qui autrefois se fut empressé de l'appeler dans son sein. La modestie de M. Frayssinous et l'esprit qui règne dans une partie de l'Académie, expliquent suffisamment ce long délai. Quoi qu'il en soit, on s'attend que le premier aumônier de S. M. sera

élu, sinon à une parfaite unanimité, car l'Académie a aussi son côté gauche, au moins par tous ceux qui sentent combien un tel choix honorera la compagnie, et qui, outre le désir de montrer leur déférence pour le vœu du Roi, savent apprécier les principes, les talens et les sentimens de M. Frayssinous.

— Une ordonnance du Roi, du 15 mai, fixe les traitemens des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux et conseillers de préfectures, et les frais d'administration des préfectures.

— M. de Rochefort, attaché à l'ambassade françoise aux Etats-Unis d'Amérique, est arrivé, le 20, à Paris, avec des dépêches de M. Hyde de Neuville, notre ambassadeur.

— S. Exc. le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour que les demandes des militaires pensionnés ou non pensionnés, de leurs veuves ou de leurs ayant cause, soient examinées dans les départemens, et pour qu'elles ne lui soient transmises par les autorités locales qu'autant qu'elles seroient du ressort du ministère de la guerre, et conformes aux lois, ordonnances et réglemens militaires. Par ce moyen, les solutions seront obtenues avec plus de promptitude, et à moindres frais.

— La cause des sieurs Barginet et Nadeau a été appelée pour la seconde fois à la police correctionnelle, le 21 de ce mois. Me. Mérilhou a porté la parole pour le sieur Nadeau. Le tribunal a remis la cause à quinzaine pour le prononcé du jugement. Barginet a encore fait défaut.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 21, à trois mois d'emprisonnement, le nommé François, modeleur en plâtre, convaincu d'avoir cherché à vendre des bustes de Buonaparte dans un cabaret de la barrière Charonne, vers la fin du mois de mars dernier.

— Le 22, le tribunal correctionnel a remis à quinzaine la cause du sieur Gallois, auteur d'un pamphlet intitulé : *le Parapluie patrimonial.*

— M. Eugène de Pradel, auteur du recueil de chansons intitulé, *les Etincelles*, Hardy, imprimeur, et Terry, libraire, ont comparu le 23 au tribunal de police correctionnelle. M. Delapalme, avocat du Roi, a présenté ces écrits comme contenant des provocations séditieuses et des attentats à la morale publique et aux bonnes mœurs, et enfin comme tendant à exciter la haine contre une classe du clergé (les missionnaires). Il a conclu contre l'auteur à la peine de six mois de prison. La délibération du tribunal a duré plus d'une heure et demie. Il a condamné M. Eugène Pradel à six mois de prison, 1000 fr. d'amende et aux dépens. Hardy et Terry, accusés d'une simple contravention à la loi sur la librairie, ont été acquittés.

— M. le maréchal de camp du Camboust de Coislin vient d'être nommé au commandement du département de la Meurthe, en remplacement de M. le marquis de Pange, pair de France, appelé au commandement du département du Pas-de-Calais.

— M. Lecordier, sous-préfet de Saint-Pol (Pas-de-Calais), vient d'être nommé sous-préfet à Boulogne-sur-Mer. M. le marquis Dumereuil est appelé à la sous-préfecture de Saint-Pol.

— S. M. vient de rétablir la place du Pont-Saint-Esprit (Gard), et en a rendu le commandement à M. Lezert, chef d'escadron et chevalier de saint Louis.

— M. le maire de la ville de Toulon vient de donner sa démission.

— Le 18 de ce mois, la chambre du conseil du tribunal de Compiègne a mis en état de prévention les nommés Loisel, Tassin et Gossuin, en raison du fait d'incendie qui a eu lieu dans deux communes de cet arrondissement.

— M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Rennes, a porté plainte contre l'éditeur de l'*Echo de l'Ouest*, journal publié dans la même ville, comme prévenu de divers délits prévus par la dernière loi sur la liberté de la presse.

— Après les derniers troubles dont la ville de Lyon a été le théâtre, M. le maire a fait afficher une ordonnance de police qui enjoint aux habitans de fermer les portes de leurs maisons à la chute du jour; la même injonction est faite aux maitres des cafés et autres lieux publics. Il est défendu à toutes personnes de parcourir la ville avec des armes quelconques, ostensibles ou cachées.

— Le ministre de la guerre a adressé, le 15 de ce mois, une lettre au lieutenant-général commandant la 19e. division militaire. S. Exc. lui témoigne que le Roi a été satisfait des mesures qu'il a prises à l'occasion des troubles de Lyon, et de la conduite qu'ont tenue les troupes de la garnison.

— On a fait de nouveau plusieurs démarches pour qu'on éloignât de la Suisse les Italiens fugitifs qui se trouvoient dans quelques cantons. On devoit même, sur une réquisition étrangère, en arrêter quelques-uns; mais ils ont prévu le coup, et se sont éloignés dans différentes directions.

— Personne n'ignore la division qui existe entre les provinces septentrionales et les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas. Cette haine, déjà ancienne, semble s'accroitre tous les jours entre deux peuples entièrement séparés l'un de l'autre par les intérêts, la religion, les habitudes et la langue. La lutte entre les provinces hollandoises et belges s'engage, tous les ans, au sujet des contributions. Les députés de la Hollande, plus nombreux que ceux de la Belgique, imposent à cette province un tribut excessif, et que repousse l'opinion publique. Ainsi chaque année les deux parties se trouvent en présence, et s'aigrissent réciproquement par des reproches amers et violens. La nouvelle loi sur les contributions personnelles est passée à une majorité de 3 voix.

Elections de département.

Creuze. M. Augier de Chézeaud, député sortant, et président du collége, a obtenu 44 voix sur 81 votans.

Deux-Sèvres. Nombre des votans 216. M. Clerc de la Salle, propriétaire, a réuni 117 voix; M. le général Aimé, son concurrent, en a obtenu 68.

Gers. Sur 221 votans, M. le comte de Flamarens, député sortant, a obtenu 160 suffrages, et M. Victor Galard, 155; leurs concurrens, MM. de Podenas et Delong, ont obtenu, le premier 61, et le second 57 suffrages.

Hérault. MM. de Sarret de Coussergue et d'Alzon, ont été nommés députés.

Ainsi aujourd'hui toutes les élections sont connues. Dans les colléges d'arrondissement on compte 30 députés royalistes, et 23 de l'opposition. Dans les colléges de département, les députés royalistes sont au nombre de 24, et ceux de l'opposition au nombre de 9. Résumé général : députés nommés par les royalistes, 54; députés nommés par l'opposition, 32. Les journaux libéraux, qui, après les élections d'un département, n'avoient pas assez d'éloges à prodiguer aux électeurs, seront-ils bien satisfaits de ce résultat? L'expression des vœux de la majorité des citoyens vient de se manifester; elle doit servir à leur montrer que le parti libéral perd de jour en jour de ses forces, et que le nombre des François qui se rangent autour du trône légitime s'accroît chaque année.

On pourroit, relativement aux élections, partager les départemens en trois classes, suivant la diversité des choix; les uns où on n'a nommé que des royalistes, les autres où les choix ont été partagés, et les derniers où on n'a nommé que des libéraux : dans la première catégorie sont les six départemens d'Ille et Vilaine, de l'Orne, de l'Hérault, de la Dordogne, d'Indre et Loire et de la Lozère. Honneur à ces colléges, qui ont pu échapper aux sinistres influences par lesquelles la bonne volonté des royalistes a été paralysée ailleurs! D'un autre côté, deux départemens, la Meuse et les Deux-Sèvres, n'ont nommé que des libéraux; des circonstances locales expliquent ce petit triomphe. Dans les autres départemens, les choix ont été diversement partagés.

Le 10 mai, on a fait, dans la chambre des communes du parlement d'Angleterre, la seconde lecture du bill pour l'admission des pairs catholiques dans la chambre haute. M. Wetherell combat la mesure comme opposée à l'esprit général de la constitution angloise, qui veut le maintien du protestantisme. M. Wilmot pense, au contraire, que cette me-

sure sera regardée comme un acheminement vers l'admission des députés catholiques, et qu'à ce titre elle sera reçue avec plaisir par les catholiques, et contribuera beaucoup à calmer les troubles de l'Irlande. M. Wynn trouve qu'on n'a aucun sujet de craindre que le roi n'abuse de la faculté de nommer des pairs catholiques. M. Peel insiste pour qu'on renvoie cette discussion incidente à la discussion générale sur l'émancipation des catholiques. Le marquis de Londonderry soutient la proposition de M. Canning : quel seroit l'inconvénient d'une mesure qui feroit entrer dix pairs dans la chambre? M. Canning répond de nouveau aux objections de ses adversaires. On va aux voix, et il se trouve, pour la seconde lecture du bill, une majorité de 235 voix contre 223 : ainsi, la motion a gagné quelques voix; la majorité n'avoit été que de 5 voix le 30 avril.

Le 17, M. Peel ayant présenté une pétition du ministre et des bedeaux de l'église protestante de Saint-Luc contre le bill, cette pétition a excité la gaîté de la chambre : M. Canning en a profité pour demander la troisième lecture du bill; ce qui n'a souffert aucune difficulté. Il n'y a point eu de discussion, et le bill a passé sans qu'on allât au scrutin, M. Peel en ayant reconnu l'inutilité. M. Canning lui a fait compliment de sa modération, et s'est félicité d'avoir un tel adversaire. Il a proposé un léger changement dans le titre de son bill; ce qui a été adopté. Une grande majorité s'est prononcée, cette fois, en faveur de la motion dans la chambre des communes : reste à savoir comment cette même motion sera reçue dans la chambre haute.

Nouveau Dictionnaire Universel de la langue françoise, par S. F. Rolland. Lyon, 2 très-gros vol. in-8° (1).

C'est une dernière édition du *nouveau Vocabulaire ou* Dictionnaire portatif de la langue françoise, que l'auteur publia pour la première fois en 1803, et qui eut trois éditions successives; mais il y a fait beaucoup d'augmentations. Ces deux volumes contiennent bien des choses, et on trouve ici plusieurs dictionnaires réunis en un seul. Le premier volume offre d'abord des élémens de la grammaire françoise, un abrégé de rhétorique, et quelques préceptes sur l'art

---

(1) Prix, 18 fr. et 24 fr. franc de port. A Lyon, chez Rolland; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

épistolaire; tout cela est assez succinct, mais paroît néanmoins renfermer l'essentiel.

Les *Elémens de Grammaire* sont ceux de l'abbé Lhomond, et l'article du style épistolaire est tiré de Le Batteux; l'éditeur a mieux aimé emprunter ainsi à des hommes estimables, en avouant la dette, que s'exposer à faire moins bien en faisant autrement.

Vient ensuite le *nouveau Dictionnaire de la langue françoise*, qui fait le fond de l'ouvrage, et qui remplit presque tout le premier volume; l'auteur a cherché à y éclaircir les difficultés de la langue, et a considérablement accru la partie des synonymes, en profitant pour cela du travail de Gérard, de Beauzée et de Roubaud. A la fin il y a une table des synonymes et une table des difficultés pour faciliter les recherches. Ces deux tables sont suivies d'un Dictionnaire des Homonymes, ou des mots qui ont une orthographe différente avec une prononciation à peu près semblable.

Le IIe. volume réunit beaucoup d'objets divers; 1°. un *Dictionnaire de termes techniques* usités dans les sciences, les arts et les métiers, avec les vieux mots, et ceux qui sont peu usités. L'auteur a cru devoir faire un dictionnaire particulier de tous ces mots, afin qu'on ne les confondît pas avec les termes généralement adoptés. 2°. Un *Dictionnaire du mauvais langage*, ou Recueil des expressions proverbiales et des locutions basses et vicieuses usitées parmi le peuple; l'éditeur a suivi pour ce recueil l'Académie et les meilleurs grammairiens, et indique en même temps les expressions correctes qu'il faut substituer à ces locutions défectueuses, et la raison de ces corrections. Cependant un juste respect pour les bonnes mœurs lui a fait une loi d'écarter de son Dictionnaire les termes libres et déshonnêtes; et il a pensé que, travaillant surtout pour la jeunesse, il devoit éviter tout ce qui peut réveiller des idées fâcheuses. 3°. Un *Abrégé des Règles de la Versification françoise* et une analyse de l'*Art Poëtique* d'Horace, ainsi que de celui de Boileau. 4°. Un *Dictionnaire portatif des Rimes*. 5°. Un *Vocabulaire géographique*. 6°. Un *Dictionnaire de mythologie et d'antiquités*. 7°. Enfin un *Dictionnaire des Hommes célèbres*.

Tout cela est nécessairement fort abrégé, et ce dernier Dictionnaire, entre autres, est extrêmement succinct. Néanmoins, on pourroit être surpris de tout ce que l'auteur a su renfermer dans son cadre. Dans la momenclature des auteurs, il lui a été impossible de spécifier tous les ouvrages; il s'est borné à en indiquer la nature et l'esprit, et ses jugemens attestent généralement son respect pour la religion et son éloignement pour les systèmes modernes de l'incrédulité: ce recueil pourra donc être utile à ceux qui, ne pouvant faire des recherches profondes sur la langue, ont besoin de trouver sous la main un ouvrage qui réunisse à cet égard les notices les plus importantes. Quant aux dictionnaires accessoires, si je puis parler ainsi, renfermés dans le IIe. volume, ils complètent le premier dictionnaire sur la langue en y ajoutant des documens courts et commodes. Tout le monde ne peut pas être érudit, et bien des gens se contenteront d'abrégés qui épargnent leur bourse et leur temps.

Vies des saintes Femmes, des Martyres et des Vierges, pour tous les jours de l'année; dédiées aux dames chrétiennes, et publiées sous la direction de plusieurs ecclésiastiques (1).

C'est un des caractères de la religion chrétienne d'avoir fourni des modèles pour tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions. Nous trouvons dans tous les siècles de l'Eglise de grands exemples de vertu, des martyrs, de saints évêques, de zélés docteurs, de pieux solitaires, des justes qui se sont sanctifiés dans les divers états. Les femmes aussi se sont distinguées parmi ces héros du christianisme qui sont proposés à notre admiration. Celles-ci ont versé leur sang pour la foi; celles-là se sont illustrées par la pratique des bonnes œuvres; les unes ont rempli avec sagesse tous les devoirs d'épouses et de mères, les autres se sont entièrement consacrées à servir Dieu dans une profession religieuse. Le présent ouvrage est destiné en l'honneur de ces généreuses chrétiennes; on s'y est proposé de ne nommer que des femmes; on a cru qu'un tel recueil devoit intéresser la piété, et qu'il animeroit les personnes du même sexe à imiter des exemples qui acquerroient une nouvelle autorité par leur réunion même.

Dans cet ouvrage chaque jour a sa patronne; car il n'est pas de jour dans l'année qui ne présente un ou

(1) Cet ouvrage sera composé de 4 vol. in-8°. ornés de figures: le Ier. volume est en vente; les autres se succéderont rapidement; prix, 5 fr. pour chaque volume, et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Theriot et Belin, libraires, quai des Augustins, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

plusieurs modèles parmi les femmes chrétiennes. Il y a des jours où l'histoire nous en offre quatre, cinq ou six qui ont vécu en différens temps ou en différens lieux. L'éditeur y a joint les saintes femmes de l'ancien Testament, celles qui ne sont honorées que dans quelques diocèses, et celles mêmes qui sont fêtées dans l'église grecque, apparemment avant l'époque du schisme. L'ouvrage contiendra, dit-on, plus de onze cents articles; on se propose de célébrer dans un article à part les femmes généreuses qui ont été dans ces derniers temps les victimes de leur attachement à la religion.

Nous avons déjà un échantillon de la rédaction de ce recueil; nous avons reçu le Ier. volume, qui commence par une chronologie des saintes femmes les plus célèbres depuis la sainte Vierge; elles sont placées suivant l'ordre des temps; la dernière est sainte Chantal. Je ne sais pourquoi on a oublié dans le même siècle Marie de l'Incarnation, dont nous parlions récemment, qui, ayant été déclarée bienheureuse il y a trente ans, avoit droit d'entrer dans ce recueil, d'autant plus qu'on avoit formellement annoncé qu'on y comprendroit les femmes béatifiées. C'est une omission qu'il seroit encore peut-être temps de réparer si le mois d'avril n'est pas imprimé.

A la suite de la chronologie est une Vie de la sainte Vierge, qui forme à elle seule 90 pages. Cette Vie est édifiante; mais je ne sais d'où l'éditeur a tiré des circonstances qui ne sont rien moins qu'authentiques. Il auroit bien dû imiter la sage réserve de Bullet, qui s'est abstenu de rapporter tout ce qui n'est point appuyé sur des témoignages graves. Loin de là, l'éditeur insiste sur une foule de détails qui sont destitués d'autorité. Le séjour de la sainte Vierge dans le temple, avant son mariage, est-il un fait bien certain? *C'est un pieux sentiment*, dit l'auteur, *que, quand le Fils de*

Dieu monta au ciel le jour de sa triomphante ascension, saint Joseph y monta à sa suite, en corps et en ame; l'auteur auroit dû nous citer quelque autorité à l'appui de ce sentiment, que je ne me rappelle pas avoir vu énoncé ailleurs. L'Evangile nous apprend que J.-C., après sa résurrection, apparut *premièrement* à Madeleine; malgré cela, dit l'éditeur, *il est, je crois, bien peu de personnes qui ne soient pleinement convaincues que, dès que Notre-Seigneur fut ressuscité, sa mère fut la première à qui il apparut.* On trouvera dans l'ouvrage les raisons par lesquelles il essaie d'appuyer son sentiment. *Il est à croire,* ajoute-t-il, *que Jésus-Christ apparoissoit tous les jours à sa chère mère, et qu'il s'entretenoit familièrement avec elle.* Il y a dans cette Vie de la sainte Vierge beaucoup de ces conjectures, et souvent même on ne distingue pas ce qui n'est que conjecture de ce qui est appuyé sur les livres saints.

La mort de la sainte Vierge est racontée de la manière la plus détaillée, et l'éditeur en a su toutes les circonstances, comme s'il s'y étoit trouvé lui-même. Il nous apprend que ceux des principaux disciples qui se trouvoient à Jérusalem, ayant été instruits que le jour marqué de Dieu étoit venu, se rendirent auprès de la sainte Vierge; que de ce nombre étoient nommément le saint évêque Timothée et saint Denis l'Aréopagite; qu'ils trouvèrent la sainte Vierge *se tenant dans son séant sur un petit lit,* et ayant debout à côté de son lit l'apôtre saint Jean; qu'au même instant tous les autres apôtres, qui étoient dispersés dans toutes les parties du monde, *furent miraculeusement transportés dans sa chambre,* et qu'*à l'exception d'un seul qui ne s'y trouva pas, ils parurent tous en un meme moment devant elle;* que la sainte Vierge les consola, etc. etc. Or l'auteur raconte tout cela sans prévenir que ce ne sont là que des traditions plus ou moins suspectes, des conjectures plus ou moins invraisemblables; et à

son ton affirmatif on seroit tenté de croire, et de bonnes ames croiront peut-être que ces circonstances sont rapportées dans l'Écriture, où il ne se trouve rien de semblable. Il me semble bien peu convenable de mêler ainsi le douteux et l'incertain avec ce qui est révélé. Dans un siècle comme le nôtre, surtout, il ne faudroit point que les livres de piété offrissent rien qui prêtât à la critique des hommes instruits, et on est fâché qu'un auteur, dont nous devons croire les intentions fort droites, ait négligé des précautions qui auroient donné à son entreprise un caractère plus respectable et un but plus utile.

A la suite de la Vie de la sainte Vierge viennent les Vies des saintes pour les trois premiers mois de l'année. Plusieurs sont tirées de l'ouvrage de Butler, qui étoit en effet une des meilleures sources où l'auteur pût puiser; d'autres paroissent empruntées à des critiques moins sûrs, et renferment des détails qu'un goût sévère eût peut-être sacrifiés. Il y a des jours où l'on ne trouve point d'autres noms que des femmes de l'ancien Testament, Ève, Rebecca, Suzanne; je ne sais si l'on n'auroit pas mieux aimé y trouver jointes des saintes femmes chrétiennes. Je remarque aussi que l'auteur place de temps en temps des femmes pieuses, mais dont le culte n'est pas autorisé par l'approbation de l'Église; ainsi il indique au 16 janvier la Sœur Grâce de Valence; au 2 février, Jeanne de Lestonnac, fondatrice des religieuses de la congrégation de Notre-Dame; au 19 du même mois, Anne de Jésus, une des premières Carmélites qui passa d'Espagne en France, il y a deux cents ans; et au 28 mars, Marie de Maillé, pieuse veuve, morte en 1414. Ces quatre pieuses femmes n'ont point été canonisées; l'auteur auroit dû en prévenir, et ne pas exposer ses lecteurs à placer au même rang les saintes reconnues par l'Église avec celles qui n'ont pas obtenu cet honneur, quoique peut-

être leurs vertus autorisent à les regarder comme jouissant du bonheur du ciel. Je ne vois pas d'ailleurs de raisons pour nommer dans l'ouvrage ces quatre femmes plutôt que tant d'autres dont les vertus ont même quelquefois eu plus d'éclat, si ce n'est peut-être qu'on avoit besoin de leurs noms pour remplir quelque lacune.

Au reste, si cet ouvrage n'a pas toute la critique que l'on pourroit désirer, il est rempli de réflexions chrétiennes et de détails édifians, qui annoncent dans l'auteur les meilleures vues, et qui plairont aux ames pieuses.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous voudrions pouvoir annoncer que le choix important dont nous avions parlé dans notre avant-dernier numéro s'est réalisé ; mais nous n'aurons point encore aujourd'hui cette satisfaction. Une feuille libérale s'est un peu égayée sur cette nouvelle, et semble dire que les amis de la religion et de la monarchie ont eu une fausse joie ; auroit-elle deviné juste ? Il n'y a pas de doute que ce choix auroit déplu à quelques personnes, qui ont dû s'agiter pour l'empêcher, et qui ont eu apparemment assez de crédit pour y apporter du moins des obstacles. Nous osons cependant encore conserver des espérances : le mal qui se fait, et le bien qui pourroit se faire, sont de nature à appeler toute la sollicitude du gouvernement.

— Le dimanche de la Pentecôte, M. l'abbé Borderies a prêché dans la chapelle du château. Son discours, sur lequel nous espérons pouvoir revenir, n'étoit pas moins remarquable par le mérite des pensées que par l'éclat du style. Il a fait sentir que nous devions nous attacher d'autant plus à la religion, qu'elle compte aujourd'hui plus d'ingrats.

— La retraite des hommes s'est terminée, à Notre-Dame, le vendredi 24, au soir, par les exercices accoutumés. M. l'abbé Borderies a parlé, ce jour-là, sur l'obligation où sont les fidèles d'inspirer la religion par leurs exemples à ceux qui les entourent. Un père doit cette leçon à ses enfans, un

maître à ses serviteurs, et chacun peut, sous ce rapport, exercer une heureuse influence sur ses parens, sur ses amis, sur ceux avec lesquels il a des relations. Malheureusement, nous n'avons que trop d'exemples contraires : des maîtres impitoyables envient à un pauvre ouvrier un instant de relâche, et lui refusent même le temps d'aller entendre la messe le dimanche. De malheureux enfans sont obligés de lutter contre de mauvais parens, qui s'efforcent de leur faire oublier tout sentiment de religion. Des faits affligeans, qui sont venus dans ce genre à notre connoissance, ne motivent que trop les réflexions judicieuses que M. l'abbé Borderies a faites sur ce sujet. A sept heures et demie, M. l'abbé Ronsin est monté en chaire, et a prêché sur l'amour de Dieu ; il a montré que nous devions tout faire et tout souffrir pour l'amour de Dieu. M. l'archevêque de Paris est arrivé au commencement du discours, et a donné le salut. Ensuite le prélat a parlé lui-même aux fidèles ; et, après avoir remercié Dieu des grâces qu'il avoit répandues sur cette retraite, il a exhorté ses auditeurs à porter dans leurs familles la bonne odeur de Jésus-Christ, et à se préparer à recevoir le saint Esprit. Il a commenté ces paroles : *Benedic hoc sacrificium tuo sancto nomini præparatum*. M. l'archevêque a ensuite entonné le *Te Deum*. Cette retraite a été fort suivie, et le nombre comme le recueillement des hommes ont été remarquables. Ce sont MM. Barbier, Longin et Ronsin qui ont prononcé les discours. M. l'abbé Borderies a fait, chaque jour, l'instruction familière.

— L'ordination de samedi prochain sera une des plus nombreuses que la capitale eût vues depuis long-temps : il y aura environ cent quatre-vingts ordinands. Il ne faudroit pourtant point croire, d'après cela, que Paris ne manquera plus de prêtres, et que les paroisses vont être abondamment pourvues : sur les trente prêtres qui doivent être ordonnés samedi, il n'y en a que sept ou huit pour le diocèse de Paris. Dans le reste des ordinands, les sujets de Paris sont à peu près dans la même proportion. Les autres sont de divers diocèses du royaume ; il y en a même d'étrangers à la France, tels que des Irlandois et des Ecossois, qui étudient dans différens séminaires. Enfin, dans le nombre total des ordinands, il y en a un tiers environ qui ne recevront que la tonsure ou les ordres mineurs, et il se passera par conséquent encore quel-

ques années avant que ceux-là puissent entrer dans le ministère. Nous faisons cette observation, parce qu'il se trouvera peut-être des gens qui, sur l'annonce d'une ordination si nombreuse, croiront peut-être que nos plaintes sur la disette des prêtres sont exagérées, et qu'il est inutile de s'occuper d'encourager les vocations ecclésiastiques. Jamais, au contraire, ce besoin ne fut plus urgent, et tous ceux qui connoissent l'état des paroisses le sentiront aisément.

— Jeudi prochain, M. de Vichy, évêque d'Autun, donnera la confirmation aux jeunes Savoyards, dans l'église des Missions-Etrangères. Le prélat dira la messe à neuf heures, et administrera ensuite le sacrement. A trois heures, il y aura un sermon par M. l'abbé de la Bourdonnaie. La quête sera faite par Mme. la comtesse Louise de Senft-Pilsach. On sait que cette dame est une luthérienne rentrée dans le sein de l'Eglise il y a quelques années, ainsi que toute sa famille, et qui soutient cette démarche par une éclatante piété, et par un zèle admirable pour toutes les bonnes œuvres. Nous aurions pu joindre cette famille aux exemples récens de conversion que nous avons cités de l'Allemagne, où M. le comte de Senft résidoit précédemment.

— Nous avons admiré plus d'une fois le zèle avec lequel différentes bonnes œuvres étoient suivies par des personnes de toute condition, et notamment par des jeunes gens que leur âge ou leur position dans le monde sembloient entraîner vers d'autres soins. Cette ardeur persévère de la manière la plus consolante, et on a entendu dernièrement avec intérêt, dans une réunion pieuse, un rapport sur l'état de ces œuvres. Des jeunes gens continuent à visiter les malades à l'Hôtel-Dieu, à l'hôpital Saint-Louis, et à ceux de la Charité et de la Pitié; ils les consolent, leur font de bonnes lectures, et s'efforcent de les rappeler à la religion, ou de les entretenir dans leurs bons sentimens. Ils font même des instructions suivies sur le Catéchisme pour tant de pauvres gens qui l'ont oublié, et ils leur distribuent des livres de piété. On auroit peine à croire, si on ne connoissoit pas la perversité humaine, que des hommes, profondément corrompus, introduisent des ouvrages licentieux jusque dans ces asiles de la douleur, où languissent tant de victimes de leurs propres passions. Les estimables visiteurs dont nous parlons portent, au contraire, aux infirmes des livres capables de les fortifier au milieu de leurs épreuves.

Ils ont recueilli cette année quelque fruit des soins charitables qu'ils se donnent. Un assez grand nombre de malades ont fait leurs pâques dans les trois hôpitaux : à la Charité, entr'autres, il y en a eu plus qu'ailleurs. On y a célébré la fête de saint Jean de Dieu, et les malades ont invoqué avec une dévotion particulière un saint dont la mémoire doit être si chère à l'humanité souffrante. D'autres jeunes gens vont porter de semblables secours dans quelques prisons, comme à Sainte-Pélagie et à la Force; ils y font le catéchisme aux enfans, et même aux hommes faits, et trouvent encore au milieu de ces séjours de corruption des cœurs dociles, et des esprits capables de recevoir de salutaires impressions. Une cérémonie qui a eu lieu le jeudi-saint, à Sainte-Pélagie, a paru particulièrement toucher les plus endurcis. Un homme, distingué par son nom et son rang à la cour, M. le comte de P., s'est rendu ce jour là dans cette prison, et a lavé les pieds à douze pauvres; ce trait d'humiliation et de charité étoit un grand exemple pour tant de riches ensevelis dans la mollesse, et insensibles aux larmes du pauvre et aux douleurs du malade. Plusieurs prisonniers ont paru revenir sincèrement à Dieu.

— Lorsque l'on entreprit coup sur coup, il y a quatre ans, et avec tant d'éclat et de scandale, de nouvelles éditions des plus fameux coryphées de l'incrédulité, il parut diverses réclamations contre ces pernicieuses entreprises. MM. les grands-vicaires de Paris s'élevèrent, dans leur Mandement du Carême, contre ces éditions multipliées. M. l'abbé Clausel, M. Harel, M. G. J. M., et quelques autres écrivains, cherchèrent à détromper leurs contemporains sur le compte de deux hommes qui ont trop souvent fait le plus triste usage de leurs talens, et qui ont exercé sur leur siècle une trop fâcheuse influence. Il parut aussi, dans le même genre, un autre écrit dont nous n'avions pas parlé, et qui avoit pour titre : *Les Fidèles catholiques aux évêques et à tous les pasteurs de l'Eglise de France, au sujet des nouvelles éditions de Voltaire et de Rousseau*, 1817, in-8°. de 44 pages. L'auteur l'envoya, dans le temps, aux évêques, et il a cru devoir le leur adresser de nouveau, à l'occasion de la Lettre pastorale de M. l'évêque de Troyes. Il y considère, avec raison, les nouvelles éditions comme propres à éteindre les dernières étincelles de la foi. Les livres et les doctrines de Rousseau n'ont déjà que trop fait de mal; ils ne sont pas moins con-

traires aux intérêts de l'Etat qu'à ceux de la religion. Quand ils parurent, les sages en prévirent les funestes conséquences : aujourd'hui qu'elles ont éclaté, peut-on se dissimuler le but où tendent ces réimpressions? *Ces deux hommes ont perdu la France*, disoit, en parlant de Volaire et de Rousseau, un prince dont nos yeux ont vu la catastrophe terrible, et qui avoit été éclairé par la plus puissante des leçons, celle du malheur. L'auteur voudroit donc que les évêques réclamassent tous hautement contre le scandale des nouvelles éditions, et qu'ils sollicitassent des mesures fortes contre les progrès du mal. On ne peut nier qu'il ne présente des motifs très-propres à faire impression : ce qui s'est passé donne des craintes très-légitimes sur ce qui pourroit arriver. Si les ouvrages en question ont fait tant de mal quand ils ne se trouvoient encore que dans un petit nombre de mains, que sera-ce lorsqu'ils seront disséminés par milliers, sous toutes les formes et dans toutes les classes? L'auteur a joint à ces réflexions quelques faits qui les appuient encore : nous nous sommes trouvés quelquefois en opposition avec lui sur d'autres matières; mais nous devons dire qu'ici il montre pour la religion un zèle louable et des alarmes fondées.

— La citadelle de Strasbourg est en possession de donner des exemples d'édification, grâces au zèle de M. Annion, son pasteur. Le 28 avril dernier, on y a vu une première communion de militaires; quatorze soldats du 40e. de ligne, instruits et préparés par M. l'abbé Ricasali, leur aumônier, ont fait cet acte de religion dans l'église royale de Saint-Louis, qui est dans l'enceinte de cette forteresse; vingt-quatre enfans de la paroisse, instruits par M. le curé, accompagnoient les militaires. Le mélange de ces enfans et des guerriers avoit quelque chose d'imposant. M. l'aumônier et M. le curé ont prononcé une petite exhortation, le premier avant la communion, et le second après la messe. Les fidèles et les militaires présens ont été frappés du respect et du recueillement des communians. Le soir, au renouvellement des vœux du baptême, M. le curé a fait une nouvelle exhortation, et les soldats ont répondu individuellement comme les enfans. La décoration de l'église Saint-Louis ajoutoit à l'intérêt de la cérémonie. Bâtie par Louis XIV, sur les dessins de Vauban, cette église est digne de ces grands noms par son ordonnance et ses ornemens. De tels édifices ne sont pas dans nos places

fortes un luxe inutile, et on voit avec regret en quelques lieux les ingénieurs raser les chapelles, ou les laisser tomber de vétusté. C'est ainsi que, dans les réparations qu'on a faites au château de Béfort, on a fait disparoître la chapelle qui étoit en pierres de taille et sur le roc vif, pour y substituer une batterie couverte. Cette nouvelle invention protégera-t-elle plus efficacement la place qu'un lieu de prières et un autel au Très-Haut? Ailleurs on dédaigne d'entretenir ces monumens précieux du zèle de Henri IV et de Louis XIV pour la religion, et on prépare ainsi de plus en plus l'affoiblissement de la foi parmi les militaires, tandis qu'au contraire on devroit redoubler d'efforts pour combattre un si grand mal.

— Il y a des gens qui veulent toujours parler les derniers, et qui saisissent toutes les occasions d'entretenir le public d'eux et de leurs affaires. Une seule petite phrase de l'*Eloge historique de M. Dubourg* a donné lieu à M. Tabaraud de publier des *Observations*, en 16 pages in-8°. Il n'étoit pas nommé dans l'*Eloge*, et il devoit, ce semble, être satisfait de cette réserve; il se plaint, au contraire, comme s'il eût été maltraité et insulté. En vérité, M. T. avoit envie de faire une brochure : celle-ci n'est qu'une répétition de ce que l'auteur avoit déjà dit dans vingt autres. Je me trompe : nous y apprenons des faits nouveaux et intéressans. On saura, par exemple, qu'au premier de l'an M. T. avoit déposé un billet de visite chez M. l'évêque de Limoges; que le prélat vouloit lui rendre sa visite, et qu'il avoit donné ordre à son portier de le recevoir. Ces dernières circonstances ne sont pas très-vraisemblables; mais M. T. est bien aise qu'on le croie ainsi. Il veut faire regarder M. Dubourg comme ayant été entraîné malgré lui dans la censure prononcée contre l'ouvrage de M. T. sur le mariage. L'auteur flétrit ainsi la mémoire de cet évêque, en le présentant comme un homme sans consistance, qui censuroit un livre par foiblesse, et mettoit apparemment si peu d'importance à la doctrine, qu'il en condamnoit une uniquement par complaisance ou par pusillanimité. C'est encore pour M. T. l'occasion d'attaquer des gens qui lui déplaisent, et qu'il n'a pas manqué de harceler dans tous ses écrits depuis quatre ans. Il parle surtout de l'auteur de l'*Eloge* avec un ton de hauteur et de mépris que rien ne justifie, ou plutôt que tout condamne : il l'appelle un *anonyme*, un *étranger venu de l'extrémité du royaume*; il se plaint de son

audace, de son *ignorance*. Comment M. T. n'a-t-il pas vu que ce style trahissoit trop la passion, et qu'il devoit des égards à un homme en place, à un grand-vicaire de son propre diocèse? Son âge lui donne-t-il le droit d'attaquer avec si peu de mesure un prêtre qui a la confiance du clergé, et qui la mérite par ses services? Enfin, qui n'a été révolté de la note qui termine les *Observations*, et dans laquelle on dénonce, car cela ressemble beaucoup à une dénonciation, on dénonce, dis-je, un ecclésiastique du séminaire de Limoges, parce qu'on trouve chez lui l'*Eloge*, et un dépôt de livres convenables pour les ecclésiastiques? La note a l'air de n'avoir été faite que pour exciter les libraires à se plaindre de ce qu'elle appelle un *commerce*, et elle annonce, avec une malignité aisée à sentir, que ce commerce est *contraire à la Charte, et pourra devenir l'objet d'une pétition aux chambres*. Combien tout cela est petit et misérable! et qui ne gémiroit de voir un grave théologien descendre à de si ridicules vengeances, et dénoncer un confrère en se cachant pour cela sous le nom d'un éditeur? Qui sera dupe d'un si triste artifice?

— En rendant compte, dans notre n°. 791, du volume qui doit servir de supplément aux différentes éditions du *Cours d'Instructions familières* de M. Bonnardel, nous avons dit que les instructions renfermées dans ce volume étoient aussi de ce pieux et zélé pasteur. Nous avons été induits en erreur par une indication peu exacte. M. Bonnardel, qui est, comme on sait, curé de Saumur en Brionnois, nous prie de déclarer que sur les 24 instructions composant le supplément, il y en a 17, et de plus l'exorde d'une 18e. qui sont l'ouvrage d'un de se amis.

— Un observateur qui a parcouru l'Allemagne, il y a quelque temps, a cru s'apercevoir que l'indifférence religieuse y étoit fort diminuée; mais en même temps, il a remarqué une grande tendance à une fausse spiritualité. Ce goût est devenu si dominant parmi les protestans, que, s'il continue, il pourroit faire craindre une épidémie générale. On croit que les sociétés bibliques ont pu contribuer à ce travers. Lire l'Ecriture sainte sans guide, et l'étudier sans reconnoître d'autorité pour en fixer le sens, ouvre la porte aux interprétations les plus bizarres, aux illusions, aux systêmes, aux écarts de l'imagination. Aussi on voit de tous côtés des fanatiques qui

tombent dans d'étranges mysticités, des illuminés, des gens qui se prétendent en commerce avec les anges, des purs, des parfaits. Une secte *de la nouvelle Jérusalem* a pour principe que ceux qui y sont entrés ne peuvent plus pécher, et que Dieu ne peut plus leur retirer sa grâce. On peut aller loin avec une telle maxime, qui a déjà été celle de plusieurs hérétiques des siècles précédens.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 25, S. M. s'est rendue au Musée royal. Le roi a passé près de deux heures à examiner l'exposition, et a adressé aux artistes qui lui ont été présentés des éloges pleins de discernement et de goût.

— Le 24 mai, MONSIEUR a visité l'hôtel royal des Invalides. S. A. R. a été reçue avec enthousiasme par ces vétérans de la gloire; elle est allée à l'église, et après elle a parcouru toutes les parties de ce magnifique monument. La communauté des Sœurs a été honorée de sa visite, et S. A. R. a adressé à chacune des remercimens pour les soins qu'elles ne cessent de prodiguer aux malades.

— M. le baron de Gombaud-Razac, qui avoit été sous-gouverneur des pages de la chambre, vient d'être nommé sous-gouverneur des pages des écuries, en remplacement de feu M. le comte de Macnemare.

— M. Granet, auteur des deux beaux tableaux représentant l'intérieur de l'église des Capucins et celui de l'église d'Assise, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

— Une ordonnance du Roi du 22 mai, règle le mode d'avancement par ancienneté de service dans la maison militaire du Roi, et les grades qu'ils occuperont en entrant dans la ligne.

— Par une ordonnance du Roi, le produit du centime du fonds de non-valeur est mis pour un tiers à la disposition des préfets; les deux autres tiers resteront à la disposition du gouvernement. Ce centime sera employé à couvrir les remises et modérations à accorder sur les contributions foncières, personnelle et mobilière.

— Le 26, les trois sections de la cour de cassation se sont réunies sous la présidence de M. le garde des sceaux, pour décider une question de droit.

— Les sieurs Robert, Gaillard et Loritz, sous-officiers, déjà condamnés par la cour des pairs à quelques années de détention, ont paru, le 24, devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus de tentative de bris de prison. Le tribunal les a condamnés chacun à six mois d'emprisonnement, à dater de l'expiration de la peine qu'ils subissent.

— Une cause qui s'est présentée aux assises, le 26 mai, a fourni à M. l'avocat-général de Marchangy l'occasion de développer avec énergie des considérations morales. Il a manifesté sa douleur de voir que l'autorité perdoit, chaque jour dans les campagnes, les garanties

et les ressources qu'elle trouvoit jadis dans l'honnête simplicité des villageois, dans leur respect pour les pouvoirs légitimes, dans la pratique des principes religieux et des croyances héréditaires qui assistoient si merveilleusement le législateur. Maintenant tout est passé du côté des intérêts privés et des mauvaises mœurs, et les lois restent isolées pour arrêter l'audace des malveillans et des perturbateurs.

— Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, une jeune fille de treize ans, qui s'étoit introduite furtivement dans le jardin du Temple, a été arrêtée vers onze heures et demie du soir, et conduite à la préfecture de police. On ne sait quel étoit son projet, et dans toutes ses réponses elle a montré beaucoup d'effronterie. Cette jeune fille étoit recherchée depuis quelque temps par la police, comme prévenue de différens délits. Elle paroît quelquefois avoir la tête aliénée.

— Dans le renouvellement de la première série, il est sorti 19 députés royalistes, et il en entrera 21. Les libéraux ont perdu 15 députés, et en ont recouvré 13. La prochaine session présentera la composition suivante : côté droit, 177; côté gauche, 106; centre droit, 83; centre gauche, 62 : côté et centre droits réunis, 260; côté et centre gauches réunis, 168. Deux places sont vacantes par le décès de MM. Dubreuil-Hélion de La Guerronnière, et de La Varenne, députés de la Charente et de l'Allier.

— Le maire de Salency, voulant perpétuer le souvenir de la visite de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, dans cette commune, a fait placer un monument dans l'église paroissiale, et de concert avec M. le curé de Salency, il a fondé une messe annuelle pour appeler les grâces du ciel sur l'auguste princesse.

— M. le duc de Brissac, pair de France, nommé président du collége de département de la Côte-d'Or, a prononcé à l'ouverture et à la clôture du collége, deux discours, où brillent également le respect et l'attachement à la religion et le dévoûment à la cause de la monarchie; le dernier a été d'autant plus remarquable qu'il a été entièrement improvisé, sans offrir pour cela moins d'intérêt et de chaleur. A de bons discours, M. le duc de Brissac a joint de bonnes actions; il a marqué son séjour à Dijon par d'abondantes aumônes, et, à son départ, il a mis à la disposition des trois curés de la ville une somme de 1200 fr. pour être employée au soulagement des indigens.

— Le nommé Jean Redonnet, dit Garravé, marchand colporteur, vendeur de livres, parmi lesquels se trouvoient *la Vie du chevalier de Faublas, les Petites Gaudrioles, les Chansons joyeuses, le Chansonnier de la table et du lit*, a été condamné, par le tribunal correctionnel de Vannes, à un mois de prison et 16 fr. d'amende, comme coupable du délit d'outrages à la morale publique et religieuse, par l'exposition et la mise en vente de ces livres. Le tribunal a en outre déclaré définitive la saisie desdits ouvrages, et a ordonné la destruction des exemplaires saisis.

— M. Paul-Louis Courier, *vigneron*, car il s'intitule ainsi, a été désappointé aux élections de Chinon, où l'on a eu la maladresse de rejeter un homme qui avoit fait ses preuves, et qui avoit eu l'honneur d'être traduit en justice, l'année dernière, pour un petit pam-

phlet bien saupoudré de libéralisme. Aussi rusé que le renard de Lafontaine, qui ne pouvoit atteindre les raisins, M. Courier veut que la France et l'Europe sachent qu'il n'aspiroit nullement à être député. Il se félicite de pouvoir continuer à tailler sa vigne et à planter ses échalas; nous l'en félicitons aussi. Puisse cet honnête *vigneron* n'avoir pas le temps de composer des écrits dans le genre du dernier, et n'être jamais arraché à ses travaux rustiques par une élection qui contrarieroit ses goûts et les nôtres!

— Le tribunal de police correctionnelle de Rennes a appelé, le 18 de ce mois, la cause de *l'Echo de l'Ouest*. M. le procureur du Roi a conclu à 6000 fr. d'amende et à trois mois de prison. Le tribunal a renvoyé à huitaine pour le prononcé du jugement.

— L'affaire de la conspiration découverte à Nantes, sera jugée aux prochaines assises, qui commenceront, dit-on, le 10 juin.

— Le nommé Adolphe Maillard, ex-adjudant-major à l'ex-garde impériale, condamné au bannissement par la cour royale de Lyon, séjournoit depuis quelque temps sur la frontière des Basses-Pyrénées, où il cherchoit à former une bande armée. Dans la nuit du 17 au 18 mai, il a été surpris par un détachement du 38e. de ligne, et arrêté avec une portion de sa bande. Maillard et ses complices sont actuellement détenus dans les prisons de Saint-Jean-Pied-de-Port. On a trouvé sur ce chef de bandes quelques exemplaires d'une proclamation aussi ridicule par le style que criminelle par les intentions. Il veut tout simplement renverser le gouvernement du Roi, et placer sur le trône Napoléon II. La proclamation est datée du quartier général de Saint-Jean-Pied-de-Port, et signée par ce chef grotesque de l'armée indépendante.

— A Chaource et dans quelques commmunes de l'arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), quelques lettres anonymes, quelques placards incendiaires, ont éveillé la surveillance de la police, et troublé momentanément la tranquillité publique.

— Le 22, un incendie a eu lieu dans la commune d'Ormer, distante d'une lieue et demie de Reims. Dix-sept maisons et le mobilier qu'elles renfermoient ont été la proie des flammes. On croit que ce désastre est le fruit de la malveillance: plusieurs personnes suspectes ont été, dit-on, arrêtées.

— Trois bâtimens françois destinés à croiser sur les côtes du département des Pyrénées-Orientales, sont arrivés à Port-Vendres, où doit être le siége de la station. La crainte de la réapparition de la maladie de Catalogne exigeoit cette mesure.

— Le colonel navarrois Curruhaga, de la division de Mina, et qui avoit marqué son attachement au nouveau régime en dispersant et exterminant dans plusieurs occasions les bandes de mécontens de la Navarre, a été assailli le 14 de ce mois par douze navarrois, et accablé de coups de poignards dont il a expiré dans le moment même.

— Le nombre des insurgés de la Catalogne augmente chaque jour. Ils ont remporté un avantage considérable sur les troupes du gouvernement, composées d'un régiment, de détachemens, de deux bataillons, de 200 miliciens et d'une compagnie de cavalerie. On dit que les

insurgés ont affronté le feu des troupes, et se sont élancés sur elles avec une intrépidité surprenante.

— Le prince royal de Suède est parti de Stockholm le 11 de mai, pour entreprendre son voyage dans l'étranger; plusieurs personnes distinguées de la cour l'accompagnent.

— Le 17, le prince Auguste, duc régnant de Saxa-Gotha et Altenbourg est mort à l'âge de 50 ans. Le même jour, le prince Frédéric, son frère, a pris le gouvernement du duché ; c'est le seul prince de cette branche.

— Les nouvelles que l'on fait circuler au sujet de la Russie et de la Porte sont si contradictoires que nous nous abstenons d'en parler. Les journaux de l'opposition regardent la guerre comme décidée. Les autres feuilles annoncent la paix.

— On dit que tous les François ont reçu l'ordre de quitter le territoire de la république d'Haïti, et que les bâtimens de cette nation ne seront plus reçus dans l'île. Cette nouvelle mérite confirmation.

Dans notre n°. 811, nous avions exprimé le vœu de voir M. l'abbé Salvan nommé à la place de M. l'abbé Sicard, dut-il la refuser comme il le fit il y a trente ans. On nous apprend que M. l'abbé Salvan eût été effectivement nommé si son désintéressement et sa modestie ne l'eussent porté à renoncer à ses droits en faveur de M. Gondelin. A peine fut-il instruit que le conseil d'administration des Sourds-Muets s'occupoit du choix d'un directeur, qu'il désigna lui même son ami aux administrateurs. Une pareille démarche, après trente-sept ans de services, eût étonné de tout autre; mais quelque honorable qu'elle soit, elle paroît toute simple de la part d'un homme dont la modération est aussi connue que les talens.

Le bill sur les pairs catholiques anglois continue à occuper l'attention en Angleterre. Le 21 mai, M. Canning, auteur de la motion, le porta à la chambre des pairs; il étoit accompagné de quelques-uns de ses collègues des communes. Il présenta le bill au lord chancelier, en lut le titre, et dit qu'il étoit chargé par les communes de demander l'adhésion de la chambre. Le duc de Portland demanda qu'on en fît une première lecture; il y eut une explication particulière entre ce duc et lord Liverpool, après quoi la première lecture fut admise sans discussion. La seconde fut fixée au 31 mai; le comte Bathurst remit immédiatement et lut une pétition d'une des paroisses de Londres contre la motion; cette pétition courte, mais violente, annonçoit quelles étoient les dispositions de lord Bathurst, qui est membre du ministère.

Quelques Considérations sur la marche du parti libéral en 1822, et sur certains discours de ses députés; par M. Clausel de Coussergues (1).

Il est difficile de se méprendre sur les intentions du parti libéral; il les affiche assez à la tribune. Tantôt on y a dit que la France a vu revenir les Bourbons avec répugnance; tantôt on y fait l'éloge de l'usurpateur. Celui-ci s'indigne qu'on lui parle de la clémence royale; celui-là ne parle que du mécontentement universel, et cherche clairement à l'augmenter par des plaintes, des calomnies et des exagérations. On fomente des conspirations, et, quand elles ont avorté, on a l'air de ne pas y croire, et de les regarder comme fabriquées à plaisir par le gouvernement. On fait incessamment l'éloge des révolutionnaires du dedans et du dehors, et les mêmes gens qui ont prêté serment de fidélité à la charte, la sapent de la manière la plus ouverte et la plus audacieuse.

C'est à signaler cette marche qu'est destiné le présent écrit de M. Clausel de Coussergues. Cet honorable député est un observateur incommode pour ceux qui travaillent à nous perdre; il tient note de tous leurs aveux; il rapproche leurs discours, il les compare avec leurs actions. Il met tour à tour en scène M. Manuel, M. Lafitte, M. Foy, M. B. Constant; il discute surtout deux discours de MM. Lafitte et Foy, et prétend que celui-ci pourroit être censé avoir révoqué son serment de fidélité, et qu'il y auroit lieu d'examiner s'il ne devroit pas être éliminé de la chambre. M. Lafitte et surtout M. Foy seront probablement fort mécontens des observations de M. Clausel; mais au moins ils ne pourront lui reprocher d'avoir altéré leurs discours ou envenimé leurs paroles, car il les cite fidèlement.

M. Clausel parle aussi des dernières élections de Paris, et montre qu'elles sont dues à des électeurs qui n'avoient pas le droit d'y voter; de sorte que les quatre anciens députés royalistes qui n'ont pas été réélus, n'en représentent pas moins, dit-il, l'opinion véritable des électeurs dignes de leur mission.

Cet écrit, remarquable par des citations très-curieuses, par des faits très-piquans, l'est plus encore par la pureté des sentimens et par la franchise qui l'a dicté. L'auteur ne compose point avec les factieux; il croit sans doute que c'est une mauvaise politique de se dissimuler leurs torts et leurs vues, et que nous n'échapperons pas au précipice en nous fermant les yeux pour ne pas l'apercevoir. Est-ce bien le moyen de réprimer des gens audacieux que de leur laisser croire qu'on les craint? C'est surtout dans sa *conclusion* que M. Clausel montre au doigt la tendance du parti libéral, et indique le remède à des maux qui alarment avec raison tous les gens paisibles et sensés.

---

(1) Brochure in-8°. de 80 pages; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur les *Annales de la Religion*, publiées par les constitutionnels pendant la révolution. (Suite et fin du n°. 808.)

La persécution n'empêchoit pas les *réunis* de publier des écrits, et d'établir des évêques. On en sacra dix-sept en 1798 et en 1799; dans le nombre étoit Audrein, membre de la convention, et qui y avoit voté la mort de Louis XVI (1). On convoqua des presbytères pour l'élection des évêques. Il y avoit déjà eu à Versailles, en 1796, un synode, dont les *Annales* conviennent que la convocation avoit été faite avec précipitation, et qui présentoit plusieurs défauts de forme. En 1798, il y eut une assemblée du presbytère de Paris pour l'élection d'un évêque; ce presbytère, formé arbitrairement, représentoit le clergé de Paris à peu près comme la convention représentoit la France; il étoit d'ailleurs divisé, les uns voulant nommer un ancien évêque constitutionnel, et les autres se prononçant contre toute translation. L'assemblée se trouvoit composée de soixante-sept votans; mais au dépouillement il se trouva cent treize suffrages; résultat fort étrange, et qui fit manquer l'élection pour le moment. Mais l'affaire qui excita le plus de bruit à cette époque dans l'église constitutionnelle, ce fut des changemens dans l'office divin. Le concile de 1797 avoit chargé un de ses membres, Ponsignon, de rédiger un nouveau Sacramentaire. Ponsignon, vicaire épiscopal de Clément à Versailles, avoit donné dans cette ville le signal des innovations; il administroit les sacremens en françois, et tout se prononçoit en françois dans son église. Il avoit fait adopter ses idées à cet égard à Clément, et il les exposa dans une lettre aux *réunis*, du 19 juillet 1799; il y annonçoit qu'il avoit terminé la rédaction du Sacramentaire françois. Dans le même temps, un autre

(1) *On a osé l'accuser d'avoir voté la mort du Roi*, lit-on à son sujet au tome XII des *Annales*. *On a osé!* le trait est fort, quand son nom se trouve sur toutes les listes des votans. *Voyez* le *Moniteur* et la *Collection des Pièces relatives au procès de Louis XVI*.

constitutionnel, Duplan, faisoit chanter, à Gentilly, les vêpres en langue vulgaire, et un des *réunis*, M. G., alla y officier; car il étoit favorable à cette innovation. Clément, de son côté, publia deux Lettres pastorales pour autoriser la conduite de son vicaire. Mais les autres *réunis* blâmèrent cette conduite. Royer, Saurine, Le Coz, Desbois, écrivirent contre le Sacramentaire françois, et déclarèrent qu'ils ne pouvoient approuver le sentiment de leur collègue de Loir et Cher. Saurine réfuta les Lettres pastorales de Clément; il écrivit à ce vieillard pour lui faire sentir le ridicule de ses démarches. Environ quinze évêques constitutionnels adhérèrent à sa décision. Ponsignon répondit par des observations, en date du 14 janvier 1800; Brugières et Renaud appuyèrent les innovations projetées; et le *réuni* ci-dessus nommé se déclara pour eux dans son compte rendu au concile de 1801, et se moqua de ses adversaires. Il y eut aussi un projet de mettre la théologie en françois, et un constitutionnel franc-comtois, Vernerey, curé de Luhier, proposa ses vues à cet égard; mais les *Annales* blâmerent son projet.

La chute du directoire, en novembre 1799, rendit aux constitutionnels plus de liberté. Leur journal, qui alors paroissoit sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire et à la Philosophie*, reprit son ancien titre; il étoit alors rédigé par Guillaume Mauviel, desservant de Noisy-le-Sec, qui avoit succédé à Larrière. Les *réunis*, Le Coz et Grappin, étoient ceux qui y fournissoient plus d'articles. Le ton n'en étoit pas plus modéré. On s'y attachoit sans cesse à perpétuer le schisme par des déclamations emportées; on s'y épuisoit en instances pour faire établir partout des évêques constitutionnels; c'étoit un des objets sur lesquels on revenoit le plus souvent. Tantôt, dans un article sur le conclave de 1800, on sembloit se ménager des prétextes pour contester l'élection du pape futur; tantôt on accabloit le clergé insermenté de reproches et d'injures; on appeloit les membres de ce clergé des *fanatiques furibonds;* on regrettoit qu'ils sortissent de leur exil de l'île de Rhé; *peut-être*, dit le tendre rédacteur, *eût-ce été un grand bien de ne les rendre libres qu'à la paix*. Dans un avis plein de malignité, les *réunis* cherchent à détourner les fidèles de reconnoître l'autorité des légitimes évêques. A la fin du tome XI, on trouve un article du genre le plus odieux sur l'évêque de Saint-Papoul, sur M. de Boulo-

gne, aujourd'hui évêque de Troyes; sur l'abbé de Malaret: on accuse le premier d'avoir apostasié; on cherche à flétrir la réputation du second par des reproches abominables. L'article révolta, et dans le volume suivant on annonça qu'on étoit fâché *de l'insertion de cet article contraire à la charité;* mais toutefois sans rétracter la calomnie.

Le retour des prêtres déportés importunoit tout le parti constitutionnel; voyez avec quelle bonté d'ame le rédacteur s'en plaint dans ces douces paroles: *Si la charité permettoit d'examiner à quel titre ces transfuges ont pu violer leur ban, il n'est pas de doute qu'une très-grande partie d'entr'eux seroit dans le cas de repasser encore une fois nos frontières; car, ni la constitution, ni les lois n'ont transigé avec la véritable émigration; et on doit poser en principe que tous les prêtres qui sont sortis de France avant les lois sur la déportation, c'est-à-dire, avant le mois de septembre 1792, sont réellement émigrés* (tome XII, page 100). Quelle charité! *Le premier consul,* ajoute-t-il, *autorise expressément de publier que des quatre-vingts évêques sortis de France, il ne consentira jamais qu'un seul rentre dans sa patrie;* et il répète plus bas ce mensonge qui devoit être si promptement démenti. En général, le dépit et la haine paroissent animer la plume du rédacteur, toutes les fois qu'il est question du clergé proscrit. Dans le tome XIII, on insère en entier un écrit publié, en 1801, sous ce titre: *Adresse au gouvernement, la France en danger par l'ultramontanisme,* et on paroît adopter les opinions de cet écrit, dont l'auteur (Morissé) ne veut pas qu'on permette l'exercice du ministère aux prêtres rentrés. *Pourquoi,* dit-il, *ne condamneroit-on pas les Boulogne, les Malaret, les Dampierre, les Maillé, les Emery, et autres sacrés embaucheurs pour le Pape, à être déportés dans les Etats du saint Père; cette punition seroit encore trop douce.* Qui n'admirera ce vœu et ce ton dans un journal qui s'intituloit *Annales de la Religion?* Enfin, pour terminer cette liste de déclamations et d'injures, nous citerons cette conclusion d'une tirade contre le Pape: *O ma patrie! tu connois bien peu cet ennemi de tout bien, si tu crois l'avoir abattu en l'humiliant, et si, après l'avoir terrassé par tes armes, tu crois pouvoir l'enchaîner par des négociations.* Quel langage aimable et respectueux pour le chef de l'Eglise! Luther eût-il parlé autrement?

Il est clair qu'on vouloit empêcher par là, s'il étoit possible, le succès de l'arrangement qui se préparoit alors entre Rome et le gouvernement françois. Les constitutionnels déclarent, tome XII, page 474, qu'*ils n'approuveront jamais aucun nouveau Concordat, s'il pouvoit avoir pour objet de dépouiller le peuple et le clergé du droit d'élection, et les métropolitains de celui d'institution canonique*. Toutefois ils se radoucirent peu après, et se soumirent au Concordat de 1801; ils vivoient sous un homme qui n'eût pas souffert de résistance. Ils avoient d'ailleurs un protecteur puissant dans la personne de Fouché; ce fut lui qui suggéra à Buonaparte de prendre quelques évêques dans ce parti, et de se prononcer contre les rétractations. Fouché étoit fort lié avec G. et avec quelques autres chefs de ce parti, et c'est par ce canal que les constitutionnels parurent favorisés dans les premiers temps du Concordat, jusqu'à ce que Buonaparte sut apprécier leur esprit. Ils publièrent alors des écrits pleins de jactance sur leurs démissions. L'un d'eux osa imprimer qu'il étoit monté, en 1791, sur le siége de Blois, *sans aucune opposition canonique*, et que ce siege étoit *vaçant de droit et de fait;* ni l'un ni l'autre, Monsieur, lui répondrions-nous; vous savez bien que M. de Thémines étoit encore à Blois quand vous fûtes élu et sacré. Les *Annales* contiennent quelques détails sur les démarches des constitutionnels en 1801 et 1802; nous en avons parlé ailleurs. Clément, évêque de Seine et Oise, fit paroître un *Mémoire sur le Concordat*, où il s'exprimoit avec réserve sur cet acte; car il ne falloit pas irriter Buonaparte: mais en revanche il s'élevoit contre la bulle de ratification, et les *Annales* applaudissent à son courage; il en falloit en effet beaucoup alors pour déclamer contre le Pape.

Il est un fait particulier sur lequel les *Annales* reviennent à plusieurs reprises. Elles accusent d'apostasie M. Couet du Vivier de Lorry, évêque d'Angers, mort en 1803. On peut croire, sans beaucoup de malice, qu'un parti qui avoit vu tant d'apostats dans son sein, se seroit consolé d'en trouver dans des rangs opposés. Déjà une accusation semblable avoit été portée contre M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul, qu'on avoit intérêt à diffamer, parce que sa présence à Paris et son zèle pour ses fonctions incommodoient les schismatiques; mais on n'a jamais pu administrer la preuve du reproche qu'on lui

faisoit. Quant à M. de Lorry, voici ce qu'on cite de lui : il prêta, en 1792, le serment de liberté et d'égalité ; il demeuroit alors à Paris, et obtint, par l'entremise de Barrère, un décret de la convention, du 2 novembre 1792, ainsi conçu : *La convention nationale, consultée pour savoir si les prêtres simplement habitués de paroisses sont soumis à la déportation, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que ces prêtres ne sont tenus qu'au serment de la liberté et de l'égalité; en conséquence, Couet, ci-devant évêque d'Angers, qui a fixé depuis deux ans son domicile à Paris, pour y vivre comme citoyen, est exempt de la déportation.* Les *Annales* renvoient ici au *Moniteur* du 3 novembre 1793 ; et prétendent que M. de Lorry prenoit le titre de *ci-devant évêque d'Angers*, et de *prêtre habitué de la paroisse de la Madeleine*. Mais on ne cite point de lettre où M. de Lorry prenne ces qualités, et il n'est pas responsable du titre qu'on lui donne dans le décret cité. Sa conduite en cette occasion n'annonce donc pas une apostasie, et pourroit tout au plus être taxée de quelque foiblesse. L'article des *Annales* qui le concerne est d'ailleurs rédigé avec une passion si marquée qu'il rend fort suspectes les allégations du rédacteur.

En 1800, Mauviel, qui étoit secrétaire des *réunis*, et rédigeoit les *Annales*, fut fait évêque des Cayes, à Saint-Domingue. Son arrivée dans cette colonie fut une source de troubles : plusieurs prêtres refusèrent de reconnoître son autorité ; mais Mauviel trouva moyen de se faire appuyer par le général Leclerc, et, dans une de ses lettres, du 20 mai 1802, il rapporte sérieusement, que *le capitaine général l'a chargé spécialement de la souveraine vigilance sur tout ce qui appartient au culte*, dans l'ancien district de la métropole de Saint-Domingue : ainsi, c'étoit un général qui donnoit la mission à un évêque. Mauviel fut remplacé, comme secrétaire des *réunis*, par François Orange, qui concouroit peut-être aussi à la rédaction des *Annales*. Mais beaucoup d'articles portoient le cachet de l'un des *réunis*, qui vit encore : on l'y reconnoît à son érudition indigeste, à son style de tribune, et à sa manière leste de traiter les objets les plus graves. On y trouve aussi des articles de Le Coz, de Leymonerie, de Pasumot et autres ; des lettres de Lefessier, Ponsignon, Saillant, Jacquemont, Vernerey, Biret, etc. L'esprit de ce recueil étoit généralement moins insolent ; Buonaparte

en imposoit; mais on s'y permettoit encore des insinuations plus ou moins malignes contre le Pape ou le clergé insermenté (1), en même temps qu'on y prodiguoit des éloges à tous les constitutionnels. Enfin, en 1804, Buonaparte fit cesser les *Annales*. La collection en forme dix-huit volumes ou neuf années, depuis le mois de mai 1795 jusqu'au mois d'avril 1804.

Nous avons montré quel étoit l'esprit de ce recueil; mais nous n'avons noté que ce qu'il y avoit de plus choquant. S'il eût fallu rapporter tout ce qui étoit bizarre, ridicule, faux et calomnieux, notre extrait eût été fort volumineux. Ce qui domine dans cette collection, c'est l'amour de la révolution. Les rédacteurs, nourris dans les idées du temps, parlent toujours des royalistes, des émigrés, comme de gens à étouffer; on les voit s'excuser sérieusement de s'être servis du mot de *monsieur*. Là, dans un article sur l'état de la religion en Belgique, on tourne en ridicule une foule de pratiques pieuses; ici, un prêtre constitutionnel, dont le nom paroît plus d'une fois dans les *Annales*, François Detorci, décide que les institutrices chrétiennes peuvent conduire leurs élèves à ces fêtes décadaires où l'on débitoit les discours les plus impies. Nous ne rappellerons point la doctrine des constitutionnels sur les indulgences et le jubilé. On lit, dans les *Annales*, tome XIII, page 20, que *les décisions du concile de Trente, sur le mariage, ne doivent point arrêter, 1°. parce qu'un concile, même général, n'est point infaillible dans une déclaration des droits de l'Eglise en rapport avec ceux de la puissance temporelle; 2°. parce que le concile de Trente n'est point reçu en France, ni quant à la discipline, ni quant à la doctrine, et qu'il ne l'a été, dans presque tous les autres*

(1) En plusieurs endroits on critique fort aigrement la conduite et les écrits d'un des hommes les plus sages et les plus respectés, M. Emery; et, au tome XVII, le rédacteur, rendant compte de l'ouvrage de M. l'abbé Barruel, *du Pape et de ses Droits religieux en France*, à l'occasion du Concordat, s'oublie jusqu'à dire : *Si nous avions à comparer l'Origine des Cultes de Dupuis, et le traité du Pape de Barruel, nous ignorons lequel de ces auteurs seroit le plus offensé par le parallèle de ces deux écrits révolutionnaires, et à peu près aussi contraires l'un que l'autre à la raison, à l'intérêt des gouvernemens et à la doctrine de Jésus-Christ.* Il est difficile d'être plus méchamment absurde.

pays, qu'avec des restrictions qui mettent à couvert les droits de la puissance souveraine ; 3°. *parce que ce concile n'a en effet ni ne peut avoir l'autorité d'un concile écuménique, étant réellement dépourvu de tout caractère d'écuménicité.* Et des assertions si téméraires n'excitent aucune réclamation de la part des constitutionnels (1)! Les *réunis* se proposoient même de faire décider, par le concile de 1801, si le concile de Trente est reçu en France : *Les savans Mignot et Agier,* disent-ils, *dispenseront de recherches ultérieures à cet égard.* Or, le *savant Agier* est celui-là même qui avoit dit, dans son *Traité du Mariage*, que les décisions du concile de Trente ne devoient point arrêter par les trois raisons ci-dessus alléguées ; par où on peut présumer quelle eût été la décision du concile des constitutionnels, si on lui eût laissé le temps de traiter cette question.

Après avoir dit le mal, nous reconnoîtrons qu'il y a de temps en temps, dans cette collection, quelques bons articles, tantôt contre les ouvrages philosophiques, tantôt sur d'autres matières. Nous citerons, dans ce genre, quelques remarques touchant un rapport de M. Boissy d'Anglas sur les cultes, en 1795 (2); un article de Camus contre Dupuis, qui,

---

(1) On trouve seulement au tome XIV une lettre d'un ecclésiastique d'Italie qui s'élève contre la manière dont les auteurs du *Traité du Mariage* et de *la France en danger par l'ultramontanisme*, parloient du concile de Trente.

(2) Le 21 février 1795, M. Boissy-d'Anglas, alors membre du comité de salut public, fit un rapport à la convention sur la liberté des cultes, rapport imprimé ensuite à l'imprimerie nationale, 19 p. in-8°. Les *Annales* disent qu'elles ne se seroient pas plaint de ce rapport, si l'auteur s'étoit contenté de plaider pour le protestantisme (M. Boissy-d'Anglas est protestant); mais ce rapport, ajoutent-elles, *loin d'épouser aucune doctrine particulière, est un tissu d'outrages contre toutes les croyances....., et l'auteur s'est plaint, à ce qu'on nous a dit, du retranchement d'une foule de propositions d'athéisme et de matérialisme dont il avoit chargé son écrit* (*Annales*, t. Ier., p. 32). M. Boissy-d'Anglas dans tout ce rapport parle de la religion comme d'une *illusion*, d'une *erreur*, d'une *chimère*. Il déplore la foiblesse et la crédulité humaine. « La religion, dit-il, a vendu bien cher aux hommes les consolations qu'ils en ont reçues..... Bientôt on ne connoîtra plus que pour les mépriser ces dogmes absurdes, enfans de l'erreur et de la crainte, dont l'influence sur l'espèce humaine a été si constamment nuisible ; bientôt les hommes ne seront guidés que par le seul attrait de la vertu..... Bientôt la religion de

dans son *Origine de tous les Cultes*, vouloit confondre saint Denis avec Bacchus; des réflexions sur l'état auquel le culte catholique se trouvoit réduit en France en 1799; quelques articles sur les théophilantropes; des remontrances au gouvernement françois sur la nécessité et les avantages d'une religion nationale, par Grosier; une apologie des prêtres, par J. F. Danton; des observations sur les zodiaques, par Leymonerie; une notice sur Sylvain Maréchal; un article sur l'Hérodote de Larcher (1), etc. Malheureusement ces articles sont rares, et dispersés de loin en loin dans dix-huit volumes; ils ne dédommagent point de l'ennui qu'inspirent tant de déclamations.

Les *Annales de la religion* n'ont point reparu depuis 1804; mais la *Chronique religieuse* pouvoit en être regardée comme la suite : elle étoit à peu près dans la même forme, et surtout dans le même esprit.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le Roi ayant écrit, le 27 mai dernier, à M. l'archevêque de Paris, pour lui annoncer qu'il *avoit résolu, au moment de la convocation des chambres, de joindre ses prières*

Socrate, de Marc-Aurèle et de Cicéron, sera la religion du monde, et vous aurez la gloire d'avoir eu à cet égard l'initiative de la sagesse ». On a prudemment omis de marquer l'esprit de ce rapport dans l'article consacré en l'honneur de l'auteur dans la *Biographie des vivans*. M. Boissy-d'Anglas, aujourd'hui pair de France, est le même à qui la délicatesse de sa conscience ne permit pas, en 1819, de tendre le devant de sa maison pour la procession de la Fête-Dieu, et dont la déclaration à ce sujet fut affichée dans les journaux.

(1) Nous ferons aussi mention d'une relation de la déportation de M. Sentubery à la Guiane. M. Sentubery étoit curé constitutionnel de Sentours, diocèse de Tarbes; sa relation est intéressante. Il nous apprend, entr'autres, que M. l'évêque de Saint-Pol de Léon, M. de La Marche, qui étoit en Angleterre le distributeur des secours accordés aux prêtres françois, fit passer 1000 guinées, par la voie de Surinam, aux prêtres déportés à Cayenne. Son intention étoit que cette somme fût pour les prêtres seuls; mais les laïcs déportés entrèrent aussi en partage, quoique généralement ils eussent moins besoin de ce secours; chacun eut 60 fr. Au retour, M. Sentubéry, ayant été pris par les Anglois, éprouva encore les bienfaits du charitable évêque de Saint-Pol de Léon.

à celles de la France entière, *pour obtenir de la divine Providence qu'elle fasse présider la sagesse et la modération aux importantes délibérations qui vont s'ouvrir*, le prélat a donné, le 28, un Mandement pour ordonner des prières. Après des réflexions générales sur la nécessité du secours d'en haut pour tous les dépositaires du pouvoir, M. l'archevêque annonce qu'une messe solennelle du Saint-Esprit sera célébrée, le 3 juin, à Notre-Dame. Le lendemain, et les deux jours suivans, on fera, dans la métropole, les prières des quarante heures. Le dimanche 9, la grand'messe sera précédée, dans toutes les églises du diocèse, de l'hymne *Veni, Creator*, et suivie du psaume *Exaudiat*. Le lundi 17 juin, et les deux jours suivans, les prières des quarante heures auront lieu dans les autres églises de Paris et dans les communautés religieuses. Dans les autres paroisses du diocèse, ces prières se feront le dimanche 23 juin et les deux dimanches suivans. Tous les dimanches, pendant la durée de la session, on chantera l'*Exaudiat* à la messe. Les prêtres diront, pendant neuf jours, la collecte *Deus, qui miro ordine*, et la secrète et la postcommunion correspondantes.

— MM. les évêques d'Evreux et de Mende, qui doivent être sacrés dimanche, sont en retraite au séminaire d'Issy. Leur sacre se fera dans la chapelle de l'Archevêché, comme nous l'avons annoncé. M. l'archevêque aura pour assistans, M. l'évêque de Cybistra, coadjuteur d'Edimbourg, et M. l'évêque d'Autun. L'époque du sacre de M. l'évêque de Dijon n'est pas encore fixée : ses bulles ne lui ont pas encore été remises, à cause, dit-on, de quelques difficultés sur leur teneur; nous ne pouvons croire que, pour un objet de pure forme, on laisse un vaste diocèse en souffrance. Le sacre de M. l'évêque d'Hermopolis est toujours pour le 11 juin, jour de saint Barnabé.

— M. l'abbé de La Bourdonnaie a prêché, jeudi dernier, les Savoyards qui avoient été confirmés le matin par M. l'évêque d'Autun. Son discours, plein d'une tendre charité et d'une douce chaleur, convenoit parfaitement à ceux auxquels il s'adressoit. Il les a exhortés à se prémunir contre les peines de leur état par une soumission parfaite à la volonté de Dieu, à conserver l'Esprit saint dans leurs cœurs par une religieuse fidélité à tous leurs devoirs; il les a exhortés aussi à se maintenir dans la simplicité des bons habitans de leurs montagnes,

et à ne point oublier que c'est la piété qui a séché leurs larmes et pourvu à leurs besoins. M. de La Bourdonnaie a amené dans son discours l'éloge du prélat qui officioit; les exercices ont fini à cinq heures.

— On a la douleur de voir abattre, en ce moment, une église dans la capitale, qui en possède cependant si peu. Cette église est celle des Théatins, sur le quai de ce nom. Elle avoit été bâtie sur un fonds de 100,000 écus, que leur avoit laissé, pour cet effet, le cardinal Mazarin. Le prince de Conti en posa la première pierre au nom de Louis XIV, le 8 novembre 1661, et les religieux commencèrent à y célébrer le service divin le 12 novembre 1669. Depuis, M. Boyer, évêque de Mirepoix, et précepteur du Dauphin fils de Louis XV, fit construire le portail qui donnoit sur le quai. Cette église avoit été profanée de toutes les manières pendant la révolution. Un entrepreneur voulut en faire une salle de spectacle, spéculation qui lui réussit fort mal. Depuis, on y a vu tour à tour une salle de bal et un café, et le portail étoit chargé d'inscriptions et d'affiches qui faisoient un grand contraste avec la première destination de l'édifice. Aujourd'hui, cette église disparoît chaque jour sous le marteau destructeur; ses débris couvrent le quai. L'œil est attristé à la vue de ces colonnes renversées, de ces chapiteaux brisés, de ces ornemens consacrés à de pieux usages, et couchés aujourd'hui dans la poussière. Ainsi, nous renversons l'ouvrage de nos aïeux, et nous voyons disparoître chaque jour quelques-uns des monumens de leur zèle pour la religion. Paris comptoit, avant la révolution, plus de deux cents églises, dont la moitié avoient été bâties dans le dix-septième siècle : nous en avons détruit plus de cent cinquante, et nous en détruisons encore, tout en parlant de nos lumières, de notre goût pour les arts et de notre respect pour l'antiquité; nous en détruisons, tandis qu'il y a des quartiers qui en manquent, et où on n'a pu parvenir encore à en élever.

— Le diocèse de Reims avoit vu, il y a trente ans, quelques défections dans le clergé, et on y avoit établi deux évêques constitutionnels auxquels la foiblesse ou quelques illusions avoient donné des adhérens. Le plus grand nombre avoient successivement abandonné ce parti; cependant il restoit encore quelques ecclésiastiques que diverses circonstances avoient empêché de faire les déclarations nécessaires. L'arri-

vée du nouvel archevêque de Reims a été pour eux une occasion de payer leur dette envers l'Eglise. Quatre d'entr'eux, MM. Denis-Joseph Fatio, ancien chanoine régulier, aujourd'hui curé de Remancourt; Jean-Renaud Thomassin, ancien curé de Sermier; Saingery et Cosson, prêtres, ont déclaré rétracter leur serment à la constitution civile du clergé, et adhérer aux brefs de Pie VI, ainsi qu'à l'*Exposition* des trente évêques sur cette constitution; ils ont souhaité que cet acte de leur part fût publié dans les journaux, et nous nous empressons de répondre à leurs désirs, quoique nous n'ayons pas reçu le texte précis de cette pièce. Plus récemment, M. François Cornet, ancien prébendier à Lombez, qui a exercé le ministère dans le diocèse de Reims avec les pouvoirs de l'évêque constitutionnel, a adhéré aussi aux brefs de Pie VI, et s'est présenté devant M. l'archevêque pour être relevé des censures; trois chanoines de Reims ont été témoins de sa profession de foi. Puissent ainsi disparoître partout les dernières traces d'un schisme funeste!

— M. l'archevêque de Bordeaux, à qui l'âge n'a rien ravi, non-seulement de son zèle, mais encore de son activité, a visité dernièrement son petit séminaire de Bazas; cet établissement prospère de plus en plus, et compte aujourd'hui deux cent dix élèves. Ce sera une ressource précieuse pour un diocèse qui manque de sujets, la partie de Bordeaux fournissant très-peu de vocations pour l'état ecclésiastique. Le 19 mai, le prélat a donné la tonsure à trente-trois élèves du petit séminaire. Il a visité le couvent des Ursulines, l'hôpital et l'Ecole des Frères, et a paru satisfait de l'état de ces établissemens, que les magistrats favorisent de tout leur pouvoir.

— M. l'évêque de Saint-Flour, qui est encore chargé de l'administration du diocèse du Puy, s'est rendu dans cette dernière ville, et y a fait, le 12 mai, une ordination *extrà tempora*; elle a été assez nombreuse. Il y a eu 18 prêtres, 11 diacres, 28 sous-diacres, et 48 tant tonsurés que minorés. Le diocèse du Puy est un de ceux qui se sentent le moins de la disette de prêtres, dont souffrent tant d'autres pays.

— La ville de Châtillon-sur-Seine vient de perdre un ecclésiastique bien digne de regrets, dans la personne de M. l'abbé Bourceret, vicaire de Saint-Jean, né à Châtillon, le 31 janvier 1767, d'une famille estimable. Il y fit ses premières études, et s'y distingua par sa piété comme par ses succès. Il

passa au séminaire de Langres, pour y étudier la philosophie et la théologie. A peine avoit-il été élevé au sacerdoce, qu'il se trouva en butte aux orages d'une révolution qui avoit juré une haine profonde aux prêtres. L'abbé Bourceret soutint l'assaut avec courage : il fut jeté dans les prisons; et là, quoique sa santé délicate eût été altérée par ce triste séjour, il trouvoit néanmoins, dans son courage et sa patience, le moyen de consoler ses compagnons d'infortune, et il leur rendoit tous les bons offices d'une charité industrieuse. Quand le feu de la persécution se fut ralenti, l'abbé Bourceret étant revenu dans sa patrie accepta les modestes fonctions de vicaire de la paroisse Saint-Jean. La ville de Châtillon apprécia ses heureuses qualités. Fortement pénétré des devoirs de son état, il les remplissoit avec un zèle et un désintéressement admirables. Visiter les malades, soulager les pauvres, instruire les ignorans, distribuer les secours et les consolations de la religion, faisoit ses occupations et ses délices. C'est au milieu de ces bonnes œuvres qu'il est mort, le 16 mai, jour même de l'Ascension. Ses compatriotes, touchés de ses vertus, ont résolu d'élever un monument à sa mémoire.

— Quand l'autorité civile se joint à l'autorité ecclésiastique pour faire le bien, leur concours manque rarement de produire son effet. M. le duc de Maillé, qui est maire de la paroisse de Saint-Michel (Seine et Oise), n'a pas cru qu'il fût au-dessous de son rang d'exhorter des habitans de ce lieu à faire cesser un scandale trop commun : il s'est joint au curé pour cette bonne œuvre, et leurs instances réunies ont été couronnées d'un heureux succès. Onze mariages, qui n'avoient point été bénis à l'église, l'ont été tous ensemble, le même jour, en présence de M. le duc de Maillé. Heureux les grands qui se servent ainsi de leur influence, et les campagnes où règnent de tels exemples!

— Dans la séance des cortès d'Espagne, du 15 mai, un membre, M. Septiens, s'est plaint des évêques et des curés de la Catalogne. Ce sont eux, a-t-il dit, qui sont cause des désordres qui affligent la province : croiroit-on qu'aucun d'eux ne prêche en faveur de la constitution? Cela est effectivement bien scandaleux, et on ne conçoit pas l'indifférence de ces pasteurs qui perdent leur temps à prêcher l'Evangile, au lieu de parler au peuple de ses droits politiques, de sa souveraineté, et de l'heureuse constitution qui procure à l'Espagne

le repos et la félicité dont elle jouit. M. Septiens avoit dénoncé, il y a déjà quelque temps, l'archevêque de Sarragosse et l'évêque de Tortose, et il s'afflige de voir qu'on n'a eu aucun égard à ses accusations patriotiques, et qu'on laisse les prêtres continuer leurs *infâmes manœuvres*. Cela ne rappelle-t-il pas le langage de 1793? Dans la séance du 17, M. Canga a proposé simplement de chasser les évêques, ce qui éteindroit le foyer de la rébellion. Cette proposition douce et modérée a été fort applaudie des tribunes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les libéraux ont cherché à se consoler du résultat général des dernières élections; le *Constitutionnel* a présenté des calculs dans l'intention de prouver que la majorité en France est pour le parti libéral. Dans les colléges d'arrondissement, dit-il, 23 députés libéraux ont obtenu 7854 voix, et 26 députés royalistes n'en ont eu que 5177; de même dans les colléges de département, les 24 députés royalistes n'ont pas réunis, selon lui, plus de 4000 suffrages, tandis que les libéraux en ont eu plus de 5700. Donc la majorité de la France est libérale; cela est clair. D'abord les électeurs ne sont pas toute la France; ensuite le *Constitutionnel* a un peu triché, pour faire sa part plus belle. Il n'a point fait entrer dans ses calculs les départemens des Hautes-Alpes et de la Lozère, où les royalistes ont aussi prévalu. Pourquoi cette omission? Ensuite il a diminué notablement les voix de 5 ou 6 députés royalistes (1), et a grossi, en revanche, celles de ses amis. Enfin, je lui demanderai la permission de faire un autre calcul, mais d'après le sien. Mettons un instant Paris d'un côté, et les départemens de l'autre. Je vois que dans les départemens, les députés royalistes ont eu aux colléges d'arrondissement 4561 voix, et les députés libéraux 3159; la majorité n'est donc pas pour les libéraux, même dans ces colléges sur lesquels ils fondent leur appui. Passons aux colléges de département, Paris excepté; j'adopte le calcul du *Constitutionnel*, qui dit que les 24 députés royalistes n'ont pas eu plus de 4000 suffrages; combien en ont obtenu les 5 députés libéraux? pas 500. La majorité n'est donc pas encore pour les libéraux dans les grands colléges des différentes provinces. Ainsi les royalistes ont eu dans les provinces pour les deux colléges plus de 8500 voix, et les libéraux environ 3600. La majorité des départemens n'est donc pas pour les libéraux; et, comme les départemens ont une population quarante fois supérieure à celle de Paris, la majorité de leurs suffrages met dans la balance un poids quarante fois plus fort que la majorité de Paris. Que si l'opinion de

---

(1) On a caculé qu'il avoit ôté dans son tableau plus de 650 voix aux députés royalistes; cela n'est pas libéral.

Paris étoit différente de celle de la majorité des départemens, ce seroit un malheur sans doute; mais l'opinion d'une fraction, qui n'est que le quarantième de la population générale du royaume, ne pourroit faire la loi au reste. Nous pourrons examiner quelque jour ce qu'il faut penser de cette opinion de Paris. En attendant, notre calcul, où nous avons suivi les données du *Constitutionnel*, renverse la conclusion qu'il en vouloit tirer: nous ne nous flattons pas d'ailleurs de rabattre sa jactance; il se renfermera dans un silence dédaigneux, et dira qu'on ne lui a pas répondu, tandis qu'on a renversé également, et ses calculs, et ses argumens.

— La famille royale vient d'étendre son inépuisable bienfaisance sur les malheureuses communes de l'arrondissement d'Auxerre qui ont été ruinées par l'orage du 8 mai. Outre les 8000 fr. donnés par le Roi, MONSIEUR a envoyé 3000 fr. au préfet, Mgr. le duc d'Angoulême 1000 fr., MADAME 1000 fr., Mgr. le duc d'Orléans 1000 fr., et Mgr. le duc de Bourbon 500 fr.

— Un fermier d'Heudicourt, nommé Guillot, après avoir vu tout son mobilier et ses récoltes détruits par un incendie, s'étoit occupé avec autant d'activité que de courage à préserver la maison de son voisin, fortement menacée par le feu: *J'ai tout perdu*, dit-il à ce voisin; *mais, si je puis vous sauver, je serai consolé*. Nos Princes, instruits d'une abnégation si généreuse, lui ont envoyé, S. A. R. MONSIEUR 600 fr., et MADAME 500 fr.

— MADAME a fait remettre 300 fr. à M. Marchand, curé d'Attignat (Ain) pour les besoins de son église; cet ecclésiastique nous prie de faire connoître, et le bienfait, et sa profonde reconnoissance.

— Aujourd'hui 1er. juin, il y aura une réunion préparatoire de MM. les députés, dans laquelle on tirera au sort la grande députation qui devra aller au-devant du Roi.

— Le 28, les électeurs du 10e. arrondissement ont offert un banquet à M. Lapanouze, leur député. On remarquoit dans cette brillante réunion des pairs de France, des généraux, des maires, des négocians distingués. Un grand nombre d'élèves de l'Ecole de droit ont pris part à cette fête, qui s'est terminée par une abondante collecte pour les pauvres du 10e. arrondissement.

— M. de Castelbajac, membre de la chambre des députés, est nommé directeur des haras.

— Le journal officiel des libéraux annonce que MM. Molé, Jaucourt, Dessoles et Dalberg, ministres d'Etat, ont donné ou reçu leur démission.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Vallé, condamné à mort par la cour d'assises du Var pour crime de conspiration. On dit que cet individu s'est pourvu en grâce.

— Le 30 mai, le tribunal de police correctionnelle a appelé la cause du sieur Leroux, libraire, qui avoit exercé des voies de fait contre des inspecteurs au moment où ils saisissoient dans son magasin des livres et des gravures de la plus révoltante obscénité. On a entendu le défenseur de l'accusé, et l'avocat du Roi, qui a conclu

contre le prévenu à quatre mois de prison et 2000 fr. d'amende. La cause a été remise à huitaine pour la prononciation du jugement.

— Le tribunal correctionnel de Rennes a condamné, par défaut, l'éditeur responsable de l'*Echo de l'Ouest*, à trois mois d'emprisonnement et 5000 fr. d'amende, comme coupable du délit prévu par l'article 4 de la loi du 25 mars dernier.

— Les assises extraordinaires relatives à la conspiration de Béfort s'ouvriront le 8 juillet prochain; elles seront présidées par M. le premier président de la cour royale de Colmar.

— Le comte de Santa-Rosa, ancien ministre de la guerre dans la révolution du Piémont; Muschietti et Calvetti, réfugiés Piémontois retenus par ordre de M. le préfet de police, viennent d'être transférés à Alençon; il paroît qu'ils sont placés sous la surveillance de la haute police.

— On dit qu'un individu prévenu d'être l'auteur de l'incendie qui a détruit plusieurs maisons du village d'Ormes a été arrêté.

— M. Persat, ancien capitaine de lanciers, et chevalier de la Légion-d'Honneur, indigné des cruautés des Grecs, est revenu dans sa patrie, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment. Ce qui fait honneur à cet officier, c'est que la jeune Turque qu'il avoit eu le bonheur d'arracher à la brutalité des Grecs, a été confiée par lui, à son arrivée à Marseille, à des dames très-respectables, qui s'occupent de son éducation.

— On assure que le roi d'Angleterre partira de Londres au commencement de juin pour son voyage sur le continent.

— L'envoyé du roi de Saxe à la cour de Munich a fait la demande solennelle de la main de la princesse Elisabeth de Bavière, fille du roi, pour le prince Jean de Saxe.

— Les deux princesses, épouses des infans don Carlos et don François-de-Paule, frères du roi d'Espagne, viennent d'accoucher à Aranjuez, le 13 et le 15 de ce mois, de deux princes.

— Dans une séance extraordinaire des cortès d'Espagne, du 18, il a été décidé, après de longs débats, que les provinces qui sont actuellement en révolution, et notamment la Catalogne, sont déclarées en état de siége. Cette mesure s'étend à toutes autres où il pourroit survenir quelque mouvement.

— San-Martin, protecteur du Pérou, s'est déclaré indépendant du gouvernement du Chili; l'amiral Cochrane, au contraire, reste au service de cette république. Les royalistes, sous Laserna, négocient avec San-Martin.

— La ville de Bahia dans le Brésil a été en proie aux commotions intérieures les plus violentes. Les troupes européennes fortes de 3,000 hommes se sont battues avec la populace et les troupes indigènes, qui défendoient le commandant brésilien, qui refusoit de donner sa démission. Il y a eu 300 brésiliens et 30 européens de tués.

— Le pacha de Saint-Jean d'Acre a fait alliance avec le prince de Mont-Liban, avec les Druses et autres peuples très-belliqueux, qui tous se sont constitués en rébellion ouverte contre la Porte.

Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon; **par Delahaut, publiées par M. l'Ecuy. In-8°.**

Nicolas-Joseph Delahaut, chanoine régulier de l'étroite observance de Prémontré, né à Yvois-Carignan, en 1702, et mort, le 17 mars 1774, à Brieules-sur-Meuse, maison de son ordre, avoit fait des recherches sur sa patrie et sur les environs. Ce sont ces recherches que publie M. l'Ecuy, ancien abbé de Prémontré, et général de son ordre. Dépositaire du travail de Delahaut, il a cru utile de mettre au jour des particularités dont la trace s'effaceroit bien vite, actuellement surtout que nous avons vu disparoître les grandes bibliothèques, qui étoient autant les archives des différens pays que des abbayes mêmes.

Ce volume contient donc les annales d'Yvois-Carignan, celles de Mouzon et de son abbaye, des renseignemens sur des lieux voisins, sur des familles du pays, et sur les évènemens les plus remarquables de l'histoire de ce canton. Les faits de l'histoire ecclésiastique sont ici mêlés à ceux de l'histoire civile, et les amateurs d'antiquités y trouveront des détails toujours précieux pour ceux qui se livrent à ces sortes de recherches.

L'éditeur, déjà connu par des productions estimables, a perfectionné le travail de son confrère; il y a joint des pièces justificatives, une biographie des deux villes et de leurs environs, une nomenclature des écrivains et autres personnages du département des Ardennes. Les deux biographies paroissent rédigées avec soin, et renferment des articles assez curieux sur des écrivains modernes, tels que Jean Demangre, ecclésiastique, mort en 1811; Nicolas Jacquemin, qui prit rang parmi les évêques constitutionnels, et qui mourut en 1820 auprès de Montereau; le Père Fulgence de Mouzon, Capucin, mort en 1785; le Père Sixte de Murvaux, du même ordre, mort en 1774; Jean-Victor Rosoy, prédicateur estimé, mort en 1776, etc.

Cet ouvrage, qui offre un intérêt particulier aux habitans du département des Ardennes et des pays circonvoisins, est terminé par une table des matières rédigée avec soin; la liste des souscripteurs est imprimée au commencement du volume.

On vient de mettre en vente une gravure représentant notre saint Père le Pape, d'après le tableau de Canova. Cette gravure, sur papier vélin Jésus, est au pointillé et d'une dimension peu considérable. On dit qu'elle ressemble beaucoup au saint Père, tel qu'il est actuellement. Le prix n'en est pas très-élevé; il n'est que de 2 fr. pour les exemplaires ordinaires, 4 fr. avant la lettre, et 8 fr. colorié; on peut s'adresser chez M. de Viefville, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n°. 6; et au bureau de ce journal. Un artiste qui travaille sur de tels sujets mérite d'être encouragé.

Mémoires sur l'Expédition de Quiberon, précédés d'une Notice sur l'émigration et sur les campagnes de 1792, 1793 *et* 1794; par M. de Villeneuve-Laroche-Barnaud (1). 2e *partie.*

Parmi les désastres de la révolution, un des plus déplorables est le massacre qui suivit la malheureuse expédition de Quiberon, et qui enveloppa dans le nombre des victimes tant de guerriers dignes par leur dévoûment et leur fidélité d'un sort moins rigoureux. La victoire fut souillée par un manque de foi et par une barbarie détestables, et des lois atroces y furent exécutées de la manière la plus honteuse. On voudroit pouvoir effacer de tels faits de nos annales, ou plutôt il faut les rappeler à une génération qui, non-seulement les oublie, mais qui semble vouloir ramener parmi nous les doctrines d'où sont sorties, comme de leur source, tant d'iniquités, de noirceurs et de crimes.

On avoit déjà trois relations de l'expédition de Quiberon; celle de M. de Chaumareix, qui parut à Londres, et qui est peu connue en France; celle de M. de Montbron, qui est assez succincte, et celle attribuée à M. de Vauban, et que l'on croit avoir été altérée par la police de Buonaparte. M. Alphonse de Beauchamp a traité aussi ce sujet dans son *Histoire de la Vendée*; mais, ou il n'a pas connu, ou il n'a pu publier les détails les plus remarquables de cette expédition. M. de Bournizeaux a aussi raconté ce désastre dans son *His-*

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. 1re. partie, 1 vol. in-8°.; prix, 4 fr. et 5 fr. franc de port. A Paris, chez Lenormant; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

toire de la Vendée, publiée en 1819; mais son plan lui prescrivoit d'être assez court. M. de Villeneuve-Laroche-Barnaud, échappé au désastre de Quiberon, a cru qu'il lui appartenoit de raconter cette catastrophe, monument du courage d'une noblesse fidèle, et de la cruauté d'une assemblée déjà souillée de tant de sang.

L'auteur, dans une première partie, qui a vu le jour en 1819, donne quelques renseignemens sur lui et sur sa famille, sur l'émigration, et sur les campagnes des émigrés les trois premières années de la guerre. M. de Villeneuve servit constamment dans ces trois campagnes; il étoit à Bois-le-Duc quand cette place fut obligée de se rendre aux troupes françoises, en 1794, et il fut témoin du massacre de plusieurs émigrés pris à Bois-le-Duc. Ce massacre eut lieu le 7 octobre, et ne cessa qu'à l'arrivée du général Pichegru. Un autre fait de ce genre avoit eu lieu à la prise de Liége, en 1792, et on a ouï parler des exécutions qu'un général fameux faisoit faire, ou faisoit lui-même quelquefois de sa main pendant son expédition de Hollande. Tels étoient les passe-temps de ceux qui avoient toujours à la bouche les mots de fraternité et d'humanité, qui les faisoient écrire sur toutes les maisons, et qui les mettoient à la tête de tous leurs décrets.

Après un tableau de la situation respective des différentes puissances, en 1795, M. de Villeneuve arrive aux efforts des royalistes de France en faveur de cette noble cause. Il raconte quelques faits de la guerre dite des chouans. Le gouvernement anglois ayant résolu de porter du secours en Bretagne, on arrêta que trois corps d'émigrés partiroient successivement pour cette province; MONSIEUR, comte d'Artois, devoit être de la troisième division. La première sortit des ports d'Angleterre le 16 juin, sous les ordres du comte de Puisaye; M. l'évêque de Dol l'accompagnoit avec cin-

quante ecclésiastiques, dit M. de Villeneuve; mais je crois qu'il y en avoit beaucoup moins. Une seconde division fut formée des corps d'émigrés alors retirés dans le Hanovre, et que l'Angleterre prit à sa solde. Cette division étoit commandée par le comte Charles de Sombreuil, et M. de Villeneuve en faisoit partie.

La première division avoit déjà essuyé de notables revers; les royalistes avoient été obligés de se renfermer dans la presqu'île de Quiberon : des sorties qu'ils firent ne furent pas heureuses. C'est dans cet état de choses que se fit, le 17 juillet, le débarquement des troupes du comte de Sombreuil, qui semblèrent n'arriver que pour être enveloppées dans le désastre commun. Les royalistes furent entièrement défaits le 21; des soldats, qu'on avoit enrôlés parmi les prisonniers françois en Angleterre, se joignirent aux républicains. Le comte de Sombreuil, acculé à l'extrémité de la presqu'île, sans munitions, est forcé de capituler : on promet verbalement que les émigrés pourront se rembarquer; mais les chaloupes angloises ne s'étant pas trouvées là pour les recueillir, Tallien exigea du général Hoche que ces malheureux militaires fussent tous conduits au fort Penthièvre, et ils devinrent prisonniers. On les mena ensuite à Auray, où on les enferma dans une église. Tallien pressoit leur supplice; des commissions militaires, qui avoient été formées, ayant hésité à condamner les prisonniers, on en créa de nouvelles, qui furent plus dociles. L'évêque de Dol et les ecclésiastiques venus avec lui furent fusillés : nous avons donné ailleurs leurs noms; *voyez* notre n°. 591. Il est probable qu'en commençant par eux on avoit voulu les empêcher de donner à leurs compagnons d'infortune les derniers secours de la religion.

Toutefois les émigrés ne périrent pas sans ces consolations; un des aumôniers de l'armée venu avec l'évêque de Dol s'étoit, dit M. de Villeneuve, déguisé

en séculier pour rester avec nous jusqu'à la fin. Placé dans un grenier, il y étoit plus commodément pour entendre les confessions, et le geolier, qui n'étoit pas un homme féroce, permit que, pendant la nuit, les prisonniers vinssent tour à tour se préparer à la mort auprès de l'ecclésiastique, qui continua de leur prêter son ministère jusqu'à ce qu'il fut traîné lui-même au supplice. Nous regrettons que M. de Villeneuve n'ait pas nommé ce digne prêtre. On voit par sa relation quelles étoient les dispositions de ces malheureux émigrés. Ils montrèrent tous un courage digne de leur cause, et des sentimens de religion capables d'augmenter leur courage. Après avoir perdu l'ecclésiastique qui les avoit confessés, et qui fut envoyé à son tour au supplice, ils profitèrent des bons offices d'un pieux domestique qui savoit par cœur beaucoup de prières, et qui les accompagnoit de ses exhortations édifiantes; tous à genoux, autour de lui, suivoient sa voix, ou l'écoutoient avec recueillement, et il leur donna ses soins jusqu'à leur heure dernière. D'après ses conseils, dit M. de V., et de notre libre consentement à tous, il s'adressa aux deux sentinelles voisines, et leur dit : *Messieurs, veuillez transmettre à vos camarades le pardon que nous venons de prononcer devant Dieu pour vous et pour tous nos ennemis.*

On aime à voir quelles étoient les dispositions religieuses de ces honorables victimes ; nous laissons encore parler M. de V. « A la nuit, nous vîmes paroître, à notre grand étonnement, un prêtre, vieillard d'un aspect vénérable, et ancien curé de Bellisle-en-Mer. Il venoit pour nous offrir les derniers devoirs de son ministère : nous les avions déjà tous reçus dans la prison du digne ecclésiastique dont j'ai parlé. Un seul d'entre nous n'avoit pas eu la possibilité de se confesser ; il s'approche du vieillard, se met à genoux, et, se relevant presque aussitôt : *Non, je ne veux pas*

me confesser à vous ; vous devez être un prêtre constitutionnel. — *Non, Monsieur,* répond le vieillard fondant en larmes, *je ne le suis pas. Je me suis tenu caché jusqu'à ce moment, que le commissaire de police est venu me dire que le commandant, vivement sollicité par les dames de la ville, permettoit que je vinsse vous rendre les devoirs de mon état.* Nous demandâmes tous des excuses à ce pieux ecclésiastique de la vivacité de notre camarade, qui ne fit plus de difficulté de se confesser. Ce devoir rempli, le premier nous quitta, après nous avoir exhortés d'oublier les hommes pour n'espérer qu'en Dieu ».

La nuit suivante, le bon domestique, devenu leur directeur, les rappela à leurs exercices de piété, qu'ils reprirent à deux heures du matin. Telles étoient l'onction et même l'éloquence qu'il mettoit dans ses exhortations, disent les *Mémoires*, qu'il y avoit dans ses paroles, dans ses regards, et dans toute sa personne, *quelque chose de surnaturel*. Près d'être exécutés, les émigrés donnent aux soldats qui les gardoient leur argent et leurs effets *en signe de réconciliation*. Le domestique, et un de ses amis, attachés ensemble, demandent d'aller pieds nu au lieu du supplice, désirant, disent-ils, *imiter le Sauveur;* ce qui leur fut accordé.

Au milieu de ces scènes douloureuses on trouve à admirer de beaux traits de dévoûment et d'humanité, soit de la part des dames d'Auray, soit même de la part des militaires françois qui gardoient les émigrés. Les premières firent passer aux prisonniers toute sorte de secours, et s'efforcèrent d'alléger leur infortune. On a besoin de rencontrer de tels exemples pour les opposer à la barbarie des ordonnateurs du massacre. Parmi ceux qui passent pour avoir pris le plus de part à cette horrible mesure, est un conventionnel fameux, mort tranquillement dans son lit à Paris, il y a peu d'années. Je me rappelle qu'à sa mort les

feuilles libérales firent un grand éloge de ce représentant; on alla, si je m'en souviens bien, jusqu'à louer le calme de son ame, sa modération et sa sensibilité; vertus qui sont aujourd'hui l'apanage obligé des révolutionnaires les plus décriés. Il ne faut plus s'étonner de cela; nous permettra-t-on néanmoins de faire remarquer quel esprit de réaction et de vengeance anime les Bourbons, et les émigrés en général, qui ont laissé tranquille pendant plusieurs années l'auteur du deuil de tant de familles?

On sera peut-être curieux de savoir comment M. de Villeneuve échappa aux massacres. Nous laissons au lecteur le plaisir de l'apprendre dans son histoire. Il trouva le moyen de s'évader, se cacha dans différentes retraites, et put ensuite rejoindre l'escadre angloise où se trouvoit la troisième division, commandée par S. A. R. MONSIEUR. Il repassa ensuite en Angleterre; l'état des affaires n'ayant pas permis de rien tenter sur les côtes, et les désastres précédens ayant jeté la terreur parmi les royalistes du dedans.

Ce que nous avons cité de ces *Mémoires* suffit pour montrer ce qu'ils offrent d'intérêt. Quelques personnes trouveront peut-être que l'auteur parle trop de lui et de sa famille; mais ces détails domestiques rentrent dans le genre des mémoires, et contribuent même souvent à y jeter du charme et de la variété. Ici le sujet même autorisoit M. de V. à se mettre en scène, et il a soin d'ailleurs de mêler à ce qui le concerne personnellement des faits d'un intérêt général. Il nomme volontiers ses amis et ses compagnons d'armes. Sa liste des officiers vendéens, et celle des militaires de l'armée de Condé, est un titre d'honneur pour bien des familles. Il a reproduit aussi une liste des émigrés et autres fusillés après l'affaire de Quiberon; cette liste avoit été publiée à Brest, en 1815, et offre les noms de sept cent dix victimes.

La seconde partie, qui complète l'ouvrage, vient de voir le jour. Des raisons indépendantes de la volonté de l'auteur avoient retardé la publication de cette partie, qui nous a paru rédigée avec sagesse, et offrir même moins de digressions que la première..

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 3 juin, vers midi, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême, Mme. la duchesse de Berri, et LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, se sont rendus à l'église Notre-Dame pour assister à la messe du Saint-Esprit, à l'occasion de l'ouverture de la session des chambres. LL. AA. RR. ont été reçues à Notre-Dame par Mgr. l'archevêque de Paris, à la tête du clergé et du chapitre métropolitain. Les premiers se sont prosternés au pied de l'autel érigé au bas de la grille du chœur. Mgr. l'archevêque a officié; une messe en musique a été exécutée par les musiciens du Roi. Plusieurs prélats, les ministres, les grands-officiers de la maison du Roi, les maréchaux de France, le corps municipal, le corps diplomatique, un grand nombre de pairs de France et de députés ont assisté à cette cérémonie, qui a fini à deux heures. On a remarqué que le côté droit étoit complet, mais les députés du côté gauche ne paroissoient pas si nombreux. LL. AA. RR. et SS. ont été saluées sur leur passage par les marques les plus vives d'amour et de respect.

— Après quelques incertitudes sur la nomination du nouveau chef de l'Université, elle vient d'être annoncée officiellement. Une ordonnance du Roi, du 1er. juin, nomme M. l'évêque d'Hermopolis chef de l'instruction publique, sous le titre de grand-maître de l'Université. Une autre ordonnance, de même date, règle les attributions de cette place. Le grand-maître joindra aux attributions du président du conseil celles qui sont spécifiées dans le décret du 17 mars 1808, qui organisa l'Université. Ce décret astreignoit le grand-maître à prendre l'avis du conseil, mais le laissoit libre de décider ensuite comme bon lui sembloit. On peut donc espérer que, par la nouvelle ordonnance, M. Frayssinous aura toute la latitude nécessaire pour faire le bien. Il est dit que le

grand-maître présentera deux fois par an à S. M. un rapport sur la situation morale de l'instruction et de l'éducation. Il proposera à la discussion du conseil les projets de réglemens et les statuts pour les diverses écoles, et, en cas d'empêchement, il pourra déléguer ses fonctions à un des membres du conseil. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont révoquées. Cette importante mesure ne peut manquer de produire beaucoup d'effet dans les provinces; elle va marquer une nouvelle ère pour l'Université, et imprimera à ce corps une direction franchement chrétienne et monarchique. La haute réputation de M. Frayssinous ajoutera à l'autorité de sa place, et son caractère connu donnera plus de force aux gens de bien qui se trouvent dans l'Université. Les scandales fuiront à sa vue, et les abus craindront ses regards. Son éloignement de toutes vues d'ambition n'est pas moins notoire que son zèle pour la religion. On sait qu'il a sacrifié sa répugnance à la perspective d'être utile, et il est remarquable qu'au moment où son ordonnance étoit signée, il entroit en retraite pour se préparer à recevoir les grâces de la consécration épiscopale. M. Frayssinous est actuellement au séminaire d'Issy, et y restera jusqu'au 11 juin.

— L'ordination de la veille de la Trinité s'est faite dans la grande nef de l'église Notre-Dame, qui étoit plus propre pour le développement des cérémonies. Un autel avoit été érigé à l'entrée du chœur. M. l'archevêque étoit assisté de MM. les archidiacres et d'un nombreux clergé. La cérémonie, qui avoit commencé à huit heures, n'a fini qu'à une heure. Il y avoit en tout 177 ordinands, et dans ce nombre 32 prêtres, dont 10 de Paris, et 22 d'autres diocèses de France. Le premier de ces prêtres étoit M. Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France; quelques autres qui ont aussi reçu l'ordination sacerdotale méritent d'être remarqués, comme M. Matthieu, précédemment avocat, et qui a quitté une carrière où il se fût honorablement distingué, pour entrer dans une autre où ses talens et son mérite promettent à l'Eglise un sujet précieux; M. Jerphanion, neveu de M. le curé de la Madeleine, qui a quitté aussi l'école de droit pour le séminaire; M. de Salinis, du diocèse de Bayonne, qui s'est déjà fait connoître par quelques compositions et quelques discours remplis d'une heureuse facilité. Une famille, qui a déjà un prêtre, a fourni

encore à cette ordination un prêtre et un sous-diacre; ces trois frères sont MM. Robert, du diocèse de Poitiers. Il y a eu à l'ordination 23 diacres, dont 4 de Paris, 17 d'autres diocèses du royaume et 2 Irlandois; et 45 sous-diacres, dont 7 de Paris, 33 des autres parties de la France, et 5 d'Irlande. Les sujets pour les ordres mineurs étoient au nombre de 31, parmi lesquels il n'y en avoit que 4 de Paris et 2 Irlandois. Enfin, il y a eu 46 tonsurés, dont 17 nés ou incorporés dans le diocèse de Paris, et 24 d'autres diocèses de France; dans le nombre on trouve un ancien professeur au collége de Rennes, M. Louis; M. Dupont des Loges, fils du premier président de la cour royale de Rennes; M. Jöhanet, jeune avocat qui a quitté le barreau; M. de La Roque, fils d'un sous-préfet; M. Garnier Desgabets, ancien officier de la garde royale. Plusieurs des tonsurés ont de 25 à 30 ans, et même au delà. M. de Ravignan n'a pu être tonsuré, n'ayant pas encore reçu le dimissoire de son évêque. L'ordination n'a pas été moins imposante par l'ordre et le recueillement que par le nombre des sujets. La cérémonie terminée, on est sorti processionnellement par le grand portail, et on est rentré à l'Archevêché, en faisant le tour du cloître.

— Le sacre de MM. les évêques d'Evreux et de Mende s'est fait, dimanche, par M. l'archevêque de Paris, assisté des deux prélats que nous avons nommés. La plupart des évêques qui se trouvent à Paris étoient présens à la cérémonie.

— M. le duc de Rohan a célébré, le dimanche de la Trinité, sa première messe à Saint-Sulpice. Il étoit assisté à l'autel, suivant l'usage, par un prêtre, qui étoit M. Garnier, directeur du séminaire. Le diacre étoit M. Féron du Quengo, d'une famille honorable de Bretagne; et le soudiacre, M. Leber, du diocèse d'Orléans, qui a quitté, il y a quelques années, l'Ecole de Droit pour entrer au séminaire. M. le nonce de S. S. et M. l'archevêque de Rouen occupoient des places dans le chœur. Un grand nombre de personnes de distinction avoient une enceinte marquée : on y voyoit, entr'autres, Mme. la duchesse de Rohan, mère de M. le duc; son frère, M. le prince de Léon; un grand nombre de ses parens et amis, des pairs, des ministres, etc. Mais, au milieu d'une réunion si imposante, il étoit aisé de s'apercevoir que le nouveau prêtre étoit absorbé, entièrement, par la grandeur et la sainteté du mystère qu'il célébroit pour la première fois.

Plusieurs autres premières messes ont été célébrées dans diverses églises de la capitale.

— Avant la révolution, le diocèse de Dijon dépendoit de la métropole de Lyon ; et celui de Langres, dont il étoit un démembrement, avoit, de toute antiquité, appartenu à la même province. En 1801, on changea cet ordre ancien ; Lyon perdit tous ses anciens suffragans, et Dijon fut attribué à la métropole de Besançon. Il étoit naturel et convenable de revenir à une circonscription qui remontoit aux premiers siècles : en conséquence, dans le concordat de 1817, Dijon fut replacé dans la province ecclésiastique de Lyon ; c'est d'après cela que, dans les bulles expédiées récemment pour M. de Boisville, nommé à l'évêché de Dijon, ce siége est présenté comme faisant partie de la métropole de Lyon ; mais, en même temps, un bref particulier statue, conformément aux arrangemens de 1819, que provisoirement Dijon restera sous la métropole de Besançon. On a voulu voir là une difficulté, et on dit qu'au conseil d'Etat on a hésité à autoriser la publication du Bref joint aux bulles ; mais le même cas s'étoit déjà présenté, et on n'avoit pas fait les mêmes objections. S'il y a dans un Bref une clause qui déplaît, ne peut-elle pas être censée comprise dans cette formule, dont on se sert toujours même quand on ne trouve rien à critiquer dans la rédaction des bulles, *sans approuver les clauses et les expressions*, etc. ? Aussi il paroît qu'on a reconnu que la difficulté qui s'étoit élevée n'en étoit pas une sérieuse, et on s'attend que le conseil d'Etat, qui s'assemblera encore, dit-on, le jeudi 6, pour délibérer sur cet objet, autorisera la publication des bulles pour Dijon, et ne prolongera pas inutilement la vacance d'un grand diocèse.

— M. l'évêque d'Orléans, à son retour de l'arrondissement de Gien, qu'il a visité au mois d'avril, comme nous l'avons vu, s'est porté dans la partie de Blois qui est toujours placée sous son administration. La visite pastorale n'est pas moins heureuse de ce côté ; le prélat recueille des témoignages de respect pour prix de sa bonté, et voit avec satisfaction l'empressement des peuples à recevoir le sacrement de confirmation. Malheureusement, le nombre des prêtres a bien diminué, surtout dans cette partie, et l'état des campagnes sollicite puissamment le rétablissement définitif de l'évêché de Blois. De plus, quelques portions de ce diocèse sont en proie

à des divisions funestes. Il vient de paroître une brochure d'un prêtre de la *petite église*, en réponse à l'écrit de M. l'abbé Habert, dont nous avons parlé. On sait que M. Habert a quitté ce parti, et s'est soumis au Concordat; il est aujourd'hui curé de Vendôme. Son adversaire l'attaque avec peu de ménagemens, et prend à son égard un ton de plaisanterie fort déplacé, surtout quand il s'agit d'un ecclésiastique d'une conduite et d'un âge qui commandent le respect. Le même anticoncordataire nous accuse de mauvaise foi; mais lui-même nous donneroit sujet de nous plaindre de lui Il voudroit faire croire que le jeune prêtre qui a quitté la petite église, comme il est dit dans un de nos numéros de l'année dernière, et qui s'est soumis à l'autorité de M. de Varicourt, n'est autre que M. Habert. Il est mal instruit : le jeune prêtre en question n'a rien de commun avec M. le curé de Vendôme, et il est aussi employé dans le ministère, mais d'un autre côté, et dans les environs d'Orléans.

— On a publié au Mans la rétractation que M. Tessier, prêtre, a adressée à M. l'évêque de cette ville; il y déclare qu'après trente années d'erreurs, il rétracte les sermens qu'il a prêtés, gémit de s'être laissé ordonner par l'évêque constitutionnel de la Sarthe, et déplore surtout deux mariages qu'il a successivement contractés; il déteste les fautes qui ont été la suite de cet oubli de son état, et prie M. l'évêque du Mans de le recevoir à pénitence, et de donner à sa rétractation toute la publicité convenable. En conséquence, la déclaration de M. Tessier a été insérée dans les *Affiches du Mans*. Cette démarche édifiante n'a déplu probablement qu'à un libéral fort connu, M. Goyet, qui a fait insérer dans *l'Echo de la Sarthe* une lettre où il se plaint de cette publicité. De quoi se mêle M. G., et ne doit-on pas admirer la scrupuleuse délicatesse de ce libéral ami des mœurs, qui trouve tout simple qu'un prêtre se marie, mais qui se scandalise de la réparation publique d'un des plus grands scandales qui puissent affliger l'Eglise.

— On nous transmet encore une relation d'une guérison opérée par les prières du prince de Hohenlohe : nous en présenterons l'extrait, sans rien préjuger sur le fait en lui-même. Mlle. O'connor, dont le nom de religion est Sœur Gonzague, religieuse de la communauté établie autrefois à Liége, et aujourd'hui à New-Hall, dans le comté d'Essex, en

Angleterre, avoit entièrement perdu l'usage du bras et de la main droite, par des douleurs qui avoient résisté à tout l'art des médecins, quoiqu'on se fût adressé aux plus habiles, et notamment à M. Carpue, habile chirurgien à Londres. On écrivit pour elle au prince : il répondit par une de ses circulaires, et indiqua le 3 mai dernier pour célébrer la messe en faveur de la sœur, et invoquer sur elle le nom de Jésus. La malade fit une retraite et une neuvaine, et se prépara, par une confession générale, à la grâce qu'elle attendoit. Le 3 mai, la messe fut célébrée à son intention, et toute la communauté communia. Au dernier évangile, la sœur sentit une forte commotion, et put ensuite remuer le bras, l'étendre même, etc. La communauté en a été témoin, et en a pleuré de joie. La relation est tirée de deux lettres de la supérieure du couvent, en date du 14 février et du 6 mai; la malade a ajouté quelques lignes à la dernière lettre, pour montrer sa guérison. Le tout nous est envoyé par une pieuse angloise, catholique, qui réside à Bruxelles, et qui est celle qui écrivit au prince en faveur de la religieuse. De plus, nous venons de recevoir une relation semblable du même fait, qui nous a été transmise par un ecclésiastique anglois digne de toute confiance.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, qui avoit déjà accordé des secours au département de l'Yonne, pour les habitans qui avoient le plus souffert de l'orage du 8 mai, a de plus fait parvenir à la société de Charité Maternelle de la ville d'Auxerre un secours extraordinaire de 800 fr.

— Une ordonnance royale, du 28 mai, donne une nouvelle organisation à l'administration générale des haras et de l'agriculture, et réunit ces deux branches d'administration, dont M. de Castelbajac est nommé directeur. Cet honorable député est aussi nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

— La chambre des députés s'est réunie, le 1er. juin, sous la présidence de M. de Lacroix-Frainville. On a procédé par la voie du sort au tirage de la grande députation qui doit aller au-devant de S. M. L'assemblée étoit très-nombreuse; le côté droit surtout étoit très-garni.

— Le 4 mai, le conseil royal d'instruction publique a rendu un arrêté qui porte que la décision du conseil académique de Toulouse, en date du 17 avril dernier, concernant des étudians de cette faculté, sortira son plein et entier effet; et, de plus, exclut pour deux ans le sieur Saturnin Vignes, accusé d'avoir excité du trouble.

— Le 3 juin, les jeunes gens de la partie libérale de l'Ecole de droit se sont portés à Saint-Eustache, où ils vouloient faire célébrer un service funèbre pour la mémoire du jeune Lallemant, quoique M. le curé de cette paroisse eût refusé d'accéder à leurs vœux. L'autorité avoit pris des mesures pour prévenir toute espèce de désordre, et les jeunes gens réunis sur la place Saint-Eustache alloient se retirer, lorsque M. Benjamin Constant et M. de Thiars, membres de la chambre des députés, ont traversé la rue dans une voiture de place. Alors le désordre a recommencé; on a crié *Vive la charte! vive le côté gauche! vive B njamin Constant!* Arrêtés par les agens de l'autorité, MM. Benjamin Constant et de Thiars ont été mis sur-le-champ en liberté. Beaucoup de jeunes gens ont été arrêtés. On s'est ensuite dirigé du côté du cimetière du Père Lachaise. Un adjudant-major de la gendarmerie, suivi de trois gendarmes, a été assailli par les jeunes gens, et couroit les plus grands dangers lorsqu'il a été secouru par M. le lieutenant-colonel Daudré, qui est arrivé avec un fort détachement de troupes, et a dispersé tous ces jeunes gens. Ils se sont réunis de nouveau en grand nombre sur la place Sainte-Geneviève; ils ont lancé des pierres sur la gendarmerie et sur un détachement de troupes de ligne. Tous ceux qui étoient entrés dans l'Ecole sans carte ont été arrêtés. Quelques militaires et une femme très-âgée ont été blessés.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur vient d'ordonner qu'il seroit procédé au recensement des portes et fenêtres de toutes les communes du royaume.

— S. M. ayant appris que les habitans d'Amplepuis (Rhône) excités par l'exemple et les avis de leur curé, avoient construit une belle église, la succursale d'Amplepuis a été érigée en cure de seconde classe.

— M. le docteur Bailly a lu à l'académie royale de médecine des mémoires dans lesquels il prouve que la fièvre de Barcelonne est essentiellement contagieuse, et qu'elle est en tout la même que la fièvre jaune d'Amérique; il a fait connoître les moyens curatifs qu'on peut employer avec succès contre ce fléau.

— Les amis de l'abbé Sicard viennent d'ouvrir une souscription pour élever un monument à sa mémoire dans le cimetière où reposent ses cendres.

— M. Bouly de Saint-Hilaire a remplacé, dans les fonctions de commissaire de police à Cambrai, M. Ponsard, capitaine en retraite.

— M. Pecherman, nommé commissaire de police à Montpellier, vient d'être désigné pour remplir les mêmes fonctions à Toulouse, en remplacement de M. Maignand.

— M. Bellanger, juge au tribunal de première instance de Châteaulin, succède à M. Brunel, juge au tribunal de première instance de Brest. Ce dernier a été considéré comme démissionnaire, pour s'être absenté contre l'ordre de M. le procureur général près la cour royale de Rennes.

— Parmi les inculpés de l'affaire de Lyon, du 10 mai, la cour royale de cette ville a mis en accusation, et renvoyés devant la

cour d'assises, les nommés Bailly, Villard, Laverne, et François Arnaud, comme prévenus de rébellion envers la force publique, commise par plus de vingt personnes. Les nommés Lambert, Veulty, Valette et Jacques Arnaud, ont été renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus de cris séditieux, et les deux premiers, en outre, d'outrages envers des personnes revêtues d'un caractère public. Parmi les inculpés de l'affaire du 16, les nommés Valet, Matricot, Raynal, Chrétien, Picot, Maudure, Maréchal, Châlon et Escollier, ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel, comme prévenus, soit de rébellion ne portant pas le caractère de crime, mais seulement celui du délit, soit de provocation à la rébellion, soit de cris séditieux. Il a été déclaré n'y avoir lieu à suivre contre les autres détenus.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance de Caën a renvoyé, le 24 mai, le nommé Mathurin-Julien Adelier, prévenu d'embauchage pour la troupe du général Berton, devant le conseil de guerre de la 14e. division militaire, pour y être jugé. Berton s'est, dit-on, embarqué à Bilbao pour Gibraltar.

— La cour d'assises du département de l'Oise va s'ouvrir; sept personnes prévenues du crime d'incendies, et prisonnières à Beauvais, paroîtront sur les bancs. On attend d'utiles révélations d'un homme pris en flagrant délit près de Clermont, et dont on a déjà recueilli des aveux qui pourroient mettre sur la trace.

— Le nommé Cantin, batelier, avoit proféré des cris séditieux, et des outrages envers la personne du Roi, dans le cabaret du nommé Decbuc, en présence de quatre jeunes soldats qu'il avoit provoqués à prendre part à ses vociférations. Decbuc frappa ces militaires qui retenoient Cantin dans le cabaret, en attendant que la garde, que l'un d'eux étoit allé chercher, arrivât. Le 24 mai, le tribunal de police correctionnelle de Saint-Omer a condamné Cantin à trois mois de prison et 16 fr. d'amende, et Decbuc à huit jours de prison et solidairement aux dépens. M. le procureur du Roi a adressé aux jeunes soldats l'éloge qu'ils méritoient.

— Les sieurs Trolé, lieutenant aide-major au bataillon de pontonniers; Valterre, lieutenant à la 5e. compagnie d'ouvriers; Peugnet et Gaillardon, lieutenans au 3e. régiment d'artillerie à pied, viennent d'être rayés du contrôle de l'armée, pour avoir fait partie d'associations secrètes; les trois premiers, pour prix de la sincérité dans leurs aveux, ont obtenu la permission de sortir de France.

— Des prêtres espagnols réfugiés à Toulouse ont démenti, dans les journaux de cette ville, la nouvelle donnée par des feuilles espagnoles, que ces ecclésiastiques avoient adressé aux cortès des pétitions tendantes à rentrer en Espagne, avec promesse de se soumettre aux lois nouvelles; ils déclarent qu'ils ne reverront leur patrie que lorsque le gouvernement légitime y sera rétabli.

— A la suite d'une rixe qui a eu lieu entre des Anglais et des Chinois, le vice-roi de Canton a publié, le 31 décembre dernier, un édit pour prohiber tout commerce avec l'Angleterre. Tous les employés de la factorerie angloise se sont retirés à bord du *Water-*

loo, après avoir enlevé le pavillon de l'hôtel; le 27 janvier l'affaire n'étoit pas encore arrangée.

— Les cours de Vienne, Naples et Turin, ayant refusé de reconnoître les agens diplomatiques portugais nommés depuis la révolution du pays, ce gouvernement a donné ordre à ses ministres près les trois puissances citées, de se retirer sur-le-champ, et aux consuls de cesser immédiatement leurs fonctions. Le 30 avril, M. Avogrado, chargé d'affaires de Sardaigne près la cour du Portugal, reçut l'ordre de sortir de Lisbonne en vingt-quatre heures, et du royaume dans le terme de huit jours.

— M. Rotschild vient de conclure un emprunt de 23 millions de roubles d'argent (84 millions de francs) pour le compte de la Russie.

— La mort a enlevé le jeune prince fils, du prince royal de Portugal.

— Le corps municipal de Rio-Janéiro a présenté au prince royal une adresse portant que, si le prince quitte l'Amérique avant une nouvelle décision des cortès, les provinces du Brésil proclameront leur indépendance immédiatement après son départ.

— Le 27 mai, le commis de boutique de Carlile, à Londres, a paru devant les tribunaux. Digne en tout de la réputation et des principes de son maître, il a présenté une défense si blasphématoire, qu'on a fait sortir de l'audience les femmes et les enfans; il a déclaré qu'il continueroit à publier ses opinions sous toutes les formes. Il a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement, et à donner à sa sortie des cautions de bonne conduite pendant cinq ans.

Discours du Roi, prononcé, le 4 juin 1822, à l'ouverture de la session des chambres.

Messieurs, la nécessité depuis long-temps reconnue d'affranchir l'administration des finances des mesures provisoires auxquelles il avoit fallu recourir jusqu'ici, m'a déterminé à avancer, cette année, l'époque de votre convocation. En exigeant de vous ce nouveau sacrifice, j'ai compté sur le zèle et le dévoûment dont vous m'avez donné tant de preuves.

La Providence nous conserve l'enfant qu'elle nous a donné; il m'est doux d'espérer qu'elle le destine à réparer les pertes et les malheurs qui ont frappé ma famille et mon peuple.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que mes relations avec les puissances étrangères continuent d'être de la nature la plus amicale. Un parfait accord a dirigé les efforts, chaque jour concertés entre mes alliés et moi, pour mettre un terme aux calamités qui pèsent sur l'Orient et affligent l'humanité. Je conserve l'espoir de voir renaître la tranquillité dans ces contrées, sans qu'une nouvelle guerre vienne accroître leurs maux.

Les forces navales que j'entretiens dans le Levant ont rempli leur destination en protégeant mes sujets, et en venant au secours des infortunés dont la reconnoissance a été le prix de notre sollicitude.

J'ai maintenu les précautions qui ont éloigné de nos frontières

la contagion qui a ravagé une partie de l'Espagne; la saison actuelle ne me permet pas de les négliger, et je les maintiendrai aussi long-temps que la sûreté du pays l'exigera : la malveillance seule a pu trouver dans les mesures que j'ai prises un prétexte pour dénaturer mes intentions.

Des tentatives insensées ont troublé sur quelques points la tranquillité du royaume; elles n'ont servi qu'à faire éclater le zèle des magistrats et la fidélité des troupes. Si un petit nombre d'hommes, ennemis de l'ordre, voit avec désespoir nos institutions s'affermir et prêter un nouvel appui à mon trône, mon peuple désavoue leurs projets coupables. Je ne souffrirai pas que la violence lui arrache les biens dont il jouit.

Des malheurs trop réels, quoique exagérés par la crainte, ont récemment désolés des départemens voisins de la capitale. Les secours de la bienfaisance publique et particulière ont adouci les pertes. L'activité des habitans a préparé le terme de ces désastres; l'autorité a secondé leur zèle; la justice punira les coupables.

L'état réel de la dette arriérée est enfin fixé, et sera mis sous vos yeux. Cette charge, dont l'origine remonte à des temps qui sont heureusement loin de nous, et dont la liquidation a fait connoître toute l'étendue, retarde encore, cette année, malgré mes regrets les plus vifs, une partie des améliorations dont les diverses branches des contributions publiques seront susceptibles.

Les avantages que nous avons déjà obtenus doivent nous encourager à réunir nos efforts pour les maintenir et les accroître. Je compte sur votre concours pour fixer dans notre beau pays la prospérité que la Providence lui réserve : c'est le vœu de mon cœur; c'est l'occupation de tous mes instans; c'est l'espoir consolant qui atténue le souvenir de mes peines, et qui embellit pour moi la pensée de l'avenir.

M. Seguin, d'Avignon, qui a, ces dernières années, publié plusieurs bons ouvrages, vient d'imprimer un petit dictionnaire hébreu, sous le titre de *Lexicon hebraicum contractum*, 1822, petit in-8°, de 124 pages; c'est une réunion de toutes les racines, avec la signification des mots primitifs de l'hébreu, et de leurs dérivés. On assure que ce *Lexicon* est très-utile par sa forme et sa précision à ceux qui étudient l'hébreu; un *Avis au Lecteur* indique la manière de s'en servir. Un coup-d'œil sur le volume en apprendra plus que les détails que nous donnerions. Ce petit abrégé paroit rédigé d'une manière claire et méthodique.

Thesaurus Biblicus. 2 vol. in-8°.; prix du 1er. vol., 8 fr. et du 2me. vol. 6 fr. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Nous avons annoncé, par erreur, dans notre n°. 811, que les personnes qui paieroient les deux volumes en retirant le premier, obtiendroient une remise de 2 fr. par volume : cette remise n'est que d'un fr. par volume.

Morceaux choisis de Bossuet, de Fénélon, de Bourdaloue et de Massillon, par M. l'abbé Rolland; avec des Notices tirées de différens auteurs (1).

Il y a un volume pour chacun de ces écrivains et orateurs; mais nous les réunissons tous ici, parce qu'ils appartiennent à la même collection. Chaque volume offre une Notice : celle sur Bossuet est l'article même qui lui est consacré dans le *Dictionnaire* de Feller; on y a joint les jugemens de Thomas et de M. de Châteaubriand sur l'évêque de Meaux, considéré comme écrivain. La Notice sur Fénélon est extraite de son *Eloge* par La Harpe; j'avoue que je suis étonné qu'on ne l'ait pas tirée de préférence de l'*Histoire* du prélat par M. le cardinal de Bausset, source bien plus sûre, et qui eût donné à la Notice une couleur plus convenable : il y a dans l'*Eloge* de La Harpe des faits peu exacts, et des jugemens assez amers. La Notice sur Bourdaloue est tirée du *Dictionnaire* de Feller, et on y a joint le jugement du cardinal Maury sur cet orateur.

La Notice sur Massillon est empruntée à une édition des *Œuvres* de cet orateur, publiée en 1817, in-8° : on assure dans le nouveau recueil que cette Notice *a été louée à son apparition par les critiques les plus distingués*. Il me semble qu'elle ne méritoit ni ces éloges, ni les honneurs d'une réimpression. Elle est maigre et dépourvue de faits; on y donne à la vérité sur la jeunesse de Massillon quelques détails nou-

(1) Prix de chaque volume, 1 fr. 80 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Boiste fils aîné, quai des Augustins; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

veaux que l'on prétend avoir appris de sa famille. Je ne sais jusqu'à quel point ces détails sont authentiques; mais ils ne sont ni honorables ni intéressans. Quant à la carrière oratoire et épiscopale de Massillon, la Notice ne rapporte aucun fait; elle ne dit ni à quelle époque il commença à prêcher, ni quelles stations il remplit à la cour, ni quelle année il fut nommé évêque, ni quels incidens retardèrent son sacre; rien sur son épiscopat, sur ses conférences qui rivalisent avec ses sermons, sur ses discours synodaux, etc. On auroit trouvé cependant quelques matériaux dans la *Préface* qui est à la tête du *Petit Careme*, édition de 1745 et années suivantes, et dans les trois volumes de conférences qui font partie de cette édition. Nous avons profité autrefois de ces matériaux dans une Notice que nous avons donnée ailleurs, mais à laquelle il seroit possible d'ajouter encore; et c'est peut-être ce que nous essaierons de faire quelque jour.

La partie la plus importante de ces petits recueils, c'est le choix des morceaux, et c'est apparemment là tout ce que s'est réservé M. Rolland, Ce choix étoit assez difficile, à cause de l'abondance même des matières; mais l'éditeur paroît s'être borné à quelques ouvrages seulement. Ainsi, pour Bossuet, il semble n'avoir guère puisé que dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, la *Politique sacrée*, et les *Oraisons funèbres*; les autres productions du grand évêque lui eussent sans doute fourni une ample moisson; mais il étoit apparemment obligé de se restreindre à la grosseur d'un in-18, et il a dû avoir souvent quelques regrets aux sacrifices qu'il s'imposoit. On feroit dix choix de morceaux pareils aux siens, et on n'y renfermeroit pas tout ce que Bossuet a de grandes pensées, de belles images, de traits remarquables. On peut faire la même observation à peu près sur Fénélon, et le

choix des morceaux de ce grand homme dans le nouveau recueil est aussi fort circonscrit. M. Rolland n'a non plus rien emprunté aux écrits de l'archevêque, qui sont proprement des écrits de piété, comme ses *Sermons*, ses *Lettres spirituelles*, etc.; il s'est borné aux matières philosophiques et littéraires.

Le choix des morceaux de Bourdaloue et de Massillon a peut-être une couleur plus prononcée, parce que ces deux grands orateurs ont embrassé moins de sujets, et ne se sont attachés qu'à un genre. L'éditeur a mêlé les pensées pieuses et celles que l'on pourroit appeler philosophiques, comme sur l'ambition, les cours, les lois, etc. Ces deux derniers volumes sont peut-être ceux qui donnent le mieux une idée de la manière des auteurs, et il y a plusieurs passages où l'on retrouve avec tous leurs charmes, malgré le désavantage d'un simple extrait, et la raison sévère de Bourdaloue, et l'élocution abondante et harmonieuse de Massillon.

Chaque volume est accompagné de portraits. L'éditeur annonce qu'il a eu dans ces recueils le dessein d'inspirer à la jeunesse le goût des vertus et des lettres; ces volumes conviennent peut-être, en effet, aux jeunes gens; ils ne les effraieront pas par leur grosseur, et leur offriront des pensées et des maximes dont il est à désirer qu'ils se pénètrent.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La Fête-Dieu a été célébrée dans toutes les paroisses, le jeudi 6 juin. Quoiqu'elle ne fût annoncée qu'à dévotion, il étoit aisé de remarquer le concours des fidèles, qui sembloient protester, par leur empressement, contre la suppression d'une solennité si digne d'être conservée. Ne seroit-il pas digne de la piété du Roi de solliciter le rétablissement de cette fête? C'est un vœu que nous nous sommes déjà

permis d'énoncer, et que nous réitérons encore. Il est à désirer que l'église de France revienne à la pratique de l'Eglise universelle, et qu'une concession arrachée au saint Père par de fâcheuses circonstances cesse avec elles. On sait même qu'en 1801 il fut long-temps question de laisser subsister la fête du saint Sacrement; le Pape le demandoit, et quelques-uns croient qu'on l'auroit obtenu, si l'on eût mis encore un peu plus d'instance. Tout le monde s'attendoit, du moins en 1814, à voir rétablir cette fête, ainsi que celle de l'Epiphanie, transférée aussi au grand regret des fidèles.

— C'est dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à Issy, que se fera le sacre de M. l'évêque d'Hermopolis. M. le prince de Croï, grand-aumônier de France, sera assisté, à ce qu'il paroît, par M. Paterson, coadjuteur du vicaire apostolique d'Ecosse, et par M. de la Brunière, nouvel évêque de Mende: celui-ci a été autrefois maître de conférences de M. Frayssinous, à Saint-Sulpice. Il y aura très-peu de monde à la cérémonie; la chapelle étant fort petite, et M. Frayssinous ayant désiré d'ailleurs mettre le moins d'éclat possible à son sacre. Comme il n'a point voulu être détourné, pendant la retraite, des pensées qui l'occupoient, il n'a point encore commencé ses fonctions de grand-maître, et a seulement écrit au conseil de l'Instruction publique, qu'il souhaitoit que l'on ne prît aucune délibération jusqu'à nouvel ordre.

— Les jeunes gens qui, ce printemps, avoient fait retentir nos églises de cris tumultueux, de menaces indécentes et de blasphêmes grossiers, ont eu ces jours-ci la dévotion d'assister à un service pour un jeune homme tué dans une émeute il y a deux ans; on pouvoit s'étonner de cet accès de piété de leur part, s'il n'étoit clair que l'esprit de parti avoit dicté également, et les insultes aux missionnaires, et la demande de l'anniversaire. Ce qu'on veut, ce sont des rassemblemens, n'importe sous quel prétexte. Tantôt on force les églises pour empêcher les prêtres d'y prier; tantôt on essaie d'y pénétrer de force pour avoir l'air d'y prier; le tout se fait pour la plus grande gloire du parti. Le service du jeune Lallemant avoit été refusé, et il devoit l'être pour toute sorte de raison; le service anniversaire ne se fait ordinairement qu'à l'expiration de l'année depuis la mort; mais il ne se réitère point les années suivantes. D'ailleurs ce n'étoit point ici la famille qui sollicitoit un acte de piété; ce n'étoient pas même des amis,

la plupart des jeunes gens du rassemblement ne connoissoient sûrement pas le mort. Il semble que ce soit comme pour mieux montrer le but de ce rassemblement qu'un libéral fort connu est arrivé au milieu du bruit. Ce libéral est protestant, et précisément ce jour-là il lui a plu de venir dans une église. On dit qu'il a voulu se faire ouvrir l'église de force ; il le nie. Mais ce service empêché lui paroît la contre-révolution. Lui refuser la porte de l'église, c'est le ramener au temps de la terreur; et dans sa colère, il s'écrie : *Fouquier-Tinville ne faisoit pas mieux*. Cette comparaison est si absurde qu'elle ne peut inspirer que le mépris. Il faut avoir bien tort pour descendre à de pareils emportemens. M. B. C. sait bien que du temps de Fouquier-Tinville une lettre moitié moins audacieuse eût été un arrêt de mort. Le despotisme sous lequel on peut écrire de ce style, sans être inquiété, n'est pas bien redoutable, et la frayeur qu'on en montre n'est que ridicule à force d'invraisemblance.

— M. le duc de Rohan a officié jeudi dans la chapelle de la petite communauté de la rue du Regard, établissement auquel il prend un vif intérêt, et à la formation duquel il a contribué. Il a célébré la messe le matin, a donné le salut le soir, et a adressé aux enfans une courte exhortation sur le bonheur du sacerdoce. La chapelle étoit fort bien décorée, et les élèves ont recueilli avec intérêt les conseils du noble et vertueux ecclésiastique; conseils auxquels l'onction de sa voix et son accent pénétré ajoutoient une nouvelle force.

— On vient de faire quelques changemens dans le personnel de l'administration du ministère de l'intérieur. M. Augustin Jordan, maître des requêtes, qui étoit directeur de la division des affaires ecclésiastiques, se retire. Il avoit été nommé à cette place sous M. Decazes, et étoit frère de M. Camille Jordan, mort l'année dernière. On dit que la place de directeur sera supprimée, et que M. de Giry, chef de subdivision, qui étoit depuis long-temps employé dans cette partie de l'administration, et qui la connoît parfaitement, sera chargé des fonctions qu'exerçoit M. Jordan. Les évêques et le clergé se féliciteront, sans doute, d'un choix dont on a droit d'attendre des décisions plus promptes et plus favorables des affaires.

— Il est étonnant qu'aucun journal n'ait payé un tribut d'éloges à la mémoire de M. l'abbé Haüy, que les sciences et

la religion ont perdu, il y a huit jours. René-Just Haüy, physicien et minéralogiste célèbre, étoit né à Saint-Just, dans le diocèse de Beauvais, en 1742; après des études brillantes, il entra dans l'Université de Paris, et devint professeur au collége du cardinal Le Moine. Dans ses momens de loisir, il s'occupoit de physique et de botanique, et il fut reçu associé ordinaire à l'Académie des Sciences, en 1783. Son *Essai d'une Théorie sur la structure des cristaux*, en 1784, fut le germe de son grand ouvrage sur la minéralogie; cet *Essai* fut suivi de plusieurs autres écrits qui annoncèrent un homme consommé dans la matière. L'abbé Haüy étant devenu professeur émérite, n'étoit plus astreint au serment; toutefois on l'arrêta, après le 10 août 1792, et on l'enferma au séminaire Saint-Firmin avec les autres prêtres. L'Académie des Sciences le réclama, et on vint un soir, quelques jours avant le massacre, lui apporter l'ordre de sa délivrance. *Eh bien!* dit-il avec calme, *je sortirai demain matin; au moins j'aurai encore la messe avant de quitter la maison.* Ceux qui avoient obtenu l'ordre de la sortie ne pouvoient concevoir cette tranquillité et ce délai dans un moment où les bruits les plus sinistres circuloient, et où la vie des prisonniers étoit menacée chaque jour. Echappé au danger, l'abbé Haüy reprit ses travaux, et se condamna à une retraite profonde; il paroît qu'il fut cependant encore arrêté pendant la terreur, et qu'il fut relâché à la sollicitation de Lavoisier. Il fut compris dans la formation de l'Institut, et nommé à différentes chaires dans les écoles que l'on établit. La dernière qu'il ait occupée est celle de minéralogie au jardin des Plantes; il étoit aussi professeur de minéralogie à la faculté des sciences au Plessis. On sait les services qu'il a rendus à cette science, où il a été proprement créateur. Il venoit de préparer une dernière édition de son *Traité de Minéralogie*, qui doit être publiée sous peu. On lui doit aussi un *Traité élémentaire de Physique*. Il étoit en relation avec tous les savans, et étoit regardé comme un des premiers physiciens de son temps. Lui seul ne paroissoit pas se douter de son mérite; plein de douceur et de modestie, il joignoit le caractère le plus aimable aux connoissances les plus étendues. La révolution ne lui fit jamais oublier les devoirs et l'esprit de son état, quoiqu'il se fût trouvé souvent à cet égard dans des positions qui eussent ébranlé une foi moins ferme. M. l'abbé

Haüy avoit fait une chute, il y a six semaines; cet accident a peut-être hâté sa mort. Il a fini ses jours dans les sentimens de piété qui l'avoient toujours animé, et a reçu les sacremens avec beaucoup d'édification. Il est mort le 1er. juin, et a été enterré le 3; la messe du Saint-Esprit a empêché qu'il ne fût porté à Notre-Dame; il étoit chanoine honoraire de la métropole. Un de ses confrères à l'Institut a prononcé son éloge sur sa tombe.

— On a déjà annoncé dans ce journal, n°. 257, le *Manuel du pénitent*, ou *Motifs de contrition réduits en actes pour en faciliter la pratique, avec une Conduite pour la confession*, petit in-12. Ce petit ouvrage mérite que nous le recommandions à nos lecteurs : on y trouve des réflexions et des motifs propres à faire impression sur les pécheurs. L'auteur ne s'est pas nommé sur le frontispice; mais son nom est indiqué dans un *prospectus* que l'on a répandu. M. de Mandolx, évêque d'Amiens, mort il y a quelques années, avoit autorisé l'impression du livre, et des ecclésiastiques recommandables en ont rendu un témoignage avantageux. A la suite de cet ouvrage, nous en annoncerons un autre plus court encore, mais qui peut aussi être utile : c'est un *Réglement de vie après la première communion*. Ce Réglement, destiné dans l'origine pour les enfans de la paroisse Saint-Sulpice, convient également à ceux de toutes les paroisses. L'expérience apprend combien il est important de prémunir les jeunes gens contre les dangers qui les attendent dans le monde. Il n'est que trop ordinaire d'oublier, après la première communion, les résolutions qu'on y a prises. Un Réglement les rappellera, et l'habitude de la prière soutiendra au milieu des contradictions et des obstacles. On trouvera ce Réglement chez le portier du Séminaire, rue Pot-de-Fer. Il ne se vend que 10 cent.

— On a l'espérance de voir terminer une des plus belles églises du royaume, la cathédrale d'Orléans, dont Henri IV posa la première pierre il y a deux cent vingt-un ans. L'adjudication des travaux à faire pour achever ce monument doit, dit-on, avoir lieu sous peu de jours. La dépense est évaluée à environ 600,000 fr. Une autre église, qui ne servoit plus depuis long-temps, l'église de l'abbaye Saint-Euverte, vient d'être cédée, par le ministère des finances, à la fabrique de la cathédrale. C'est un assez beau vaisseau, mais

qui a bien souffert pendant la révolution. On y a vu long-temps une fabrication de salpêtre, et il est à craindre qu'il n'arrive à cet édifice ce qui est arrivé récemment à l'église Saint-Germain-des-Prés, où les piliers se sont trouvés minés par l'action du salpêtre. Il paroît qu'on ne sait point encore quel usage on fera de cette église Saint-Euverte; mais on ne doute point qu'on ne l'emploie pour un établissement religieux. Une restitution plus importante encore est celle du grand séminaire. L'échange est arrêté définitivement, et M. l'évêque d'Orléans l'a facilité, comme nous l'avons vu, en abandonnant au ministère de la guerre une somme de plus de 40,000 fr., qui lui étoit accordée pour son séminaire sur les fonds du ministère de l'intérieur. Cependant le corps de caserne, que l'on doit construire à l'ancien couvent des Carmélites, n'est pas encore commencé, et l'on ne voit même aucun préparatif pour cela : ainsi, l'échange ne pourra avoir son plein effet de si tôt; car, lorsque la caserne sera construite, et que l'on pourra y transporter les troupes qui occupent le séminaire, il faudra faire, dans ce dernier local, les réparations et distributions qu'exigera cette destination nouvelle.

— Nous avons reçu une lettre datée et timbrée de Cherbourg, mais non signée, dans laquelle on nous reproche de traiter avec trop d'aigreur les prêtres constitutionnels. Il nous semble que l'anonyme ne nous rend pas justice. Nous sommes bien éloignés de placer dans la même catégorie tous les prêtres qui ont appartenu à l'église constitutionnelle : on peut, en effet, les diviser en trois classes bien distinctes. Dans la première, nous placerions ceux qui se sont mariés, qui ont apostasié, ou qui ont donné, pendant la révolution, de ces scandales qu'on ne sauroit assez déplorer, et dont l'anonyme gémit comme nous. Nous ne pensons pas qu'il prenne le parti de tels hommes, et qu'il trouve mauvais que l'on témoigne de l'horreur pour les excès où ils se sont laissés entraîner. La seconde classe seroit celle des chefs du parti, qui ont perpétué le schisme par orgueil, qui ont enfanté tant d'écrits pleins de fiel, qui ont insulté le saint Siége; qui, dans un journal connu, ont appelé la haine et le mépris sur les évêques exilés et sur les prêtres proscrits; qui, enfin, se sont opposés constamment à un rapprochement que l'intérêt de l'Église et les vœux des fidèles appeloient également. Il n'est

pas vraisemblable que l'anonyme voulût justifier ces artisans de discorde, dont les écrits respirent l'erreur et la calomnie, et dont la conduite fut si bien d'accord avec les écrits : ils ont fait à la religion une plaie profonde, ont trompé et égaré bien des foibles, ont prolongé les préventions et les querelles, et ont jeté un nuage sur des questions importantes et sur des vérités précieuses. Enfin, la troisième classe des constitutionnels est celle des prêtres de bonne foi, que diverses circonstances, le désir de ne pas quitter leur troupeau, un examen moins attentif de la chose controversée, quelques préventions et quelque foiblesse, peut-être, ont entraînés dans ce parti. Très-peu voyoient où on vouloit les mener ; la plupart ont successivement abandonné cette cause, et nous en voyons revenir tous les jours, qui, cette démarche une fois faite, regrettent de s'y être décidés si tard. Or, nous n'avons jamais montré, pour ces prêtres, ni *aigreur*, ni *acharnement ;* nous ne les avons point *persécutés*, comme l'anonyme semble nous le reprocher avec bien peu de mesure. Puisqu'il lit exactement notre journal, comme il nous l'assure, il est étonnant qu'il n'ait pas remarqué les égards que nous témoignons aux prêtres constitutionnels dont les intentions étoient droites, et qui rentrent dans la voie de soumission à l'autorité. Récemment encore, il auroit pu voir sur quel ton nous avons parlé de M. Biret, curé dans l'île de Rhé, dont cependant nous combattions les sentimens. L'anonyme ne nous a donc pas compris, ou nous a jugé avec bien de la rigueur. Lui-même, qu'il nous permette de le dire, nous prêche mal, par son exemple, la modération qu'il nous recommande : les expressions de *diatribes*, de *haine*, de *persécutions*, qui se trouvent dans sa lettre, ne sont ni justes, ni polies. A la manière dont il traite les jeunes prêtres qui ont eu le courage d'embrasser, depuis la révolution, une carrière semée de tant de traverses et de dégoûts, on diroit qu'il n'est pas prêtre lui-même ; car son ton méprisant et ses expressions insultantes iroient mal avec le caractère sacerdotal. Les récriminations qu'il se permet contre le souverain Pontife ne sont pas moins déplacées. L'anonyme prétend que les constitutionnels peuvent s'autoriser de la conduite de Louis XVI, qui avoit sanctionné la constitution civile du clergé, et il nous demande si ce prince auroit approuvé une loi contraire à la religion et à sa conscience : mais cet anonyme n'a donc

pas lu le testament immortel dans lequel Louis XVI exprime avec tant de franchise. *le repentir profond qu'il a d'avoir mis son nom, quoique ce fût contre sa volonté, à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique.* Les constitutionnels ne sauroient donc s'autoriser d'une sanction que le généreux prince a rétractée, et ils peuvent bien, sans se déshonorer, suivre l'exemple qu'il leur a donné avant sa mort. Enfin, il est une dernière objection que l'anonyme a jugée très-concluante, et sur laquelle il revient deux ou trois fois : Qui vous a, dit-il, établi juge de vos frères? Nous ne sommes juge de personne : aussi ce n'est pas nous qui jugeons en ce cas. C'est l'Église qui a jugé; le souverain Pontife et le corps épiscopal ont porté une décision : c'est là notre boussole; c'est d'après cette autorité que nous parlons. L'anonyme trouvera bon, sans doute, que nous y déférions, et qu'en conservant les égards dus aux personnes, nous défendions constamment les principes de la discipline et de la hiérarchie ecclésiastiques. Peut-être le ton de sa lettre nous auroit-il donné quelque droit de ne pas lui répondre; mais nous avons été bien aises de saisir cette occasion de faire, plus explicitement, une distinction nécessaire entre des hommes que l'on ne pourroit sans injustice envelopper dans la même animadversion, et de manifester, sans ambiguité, nos sentimens intimes pour une classe où il y a eu certainement des prêtres vertueux et bien intentionnés.

— Le Père Placide Zurla, abbé camaldule, consulteur de la Propagande, et préfet des études de ce collége, qui prononça, le 26 mars dernier, l'Eloge funèbre du cardinal Fontana, a bien voulu nous envoyer ce discours, dans lequel il nous a paru donner une idée fort juste et fort satisfaisante de la vertu et du mérite de S. Em. Ce discours est divisé en deux parties, dont l'une représente ce qu'a fait le Père Fontana avant d'être cardinal, et l'autre les services qu'il a rendus depuis qu'il fut revêtu de la pourpre. Dans la première partie, on voit le Père Fontana entrer chez les Barnabites, à l'imitation de deux de ses frères aînés, déjà membres de cette congrégation, diriger un collége à Bologne, professer ensuite avec succès dans trois colléges différens, à Milan et à Bologne, et cultiver tour à tour les lettres et la théologie avec un égal avantage. Ce ne fut pas une preuve médiocre de sa dextérité que, dans un temps où la ruine des congrégations ecclésiastiques étoit ju-

rée, il obtint pour les sujets de la sienne une exemption de la conscription militaire. Non moins courageux qu'habile, il soutint avec dignité l'épreuve du malheur. Relégué en France, exilé à Arcis-sur-Aube, enfermé à Vincennes, on le vit toujours le même. Il supporta tout avec constance, jusqu'à sa séparation d'avec son illustre et vertueux compagnon d'infortune (le prélat, aujourd'hui M. le cardinal Gregorio). Le Père Zurla nous apprend qu'il refusa l'archevêché de Gênes, auquel le roi de Sardaigne vouloit le nommer. L'orateur peint les travaux, les services, les vertus du cardinal dans les différens emplois auxquels son mérite le fit parvenir, et montre surtout quels furent la candeur de son ame, la sagesse de ses vues, son attachement à la religion, son dévoûment pour le saint Siége, sa sollicitude pour les grands intérêts qui lui furent confiés comme préfet de la Propagande. Ce discours fait honneur au jugement comme au goût du Père Zurla, qui remplit lui-même avec distinction des places importantes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a lui-même annoncé qu'il devoit partir, le 10 de ce mois, pour Saint-Cloud, où le séjour de la cour sera plus long cette année.

— S. A. R. MONSIEUR, informé de l'état de délabrement où se trouvoit l'église de Baulon (Ille et Vilaine) a mis un secours de 300 fr. à la disposition du maire de cette commune, aussi pauvre que fidèle. Ce bienfait a excité la plus vive reconnoissance, et l'on a chanté une messe en actions de grâce pour la conservation d'un Prince si bienfaisant.

— M. Duperreux, intendant militaire de la 5e. division militaire, a été mis en disponibilité; il est remplacé, dit-on, par M. Jacqueminot, comte de Ham.

— Le 3 juin, on a arrêté, dans la rue de Rivoli, un individu qui, après être passé plusieurs fois, essaya de lancer un paquet dans les fenêtres du pavillon de Marsan, qui étoient ouvertes à cause de la chaleur. Pendant qu'on le conduisoit au corps-de-garde, il n'a cessé de tenir les propos les plus grossiers.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à un an d'emprisonnement et à 1500 fr. d'amende le sieur Gallois, auteur du *Parapluie patrimonial*. Gallois, M. enthousiaste de la constitution de 1791, la regarde comme l'ancre de miséricorde, et le *Parapluie* à l'abri duquel un grand génie pourra rétablir l'ordre et la tranquillité en France.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à deux mois

de prison une fille, nommée Huberty, qui, ayant été arrêtée et conduite dans un corps-de-garde, y proféra des injures contre le Roi.

— Le sieur Barginet, auteur du pamphlet : *Tcheu-tchen-ly*, a été condamné, par défaut, le 3 juin, par le tribunal de police correctionnelle, à cinq ans de prison et 5000 fr. d'amende. Le libraire, Nadau, présent, a été condamné à treize mois de prison et 1000 fr. d'amende. Le même jugement a ordonné la suppression du pamphlet.

— Le sieur Barbier du Fay, qu'un arrêt de la cour royale, du 27 mars, avoit condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende, a été écroué pour l'exécution de cet arrêt.

— Le 4 juin au soir, un grand nombre d'ouvriers charpentiers s'étoient réunis à une barrière pour demander une augmentation de salaire. Des disputes étant survenues entr'eux, les plus mutins ont été conduits à la préfecture de police. Le tribunal de police correctionnelle a condamné trois d'entr'eux, savoir : Regnier et Mauger à six semaines d'emprisonnement, et Lemoine à un mois d'emprisonnement.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 6, le sieur Leroux, libraire, à deux mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, pour contravention aux lois de la librairie et vente d'ouvrages licencieux avec des gravures du même genre.

— Dans les troubles qui ont eu lieu à l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. Lallemant, on remarquoit, non-seulement des étudians en droit, mais encore beaucoup d'étudians en médecine et de jeunes gens du commerce. L'Ecole de droit ne compte pas assez d'élèves égarés par les fausses doctrines pour former un rassemblement si nombreux. Dans ces troubles on a arrêté trente jeunes gens. Plusieurs ont été remis en liberté : les autres sont détenus à la préfecture de police.

— Nous avons annoncé que trois militaires, qui avoient fait partie d'associations secrètes, avoient obtenu la permission de sortir de France. Les journaux libéraux ont beaucoup crié contre une semblable permission, qu'ils appellent un bannissement, et ils n'ont pas ajouté que ces trois officiers avoient demandé individuellement par écrit, *comme acte de clémence*, la permission de passer en pays étranger. Egarés par de faux conseils, ces militaires ont rétracté leur première demande, et dès-lors le gouvernement les a mis en jugement et a retiré sa permission. Les pièces sont entre les mains de la justice. Le résultat montrera de quel côté se trouvoient les meilleurs conseillers de ces officiers, ou parmi ceux qui les avoient engagés à se pourvoir auprès de la clémence du gouvernement, ou parmi ceux qui les ont poussés sur les bancs des accusés.

— Le 29 mai, à sept heures trente-cinq minutes du matin, on a ressenti, à Bourbon-Vendée, une violente secousse de tremblement de terre, qui a duré six à sept secondes. Le 31, vers la même heure, une forte secousse s'est également fait sentir à Niort, Angers, Nantes et Tours.

— Les fabriques françoises du département du Nord prennent tous

les jours de nouveaux accroissemens. Dans plusieurs villes le nombre des bras qui y sont employés s'est accru d'un cinquième depuis six mois.

— M. le général de Boigne, si connu par ses actes multipliés de bienfaisance envers la ville de Chambéri, a été décoré de la grande croix de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. De plus, le roi de Sardaigne a fait sculpter en marbre, à Turin, le buste de ce général, pour être placé dans la bibliothèque de Chambéri; l'inauguration en a été faite, le 24 mai.

— Le 17 mai, la troupe de Misas a remporté un avantage sur les troupes constitutionnelles, fortes de sept cents hommes. Le commandant de ces troupes a eu le bras coupé d'un coup de sabre, et le cheval tué sous lui. Dans le combat de Cervera, le colonel du régiment des Asturies et quatre cents constitutionnels sont restés sur le champ de bataille. Plusieurs libéraux espagnols de Livia se sont réfugiés sur le territoire françois.

— Par suite d'une conspiration qui a eu lieu dans le Portugal contre le nouveau système, un décret des cortès a transféré plusieurs individus d'un endroit du royaume dans un autre. D'autres ont été forcés de sortir du Portugal.

— Plusieurs journaux anglois parlent du mariage du roi d'Angleterre avec la princesse royale de Danemarck, fille du roi régnant.

Séance royale pour l'ouverture de la session de 1822.

Dès l'ouverture des portes, les places destinées au public se sont remplies en un instant. Le corps diplomatique étoit extrêmement nombreux et brillant. Vers midi et demi sont arrivés MM. les pairs de France, en grand costume, et ayant M. le chancelier à leur tête. MM. les députés, précédés de M. Lacroix-Frainville, président d'âge, ont pris place à gauche du trône. A une heure et un quart, les grandes députations des deux chambres se sont rendues au-devant du Roi. S. M. est sortie de ses appartemens, entourée des Princes de sa famille, des grands officiers de sa maison, et de ses ministres. LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, Mme. la duchesse de Berri, Mme. la duchesse d'Orléans, et S. A. S. Mlle. d'Orléans, ont entrées dans la tribune qui leur étoit réservée. Les acclamations réitérées de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* ont annoncé l'arrivée de S. M., qui a pris place sur son trône, ayant à sa droite S. A. R. Monsieur et S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans; à sa gauche, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Un profond silence s'est établi, et S. M. a prononcé le discours que nous avons donné dans le numéro précédent.

Ce discours a été couvert des plus vives acclamations. M. le ministre de l'intérieur a ensuite fait l'appel nominal de tous les députés nouvellement élus, qui ont prêté le serment d'usage. Il n'y a qu'un très-petit nombre de nouveaux députés qui n'ait point assisté à cette cérémonie. S. M., les Princes et Princesses se sont retirés au milieu de nouvelles acclamations.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 5 juin, la chambre a procédé à la nomination des secrétaires définitifs. Ensuite on a nommé une commission spéciale pour la rédaction d'un projet d'adresse au Roi, en réponse au discours de S. M. MM. le marquis de Pastoret, le duc de Doudeauville, le duc de Lévis, le duc de Fitz-James et le marquis de Talaru, composent cette commission. On a fini par le tirage au sort des bureaux, et la nomination, tant des présidens et secrétaires de chaque bureau, que des membres du comité des pétitions.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 5 juin, on a proclamé les quatre secrétaires provisoires, qui sont les députés les plus jeunes. La chambre se divise en neuf bureaux, par la voie du sort, pour vérifier les procès-verbaux d'élections. On a procédé à la nomination des présidens et des secrétaires des bureaux, et des rapporteurs chargés de vérifier les pouvoirs : ils sont tous pris dans le côté droit. Les banquettes du côté droit étoient complètement garnies; beaucoup de membres du côté gauche étoient absens.

Le 6 juin, M. de Marcellus, rapporteur du 1er. bureau, conclut à déclarer nulles les élections des Hautes-Alpes, parce que le collège a été ouvert et clos le même jour. L'avis du bureau est adopté à une immense majorité, malgré le discours de M. Colomb pour déclarer valides ces élections. M. Duhamel, rapporteur du 1er. bureau, propose l'ajournement de l'admission de M. Hernoux, qui n'a pas produit le certificat du paiement de 1000 fr. de contributions. L'ajournement est prononcé, ainsi que l'admission de M. de Chauvelin. Après une vive discussion, l'ajournement de M. Caumartin est prononcé pour présenter au 1er. bureau une protestation signée d'un grand nombre d'électeurs du 3e. arrondissement de la Côte-d'Or. Les opérations du grand collége de la Côte-d'Or sont déclarées valides. Les élections de la Creuze, de la Dordogne, du Gers, de l'Hérault, d'Ille et Vilaine, de la Lozère, du Loiret, de la Meuse, de l'Oise, de l'Orne, du Haut-Rhin, du Rhône et des Deux-Sèvres, sont confirmées sans aucune réclamation.

Au sujet des élections de la Seine, M. Benjamin Constant demande qu'il soit rendu un compte détaillé de chacune des opérations des colléges de Paris. M. de Chauvelin appuie la proposition, et s'élève contre le ministère au sujet des élections. M. de Villèle démontre que la circulaire qu'il a adressée aux employés de son ministère ne les exclut pas de leurs places; qu'il n'a fait en cela qu'user d'un moyen dont on doit se servir dans un gouvernement représentatif, où les ministres sont responsables; qu'il a respecté les formes constitutionnelles, puisque la circulaire étoit au nom du ministre, et non pas *au nom du Roi*. M. Foy se livre à des plaintes amères sur les actes du ministère, et vante les élections de Paris. M. le garde des sceaux répond à M. Foy, et dit que l'opposition a employé pour ses députés les mêmes influences que le ministère a

employées pour introduire ses amis dans la chambre. On met séparément aux voix l'admission de chacun des députés de la Seine. M. Casimir Perrier parle contre l'élection de M. Leroy, faite par l'influence ministérielle. M. le garde des sceaux et M. Dudon ont répondu à M. Casimir Perrier. L'admission de M. Leroy est prononcée.

Le 30 mai, le duc de Portland proposa, dans la chambre des pairs d'Angleterre, de renvoyer plus tard la seconde lecture du bill pour les pairs catholiques, laquelle devoit avoir lieu le lendemain; la raison qu'il donna étoit l'absence du comte Grey, qu'une perte domestique empêche de paroitre à la chambre, mais dont le talent et les lumières peuvent être si utiles dans cette discussion. Le duc d'Atholl est fâché de ce retard, et parle contre le bill. Le lord chancelier et lord Liverpool s'étonnent que le duc de Portland n'assigne pas un jour précis; après différentes observations, la seconde lecture est fixée au 21 juin. On paroit croire que le bill sera rejeté; du moins les adversaires de cette mesure paroissent sûrs de leur victoire, et le peu d'empressement des autres à ouvrir la discussion ne semble pas de bon augure.

M. le docteur Labus, célèbre antiquaire d'Italie, nous a fait l'honneur de nous adresser de Milan une notice sur le Père Racagni, religieux Barnabite. Joseph-Marie Racagni, né dans la province de Voghera, le 6 janvier 1741, avoit reçu au baptême le nom de Jean, qu'il quitta en entrant dans le cloître. Il prit l'habit chez les Barnabites de Monza, en 1760, et fit profession l'année suivante. Un goût dominant le porta à l'étude des sciences mathématiques, qu'il cultiva avec succès, et dont il donna des leçons. Il occupa des chaires de mathématiques et de physique à Milan, et publia quelques ouvrages sur ces matières. Non moins bon religieux que savant distingué, il s'acquittoit exactement des devoirs de son état, et se faisoit remarquer par sa piété, sa douceur, son humilité et sa charité, et n'étoit pas moins aimé de ses confrères que des gens de lettres avec lesquels il étoit en relation. Il est mort à Milan, le 4 mars 1822, à l'âge de 81 ans. Sa notice par M. Labus est écrite avec cette effusion de cœur qui est le langage de l'amitié, et cependant avec un ton de candeur et de simplicité qui inspire la confiance. On sait que M. Labus n'est pas moins estimable par son caractère que par ses connoissances. Il a dédié cet opuscule au curé de la paroisse Saint-Alexandre, à Milan, où le Père Racagni a été enterré, et y a joint une épitaphe qu'il a rédigée, pour son ami, en style lapidaire. Le goût dominant de l'auteur paroit dans une note qu'il a mise à la suite de son épitaphe, et qui contient, sur la patrie de Racagni, des remarques dignes d'un antiquaire exercé.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, j'ai eu la curiosité d'aller, le mardi 28 mai, entendre

M. Azaïs, au *Cercle des Arts*; ce professeur nous entretint des plus hautes matières; il parla de l'origine du monde, et je dois dire, qu'en traitant la création, il n'oublia rien, si ce n'est de nommer le créateur. Quatre mille ans, nous dit-il, se sont écoulés avant que la nature pût produire quelque chose de parfait; et comme, d'après son système, le monde est aujourd'hui âgé de 12,000 ans, on peut penser que la nature se seroit préparée pendant tant de siècles à produire un génie tel que celui de M. Azaïs. Si cette production merveilleuse ne l'a pas épuisée, peut-être qu'en suivant la même marche dans son travail, elle nous donnera un phénomène pareil, avant la fin des 12,000 ans qu'elle a encore à exister, d'après le calcul de l'auteur.

Il nous a peint la beauté des premiers âges, et nous a appris que rien n'eût manqué à l'homme, si des orages, des volcans, des déluges, n'avoient quelquefois affligé et ravagé la terre. Ces fléaux, a continué M. Azaïs, cessèrent, et furent remplacés par ceux de l'ignorance et de la barbarie que le flambeau de la raison a enfin dissipés; ce flambeau, qu'on le remarque bien, a commencé à luire à Genève, en Allemagne et en Angleterre. L'orateur a même eu peur que nous ne l'eussions pas compris : Vous m'entendez, Messieurs, a-t-il dit, et malheur à celui qui voudroit faire rétrograder le siècle des lumières!

De lumières en lumières nous sommes arrivés à la fin du monde, et là M. Azaïs a pris soin, pour nous éclairer et nous consoler, de nous annoncer à peu près le néant. Je sens bien, a dit le philosophe, que j'affligerai les ames sensibles en leur annonçant que tout ce qui a commencé doit finir pour jamais; mais, quelque fâcheuse que soit la vérité, elle est préférable aux illusions de l'imagination et à des chimères attrayantes, mais dangereuses : si une mère de famille éprouve des chagrins à quitter pour toujours ce qu'elle aime, elle trouvera de la compensation à penser qu'elle est peut-être la source d'une race qui durera pendant des siècles. Ainsi, selon ce prophète, qui heureusement n'est pas inspiré, nous nous flattons en vain de l'espoir de revoir dans un monde meilleur les êtres qui nous sont chers sur la terre.

Je dois dire que cette doctrine grossière et désolante a révolté plus d'une personne dans l'auditoire; les uns sont sortis, les autres ont témoigné leur étonnement; d'autres se sont endormis au bruit des phrases ronflantes du professeur, qui cependant avoit l'air fort satisfait de son pathos, et qui humoit avec un air de complaisance fort amusant l'encens que lui offroient quelques adeptes dignes de lui. Pour moi, je suis sorti en plaignant sincèrement un homme sans doute bien malade. Ne seroit-il pas permis de s'étonner qu'un professeur osât énoncer publiquement une doctrine absurde et funeste, et qu'il se trouvât des gens assez niais pour y applaudir? Quant à moi, j'ai promis qu'on ne m'y prendroit plus; et je ne trouve de compensation à l'ennui d'avoir entendu un si triste docteur, que dans le plaisir de dire nettement le sentiment qu'il m'a fait éprouver.

J'ai l'honneur d'être.....

DE SAPINAUD DE BOISHUGUET, *officier vendéen*.

Sur l'État de la Religion chez les Arméniens, et sur une Controverse à leur sujet (1).

L'église des Arméniens non unis se sépara de l'église romaine vers le milieu du 5e. siècle. De vaines subtilités, des raisonnemens métaphysiques sur le mystère de l'incarnation, jetèrent ses prêtres dans l'erreur. Les principaux *vartabieds* ou docteurs déclarèrent qu'il y avoit en Jésus-Christ une seule *nature totale*. Ils refusent par conséquent d'admettre le concile de Chalcédoine, et chaque année ils maudissent, en diverses occasions, le pape saint Léon, l'empereur Marcien et Pulchérie, qui avoient protégé le concile. Ils mettent au nombre des saints, Dioscore, patriarche d'Alexandrie, auteur du brigandage d'Ephèse, et Barsumas, qui causa la mort de saint Flavien par ses mauvais traitemens. Différens des Grecs non-unis, qui admettent les sept premiers conciles généraux, les Arméniens non-unis ne reconnoissent que ceux de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse. Ils confirmèrent leurs erreurs dans un concile tenu à Tibène, en 554.

Un évêque grec catholique avoit, au 4e. siècle, rallumé le flambeau de la foi chez les Arméniens, qui l'avoient reçu autrefois de l'apôtre saint Barnabé, mais qui l'avoient laissé éteindre. Saint Grégoire, surnommé l'*Illuminateur*, fut le premier auteur de leur conversion, et c'est de lui qu'ils prétendent avoir reçu l'usage de ne mettre que du vin dans le calice destiné à la consécration, quoique saint Lucien, mar-

(1) Nous devons ces renseignemens à l'obligeance de feu M. Viguier, prêtre de la Congrégation de la Mission, qui avoit résidé plusieurs années en Orient, et qui connoissoit parfaitement l'état des diverses églises de cette contrée; *voyez* ce que nous avons dit de cet estimable ecclésiastique dans nos nos. 679 et 681. Nous croyons qu'on lira avec intérêt l'extrait de ses recherches sur l'église arménienne; elles peuvent être regardées comme le complément de l'article assez intéressant d'ailleurs qu'on trouve sur les Arméniens dans le Dictionnaire de Moréri.

tyr, dans son apologie pour le christianisme, dressée au 2e. siècle, fasse mention de l'eau que le prêtre ajoute au vin avant la consécration du calice. Les Arméniens non-unis tiennent fortement à leur usage de ne mettre que du vin dans le calice, et quelques-uns ont cru que, si on les en laissoit en possession, ils auroient facilement transigé sur le reste. Mais les papes n'ont jamais voulu sanctionner cette dérogation à la pratique de l'Eglise universelle, et la congrégation de la Propagande a décidé que le motif d'éviter la persécution n'étoit pas suffisant pour motiver une dispense sur cette matière. Plusieurs conciles nationaux, convoqués en Arménie par des patriarches orthodoxes pour la réunion de leur troupeau à l'église romaine, se sont prononcés pour la mixtion de l'eau dans le calice.

La Providence nous a conservé dans les mains des Arméniens non-unis le texte de la Bible, traduite dans leur langue d'après le grec des Septante, et d'après l'état où étoit le grec du nouveau Testament au 5e. siècle. On ne peut supposer ici de la connivence avec les catholiques; tout ce qui se trouve dans la Bible arménienne, et qui est d'accord avec notre Bible latine, est donc une preuve constante des faits et des dogmes sur lesquels les églises chrétiennes étoient d'accord au 5e. siècle. La conduite présente des Arméniens non-unis est un témoignage décisif en faveur de la confession sacramentelle, de la présence réelle, de la transsubstantiation, de la nécessité du baptême; comme nous ils reconnoissent que la confirmation et le mariage sont des sacremens; ils admettent la prière pour les morts. Tout cela convainq les protestans d'innovation.

Les Grecs non-unis ont conservé le sacrement d'extrême-onction; mais les Arméniens, entraînés par le fougueux vartabied, Grégoire de Datave, ont supprimé l'onction, plusieurs siècles après leur schisme, et ne l'accordent plus qu'aux prêtres, et après leur mort. Ce docteur est un de leurs saints, et les vartabieds futurs doivent promettre de suivre sa doctrine. L'hérétique Jean d'Ozmie est dans le même cas. L'ouvrage de Galanus (1) cite, en latin et en arménien, beaucoup de pas-

(1) Clément Galanus, religieux Théatin, avoit demeuré plusieurs années chez les Arméniens, et recueillit tout ce qu'il put d'actes relatifs à leur croyance et à leur histoire. Son ouvrage est intitulé:

sages de ces faux docteurs, et les réfute par les conciles orthodoxes de la même nation. Il s'élève aussi contre les sacrifices d'animaux, usités surtout dans les mariages.

Quelques efforts qu'eussent fait des patriarches et des évêques bien intentionnés pour ramener les non-unis, le succès avoit été assez foible jusqu'au commencement du 18ᵉ. siècle. Dans le 14ᵉ. siècle, Jean XXII envoya en Arménie plusieurs religieux Dominicains, sous la conduite de l'un d'eux, Barthélemy Le Petit; ces missionnaires et leurs successeurs convertirent plusieurs schismatiques. L'archevêque de Naxivan et son diocèse n'ont point abandonné la foi, malgré les fréquentes persécutions des Mahométans de Perse; mais, au commencement du 18ᵉ. siècle, la conversion d'un simple prêtre eut des suites importantes. Der Gomidas ou dom Côme, prêtre arménien, parvint, par une étude assidue, et par une suite de sa pénétration et de sa bonne foi, à découvrir les erreurs de son église; il fit abjuration, et fut assez heureux pour éclairer plusieurs de ses confrères, et pour gagner le patriarche de sa nation, résidant à Constantinople. Il en obtint l'addition de l'eau dans le calice, la suppression des malédictions contre saint Léon et les autres, et celle de Dioscore et des autres dans le canon de la liturgie; mais il fut dénoncé au grand-visir par un vartabied hérétique, qui fut fait patriarche en récompense. On envoya au bagne, et l'ancien patriarche, et Der Gomidas, et deux négocians arméniens qu'il avoit convertis: peu après on les fit sortir, et on leur déclara qu'ils ne pouvoient échapper à la mort qu'en embrassant le mahométisme. Gomidas seul eut le courage de confesser la foi, et eut la tête tranchée, le 5 novembre 1707. Son tombeau a été marqué par des prodiges, et sa mémoire est fort révérée en Orient. Son petit-fils, dom Gomidas de Carbognano, drogman d'Espagne, en 1786, obtint de Rome la permission de faire poursuivre des enquêtes auprès de l'évêque diocésain à Constantinople, pour procéder à la béatification du confesseur de Jésus-Christ, et il en est résulté des

---

Conciliation de l'Eglise arménienne avec l'Eglise romaine sur les témoignages des Pères et des Docteurs arméniens; Rome, 1650, 2 vol. in-folio. Les pièces sont en arménien, avec la traduction latine et les observations de l'éditeur. Ce recueil a été réimprimé à Cologne, en 1686.

actes en bonnes formes sur des miracles qui paroissent constatés. M. Olier de Nointel, ambassadeur de France près la Porte, a donné dans sa Collection d'estampes des costumes du Levant, le portrait fidèle de Der Gomidas, cité devant le visir. Les Jésuites ont mis la relation de son martyre dans leurs Mémoires des missions du Levant. Nous devons ajouter que le foible patriarche, qui avoit apostasié, rentra en lui-même, fit pénitence, et mourut à Rome, où il fut enterré dans l'église de Sainte-Marie-Egyptienne.

La religion catholique a fait depuis ce temps des progrès étonnans parmi les Arméniens en Turquie, quoique les patriarches non-unis aient souvent suscité des persécutions. Ces progrès ont été plus sensibles à Constantinople, à Brouse et à Angora. On compte à Constantinople et dans le canal de la mer Noire près de vingt-cinq mille Arméniens unis; ils n'ont point d'églises qui leur soient propres, mais ils fréquentent celles des Européens. Les jeunes Arméniens sont venus en plus grand nombre étudier au collége de la Propagande; de plus, il s'est formé en secret des réunions de clercs de cette nation à Constantinople. Ils vont aussi au Mont-Liban, où il existe un monastère d'Arméniens catholiques. Mais le plus célèbre de leurs établissemens en ce genre est celui des Pères Méqhitaristes, religieux de l'ordre de saint Antoine, abbé, qui sont à Venise dans l'île de Saint-Lazare. Leur premier fondateur, le Père Méqhitar, vivoit dans les premières années du 18e. siècle. L'étude qu'il avoit faite de l'histoire de l'Eglise et des écrits des Pères lui ayant ouvert les yeux, il embrassa la croyance catholique, et y attira plusieurs de ses compatriotes. Ayant quitté la Turquie, il se fixa sur le territoire vénitien, s'associa des ecclésiastiques de sa nation, et en forma une congrégation, où l'on fait une étude particulière de la langue arménienne littérale. On a établi une imprimerie arménienne dans le couvent de Saint-Lazare, et il en est sorti des ouvrages sur l'histoire, sur les sciences, et surtout sur la religion, que l'on fait passer ensuite en Arménie. Les Méqhitaristes ont publié, entr'autres, des grammaires arméniennes, un dictionnaire, et des traductions en italien de l'*Imitation*, de l'*Introduction à la Vie dévote*, et d'autres livres de piété.

Un certain nombre de ces religieux vont travailler comme missionnaires à Constantinople; d'autres vont diriger leurs

compatriotes répandus en Pologne, en Transylvanie et ailleurs. Une colonie de ces religieux s'est fixée à Trieste pour y élever, comme ceux de Venise, de jeunes Levantins séculiers, et y imprimer des livres arméniens. Ils ont des caractères turcs, arméniens, latins et grecs; ils exercent les fonctions pastorales auprès de leurs compatriotes que le commerce attire à Trieste; mais, depuis l'invasion des François, ils s'étoient retirés à Vienne. Quelques-uns de ces religieux vont aussi en Turquie travailler à la conversion des non-unis. Dans ces derniers temps, le Père abbé des Méqhitaristes, qui réside à Venise, a été fait patriarche de Cir *in part.*, afin qu'il pût ordonner ses religieux sans dispense. L'abbé général des Méqhitaristes de Venise est aujourd'hui Etienne Aconzio, qui a le titre d'archevêque de Siconie. Nous avons parlé des éditions savantes qu'ils ont données récemment à Venise; *voyez*, entr'autres, les nos. 434 et 699.

Outre les erreurs que nous avons indiquées plus haut, les Arméniens schismatiques en ont encore d'autres qui leur sont communes avec les Grecs non-unis. Comme eux ils croient que le Saint-Esprit ne procède que du Père; que le Pape n'a aucune primauté de juridiction sur les autres patriarches; que les ames du purgatoire n'y souffrent pas la peine des sens, et qu'il n'y aura de vision intuitive dans le ciel, et de supplice du feu aux enfers qu'après le jugement dernier; que la sainte Vierge seule jouit maintenant de la vue de Dieu, etc. Le patriarche grec non-uni a un diplôme ou firman du grand-seigneur, qui le rend responsable de la conduite de ceux de sa nation, et le charge de veiller à ce qu'ils n'embrassent pas la foi catholique. Un firman semblable est délivré à l'archevêque arménien non-uni, qui a le titre de patriarche, et il doit empêcher ceux de sa nation de suivre le rit des Francs et d'aller dans leurs églises. Quand il veut mettre ces ordres à exécution, il faut qu'il donne aux Turcs des sommes plus ou moins considérables, qui lui sont fournies par les riches et les zélés de son parti. Aussitôt la persécution s'allume; mais ce n'est généralement qu'un feu peu durable. Les ambassadeurs de France, et les internonces autrichiens s'employoient souvent à calmer l'orage ou à retirer du bagne les Arméniens qu'on y renfermoit. Depuis que la Russie s'est emparée du pays où est situé le monastère principal des Arméniens, celui d'Ecmiazin, les persécutions sont devenues plus rares à Constan-

tinople, et moins violentes ailleurs. Le primat d'Arménie, qui prend le titre de patriarche ou de *catholique*, réside dans ce monastère d'Ecmiazin ou des trois Eglises, situé près d'Ervan, capitale de l'Arménie persane. Les Arméniens non-unis ont deux églises à Constantinople, l'une dans le centre de la ville au quartier de Balad, l'autre au faubourg de Galata; c'est dans le voisinage de la première que réside leur patriarche. Les Arméniens catholiques ont à Constantinople un vicaire-général apostolique de leur nation, revêtu du caractère épiscopal; mais il lui est enjoint de ne rien faire d'important sans l'avis du vicaire apostolique du rit latin. D'ailleurs ce vicaire n'est point reconnu par la Porte, qui ne traite même le grand-vicaire latin que comme aumônier honoraire de l'ambassade françoise. Il y a au Mont-Liban un patriarche arménien du rit catholique, nommé par le saint Siége; mais il n'a guère de relations qu'avec les Arméniens unis de Syrie.

En 1783, il parut une dissertation italienne, imprimée à Venise, in-4°., où on se proposoit de montrer que Rome, tolérant la communication des Arméniens unis avec les non-unis pour ce qui regarde les funérailles, les mariages et le baptême, elle pouvoit aussi par le même motif, et pour éviter la persécution, tolérer que l'on donnât quelque aumône en assistant à la messe des non-unis. Le marquis de Serpos, banquier arménien, demeurant à Venise, présenta lui-même à la Propagande cet écrit, qui n'étoit pas de lui, mais du Père Marinowich, Jésuite de Dalmatie. Celui-ci garda l'anonyme, et donna depuis, sous les auspices du même Serpos, 3 volumes in-8°. sur l'histoire des Arméniens, et pour disculper ceux-ci du reproche d'hérésie. Cet ouvrage prouve que l'auteur ne connoissoit exactement, ni les mœurs, ni l'histoire, ni les usages des Arméniens. Il y commet plusieurs méprises, se trouve en contradiction avec lui-même, et fait des citations fort inexactes; il accuse sans sujet les missionnaires d'avoir trompé la Propagande, et traite surtout assez mal M. Antoine-François Frachia, archevêque de Théodosiopolis, et vicaire apostolique à Constantinople.

Ce ne point ici le lieu de répondre aux argumens de Marinowich. Le saint Siége ne tolère pas une assistance religieuse aux funérailles des non-unis, mais une assistance purement civile; ainsi un catholique ne doit point s'unir aux prières des hérétiques, ou porter des cierges, ou faire quelque acte exté-

rieur de communion. Quant au baptême, les Arméniens non-unis n'ont point altéré la forme de ce sacrement, et les parens catholiques qui sont forcés par la crainte des châtimens de s'adresser aux prêtres schismatiques, se trouvent dans le même cas que s'ils n'avoient aucun autre moyen de faire baptiser leurs enfans; la réception du baptême n'est pas censée une adhésion aux erreurs de ceux qui le donnent. Enfin, pour le mariage, le prêtre non-uni n'est que le témoin juridique et légal de l'union civile. Tels ont été les motifs du saint Siége dans ces concessions, qu'on a cru devoir aux circonstances fâcheuses où se trouvent les Arméniens unis exposés à la persécution, menacés de châtimens rigoureux, et obligés de ployer sous le joug. Mais l'assistance au sacrifice de la messe emporte la communication avec le prêtre qui la célèbre, et Rome ne l'a jamais permise.

Quoi qu'il en soit, la Dissertation provoquée par Serpos excita en Italie une controverse. La Faculté de théologie de Sienne examina l'ouvrage, et le censura par une délibération du 15 décembre 1784. Elle y décide que les Arméniens unis peuvent, pour la célébration de leurs fêtes, se conformer au calendrier des schismatiques, mais qu'ils ne peuvent s'unir à eux pour des actes de religion. Cette censure est louée dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 30 juin 1785, et on en cite, entr'autres, la conclusion, où il y a quelques mots favorables pour les jansénistes. On attribua, dans le temps, cet écrit à M. l'abbé Delmare, prêtre de l'Oratoire de Gênes, et un des membres de la Faculté, théologien très-capable, mais qui ne passoit pas pour être entièrement exempt des préventions, lesquelles commençoient à se répandre en Italie.

D'un autre côté, Serpos et Marinowich trouvèrent un défenseur. M. Dominique Stratico, évêque de Lésina en Dalmatie, et religieux Dominicain, étant venu à Sienne, y mit au jour un *Examen théologique de la censure*. Pie VI fit rassembler tous les documens sur les objets controversés, et, s'en étant fait rendre compte, il ordonna d'écrire au vicaire-général, à Constantinople, qu'il ne falloit rien changer aux décrets précédens, et qu'on ne devoit permettre ni l'assistance à la messe et à l'office des non-unis, ni la réception de l'eucharistie pour les adultes. Il consentit que l'on continuât à tolérer ce qui regardoit le baptême, le mariage et les funérailles. S. S. ajouta que, pour le moment, elle ne croyoit

pas devoir prononcer sur les livres favorables à la communication, les esprits étant trop échauffés (1).

M. Delmare ne crut pas devoir laisser l'*Examen théologique* sans réponse, et il soutint sa censure par un écrit italien, intitulé : *Principes théologiques pour servir de préservatif contre les erreurs de l'Examen;* Sienne, 1786, in-8°. de 336 pages. Cet écrit, qui paroît méthodique et bien fait, expose les erreurs des Arméniens, et détruit les raisons de leurs apologistes. Il est encore loué par le même journal, feuille du 9 janvier 1787, et il paroît mériter, à beaucoup d'égards, le bien qu'on en dit. Toutefois, on regreta que l'auteur y eût mêlé quelques traits contre les Jésuites. D'autres circonstances sembloient indiquer de sa part des sentimens et des principes assez nouveaux en Italie. M. Grégoire, dans son *Essai historique sur les libertés de l'église gallicane*, p. 410, semble lui attribuer un écrit en faveur de Ricci et du synode de Pistoie. M. Delmare est auteur d'un ouvrage de théologie, intitulé : *Prælectiones de locis theologicis, Senis habitæ*, 1789, qui furent mises à l'index par décrets des 9 décembre 1793 et 5 mars 1795. Il est cité, dans le Journal de l'abbé Clément, comme un de ceux avec lesquels cet appelant, depuis évêque constitutionnel, entretenoit une correspondance assez active.

C'est à cette occasion que nous avons parlé de M. l'abbé Delmare dans nos *Mémoires*, et nous l'y avons nommé comme un ami de Clément et comme un adhérant à son parti. Cette désignation a fait de la peine à M. Delmare, et l'a engagé à nous écrire la lettre suivante, dont nous donnons la traduction exacte. Nous demandons même la permission d'en rapporter le premier paragraphe, que nous voulions supprimer d'abord, parce qu'il est beaucoup trop favorable pour nous; mais que nous laissons subsister, parce qu'il concourt à montrer quels sont les sentimens actuels de M. Delmare :

« Mon respectable Monsieur, je lis depuis quelque temps avec beaucoup d'édification votre journal, qui a bien mérité de l'Eglise et du trône, *l'Ami de la Religion et du Roi*, dans lequel vous sou-

(1) Ici finit le manuscrit de M. Viguier; mais ce qui suit se lioit naturellement avec ce qu'on vient de lire, et nous ne pouvions mieux placer la lettre de M. Delmare.

tenez avec tant de zèle et de doctrine les droits de l'une et de l'autre, et c'est ce qui m'encourage à vous adresser cette lettre, que je vous prie de vouloir bien insérer dans une de vos feuilles.

» En parcourant ces jours passés la liste chronologique qui forme le IVe. volume des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle*, il m'est tombé sous les yeux l'article de l'abbé Clément, personnage que j'ai jadis connu à Rome. J'y ai vu avec un extrême déplaisir mon nom inséré comme étant du parti de cet abbé. Quelles qu'aient été autrefois mes relations avec des personnes de cette espèce, c'est pour moi une obligation d'exposer quels sont depuis long-temps (*molti anni*) mes vrais sentimens en cette matière.

» S'il étoit question de notre contrée, je n'aurois pas besoin d'apologie, parce que tous savent généralement ma manière de penser, et combien elle est éloignée de ce parti; mais, comme dans ces pays quelqu'un pourroit abuser de mon nom, qui est cependant de bien peu de poids ou même de nulle considération, me trouvant redevable aux sages et aux insensés, voici en peu de paroles mes sincères et véritables dispositions :

» *Je proteste devant Dieu que je suis parfaitement soumis à tous les décrets et constitutions dogmatiques émanés du saint Siége apostolique, auxquels tout fidèle doit être soumis; condamnant tout ce qui y est condamné, et dans le sens auquel toutes les erreurs y sont condamnées.* Je désire que l'on connoisse cette profession sincère. Je proteste n'avoir rien de commun avec les gens de parti, et j'abhorre toutes les doctrines condamnées par la chaire de Pierre; je prie que sa foi ne manque jamais. Je ne connois, ni Jansénius, ni Quesnel, ni Fébronius, ni les autres auteurs de nouveautés. J'ajoute que la sincérité et la pureté de ma foi sont bien connues de mes supérieurs ecclésiastiques; qu'ils n'ont point fait et ne font point difficulté de me confier l'exercice de la prédication, et les autres fonctions du ministère. De plus, le souverain Pontife, qui gouverne actuellement l'Eglise, a daigné me faire connoître sa bienveillance paternelle, et sa satisfaction de ma conduite et de mes sentimens; je conserve précieusement ce témoignage authentique. Je finis avec saint Jérôme dans la lettre au pape saint Damase : *Ego cathedræ Petri communione consocior.*

» J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, votre dévoué et obéissant serviteur, Paul-Marcel Delmare, *professeur d'Ecriture sainte dans l'Université de Pise.* Pise, 17 mai 1822 ».

C'est toujours avec un véritable plaisir que nous insérons de semblables déclarations de la part des personnes qu'on avoit jugées trop sévèrement, ou qui peut-être avoient donné lieu de leur adresser quelques reproches. Il ne s'agit point ici d'examiner le passé; nos préventions sur M. l'abbé Delmare, quelles qu'elles fussent, sont dissipées par la lettre que l'on vient de lire. Nous remercions bien sin-

cèrement M. Delmare de nous avoir mis en état de lui rendre la justice qui lui est due. A sa réputation de science et d'habileté comme théologien, il faut donc joindre le mérite d'un attachement sincère au saint Siége et d'une soumission parfaite aux décisions de l'Eglise. Nous voyons que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il professe ces sentimens, et il y a lieu de croire que sa manière de penser depuis long-temps n'est point équivoque à Pise, et même dans toute l'Italie. Puisse ce vénérable vieillard, car nous apprenons qu'il est dans sa quatre-vingt-huitième année, continuer encore long-temps à édifier et à servir l'Eglise!



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les processions de la Fête-Dieu se sont faites dans la capitale avec la pompe accoutumée. Celle de Saint-Germain-l'Auxerrois est partie à sept heures du matin, l'heure ayant été avancée à cause de la chaleur. Les Princes et Princesses sont arrivés à l'église à six heures et demie, et ont suivi la procession de leur paroisse; mais, dans le trajet de l'église au château, un orage a éclaté, et une forte pluie a tombé pendant quelques instans. Elle n'a pas empêché les Princes et Mme. la duchesse de Berri de suivre la procession; Madame, à peine rétablie d'un gros rhume, a cédé aux représentations de ceux qui l'entouroient, et est rentrée dans ses appartemens. Les autres Princes et Princesses sont repartis du château avec la procession, et l'ont accompagnée jusqu'à l'église. LL. AA. RR. ne sont rentrées au château qu'à neuf heures et demie. L'exemple de piété qu'elles ont donné dans cette circonstance étoit bien propre à faire impression sur les spectateurs. Les autres processions étant parties plus tard, n'ont éprouvé aucun accident; le soleil a même reparu après l'orage, et le temps n'étoit pas beaucoup rafraîchi. Les processions ont suivi la route accoutumée. Celle de Notre-Dame est allée jusqu'au Pont-Neuf; M. l'archevêque portoit le saint Sacrement; M. le préfet de police suivoit. Ce magistrat avoit fait dresser, à la place Dauphine, un reposoir simple, mais élégant. Des reposoirs avoient été élevés, comme à l'ordinaire, au Louvre, vis-à-vis le Pont-des-Arts, sous le portail du Luxembourg, et au fond de la cour du palais Bourbon.

Ce dernier faisoit un très-bon effet, et la procession de Saint-Thomas-d'Aquin est allée jusque-là. A la procession de Saint-Sulpice, il y avoit trois évêques. La procession de Saint-Etienne-du-Mont est entrée à Sainte-Geneviève, où elle a été reçue par les missionnaires; M. l'abbé Rauzan a encensé le saint Sacrement; l'église étoit décorée avec beaucoup de goût.

— Les bulles de M. l'évêque de Dijon ne lui ont point été remises, comme on l'espéroit, et ce diocèse va être encore quelque temps privé de premier pasteur. La difficulté qu'on a faite ne vient pas proprement des bulles, mais du Bref particulier qui y est joint, et qui, au lieu de placer provisoirement Dijon sous la métropole de Besançon, comme nous l'avions dit, met ce siége sous la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Lyon. C'est, dit-on, cette clause qui a déplu. S'il en étoit ainsi, il semble qu'on pouvoit laisser provisoirement le Bref à l'écart, et exécuter en attendant les bulles, qui étoient, au fond, ce qu'il y avoit d'important en cette affaire. Ces difficultés, pour des choses de forme, sont la suite presque inévitable des arrangemens si bizarres et si compliqués de 1819; et, puisqu'on a voulu ces arrangemens, il faudroit en supporter patiemment les conséquences. Il est fâcheux que l'on ne puisse revenir tout de suite à un ordre de choses plus simple et plus naturel. Il seroit bien nécessaire aussi de s'entendre enfin sur l'archevêché de Lyon, et de faire cesser les incertitudes et les nuages qui enveloppent l'administration de ce grand diocèse. Déjà nous savons qu'on a éveillé l'attention du gouvernement sur un objet si important, sur lequel il avoit été pris, en 1817, une mesure restée sans exécution.

— La mission donnée récemment à la Flèche vient d'être terminée. Les exercices ont été couronnés par une plantation de la croix, qui avoit attiré un grand concours. Les rues étoient décorées avec soin, et les campagnes environnantes étoient venues prendre part à la fête. La procession a été fort imposante. Un malheur qui a failli arriver pour la plantation de la croix a troublé la cérémonie : la machine qui devoit servir à élever la croix n'étoit point en proportion avec la grandeur et le poids de celle-ci; elle s'est brisée, et la croix est retombée et s'est aussi brisée elle-même. Cet accident, au milieu d'une réunion si nombreuse, auroit pu être

fatal à beaucoup de personnes ; la Providence a permis que personne ne fût blessé. Il a fallu renvoyer la plantation de la croix à un autre jour. On s'est occupé de rétablir la croix et le christ, et on y a mis tant de zèle que tout a été prêt au bout de deux jours. La cérémonie a dû avoir lieu le jeudi 6 juin.

— Un ecclésiastique estimable du diocèse de Nanci, que la mort a enlevé, il y a quelque temps, mérite que nous lui donnions place dans ce journal. Jean-Claude Durupt, né au Val-d'Ajol, alors diocèse de Besançon, aujourd'hui département des Vosges, étudia au collége d'Epinal, puis à Besançon. S'étant destiné à l'état ecclésiastique, il fit sa théologie et son séminaire dans cette même ville. Lorsqu'il fut devenu prêtre, on l'envoya comme vicaire chez un curé voisin de sa famille, mais dont la conduite ne passoit pas pour irréprochable. M. Durupt eut besoin de sa fermeté pour résister aux dangers qui l'entouroient. Sa foi et son zèle le soutinrent contre la séduction des mauvaises doctrines, et contre la séduction plus dangereuse encore des mauvais exemples. Le curé fit le serment; M. Durupt ne le prêta qu'avec des restrictions si fortes qu'elles ne le mirent pas à l'abri de la persécution. Il fut obligé de quitter sa place, et se retira dans sa famille, où on ne le laissa pas long-temps paisible. Dénoncé par un curé assermenté, il lui fallut subir la loi de la déportation ; en se rendant à la frontière, il fut arrêté, maltraité et dépouillé par des soldats, et ne gagna la Suisse qu'à la faveur de la nuit et des mauvais chemins. Ayant appris l'allemand, il exerça le ministère en Souabe, puis se retira dans la Pologne prussienne à l'approche des armées françoises ; on l'y chargea d'une éducation particulière. Rentré en France, après le Concordat, il refusa une cure pour rester vicaire au Val-d'Ajol, où son père, vieux et infirme, avoit besoin de ses soins. On avoit vendu la maison paternelle, parce que son titre clérical y étoit attaché. M. Durupt commença son ministère par déclarer qu'il pardonnoit à tous ses ennemis, et ce trait de charité ne les désarma pas encore tous. Son père étant mort, il accepta la cure (succursale) de Fresse, près Remiremont ; mais des attaques de paralysie le forcèrent de renoncer à ses fonctions, et de se retirer dans sa famille. Il y mena la vie la plus triste et la plus douloureuse, sans cesser d'édifier par sa piété et sa résignation, jusqu'au 19 juin 1820,

qu'il mourut, à l'âge de 58 ans; prêtre recommandable par sa constance dans la foi, et par une patience et une douceur que n'altérèrent point les plus fortes épreuves.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 10 juin, le Roi a visité l'Hôtel des Invalides. A son entrée, S. M. a été complimentée par le gouverneur, et s'est ensuite rendue dans la cour royale, passant devant le front des deux lignes de tous les militaires invalides. Arrivée devant les portes de l'église, S. M. s'est arrêtée pour recevoir les hommages du clergé, ceux des sœurs de la Charité, et a adressé des paroles pleines de bienveillance à leur vénérable supérieure. Ensuite le Roi a dit aux invalides, avec un accent énergique et françois : « Militaires invalides, mes braves camarades, je suis invalide aussi, et si j'en ai quelque regret aujourd'hui, c'est de ne pas mieux vous voir, c'est de ne pouvoir passer dans vos rangs; mais je n'en éprouve pas moins un vrai plaisir à me trouver au milieu de vous ». Ce discours a été couvert de cris unanimes d'enthousiasme et d'amour; ensuite le Roi a goûté du pain et du vin des soldats, et a bu à leur santé. Le gouverneur, M. de Latour-Maubourg, y a répondu en buvant au nom de tous les militaires invalides à la santé de S. M. et de son auguste famille. Le Roi, avant de quitter l'Hôtel, a acordé plusieurs décorations des ordres du Saint-Esprit et de la Légion d'honneur. Il seroit difficile de peindre l'enthousiasme qu'a fait naître dans cet asile de la gloire la présence du descendant de Louis XIV. S. M. est immédiatement partie pour Saint-Cloud.

— Le Roi a donné un secours de 1000 fr. aux habitans de Civés (Haute-Garonne) pour leur aider à réparer les pertes de leur église, occasionées par un incendie qui détruisit l'autel, les vases sacrés, le linge, et les autres objets nécessaires au service divin. Mgr. le duc d'Angoulême s'est joint à cet acte de bienfaisance.

— LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont envoyé chacun 1000 fr. à M. le préfet de la Somme, et S. A R. Mme. la duchesse de Berri une somme de 500 fr., en son nom et au nom de ses enfans.

— Le 9 juin, M. le chancelier, à la tête de la grande députation de la chambre des pairs, a présenté au Roi l'adresse votée par la chambre. Ce discours se fait remarquer par de nobles sentimens, et respire partout l'amour du Roi et du bien public. Dans la réponse de S. M., on trouve ce passage intéressant : « Depuis l'ouverture de la session, j'ai reçu des nouvelles qui m'assurent que la paix ne sera point troublée; c'est avec la plus vive satisfaction que je vous fais connoître cette nouvelle ».

— M. de Paravey a eu l'honneur de présenter à S. A. R. MONSIEUR l'intéressant Mémoire qu'il a publié sur le zodiaque de Denderah, et dont nous avons donné une analyse.

— Un laïc estimable, M. Louis Ricatte, ancien avocat, est mort,

le 13 mai dernier, à Antony, près Paris, à l'âge d'environ 65 ans; c'étoit un homme religieux et charitable. Il avoit été fort lié avec M. l'abbé Levis, dernier curé de Saint-Germain des Prés. Il étoit marguillier de la paroisse, et membre de la société charitable des Ecoles chrétiennes du faubourg Saint-Germain. Nous avons quelquefois publié de lui des pièces de vers remplies des plus honorables sentimens. Il avoit formé en dernier lieu le projet de publier une traduction du *Liber Mirabilis* : il croyoit que ce travail pouvoit être utile; mais nous devons dire à sa louange que, lorsqu'il eût appris que ce livre étoit à l'*Index*, son premier mot fut de dire qu'il renonceroit à son entreprise, quoique déjà le *Prospectus* en eût paru. M. Ricatte étoit livré aux fonctions purement gratuites des places que nous avons nommées.

— Le 7, le tribunal de police correctionnelle a condamné à quinze jours d'emprisonnement le nommé Julien Pénot, remplaçant, convaincu d'avoir porté à son chapeau une cocarde de rubans bleus, blancs et rouges.

— Le 7, la police a fait des recherches chez plusieurs libraires du Palais-Royal, pour saisir des exemplaires *des Etincelles*, ouvrage déjà flétri par un jugement. Il y a quelques jours qu'on a saisi chez les marchands de nouveautés une autre brochure irréligieuse, par M. Alexis Lagarde, et intitulée : *Epître à un Curé.*

— Le 1er. février, le général Cambronne reçut un paquet renfermant un livre séditieux. Il le remit entre les mains de l'autorité, et fournit les indications nécessaires pour connoître l'auteur du délit. L'instruction établit que l'envoi avoit été fait par un nommé Delaly, qui avoit composé ce livre. Le 11 mai, le tribunal de Dunkerque a condamné par défaut le nommé Delaly à cinq ans d'emprisonnement et à 6000 fr. d'amende.

— Le 5 de ce mois, le nommé Joseph-François Blondiaux, coupable d'offenses envers la mémoire de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, et d'outrage à la morale publique, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Avesnes à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

— M. le maréchal de camp de Mellet commandera par *interim* à Bordeaux, en remplacement de M. d'Autichamp, pair de France, arrivé à Paris.

— M. Camille Perrier, préfet de la Meuse, a donné sa démission; on assure qu'il doit être remplacé par M. André d'Arbelles, ancien préfet de la Mayenne, et dont le zèle et la fidélité à la cause royale sont si bien connus.

— Une ordonnance royale, apportée à Bayonne par estafette, révoque M. d'Escalonne, commissaire général de police, et lui a enjoint de se rendre sur-le-champ dans la capitale, pour rendre compte de sa conduite.

— L'Académie de Dijon vient de remettre au concours pour 1823 la question déjà proposée pour 1822. Le prix est une médaille d'or de 600 fr. Les mémoires doivent parvenir, francs de port, au président de l'Académie avant le 1er. avril 1823. Voici la question : « Développer » cette vérité, que l'autorité, en prévenant les écarts de l'indépen-

» dance dans la société religieuse, civile et domestique, devient » le premier de nos intérêts et le plus indispensable des besoins so» ciaux ».

— M. de Manessi, ancien maire de Nanci et conseiller à la cour royale de Metz, est mort le 30 mai.

— On parle à Naples d'une amnistie très-étendue qui seroit publiée le jour de saint Ferdinand.

— L'empereur de Russie, content du commencement de l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, a annoncé l'intention de continuer les négociations conjointement avec les alliés.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 7 juin, on a renvoyé à l'examen des bureaux le projet d'adresse en réponse au discours du Roi. M. le marquis de Pastoret a lu une Notice historique de M. le cardinal duc de Bausset sur M. le duc de Richelieu. Le projet d'adresse a été adopté au scrutin.

La chambre a ensuite déclaré valables les titres de M. le comte de Saint-Priest, établissant son droit d'hérédité à la pairie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 7 juin, on procède au scrutin pour la nomination de cinq candidats à la présidence. Le nombre des votans est de 287; majorité absolue, 144. Voici le résultat du scrutin : MM. de La Bourdonnaye, 220 voix; Ravez, 204; de Bonald, 193; de Vaublanc, 189; Chabrol de Crouzol, 178; Royer-Collard, 73.

M. Duhamel donne communication de la protestation signée par 72 électeurs, à Châtillon; il résulte que deux électeurs ont donné un double vote; l'un avoit voté, en 1820 et 1821, dans le département de l'Yonne, et l'autre en 1819 dans celui de l'Allier. Trois autres votans n'avoient pas leur domicile politique dans l'arrondissement de Châtillon. Enfin, il a été commis des voies de fait envers un électeur pour qu'il votât en faveur de M. Caumartin. Le bureau propose d'ajourner l'approbation des opérations du collége de Châtillon, jusqu'à ce que M. le ministre de l'intérieur ait fixé la chambre d'une manière positive sur la position électorale des cinq électeurs dont la capacité est contestée.

M. Caumartin avoue la vérité des faits cités; mais les opérations ont été faites de bonne foi, et l'élection doit être valable. M. Sébastiani soutient cette validité, vu que c'est le préfet qui a dressé les listes d'électeurs. Plusieurs orateurs parlent en faveur de l'élection et contre. M. le ministre des finances fait dépendre la décision de la question de la bonne ou de la mauvaise foi des électeurs. Il est combattu par M. de La Bourdonnaye, parce qu'il suffit que l'élection n'ait pas été validée par la chambre pour appliquer la sévérité des principes. M. de Vaublanc est pour l'admission. M. Pardessus propose de prendre les renseignemens nécessaires au ministère de l'intérieur. Cette proposition est adoptée à une grande majorité.

Le 8 juin, on procède au scrutin pour la nomination de quatre vice-présidens. Le nombre des votans est de 228; majorité absolue, 115. M. de Bonald obtient 168 voix; M. de Vaublanc, 161; M. de La Bourdonnaye, 142; M. Chabrol de Crouzol, 149. M. le président lit l'ordonnance du Roi qui nomme M. Ravez à la présidence de la chambre des députés. La chambre adopte les conclusions de MM. de Martignac, Duhamel et Hocquart, sur l'admission de quelques députés.

Ensuite il est procédé au scrutin pour la nomination de quatre secrétaires : nombre des votans 271; majorité 136. M. de Béthisy a réuni 209 suffrages; M. Cornet-d'Incourt, 200, M. de Kergorlay, 204; M. de Castelbajac, 197. La chambre est constituée : M. Ravez monte au fauteuil, et prononce un discours de remercîmens, vivement applaudi par le côté droit. On vote des remercîmens à M. le président d'âge et à MM. les secrétaires provisoires. M. le président propose de se réunir dans les bureaux pour la nomination des commissaires chargés de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours du Roi. M. Benjamin Constant s'y oppose, parce que cette nomination n'a pas été indiquée sur le feuilleton. On lui répond que la chambre en avoit été prévenue par M. le président. La proposition de se retirer dans les bureaux, mise aux voix, est adoptée par une immense majorité. Les commissaires pour la rédaction du projet d'adresse au Roi sont : MM. le vicomte de Bonald, Brennet, Clausel de Coussergues, Delalot, le comte de Salaberry, de Frenilly, Hocquart, le chevalier Meynard, Josse de Beauvoir.

Le 10 juin, la chambre a discuté, en comité secret, le projet d'adresse. Après des débats très-vifs, l'adresse a été adoptée par 278 voix sur 328. On a tiré au sort la grande députation qui doit aller porter l'adresse au Roi. On dit que d'importantes discussions se sont élevées sur les relations de la France avec l'Espagne, sur l'expédition de Samana, et sur la question de la paix ou de la guerre en Orient; ce sont, suivant des bruits assez répandus, MM. Sébastiani, Alexandre Delaborde et B. Constant, qui ont formé des plaintes sur ces divers sujets. M. Casimir Perrier a demandé les motifs de l'augmentation de 60 millions sur la dette arriérée. M. le ministre des finances a répondu qu'il apporteroit demain le budget et toutes les lois qui y sont relatives; il a prié la chambre de ne rien préjuger avant de les avoir reçus.

Un *Prospectus* imprimé annonce que la nouvelle édition de la *Bible de Vence*, et les autres entreprises de M. Méquignon fils aîné, qui avoient souffert quelque interruption, vont être reprises, et suivies avec une nouvelle activité. Les tomes XVI et XVII de la Bible sont en vente; dès que nous les aurons reçus, nous en donnerons une idée sommaire, comme nous avons fait pour les tomes précédens. Nous parlerons aussi des éditions de Bourdaloue et de Massillon, et des autres ouvrages du même libraire; on dit que plusieurs volumes paroissent en ce moment ou sont sur le point de paroître.

Le Triomphe de l'Evangile, ou Mémoires d'un homme du monde, revenu des erreurs du philosophisme moderne; traduit de l'espagnol par J. F. A. Buynand des Echelles (1).

SECOND ARTICLE.

Après avoir parlé de l'auteur de cet ouvrage, il convient de parler de l'ouvrage même, qui offre une nouvelle preuve de ce que nous avons dit du retour d'Olavide à la religion. Un philosophe n'auroit sûrement pas fait un livre de ce genre; il ne se seroit pas attaché à exposer, à développer les preuves de la religion, et n'y auroit pas mis ce ton de persuasion intime, cette suite de raisonnemens, et cette abondance de détails que l'on remarque dans le *Triomphe de l'Evangile*. On en jugera par l'analyse que nous allons donner de l'ouvrage.

Un philosophe, car l'auteur ne se donne pas d'autre nom, avoit reçu dans son enfance les principes de la religion, mais les avoit bientôt oubliés au milieu de l'entraînement des passions. Placé dans une position brillante, jouissant d'une grande fortune, il n'avoit eu que trop de facilités pour suivre ses penchans déréglés, quand des évènemens terribles et imprévus le forcèrent à rentrer en lui-même. On lui annonça la mort subite de Manuel, le compagnon le plus assidu de ses plaisirs, et le complice de son impiété. Lui-

(1) 3 vol. in-8°.; prix, 18 fr. et 23 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Buynand; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

même, ayant blessé à mort dans un duel un homme qui l'avoit provoqué, est obligé de fuir, et se cache pendant quelque temps dans un monastère, où on lui rend les soins les plus touchans. Il y est livré les premiers jours à un délire effrayant, suite des tourmens dont il étoit agité; on le calme, on lui rend la santé par des procédés pleins de douceur. Bientôt la conversation s'engage entre lui et un des habitans de la maison. Il professoit jusque-là un souverain mépris pour les prêtres et les moines; mais il n'osoit sortir du couvent, de peur d'être reconnu. Il est donc obligé d'écouter le bon prêtre; il lui fait des objections, il entend les réponses. D'abord il gémit de la crédulité de cet homme simple, mais peu à peu il est étonné de ses connoissances, de ses raisonnemens, de la sagesse et de la solidité de sa conversation.

L'ecclésiastique, aussi habile controversiste que consolateur charitable, lui développe dans une suite d'entretiens toutes les preuves de la religion, l'existence de Dieu, la nécessité d'une révélation, l'authenticité des Livres saints, la parfaite harmonie de l'ancien et du nouveau Testament, l'établissement du christianisme, la beauté de sa morale, le nombre et le courage de ses martyrs, etc. Plus de la moitié de l'ouvrage est consacré à cet exposé. Le philosophe est ébranlé; chaque jour dissipe un de ses préjugés, et fait entrer dans son esprit un nouveau trait de lumière. Les passions luttent encore dans son cœur contre la voix de la raison; mais il cède enfin; il croit et veut vivre conformément à sa croyance. Le même prêtre lui fait suivre un cours de morale chrétienne, et lui apprend comment il peut se sanctifier dans sa condition, et remplir, sans quitter le monde, tous ses devoirs de famille et de société. Le philosophe, devenu chrétien et réconcilié avec Dieu, s'étonne de la paix dont il jouit et des erreurs qui l'ont captivé; il commence une nou-

velle vie, et expie ses longs égaremens par ses larmes et par toutes les marques d'une convers on sincère.

Cependant un de ses domestiques, qui le cherchoit, vient par hasard au couvent, et l'y trouve. Il lui apprend que le duel qui avoit donné lieu à sa fuite n'a pas été aussi funeste qu'on l'avoit craint d'abord; l'homme n'est point mort, il a quitté l'Espagne, et on ne songe point à inquiéter le philosophe. Celui-ci se décide donc à sortir de sa retraite; il se rend dans une terre où il trouve réunis ses enfans; sa femme étoit morte deux ans auparavant. Il règle sa maison, et s'occupe de ramener par ses bons exemples ceux que ses égaremens avoient séduits. Etant allé voir des solitaires voisins, il reconnoît parmi eux Manuel qu'on avoit cru mort subitement, et qui, désabusé aussi du monde et de la philosophie, expioit ses fautes dans la solitude. Un autre de ses amis, Théodore, quitte aussi les drapeaux de l'incrédulité, et cède à l'attrait de la religion. Le philosophe attire auprès de lui une ancienne connoissance, Marien, qui n'avoit pas partagé ses erreurs, et qui vient le seconder dans ses soins pour l'instruction de ses enfans. Ses domestiques suivent son exemple, et deviennent de bons chrétiens.

Le dernier volume est employé à raconter la vie que le philosophe mène dans ses terres, ses soins pour ses enfans, sa charité pour les pauvres, les établissemens qu'il forme en leur faveur. Il bâtit une église, il fonde des écoles, il crée des ateliers, et il meurt au milieu de ces soins pieux, chéri de ses enfans, béni de ses vassaux, et laissant après lui le souvenir du bien qu'il avoit fait à tout ce qui l'entouroit.

Tel est le cadre de cet ouvrage, et ce n'en est pas sans doute la partie la plus remarquable. Aussi ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu le compte qu'on en a rendu récemment dans une feuille, où on a dit que le *Triomphe de l'Evangile* offroit

des scènes toujours variées, des tableaux pleins de charmes, des descriptions attachantes, des peintures vives et animées. Il n'y a rien de tout cela dans le livre, dont le genre est tout-à-fait grave ; les évènemens ne sont là qu'un accessoire destiné à amener les réflexions, les preuves et les développemens en faveur de la religon. Or, cette dernière partie nous a paru fort solide, fort méthodique, fort claire, fort utile. C'est une espèce de théologie raisonnée, mise à la portée des gens du monde ; c'est un cours de religion en théorie et en pratique ; c'est un bon catéchisme pour ceux qui ne croient pas, et même pour ceux qui croient. Je ne sais pourtant s'il n'y a pas quelques endroits qui s'écartent un peu de la précision théologique ; par exemple, sur le libre arbitre. Je n'approuve pas non plus ce qu'on lit, tome II, pages 324 et 339, et où on semble supposer qu'un pécheur n'est plus dans le sein de l'Eglise, et qu'il peut y rentrer par une autre voie que par celle de l'absolution sacramentelle. Enfin on pourroit reprendre encore dans cet ouvrage quelques longueurs. Le traducteur a fort abrégé cette seconde édition, et il a très-bien fait ; car, dans l'état où il l'a mise, je la trouve préférable à la première, qui étoit un peu prolixe et un peu pesante. Ce défaut est bien moins sensible dans cette nouvelle édition, mais il y en reste encore quelques traces.

A tout prendre, l'ouvrage est digne d'estime, et j'en conseillerois la lecture à ceux qui auroient besoin de s'éclairer sur les preuves de la religion. J'ai entendu quelquefois comparer cette production à une autre du même genre, née en France il y a cinquante ans, et qui a joui d'un assez grand succès. Sans prétendre établir de préférence entre l'une et l'autre, je crois que le livre espagnol a plus de suite, de gravité et de méthode, et je ne suis point étonné qu'il ait eu, comme on le dit, un grand nombre d'éditions en Espagne.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la Pentecôte, le saint Père ayant recouvré la santé, a donné sa bénédiction apostolique au peuple; on en avoit prévenu les fidèles par des avis qui les engageoient à se mettre en état de gagner l'indulgence. Après la grand'messe, célébrée par M. le cardinal Pacca, évêque de Porto, et sous-doyen dans la chapelle Pauline du palais Quirinal, Sa Sainteté, revêtue des habits pontificaux et ayant la tiare, s'est rendue, précédée de la croix, des prélats et des cardinaux, dans la galerie supérieure du même palais, et, après les prières accoutumées, elle a donné sa bénédiction au peuple rassemblé sur la place; les troupes étoient en grande tenue, et des salves d'artillerie partoient du château Saint-Ange. Deux cardinaux-diacres ont publié l'indulgence. Les fidèles sujets de Sa Sainteté se sont réjouis de la voir en état de remplir cet acte de piété.

— Dans toutes les églises de Rome, consacrées à la sainte Vierge, on a célébré la fête de la sainte Vierge sous le titre d'*Auxilium Christianorum;* fête instituée par le souverain Pontife régnant, depuis son retour dans ses États.

— Le 9 mai dernier, le père Charles-Marie Narducci, Barnabite, consulteur de la Propagande et des affaires ecclésiastiques, lut à l'académie de la Religion catholique une dissertation pour prouver que l'on ne peut dire, avec M. de Tracy, que le jugement n'est autre chose que le sentiment des rapports. On sait que M. Destutt-Tracy est un idéologue françois, qui a eu fort à cœur de répandre ses systèmes sur ce sujet. On lui attribue une *Analyse raisonnée du livre de l'Origine de tous les cultes*, 1804, in-8°., et un autre écrit: *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple?* 1798, in-8°. Ces productions annoncent assez quelles sont les opinions de M. de Tracy, et où elles tendent; c'est sans doute un singulier *moyen de fonder la morale chez un peuple*, que de chercher à lui enlever sa religion, et on a peine à concevoir comment un homme en place, et qui devoit être jaloux de sa réputation, avoit pu s'afficher comme le prôneur d'un livre absurde et d'un système funeste. Le père Narducci, examinant la définition que M. de Tracy donne de la faculté de juger, a pensé qu'elle pouvoit se prendre en deux sens: ou

bien, a-t-il dit, l'auteur françois a entendu que le jugement n'étoit qu'une sensation, ce qui conduiroit au matérialisme; ou bien il croit que le jugement n'est que la conscience que l'on a des relations par lesquelles on juge; ce qui est contraire à la notion et à la nature du jugement. La dissertation du père Narducci a paru aussi solide que bien écrite.

— M. Charles Benigni, évêque de Terni, est mort le 12 avril dernier à Fabriano, sa patrie, où il étoit allé passer quelques jours; ce prélat étoit âgé de soixante-dix-sept ans, et gouvernoit l'église de Terni depuis vingt-six ans.

PARIS. La cérémonie du sacre de M. l'évêque d'Hermopolis a eu lieu le mardi 11, à neuf heures du matin. Il paroît qu'en choisissant une chapelle consacrée spécialement à honorer la sainte Vierge, et bâtie à l'imitation de la célèbre église de Lorette, M. Frayssinous avoit voulu satisfaire sa dévotion pour la Mère de Dieu, et se mettre sous une si puissante protection pour les fonctions importantes dont il va être chargé. Il avoit pour consécrateur M. le prince de Croï, grand-aumônier de France, assisté de MM. les évêques d'Autun et de Mende. Un très-petit nombre de personnes ont assisté à la cérémonie; parmi elles étoient M. le duc de Rohan, M. le duc d'Havré, M. Clausel et plusieurs amis du nouvel évêque. Il étoit aisé de voir, à son profond recueillement, combien il étoit pénétré du désir d'attirer sur lui les grâces et les bénédictions célestes. Quand le sacre a été terminé, le prélat consacré a donné la tonsure à M. de Ravignan, ce jeune magistrat qui a récemment quitté une place honorable et une carrière où il avoit annoncé des talens distingués, pour entrer au séminaire. Il lui a adressé quelques mots d'édification, et s'est félicité de commencer par lui l'exercice de ses fonctions épiscopales. Le monde, lui a-t-il dit, a parlé de votre sacrifice; vous n'en avez point fait; est-ce un sacrifice que de quitter le monde pour Dieu? Tout le monde a été touché de ce petit discours plein de simplicité et d'onction, et que le prélat a terminé en se recommandant aux prières du jeune lévite. Vous allez, a-t-il dit, couler des jours paisibles dans une sainte solitude; n'oubliez pas ceux qui se trouvent lancés sur une mer fertile en orages et en écueils. Le 12 et le 13, M. l'évêque d'Hermopolis est allé chez le Roi, à Saint-Cloud; il n'a point encore, quoiqu'on l'ait dit, prêté serment entre les mains de S. M., comme grand-maître de l'Université.

— Le vendredi 14 juin, lendemain de l'octave de la fête du saint Sacrement, on a célébré la fête du Sacré-Cœur dans les communautés de la capitale qui suivent le romain. M. l'archevêque de Paris est allé dire la messe chez les dames du Sacré-Cœur. On sait que la fête du Sacré-Cœur sera désormais d'obligation dans le diocèse : elle se célébrera, cette année, le septième dimanche après la Pentecôte, 14 juillet.

— M. l'évêque de Cybistra a fait imprimer le Mémoire qui contient ses réclamations au nom du clergé d'Écosse. Ce Mémoire, qui est très-bien fait, expose les droits des catholiques d'Ecosse avec autant de modération que de clarté. Le prélat représente que les établissemens formés en France étoient dus à des Ecossois, et qu'eux seuls avoient fait les fondations ; que leur intention étoit que ces fonds servissent à former des missionnaires pour l'Ecosse, et que les statuts du collége écossois le portoient expressément ; que les rois de France protégeoient ces établissemens, mais sans en nommer les administrateurs, et surtout sans choisir des étrangers pour cette fonction, et sans leur assigner des traitemens sur les fonds des Ecossois. En 1816, le Roi, sous le ministère de M. de Vaublanc, avoit ordonné la séparation des biens des trois nations, angloise, irlandoise et écossoise ; mais, dans la liquidation des comptes, il se trouva que tous les revenus de la section écossoise avoient été dépensés, sans qu'il y eût eu un seul élève de cette nation. En 1817, plusieurs membres du bureau gratuit appuyèrent la demande des catholiques écossois pour avoir un administrateur de cette nation. Ces charges d'administrateur, d'archiviste et de caissier, dit le prélat, qu'on a données à des personnes que nous ne connoissons pas, convenoient peut-être à une section riche et embarrassée d'affaires ; mais il ne faut pas tant d'appareil pour régir environ 15,000 fr. de rentes qu'a la section écossoise, et ces revenus devroient être tous employés à élever des prêtres, et non à récompenser des étrangers qui ne rendent aucun service à l'Ecosse. Telles sont les bases du Mémoire présenté à M. le ministre de l'intérieur par M. Paterson, coadjuteur du vicaire apostolique d'Edimbourg. Le prélat finit, en disant qu'il espère que ses qualités d'évêque, d'étranger, de représentant d'une église pauvre, seront des titres à l'intérêt et à la bienveillance du gouvernement. A la suite du Mémoire sont quelques notes à l'appui. Nous nous joignons de grand

cœur aux catholiques écossois pour demander que des réclamations si justes soient accueillies par un gouvernement qui veut rendre à chacun ce qui lui appartient. *Voyez* ce que nous avons déjà dit sur ce sujet dans notre n°. 793.

— On apprend que M. l'archevêque de Bordeaux est malade, et a demandé et reçu les sacremens. Ce prélat est dans sa quatre-vingt-sixième année, étant né le 7 août 1736. Le clergé et les fidèles de son diocèse font des vœux pour ce vénérable et pieux archevêque, et nous sommes persuadés que nos lecteurs ne l'oublieront pas dans leurs prières.

— Il n'est que trop ordinaire, dit-on, d'entendre, dans les loges des francs-maçons, des discours qui attaquent plus ou moins directement la religion. Deux discours de ce genre ayant été prononcés dernièrement dans une loge à Besançon, et ensuite livrés à l'impression, ont excité le zèle d'un homme religieux. M. Burdin vient de publier une brochure sous le titre de *Remarques d'un profane sur deux homélies maçonniques*, à Besançon, chez Petit, 1822, in-8°. de 157 pages. Il s'abstient de nommer les orateurs maçons qu'il réfute; mais il dissèque leurs discours, qui sont pleins de ce pathos vide et froid, trop commun dans ces sortes de réunions. Le frère vénérable avoit vanté la bienfaisance des francs-maçons, qu'il mettoit hardiment au-dessus de l'aumône recommandée dans l'Evangile : malheureusement les frères ne se sont pas piqués de prêcher d'exemple, et l'on voit que deux quêtes, faites dans la même séance, ont produit un mince total de 26 fr. De telles largesses paroissent un peu ridicules, surtout après tant de jactance. Le frère orateur a tracé l'histoire ou plutôt le roman de la maçonnerie : il l'a vue partout, même dans les temps où elle n'existoit pas, et lui a attribué tout ce qui s'est fait de bien en ce monde : c'étoit un tableau tout d'imagination. M. Burdin relève ce qu'il y a de plus bizarre, de plus hasardé et de plus faux dans ces discours : tantôt il plaisante les orateurs, tantôt il oppose des réflexions sérieuses et des faits positifs à leurs exclamations emphatiques et à leurs idées creuses. Il convient que ses *Remarques* ont une *forme assez bigarrée*; mais il a cru que ce mélange pourroit contribuer à dérider le lecteur. Cet écrit est d'ailleurs assez court, et annonce un homme de bien, attaché à la religion, et déclaré contre le charlatanisme de ces sociétés secrètes, qui peuvent n'être qu'un amusement pour beaucoup

d'oisifs, mais qui sont aussi pour plusieurs un moyen de propager l'impiété et l'esprit d'indépendance. C'est faire un bon emploi de son temps, que de démasquer ces coteries où les révolutionnaires ont trouvé de nombreuses recrues, et où l'esprit de faction compte encore des partisans.

— Un homme recommandable par son mérite et ses qualités, et qui jouissoit d'une grande considération à Naples, vient d'y mourir dans un âge peu avancé. Louis-Vincent Cassitto, de l'ordre de Saint-Dominique, né à Bonito, en 1765, d'une famille honnête et aisée, remplit d'abord plusieurs emplois dans les couvens de son ordre, en diverses provinces. Appelé ensuite dans la capitale du royaume, il y fut prieur du grand couvent de Saint-Dominique, et choisi, en dernier lieu, pour travailler, après le Concordat de Naples, au rétablissement de son ordre dans ce pays. Son zèle et sa prudence procurèrent, en effet, le rétablissement de vingt maisons. Il étoit, en outre, livré à toutes les fonctions du ministère et à la direction de beaucoup de bonnes œuvres. On le regardoit, à Naples, comme le conseiller de toutes les classes, et le promoteur de toutes les entreprises religieuses et utiles. Il remplit onze fois la station du Carême dans les églises les plus fréquentées de cette ville; et sa manière de prêcher, simple, mais solide, étoit dépouillée des ornemens profanes que recherchent le bel esprit et la vanité, et elle n'en étoit que plus efficace. Il joignoit, à ce ministère fatigant, celui de la confession, la visite des hôpitaux, le travail du cabinet, et l'assistance à des sociétés littéraires d'une utilité marquée. Il étoit, de plus, professeur de théologie, doyen de l'Université royale des études, directeur des maisons d'éducation de Saint-Marcellin et des Miracles, et confesseur du prince et de la princesse de Salerne. Le roi de Naples, le cardinal archevêque de cette ville, le grand-chapelain de S. M., et les personnages les plus distingués, estimoient ses conseils. Une courte maladie l'a enlevé le 1er. mars dernier, au milieu des larmes de ses confrères, auxquels il a fait les adieux les plus touchans, en leur donnant sa dernière bénédiction. Le concours qui s'est fait à ses obsèques, et son éloge funèbre par le Père Bellogrado, ont montré combien cette perte étoit sentie. Le Père Cassitto a publié des *Institutions théologiques*, en 4 vol. in-8°., qui servent dans plusieurs séminaires; une *Liturgie dominicaine*, en 2 vol. in-8°.;

les *Actes sincères de saint Maxime Cusman*, et plusieurs opuscules, Panégyriques, Oraisons funèbres, Dissertations en latin et en italien, et des Discours prononcés en diverses académies. Parmi ces opuscules, il y a une Dissertation sur un camée grec en agate, représentant la sainte Vierge, qui avoit été donné par la feu reine à M. Milsin, religieux Capucin et son confesseur. Le Père Cassitto laisse encore plusieurs ouvrages inédits, entr'autres, un grand travail sur les antiquités ecclésiastiques du royaume, pour lequel il avoit fait beaucoup de recherches. (*Encyclopédie ecclésiastique* de Naples.)

— L'étendue du diocèse de Québec, dans le Canada, a engagé le souverain Pontife à ériger un évêché à Montréal, ville importante par sa position, par le nombre de ses habitans et par ses établissemens religieux. M. l'évêque de Québec paroît avoir sollicité lui-même l'érection de ce siége dans le dernier voyage qu'il a fait en Europe. Ce prélat, animé d'un zèle véritable, a senti qu'un évêque ne pouvoit suffire aux besoins d'un si vaste territoire. Il y a lieu de croire que c'est sur ses indications que S. S. a fait évêque de Montréal M. Lartigue, ecclésiastique canadien, attaché précédemment au séminaire de Montréal. M. Lartigue est distingué par son mérite; et, comme il n'est âgé que d'environ quarante-cinq ans, il pourra rendre long-temps des services au diocèse, qui comprend le district de Montréal et le canton appelé de la Rivière-Chambly. La population toujours croissante du Canada, et de Montréal en particulier, ne peut que rendre plus avantageuse l'érection du nouveau siége. M. Lartigue paroît avoir été sacré en 1821. Un autre évêque a aussi été établi, la même année, pour la Rivière-Rouge, mission la plus éloignée du haut Canada. M. Provencher, prêtre canadien, jeune encore, mais d'un mérite distingué, a été établi évêque, et administrera cette partie probablement avec un titre d'évêché *in partibus*, comme le font déjà M. Macdonell, pour la mission écossoise du haut Canada, et M. Mac'eacharn, pour le nouveau Brunswick et l'île du Prince-Edouard. Nous avons annoncé la nomination de ces deux derniers évêques dans notre numéro 500, tome XX. Nous avions parlé, en même temps, de la nomination de M. Burke à la place de vicaire apostolique à Hallifax : ce prélat, qui a rendu de grands services en cette partie, et qui y a soutenu la controverse contre les protestans, doit être assez âgé, et on nous a

même annoncé sa mort. On croit que le saint Siége pourroit établir un évèché en titre à Hallifax, qui est à une trop grande distance de Québec pour que les communications puissent être fréquentes et faciles. *Voyez* la fin de notre article sur le Canada, dans le numéro indiqué.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 11 juin, M. Ravez, à la tête de la grande députation de la chambre des députés, a présenté au Roi l'adresse en réponse à son discours. Elle est telle qu'on doit l'attendre d'une majorité dévouée à la défense du trône et aux intérêts nationaux. S. M. a terminé sa réponse en disant : « La paix, la paix générale, objet des vœux de Henri IV, il ne me sera peut-être pas donné de la voir; mais j'ai la satisfaction d'annoncer à la chambre que les nouvelles que j'ai reçues sont très-favorables au maintien de la paix dans l'Orient, et me donnent lieu d'y espérer l'entier rétablissement de la tranquillité ». Après la cérémonie, le Roi est retourné à Saint-Cloud.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon a accordé un secours à la malheureuse veuve du sieur Durreux, noyé avec son fils, le 28 avril 1821, en traversant un torrent grossi par l'orage.

— M. de Lapanouze a été nommé, le 29 mai, membre du conseil général du département de la Seine, en remplacement de M. Bricogne, nommé receveur-général à Marseille.

— M. de la Villemarqué, membre de la chambre des députés, est nommé sous-préfet de Quimperlé ; les habitans de cet arrondissement se féliciteront sans doute d'un choix qui leur donne pour administrateur un homme éprouvé, et auquel ils avoient accordé trois fois leurs suffrages pour siéger à la chambre.

— M. Regnouf de Vains, membre de la chambre des députés, vient d'être nommé sous-préfet d'Avranches.

— M. le marquis Oudinot, colonel des hussards du Nord, vient d'être nommé colonel du 1er. régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, en remplacement de M. le comte de La Rochejacquelein, qui passe dans l'état-major général avec son grade de maréchal de camp en disponibilité. M. Mersmann, lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de la garde royale, remplace M. le colonel Oudinot au régiment des hussards du Nord.

— Nous avons le plaisir d'apprendre que l'ex-député du Rhône, M. de Corcelles, est arrivé à Paris. On dit qu'il est porteur d'une pétition adressée à la chambre des députés, et dans laquelle il se plaint des dernières élections de Lyon, où l'on a eu l'ingratitude de ne pas le nommer.

— M. Verninac, qui a été ambassadeur à Constantinople et préfet de Lyon, vient de mourir.

— Le 11, la cour royale de Paris, toutes les chambres assemblées,

a rendu, sur le réquisitoire de M. le procureur-général Bellart, un arrêt par lequel elle a évoqué l'instruction de l'affaire des troubles de La Rochelle. Il paroît que l'autorité regarde ces troubles comme ayant été provoqués par un comité directeur qui auroit son siége à Paris.

— Les accès de colère auxquels s'est livré, dit-on, le colonel Barbier du Fay, lorsqu'il s'est vu arrêté, ont provoqué une attaque qu'on a crue d'épilepsie. Il a été mis de suite à l'infirmerie, où tous les secours lui ont été prodigués.

— Le 12, quinze des ouvriers charpentiers qui s'étoient coalisés pour exiger de leurs maîtres une augmentation en sus de leur paie ordinaire, ont été traduits devant le tribunal de police correctionnelle : quatre ont été condamnés à deux mois de prison, un à trois, neuf à un mois; le dernier a été acquitté.

— D'après une ordonnance du Roi, les listes des membres du collége électoral du département de la Charente, et du collége électoral du 2e. arrondissement de l'Allier, seront affichées le 20 juin.

— M. Zéa, qui se dit envoyé extraordinaire de la république de Colombie, est parti pour Londres dans la nuit du 10.

— Une circulaire de M. le préfet de l'Isère aux sous-préfets et maires de ce département, porte que la colonne d'observation des passe-ports délivrés pour l'intérieur, doit contenir des renseignemens positifs sur la moralité, la conduite politique, et les motifs connus ou présumés des voyageurs, surtout de ceux qui ont déjà fixé l'attention de l'autorité.

— Le 24 mai, le tribunal correctionnel d'Uzès a condamné à trois mois d'emprisonnement, et 300 fr. d'amende, le nommé Durand, pour avoir proféré des cris séditieux et des outrages à la majesté royale. Par autre jugement, du tribunal correctionnel de Carpentras, du 30 mai, le nommé Joseph-Simon Brun a été condamné à trois jours d'emprisonnement, pour avoir crié : *Vive l'empereur!* l'état d'ivresse où se trouvoit ce malheureux a été le motif de l'atténuation de la peine.

— Six compagnies d'artillerie ont reçu l'ordre de quitter Toulouse, et de se rendre sur-le-champ à Bayonne avec leurs pièces.

— Deux compagnies du 2e. régiment d'artillerie à cheval et une compagnie d'ouvriers sont parties de Toulouse pour Bayonne.

— On annonce que le nommé Débrosse, l'un des prévenus dans l'affaire de Béfort, s'est brûlé la cervelle dans les prisons de Besançon.

— Des orages affreux ont éclaté dans les départemens du Puy-de-Dôme et de la Meurthe, et ont causé des pertes immenses.

— Le canton de Lausanne vient d'adopter pour ses poids et mesures le système métrique suivi en France.

— Vingt-deux Capucins espagnols, accusés d'avoir fait feu de leur couvent, ou du moins de l'avoir permis, lors de l'entrée des troupes constitutionnelles à Cervera, ont été mis en jugement devant une

commission militaire : trois autres, qui, dit-on, ont été trouvés les armes à la main, et qui cherchoient à fuir, ont été tués.

— L'insurrection de la Catalogne se développe de jour en jour avec plus de force. Le 30 mai, jour de saint Ferdinand, le plus grand tumulte a régné à Valence. L'Aragon et la Gallice surtout sont sur le point de se soulever comme la Catalogne.

— Les journaux rapportent, sur les massacres de Scio, des détails qui surpassent en férocité tout ce que les Turcs avoient fait jusqu'à ce jour.

— Nous avons déjà annoncé que l'embargo mis à Saint-Domingue sur les navires françois avoit été levé le 8 avril. Depuis cette époque, les propriétés françoises de cette île ont été mises en séquestre.

— On a appris des nouvelles affligeantes sur l'expédition de Madagascar : sur 212 individus, composant le personnel de l'expédition, on comptoit 37 morts et 167 malades ; il ne restoit plus que 8 personnes en état de santé. M. Vergos, capitaine de la gabarre, et plusieurs officiers, étoient au nombre des morts. Une insurrection de noirs a éclaté à l'île de France d'une manière alarmante ; mais elle a été réprimée par l'énergie et la promptitude des mesures prises par les jeunes créoles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 11 juin, M. le président donne connoissance à la chambre de la réponse du Roi à l'adresse ; elle est couverte par les cris unanimes, à droite, de, *Vive le Roi !* M. le ministre des finances présente le projet de loi sur le budget ; il propose de donner au Roi la latitude nécessaire pour récompenses d'anciens ordres militaires et les Suisses du 10 août. Il ne faudroit pas soumettre au contrôle des conseils généraux les dépenses des préfets, couvertes par les centimes fixes mis à la disposition du ministre de l'intérieur. Il sera proposé une loi spéciale pour l'achèvement de l'hôtel de la rue de Rivoli, et l'affectation d'une partie des hôtels du ministère des finances à la Bibliothèque du Roi. On réglera le *minimum* des inscriptions de rentes.

La totalité de l'arriéré, en 1816, étoit de 909 millions 413,220 fr. Aujourd'hui, cet arriéré est de 350 millions. Le ministre demande un crédit facultatif d'une somme de 400,000 francs de rentes pour achever de solder la première série de la dette arriérée. Après le paiement de 350 millions, les créances de 1810 à 1815 seront payées jusqu'à concurrence seulement d'une dernière somme de 11 millions 197,872 fr. Les arrérages des reconnoissances de liquidation portent la totalité de la dette publique, y compris la dotation de 40 millions pour la caisse d'amortissement, à 228 millions 724,960 fr.

La liste civile est portée pour 34 millions. Le ministère de la justice demande, pour 1823, 18 millions 51,842 fr. ; le traitement des juges de première instance sera élevé : le ministère des affaires étran-

gères demande 7 millions 840,000 fr.; le ministère de l'intérieur, 116 millions 423,823 francs; le ministère de la guerre, 189 millions 940,000 francs; le budget du ministère de la marine sera le même qu'en 1822. 2 millions sont demandés pour la chambre des pairs. Le peu de durée de la session actuelle fait remettre à la prochaine session la loi préparée pour l'organisation définitive de l'ancienne dotation du sénat.

Le budget des monnoies fournira, dans les frais d'administration, une réduction de 27,000 fr. Il faudra une allocation de 400,000 fr. pour convertir jusqu'à concurrence de 30 millions de monnoies duodécimales en monnoies décimales. Plusieurs données sont offertes pour réduire les frais d'administration dans cette partie. Le ministre a fait deux réductions, l'une, de 100,000 fr., dans les frais de ses bureaux, et l'autre, de 86,000 fr., dans le service administratif de son ministère. Il indique encore d'autres économies sur le service des administrations financières. D'après ce résumé, les dépenses s'élèvent en totalité à 900 millions 475,503 fr.; les recettes présumées seront de 909 millions 130,183 fr.: ainsi elles excéderont la dépense de 8 millions 654,680 francs. Les 16 millions d'arrérages qu'impose la régularisation de l'arriéré ne permettent pas de nouvelles diminutions sur l'impôt foncier. On s'occupera bientôt de la modération de quelques portions des impôts mal répartis ou trop onéreux.

Après ce discours, le ministre donne lecture à la chambre du projet de loi. M. Foy demande la distribution à tous les membres de la chambre des pièces qui pourront les éclairer sur les ministères de la guerre, des affaires étrangères et de la marine; il demande l'état nominatif de la répartition des fonds alloués au ministère des finances, et l'état nominatif devant servir à régler l'emploi des 2 millions attribués à la chambre des pairs. M. le ministre des finances observe que toutes les pièces demandées par M. Foy sont toujours distribuées à la chambre; mais que rien ne peut autoriser sa réclamation sur la demande relative à la dotation de la chambre des pairs, et qui existe en vertu d'une loi. Quant aux pièces demandées à l'appui des budgets de la guerre, des affaires étrangères et de la marine, personne n'a droit de réclamer la communication de semblables documens. M. Foy persiste à demander que la chambre ne discute le budget dans les bureaux que lorsque les ministres auront fourni tels et tels états.

La demande de M. Foy est écartée par la question préalable. M. le ministre des finances présente un projet de loi qui autorise le gouvernement à transférer le ministère des finances dans l'hôtel de la rue de Rivoli, et à affecter à l'aggrandissement de la Bibliothèque royale une partie des hôtels du ministère des finances. Le reste sera vendu. Le projet de loi sur les douanes est le même que celui de la session dernière. M. le ministre de l'intérieur reproduit les projets de lois soumis à la dernière session, et relatifs l'un au séminaire de Chartres, les autres à la construction de divers canaux. Plusieurs députés sont définitivement admis.

Le 13 juin, les bureaux se sont réunis pour nommer les commissions de comptabilité et des pétitions. On s'est ensuite occupé de l'examen préparatoire de la loi sur les douanes, et du projet relatif aux hotels du ministère des finances et de l'administration de la loterie, et à l'hôtel de la rue de Rivoli. Les membres de la commission des pétitions sont : MM. de Pommerol, de Courtarvel, Forbin des Issarts, de Foucault, de La Pasture, Pardessus, Rolland d'Erceville, Babey et Borel de Brétizel.

La chambre des lords, en Angleterre, a reçu plusieurs pétitions tendantes à admettre les pairs catholiques dans cette chambre. Elle s'est aussi occupée des pétitions de deux ministres anglicans contre l'évêque de Peterborough, qui leur a adressé quatre-vingt-sept questions, et qui, sur leur refus d'y répondre catégoriquement, leur a refusé lui-même l'autorisation pour exercer leurs fonctions. Cette conduite de l'évêque anglican a paru à plusieurs une exaction contraire à la liberté des églises protestantes, et il est sûr que quatre-vingt-sept questions forment un terrible formulaire : je ne crois pas que les évêques catholiques en aient jamais exigé un pareil. L'évêque de Peterborough a défendu sa conduite au parlement, et a été soutenu par lord Caltorque. On a remarqué qu'aucun des collègues du prélat n'a parlé sur cette affaire. On a décidé que les pétitions seroient déposées sur le bureau. Il paroît que les deux ministres étoient accusés d'avoir des sentimens contraires à ceux de l'église établie; ce qui est très-commun depuis long-temps dans le clergé anglican.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, un article que j'ai lu dans votre n°. 800, sur l'expulsion des Jésuites d'Espagne, m'a rappelé une anecdote que j'ai apprise, à Césène, d'un Jésuite espagnol qui y étoit en exil, dans le temps que j'habitois cette ville par suite de la déportation. Cette anecdote me paroît avoir tous les caractères de la vraisemblance.

Quelque temps après l'expulsion des Jésuites d'Espagne, un grand d'Espagne, voyageant en Italie, passa par Forli, qui n'est qu'à quatre lieues de Césène, et vit le supérieur du premier couvent des Jésuites de Madrid, qui y demeuroit. Leur entretien fut long; le grand d'Espagne demanda, entr'autres, au Jésuite s'il savoit la cause des mesures prises dans ce royaume contre la société. « Nous l'avons

toujours ignorée, dit le Père. -- Eh bien ! je vais vous l'apprendre, repartit le seigneur espagnol.

» Vous rappelez-vous qu'un jour, pendant que vous étiez à table avec votre communauté, on vous apporta vos lettres de la poste, et que vous remites la clef de votre chambre au Frère, en lui faisant signe d'aller déposer les lettres sur votre bureau; qu'un instant après arriva un officier de la part du roi, avec ordre de visiter vos papiers, et que vous lui remites avec sécurité la clef de votre chambre pour faire ces recherches » ? Le Jésuite se rappela en effet ces circonstances.

« Eh bien ! reprit le voyageur, parmi les lettres de cet ordinaire, il y en avoit une au timbre de Rome, qui paroissoit vous être adressée par votre général Ricci, dont on avoit contrefait la signature. Cette lettre fut portée au roi toute cachetée, et il y étoit dit, en substance, qu'il couroit à Rome des bruits très-fondés sur l'illégitimité du roi d'Espagne; que vraisemblablement il y auroit dans ce pays une révolution à laquelle la cour de Rome prendroit une part active, pour faire passer la couronne sur la tête de l'héritier légitime, et qu'il devoit avoir soin, lui recteur, de préparer les esprits de ses religieux pour cet évènement, et d'en avertir les supérieurs des autres maisons.

» Vous voyez bien où tendoit cette lettre; c'étoit une imposture imaginée par vos ennemis pour vous perdre. Charles III, blessé par l'endroit le plus sensible, donna dans le piége; il fut embarrassé, et hésita long-temps. Il consulta secrètement pour savoir si un souverain, pour des raisons secrètes qu'il ne peut mettre au jour, et qu'il *garde dans son cœur royal*, peut en conscience bannir un ordre religieux de ses Etats. Les théologiens furent pour la négative; mais les courtisans et les conseillers répondirent affirmativement; c'étoient peut-être les mêmes qui avoient fabriqué la lettre. Voilà la cause de votre expulsion, et de la rigueur qui y présida ».

Tel fut le récit du Père Casseda, Jésuite castillan, homme incapable d'en imposer (1). Ne faut-il pas plaindre beaucoup les souverains entourés d'hommes aussi ardens qu'habiles à les tromper, et qui font jouer tant de ressorts pour parvenir à leurs fins? Je vous livre ce récit, et suis.....

E. M. B., *curé au diocèse de Montpellier*.

25 avril 1822.

---

(1) Pierre-Xavier Casseda, né le 2 août 1739, entra chez les Jésuites en 1757, et fut envoyé dans les Philippines, où il resta jusqu'à l'expulsion. Lorsque les Jésuites furent rétablis à Naples, au commencement de ce siècle, il y passa, et, en 1815, il retourna en Espagne, et est mort à Barcelonne, en juin 1816. Il est auteur de deux écrits contre Mercier, et son *An 2440*, et il accompagna de notes la traduction italienne de l'ouvrage françois : *les Francs-Maçons confondus*.

Sur le *Dictionnaire historique de Feller*, édition de Lyon, en 10 vol. in-8°. Tome V (1).

Ce volume, qui vient de paroître, contient les lettres G et H ; on y trouve un assez grand nombre d'articles nouveaux. L'éditeur s'est fait une loi de ne point toucher aux articles de Feller ; mais en quelques endroits il nous semble avoir porté ce scrupule trop loin, par exemple, à l'article *Gerbert*. Comme ce savant abbé de Saint-Blaise vivoit encore à l'époque où Feller donna la première édition de son *Dictionnaire*, sa mort n'étoit point marquée à son article, et tous ses ouvrages n'étoient point indiqués ; il étoit assez convenable de remplir cette lacune, et on l'eût fait aisément avec le secours de la *Biographie universelle*, qui a consacré à l'abbé de Saint-Blaise un article intéressant.

En approuvant l'esprit qui a présidé à la rédaction des nouveaux articles, on pourroit les trouver quelquefois un peu trop courts. Ainsi le mérite, la réputation et les nombreux ouvrages du cardinal Gerdil, sollicitoient peut-être une notice plus développée. L'éditeur auroit pu donner place dans son volume au Père Gontery, Jésuite, controversiste et directeur estimé de son temps, dont M. Barbier a cité les ouvrages dans son *Examen critique* ; il auroit pu profiter aussi de l'article que le même bibliographe a consacré à un savant prélat, François de Harlay, archevêque de Rouen, auquel Feller avoit à peine accordé quelques lignes. Le nouvel éditeur a fait entrer dans ses additions

(1) Prix, pour les souscripteurs, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Lyon, chez Rolland et Rusand ; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

l'abbé Hooke, docteur et professeur de Sorbonne; mais son plan ne lui a pas permis de donner à cet article toute l'étendue qu'on pourroit désirer. M. Barbier, dans son *Examen critique*, avoit aussi inséré sur Hooke un article qui n'est, ni impartial, ni complet, et c'est ce qui nous a engagé à en présenter ici un, où nous rapportons des faits totalement omis par le bibliographe, et où l'on trouvera, entr'autres, des détails dignes, ce semble, d'être recueillis sur l'évènement qui a fait le plus de bruit dans l'histoire de la Sorbonne au dernier siècle.

Luce-Joseph Hooke (1), docteur de Sorbonne, né à Dublin, étoit fils de Nathaniel Hooke, catholique anglois, auteur d'une Histoire romaine et d'écrits politiques. Luce vint pour ses études en France, à l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, et il y resta. Il passa quelque temps au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, fit sa licence avec distinction, fut reçu docteur de la maison de Sorbonne, vers 1736, et devint, vers 1740, professeur de théologie dans cette école célèbre. Le 18 novembre 1751, il présida la thèse de l'abbé de Prades, qu'il avoit signée apparemment sans la lire, ainsi que le syndic et le grand-maître des études. La thèse fut soutenue en présence de Hooke, de toute la licence, et de huit docteurs, faisant les fonctions de censeurs. Plusieurs points furent attaqués et défendus; mais personne ne parut s'apercevoir de l'esprit général de la thèse. Il arriva même que le répondant étant demeuré court sur la proposition relative aux miracles, Hooke prit la parole pour y suppléer, et défendit la doctrine de la thèse sur cet objet; ainsi le rapportent les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1752, page 35.

Ce ne fut que quelques jours après que le zèle s'éveilla, et la thèse fut déférée à l'assemblée du *primâ mensis* de décembre. Le syndic, Dugard, voulut d'abord l'excuser; mais

---

(1) Son nom est écrit tantôt Hook, tantôt Hooke, tantôt Heocke; nous avons suivi l'orthographe que nous avons trouvée dans les déclarations signées de lui, en 1762, sur la thèse de Prades.

Hooke déclara qu'il rétractoit sa signature. On lui avoit, dit-il, présenté la thèse dans la récréation, après le dîner, lorsque son esprit étoit naturellement distrait, et on ne lui en avoit permis qu'une lecture rapide. Il déclara même depuis que, lorsqu'il relut la thèse, après les premières plaintes, il y trouva des choses qu'il n'avoit pas aperçues à la première lecture. Il prétend qu'il alla chez le syndic pour l'engager à déférer la thèse le premier, ou pour lui permettre de le faire, ce qu'ils ne firent cependant ni l'un ni l'autre : les premiers qui déférèrent la thèse furent les docteurs Le Large et Le Rouge. Le 15 décembre, les députés chargés d'examiner la thèse ayant fait leur rapport, la Faculté jugea la thèse condamnable, suspendit de Prades, et chargea encore les députés d'extraire et de noter les diverses propositions. Hooke déclara aussi qu'il condamnoit la thèse. Au *primâ mensis* de janvier, qui eut lieu le 4, Hooke et de Langle, grand-maître des études de l'abbé de Prades, *après une foible justification*, disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, avouèrent qu'ils avoient eu tort, déclarèrent qu'ils en étoient fâchés, et laissèrent chacun leur déclaration par écrit.

La déclaration de Hooke étoit en latin, dont voici la traduction littérale : « Je soussigné, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la société de Sorbonne, et professeur royal de théologie, déclare à tous ceux à qui il importe ou importera, que j'ai signé imprudemment la thèse majeure ordinaire de Martin de Prades, que je présidois; que je condamne la thèse et les erreurs qu'elle contient, comme je l'ai déjà fait expressément dans l'assemblée générale du 15 décembre dernier; que je suis très-fâché d'avoir donné par ma signature occasion au scandale; que je révoque cette signature, et que je la regarde comme nulle, ainsi que je l'ai révoquée dans l'assemblée générale du 1er. décembre. Paris, le 4 janvier 1752. Hooke ».

Il paroît que les trois signataires de la thèse avoient fait des déclarations qui furent jugées trop longues pour être consignées dans les registres, et qu'ils en rédigèrent de plus courtes dans le même esprit. La première déclaration de Hooke se trouve imprimée à la suite de sa lettre à l'archevêque de Paris, en 1763. Il y avouoit sa négligence, et cherchoit en même temps à s'excuser par les considérations que nous avons exposées plus haut. Il faisoit en même

temps sa profession de foi, en dix-sept articles, sur les points qui avoient été blâmés dans la thèse, et renvoyoit à son ouvrage des *Principes de la Religion naturelle et révélée*, pour s'assurer de sa doctrine et de son enseignement.

Il y eut des avis dans la Faculté pour suspendre, pour quelque temps, les trois docteurs de leurs fonctions; mais la Faculté ayant porté sa censure le 27 janvier, ils déclarèrent tous les trois, le 19 février, y adhérer d'esprit et de cœur. Le 1er. mars, le docteur Tamponnet fit un rapport sur ce qui les concernoit. On admit leurs déclarations, on reçut la démission que Dugard fit de sa qualité de syndic, et on décida que de Langle et Hooke seroient repris publiquement, dans l'assemblée générale du 5 avril, pour leur négligence et le scandale qui en étoit résulté, et qu'on les avertiroit d'être plus sur leurs gardes à l'avenir. Il furent repris en effet, le 5 avril, en pleine assemblée, et reçurent, disent les actes de la Faculté, cette réprimande avec des témoignages de repentir et d'adhésion à la décision de la Faculté. Quant à Hooke, une lettre de cachet du 3 mai 1752, provoquée par le cardinal de Tencin, proviseur de Sorbonne, déclara sa chaire de théologie vacante, et enjoignit à la Sorbonne de le remplacer. Ses confrères en Sorbonne, le prieur de cette maison, les professeurs de Navarre, le syndic de la Faculté de théologie, écrivirent au cardinal en sa faveur; mais il n'en fut pas moins remplacé, et le docteur Le Corgne de Launay fut nommé, le 9 juin, à sa chaire, dans une assemblée présidée par M. Robuste (1), évêque de Nitrie, désigné à cet

(1) François-Joseph Robuste, de la maison et société de Sorbonne, étoit un des docteurs les plus estimés de son temps. Il s'attacha à M. de Rohan, archevêque de Reims, dont il devint suffragant sous le titre d'*évêque de Nitrie*; il fut sacré en cette qualité, le 21 août 1729, et mourut, le 3 février 1754, à 71 ans. Les Dictionnaires historiques ne font aucune mention de ce prélat, qui fut cependant mêlé dans plusieurs des affaires de l'Eglise, et qui étoit un théologien capable. Il fut un des plus zélés pour la révocation de l'acte d'appel de la Faculté de théologie de Paris, et n'omit rien dans les visites qu'il faisoit dans le diocèse de Reims pour réduire les opposans. Il fut membre des assemblées d'évêques qui se tinrent à Paris, en 1749, à l'occasion de l'*Instruction pastorale* de M. de Rastignac, archevêque de Tours, *sur la justice chrétienne.*

Nous avons sous les yeux un recueil de manuscrits qui a appartenu à cet évêque, et qui contient des Lettres, des Mémoires et des

effet par l'archevêque de Paris. Hooke eut même ordre de quitter la maison de Sorbonne; mais en 1754, lorsque de Prades eut été rétabli, le docteur songea à profiter de la même faveur : il écrivit au cardinal Valenti, secrétaire d'Etat de Benoît XIV, et au cardinal de Tencin, et il obtint que la lettre de cachet fût révoquée, le 24 juin 1754. Il ne recouvra pas sa chaire; mais il obtint, en dédommagement, une pension du Roi. C'est alors qu'il publia sa déclaration, qu'il avoit lue dans l'assemblée de la Faculté, le 4 janvier 1752, et où il s'expliquoit sur les points censurés dans la thèse. Cette déclaration forme une petite brochure in-4°., qui se trouve à la suite de l'extrait des conclusions de la Faculté de théologie sur cette affaire. Mais cette édition n'est pas la même que celle que publia la Faculté : nous avons celle-ci sous les yeux avec les pièces (1); on n'y voit point d'autre

---

Opuscules de théologie. Les plus remarquables sont un Mémoire contre M. de Langle, évêque de Boulogne, prélat appelant, et à l'occasion duquel la province de Reims demanda, en 1723, à tenir un concile; le Mémoire a 160 pages, et est une réponse à une lettre que M. de Langle avoit écrite à l'archevêque de Reims, le 12 mai 1723; un projet de censure contre les *Pouvoirs légitimes du premier et du second ordre*, de l'abbé Travers; il y a trente-une propositions diversement qualifiées : un autre projet de censure contre l'*Instruction pastorale* de M. de Rastignac. Ce projet, que l'on a tout lieu de croire de l'évêque de Nitrie, est assez curieux; il note vingt-cinq propositions, rangées sous sept titres différens, et applique à chacune des qualifications spéciales, en indiquant le sens sur lequel portent ces qualifications, et en distinguant les divers sens. La forme de ce travail est à peu près la même qui a été suivie dans la bulle *Auctorem fidei*.

(1) Elle porte pour titre : *Acta sacræ Facultatis parisiensis circà Joannem-Martinum de Prades; adjunctis instrumentis*, Paris, Garnier, 1754, in-4°., 47 pages. Ces actes sont en deux parties, dont la première renferme ce qui s'est passé en 1751 et 1752, et la deuxième, ce qui s'est passé en 1754, lors des démarches que fit de Prades pour être rétabli. Ces actes entrent dans beaucoup de détails sur l'affaire de Prades; ils renferment la censure, et ce qui l'a précédée et suivie.

On peut consulter encore sur ce sujet le *Mandement de l'archevêque de Paris*, du 29 janvier 1752, pour condamner la thèse; celui *de l'évêque de Montauban* (de Verthamon), du 23 février suivant; l'*Instruction pastorale de l'évêque d'Auxerre* (de Caylus), du 29 mai 1752; les *Remarques sur une thèse soutenue en Sorbonne, le 30 octobre 1751, par l'abbé de Brienne* (elles sont de l'abbé Mey), 22 pages in-12; *Observations importantes au sujet de la thèse de M. de Prades* (par

déclaration de Hooke que celle que nous avons donnée plus haut.

Dans le temps même de l'éclat de la thèse, Hooke faisoit imprimer le fruit de ses leçons dans la *Religionis naturalis et revelatæ Principia*, Paris, 1752-1754, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, dont sa disgrâce retarda la publication, est écrit dans la forme scolastique, et pour l'instruction des jeunes théologiens, et a pour but de réfuter les principaux systèmes des incrédules. On croit que Hooke eut part à la rédaction de la *Lettre de l'archevêque de Lyon à l'archevêque de Paris*, 1760; on lui supposoit du moins quelques liaisons avec M. de

---

Gourlin), 1752, in-12; *Lettre au sujet de l'apologie de M. de Prades* (peut-être par le même), 7 pages in-12.

Ces écrits ont été réunis dans un recueil intitulé : *la Religion vengée de la thèse et de l'apologie de M. de Prades*, Montauban, 1754, in-12 de 559 p; ce recueil, qui fut imprimé véritablement à Utrecht, contient encore quelques autres écrits. (La *France littéraire* attribue ce recueil à Pierre Leclerc, retiré à Utrecht; Goujet le croit de Louis-Pâris Vaquier, aussi retiré à Utrecht; mais les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1765 n'en parlent pas, quoiqu'elles aient consacré un long article à ce janséniste).

On peut rapporter au même sujet les trois écrits suivans : 1°. *Lettres flamandes, ou Histoire des variations et contradictions de la prétendue Religion naturelle* (par R. S. A. Duhamel), 1752 et 1753, in-12; la première partie, qui est de 1752, renferme quatorze lettres, et la seconde, de 1753, a aussi quatorze lettres, lesquelles sont contre la thèse de l'abbé de Prades; 2°. *Thesis Joannis-Martini de Prades, theologicè discussa et impugnata* (par Grégoire Simon, docteur de Sorbonne, né à Paris, en 1720, et auteur d'un Traité latin de la Religion, 1758, 2 vol. in-12, et 1766, 3 vol. in-12), Paris, Guerin, 1753, in-12 de 552 p., y compris l'Appendix, où, entr'autres pièces, se trouve une comparaison de plusieurs extraits de la thèse avec des passages d'écrits philosophiques; 3°. *Examen de l'Apologie de l'abbé de Prades* (par G. Brotier, Jésuite), 1753, in-8°.

Enfin, dans un autre genre, nous citerons l'*Apologie de M. l'abbé de Prades*, Amsterdam et Berlin, 1752, in-8°., 3 parties; la dernière partie étoit de Diderot, et se trouve dans ses *Œuvres*; on croit que d'Alembert a travaillé aux deux premières parties : le *Tombeau de la Sorbonne*, à Constantinople; 1753, in-12 de 22 pages; c'est une relation ridicule de l'affaire de Prades, faite par quelque philosophe. *Court Examen de la Thèse de M. l'abbé de Prades, et Observations sur son Apologie* (par D. L. Bouillier, ministre protestant, mort à Londres, le 23 décembre 1759), Amsterdam, MM. Rey, 1753, in-12 de 165 pages.

Montazet et avec l'abbé Mey. Cependant il cherchoit à recouvrer une chaire : l'occasion s'en présenta en 1762. Le docteur Le Fèvre, professeur en Sorbonne, ayant donné sa démission, Hooke se mit sur les rangs pour lui succéder. L'élection se fit le 22 avril, en Sorbonne, sous la présidence de l'archevêque de Paris. Ce prélat portoit un autre docteur, François Petit-Jean, qui eut d'abord le plus de voix ; à un second scrutin, il y eut égalité entr'eux ; et à un troisième, Hooke eut une voix de plus que son compétiteur. Toutefois, comme il y avoit eu quelque irrégularité dans le scrutin, M. de Beaumont refusa de conclure pour Hooke : celui-ci ne s'en regarda pas moins comme élu, et il se fit installer par le docteur Le Fèvre. Il s'adressa même au parlement, qu'on savoit être disposé à contrarier l'archevêque : le parlement admit en effet sa requête, et un arrêt du 6 mai 1762 confirma l'élection. La maison de Sorbonne se déclara aussi pour Hooke, dans son assemblée du 28 mai, et chargea les docteurs de Villevieille, Riballier et Ladvocat de suivre cette affaire. Ces députés appelèrent comme d'abus du refus de l'archevêque. Les avocats Mey, Lherminier, Cellier, de la Monnoye, Piales et Gerbier, signèrent, le 5 juillet, une consultation de 63 pages in-4°., pour Hooke ; et d'autres avocats en signèrent, le 4 décembre suivant, une contraire, in-4°. de 43 pages, à laquelle on répondit, au nom de la Sorbonne, par un Mémoire de 20 pages in-4°.

M. de Beaumont s'étant montré fort blessé de ces démarches, il y eut, le 13 août, une nouvelle assemblée de la Sorbonne, où on délibéra sur l'appel comme d'abus que les trois docteurs avoient interjeté en faveur de Hooke, et la majorité fut d'avis de les désavouer ; mais le lendemain, Hooke appela comme d'abus en son propre nom, et un nouvel arrêt, du 23 août 1763, le maintint dans sa place. L'archevêque fit défendre dans les séminaires de suivre ses leçons, qui, bientôt se trouvèrent désertes ; le docteur lui adressa, sous la date du 23 décembre 1763, une lettre de 17 pages, qu'il rendit publique, et où il se plaignoit avec amertume de cette espèce d'interdiction. On n'avoit à lui reprocher, disoit-il, qu'une négligence dans l'affaire de Prades ; mais ne l'avoit-il pas expiée par tout ce qui s'étoit passé, et, puisqu'on usoit d'indulgence envers le principal coupable, pouvoit-on se montrer sévère envers celui que l'on ne pouvoit taxer que d'imprudence ?

La lettre étoit forte et peu propre à fléchir le prélat, qu'on y accusoit d'humilier et de tourmenter la Sorbonne par ses procédés contre un docteur auquel elle avoit donné des marques d'attachement et d'estime. On trouve à la suite des pièces justificatives, qui sont à peu près les mêmes qui avoient paru précédemment dans le format in-4°. : les lettres et les pièces forment 72 pages in-12. Le parlement fit mention de cette affaire dans ses fameuses *Remontrances*, du 29 février 1764, contre l'archevêque, in-4°., page 21, note 3.

Pendant l'éclat de cette contestation, Hooke fut un des commissaires de la faculté de théologie nommé pour examiner l'*Emile* de Rousseau; il rédigea un projet de censure avec les docteurs Le Grand et de Nans, de Saint-Sulpice, et le Père Bonhomme, cordelier. Ce projet fut lu au *primâ mensis* d'août 1762, et discuté les jours suivans; les *Nouvelles Ecclésiastiques* font l'éloge du travail de Hooke, mais prétendent qu'il fut altéré par ses collègues (1763, pages 21 et 85). Cependant les désagrémens qu'éprouvoit Hooke, dans sa chaire, lui faisoient désirer un changement. L'abbé Ladvocat, son ami, qui occupoit la chaire d'hébreu, fondée en Sorbonne par le feu duc d'Orléans, étant mort le 29 décembre 1765, Hooke obtint cette place, qu'il n'occupa que peu d'années; ayant été nommé vers le commencement de 1769 bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine.

Il donna, en 1774, une deuxième édition de son Traité *Religionis naturalis et revelatæ Principia*, Paris, chez Berton, 1724, 3 gros vol. in-8°., ou plutôt ce fut un Bénédictin anglois, son ami B. Brewer, qui eut soin de cette édition. On trouve au commencement du 1er. vol. une lettre de Hooke à ce théologien, en date du 1er. mars 1773, où il lui abandonne tout le soin de l'édition, à laquelle il fit lui-même peu de changemens. Il y ajouta seulement un traité du Principe de la religion catholique, qu'il avoit dicté en Sorbonne; mais il paroît que Brewer fit beaucoup d'additions, et mit un grand nombre de notes. Le 1er. vol. contient la théologie naturelle et des élémens de morale et de jurisprudence; le second, la religion révélée, soit mosaïque, soit chrétienne, et le troisième, les principes de la religion catholique, qui forment plutôt un traité de l'Eglise; on a joint à la fin *la Règle de la foi* de Véron. En 1791, Hooke perdit sa place de bibliothécaire pour refus de serment; il se retira à Saint-Cloud, où

il mourut le 12 avril 1796 (23 germinal an 4). Son extrait mortuaire porte qu'il étoit âgé de 80 ans.

M. Barbier, dans l'*Examen critique*, cite de l'abbé Hooke deux éditions; savoir, 1°. les *Discours et Réflexions critiques* de Nathaniel Hooke sur l'histoire romaine; le fils les traduisit en françois, et les publia avec des augmentations, le 1er. tome en 1770, le 2e. et le 3e. en 1784. 2°. les *Mémoires du maréchal de Berwick*, avec des notes, 1778, 2 vol. in-12. Celui qui remplaça Hooke dans la place de bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine, fut Gaspard Michel, plus connu sous le nom de l'abbé Leblond, et dont M. Barbier fait l'éloge; Leblond, qui est mort à l'Aigle en Normandie, le 17 juin 1809, étoit ami de Dupuys et eut beaucoup de part à la publication du livre *de l'Origine de tous les cultes*; c'est dire assez quels étoient les sentimens de cet abbé, un des plus ardens à abandonner son état, habitué des clubs, et que l'on croit auteur de recueils licentieux.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les processions de dimanche dernier, qui se sont faites le matin avant la grand'messe, n'ont point éprouvé d'accidens; les autres ont essuyé un orage qui a éclaté un peu avant midi, et qui, du reste, n'a pas été très-long. Quelques-unes ont pu se mettre à l'abri. Les Princes et Princesses se trouvant à Saint-Cloud, ont suivi la procession de la paroisse. A huit heures du matin, LL. AA. RR. se sont rendues à l'église, et ont accompagné la procession dans toutes ses stations; la dernière a été à la chapelle du château. LL. AA. RR. sont retournées ensuite à l'église, et ont assisté à la grand'messe : elles ne sont rentrées au château qu'à onze heures.

— Le samedi 15, M. l'évêque de Chartres a reçu le *pallium* des mains de M. l'archevêque de Paris, après la messe célébrée par ce dernier prélat : la cérémonie s'est faite dans la chapelle de l'Archevêché avec les cérémonies prescrites par le Pontifical. Les deux prélats étoient assistés chacun de leurs grands-vicaires.

— Les nouvelles les plus récentes de Bordeaux sont rassurantes sur l'état de M. l'archevêque : ce prélat est beaucoup mieux; il a pu se lever, et même se transporter à sa cha-

pelle pour communier. M. l'abbé Janson, qui se trouve en ce moment à Bordeaux, où il étoit allé donner une retraite, lui a dit la messe à minuit. Le prélat a recueilli, dans cette occasion, de nombreux témoignages de l'attachement de son clergé et des fidèles : on se rendoit dans les églises pour demander à Dieu le rétablissement d'une santé si chère. On peut bien croire que ce n'est pas seulement à Bordeaux que ce rétablissement du vénérable archevêque excitera la joie des amis de la religion : l'église de France toute entière se félicitera de conserver un prélat qui en est l'ornement par son zèle, sa sagesse et ses vertus.

— M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, qui s'occupe constamment de tout ce qui peut hâter le succès de l'œuvre confiée à ses soins, a eu la satisfaction, cette année, de faire partir plusieurs sujets pour les colonies. Dans ce moment, un élève de sa maison, M. Fournier, attend à Bordeaux un bâtiment qui le transportera à Cayenne, lieu de sa destination : trois Frères des écoles chrétiennes doivent se joindre à lui. Les autres colonies demandent aussi des prêtres : la Martinique, l'île Bourbon, ont besoin de secours ; il n'y a qu'un prêtre au Sénégal, où il en faudroit quatre. On voudroit pouvoir envoyer des prêtres à ces bons Indiens de Terre-Neuve, dont nous avons parlé dernièrement sur le rapport de M. de Venancourt. On voudroit pouvoir en envoyer aussi à Madagascar, peuplée entièrement de païens. Les jeunes gens qui désireroient entrer, l'année prochaine, au séminaire du Saint-Esprit, ne doivent point attendre aux vacances pour se faire inscrire. On recevra ceux qui présenteront des témoignages favorables. Les lettres doivent être affranchies.

— L'exposé des motifs présentés par le ministre de l'intérieur, à l'appui du projet de loi relatif au séminaire de Chartres, montre quelle est la nécessité de cette mesure, retardée dans la dernière session par un incident fâcheux. A la voix de leur évêque, dit le ministre, les élèves ecclésiastiques du diocèse, dispersés auparavant dans des institutions particulières, ou provisoirement admis dans le séminaire de Versailles, sont revenus à Chartres, où il est urgent de les réunir dans un même local ; mais les dépenses de cet établissement ne sont ni terminées, ni acquittées, et c'est à cela que doit pourvoir en partie la somme de 90,000 fr., à laquelle on évav

lue le produit de l'imposition extraordinaire demandée. La délibération approfondie du conseil général, et l'unanimité des suffrages des membres qui le composent, constatent assez l'expression d'un vœu conforme à l'intérêt général du département. On objecteroit peut-être que la loi du 24 juillet 1821 ayant pourvu, sur le produit des extinctions ecclésiastiques, aux dépenses des nouveaux siéges, on ne doit point y faire contribuer les départemens : mais rien, dans cette loi ou dans la législation antérieure, ne s'oppose à ce que les départemens concourent aux dépenses des établissemens nécessaires aux diocèses. En admettant que le produit des extinctions pourra, lorsqu'il sera réalisé en totalité, suffire aux dépenses diverses, il faut reconnoître encore que la marche de ces extinctions, plus lente qu'on ne l'avoit supposé d'abord, entraînera plusieurs années avant qu'on puisse y puiser des ressources suffisantes ; et les inconvéniens qui résulteroient de ce retard pour le séminaire de Chartres seroient beaucoup plus sensibles que le sacrifice que le département demande à s'imposer. Il faut penser que plus de cent paroisses sont privées de desservans et de vicaires. C'est d'après ces motifs que le projet de loi porte que le département est autorisé à s'imposer 3 centimes et demi par addition au rôle des contributions foncière, personnelle et mobilière de 1822, et que le produit de cette imposition sera exclusivement affecté au rétablissement du séminaire de Chartres, et à la translation du tribunal civil et de la gendarmerie, qui y sont actuellement établis. Nous n'ajouterons rien à un exposé si simple et si convainquant.

— M. l'évêque de Luçon vient de visiter la partie de son diocèse formée par l'arrondissement des Sables. Le prélat a, pendant trois semaines, administré le sacrement de confirmation à plus de dix-neuf mille personnes ; tous les jours il a prêché, ou il a eu soin que l'on prêchât sur les sujets adaptés aux circonstances, sur les abus dont il étoit instruit, etc. Malgré la chaleur, on se portoit en foule dans les églises. Dans tous les lieux, l'esprit de l'ancienne Vendée a fait éclater, sur le passage de son digne pasteur, les sentimens du respect et de la joie. La ville des Sables s'est portée toute entière au-devant de lui ; des jeunes gens, tenant des drapeaux blancs, précédoient le clergé et les autorités. Dans presque toutes les paroisses où M. l'évêque a donné la confirmation, les habi-

fans ont voulu fournir des gardes d'honneur pour escorter sa voiture. Dans les Marais de Saint-Jean-de-Monts, des feux étoient allumés sur la route. On venoit de loin pour recevoir la bénédiction épiscopale ; les mères vouloient procurer cet avantage à leurs enfans. Toutes les habitations étoient pavoisées ; et le peuple, charmé de la bonté du prélat, lui témoignoit la même allégresse qu'à un père. C'est dans les Marais de Saint-Jean-de-Monts qu'a péri l'infortuné Louis de la Rochejacquelein, dont le tombeau est placé sur un tertre entouré de peupliers. Sa veuve y a fait ériger un calvaire : la croix est le seul ornement qu'elle ait voulu placer sur le tombeau du généreux guerrier. Ce calvaire, qui est terminé depuis peu, a été béni, pendant la tournée épiscopale de M. l'évêque, par M. l'abbé Affre, son grand-vicaire. M. le général Desabbais, M. Chabot du Parc, M. Robert du Chastaigner, commandant la division des Marais, sont venus pleurer sur la tombe de leur ami ; une foule de Vendéens ont assisté à la cérémonie. La tournée du prélat aura encore contribué à ranimer le zèle des Vendéens pour deux causes qui leur sont chères. Que l'on augmente le nombre des prêtres, et la Vendée reparoîtra ce qu'elle étoit ; et déjà même, dit-on, on a pu vérifier que les libéraux, qui ont prévalu dans les dernières élections, ne forment pas le vingtième de la population totale, bien qu'ils possèdent assez de propriétés pour avoir une majorité dans les colléges.

— On a publié dans le *Véridique*, journal de l'Hérault, et on nous a envoyé en manuscrit la relation d'un miracle opéré à Lodève le 12 mai dernier sur une jeune personne, Mlle. Rey, paralysée de la moitié du corps. Cette demoiselle avoit cessé tous les remèdes depuis trois ans ; on engagea la mère à recourir aux prières de saint Fulcran, évêque et patron de Lodève, et honoré dans ce pays, où son intercession a donné lieu à de nombreux miracles (1). On commença donc un vœu à saint Fulcran ; on apportoit la malade à Lodève, et on la portoit ensuite à l'église. Cela se fit en 1820 et en 1821 ; on continua cette année. Le samedi 11 mai, on amena Mlle. Rey à Lodève, toujours perclue, et ayant besoin d'être portée ; le dimanche, au moment d'aller à l'église pour la grand'messe,

(1) Fulcran, de la famille des comtes de Soustancion, fut sacré évêque en 949, et mourut le 13 février 1006.

Mlle. Rey dit qu'elle est en état de marcher seule, et en effet elle se rend à l'église sans autre appui qu'un bras. Elle se présente à l'offrande, se met à genoux, et fait tous les mouvemens qui lui étoient impossibles depuis plusieurs années. De retour à Boussagnes où son père réside, sa famille a été témoin de sa guérison, et ceux mêmes qui ne croient pas aux miracles s'écrient que cette guérison ne peut-être que l'ouvrage du Très-Haut. Telle est la substance de la relation, qui est signée et certifiée par MM. Donadieu, maire de Boussagnes, Salles, adjoint, et Aujand aîné, propriétaire. M. Donadieu, dans une lettre particulière jointe à la rélation, montre la plus entière conviction du miracle, et son témoignage a d'autant plus de poids, qu'il professe les sentimens les plus chrétiens. Toutefois on regrette de ne voir la relation munie de la signature d'aucun ecclésiastique, ni d'aucun médecin; on auroit désiré que M. le curé de Boussagnes ou quelque ecclésiastique de Lodève se fussent joints aux autorités civiles; alors le certificat auroit paru acquérir une nouvelle force. On remarque aussi que l'âge de Mlle. Rey (elle est dans sa 15e. année), exige peut-être un examen plus attentif et des précautions plus sévères.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le réquisitoire présenté à la cour royale de Paris, par M. le procureur-général Bellart, est remarquable par les lumières qu'il répand sur les sociétés secrètes, et par l'énergie du style et de la pensée. « Une secte impie, dit-il, vomie sur toutes les parties de l'Europe par l'inquiète et turbulente Italie, a franchi les barrières de notre France. Nous aussi, il faut bien le confesser, nous avons enfin nos *carbonari*, nos *carbonari* qui, comme ceux de l'Italie, appellent à eux les fous, les ambitieux, les scélérats, les hommes perdus de dettes et de crimes, les hommes de proie, les hommes privés de lumières et faciles à tromper, et, pour comble d'absurdité, jusqu'aux écoliers. Cette détestable institution, dont le code est l'assassinat, dont l'arme favorite est cette arme odieuse à la vieille générosité françoise, et à toute générosité, le poignard; dont les fanatiques instrumens se lient au meurtre par le serment, et préludent, à ce qu'ils croient, à la liberté, par une imbécile soumission au plus féroce despotisme, produit depuis plusieurs mois tous les troubles que nous avons vu éclater à des époques voisines, sur des points différens ». Ailleurs, il s'écrie avec noblesse, en parlant du poignard présenté à nos soldats par les conspirateurs : « Le soldat françois, l'Europe le sait, connoît le sabre et l'épée; le poignard fait horreur au soldat françois ». Le magistrat a dit que ces

associations n'étoient pas dirigées contre un seul trône, mais contre toute autorité. Dans tous les mouvemens on a remarqué parité d'organisation, similitude du serment, même affreux caractère des engagemens, mêmes signes de reconnoissance; et il est certain que toutes ces manœuvres partent d'un seul et même plan, arrêté par un comité directeur invisible, qui jusqu'ici a su s'entourer de ténèbres. Il est arrivé de toutes parts des révélations et des confessions tellement nombreuses, que, quand elles seront connues, il sera impossible aux plus incrédules de révoquer en doute l'existence du complot.

— LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême ont daigné mettre à la disposition de M. le préfet de Saône et Loire, Monsieur, une somme de 1000 fr., et Mgr. le duc d'Angoulême, celle de 500 fr., pour être distribuées aux malheureuses victimes de l'inondation survenue dans la ville de Tournus, le 19 mai dernier.

— S. A. R. Monsieur a daigné accorder un secours de 250 fr. à la veuve du sieur Ducreux. Nous avons vu dans le numéro précédent que ce malheureux avoit péri, avec son fils, en traversant un torrent.

— Deux ordonnances du Roi, du 10 juin, font rentrer dans la chambre des pairs le comte Belliard, qui, pendant toute la session de la chambre des pairs des cent jours, se trouvoit absent de Paris, et n'avoit ni prêté serment, ni siégé; et le maréchal duc d'Albuféra, qui n'avoit, dit l'ordonnance, ni siégé, ni voulu siéger dans la soi-disant chambre des pairs.

— M. l'archevêque de Sens, premier aumônier de Madame, a fait verser à la caisse de souscription pour Chambord, 620 francs, résultat de son offrande, et de celle de son chapitre. M. l'évêque d'Ajaccio a souscrit pour 100 fr., et M. le curé de Moncuq, diocèse de Cahors, a envoyé 93 francs, en son nom et en celui des autres curés de ce canton.

— M. Cassini, conseiller à la cour royale de Paris, a déjà fait subir plusieurs interrogatoires aux sous-officiers amenés de La Rochelle, et impliqués dans l'affaire évoquée par la cour.

— Après des débats qui ont duré trois jours, la cour d'assises de Beauvais a condamné, le 15, à la peine de mort, le nommé Charlemagne Gossuin, accusé d'être l'auteur de l'incendie qui a détruit vingt-deux maisons, le 29 avril, dans la commune de Biermont. L'exécution doit avoir lieu sur la place publique de Compiègne.

— On a arrêté, le 16 à Saint-Cloud, un homme revêtu du costume d'officier supérieur, décoré de plusieurs ordres, et qui tenoit des discours très-répréhensibles. Cet individu se voyant entre les mains de l'autorité, a dit être l'aide-de-camp d'un général, et à la fin a déclaré n'être que son domestique. Ce prétendu officier a été conduit à la préfecture de police.

— Le 11, le tribunal de police correctionnelle de Versailles a condamné à deux années d'emprisonnement et 100 francs d'amende, le nommé Goyer, maréchal à Noisy-le-Roi, convaincu d'avoir adressé au maire de sa commune, une menace écrite d'incendie, sans ordre ni condition.

— Le 10 juin, Vallè a subi son supplice à Toulon. Il a rejeté toutes les consolations de la religion. Au pied même de l'échafaud, il a refusé de baiser l'image du Rédempteur.

— Le 15 mai dernier, M. le procureur-général en la cour royale de Rennes a présenté l'acte d'accusation dressé contre les prévenus de la conspiration de Nantes. Les accusés ont comparu, le 14 de ce mois, devant la cour d'assises de cette ville : six d'entr'eux sont présens; six autres sont contumaces. D'après l'acte d'accusation, les prévenus faisoient partie d'une vaste conspiration, qui embrassoit un grand nombre de villes de France, et qui avoit pour but avoué la conquête et le maintien de la liberté. Des révélations ont été faites par cinq sous-officiers qui avoient pris part à la conspiration. Les prévenus présens sont : Auguste Mosneron-Dupin, propriétaire à Nantes, ancien capitaine de cuirassiers; Jean Bonnet, adjudant sous-officier au 13e. régiment d'infanterie de ligne; Auguste Villedary, Hyacinthe Lerat, Théodore Riboulet, sergens-majors au même régiment; Théophile Puyvarreau, sergent audit régiment.

— On dit que M. de Villèle, commandant la place de Saint-Jean-Pied-de-Port, et le commandant du port de Bayonne, ont été invités par l'autorité à se rendre à Paris.

— Le 4e. régiment d'infanterie de ligne, fort de plus de deux mille hommes, qui devoit d'abord tenir garnison à Toulouse, se rend dans le département de l'Arriége.

— Des compagnies d'artillerie, en garnison à Metz et à Valence, sont parties pour Perpignan, le 7 juin. L'escadron du train, en garnison à Valence, est parti le même jour pour Perpignan. L'escadron du train, en garnison à Rennes, s'est rendu, le 4, à La Rochelle, et se dirige sur Bayonne.

— Le nommé Cabaret, accusé d'avoir mis le feu, le 16 avril dernier, à Thury-sous-Clermont, a comparu, le 16 juin, devant la cour d'assises de l'Oise, et a été condamné à la peine de mort. L'exécution doit avoir lieu sur la place publique de l'Hôtel-de-Ville de Clermont.

— Le 10 juin, le tribunal de police correctionnelle de Lyon a condamné à un an de prison le nommé Valette, arrêté pendant le tumulte du 10 mai. Trois autres prévenus ont été acquittés. La cour d'assises de cette ville a commencé à s'occuper, le 14 de ce mois, des troubles qui ont eu lieu, le 10 mai, à l'occasion des élections.

— L'Académie de Caën vient d'exclure de ses cours, pendant deux trimestres, trois élèves de l'Ecole de droit de cette ville, qui avoient pris une part active aux évènemens du 1er. juin.

— Le nombre toujours croissant des mécontens dans la Catalogne donne de vives inquiétudes au gouvernement. Il vient d'envoyer dans cette province un grand corps d'artillerie. On approvisionne Pampelune et Bilbao, et beaucoup de troupes se portent sur les frontières. On dit que le général Quiroga doit commander toutes les forces de la Catalogne. Les cortès ont pris plusieurs mesures relatives au clergé. Les évêques seront obligés de publier immédiatement des Pastorales, où ils manifesteront d'une manière claire et évidente,

si faire se peut, l'harmonie parfaite qui existe entre la constitution et la religion catholique. Les évêques seront responsables de leurs ecclésiastiques. Il faudra qu'ils rendent compte des mesures qu'ils auront prises contre ces ecclésiastiques qui se trouveroient dans les bandes des mécontens. Des troubles sérieux ont eu lieu à Valence, le jour de Saint-Ferdinand : nous attendons des détails authentiques pour en parler.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 14, les bureaux ont nommé une seule commission pour l'examen des sept projets de loi relatifs à la construction de divers canaux. Une autre commission est chargée de l'examen du projet concernant le séminaire de Chartres. Les commissaires choisis sont : MM. de Marcellus, de Puyvallée, de Courtarvel, Chifflet, Caquet, de Lacroix-Frainville, de Mostuejouls, Dugas des Varennes, de Kergariou : M. de Puyvallée est nommé rapporteur.

Le 15, huit députés sont admis sans discussion. M. de Puyvallée, rapporteur, conclut à l'adoption pure et simple du projet de loi relatif à l'établissement du séminaire de Chartres ; il remarque que M. de Lacroix-Frainville a rendu hommage aux vertus de l'évêque de cette ville, et a reconnu la nécessité de cette mesure. M. de Sesmaisons propose, au nom de la commission, d'autoriser l'aliénation des bâtimens occupés par le ministère des finances, et la démolition de l'ancienne salle devenue si tristement fameuse par un grand crime. Il propose un article additionnel ainsi conçu : « L'emplacement de l'ancienne salle de l'Opéra demeurera consacré à former une place publique, sans qu'il puisse à l'avenir y être donné une autre destination ».

M. Basterrèche développe une proposition d'après laquelle le président nommeroit les membres des commissions chargées d'examiner le budget de chaque ministère. M. Dudon propose la question préalable, parce que le réglement ne peut être fait de pièces de rapport, mais doit être conçu dans un seul et même système. La session actuelle est trop courte pour s'occuper de cet objet ; d'ailleurs la proposition seroit contre les principes du gouvernement représentatif, qui est un gouvernement de majorité, si le président pouvoit donner aux minorités un pouvoir qui ne leur appartient pas. M. Sébastiani soutient l'avis contraire, afin d'éviter par là une majorité dominante. M. Chabaulier développe une autre proposition à peu près semblable, et qui n'est pas même appuyée.

On passe à la nomination de six candidats pour la commission de surveillance près la caisse d'amortissement. MM. Leroy, Piet, Pardessus et Olivier, ont obtenu la majorité.

Le 17, les bureaux ont nommé les commissaires pour l'examen de la loi des finances. Les commissaires des 4e., 6e., 7e., 8e., 9e. bureaux, sont MM. de Bouville, de Foucault, Dussumier-Fontbrune, Siryeis de Mayrinhac, Benjamin-Delessert, Renouard de Bussières, de Bourrienne, Pavie, Cornet-d'Incourt, Josse de Beauvoir.

Observations sur un article de la Chronique *relativement à la rétractation de M. Ricci, évêque de Pistoie*. Traduites de l'italien (1).

Il n'est personne qui n'ait ouï parler de M. Ricci, évêque de Pistoie et Prato, en Toscane, et des efforts qu'il fit, pendant son épiscopat, pour accréditer en Italie une secte remuante, et pour susciter au souverain Pontife des embarras toujours renaissans. Toutefois cet orage fut passager, et l'influence du prélat fut courte. Deux séditions s'élevèrent contre lui dans son propre diocèse, et il fut obligé de donner sa démission. Il eut le temps de méditer dans la retraite sur les tristes résultats de l'esprit de schisme et d'erreur qu'il avoit essayé de faire prévaloir. Les vœux de tous les gens de bien, les conseils des personnes les plus sages, et sans doute aussi ses propres réflexions, le déterminèrent à une démarche honorable et nécessaire; le 9 mai 1805, il déclara, par un acte authentique envoyé au pape régnant, qu'il se soumettoit à toutes les bulles portées contre les erreurs du 17e. siècle, et notamment à la bulle *Auctorem fidei*, qui avoit condamné son synode de Pistoie. Il mourut le 27 janvier 1810, sans avoir démenti cette rétractation.

Toutefois ses anciens amis, ou du moins les partisans de son système d'innovations et de troubles, ont essayé, après sa mort, de jeter des nuages sur sa soumission. Il a paru dans la feue *Chronique*, tome IV,

(1) Brochure in-8°. de plus de 100 pages; prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 10 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

pag. 248, des *Détails historiques*, extraits, à ce qu'on prétend, de Mémoires laissés par Ricci, et d'où on prétend conclure que ce prélat n'a point rétracté sa doctrine, et qu'il est mort dans les mêmes sentimens qui avoient dirigé sa conduite pendant son épiscopat. On a peine à concilier cette assertion avec le texte de l'acte du 9 mai, qui est conçu dans les termes les plus positifs :

« Je soussigné, Scipion de Ricci, ci-devant évêque de Pistoie et Prato, professe et déclare recevoir avec respect, purement et simplement, de cœur et d'esprit, toutes les constitutions apostoliques émanées du saint Siége contre les erreurs de Baïus, Jansénius, Quesnel et leurs disciples, depuis Pie V jusqu'à présent, et spécialement la bulle dogmatique *Auctorem fidei*, qui condamne quatre-vingt-cinq propositions extraites du synode célébré sous ma présidence, et publiées par mon ordre. Je réprouve et condamne toutes et chacune desdites propositions, sous les qualifications et dans les sens respectifs exprimés par ladite bulle ; désirant que, pour réparer le scandale, l'acte que je fais soit rendu public. Enfin je proteste de vouloir vivre et mourir dans la foi de la sainte église catholique, apostolique et romaine, avec soumission parfaite et véritable obéissance à N. S. P. Pie VII, et aux successeurs de saint Pierre et vicaires de Jésus-Christ. Florence, ce 9 mai 1805. *Signé*, l'évêque Scipion DE RICCI. (*Manu propriâ*) ».

Il faut convenir que la teneur de cet acte ne se prête guère aux explications et aux distinctions subtiles que l'on voudroit nous faire goûter. Quelle idée faudroit-il donc avoir de M. Ricci, s'il pensoit le contraire de ce qu'il a exprimé dans cet acte? On lui fait dire dans son Mémoire que les papes ont poursuivi dans le jansénisme une erreur imaginaire ; que son synode de Pistoie étoit très-catholique, et qu'il l'a prouvé. Dans l'acte du 9 mai, il tient le langage tout opposé ; il reçoit *de cœur et d'esprit toutes les constitutions* ; il condamne toutes les propositions notées dans la bulle

Auctorem fidei, sous les qualifications et dans les sens respectifs exprimés par ladite bulle; il désire *réparer le scandale.* Si tout cela n'exprime pas un désaveu, une soumission, une rétractation, les hommes ne pourront plus s'entendre, et les formules ne signifient plus rien. Si M. Ricci a signé l'acte du 9 mai, sans penser ce qu'il y exprime, ce seroit un hypocrite dont il faudroit peu envier la conquête; et on pourroit, sans regret, laisser à la *Chronique* l'honneur de conserver un tel partisan, qui se joueroit des déclarations les plus positives et des protestations les plus solennelles.

C'est donc autant pour la mémoire de Ricci que pour l'intérêt de la vérité qu'on a entrepris de répondre à l'article de la *Chronique*. Les *Observations* que nous annonçons ont d'abord paru en italien; elles ont été ensuite traduites en françois, et c'est ce qui forme le présent écrit. L'auteur, que nous ne connoissons point, paroît fort au fait de tous les détails de l'affaire. Il la raconte avec toutes ses circonstances; il relève toutes les méprises, les contradictions, les faussetés de la *Chronique,* qui a pris plaisir à dénaturer les faits, à calomnier les intentions, et à dissimuler tout ce qui contrarioit ses vues. On a lieu de croire, par le nombre et la nature des circonstances racontées dans les *Observations*, que l'auteur de cet écrit résidoit en Toscane à l'époque de la rétractation, et qu'il a vu de très près tout ce qui s'est passé alors. Un tel témoin est sans doute plus recevable dans ses récits que la *Chronique* dans ses conjectures, et dans les inductions qu'elle prétend en tirer. Elle s'appuie sur un Mémoire de Ricci; mais ce Mémoire, qui arrive si à propos, dix ans après la mort du prélat, ne porte aucun caractère d'authenticité, et est en opposition continuelle avec les faits et avec les pièces écrites et signées.

L'auteur des *Observations* réfute aussi une lettre

latine publiée à Vienne, en 1805, sous le nom d'*Aurèle Tommasi*, nom sans doute supposé; cet Aurèle Tommasi, grand admirateur de la cause de Ricci, se trompe lourdement sur plusieurs points; il ne paroît même pas avoir bien connu le nom de l'évêque, qu'il appelle constamment *Dericcius*. D'ailleurs, loin de nier la rétractation du 9 mai, il la déplore comme une lâche défection. Ainsi ce Tommasi constate par ses aveux ce que la *Chronique* nie, et ces deux amis se donnent un démenti l'un à l'autre.

Ces *Observations* doivent donc être recueillies comme un document précieux pour l'histoire ecclésiastique des derniers temps. Plus la conduite de Ricci, pendant son épiscopat, avoit eu d'éclat, et avoit causé de trouble, plus il importe de constater son retour à de meilleurs principes, et sa soumission à l'autorité qu'il avoit harcelée si long-temps. Les *Observations* nous ont semblé mettre ce fait historique dans tout son jour, et elles l'environnent de toutes les preuves qui peuvent satisfaire un esprit raisonnable. Elles sont de plus écrites avec modération, et joignent aux documens écrits une discussion sage, et un ton de vérité et de bonne foi qui donne une nouvelle force aux raisons de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Lundi dernier, M. l'archevêque de Paris est allé donner la confirmation dans la petite communauté des Clercs, rue du Regard. Le prélat a parcouru la maison, et a visité avec intérêt cet établissement, qui a pris depuis plusieurs années de grands accroissemens, et qui promet de rendre de grands services au diocèse. Il seroit bien à désirer que l'on pût acquérir le local qui appartient aux hospices, et que l'on y fixât l'établissement d'une manière définitive. On pourroit alors faire aux bâtimens quelques augmentations indispensables, et surtout élever une chapelle, celle qui existe étant insuffisante. On ne doute point que l'association formée pour le

soutien des petits séminaires ne favorisât un projet d'où il résulteroit de grands avantages; on déchargeroit la maison d'un loyer considérable, et on se mettroit en état de rendre le local plus sain et plus commode; les maisons voisines appartiennent aussi aux hospices. Il paroît que M. l'archevêque a goûté ce projet, et on espère pouvoir le réaliser; de pieux fidèles s'empresseroient sans doute d'en seconder l'exécution par de généreuses offrandes.

— Les libéraux ne se sont jamais plaint, quand ils ont vu un protestant à la tête de l'instruction publique; mais ils ne paroissent pas approuver que cette place soit donnée à un évêque. Le *Miroir* a fait, à ce sujet, les réflexions les plus déplacées, et qui annoncent aussi peu de mesure que de jugement. On ne voit pas ce que signifient des plaisanteries sur les prêtres mariés à propos d'un ecclésiastique dont la conduite a toujours été grave et pure. On ne conçoit guère comment des gens qui prêchent la tolérance, sans la bien entendre, osent ensuite donner des conseils d'intolérance, et on peut être sûr qu'ils seroient les premiers à déclamer et à se plaindre d'un prêtre qui suivroit ces conseils. Enfin des plaisanteries sur le siége d'Hermopolis ont paru aussi plates que froides. Toute cette opposition, il faut l'avouer, est bien petite et bien misérable. Il semble que rien n'étoit si convenable que de confier la direction de l'Université à un prélat qui n'a pas été lui-même étranger à ce corps ni à l'enseignement; qui a su, dans ses conférences, captiver l'attention d'une jeunesse nombreuse; qui joint les connoissances et le goût aux qualités propres de son état; qui, enfin, est connu et par ses succès dans la chaire, et par la sagesse de ses vues. Est-ce un si grand malheur que, dans un Etat catholique, le chef de l'Université soit pris dans l'ordre des évêques? Et si les catholiques ont souffert patiemment, pendant assez long-temps, de voir à la tête de l'instruction un protestant, c'est-à-dire, un homme d'une communion qui n'a peut-être pas la quarantième partie de la population de la France, cette petite fraction ne pourra-t-elle aussi supporter un choix favorable à la grande majorité des catholiques? Laissons donc une foible minorité s'affliger d'une promotion qui peut être utile à la religion et à la monarchie. Déjà les gens de parti sèment des alarmes; on va, dit un journal, destituer des professeurs qui sont tous des hommes du plus grand mérite. Il n'est encore

question d'aucune destitution; mais il n'est pas mal d'en répandre le bruit pour faire des mécontens. Au fond, ce ne seroit pas un si grand malheur que de congédier des hommes qui affichent leur opinion avec assez de scandale; et je ne vois pas pourquoi le Roi seroit obligé, en conscience, de continuer à payer des maîtres qui travaillent, avec une ardeur perfide et constante, à fomenter, parmi la jeunesse qui cultive les sciences, un esprit directement contraire aux institutions monarchiques; des maîtres qui savent, sur tous les sujets, faire venir des allusions irréligieuses; qui vantent la révolution, la philosophie, et toutes les doctrines sources de nos maux; qui, enfin, exaltent par mille moyens une jeunesse chez laquelle il faudroit, au contraire, combattre la pente trop commune vers les idées d'irréligion et d'indépendance.

— Le château de Vincennes est fréquemment témoin de cérémonies religieuses qui font honneur au zèle des ecclésiastiques placés dans les divers corps de l'armée. Le 19 juin, quatre-vingts militaires, dont plusieurs décorés, ont approché de la sainte table. Ils avoient été instruits et préparés par M. l'abbé Rougier, premier chapelain du château, et un autre ecclésiastique, M. Guérin, missionnaire, leur a donné une retraite dans les jours qui ont précédé la communion. M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie, a célébré la messe, et a adressé des exhortations aux militaires avant et après la communion; il a surtout, dans son dernier discours, rappelé les bienfaits de la religion dans notre patrie, et les grands noms qui l'ont honorée, et a exhorté les militaires à conserver précieusement les sentimens de fidélité dont ils ont donné tant de preuves. Les auditeurs ont paru très-touchés de ce morceau, où on a remarqué autant de chaleur que d'à-propos. M[gr]. le grand-aumônier, qui étoit arrivé à la fin de la cérémonie, a aussi pris la parole, et a félicité les militaires de leurs heureuses dispositions dans l'acte de religion qu'ils remplissoient en ce moment. Les paternelles exhortations du prélat ont été suivies de l'administration du sacrement de confirmation à ces mêmes communians. Le renouvellement des promesses du baptême n'a pas été moins édifiant que les autres parties de cette intéressante cérémonie. M. l'abbé Guérin a fait l'exhortation.

— M. Thomas Weld, ce riche Anglois catholique, qui a été fait prêtre il y a deux ans, et qui étoit resté en France pour

se préparer à l'exercice du ministère, a quitté ces jours-ci le séminaire des Missions-Etrangères, où il demeuroit, et est parti pour l'Angleterre. On dit qu'il va être chargé d'une congrégation, ou paroisse, à Londres. M. Weld est fils de M. Weld, dont nous avons parlé dans la notice de l'abbé Grou, et qui reçut les Trapistes dans son parc de Lullworth. Toute cette famille fait profession de piété. La démarche qu'a faite M. Thomas Weld à l'âge de plus de 40 ans annonce assez quel est son zèle pour la religion; sa ferveur, son humilité, sa douceur promettent à l'église catholique d'Angleterre un pasteur édifiant et utile, et la fortune dont il jouit et dont il fait un si noble usage ne peut que rendre son ministère plus efficace et plus honorable. On dit qu'un des vicaires apostoliques anglois se propose de demander M. Weld pour coadjuteur. Le pieux prêtre a été accompagné dans son voyage par M. l'abbé Badin, missionnaire au Kentucky, dont nous avons eu plus d'une fois occasion de parler; on croit que celui-ci passe en Angleterre pour les intérêts de sa mission, et, comme il est accoutumé à parler facilement l'anglois, il pourra rendre en même temps des services pour l'exercice du ministère.

— Il a paru une 2e. édition des *Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes* (1), par le baron de Starck, traduit de l'allemand par M. l'abbé de Kentzinger. La 1re. édition avoit été épuisée en peu de temps. Cet ouvrage, qui jouit d'une grande réputation en Allemagne, y a contribué au mouvement qu'on remarque dans les communions protestantes vers un retour à l'unité. Déjà de grands exemples ont été donnés; des savans comme des simples ont ouvert les yeux à la lumière; des pasteurs, des gens de lettres, des professeurs, des magistrats, sont rentrés dans le sein de l'Eglise. Chez nous cette impulsion n'est peut-être pas moindre, et la grâce a fait récemment des conquêtes consolantes. On nommoit dernièrement deux étrangers, Jean-Christophe Kous et Thomas Wats, qui ont fait abjuration dans l'église Saint-Nicolas du Chardonnet au commencement de cette année; et, depuis, deux Angloises ont aussi fait abjuration, et ont reçu la confirmation dans une cha-

---

(1) 1 gros vol. in-8o. prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

pelle particulière. Les *Entretiens* ne pourront qu'accroître cette disposition des esprits : nous avons suffisamment fait connoître cet ouvrage il y a trois ans, et il seroit superflu d'en donner une nouvelle analyse. Nous nous contenterons d'ajouter que nous ne sommes point surpris que les raisons du baron de Starck aient fait impression sur les lecteurs, parce qu'à leur solidité intrinsèque se joint un ton de sagesse, de modération et de critique qui relève le mérite de la discussion, et doit entraîner insensiblement tout homme de bonne foi.

— Nous croyons devoir faire connoître d'une manière plus précise la rétractation de M. Louis Tessier, demeurant au Mans, et prêtre du diocèse ; cet acte, dont nous avons déjà parlé, n°. 816, est conçu dans les termes les plus édifians ; nous en extrairons ce qu'il offre de plus important :

« Après avoir affligé l'Eglise et scandalisé mes frères par trente années de persévérance dans l'erreur, animé du plus grand désir de me réconcilier avec Dieu, j'ai jugé à propos de réparer, autant qu'il est en moi, les scandales que j'ai donnés. Je ne crains point le blâme du monde qui m'abandonne ; ayant à me reprocher les égaremens de l'enfant prodigue, il est juste que je manifeste les sentimens qui lui méritèrent sa grâce.

» En conséquence, je rétracte volontairement et librement mon serment à la constitution civile du clergé et autres que j'ai malheureusement prêtés. Je gémis sur les sacriléges que j'ai commis en me laissant imposer les mains par l'évêque constitutionnel de la Sarthe. Je reconnois que le sacerdoce est indélébile, et j'abhorre de tout mon cœur toutes les fautes qui ont été la suite nécessaire de l'oubli de mon état, tous les scandales que j'ai pu donner, en quelque manière que ce soit, mais principalement par deux mariages sacriléges, que j'ai contractés en profitant de la liberté qui fut offerte aux prêtres de violer le vœu du célibat auquel l'Eglise les obligeoit. Pénétré du sentiment de la plus vive douleur, je publie hautement ces griefs, et tous autres qui me seroient imputables devant Dieu et devant les hommes ; et, loin de chercher à les excuser et à les atténuer, je remercie Dieu de la grâce qu'il daigne me faire aujourd'hui ; je gémis seulement sur l'impossibilité où me met la loi civile de rompre entièrement mes liens. Mais je promets et je m'engage devant Dieu, s'il daigne me rendre la santé, à mener une conduite qui me mette désormais à l'abri de toute espèce de scandales.....

» Je finis cet aveu, si pénible à l'orgueil, en priant Mgr. de La Myre, évêque du Mans, de me recevoir à pénitence, et de donner à mon repentir toute la publicité qu'il jugera convenable ».

Cet acte est signé *Louis Tessier*, et daté du 21 mai dernier, veille de sa mort. MM. Derennes, curé de Saint-Be-

noit du Mans, et Dubois, vicaire, ont signé aussi, ainsi que quatre laïcs de la même ville, M. Bodereau, officier en retraite, et trois marchands. L'original est déposé à l'évêché, et M. l'évêque du Mans a certifié véritable la copie qui en est insérée dans les *Affiches de la ville du Mans*, n°. 44, 31 mai 1822.

— On l'a dit depuis long-temps, les fautes sont personnelles, et la révolution a confirmé cette maxime. En divisant les familles, elle a autorisé chacun à ne répondre que de ses propres torts : il seroit assurément trop dur de rejeter sur des hommes d'une conduite irréprochable les erreurs ou les crimes de quelques-uns de leur nom. On a vu souvent des frères dans des rangs opposés, et il n'est venu en pensée à personne qu'un royaliste estimable fût flétri, parce qu'il auroit eu un parent parmi les agens les plus méprisables de la révolution. C'est ce que nous croyons devoir rappeler à un vertueux ecclésiastique qui a eu le malheur d'avoir un frère parmi les apostats. M. Jean-Louis Caillet, curé de Pussemange, près Charleville, a eu une conduite constamment digne de son état. Élevé au séminaire Saint-Louis, à Paris, il s'y est concilié l'attachement de ses confrères, et s'y est distingué dans ses études. Le refus du serment l'a exposé à de grandes traverses; mais rien ne lui a été plus sensible que les écarts, malheureusement trop publics, d'un frère, le curé de Louny, qui se rendit complice des profanations et des blasphêmes de Massieu, évêque constitutionnel de l'Oise. On sait que ce dernier, étant en mission dans les Ardennes en novembre 1793, insulta à la religion de la manière la plus audacieuse et la plus criminelle. Le curé de Louny est nommé avec lui dans les *Annales de la religion* de Desbois, t. Ier., p. 166 : mais M. Caillet, le constitutionnel, est mort depuis long-temps, et M. Caillet, ci-devant chapelain de Poissy, et aujourd'hui curé dans le canton de Bouillon, a toujours joui de l'estime de ses supérieurs et de l'avantage d'une réputation intacte. Nous avons à cet égard des témoignages au-dessus de tout soupçon; et nous saisissons cette occasion de détromper ceux qui auroient pu confondre deux hommes fort différens, et de consoler un prêtre justement jaloux de la bonne opinion de ses confrères, et qui a tout fait pour la conserver.

— Il est juste de signaler le zèle avec lequel, en plusieurs lieux, les fidèles se portent à faire disparoître les ra-

vages de la révolution. A Saulzoir, diocèse et arrondissement de Cambrai, les catholiques n'avoient point d'église, et cette privation étoit d'autant plus fâcheuse que les protestans avoient obtenu l'érection d'un oratoire dans ce même lieu, et que cette circonstance leur donnoit les moyens de se faire des prosélytes. De bons fidèles, voyant que les formalités à remplir pour faire approuver le plan de construction entraînoient de grandes lenteurs, résolurent de faire les avances des fonds, et l'église fut achevée en 1820, sur les dessins de M. Parent, de Valenciennes. M. le préfet du Nord a cru de la justice de rembourser ces généreux habitans, et ils seront payés au moyen d'un sacrifice fait par la fabrique, et d'un prélèvement annuel sur les produits de l'octroi.

— On a publié dans le grand-duché de Bade une loi rendue par le grand-duc et les deux chambres, et qui porte qu'à compter du 1er. juin de cette année, on rabattra pour les pasteurs catholiques la même somme de sustentation que pour les pasteurs protestans, sur la contribution directe qu'ils ont à payer pour leurs biens fonds et leurs maisons.

— Le 5 mars dernier, M. l'abbé Carrand, préfet apostolique de la Martinique, a donné un Mandement à l'occasion de son installation. Ce n'est pas sans frayeur qu'il s'est vu appelé à une charge pesante; mais il n'a fait qu'obéir à l'ordre de ses supérieurs. Ce ne sont point ni les honneurs qui l'ont séduit, ni les richesses qui l'ont tenté; il ne veut que le bien spirituel des ames, et il ne négligera rien pour y parvenir; prières, veilles, instructions, travaux, rien ne lui paroîtra difficile. Il est dévoué à son troupeau à la vie et à la mort; il espère que les fidèles le seconderont par leurs heureuses dispositions. Nous avons appris, dit-il, avec quelle charité vous avez accueilli les confesseurs de la foi échappés à la persécution et à l'exil. M. le préfet apostolique s'adresse aussi à ses coopérateurs dans le ministère, et les exhorte à redoubler de zèle. Le dispositif du Mandement porte qu'à dater de ce jour, M. le préfet prend l'administration spirituelle de toute l'île; que les curés conserveront les pouvoirs dont ils jouissoient avant son arrivée, et qu'il sera fait des prières pour attirer les grâces du ciel sur son administration. Ce Mandement, qui répond à la réputation de piété et de talent de M. l'abbé Carrand, a été suivi de son installation, qui s'est faite le jeudi 14 mars, avec beaucoup de pompe, dans l'église pa-

roissiale du Fort-Royal. M. le préfet apostolique étoit assisté de M. Pierron, curé du Fort-Royal, et de plusieurs pasteurs de l'île. M. le gouverneur s'y trouvoit avec les autorités, un détachement de troupes, et un grand concours de fidèles. M. Carrand a été fort occupé, pendant le carême, pour les instructions et les confessions : ce travail, et le changement de climat, lui avoient occasionné une maladie; on espère que sa bonne constitution, et les soins qu'on lui a donnés, auront triomphé de la gravité du mal, et qu'il aura pu commencer ses visites dans l'île, où sa présence paroît déjà causer une satisfaction générale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a daigné envoyer à M. le préfet de la Meuse une somme de 500 fr. pour être distribuée en secours aux victimes de l'incendie qui a éclaté dans la commune de Besson.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, qui vient au secours de toutes les infortunes, informée qu'un habitant d'Enghien-Montmorency n'avoit pas les moyens nécessaires pour la guérison de son enfant perclus, lui a fait verser sur-le-champ une somme de 400 fr.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a daigné mettre à la disposition de M. le préfet de Saône et Loire une somme de 500 fr., pour être répartie entre les plus pauvres habitans de Tournus qui ont souffert de l'orage du 19 mai dernier.

— On a placé dans la salle des gardes du château de Saint-Cloud les portraits en pied des généraux vendéens qui sont morts au champ d'honneur pour la cause royale, MM. de Larochejacquelein, de Lescure, Cathelineau, Charrette, et ceux des généraux Moreau et Pichegru.

— D'après une ordonnance royale, les réparations, constructions et reconstructions à la charge des départemens, pourront désormais être adjugées sur la simple approbation des préfets, lorsque la dépense des travaux ne s'élèvera pas au-dessus de 20,000 francs, et qu'elle pourra être faite en totalité sur le produit des centimes affectés aux dépenses variables ou facultatives.

— MM. les lieutenans-généraux d'Autichamp et Ligier-Belair, commandant l'un à Bordeaux, l'autre à Toulouse, sont nommés inspecteurs du cordon sanitaire.

— M. le général Canuel vient d'être nommé inspecteur-général des troupes stationnées dans le nord. M. le général Donnadieu a refusé tout récemment une inspection plus considérable que celle des troupes du cordon sanitaire; cet officier-général a été rétabli dans son rang et ses honneurs, et on lui a rendu les émolumens dont l'ancien ministère l'avoit privé.

— Le zodiaque de Denderah vient d'être acheté 150,000 fr. Le Roi a bien voulu prendre, sur sa propre cassette, les fonds nécessaires à cette acquisition.

— Le Roi vient d'accorder la décoration de la Légion-d'Honneur à M. Digeon, agent consulaire de France à l'île de Scio. Par son courageux dévoûment, lors des malheurs de cette île, M. Digeon sauva la vie à quinze cents individus réfugiés au consulat et dans la chapelle de France, mit en sûreté les consuls anglois, napolitain et autrichien, et préserva cette île infortunée d'une ruine complète.

— Quinze jeunes gens, dont plusieurs étudians en droit et en médecine, ont comparu, le 18, devant le tribunal de police correctionnelle, comme ayant pris part aux troubles qui ont eu lieu, le 3 juin, anniversaire de la mort de Lallemant. Trois prévenus ont été ajournés à samedi; trois autres ont été sur-le-champ acquittés sans plaidoiries. L'avocat du Roi n'a conclu que contre quatre individus. Hudelot a été condamné à un mois de prison et 50 francs d'amende; Crotté, à 50 fr. d'amende; P...., à six mois de prison et 50 fr. d'amende. Crotté, Brichaud, Pernez et Labille, ont été acquittés.

— Parmi les individus arrêtés, le 3 juin, dans l'intérieur de l'Ecole de droit, il ne se trouve aucun étudiant de la Faculté. Les trois jeunes gens condamnés par la police correctionnelle sont un étudiant en médecine, un marchand de vin et un commis marchand.

— Le général Berton, et deux individus de sa suite, ont été arrêtés dans une ferme aux environs de Saumur, où ils étoient cachés. Ils ont été conduits, sous bonne escorte, dans la prison de la citadelle. Cette arrestation est due à l'adresse et au courage d'un nommé Wolfel, maréchal-des-logis des carabiniers de Monsieur; ce militaire, qui avoit capté la confiance de Berton, se rendit auprès de lui avec quatre autres sous-officiers de son régiment, que le général devoit enrôler dans sa troupe. Ces militaires ont arrêté Berton avec deux de ses compagnons. Tandis qu'un des sous-officiers étoit allé chercher du renfort à Saumur, un riche propriétaire de cette ville se présenta, à la tête d'une troupe de rebelles, pour délivrer le général. Wolfel l'ajuste, et l'étend mort: alors la troupe se disperse. Bientôt arriva une compagnie de carabiniers, qui conduisit Berton dans les prisons de Saumur. Le régiment de carabiniers a fait entendre les cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* à la vue de ce conspirateur. Le ministre de la guerre a témoigné sa vive satisfaction à Wolfel, à ses braves compagnons, et à tout le régiment, en attendant les grâces qu'il se propose de solliciter pour eux de la bonté du Roi.

— Les individus traduits devant la cour d'assises de Nantes, comme prévenus de conspiration, ont été acquittés. A la sortie de l'audience du 14, un témoin a été insulté par un certain nombre d'individus. Comme le trouble augmentoit, M. le général Despinois a fait mettre sous les armes les troupes de la garnison. La foule a été dispersée; quelques personnes ont été arrêtées. Le soir, tout étoit tranquille.

— M. le chevalier Millet de Chevert, premier président de la

cour royale de Colmar, vient de fixer au 8 juillet prochain l'ouverture des assises du troisième trimestre de cette année. Il s'est réservé pour lui-même la présidence des assises où sera jugée la conspiration de Béfort.

— La cour royale de Toulouse a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Murel, qui a condamné, le 11 mai, à deux mois de prison, à 50 fr. d'amende et aux frais, deux étudians de l'Ecole de droit de Toulouse, qui avoient pris part aux scènes de désordre des derniers jours du mois de mars.

— M. Marquis (Jean-Joseph), député aux Etats-généraux, grand juge à la cour d'Orléans, membre de la convention nationale, et ensuite membre du conseil des cinq-cents, est décédé à Saint-Mihiel, sa patrie, le 7 de ce mois. Il n'avoit pas voté la mort du Roi.

— M. Magny, conseiller à la cour royale de Nanci, et ancien conseiller à la chambre des comptes de Lorraine, vient de mourir à l'âge de 68 ans.

— Depuis un mois, un nombre considérable d'ouvriers est employé aux fortifications de la citadelle de Perpignan; on y attend cinq cent quatre-vingts hommes d'artillerie à pied, cent chevaux du train, et de l'infanterie de ligne.

— M. de Friac, capitaine en disponibilité, et l'un des volontaires royaux de Bordeaux, en 1814, a eu le malheur de succomber dans un duel. Les officiers supérieurs de la garnison de cette ville, les volontaires royaux, et un grand nombre d'amis de M. de Friac, lui ont rendu les derniers devoirs: sachant bien que les lois de l'Eglise refusent la sépulture à ceux qui périssent dans un duel, ils n'ont point présenté le corps à l'église, et se sont contentés d'accompagner le cercueil jusqu'au cimetière.

— La cour royale de Rouen a interdit des fonctions de capitaine de long cours, le sieur Bruno Daubin, qui, dans un voyage sur la côte d'Afrique, avoit été forcé de prendre 26 noirs en échange de ses marchandises déjà livrées, sous peine de s'en voir refuser le paiement de toute autre manière.

— L'ancien roi de Sardaigne, Victor, est arrivé à Turin; son retour ne cause pas moins de joie aux habitans de cette ville qu'à son auguste frère, qui l'a reçu avec des témoignages touchans d'affection et de sensibilité.

— D'après des lettres de commerce, il est certain que, le 23 avril, il n'y avoit ni embargo, ni séquestre sur les propriétés françoises à Saint-Domingue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 18 juin, les bureaux ont continué l'examen préparatoire de la loi des finances. Les membres désignés par les 1er., 2e., 3e. et 5e. bureaux pour faire partie de la commission du budget, sont: MM. Gas-

gier Dufougerais, Barthe-Labastide, de Lastour, Brenet, de Berbis, Planelli de la Vallette, de Labouillerie et le général Lafont.

Le 19, l'ordre du jour est un second tour de scrutin pour nommer deux nouveaux candidats près la caisse d'amortissement. MM. de Bouville et Clausel de Coussergues obtiennent la majorité absolue. MM. Hernoux et Gévaudan prêtent serment. M. de Bourrienne, rapporteur de la commission des douanes, traite trois objets principaux, les sucres, les fers et le bétail. La commission adopte entièrement les principes émis dans le dernier rapport, et les dispositions du projet de loi. Neuf orateurs se font inscrire pour le projet de loi, et vingt-quatre contre. La chambre ordonne l'impression du rapport.

On ouvre la discussion du projet de loi relatif au séminaire de Chartres. M. de Lameth pense que l'établissement du séminaire ne doit pas être mis à la charge du département d'Eure et Loire, mais doit être supporté par le produit de l'extinction des pensions ecclésiastiques, ou par les allocations sollicitées par le ministère pour ces sortes de dépenses. M. de Lameth se plaint de l'organisation des conseils-généraux, qui ne peuvent d'ailleurs voter que des centimes spéciaux; il s'élève contre l'augmentation du nombre des évêchés, et la multiplication des petits séminaires; il passe en revue les travaux faits pour le séminaire de Saint-Sulpice, les Jésuites, les religieuses, etc. Il vote contre le projet. M. de Marcellus combat le préopinant. Le séminaire de Chartres, n'ayant pas été vendu, doit être rendu à son ancienne destination : il s'agit seulement de pourvoir à remplacer cet édifice pour la gendarmerie et le tribunal civil : les fonds ne doivent donc pas être pris sur les pensions ecclésiastiques. L'orateur déplore la ruine des édifices consacrés à la religion; il regrette que les fonds destinés à ces édifices soient si minimes, tandis que l'Angleterre prodigue des trésors pour maintenir la splendeur de ses temples et augmenter le nombre de ses ministres. Il termine en se joignant au vœu du conseil-général.

M. Busson demande que les sommes soient prises sur le budget de l'Etat. M. de Lacroix-Frainville dit que le projet de loi n'a pas été exactement intitulé; c'est ce qui l'a trompé dans la dernière session. Le projet n'a directement pour objet que les dépenses nécessitées pour l'acquisition d'un bâtiment à l'usage du tribunal civil et de la gendarmerie. L'orateur vote en faveur du projet. Il reçoit les marques non équivoques de l'approbation de la droite. M. Manuel soutient que le conseil-général a outrepassé ses pouvoirs, et que la chambre ne peut valider une pareille délibération. La clôture de la discussion est prononcée à une forte majorité. M. le président donne lecture de l'article unique du projet de loi; il est adopté par assis et levé : ensuite il est soumis à l'épreuve du scrutin. Nombre des votans, 314; boules blanches, 221; boules noires, 83.

On discute le projet de loi relatif à la construction de l'hôtel de la rue de Rivoli, et à la démolition de l'ancienne salle de l'Opéra. M. Beauséjour s'oppose à la partie du projet relative au ministère

des finances, parce qu'elle est désavantageuse à la nation; et à la deuxième partie, parce qu'on ne doit pas faire porter la punition d'un forfait sur des masses de pierres inanimées et innocentes. Jamais on n'a agi de la sorte en France. Ce discours égaie beaucoup l'assemblée. M. le ministre des finances répond que cette entreprise, confiée à des particuliers, sera mieux surveillée et mieux exécutée que par les agens de l'administration : par ce moyen les bâtimens actuels du ministère des finances seront soumis à l'impôt foncier; enfin, par cette mesure, l'opération sera faite avec plus de promptitude. La dépense à faire est de 3 millions. Les immeubles dont l'aliénation est projetée ont été estimés, il y a trois ans, 4 millions; aujourd'hui ils seront vendus plus chers.

Le 20, M. Legonidec est admis après quelques difficultés élevées par M. de Girardin, et qui ont été réfutées. Le projet de loi concernant la vente de l'hôtel du ministère des finances, les travaux de l'hôtel de Rivoli, la démolition de l'ancienne salle de l'Opéra, et l'article additionel proposé par la commission, sont mis aux voix, et adoptés après une courte discussion, dans laquelle on a entendu successivement MM. Manuel, Casimir-Perrier, Sébastiani, Humblot-Comté. M. le ministre des finances leur a répondu. On procède ensuite au vote par scrutin secret : nombre des votans, 302; boules blanches, 228; boules noires, 74; la commission du budjet a nommé M. de Lastours, président, et M. Cornet-d'Incourt, secrétaire.

Nouvelles Notices sur la Vendée; par M. de Sapinaud de Boishuguet (1).

M. de Sapinaud avoit publié, il y a quelques années, des *Elégies vendéennes*, dans lesquelles il avoit fait entrer, autant que la poésie le lui permettoit, les récits des évènemens les plus remarquables d'une guerre à jamais célèbre. Il y avoit joint quelques notes pour développer certains faits, et faire connoitre divers personnages. L'auteur a été sollicité d'étendre ces détails; il a puisé d'amples renseignemens dans un manuscrit que lui a laissé une mère, témoin elle-même des efforts et des désastres de la Vendée. Mme. de Sapinaud avoit habité Mortagne, et, lorsqu'elle fut obligée d'en sortir, elle résida tour à tour en divers lieux, observant les évènemens, et recueillant des notes sur tout ce qui se passoit. Son journal an-

---

(1) In-8°. prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port; papier vélin, 2 fr. 50 c. et 2 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

On trouve à la même adresse les *Elégies Vendéennes*, suivies des *Nouvelles Notices* : brochure in-8°. prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port; papier vélin, 3 fr. 50 c. et 4 fr. franc de port.

nonce à la fois beaucoup de présence d'esprit, de sagacité et de courage. La famille Sapinaud est une de celles qui ont fait voir dans cette lutte mémorable plus d'un genre de vertus. Pendant que les hommes combattoient généreusement pour la cause de la religion et de l'honneur, les femmes ne montroient pas moins de dévoûment pour cette cause. Mme. de Sapinaud nourrit, pendant la première guerre, jusqu'à trois cents royalistes par jour. Une femme du même nom, Mlle. Esprit de Sapinaud, dont l'esprit de charité avoit fait une simple Sœur de la Sagesse, après avoir été supérieure des hôpitaux de Saintes et de Brest, fut obligée de quitter cette dernière place lorsqu'on s'avisa de demander le serment à ces pieuses filles. Elle revint dans leur maison chef-lieu de Saint-Laurent-sur-Sèvres, fut exposée à toutes les traverses, et périt dans l'expédition d'outre-Loire, sans que l'on ait pu savoir où; c'étoit une femme de mérite, qui fut enlevée à un âge où elle pouvoit encore être long-temps utile aux pauvres, au service desquels elle s'étoit consacrée.

Aux souvenirs de Mme. de Sapinaud, M. de Sapinaud, son fils, a joint les récits d'un voyage qu'il a fait dans la Vendée, en 1820. Il décrit ce pays avec des couleurs simples et vraies, et rappelle des scènes touchantes. Son récit est terminé par une lettre que lui a adressée un officier d'un nom cher aussi à la Vendée, M. Soyer, maréchal de camp, connu, ainsi que ses frères, par son dévoûment à la cause royale. Cette famille étoit destinée à rendre des services à l'Eglise comme à l'Etat, et M. l'évêque de Luçon est aujourd'hui un de nos prélats les plus distingués par son zèle et ses talens. La lettre de M. Soyer roule sur quelques faits de l'histoire de la Vendée, qu'il a connus mieux que personne.

M. de Sapinaud, dont on connoit le goût dominant pour la poésie, a fait précéder et suivre ses *Notices* par deux petites pièces de vers, qui sont pleines de grâce et de sensibilité.

La Pratique de l'Oraison mentale, rendue facile à tous les vrais fidèles, par un ancien vicaire général.

Nous ne ferons point de nouveau l'éloge de ce petit ouvrage, que nous avions déjà annoncé, et dont le succès a été tel qu'on devoit l'attendre. L'esprit de piété qui y règne, le goût des choses de Dieu, tout ce que l'auteur dit de bon et d'utile sur une pratique trop négligée, sont propres à éclairer et à toucher le lecteur; on y apprend quelle est la nécessité de la méditation, quelle est la méthode d'oraison à suivre, et les meilleurs moyens de profiter de cette pratique. Nous recommandons donc de nouveau avec plaisir ce petit écrit. L'auteur annonce qu'il se proposoit d'y joindre une suite de Méditations sur la passion de notre Seigneur, mais que, n'ayant pu exécuter ce projet, il se réserve de publier plus tard un volume de même format que celui-ci; et qui pourra en être regardé comme la suite.

***Sainte Bible**, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations.* **Tomes XVI et XVII** (1).

Le premier volume de cette livraison se compose d'une Préface sur Daniel, de trois Dissertations relatives à ses prophéties, du texte de ces prophéties avec la traduction du Père de Carrières, et de remarques sur Isaïe, Jérémie, Baruch, Ezéchiel et Daniel.

Dans la Préface sur Daniel, Rondet donne l'analyse du livre de ses prophéties, et se livre à des réflexions sur les sens qu'on leur donne, et sur l'application qu'on en peut faire aux révolutions des empires et à l'histoire de la religion. Des trois Dissertations, la première est de dom Calmet, et traite de la métamorphose de Nabuchodonosor; il expose les divers sentimens des interprètes sur ce fait extraordinaire, et répond aux objections; on sait que c'est un des passages sur lesquels les incrédules ont élevé des difficultés. La seconde Dissertation est de Rondet, et roule sur les quatre grands empires dont il est parlé aux chapitres II et VII de Daniel; il s'y écarte sur quelques points du sentiment de dom Calmet et du Père Houbigant, et développe assez longuement les raisons sur lesquelles il se fonde. La troisième Dissertation, sur les soixante-dix semaines, est aussi de Rondet; il y combat le sentiment de dom Calmet et du Père Har-

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

douin, sur l'époque où commencent les soixante-dix semaines, et il avoue avoir beaucoup profité d'un ouvrage latin publié sur ce sujet dans le dernier siècle; ce sont des *Dissertations choisies sur l'Ecriture*, par Judoc-Joseph Plumyoen, chanoine d'Ypres, 1735, in-8°. Tous les deux se déclarent pour l'opinion commune, qui termine l'accomplissement de la prophétie à la mort de Jésus-Christ. Cette Dissertation paroît une des meilleures de Rondet.

On a joint à ce volume des remarques de Rondet sur les grands prophètes; ces remarques n'auroient pu être jointes au texte des prophètes sans surcharger les volumes, et le livre de Daniel, étant le moins long, a permis de les mettre à la suite. Le commentateur suit ici presque toujours saint Jérôme, pour lequel il professe beaucoup de respect et de déférence; il continue, dit-il, de préférer le sentiment de ce Père à celui de plusieurs modernes, estimables et instruits d'ailleurs.

Le tome XVII est rempli en entier par les douze petits prophètes, et par des Préfaces sur chacun d'eux; il y a de plus trois Dissertations particulières, l'une sur l'idolâtrie des Israélites dans le désert, dont il est parlé dans Amos; l'autre sur le poisson qui engloutit Jonas; celles-ci sont de dom Calmet. La troisième est sur la prophétie de Joël; Rondet composa cette dernière à l'occasion du *Commentaire sur les douze petits prophètes*, publié par l'abbé Joubert (1), de 1754

(1) François Joubert, prêtre appelant, né à Montpellier le 12 octobre 1689, étoit l'aîné de sa famille, et étoit destiné par elle à exercer une charge en Languedoc; mais, étant venu à Paris, et ayant fait la connoissance de l'abbé Duguet, celui-ci l'engagea dans une autre carrière. Joubert entra en 1713 au séminaire de Saint-Magloire, et y fut tonsuré par M. Colbert, son évêque, qui étoit alors à Paris. Il prit le goût de l'Ecriture sainte sous Duguet et d'Asfeld; mais en même temps il puisa dans cette maison l'attachement aux principes qui y dominoient alors. Il fut un des premiers à adhérer à l'appel

à 1759, 5 volumes in-12; tous deux étoient attachés à la même cause; mais Rondet n'approuvoit point toutes les vues de cet appelant, qui avoit déjà donné, en 1733, un petit volume d'*Observations générales sur Joël*, Avignon, in-12 de 209 pages. Ces *Observations* sont pleines d'allusions malignes relativement aux sauterelles dont il est parlé dans Joël. Joubert, grand partisan du figurisme, prétend que *le sens spirituel doit être poussé aussi loin qu'il peut l'être*, et qu'on *doit le suivre jusque dans les sombres retraites où il semble se perdre*; ce qui ouvre la porte aux interprétations les plus éloignées des vues de l'auteur sacré. Il y soutient aussi le système alors adopté par les appelans, qui, gémissant sur la situation de l'Église, appeloient les Juifs à son-

---

des quatre évêques, en 1717, et fut élevé aux ordres sans signer le formulaire; il fut ordonné prêtre en 1728.

Sa première occupation fut de faire des conférences sur l'Ecriture sainte, à Saint-Etienne-du-Mont. Ses sentimens bien connus, et sa vie retirée, donnèrent sur lui des soupçons, dans un temps où on cherchoit à découvrir les rédacteurs des *Nouvelles Ecclésiastiques*; on le mit à la Bastille le 14 novembre 1730; il n'y resta que six semaines, et, après un court exil à Montpellier, il eut la permission de venir à Troyes, puis à Paris en 1734. Il y passa le reste de ses jours, et mourut le 29 décembre 1763.

Ses écrits sont : I. *De la Connoissance de temps par rapport à la religion*, 1727; l'auteur y montroit déjà son penchant pour les figures. II. *Explication de l'histoire de Joseph*, 1728. III. *Observations générales sur Joël*, 1733. IV. *Dissertation sur les effets physiques dont parlent les défenseurs des convulsions*, 1739, in-4°. V. *Traité du caractère essentiel à tous les prophètes*, 1741, in-12; la IIIe. partie renferme des *Eclaircissemens sur les discours de Job*. VI. *Lettres de M***. sur l'interprétation des saintes Écritures*, 1744, in-12; il y a trois Lettres des 19 novembre et 13 décembre 1743, et 14 juin 1744. VII. Une *Critique sommaire de l'Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique*, imprimé chez Hérissant, en 1751. VII. *Explication des principales prophéties de Jérémie, d'Ézéchiel et de Daniel*, 1749, 5 vol. in-12. IX. *Commentaire sur les douze petits prophètes*, 1754-1759, 6 vol. in-12. X. *Lettre au père de Saint-Génis sur les indulgences*, 1759, in-12. XI. *Réflexions sur l'histoire des Machabées*, 1760, in-12; ce sont des additions que Joubert fit à un ouvrage de

aide, et croyoient leur conversion prochaine, se flattant que cette conversion précéderoit de beaucoup la consommation des siècles.

Rondet, tout-ami qu'il étoit de Joubert, n'adopte point ses visions; il dit lui-même, page 145 de ce volume, qu'il *estime et respecte* les abbés Duguet, d'Asfeld et d'Etémare; mais qu'il *ne les croit point infaillibles*, et, qu'à son gré, *ils se sont mépris sur ce point*. Il leur reproche de favoriser le millénarisme, et de s'éloigner du sentiment de saint Jérôme et des plus savans interprètes. Il combat particulièrement leur sentiment sur le temps qui doit s'écouler entre la conversion future des Juifs et la fin des siècles. On doit savoir gré à Rondet de s'être tenu en garde contre un système dominant parmi quelques théologiens de son temps. Sans prétendre approuver toutes les vues qu'il présente dans cette Dissertation, nous n'y avons rien

---

d'Etémare. XII. *Commentaire sur l'Apocalypse*, 2 vol. in-12. L'abbé Joubert rédigea encore la 5e. suite des *Réflexions sur la captivité de Babylone*, par l'abbé d'Etémare.

Tous ces ouvrages portent l'empreinte de l'esprit de parti; mais les derniers surtout sont d'une exagération révoltante : le *Commentaire sur les douze petits prophètes*, et l'*Explication de Jérémie, Ezéchiel et Daniel*, abondent en allusions satyriques contre les évêques; il y est fréquemment question d'obscurcissement, de défections, de vérités proscrites, d'erreurs introduites dans le sanctuaire, d'abus d'autorité. On s'y plaint des pasteurs infidèles, et devenus des *idoles*, qui oppriment l'innocence, persécutent la vérité, trompent le prince, et sont fascinés par l'orgueil et l'esprit de domination; on se moque de ces *idoles*, on dit que Dieu brise ces *houlettes sacrées*. Au tome III de l'*Explication*, on trouve, depuis la page 172 jusqu'à la page 226, un tableau de la conduite des papes depuis près de deux cents ans; dans ce tableau ils sont présentés comme destructeurs de tout bien. Voilà ce qu'on donne comme un livre de piété. Du reste, Joubert répète tout ce qu'on lit dans les ouvrages de ce parti sur la grace, sur le libre arbitre, sur l'endurcissement des pécheurs, etc. Il y a peu de livres plus révoltans et plus ennuyeux par l'affectation des plaintes, des déclamations, des allusions malignes, des violences faites au texte; aussi ces commentaires méritent-ils complètement le discrédit où ils sont tombés.

trouvé qui nous parût répréhensible. Roudet, dans sa Préface sur Malachie, revient encore sur les évènemens des derniers temps; savoir, la mission d'Elie, la conversion des Juifs, etc. Il réfute aussi en cet endroit l'opinion de ses amis, et, entr'autres, les *Conférences de Lodève*, Paris, 1749, 4 vol. in-12. Enfin Roudet discute encore quelques questions sur la fin du monde, dans sa Préface sur Michée.

On annonce que les tomes XVII et XIX paroîtront prochainement, et que le tome XVIII finira l'ancien Testament; ainsi les éditeurs seront arrivés en peu de temps aux trois quarts de leur entreprise.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le 23 de ce mois, est mort M. de Baudre de Bavent, curé de Saint-Jean et Saint-François, au Marais. Cet ecclésiastique, d'une famille honorable de Normandie, avoit été, avant la révolution, chanoine et grand-vicaire de Coutances. Il desservoit une petite paroisse dans les environs de la capitale, lorsqu'il fut nommé, sous l'administration du cardinal Maury, à la cure établie dans l'ancienne église des Capucines. Sa santé étoit fort languissante depuis quelque temps, et il avoit même été obligé de cesser l'exercice de ses fonctions. Le corps des curés de Paris compte malheureusement plusieurs autres pasteurs que l'âge ou les infirmités empêchent de rendre les mêmes services à leur troupeau.

— Deux jeunes avocats ont encore récemment quitté le barreau pour entrer au séminaire. Les journaux avoient donné leurs noms d'une manière inexacte, et avoient même annoncé la chose avant qu'elle ne fût faite. Ces jeunes gens sont MM. Dupuch et Cabanès, qui sont entrés au séminaire à quinze jours de distance l'un de l'autre. M. Dupuch, qui est de Bordeaux, et qui a perdu depuis longtemps ses parens, jouit d'une fortune qui eût peut-être ébloui un esprit moins solide; il vivoit dans la pratique de la piété et des bonnes œuvres. On dit que M. Cabanès est une conquête récente de la grâce, et que ce jeune homme, qui est aussi arrivé à l'âge de vingt à vingt-cinq ans, a été si frappé

de l'importance du salut et des dangers du monde, qu'après de mûres réflexions il s'est décidé à se réfugier dans le sanctuaire. On annonce encore la même démarche de la part d'un jeune magistrat, qu'il seroit indiscret de nommer avant l'époque qu'il a fixée lui-même pour exécuter sa résolution.

— Le projet, dont nous avions parlé, pour construire une nouvelle église dans le faubourg Montmartre, ne s'est pas encore réalisé, soit que les fonds aient manqué, soit qu'il soit survenu quelque autre obstacle. Il seroit cependant bien nécessaire de songer à remplacer l'église, ou plutôt la chapelle de ce quartier, où l'office divin ne peut se faire d'une manière convenable, et où il ne peut entrer qu'une très-petite partie des paroissiens. Malheureusement d'autres quartiers ne sont pas mieux pourvus sous le même rapport, et il est affligeant de penser que dans une capitale, si riche autrefois en monumens religieux, des paroisses très-peuplées n'aient que des églises très-petites. On va, en ce moment, agrandir l'église de Bonne-Nouvelle, qui étoit insuffisante pour la population; on y ajoutera une aile; peut-être eût-il été à desirer qu'on eût allongé l'église déjà subsistante, au lieu de l'augmenter dans sa largeur. Mais on profite d'un terrain dont on est maître, au lieu que dans l'autre plan il eût fallu acheter; et la ville a été obligée, dit-on, de sacrifier le mieux à des motifs d'économie. Une ordonnance du Roi, du 29 du mois dernier, autorise M. le préfet à acquérir, au prix de l'estimation, l'ancien couvent des dames du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais, pour agrandir l'église paroissiale établie dans leur chapelle. Cette chapelle est encore plus petite que l'église de Bonne-Nouvelle, et est d'autant plus insuffisante dans ce quartier, qu'un bon nombre de paroissiens y sont fidèles aux pratiques de la religion.

— On a cru voir quelque chose de défavorable pour un homme en place dans l'énoncé de la nouvelle qui a paru dans notre numéro 817, sur des changemens dans l'administration des affaires ecclésiastiques au ministère de l'intérieur, et on nous a communiqué une lettre qui rend compte des motifs de ces changemens. M. le ministre de l'intérieur a écrit, le 31 mai dernier, à M. Jordan, pour lui annoncer la suppression de sa place. *Je n'ai*, dit S. Exc., *que des éloges à donner à votre travail, au bon esprit et au zèle que j'y ai toujours remarqués; mais, contraint à de grandes suppressions dans mon*

ministère, je n'eusses pu, sans me montrer injuste, conserver deux chefs pour une seule division de deux bureaux. Ainsi, M. Jordan est autorisé à penser que la suppression de son titre n'a été dictée par aucun motif qui lui soit personnel, et qu'elle est due à des raisons impérieuses d'économie. Il paroît que ce maître des requêtes est destiné à rentrer dans la carrière où il a déjà occupé des places distinguées, et le ministre lui en donne formellement l'espérance dans la lettre citée.

— L'indisposition de M. l'archevêque de Bordeaux a fait éclater à la fois la piété du vénérable prélat et l'attachement de ses diocésains; elle étoit due, dans l'origine, à l'extrême chaleur et à la fatigue. M. l'archevêque avoit officié au séminaire toute la journée du jeudi 6, jour de la Fête-Dieu. Il se trouva incommodé dans la nuit. Une confirmation très-nombreuse étoit indiquée pour le vendredi matin; le prélat voulut la faire. Il s'abstint seulement de dire la messe; on le pressoit de confirmer, assis sur son fauteuil. Il le refusa constamment; il s'asseyoit de temps en temps, et puis recommençoit à parcourir les rangs. Son air abattu inquiétoit; mais il sembloit qu'il eût résolu de mourir à son poste. La confirmation dura trois heures; rentré chez lui, le respectable archevêque se mit au lit; il respiroit avec peine, et paroissoit accablé et anéanti. On s'aperçut que l'enflure de ses jambes avoit presque disparu; on crut urgent de la rappeler par l'application des synapismes, dont l'effet fut aussi prompt qu'heureux. M. l'abbé de Janson, qui donnoit alors une retraite dans l'église métropolitaine de Bordeaux, recommanda le prélat aux prières de son troupeau. Toute la ville étoit occupée de la santé de son pasteur; une soixantaine de personnes firent vœu, pour obtenir sa guérison, d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Verdelet, à dix lieues de Bordeaux, et d'y monter pieds nus. Ces bons fidèles partirent la nuit même. Au milieu de l'agitation générale, le pieux vieillard n'étoit occupé que des choses de Dieu; il désira communier à jeun, à minuit, et pria M. l'abbé de Janson de célébrer la messe. Le prélat se leva de lui-même à cette heure, prit le rochet, le camail et l'étole, et communia avec les sentimens de ferveur et de foi qu'on lui connoît. M. l'abbé de Janson lui adressa, dans cette circonstance, quelques paroles de piété, qui touchèrent vivement les assistans. M. l'archevêque prit ensuite quelque repos, et, à son réveil, son premier mot fut de demander son

Bréviaire, et il fallut lui laisser ses armes spirituelles et cette puissante consolation. M. l'abbé de Janson, à l'exercice du matin de la retraite, excita un vif intérêt en racontant ce qui s'étoit passé pendant la nuit. Depuis, Mgr. l'archevêque va constamment de mieux en mieux. Le 15, le prélat a pu se rendre dans sa cathédrale, le jour où M. l'abbé de Janson faisoit la cérémonie de la consécration des petits enfans; à l'entrée de M. l'archevêque dans l'église, la joie des fidèles a été extrême, et on a chanté le *Te Deum* pour la conservation d'une santé si chère. Il devoit y avoir une communion générale le 16, et la retraite devoit finir le 18.

— Le 27 mai dernier, une mission a été close à Barcelonnette, dans le diocèse de Digne. Les missionnaires de Provence ont procuré cet avantage à la ville. Après sept mois de missions consécutives, ils en ont encore entrepris une nouvelle avec un zèle supérieur à toutes les fatigues: aussi, dès les premiers jours, tous les cœurs parurent ébranlés. L'affluence aux exercices étoit si grande, que plusieurs fois les missionnaires ont été obligés de prêcher sur la place publique même, indépendamment de l'instruction ordinaire qui se faisoit dans l'église, laquelle est cependant assez vaste. C'étoit une chose touchante de voir chaque jour de nombreuses troupes d'habitans descendre des montagnes, et venir de plusieurs lieues pour entendre la parole divine. On n'entendoit point les missionnaires sans désirer de leur ouvrir tous les secrets de son ame, et on ne quittoit point le tribunal sacré sans admirer la douceur comme le zèle des ministres de la réconciliation. Il n'est peut-être pas, dans la ville, dix hommes qui n'aient point profité des grâces de la mission. Le jour de la communion générale, l'église étoit toute remplie; le sous-préfet, le maire, les juges du tribunal, tous les fonctionnaires publics, la garde nationale, les anciens militaires, étoient aux premiers rangs. Dans le nombre des fidèles, on voyoit des hommes dont l'éloignement pour la religion avoit long-temps affligé le pasteur; leur recueillement et leur silence formoient le spectacle le plus consolant. La plantation de la croix, qui eut lieu le soir du même jour, offrit un concours d'environ dix mille personnes: le signe du salut fut élevé sur une vaste place, et M. l'abbé de Mazenod, supérieur, y parla avec beaucoup de feu sur la gloire de J. C. triomphant par la croix. C'est immédiatement après la cérémonie que les mis-

sionnaires firent leurs adieux : leur charité pour les pécheurs, leurs manières engageantes pour tous les fidèles, leur déférence pour le pasteur, leur attention à se concerter avec lui pour tout ce qui regardoit leur œuvre, leurs travaux à peine interrompus quelques instans par les besoins les plus urgens, leur ont acquis des droits à l'estime et surtout à la reconnoissance d'une population qui regarde leur visite comme une époque heureuse et mémorable. . . . .

— Le 10 juin dernier, la ville de Cherbourg a vu installer les Frères des écoles chrétiennes dans le local qu'ils occupoient avant la révolution, et qui avoit été donné pour leur usage par un respectable ecclésiastique de la ville, M. l'abbé Girard. Les Frères et les enfans s'étant trouvés réunis dans l'église, on a chanté le *Veni, Creator*, qui a été suivi de la grand'messe. M. le curé a fait sentir, dans un discours, l'avantage dont alloit jouir une classe intéressante, et on a fait la quête pour procurer des livres aux enfans pauvres. Après quoi le clergé a conduit processionnellement les Frères à leur maison, en chantant le *Te Deum*. M. le sous-préfet, M. le maire et plusieurs notables suivoient la procession, qui étoit accompagnée d'un détachement de soldats. Les deux premiers magistrats ont prononcé chacun un discours, qui a été suivi du cri françois *Vive le Roi!* Le nouvel établissement s'annonce sous d'heureux auspices ; il se présente plus d'enfans que les Frères n'en pourront recevoir, et leur tenue est déjà plus satisfaisante. Toute la ville se réjouit de cette acquisition ; quelques libéraux seulement semblent regretter l'enseignement mutuel, qui est mort en tant d'endroits, et qui, dans d'autres, touche à son heure dernière. Le conseil municipal a pris beaucoup de part à la bonne œuvre, et a voté les fonds nécessaires. Les Frères sont bien établis dans leur local ; un d'eux étoit à Cherbourg depuis quatre mois, pour disposer tout dans le nouvel établissement. A Avranches, dans le même département, les enfans ne sont plus reconnoissables, quoique les Frères n'y soient établis que depuis peu de mois.

— Une femme estimable par ses vertus, et précieuse par ses services, vient de mourir à Châlons-sur-Saône, après une vie toute consacrée à Dieu et au prochain. Anne Leschenaut, née d'une famille considérée, gouvernoit, depuis trente-cinq ans, l'hospice civil et militaire de Châlons, et résidoit auparavant dans cet établissement comme simple sœur hospita-

lière. Elle est morte à l'âge de quatre-vingt-six ans révolus, étant née en 1736, et ayant, durant sa longue carrière, essuyé bien des larmes, soulagé bien des souffrances, et ramené à la vertu, par ses exemples plus encore que par ses discours, bien des hommes égarés. M. du Bourblanc, préfet, qui se trouvoit à Châlons, a voulu assister à ses obsèques, avec toutes les autorités civiles et militaires, et avec un grand nombre d'habitans auxquels elle n'étoit pas moins chère qu'aux pauvres.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 23, le Roi est allé à Versailles. S. M., après avoir parcouru le parc et les jardins, a passé en revue la garde nationale et la garnison de cette ville. L'espoir de voir le Roi et son auguste famille avoit attiré à Versailles un concours immense. Les grandes eaux ont joué.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, qui accorde tous les ans un don de 1500 fr. à la société de la Charité Maternelle de Toulon, instruite des pertes éprouvées dans le département du Var en 1819, vient d'ajouter un supplément de 900 fr.

— S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans vient de faire passer un secours à la veuve du sieur Ducreux, noyé avec son fils en traversant un torrent.

— M. Gérard de Rayneval, ambassadeur de France près la cour de Berlin, doit partir sous peu de jours pour sa destination.

— M. le comte de Caraman, fils de l'ambassadeur françois à Vienne, est accrédité auprès du gouvernement wurtembergeois en qualité de ministre plénipotentiaire de France.

— D'après des ordonnances du 20 juin, M. Allent, vice-président du comité du contentieux au conseil d'Etat, passe en la même qualité au comité de la guerre, en remplacement du comte Dumas, nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. M. de Martignac, membre de la chambre des députés, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, et sera attaché en cette qualité au comité du contentieux. M. Chopin d'Arnouville, président de chambre à la cour royale de Paris, et M. Piet, membre de la chambre des députés, sont nommés conseillers à la cour de cassation, en remplacement de M. Jaubert, décédé, et de M. Bazire, démissionnaire, et admis à la retraite. M. Nault, conseiller à la cour royale de Dijon, et M. Brière, premier avocat-général près la cour royale de Rouen, sont nommés procureurs-généraux, le premier à Dijon, et le second à Limoges. M. Desèze, conseiller à la cour royale de Paris, est nommé président de chambre à la même cour. M. Agier, ancien substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, est nommé conseiller à la même cour.

— M. Tassin, colonel de la gendarmerie de Paris, est remplacé par M. le marquis de Foucault, colonel de gendarmerie dans le départe-

ment de l'Allier. M. Tassin commandera, dit-on, la gendarmerie à Tours.

— Emile-Bertrand Laroque, commis marchand, et Taillar, libraire, qui étoient impliqués dans l'affaire des troubles du 3 juin, ont été condamnés, le 22, par le tribunal de police correctionnelle, le premier à un mois d'emprisonnement, et le second à 50 fr. d'amende. Le même tribunal a condamné à quinze jours d'emprisonnement et 16 fr. d'amende le nommé Locard, qui avoit insulté des soldats suisses.

— On annonce que le général Berton a été conduit sous bonne escorte de Saumur à Poitiers.

— M. le maréchal de camp Grundler remplace M. le vicomte de Broglie dans le commandement du département de l'Aube.

— Le 13, le tribunal correctionnel de Nantes a condamné à quatre ans de prison et à 100 francs d'amende, le nommé Jérôme, auteur d'une lettre anonyme contenant menace d'incendie.

— M. le lieutenant-général Despinois, qui avoit été calomnié par un journal de Nantes, au sujet de la conduite ferme et prudente qu'il a tenue dans les derniers troubles de cette ville, vient de faire insérer dans ce même journal une lettre où il justifie pleinement et sa conduite et celle de la garnison.

— M. Filleul, chef d'escadron de la gendarmerie à Metz au 20 mars, et qui avoit secondé de tout son pouvoir les efforts de M. de Vaublanc pour retenir cette ville et le département sous l'obéissance du Roi, avoit été destitué sous le ministère de M. de Cazes; ce dévoué serviteur vient d'être rappelé en activité de service à la résidence de Grenoble.

— M. Rusand, imprimeur du Roi à Lyon, avoit imprimé, en 1814, le Catéchisme de M. de Tencin, destiné aux écoles du diocèse de Lyon, et où se trouvoit le commandement de l'Eglise relatif à la dîme. La cour royale a renvoyé M. Rusand de la plainte intentée contre lui, attendu que le ministère public invoquoit l'application d'une loi pénale postérieure à l'impression de l'ouvrage. M. l'avocat-général a convenu lui-même que les charges étoient fort légères et la prévention foiblement établie.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lyon a condamné un des prévenus, arrêtés dans les troubles du 16 mai dernier, à un an, et sept autres co-accusés à trois mois d'emprisonnement.

— Les contumaces dans l'affaire de la conspiration de Nantes n'ont pas été jugés à la session qui vient de finir, parce que les formalités exigées par la loi n'avoient pu être remplies.

— Le 17, deux pionniers de la compagnie de discipline, stationnée à Blaye, coupables d'avoir proféré publiquement des cris séditieux, ont été condamnés, par le premier conseil de guerre de la 11e. division militaire, à deux ans d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 22 juin, la pétition des professeurs de l'école de médecine à Toulouse, demandant le rétablissement de la faculté de médecine de

cette ville, est renvoyée au ministre de l'intérieur. Le sieur Pierre Grand, étudiant en droit à Paris, demande que les décisions du conseil académique et du conseil royal d'instruction publique, qui le condamnent à deux ans d'exclusion des cours de la faculté de droit, soient réformées et annulées, comme résultant d'un abus de pouvoir. Le rapporteur observe que la réclamation auroit dû être portée au conseil d'Etat. M. Benjamin-Constant monte à la tribune. Allons, dit-on, nous allons avoir du scandale. M. B. Constant dit que la décision porte atteinte à l'autorité de la chose jugée, puisque le sieur Grand a été absous, par le juri, des faits dont le charge l'arrêté du conseil de l'instruction publique; que d'ailleurs l'application de la peine ci-dessus est un excès de pouvoir. M. de Girardin se plaint de l'ordre du jour par lequel la chambre écarte, dit-il, de justes réclamations, et qu'elle emploiera contre le sieur Grand, et fait l'éloge de ce jeune homme, attaque les professeurs de l'Ecole de Droit pour avoir félicité Buonaparte sur son retour, le 26 mars 1815; il conclut au renvoi de la pétition aux ministres de l'intérieur et de la justice. M. Pardessus répond que les professeurs ne se sont pas rendus aux Tuileries pour féliciter Buonaparte; il explique ce qui eut lieu à cette époque dans l'Ecole, et, en avouant qu'il montra quelque foiblesse à cette époque, et qu'il en a demandé pardon au Roi, il dit que les professeurs, en signant une adresse exempte d'insulte contre la famille royale, n'eurent d'autre motif que de servir de protecteurs à leurs élèves, qu'on vouloit caserner.

M. de Chauvelin regrette que l'instruction publique prenne une direction conforme aux opinions de la majorité de la chambre. L'ordre du jour sur la pétition du sieur Grand passe à une très-forte majorité. M. de Pommerol continue son rapport. Le comité protestant de l'instruction primaire du canton de Roquecourbe (Tarn) se plaint de ce que, sans l'avoir consulté, comme la loi l'ordonne, le recteur de l'Académie royale de Toulouse a destitué un instituteur protestant dont la conduite étoit irréprochable sous tous les rapports. Il demande sa réintégration. Le rapporteur expose les faits. Le sieur Boscq étoit instituteur dans la commune de Roquecourbe, où le nombre des catholiques est à celui des protestans dans la proportion de trois cents à dix-sept. Deux comités sont chargés de la surveillance, l'un des écoles protestantes, l'autre des écoles catholiques. Les deux comités exercent à la fois leur surveillance sur les instituteurs qui ont des élèves des deux communions. Le sieur Boscq avoit trente-un élèves catholiques et seulement deux protestans. C'est pourquoi le comité catholique a réclamé pour qu'on nommât un instituteur de la communion de l'immense majorité des élèves, et l'on a cherché à donner au sieur Boscq de l'emploi dans une autre partie. L'ordre du jour est adopté sans réclamation.

M. Huerne de Pommeuse fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la construction des canaux d'Aire à la Vassée (Pas-de-Calais), de Bourgogne, de Bretagne, d'Arles et du Nivernois; le canal du duc de Berri, le canal latéral à la Loire, de Digoin à Briare; les travaux de la navigation du Tarn

entre Alby et Gaillac. Un grand nombre de capitalistes se sont engagés à faire ces entreprises; le montant des souscriptions s'élève à 99 millions 300,000 fr. La commission n'a adopté les amendemens qu'à la majorité de 5 contre 4. Neuf orateurs s'inscrivent pour le projet de loi, et dix contre. M. Cornet-d'Incourt a été nommé rapporteur pour la partie des dépenses par la commission du budget. La commission de comptabilité a choisi pour président M. Crignon d'Auzouer, et pour secrétaire M. Le Roy.

Le 24, on ouvre la discussion du projet de loi sur les douanes. M. Destournel parle contre le projet. Il se plaint des droits qui frappent l'introduction des charbons de terre, si nécessaires aux départemens du nord, et de quelques erreurs dans les administrations des directeurs-généraux. Il termine par des considérations sur les bestiaux, les suifs, et autres productions. M. Laisné de Villevêque pense qu'il faudroit renoncer à la possession de nos colonies, qui est plus funeste qu'utile. Le commerce avec les Amériques espagnoles et portugaises nous offriroit des bénéfices immenses. M. de Strafforello croit que les augmentations de droits sur l'importation des produits étrangers ne sert qu'à prohiber l'introduction des produits françois chez l'étranger, qui leur impose, à son tour, de nouveaux droits d'entrée. La France ne pouvant se suffire à elle-même, il faut faire cesser ce système d'isolement, en provoquant des traités de commerce avantageux. M. Robin Scévole prononce un discours qui n'a pas été entendu.

M. de Vaublanc considère la loi sous le rapport du commerce maritime. L'économie politique d'un État consiste à envoyer à l'étranger tout ce qui peut lui être nécessaire, et à ne consommer rien que ce qu'il produit par son territoire et ses manufactures. Il ne faut pas détruire le système prohibitif, source de la prospérité commerciale de l'Angleterre. Les colonies peuvent fournir le sucre nécessaire à la consommation de la métropole : il faut donc, à l'exemple de l'Angleterre, diminuer leurs droits d'entrée, et augmenter ceux qui viennent de l'étranger. Les Antilles ne consomment pas assez de nos produits agricoles par la faute des armateurs, qui ne vont pas y chercher les sucres, et sont ainsi privés de l'occasion d'y transporter des farines. Il faut modifier le commerce de l'Inde, qui est onéreux à la France. Il est nécessaire de faire prospérer nos colonies. L'orateur s'élève contre ceux qui voudroient remplacer par des ordonnances les lois sur les douanes. L'impression du discours est ordonnée par acclamation. M. Duvergier de Hauranne démontre la nécessité de conserver nos colonies. Notre commerce a souffert de ce que la traite des nègres n'a pas été abolie partout en même temps. On devroit reconnoitre l'indépendance des colonies espagnoles. L'administration des colonies réclame de grands changemens. M. Ganilh parle contre le projet.

Le discours que M. le comte de Marcellus a prononcé dans la séance du 22, sur le projet de loi relatif au séminaire de

Chartres, ne renferme pas seulement des motifs puissans en faveur de cette loi, mais encore des considérations malheureusement trop vraies sur la situation du clergé en général. Nous en citerons le passage suivant, qui offre un nouveau témoignage du vif intérêt que prend M. de Marcellus à tout ce qui touche la religion, et de la chaleur avec laquelle il défend, en toute occasion, une si noble cause :

« Le séminaire de Chartres rentre donc dans l'édifice qui lui est consacré. Ainsi, le même lieu d'où partoient, pour punir le crime et saisir le coupable, les ministres rigoureux de la justice des hommes, verra élever dans l'innocence et dans l'étude des lois douces et saintes d'un Dieu de charité, de jeunes lévites qui iront ensuite répandre, dans les villes et dans les campagnes, la doctrine céleste de l'obéissance, de la miséricorde et de toutes les vertus. Ainsi, la même enceinte qui a retenti si long-temps des contentions litigieuses et des débats des passions humaines soulevées par l'égoïsme et la cupidité, n'entendra plus répéter que les enseignemens sublimes d'une religion de paix qui prêche à tous la concorde, l'oubli de soi-même et le désintéressement.

» Le pauvre trouvera un asile dans cette maison rendue à la religion du pauvre ; car c'est surtout à l'indigence, vous le savez, messieurs, que l'école du sanctuaire est ouverte ; et malheureusement il est devenu trop facile aujourd'hui de pratiquer le précepte de l'Église, qui veut que, dans les séminaires, « les enfans des pauvres soient choisis plutôt que les autres ». (*Concil. Trid.*, cap. 18.)

» Le séminaire de Chartres non aliéné appartient à la religion, et doit lui être rendu. Il s'agit seulement de pourvoir à remplacer cet édifice pour la gendarmerie et le tribunal civil. Tel est l'objet réel du vote du conseil-général qui vous est soumis. La question, ainsi posée, comme elle doit l'être, répond victorieusement à l'objection puisée dans la loi sur les *pensions ecclésiastiques*, et sur le produit des extinctions, déjà si insuffisant pour l'objet principal auquel il est affecté. Ah ! messieurs, excusez une réflexion douloureuse. Plusieurs de nos temples tombent en ruines, les villes et les campagnes déplorent également la perte de leurs plus beaux édifices, abandonnés aux coups destructeurs du temps. Les arts eux-mêmes gémissent sur les décombres de tant de monumens qui leur étoient aussi chers qu'à la religion et à la patrie. Les pasteurs des campagnes, loin d'avoir d'abondans secours à verser dans le sein des pauvres, ne sont que trop souvent réduits eux-mêmes à recevoir l'aumône de leurs paroissiens. Les séminaires de nos villes épiscopales ne reçoivent que des secours insuffisans, ou, confiés à la charité des fidèles, se voient menacés dans leur existence même par le malheur des circonstances et les fléaux des saisons qui tarissent les ressources de leurs bienfaiteurs. Nous semblons toujours craindre de trop faire pour la religion ; c'est pour elle surtout que nous sommes économes. Ah ! dans un royaume voisin, que de trésors sont prodigués pour maintenir dans leur splendeur

les édifices du culte, pour encourager et multiplier ses ministres! Cependant, messieurs, notre religion sainte est la foi de nos pères, elle est la religion de vérité..... et nous avons l'honneur d'être les sujets du Roi *très-chrétien*. Je livre ces réflexions à la conscience des ministres ».....

Pendant que de misérables écrivains, conjurés contre tout ce qui est sage et utile, lancent dans l'ombre d'ignobles sarcasmes contre un des plus beaux choix qui aient honoré la restauration, le prélat éloquent qu'ils poursuivent de leurs vaines clameurs commence sa nouvelle carrière par un acte digne de son zèle comme de son talent. M. le grand-maître de l'Université vient d'adresser à tous les principaux fonctionnaires de ce corps une circulaire où l'on retrouve les principes les plus purs, les sentimens les plus nobles, et les conseils les plus salutaires énoncés avec cette franchise et cet accent de vérité qui ajoutent au talent de M. Frayssinous.

Paris, 17 juin 1822.

« Monsieur, en appelant à la tête de l'éducation publique un homme revêtu d'un caractère sacré, S. M. fait assez connoître à la France entière combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée de plus en plus dans des sentimens religieux et monarchiques. Je ne me suis pas abusé sur l'étendue des obligations qui m'étoient imposées; mais, fort de ma conscience, des lumières de ceux dont j'ai l'avantage d'être entouré, comme de l'appui d'un gouvernement réparateur qui sera d'autant plus ferme qu'il est plus sage, je ne cesserai de marcher avec confiance vers le but que je dois atteindre, celui de rendre meilleures les maisons d'éducation qui sont bonnes, et de rendre bonnes celles qui ne le seroient pas.

» Une grande autorité vient de m'être confiée; j'en dois compte à Dieu, au Roi, aux pères de famille, à mon pays, et l'on pourroit m'accuser avec justice de tous les abus qu'il seroit en mon pouvoir de faire cesser.

» Je sais que mon administration doit être paternelle, et que la force sans modération se précipite et se brise d'elle-même; mais je sais aussi que la vigilance est mon premier devoir, et que la modération sans force n'est que de la pusillanimité.

» Celui qui auroit le malheur de vivre sans religion, ou de ne pas être dévoué à la famille régnante, devroit bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse. Il est à plaindre, même il est coupable; mais combien ne seroit-il pas plus coupable encore, s'il avoit la foiblesse de ne pas garder pour lui seul ses mauvaises opinions! Je n'ai pas le droit d'interroger les consciences; mais certes j'ai bien celui de surveiller l'enseignement et la con-

duite : et où sont les parens, quels que soient d'ailleurs leurs sentimens privés, qui n'attendent de moi une telle surveillance ?

» C'est surtout aux agens principaux de l'Université qu'il appartient de donner à l'éducation publique une direction salutaire ; c'est aux chefs des établissemens royaux et particuliers, c'est à tous les membres du corps enseignant, de bien faire comprendre à leurs élèves que l'homme de lettres doit être, avant tout, un homme de bien ; que le vrai François ne sépare jamais l'amour de son Roi de l'amour de sa patrie, ni l'obéissance aux magistrats de l'attachement aux lois et aux institutions que le Roi a données à son peuple.

» Les maîtres pourroient-ils oublier que l'enfance et la jeunesse doivent être à leurs yeux des objets sacrés ; que le vrai moyen de leur donner des habitudes religieuses, c'est d'en avoir eux-mêmes, et qu'ici l'autorité sans l'exemple demeure sans force ? Et les élèves pourroient-ils manquer de reconnoissance, de docilité envers des hommes qui se dévouent pour eux à la carrière très-honorable, il est vrai, mais en même temps si pénible, de l'enseignement ?

» Puissions-nous, messieurs, par nos efforts communs, faire prospérer les sciences et les lettres auxquelles notre patrie doit une si grande partie de sa gloire ; préparer, dans la bonne éducation des générations présentes, le bonheur des générations à venir, et contribuer ainsi à faire de la France la première des nations civilisées par ses vertus comme par ses lumières » !

Le grand-maître de l'Université, signé, FRAYSSINOUS.

P. S. Vous êtes prié de faire connoitre cette lettre à vos subordonnés.

— Le bill pour l'admission des pairs catholiques en Angleterre a été présenté à la chambre haute pour la deuxième lecture, le 21 juin. Le duc de Portland résume les argumens en faveur de cette mesure, et insiste sur ce que l'exclusion n'avoit plus aujourd'hui d'objet. Lord Colchester prononça un discours très-vif contre le bill ; il arrivoit du continent où il avoit été témoin, dit-il, de l'intolérance des catholiques ; sa seigneurie a assuré entr'autres qu'il y avoit des écrivains qui maintenoient les principes intolérans de Bossuet ; ce qui est à ses yeux un grand scandale. Le noble lord s'est plaint tour à tour du Pape, des évêques, des Jésuites ; son discours avoit beaucoup de rapport avec celui qu'a prononcé dernièrement à la chambre des députés de France, et précisément sur les mêmes matières, M. Alexandre de Lameth. Le lord chancelier et les lords Liverpool et Redesdale ont aussi parlé contre le bill, qui a été appuyé par les lords Erskine, Grey, Grenville et Holland. La chambre étant allée aux voix, il y a eu 90 suffrages pour la deuxième lecture et 132 contre : le bill est rejeté. Ce résultat étoit prévu ; on avoit vu le journal ministériel, le *Courier,* s'élever avec quelque amertume contre l'admission des pairs catholiques. On accuse les catholiques d'intolérance afin de s'excuser de continuer à leur égard un régime intolérant ; cela n'est pas généreux.

Sur quelques brochures publiées par les protestans.

Les ministres protestans ne manquent guère dans l'occasion de s'élever contre les disputes de controverse; ils sont les premiers à dire qu'il ne faut point troubler la paix en agitant des questions de dogme; qu'il faut savoir se supporter et se taire sur ces sujets épineux, et que les théologiens catholiques sont des intolérans qui méritent toute espèce de blâme pour leur esprit de prosélytisme, et leur ardeur à ressusciter les contentions et les querelles. Quant aux ministres protestans eux-mêmes, ils sont pleins de douceur, ils n'écrivent point, ils ne contestent point, et ils publient, au besoin, des brochures pour le prouver. Ils viennent à Genève, sans aucune provocation, de faire paroître coup sur coup trois brochures contre les catholiques; ce sont bien eux qui attaquent; mais, si les catholiques s'avisent de répondre, on dira qu'ils soufflent le feu de la guerre, et on les accusera d'être des artisans de discorde. Au risque d'essuyer ces imputations partiales, nous allons parcourir les nouvelles brochures, et examiner quel esprit les a dictées.

L'une d'elles a pour titre : *Considérations sur le Prosélytisme religieux*, par A. Vermeil, étudiant; Genève, 1822, in-12 de 92 pages. Ces *Considérations* ne sont autre chose que le développement d'une thèse que M. Vermeil a sans doute soutenue sur le même sujet. Mais cet étudiant n'auroit pas mal fait d'étudier encore; il est un peu jeune pour prétendre régenter tant de docteurs dont il se permet de blâmer le zèle, et il n'a pas la main assez sûre pour lancer des traits bien redoutables. Le fond de sa brochure, c'est que le prosélytisme des catholiques est très-condamnable, et que celui des protestans est, au contraire, digne de tous les éloges; et la preuve, c'est que les premiers ont tort, et que les seconds ont raison. Cette pétition de principe se retrouve d'un bout à l'autre de l'écrit. Les missionnaires catholiques, dit l'auteur, ne font des conversions que pour obéir aux ordres du Pape; mais en cela ils obéissent à une autorité illégitime; ce que M. Vermeil regarde comme si évident, qu'il croit

inutile de le prouver. Pour les protestans, ils ne sont mus que par un esprit de paix; et ici l'auteur cite sérieusement la conduite des premiers réformateurs, et fait voir qu'ils ont mis une patience et une longanimité admirables dans leurs procédés. Il vante (qui le croiroit?) la modération de Luther, et assure que ce furent les papes qui furent cause de tout le mal, en ne voulant pas déférer aux avis d'un homme si raisonnable et si doux. Il dit positivement que les chefs de la réforme étoient *les organes et les mandataires des peuples et des rois*. Quoi! les premiers protestans étoient en France les *organes des rois*, et comment se fait-il que ces organes se révoltassent contre l'autorité civile? M. Vermeil n'est pas plus fort sur l'histoire que sur la théologie.

Ce jeune homme cherche à distinguer les opinions qu'il est permis de chercher à détruire, mais il avoue que c'est là une difficulté presque insurmontable et au-dessus de ses forces; je le crois. Puis il tente de triompher de cette difficulté, et d'indiquer les choses et les personnes sur lesquelles il permet au prosélytisme de s'exercer. Ainsi on ne doit pas parler des mystères; il ne faut jamais s'écarter de l'Ecriture telle qu'elle est entendue par les protestans. On peut chercher à faire des prosélytes chez les infidèles, parmi les déistes, et dans certaines classes des catholiques; mais l'auteur décide nettement (page 59) qu'il n'est pas permis de porter le prosélytisme chez les protestans. Autant vaudroit dire que tout est permis à ceux-ci, et rien à leurs adversaires; et c'est en effet la conclusion à laquelle le judicieux M. Vermeil vouloit arriver. Il fait l'éloge des sociétés bibliques, et les regarde comme le moyen de prosélytisme le plus légitime. Mais où il brille, c'est dans la réponse aux objections. Il s'oppose ces paroles de saint Paul: *Malheur à moi, si je n'annonce pas l'Evangile!* et il les élude en disant que ce passage et plusieurs autres se rapportent évidemment aux préceptes moraux. D'où le sait-il, et comment se permet-il de donner cette interprétation à un passage qui, étant général, renferme les dogmes de la foi, comme les préceptes de la morale? Les protestans, qui ne veulent pas reconnoître d'interprètes de l'Ecriture, devroient surtout s'interdire ces explications, qui ne sont pas conformes à la lettre du texte. Enfin celui qui s'élève contre les passions et les préventions, source d'un prosélytisme condamnable, auroit bien dû prendre le conseil pour lui-

même, et éviter des expressions et des accusations dont le motif n'est pas équivoque; assurément ce n'est ni dans la charité, ni dans l'Ecriture qu'il a trouvé les reproches qu'il fait aux catholiques, ni l'expression de *papistes*, ni des plaintes sur leur orgueil, leur ignorance, leur intolérance, leur endurcissement, leurs persécutions, etc. Somme toute, la brochure de M. Vermeil n'a rien de séduisant, et elle ne réussit pas mieux à justifier le prosélytisme assez actif des protestans qu'à inculper le zèle des pasteurs catholiques.

L'auteur de l'autre brochure est encore un étudiant; car il semble que toute la jeunesse de l'école de théologie de Genève se soit entendue pour cette petite guerre; celui-ci est M. J. Martin, et son écrit est intitulé : *Considérations sur l'Unité de la foi*, 1822, in-12 aussi de 92 pages. On avoit cru jusqu'ici que l'unité de doctrine étoit un avantage inestimable; l'Ecriture sembloit la recommander fréquemment. Les évangélistes et les apôtres nous parlent souvent d'unité : *Unum corpus et unus spiritus*, dit saint Paul; *unus Dominus, una fides, unum baptisma..... Vocati estis in uno corpore..... Vos unum estis in Christo Jesu..... In uno spiritu omnes nos in unum corpus baptizati*. Ces passages indiquent sans doute une unité de sentimens sur la doctrine; point, M. Martin vient redresser sur ce point saint Paul et la tradition. Il distingue deux sortes de vérités, les vérités *de fait*, et les vérités *de mode ou de relation;* Dieu a créé le monde, Adam a péché, Jésus-Christ est mort; voilà, selon lui, des vérités *de fait;* mais le péché originel, la divinité de Jésus-Christ, la prédestination, ce ne sont plus que de vérités *de mode*, et des choses secondaires sur lesquelles on peut, sans inconvénient, n'être pas d'accord. L'unité sur ces questions est impossible; elle n'est pas même désirable, et elle n'est point essentielle au christianisme. Telles sont les modestes propositions du jeune étudiant.

Il ne manque pas de faire observer que chacun a sa manière de voir et de juger; mais, loin d'en conclure, comme il sembleroit naturel, qu'il faut une autorité pour ramener et fixer ces esprits flottans, il en tire la conclusion précisément opposée. Si vous lui dites que les passions influent sur nos jugemens, il vous répond froidement que l'homme ne peut vivre sans elles. Ainsi il faut briser les digues, parce que le torrent est plus impétueux. Il y a toujours eu des erreurs; donc il

faut leur laisser le champ libre. On a de tout temps disputé sur la foi; hé bien! ne croyons plus, vient nous dire ce législateur adolescent, ou croyons chacun ce que nous voulons; alors il n'y aura plus de controverse, la charité sera bien plus grande quand il n'y aura plus de foi commune, et la terre sera un véritable paradis quand chacun aura son symbole, dont il pourra même changer à son gré. On croit rêver quand on entend développer sérieusement un tel système, enfant d'une imagination que l'âge et la réflexion n'ont point mûri.

M. Martin cherche à trouver des passages à l'appui de son système; à la vérité il n'est pas content de saint Paul, qu'il ne peut pas s'empêcher de trouver trop favorable aux dogmes de mode; mais il ne cite point les passages de l'apôtre, et il se contente de dire légèrement que saint Paul se contrediroit, et contrediroit les autres parties de l'Ecriture, si sa doctrine devoit être entendue dans le sens que le jeune théologien combat. Son grand argument consiste dans quelques endroits des Actes des Apôtres, où sont racontées les premières conversions à la foi, sans que l'écrivain sacré dise autre chose, sinon que les apôtres annonçoient Jésus; comme s'il avoit fallu absolument que l'écrivain sacré rapportât tous les développemens du discours que l'apôtre a dû tenir dans ces circonstances.

Chemin faisant, l'auteur attaque l'usage des formulaires et des confessions de foi. Il blâme Luther et Calvin d'avoir voulu préciser des dogmes qu'il falloit abandonner à la direction de chacun. Il prétend même que l'unité de foi n'a jamais existé dans l'église romaine, et, pour le prouver, il avance des faits entièrement faux. Des protestans ont avancé, il est vrai, que l'*Exposition de la Doctrine de l'église catholique* de Bossuet avoit été condamnée par un pape, et approuvée par un autre; qu'elle avoit été tour à tour censurée et autorisée par la Sorbonne; mais ces variations n'en sont pas moins chimériques, et ont été constamment démenties. On ne cite contre l'*Exposition* aucun acte, soit des papes, soit de la Sorbonne. N'importe, les protestans répètent et répèteront leur allégation.

M. Martin est encore plus latitudinaire que M. Vermeil, et ces jeunes gens, destinés à prêcher l'Evangile, ne seront par le fait autre chose que de l'espèce de ces déistes déguisés en ministres, dont M. de Maistre se moque dans son livre. Avec eux, plus de mystères, plus de tradition; la foi, comme

l'erreur, sont des mots vides de sens; on reste dans la plus profonde indifférence sur la doctrine, et la plupart des dogmes ne sont plus que des choses de mode, de fantaisie, qu'il est loisible à chacun d'admettre ou de rejeter. Dans ce système le christianisme disparoît ou n'est plus qu'un monstrueux assemblage de parties incohérentes, d'opinions contradictoires, et de toutes les erreurs les plus bizarres. Quelle belle idée on s'efforce de nous donner de cette Eglise que Jésus-Christ nous prescrivoit d'écouter, à moins d'être regardés comme des païens!

Le dernier écrit est spécialement dirigé contre le culte de la sainte Vierge; il est intitulé : *Doctrine de l'Ecriture sainte sur l'Adoration de Marie;* Genève, 1822, 36 pages in-8°. L'auteur, qui n'a pas osé se nommer, et qui est peut-être encore quelque étudiant de l'Académie de Genève, attaque ouvertement l'enseignement et la pratique de l'église catholique sur le culte de la sainte Vierge. Il trouve fort mauvais que nous appellions Marie *le refuge des pécheurs*, *la porte du ciel*, *la consolation des affligés;* que nous la placions sur les autels; que nous invoquions son secours, et, dans son humeur chagrine, il prétend que *dans toutes* nos *églises elle est invoquée infiniment plus souvent et plus généralement que Dieu lui-même et le Rédempteur.* C'est une exagération qui prouve que l'auteur ne sait guère ce qui se passe dans nos églises, et ne connoît point nos livres liturgiques. Dans toutes les parties de l'office divin, à la messe, dans l'administration des sacremens, c'est toujours Dieu qu'on invoque, et, quand on fait mention de la sainte Vierge, c'est pour la prier d'intercéder pour nous. A la messe, toutes les prières se rapportent à Dieu; et la sainte Vierge et les saints n'y sont nommés que pour demander leurs suffrages : *intercedente beatâ Mariâ.* Son culte porte un nom différent de celui que l'on adresse à Dieu; les litanies que nous récitons en son honneur sont conçues de manière à prévenir toute méprise : *Priez pour nous*, disons-nous à chaque nom que nous lui donnons. Les titres de *refuge des pécheurs*, de *porte du ciel*, de *consolatrice des affligés*, doivent être pris dans le même sens, et aucun fidèle instruit ne s'y méprend; tous les livres de doctrine, les catéchismes, les ouvrages les plus accrédités sont précis sur ce point.

L'anonyme veut bien reconnoître que Marie étoit vierge

lorsqu'elle enfanta J. C., son premier né; mais il nie sa virginité perpétuelle, et il prétend que notre Seigneur eut des frères : il s'appuie, pour cela, sur quelques passages de l'Evangile, quoiqu'il ne puisse s'empêcher de convenir que, dans l'hébreu, le mot de frères se prend aussi pour les cousins. Il cherche à affoiblir ce qu'il y a de plus honorable pour Marie dans la salutation de l'ange Gabriel : son commentaire sur les paroles de l'ange est vraiment curieux. *Pleine de grâces :* tous les saints le sont, dit-il. *Le Seigneur est avec vous :* il est avec tous les vrais croyans. *Vous êtes bénie entre les femmes :* c'est donc entre les femmes qu'elle est comptée. C'est par ces misérables subtilités que l'auteur protestant cherche à rabaisser les éloges donnés par l'ange à Marie. Il trouve *une espèce de folie* dans l'usage de l'Eglise, qui a inséré ces éloges dans une de ses prières ; ainsi, c'est une *folie* de répéter les paroles d'un ange, et de dire de Marie ce que nous en a appris l'Esprit saint. Ici, du moins, l'excès de la témérité doit être un préservatif contre la séduction. L'anonyme n'a pas moins d'attention à déprimer Marie pour ce qui est dit d'elle relativement à sa visite chez Elisabeth, et pour le *Magnificat.*

Mais ce qui est le comble de l'audace, c'est ce que l'anonyme avance, page 19 de sa brochure, que le nom de Mère de Dieu, que l'on donne à Marie, est *absurde.* Vainement l'Eglise a décidé, dans un concile général, que Marie pouvoit et devoit être appelée Mère de Dieu. Ce concile, qui est le troisième des conciles écuméniques, et qui fut tenu à Ephèse en 431, remonte à une époque que les protestans feignent de respecter. Ils parlent souvent avec une vénération que l'on pouvoit croire sincère des Pères et des docteurs de ce temps, et ils ont dit, dans plusieurs de leurs ouvrages, que l'Eglise n'étoit pas encore alors infectée d'erreurs, et qu'elle conservoit la vraie foi. Mais la voilà flétrie par l'anonyme; la voilà convaincue, selon lui, d'*erreur monstrueuse,* d'*idolâtrie,* d'*impiété,* d'*absurdité.* Ainsi, pour accuser l'Eglise dans son enseignement, il faut remonter quinze siècles plus haut, et envelopper dans le même blâme tout ce qu'il y a de plus vénérable dans l'antiquité. Nous engageons l'anonyme à lire ce qui regarde le concile d'Ephèse dans les *Remarques* de Bossuet sur l'*Histoire ecclésiastique* de Dupin. Le savant évêque s'exprime avec beaucoup de force, en plusieurs endroits de ses ouvrages, sur le titre de

Mère de Dieu dû à Marie. « Qu'étoit la divinité au Fils de Marie, dit-il dans un de ses sermons? Comment touchoit-elle à sa personne? Lui étoit-elle étrangère? Celui que vous reconnoissez pour le Fils de Dieu tout-puissant et celui qui est né de la Vierge, sont-ce deux personnes? C'est le même qui, étant Dieu et homme, selon la nature divine, est le Fils de Dieu, et selon l'humanité le Fils de Marie. C'est pourquoi nos saints Pères ont enseigné que la Vierge est mère de Dieu : c'est cette foi chrétienne qui a triomphé des blasphêmes de Nestorius, et qui, jusqu'à la consommation des siècles, fera trembler les démons ».

L'anonyme a donc ici contre lui, non pas seulement, comme il voudroit le faire croire, les théologiens des derniers temps, des auteurs ascétiques modernes, de pieux contemplatifs, des gens enclins à la superstition, à l'exagération et à l'enthousiasme; il se trouve condamné par l'Eglise du cinquième siècle, par les docteurs les plus révérés de cette époque, par les Pères les plus célèbres. Qui ne sait combien d'entr'eux ont été éloquens dans les louanges qu'ils ont données à la sainte Vierge? Nous fera-t-on croire que ces grands saints, la gloire de l'Eglise par leurs talens comme par leur piété, étoient des *idolâtres*, des gens *absurdes*, des *impies*? Qui a mieux connu la véritable doctrine chrétienne, ou ces grands hommes qui ont vécu dans les différens siècles, et qui ont tous tenu un langage uniforme, ou un disputeur obscur et subtil qui vient se mettre en opposition avec cette foule de témoignages? Il est consolant pour le catholique de penser qu'on ne peut attaquer sa foi sans insulter la vénérable antiquité. La brochure de l'anonyme me confirmeroit, je l'avoue, loin de m'ébranler; en le voyant conduit par son système à traiter d'*absurde* une décision de l'Eglise au cinquième siècle, une doctrine transmise d'âge en âge jusqu'à nous, je conçois bien mieux encore que cette doctrine qu'on nous prêche aujourd'hui n'est autre que celle des beaux siècles du christianisme, et que nous n'avons pas une foi différente de celle qui fut proclamée à Ephèse il y a quatorze cents ans. J'embrasse avec respect cette prétendue superstition, qui m'est commune avec tant de docteurs et de saints de tous les âges, et je plains les fausses lumières de ceux qui consentent à se séparer de cette imposante tradition, et qui lui insultent même avec un orgueil et une amertume dignes de leur cause.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On dit que Mgr. l'archevêque de Paris va donner un Mandement pour la fête du Sacré-Cœur, qui se célébroit déjà dans la plupart des paroisses de Paris, mais qui est marquée dans le nouveau Bréviaire comme étant d'obligation. La fête se fera le 14 juillet, septième dimanche après la Pentecôte. L'autorité ecclésiastique n'a fait que céder aux désirs des plus pieux fidèles, en généralisant une solennité qui se célèbre dans tout le monde chrétien; que Rome a formellement approuvée par plusieurs décrets, et qui est aussi conforme aux notions d'une foi éclairée qu'aux sentimens d'une dévotion tendre et d'une juste reconnoissance pour l'amour de Jésus-Christ envers les hommes.

— On célébrera dimanche, à Saint-Sulpice, la fête de saint Pierre, premier patron de la paroisse. Des reliques du saint apôtre seront exposées à la vénération des fidèles; on ira, avant la messe, les chercher processionnellement sous le péristyle. Elles ont été données à l'église par M. l'abbé de Rohan, qui officiera ce jour-là. M. l'abbé Boudot, chanoine de Notre-Dame, prêchera le soir.

— Il paroît que l'on va enfin recommencer les travaux de construction du séminaire Saint-Sulpice. On n'avoit fait, depuis le retour de la belle saison, que regratter la façade de l'aile construite l'année dernière, finir les moulures et pratiquer les dispositions intérieures. Il eût été sans doute à désirer qu'on eût pu commencer plutôt le corps de logis sur la place, dont les fondemens avoient été posés en 1820 : voilà trois mois écoulés, pendant lesquels l'ouvrage eût notablement avancé. Il est probable que le manque de fonds est la cause de ce long délai. Ce n'est que depuis quelques jours qu'on voit des tailleurs de pierre, et il y a lieu de croire que le nombre en augmentera. On amène des pierres, et l'on vient de découvrir les fondations, qui vont recevoir de nouvelles assises. Il est à regretter que le défaut de fonds apporte tant de lenteur à la continuation d'un édifice devenu si nécessaire. Le local actuellement occupé par le séminaire est aussi incommode que malsain, surtout dans la saison des chaleurs; et le nouveau bâtiment, quoiqu'on y puisse trouver quelques

inconvéniens, est impatiemment attendu, et sera regardé comme un bienfait pour un établissement si précieux au diocèse de Paris, et même à toute l'église de France. Mais quand ce bâtiment finira-t-il? Il n'y en a guère que la cinquième partie de construite, puisqu'il doit y avoir quatre corps-de-logis pareils à celui qui est élevé, et de plus une prolongation des deux ailes et une chapelle.

— L'*Instruction pastorale* de M. l'évêque de Troyes, sur la réimpression des mauvais livres, a été traduite en plusieurs langues, et on assure que l'illustre auteur a reçu de divers pays de l'étranger des lettres de félicitation sur cette production importante. Nous la trouvons, entr'autres, traduite en italien, et insérée en entier dans un journal religieux et littéraire qui s'imprime à Naples sous le titre d'*Encyclopédie ecclésiastique*, et dont nous avons cité quelques extraits. Cette Instruction remplit entièrement le cahier de ce journal du 10 mai dernier. Un cahier précédent, celui du 20 avril, donnoit un extrait de l'*Instruction pastorale* du même prélat sur l'éducation chrétienne. Le même recueil présente des analyses des conférences de M. Frayssinous, et des citations de nos bons auteurs. Le rédacteur paroît avoir à cœur de combattre les nouvelles doctrines, qui ont déjà ébranlé tant d'Etats, et qui menacent l'Eglise et la société. Nous y avons trouvé, tome IV, troisième cahier, un extrait de nos *Mémoires* sur les troubles excités contre les catholiques anglois en 1780.

— Quelques personnes croient qu'il est dangereux de traiter la question de la souveraineté, et de remonter à la source du pouvoir des princes; oui sans doute il est dangereux d'adopter à cet égard les doctrines du dernier siècle, et de publier, comme on l'a fait dans tant de gros ouvrages et de petits pamphlets, que la souveraineté réside dans le peuple, et n'est qu'une émanation de son autorité, et une concession de sa part. C'est cette théorie qui nous a valu la révolution, et que nous avons vu proclamer de nos jours dans quelques Etats méridionaux, qui en éprouvent déjà les sinistres effets. Voilà ce qui est dangereux, et ce qu'il faut combattre; c'est dans ce but qu'un auteur, qui a déjà discuté ces questions épineuses, a rassemblé en quelques pages des notions précises, simples et conformes à l'intérêt général de la société. Son petit écrit a pour titre : *Qu'est-ce que la souveraineté, l'autorité et le pouvoir?* Il renferme quatre articles principaux,

et une conclusion; on y retrouve les mêmes principes que dans l'ouvrage *de l'Origine des Sociétés*, dont nous avons parlé. L'auteur y attaque également les doctrines populaires, ou plutôt anti-populaires, puisqu'elles sont si contraires au bien et au repos des peuples. Il remarque que son livre n'a point été réfuté, quoiqu'il ait été publié successivement en Allemagne, en Angleterre et en France. Les révolutionnaires n'auroient-ils rien eu à opposer à une doctrine qui renverse cependant leurs chimères? Nous rappellerons que l'ouvrage principal où l'auteur a développé sa théorie a paru sous le titre de *Voix de la Nature et du Peuple sur l'Origine des Sociétés*, et depuis sous le titre plus simple *de l'Origine des Sociétés*; le volume se vend 4 fr. 50 c. Quant à ceux pour qui ce prix, quoique modique, paroîtroit trop élevé, ils trouveront dans la brochure actuelle le Précis du premier ouvrage (1).

— Les processions de la fête-Dieu se sont faites le jeudi en Savoie et l'on a pu dans ce pays revenir aux anciens usages, et se joindre au reste de l'Eglise pour célébrer le même jour une si grande solennité. Partout ces processions se sont faites avec la pompe qui convenoit aux localités. La piété est en quelque sorte en Savoie sur son sol natal, et les cérémonies de la religion y attirent toujours un grand concours. Le 6 mai dernier, les habitans des environs de Thônes s'étoient réunis pour la bénédiction de la chapelle d'Envers, paroisse des Clefs, et pour l'établissement du chemin de la croix; cette chapelle a été fondée par un pieux ecclésiastique né dans ce lieu, M. Bétend, aujourd'hui employé dans le ministère à Lyon. Les ecclésiastiques de l'archiprêtré, ayant à leur tête M. le curé de Serraval, qui portoit une portion de la vraie croix, se sont rendus processionnellement de l'église des Clefs à la chapelle d'Envers, où M. le curé de Manigod a prononcé un discours. On bénit ensuite les croix et les tableaux de stations, en attendant l'érection des oratoires qui seront placés de distance

(1) Ce *Précis* ne se vend que 50 cent., et se trouve chez Egron, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. On trouve aussi au même bureau un ouvrage sur le même sujet, que nous recommandons à nos lecteurs; il a pour titre : *Réfutation du Principe que la souveraineté réside dans le peuple, et des conséquences qu'on en tire*, par le P. Monteinard, supérieur des Minimes du couvent royal de la Trinité-du-Mont, à Rome. Prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 cent. franc de port.

en distance sur le chemin qui conduit de l'église à la chapelle. De pieuses confréries et environ 3000 fidèles ont pris part à cette cérémonie.

— Le 29 novembre 1821, on a fait, dans l'île Bourbon, la cérémonie de la bénédiction de la nouvelle église de Saint-André. M. Freycinet, commandant et administrateur de l'île, a voulu y mettre la plus grande pompe; tous les curés de la colonie, tous les chefs des corps avoient été invités à s'y trouver avec les milices, la gendarmerie et la musique. On se rendit processionnellement à la porte de la nouvelle église; M. le commandant étoit accompagné de son cortége. L'église fut bénite, et on y apporta le saint Sacrement, qui étoit déposé dans l'ancienne chapelle. M. Pastre, curé de Saint-Paul, prononça un discours sur l'objet de la cérémonie. La messe fut suivie du *Te Deum* et d'une salve d'artillerie. M. Minot, curé de Saint-André, a exprimé au commandant la reconnoissance des habitans pour la part qu'il a prise à la construction de l'église, et pour l'intérêt qu'il a mis à la cérémonie. M. Freycinet a, de son côté, dans sa réponse, loué le zèle de M. Minot. C'est en effet à ce digne pasteur que l'on doit la nouvelle église; c'est à son exemple, à sa persévérance, aux sacrifices qu'il a faits, à l'émulation qu'il a excitée, à l'attachement qu'il a inspiré à ses paroissiens par son dévoûment et son désintéressement, qu'il faut attribuer le succès de cette entreprise. M. le commandant paroît plein de bonne volonté pour pourvoir aux besoins du même genre dans la colonie; il a ordonné la reconstruction d'une autre église détruite par le temps, et on rassemble des matériaux à cet effet. Mais l'île demande avec instance des prêtres; il en faudroit six en ce moment. M. Paraudier, des missions de France, qui étoit arrivé dans la colonie au mois de septembre, en est reparti le 22 janvier; on a vainement essayé de le retenir : pendant trois mois il n'a cessé d'annoncer la parole de Dieu dans les principales paroisses; ses instructions ont produit beaucoup de fruits, surtout dans la paroisse de Saint-Louis. Il y a donné, au mois de décembre, une mission, et, secondé par le zèle de M. Cottineau de Kerloguen, curé, il a eu de grands succès. Le jour de Noël, il y a eu une communion générale des femmes, et le jour des Rois, une d'hommes; il y avoit à celle-ci plus de cent hommes, ce qui est beaucoup pour la colonie, où l'on n'étoit pas accou-

tumé à voir tant d'hommes approcher à la fois de la sainte table. M. Cottineau a commencé une association d'hommes pour perpétuer les fruits de la mission. Ce digne ecclésiastique, dont nous avons parlé plusieurs fois, étoit précédemment curé de Sainte-Marie dans la même île; il fut ensuite chargé du collége; mais, n'ayant pu y opérer tout le bien qu'il vouloit, il s'est chargé de la cure de Saint-Louis, vacante par la mort de M. Lafosse. C'est une des paroisses les plus étendues et les plus peuplées en blancs; les habitans sont presque tous pauvres, mais ils ont conservé plus de simplicité et de foi; ils assistent avec empressement aux offices, et l'église est toujours pleine le dimanche. Le plus grand mal qui y règne, c'est l'ignorance; pour la dissiper, M. Cottineau a ouvert une petite école, où, secondé par deux pieux laïcs, il enseigne à vingt-trois enfans les premiers élémens de la langue, de l'histoire et de la religion. Il se propose d'apprendre le latin à ceux qui montreroient des dispositions pour l'état ecclésiastique. Quatre paroisses de la colonie, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Sainte-Rose et Saint-Joseph, sont sans prêtres; les deux premières sont peu considérables, et sont voisines, l'une de Saint-Denis, et l'autre de Saint-André, où les fidèles peuvent aller entendre la messe; mais ces vacances n'en sont pas moins fâcheuses. Sainte-Rose, qui est isolée, est encore plus à plaindre; les habitans ont fait réparer l'église et le presbytère, dans l'espérance d'avoir un pasteur à la place de M. Bégué, que ses infirmités ont forcé de se retirer à Saint-Denis. Saint-Joseph est visité par M. Pastre, curé de Saint-Paul, et par M. Vivenot, curé de Saint-Pierre; mais ce dernier est âgé, ainsi que M. Delmotte, curé de Saint-Leu. M. Pastre n'avoit pas encore reçu ses provisions de préfet apostolique; toute la colonie applaudit au choix de cet habile et zélé pasteur, qui paroît cependant redouter beaucoup un tel fardeau.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient d'accorder une somme de 500 fr. pour l'établissement à Brest d'une Ecole des Frères de la Doctrine chrétienne.

— Le 25, LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, suivis d'un grand nombre de personnes de la cour, se sont rendus à la maison de plaisance de Villeneuve-l'Etang, où MADAME a fait

élever une chapelle. M. l'archevêque de Sens, son premier aumônier, a procédé à la consécration de cette chapelle.

— Une ordonnance royale, datée du 26, rapporte celle du 10 juin, relative à une grâce accordée au duc d'Albuféra et au comte Belliard, pairs de France, *vu l'interprétation donnée par eux aux motifs de leurs demandes et des ordonnances rendues en leur faveur.*

— Au nombre des généraux vendéens morts pour leur religion et pour leur Roi, et dont les portraits ont été placés au château de Saint-Cloud, est le comte de Suzannet, une des illustres victimes de la fidélité.

— Le 27, l'Académie a nommé Mgr. l'évêque d'Hermopolis à la place vacante par la mort de M. l'abbé Sicard. M. Dacier a été élu en remplacement de M. le duc de Richelieu.

— Le 27, la cour de cassation a rejeté le pourvoi formé contre l'arrêt de mise en accusation de la cour royale de Colmar contre quarante-quatre prévenus impliqués dans l'affaire de Béfort. En même temps la cour a annulé une protestation faite contre cet arrêt par M. André, conseiller à la cour royale de Colmar, et l'a jugée contraire à la magistrature et à l'autorité qu'on doit à la chose jugée.

— M. Romain, sous-préfet de Brest, est nommé préfet de la Meuse; M. de Villeneuve, préfet des Pyrénées-Orientales, passe à la préfecture de la Nièvre, et M. de Cursay, préfet des Côtes du Nord, à celle de la Vendée; M. de Roussy est nommé préfet des Deux-Sèvres, et M. de Bagneux, préfet des Côtes du Nord.

— Le brave maréchal-des-logis Wolfel, auteur de l'arrestation de Berton, vient d'être nommé sous-lieutenant dans le régiment des carabiniers de MONSIEUR.

— La *Biographie des Contemporains*, rédigée par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, et autres libéraux, ouvrage d'ailleurs plein d'inexactitudes et de faussetés, suppose que M. le marquis de Bombelles, mort évêque d'Amiens, avoit contracté mariage avec une demoiselle Camp, suivant le rit protestant. La famille de Bombelles réclame contre cette assertion. Le marquis de Bombelles n'eut jamais d'autre femme que Mlle. de Mackau, qui mourut en 1800; après cette perte, M. de Bombelles entra dans les ordres. Celui qui fut le mari de Mlle. Camp, et qui épousa, plus tard, Mlle. de Carvoisin, s'appeloit Jean-Louis-Frédéric-Charles, vicomte de Bombelles.

— Le zodiaque de Denderah vient d'être transporté au Louvre. Ainsi les personnes qui n'avoient pas été admises à vérifier ce monument pourront le voir dans le Musée, et y découvrir des preuves de la nouveauté de ce monument.

— Le procureur du Roi, de Saumur, a fait reconnoître l'identité de Berton par les personnes qui l'ont vu et ont parlé avec lui au pont Fouchard, le 24 février. On a pris sur lui des papiers et des lettres au moment de son arrestation. Berton, escorté par un esca-

dron de carabiniers, deux compagnies d'infanterie et un nombreux détachement de gendarmes, est entré, le 22 juin, dans Poitiers, aux cris de *Vive le Roi! à bas les traîtres!* Ces troupes tiendront garnison à Poitiers jusqu'à l'issue du procès.

— Onze individus, prévenus d'être les auteurs ou fauteurs des troubles de Lyon, du 16 mai dernier, ont comparu devant le tribunal de police correctionnelle de cette ville, le 21 de ce mois. Un a été condamné à une année d'emprisonnement, huit à trois mois de la même peine; les deux autres ont été acquittés.

— On a arrêté à Caën, le 20 de ce mois, le nommé Félix Robert, qui proféra, sur le Marché à Bois, des cris indécens et séditieux contre les Bourbons. Cet individu a déjà subi deux ans de détention; il est sous la surveillance de la police pendant cinq ans.

— La société d'émulation de Cambrai décernera, le 16 août 1823, une médaille d'or à l'auteur du discours qui développera avec le plus de succès cette pensée d'un écrivain célèbre (M. de Bonald): « On » avoit assez considéré la religion comme un besoin de l'homme; les » temps sont venus de la considérer comme une nécessité de la so- » ciété ».

— La loi sur l'impôt de consommation des vins étrangers, particulièrement dirigée contre les vins françois, a passé à la seconde chambre des Etats-généraux de la Belgique, à 55 voix contre 29.

— Il y a eu à Naples un changement de ministère. Le prince Ruffo a été mis à la tête de ce nouveau ministère. Dix mille Autrichiens se sont mis en mouvement pour sortir du royaume; ils se dirigent vers la Lombardie.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 26 juin, la chambre a reçu la communication des deux projets de loi relatifs au séminaire de Chartres, à l'achèvement de l'hôtel de la rue de Rivoli, et à la démolition des bâtimens de l'ancien Opéra.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 25 juin, M. de Montbron combat le système de M. Ganilh, qui avoit avancé qu'il falloit prendre chaque chose dans le pays qui la donne au meilleur marché. La France, quoiqu'obligée de faire des sacrifices pour ses colonies, est intéressée à les conserver. L'orateur termine en s'égayant aux dépens des sociétés d'agriculture. M. Basterrèche combat le projet de loi; il se plaint de la détresse des provinces méridionales, et demande qu'on arrange le régime douanier de beaucoup de contrées suivant la position et la néces-

sité de chacune d'elles. M. de Saint-Cricq, directeur-général des douanes, combat les deux opinions contradictoires de ceux qui prétendent qu'on fait trop pour les Antilles, et de ceux qui trouvent qu'on fait trop peu. Il répond à quelques reproches personnels, et à d'autres qui concernent l'administration en général. Il réfute le système développé par M. Ganilh. Il observe que tous les Etats de l'Europe ont introduit, comme la France, un fort système de prohibition.

M. de Roux parle contre le projet. M. Sébastiani croit que l'on doit persévérer dans le système d'isolement. Il faut frapper de forts droits les fers étrangers, afin de favoriser le fer françois, parce que c'est avec le fer, dit-il, qu'on défend la liberté et l'indépendance des nations. Il se plaint des mesures acerbes prises par le Piémont et l'Allemagne contre les productions de la France, qui, après avoir combattu pour leur indépendance et leur accroissement, ne méritoit pas tant d'ingratitudes. Ces réflexions excitent des murmures. M. Delaborde prononce un long discours, dans lequel il rejette les amendemens de la commission.

Le 26, M. Lainé convient que la science de l'économie politique est incertaine. Le blocus continental a accrédité le système prohibitif : ce système a fait fleurir l'Angleterre, parce qu'il n'étoit adopté que par ce royaume ; mais, depuis que toute l'Europe veut en faire l'application, l'Angleterre penche pour un système contraire. Il n'y a que l'expérience qui doive nous porter à l'imiter. Les nouveaux Etats qui se forment dans l'Amérique méridionale pourront être très-utiles au commerce françois, et remplacer les petites républiques d'Allemagne et d'Italie qui nous offroient tant d'avantages, et qu'on a effacées de la carte européenne. Nous manquons encore de documens pour décider d'une manière sûre la question des colonies. Il existe dans nos colonies un mal réel, mais caché, qu'une discussion plus approfondie parviendra peut-être à découvrir. Dans notre commerce avec elles on a sacrifié jusqu'à ce jour l'intérêt de la métropole. L'abolition de la traite des noirs leur a porté un coup funeste, dont elles ne pourront se relever. L'impression du discours est unanimement ordonnée.

M. Labbey de Pompières dit qu'on doit tendre à diminuer les impôts sur les douanes, parce qu'on favorisera ainsi des exportations utiles. MM. Basterrèche, de Vaublanc, de Sesmaisons et Duvergier de Hauranne, ont développé un amendement tendant à réduire les droits sur les sucres des Antilles.

Le 27, M. Foy prononce un long discours où il rentre dans la question principale. Il dit que nos colonies sont en décadence, que la métropole est obligée de s'imposer des sacrifices pour les aider ; il faudroit diminuer les droits d'entrée de leurs sucres : la consommation augmenteroit. L'émancipation des provinces espagnoles d'Amérique va changer entièrement le commerce. M. de Saint-Cricq demande que ces amendemens qui réduisent les droits soient rejetés. Après des discours

prononcés par M. Boscal de Réals et M. Duvergier de Hauranne, M. le ministre des finances s'oppose à la diminution des droits demandée par M. Foy. Le gouvernement n'a pas dû accepter le traité de commerce offert par la république de Colombie, qui vouloit qu'on reconnût son indépendance. Il ne faut pas abandonner nos colonies parce qu'elles se placeroient sous la protection d'une autre puissance. Si une diminution sur les impôts étoit possible, il faudroit la faire de préférence sur le sel, qui est une matière de première nécessité. M. de Vaublanc présente M. de Saint-Cricq comme un général qui a perdu des batailles et qu'il faut remplacer; M. de Saint-Cricq répond qu'il est prêt à lui céder le commandement.

M. Sébastiani s'oppose à la clôture, qui est demandée et prononcée. M. de Bourienne, rapporteur, répond au préopinant, qui avoit dit que la commission étoit en opposition avec le ministère; c'est tout le contraire. Les amendemens de MM. Duvergier de Hauranne, de Sesmaisons, Basterrèche, de Vaublane et Lainé sont successivement mis aux voix et rejetés. M. de la Roche et M. Galmiche prononcent chacun un long discours que la chambre n'écoute pas, et dont elle ordonne néanmoins l'impression. Un grand nombre de députés sortent pendant que M. Laisné de Villevesque est à la tribune.

Réglement de Vie pour une pieuse demoiselle; par le Père Brydaine; avec deux autres Opuscules du même (1).

On a réuni dans ce petit volume trois Opuscules du célèbre missionnaire; le premier est une méthode pour assister à la messe, c'est-à-dire, une suite de prières adaptées aux différentes parties du sacrifice. Le second écrit est un Réglement de vie pour une jeune personne que le Père Brydaine avoit gagnée à Dieu dans une de ses missions; ce Réglement contient, en outre, des avis très-salutaires sur les devoirs, les occupations, les entretiens, les divertissemens de la personne à laquelle il étoit destiné. Le troisième Opuscule est une lettre de direction que le missionnaire adressoit à la même personne, qui songeoit alors à se faire religieuse, et qui s'étoit retirée dans un couvent pour éprouver sa vocation. La lettre est datée d'Alais, le 20 avril, sans que l'on dise de quelle année; elle fait voir la sagesse autant que la piété de Brydaine. Il y nomme plusieurs ecclésiastiques et religieux estimables de ce temps, entr'autres, MM. Maystre et Guinaud, ses coopérateurs.

L'éditeur, dans son *Avis*, semble annoncer la publication de quelques sermons et conférences du vertueux missionnaire; on ne peut que l'exhorter à exécuter cette entreprise.

---

(1) 1 vol. in-8°. A Avignon, chez Séguin.

Sur un tableau de la religion en France dans le 17e. siècle (1).

Pour peu qu'on suive avec quelque attention l'histoire du 17e. siècle, on est frappé de l'esprit religieux qui régnoit à cette époque, de la multitude des personnages éminens en sainteté et en vertus qui vivoient alors, et du grand nombre d'établissemens qu'ils ont formés pour le bien de l'Eglise et de l'humanité. La religion dans ce siècle étoit mêlée à tout, ou plutôt elle présidoit à tout; on cédoit à son influence par le sentiment de ses bienfaits, autant que par la conviction de ses principes. Il y avoit dans toutes les classes une disposition générale à favoriser toutes les entreprises dont elle étoit le motif ou l'objet. De là tant d'établissemens auxquels l'humanité n'étoit pas moins intéressée que la piété; de toutes parts on voit s'ouvrir des hospices pour les malades, des asiles pour l'indigence, des refuges pour le repentir, des écoles, des séminaires; cette dernière œuvre est particulière au 17e. siècle, et annonce l'importance qu'on y mettoit à la réforme de la discipline ecclésiastique. Plus de cent séminaires s'élevèrent successivement dans le royaume, et contribuèrent puissamment à faire naître ou à maintenir le bon ordre dans le clergé, et à ranimer la religion dans l'esprit des peuples. De nombreuses congrégations furent formées pour l'instruction des deux sexes; les ordres religieux reprirent une nouvelle face par des réformes salutaires; des corps de missionnaires furent établis, soit pour prêcher dans l'intérieur du royaume, soit pour porter la foi dans des contrées lointaines; un grand nombre d'églises furent construites par les seules ressources de la charité publique, et telle étoit sur ce point l'ardeur générale des fidèles, que plus de la moitié des

(1) Cet article n'est autre chose que la *Préface* de ce même *Tableau*, ouvrage qui formera un volume, et qui est presque achevé. On donne ici ce morceau pour pressentir le goût du public sur ce sujet, et pour solliciter des renseignemens et des conseils propres à rendre l'ouvrage plus intéressant et plus complet.

églises qui décoroient nos grandes villes, on ne craint point de l'avancer, appartiennent à cette époque. Il seroit facile de s'en assurer, pour Paris surtout, où l'on trouveroit plus de cent églises ou chapelles construites dans le 17e. siècle. Alors on ne bâtissoit point un nouveau quartier sans y élever une église; chaque hôpital, chaque couvent, chaque séminaire, avoit sa chapelle plus ou moins vaste, et on n'imaginoit pas qu'un établissement pût prospérer, si on ne le mettoit sous la protection de Dieu, en y érigeant un lieu de prières et un autel de sacrifice.

Une charité immense suffisoit à tant de dépenses, et, loin que les pauvres perdissent à ces dons en faveur du sanctuaire, la même piété qui portoit les fidèles à bâtir ou à embellir des églises, les poussoit aussi à secourir les malheureux, et à multiplier les établissemens pour tous les genres d'infortune et de souffrance; c'est de ce siècle que datent presque tous les hôpitaux qui se trouvent dans la capitale, et on sut, non-seulement les créer, mais les fonder, et y attacher des revenus que la charité accroissoit chaque jour. Le lecteur, nous osons le croire, sera étonné plus d'une fois en voyant éclore, comme par enchantement, des institutions qui, sous différentes dénominations, avoient toutes pour objet l'avantage, l'instruction ou le soulagement du prochain. On admirera les effusions d'une charité si féconde, et un heureux concours de volontés, de soins et d'efforts pour honorer la religion, pour servir l'humanité, et pour faire prospérer l'Etat. Il sembloit y avoir entre les particuliers et les grands une louable émulation à qui attacheroit son nom à des projets plus utiles, et chacun, suivant sa condition, vouloit concourir à faire naître ou à consolider quelque monument de zèle et de charité.

Ce mouvement généreux animoit tous les rangs de la société, et prenoit sa source dans un sentiment profond de religion, non sans doute que tout le monde fût également pieux et vertueux; il y avoit alors, comme il y en a toujours eu, des abus, des passions et des scandales; mais l'esprit général étoit éminemment chrétien. On respectoit la religion, lors même qu'on n'en suivoit pas exactement les règles. De grands exemples de piété en imposoient aux hommes les plus frivoles et les moins réguliers. Le clergé et la cour, la ville et les provinces, le monde et le cloître, comptoient des personnages d'une haute sainteté, d'un mérite éminent, d'une charité ar-

dente, qui donnoient une heureuse impulsion chacun dans leur sphère. Parmi eux qui pourroit oublier cet homme prodigieux auquel il fut donné d'exercer une si grande influence par la seule autorité de ses vertus? qui n'a ouï parler de cet apôtre de la charité, de ce Vincent de Paul, qui, par la nature des établissemens qu'il forma, fut le bienfaiteur de son siècle comme de la postérité? Il créa des séminaires, donna des missions, établit des conférences ecclésiastiques et des retraites pour tous les états, fonda des hôpitaux, distribua des aumônes immenses, et rendit à l'Eglise et à l'Etat des services dont la mémoire ne doit jamais périr. Environné de l'estime et de la confiance des grands, de l'amour et de la reconnoissance des pauvres, du respect de tous, il étoit l'oracle de tous les gens de bien, l'ame de toutes les bonnes œuvres, le protecteur de toutes les infortunes, et son nom semble être celui de la vertu la plus pure, et de la plus héroïque charité.

Autour de lui se placent des noms célèbres aussi par de grandes vertus; au premier rang nous mettrions ceux dont l'Eglise a proclamé la sainteté par un jugement définitif: saint François de Sales, qu'il nous est peut-être permis de compter comme François (1); saint Jean-François Régis, le bienheureux Pierre Fourrier, sainte Chantal, et les bienheureuses Mmes. Acarie (Marie de l'Incarnation) et Agnès de Langeac. Nous ferions une seconde classe de ceux pour la béatification desquels il a été commencé des procédures, comme Alain de Solminiac, évêque de Cahors; Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille; César de Bus, instituteur des prêtres de la Doctrine chrétienne; Claude Bernard, dit *le Pauvre Prêtre;* Madelaine de Fonteines-Marans, Carmélite, et plusieurs autres. Distribuant ensuite les autres personnages pieux suivant le rang qu'ils occupoient dans l'ordre de la religion, nous compterions les cardinaux, les évêques, les prêtres, les religieux, les religieuses, les princes et princesses, les laïcs

---

(1) François de Sales, né aux portes de la France, a écrit en françois, a prêché souvent en France, et est venu plusieurs fois à Paris, où il étoit le conseil et l'ami de beaucoup de personnes pieuses. Son diocèse s'étendoit sur une partie de la France, et enfin ce saint est mort en France. Il avoit passé six ans à Paris pour ses études.

dans les différens états, les femmes dans toutes les classes, et nous trouverions sous chacune de ces divisions des exemples éclatans de vertu. Pour nous borner ici à un petit nombre, nous citerons les cardinaux de Bérulle, de Sourdis et de La Rochefoucauld; parmi les prélats, MM. de Donnaud, d'Authier de Sisgau, Barillon, Danès, Grangier, Litolphi, Picquet, Sanguin, d'Ufsé; parmi les prêtres, Olier, Bourdoise, Bernard, de Condren, Eudes, Duval, Le Nobletz, Yvan, Joly, Tronson; parmi les religieux, Didier de La Cour, Faure, Lervelz, Maunoir, Michaëlis, Percin de Montgaillard, Mussard, de Rancé, de Beaufort; parmi les religieuses, Mmes. d'Arbouze, d'Epernon, de Breauté, de Lestonnac, de Rohan, de Clermont, de Bar, de La Rochefoucauld, de Ballon; dans le rang des princes et princeses, des personnes des maisons de Bourbon, de Lorraine, de Longueville, de Montmorency, de Melun; parmi les laïcs, MM. de Marillac, de Simiane, de Reynel, de La Ferté, de Gentes, de Chasteuil, de Renty, de Bernières; parmi les femmes, la duchesse d'Aiguillon, la marquise de Magnelais, Mmes. Le Gras, de Pollalion, de Miramion, de Sainte-Beuve, de Lamoignon, d'Allemagne, de Dampierre, de La Peltrie, de Combé, etc. etc. Nous détaillerons dans la suite de cette histoire les vertus et les services de ces divers personnages, et d'une foule d'autres dont les noms s'offriront à nous. Nous avons recueilli à ce sujet des matériaux précieux et peu connus, et l'on sera peut-être surpris de voir mentionner plus de cinq cents personnes distinguées par leur piété, sans compter celles sur lesquelles on ne nous a rien transmis, et dont les noms ne sont tracés que dans le livre de vie.

Comment se fait-il qu'un si riche sujet n'ait pas encore été traité? On a plusieurs histoires ecclésiastiques du 17e. siècle; aucune ne l'a considéré sous le rapport qui nous occupe. D'Avrigny, dans ses *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, s'est étendu sur les controverses qui agitèrent alors l'Eglise; il n'a point fait mention de tant d'établissemens et de vertus qui l'ont consolée. A peine parle-t-il de saint Vincent de Paul, de saint François de Sales, et d'autres hommes de la réputation la mieux établie; il omet tout le reste, et ne dit pas un mot des missions, des églises bâties, des hôpitaux fondés, des séminaires, et de tant d'autres œuvres qui forment, ce semble, la partie la plus glorieuse de l'histoire

de la religion à cette époque. Dupin, dans son *Histoire ecclésiastique*, est plus sec encore, et, tout occupé à rendre compte des écrits et des contestations de ce temps, il passe sous silence les faits et les noms les plus dignes de mémoire. L'abbé Racine, dans son *Abrégé*, paroît avoir entrevu les beautés d'un tel sujet, et il découvre un coin du tableau; mais bientôt, distrait par une idée dominante, il abandonne l'ébauche qu'il avoit commencée pour insinuer les opinions qui lui étoient chères, et il emploie à noircir ceux qu'il n'aimoit pas les pinceaux qu'il auroit dû consacrer à retracer les efforts du zèle et de la charité. Les autres abréviateurs ne paroissent pas avoir senti davantage tout l'intérêt dont étoit susceptible cette partie de l'histoire du 17e. siècle.

C'est à remplir cette lacune qu'est destiné le présent ouvrage. Nous avons cru qu'il seroit utile de montrer à notre siècle l'esprit d'un siècle bien différent, et de faire sentir tout ce que peut la religion pour le bonheur des hommes. Entourés de ruines, nous nous consolerons en nous rappelant tout ce qu'avoient fait nos pères, et nous opposerons leur piété à notre indifférence, leur charité à notre égoïsme, leur zèle à notre froideur, leurs monumens à nos monumens. Du reste, c'est un contraste que nous présentons ici une fois pour toutes, mais ce ne sera pas notre faute, s'il se présente souvent à l'esprit du lecteur. Nous tâcherons de ne nous distraire de notre objet par aucune considération étrangère, et de ne mêler au tableau de la piété rien qui ressente la controverse. Ainsi, nous ne parlerons point des contestations qui ont agité l'Eglise pendant le 17e. siècle; nous écarterons tout ce qui a trait au jansénisme; les faits relatifs à ces disputes se trouvent exposés suffisamment dans d'autres ouvrages. Notre plan est uniquement de retracer les heureux résultats de l'esprit de religion, les vertus qu'il a produites, les établissemens et les institutions auxquels il a donné naissance, tous les bienfaits qu'il a procurés à la société et à ses membres, tous les grands exemples enfin qu'il a donnés au monde. Ce sera l'histoire de la piété, du zèle et de la charité : ce sujet est assez attachant et assez vaste; s'il n'intéressoit pas, ce ne pourroit être que la faute de l'écrivain.

Il y a long-temps que la première idée de cet ouvrage nous étoit venue, et des occupations multipliées nous ont seules empêché de réaliser plus tôt ce projet. Nous avons ce-

pendant fait toutes les recherches qui pouvoient nous procurer les renseignemens dont nous avons besoin. Nous avons consulté les Mémoires du temps, et les collections propres à nous donner des lumières sur cette époque. Le *Gallia christiana* nous a été d'un grand secours. Mais rien ne nous a fourni des matériaux plus abondans que les vies particulières des pieux personnages de ce temps. Ces vies particulières sont très-nombreuses, et, à l'exception de quelques-unes fort rares, et qui ont échappé à nos recherches, nous les avons analysées toutes, et nous en avons extrait des faits intéressans, et que l'on chercheroit vainement ailleurs. Plusieurs demandoient à être examinées avec une sage critique; c'est ce que nous avons tâché de faire, pesant et comparant les témoignages, et nous tenant en garde contre l'enthousiasme de quelques panégyristes. Ainsi nous avons entièrement mis à l'écart tout ce qui concerne les révélations et les faveurs surnaturelles attribuées à de pieux personnages; non que nous prétendions nier indistinctement ces sortes de faits, qui sont racontés par un assez grand nombre de biographes, et qui sont quelquefois revêtus de caractères imposans; mais parce que ces détails nous eussent mené trop loin, et, qu'outre qu'ils se ressemblent un peu dans les différentes vies, ils nous ont paru moins propres encore à édifier que des vertus pratiques et des services effectifs.

Nous partagerons le 17ᵉ. siècle en cinq époques, qui formeront la matière d'autant de livres. Nous avons été obligé de rejeter à la fin de chaque livre les noms de plusieurs personnages qui n'avoient pu entrer dans le corps de l'histoire, et qui nous paroissoient ne pouvoir cependant être omis. Nous commençons par une Introduction qui présente une esquisse de l'état de la religion en France dans la dernière partie du 16ᵉ. siècle, et de même nous terminerons l'ouvrage par un Appendice sur les premières années du 18ᵉ. siècle. Ces deux morceaux nous ont paru former un complément nécessaire à notre travail.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On auroit une bien triste idée de notre époque, s'il falloit la juger absolument par quelques écrivains qui, j'ose le dire,

en sont l'opprobre. L'espèce d'acharnement qu'ils montrent contre un choix honorable, a quelque chose de bas en même temps que de forcéné. On a pu voir dernièrement dans une feuille libérale, heureusement peu accréditée, la fiction la plus insolente et la plus grossière contre un prélat aussi distingué par un beau caractère que par de grands talens; on lui prête des inepties et des horreurs, et à l'aide d'une allégorie très-claire, on immole à la risée une haute dignité, des fonctions respectables, une réputation intacte, tout ce qu'il y a de plus imposant et de plus sacré. Et la législation est impuissante contre un tel délit! et le libelliste le plus vil peut ainsi chercher à souiller ce qu'il y a de plus noble! On n'a rien à lui dire pour peu qu'il s'enveloppe d'un déguisement qui ne trompe personne. Reste à savoir si une société peut se maintenir long-temps avec cette licence effrénée.

— Des personnes pieuses visitent, comme nous l'avons dit, la maison des Madelonnettes, et vont instruire les femmes détenues dans ce lieu, et tâcher de les gagner à la religion et à la vertu. Mme. la présidente Hocquart, tante de M. l'archevêque de Paris, est du nombre de ces dames zélées qui bravent tous les inconvéniens d'une mission pénible. L'aumônier de la maison, M. l'abbé de Car, joint ses efforts à ceux des dames. Un certain nombre de prisonnières suivent les instructions et s'en montrent touchées. Samedi dernier, M. l'évêque de Cybistra, coadjuteur du vicaire apostolique pour une partie de l'Ecosse, a administré le sacrement de confirmation à une vingtaine de prisonnières. Le prélat étoit assisté de M. l'abbé Desjardins, archidiacre et grand-vicaire.

— Ceux dont on n'achète pas les livres sont obligés de les envoyer *gratis*, pour les faire connoître et les répandre : c'est le parti qu'a été forcé de prendre l'auteur d'une brochure qui ne se seroit probablement pas débitée fort vîte d'elle-même. Elle paroît avoir été adressée à tous les évêques, et distribuée dans toutes les paroisses de la capitale. Elle nous est aussi tombée entre les mains; et, si l'ouvrage ne mérite pas une réfutation complète, au moins est-il nécessaire d'en dire quelque chose. Le titre est ainsi conçu : *Quel est le culte d'adoration dû au Verbe incarné?* par M. L. B.***, Paris, 1822, in-8°. de 167 pages. Ce titre ne feroit pas trop voir d'abord de quoi il est question dans l'ouvrage; mais l'intention de l'auteur ne tarde pas à se manifester : c'est à la dé-

votion au sacré Cœur qu'il en veut, et il prend son texte dans notre journal même. Nous avions, dans notre numéro 541, donné un extrait d'une dissertation d'un prélat sur cette dévotion : cet extrait a paru, à M. B., un amas d'hérésies, d'impiétés et d'absurdités. Nous ne pouvons, en conscience, prendre pour nous ces complimens, et nous sommes obligés d'en renvoyer l'honneur au pieux et savant archevêque qui nous avoit servi de guide. Cet habile théologien seroit sans doute un peu surpris des qualifications que l'on donne à sa doctrine; mais, s'il avoit le loisir de lire la brochure du censeur, il se consoleroit aisément. M. B. est le même qui publia, il y a quelques années, une *Explication de l'Apocalypse*, dont nous nous sommes permis de nous moquer un peu dans notre numéro 420. Il en donne ici la suite dans une troisième partie de sa brochure, qui n'a aucun rapport avec les deux premières parties. Il y professe nettement son attachement à Jansénius et à Port-Royal. Il y donne à la Société établie par saint Ignace le nom de *nouvelle Jésabel*, et il répète souvent cette aimable dénomination. Tout cela est noyé dans le style le plus bizarre, le plus entortillé, le plus inintelligible. M. B. n'a pas le don d'être clair, et sa théologie est fort embrouillée. On y démêle cependant assez bien qu'il est mécontent des papes et des évêques, lesquels ont protégé la *nouvelle Jésabel*, et persécuté la vérité par des bulles fatales. Quant à ce qui nous est personnel dans cet écrit, nous n'en gardons aucune rancune à M. B. : nous l'avertissons seulement d'une assez grosse hérésie qui s'est glissée dans son écrit. Il dit, page 164, que *Dieu ne demande qu'une seule chose bien facile à remplir, mais qui renferme en elle-même toute la religion catholique; c'est l'observation du dimanche*. Réduire *toute* la religion catholique à l'observation du dimanche, c'est un pharisaïsme grossier, et une erreur formelle, contre laquelle je provoquerois la censure du premier concile général qui s'assemblera. Heureusement que je ne crois pas M. B. un hérésiarque bien dangereux : je garantis qu'il ne fera pas de secte, et que sa brochure ne mettra pas le trouble dans l'Eglise. Il y a néanmoins un peu de malice dans son fait; et l'attention qu'il a eue de publier son écrit dans ce moment même, le soin qu'il a pris d'envoyer son *factum* dans toutes les sacristies, de le faire passer aux évêques à l'époque précise où se célèbre la fête du Sacré-Cœur, indi-

quent un dessein qui ne peut échapper à personne : il est clair que M. B. veut se mettre ici en opposition avec l'autorité ecclésiastique, et exciter le clergé et les fidèles à ne pas déférer à ce qui est prescrit dans le nouveau Bréviaire relativement à la fête du Sacré-Cœur. Il est probable que ce petit complot n'aura pas de succès : l'année n'est pas favorable aux conspirations.

— La dernière mission de La Flèche n'a pas été seulement utile aux habitans de cette ville et des environs ; ses bienfaits se sont étendus sur l'école militaire établie en ce lieu. Les missionnaires ont donné des exercices dans la chapelle de l'école, et ont eu la satisfaction de voir une jeunesse nombreuse écouter leurs instructions avec respect, et en profiter avec docilité. La communion générale et la confirmation ont offert un spectacle touchant ; on aimoit à voir cette imposante réunion de jeunes gens destinés à se distinguer bientôt dans différentes carrières, se consacrer à la religion de la manière la plus solennelle, et invoquer la protection de Dieu sur le commencement de leur carrière. M. l'évêque du Mans, qui leur a donné la confirmation, leur a adressé auparavant une exhortation digne de son zèle sur leurs devoirs, comme chrétiens et comme sujets, et il a été écouté avec le recueillement que méritoient son caractère et la sagesse de ses conseils.

— Quatorze religieux Trapistes, que la fureur révolutionnaire a chassés de leur asile de paix et de pénitence, sont arrivés d'Espagne à Toulouse. Le respectable supérieur des missions de Saint Sauveur a accueilli avec tous les égards dus au malheur ces bons religieux, qui observent leur règle autant qu'il est possible. Ils attendront sans doute dans cette ville le dénoûment de la lutte sanglante de leur patrie.

— La bénédiction du nouveau cimetière catholique à Genève a été faite, le mardi 21 mai, par M. Vuarin, curé de Genève, qui avoit été délégué à cet effet par M. Yenni, évêque de Lausanne; le prélat n'ayant pu se rendre à Genève pour la cérémonie. Pour donner plus de solennité à cette bénédiction, M. Vuarin a convoqué tout le clergé du canton et les curés voisins; le dimanche précédent il a annoncé la cérémonie aux fidèles, et leur en a expliqué l'esprit et le but dans une excellente exhortation qui a été depuis imprimée. Le digne pasteur y montre par l'Ecriture sainte quels ont été de tout temps le

respect et la piété des hommes religieux envers les morts. Les patriarches, les Hébreux, Tobie, Judas-Machabée, ont donné en ce genre l'exemple aux chrétiens, et la prière pour les morts est une pratique aussi conforme aux sentimens de la nature qu'aux principes de la foi. Dans la seconde partie de son discours, M. le curé de Genève explique les prières et les cérémonies usitées dans la bénédiction des cimetières; il développe les idées morales que réveille la vue des cimetières, le détachement des choses de la terre, l'espérance de la vie future, la pratique des vertus qui doivent nous y conduire. Ce discours, vraiment pastoral, offre des instructions très-solides mêlées à des exhortations touchantes. Le mardi 21 mai, le clergé s'étant réuni à l'église catholique, s'est rendu processionnellement au cimetière, où étoient rassemblés un assez grand nombre de fidèles et de curieux. La bénédiction du cimetière, et de la chapelle qui est à l'entrée, s'est faite suivant le Pontifical, et a été terminée par la célébration de la messe dans cette même chapelle. Tout s'est passé avec beaucoup d'ordre. La présence d'un nombreux clergé donnoit plus d'éclat à la cérémonie; il s'y trouvoit trente prêtres, savoir, outre l'officiant, M. Vernier, supérieur des missionnaires de Besançon, MM. Prudhon, Gaume, Giros et Nicod, missionnaires employés à cette époque dans la ville de Gex; dix-neuf curés voisins, MM. Gavard et Grandjean, vicaires à Genève, et trois vicaires du canton. Le cimetière a six cents pieds de long sur quarante-sept de large; il est clos de murailles; au milieu s'élève une grande croix. La chapelle est ornée avec décence, et garnie de gravures et d'inscriptions analogues; d'après un indult du souverain Pontife, l'autel est privilégié. L'ancien cimetière restera clos pendant le temps nécessaire, et les ossemens seront transportés ensuite au cimetière nouveau avec le rit usité. A la fin de la relation, on rappelle les lois ecclésiastiques sur la sépulture.

— Dans une assemblée des catholiques qui a eu lieu, le 22 juin, à Londres, le lendemain du rejet du bill, lord Stourton a proposé plusieurs résolutions, qui ont été unanimement adoptées. Elles portent que les catholiques ont vu, avec un profond regret, le rejet des deux derniers bills; qu'ils témoignent leur reconnoissance aux membres du parlement, et aux écrivains qui leur ont témoigné de la bienveillance; qu'ils continueront à faire tous leurs efforts pour recouvrer leurs

droits, etc. Comme c'étoit la première fois que les catholiques s'assembloient depuis la mort d'Edouard Jerningham, un des membres du bureau, on a payé un tribut à la mémoire de cet ami zélé de la cause catholique, enlevé par une mort prématurée. M. Jerningham est le même dont il a été question lors de la pétition Douglas : il étoit cet hiver à Paris, et est mort peu après son retour en Angleterre. Le duc de Norfolk, grand-maréchal d'Angleterre, présidoit la séance, et a signé les résolutions des catholiques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient de mettre à la disposition du sous-préfet de Loudéac une somme de 500 fr. pour être distribuée aux incendiés de la commune d'Allineux. Ce Prince a fait remettre un secours de 300 fr. à un malheureux père de famille dont la maison avoit été renversée par l'orage.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, voyant les portraits des généraux vendéens placés au château de Saint-Cloud, a dit aux gardes-du-corps : « Messieurs, ces illustres victimes du dévoûment et de la fidélité ne pouvoient être mieux placées qu'au milieu de vous ».

— M. Poyféré de Cère, membre de la chambre des députés, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— La cour royale a confirmé le jugement du tribunal de première instance qui condamne le sieur Loritz à six mois d'emprisonnement, comme coupable de tentative d'évasion des prisons de Sainte-Pélagie, à l'aide de bris desdites prisons.

— D'après le réglement introduit à l'Ecole polytechnique, et par une décision du ministre, un élève devoit être chassé de l'Ecole pour avoir reçu une circulaire. Les autres élèves ont alors déclaré en grande majorité qu'ils vouloient quitter l'Ecole. Le jeune de Joannis, neveu des généraux de Sapinaud et Canuel, et dont le père a été un des chefs vendéens, annonça l'intention de demeurer dans l'Ecole. Cet exemple énergique n'a pas été sans danger pour ce jeune homme; mais bientôt une foule de ses camarades s'est réunie à lui. Le 30, ils étoient au nombre de plus de deux cents, et le reste des élèves sollicitoient leur pardon.

— Malgré les condamnations prononcées contre les ouvriers charpentiers qui s'étoient coalisés pour demander une augmentation de salaire, leurs camarades s'obstinent à ne pas reprendre les travaux. Un avis de M. le préfet de police les prévient qu'il sera pris des mesures sévères contr'eux, si, au 1er. juillet, ils ne sont pas rentrés dans leurs chantiers.

— M. le comte Auguste de Larochejacquelein est nommé commandant du département de Seine-et Marne.

— Le *Constitutionnel* est fort mécontent des derniers choix de l'Academie; on a eu grand tort de préférer à des jeunes gens des hommes qui ont vieilli dans la littérature. Il est remarquable sur-

tout que le journaliste trouve que la nomination de M. Frayssinous a été *accordée à la faveur*.

— On annonce qu'à la suite d'un repas donné à Beaujon, pour célébrer la nomination des députés libéraux, il y a eu une quête destinée aux prisonniers pour délits politiques. Nous apprendrons sans doute bientôt la somme qui revient à Berton dans cette œuvre pie.

— Wolfel est un homme de cinq pieds six pouces, âgé de 27 ans, d'une bravoure extraordinaire. Dans les guerres de Buonaparte il s'est distingué par des actions éclatantes. Il tire à la cible avec une adresse étonnante. Il a tué Maignant, à une distance de trente-cinq pas, avec un pistolet chargé à balle. Il fit la garde de la ferme pendant cinq quarts d'heures sans qu'aucun domestique osât remuer. Ses trois camarades, qui tenoient Berton en joue dans une chambre en haut, répondoient à tous ses discours : « Si vous faites un mouvement, vous êtes mort ». Comme on savoit que tous les mouvemens étoient épiés, les carabiniers ne partirent de Saumur qu'après que le sous-officier détaché par Wolfel eut annoncé l'arrestation. Ils parcoururent la distance d'une lieue dans un quart-d'heure.

— On va ériger dans la cathédrale de Meaux la statue en marbre de Bossuet. Le prélat est assis, et semble faire entendre à ses auditeurs sa sublime éloquence. Cet ouvrage est digne du talent de M. Ruxthiel.

— M. le vicomte de Fontanges, lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et grand'croix, vient de terminer une vie consacrée toute entière au service du Roi.

— Les libéraux se plaignent de la destitution de M. Guerineau, juge de paix à Vausseroux (Deux Sèvres), qui avoit marqué dans le parti de l'opposition, lors des dernières élections. M. Guerineau doit être fort content de cette mésaventure, puisque, d'après le *Constitutionnel*, la perte de la confiance du ministère est remplacée par la confiance des concitoyens de l'ex-juge de paix, qui d'ailleurs ne conservoit sa place que pour faire du bien, chose aujourd'hui impossible à toutes les honnêtes gens de cette trempe.

— Berton a déjà subi plusieurs interrogatoires. Ce général et ses deux complices sont gardés dans la prison de Poitiers par soixante-quinze hommes, dont vingt-cinq de cavalerie, employés au dehors, et cinquante à pied, chargés de la surveillance des portes de l'intérieur de la prison.

— On va se livrer à des travaux considérables près de Marseille, pour garantir cette ville de la fièvre jaune. Une députation de cette ville a eu l'honneur de présenter au Roi, le 30 juin, les remercimens de Marseille pour la permission qui lui a été accordée par S. M. de donner le nom de *Dieudonné* au port sanitaire, et celui de *Berri* à la digue.

— Le tribunal de première instance de Lyon avoit condamné, par défaut, à un an d'emprisonnement et à 3000 fr. d'amende, le sieur Mistral, imprimeur d'un écrit anonyme par lequel l'administration du département étoit accusée d'avoir inscrit sur la liste élec-

torale des citoyens qui n'avoient pas droit d'y être portés. M. tral avoit formé opposition au jugement; mais il a de nouveau fait défaut, et le premier jugement a été confirmé.

— Les nommés Pierre et Charles Hoclet viennent d'être condamnés, par le tribunal d'appel de Chaumont, comme coupables de se livrer habituellement à l'usure, l'un à 15,200 fr., l'autre à 13,010 fr. d'amende, et aux frais du procès.

— L'*Observateur autrichien*, journal officiel de Vienne, après avoir montré toutes les manœuvres employées, pendant dix mois, par les journaux libéraux pour accréditer la fausse nouvelle de la guerre entre la Russie et la Turquie, confirme celle de la paix entre ces deux puissances.

— Le prince royal de Suède, qui est attendu, dans les premiers jours de juillet, dans une ville de Bavière, a fait demander la main de la fille aînée du prince Eugène, duc de Leuchtemberg. Le mariage ne tardera pas, dit-on, à avoir lieu.

— Le roi d'Espagne vient d'envoyer sa réponse au message des cortès. Il déclare qu'il emploiera tous les moyens qu'il peut avoir pour calmer les mouvemens insurrectionnels. Plusieurs députés ont proposé, dans une des dernières séances, la suppression de tous les couvens. Un d'entr'eux, M. Isturitz, zélé imitateur de nos révolutionnaires de 1792, qui vouloient en finir avec les prêtres et les nobles, a annoncé qu'*il falloit en finir avec les moines*. Le roi d'Espagne doit être rentré dans Madrid le 27 juin.

— Les relations commerciales de l'Angleterre avec la Chine viennent d'être rouvertes par suite d'un accommodement conclu avec le vice-roi de Canton.

— Le congrès du royaume du Mexique a décidé qu'à l'avenir le gouvernement de ce pays seroit une monarchie limitée. Une députation doit être envoyée en Europe pour offrir la couronne à un Bourbon de la branche d'Espagne. Si ces premiers n'acceptent pas, elle sera offerte à un membre de la maison d'Autriche. Si tous refusent, le congrès élira un natif, qui sera proclamé empereur du Mexique. Aucune autre religion que la catholique ne sera tolérée.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 28 juin, il est procédé à la réception de M. le comte de Saint Priest, appelé à la pairie par droit d'hérédité. Deux commissions spéciales sont nommées pour faire le rapport des deux projets de loi présentés dans la dernière séance.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 28 juin, M. le président annonce que MM. Le Roy et de Bouville ont été choisis pour la commission de surveillance près la caisse d'amortissement. M. Laisné de Villevesque parle au milieu du bruit, et lit une lettre anonyme de la Guadeloupe, qui annonce qu'une souscription est ouverte pour assurer les spéculations des contreban-

diers. MM. de Vaublanc et Sébastiani parlent contre et pour la lettre. Le dernier voudroit que l'on ouvrît des relations commerciales avec l'Amérique du sud. M. Dudon s'étonne que l'opposition traite de rebelles les partis armés qui parcourent la Catalogne, et fasse en même temps l'éloge des insurgés de l'Amérique espagnole. On ne peut pas conclure un traité avec un nouvel État dont les destinées ne sont pas encore décidées. M. Manuel veut que l'on reconnoisse la liberté des colonies, et que le commerce lie des relations avec l'Amérique méridionale. La chambre rejette son amendement, après avoir entendu MM. de Saint-Cricq et de Lameth. Le 1er. article du tarif, sur les sucres étrangers, est adopté. Après le rejet d'articles additionnels, M. de Saint-Cricq en propose un pour l'époque à laquelle on doit appliquer la loi. Il est appuyé par M. de Villèle et par d'autres orateurs : MM. Casimir Perrier et Benjamin Constant parlent contre. M. de Saint-Cricq fait observer qu'en Angleterre on accorde au commerce des concessions beaucoup moins larges. Plusieurs amendemens sont écartés. On adopte plusieurs articles du tarif. M. Humblot-Conté propose d'augmenter les droits d'importation des bestiaux étrangers. Il lit une note sur les bénéfices immenses des bouchers de Paris.

La commission du budget a nommé M. de Lastours rapporteur pour la partie des recettes.

Le 29, M. de Courtarvel fait un rapport au nom de la commission des pétitions. La chambre passe à l'ordre du jour sur des pétitions du sieur Remy, qui égaient l'assemblée. On renvoie au ministère de l'intérieur la demande du sieur Gilbert, sur la direction d'une route. Le sieur Lebœuf demande l'abolition de la peine de mort prononcée par l'article 87 du Code pénal. M. Benjamin Constant appuie cette pétition, parce que nous sommes dans un temps où tout nous rappelle les actes et les fureurs de 1793. Des éclats de rire accueillent ce rapprochement de l'orateur. Des pétitions des habitans du canton de Chauny, et des notaires de Verviers, sont renvoyées aux ministères de l'intérieur et de la justice. On passe à l'ordre du jour sur celle du sieur Guérin. Les entrepreneurs des messageries royales ont retiré leur pétition.

On reprend la discussion sur le tarif des douanes. M. de Laborde demande la réduction du tarif sur les bœufs étrangers. Des éclats de rire prolongés interrompent l'honorable membre, lorsqu'il dit que *la viande est un objet de luxe en France*. MM. Semelé et d'Orglandes proposent d'augmenter les droits du tarif. Une diminution est réclamée par MM. de Chauvelin et Bignon. Ce dernier craint que le ministère n'ait trop écouté les réclamations des départemens intéressés à la prohibition. Il voudroit qu'il existât entre la France et le pays de Bade un système de douane moins hostile. Il se plaint du système de modération excessif que le gouvernement s'est tracé vis-à-vis de la Russie et de l'Angleterre. M. le ministre des finances dit que la dernière loi sur les grains, et le projet actuel sur les fers prouvent assez que le ministère ne cherche à ménager ni la Russie ni l'Angleterre. La dignité de la France ne permet pas de diminuer les droits

d'importation. On auroit l'air de céder à des menaces aussi injustes que vaines. (Applaudissemens à droite.) Le ministère a consulté la chambre du commerce; les bureaux de la chambre ont exprimé un vœu, et le tarif a été fixé d'après tous les renseignemens qu'il s'est procurés. S'il avoit traité sur les douanes par des relations diplomatiques, comme le désiroit M. Bignon, il seroit allé contre le gouvernement représentatif. Du reste, l'agriculture, devenant de jour en jour plus florissante, l'écoulement des vins dans l'intérieur sera plus abondant, et ils seront bus par les François eux-mêmes, au lieu de l'être par les étrangers. (Mouvement d'adhésion.) Il faut maintenir le tarif proposé, qui est le *chiffre de la modération*.

M. Benjamin Constant demande, dans l'intérêt de la *petite propriété* (on rit), l'augmentation des droits d'entrée. Après un discours de M. de Saint-Cricq, la chambre rejette les amendemens en plus et en moins. La proposition du gouvernement est adoptée à une immense majorité. M. Le Roy, président de la commission de comptabilité, a été nommé rapporteur pour le budget particulier de la chambre.

Le 1er. juillet, la chambre continue la discussion sur le projet de loi des douanes. On fixe le tarif des droits d'entrée des bœufs maigres, taureaux, bouvillons et vaches. Le tarif sur l'introduction des chevaux et celui des suifs sont renvoyés à la commission. Les amendemens sur les laines sont rejetés, et le tarif du projet de loi est adopté. Un grand nombre de députés et M. le directeur-général des douanes ont parlé pour combattre ou appuyer le projet de loi. Leurs discours se sont renfermés dans des matières peu intéressantes. A propos du tarif sur les fers, M. Ternaux est rentré dans la discussion générale. Il a disserté sur les intérêts généraux des négocians, sur le monopole du commerce du monde que s'est attiré l'Angleterre; il s'est extasié devant les machines à vapeur dont le jeu seul suffit pour payer la dette colossale des trois royaumes. Il conclut à la suppression totale du droit sur les fontes.

Traité sur la sanctification des Dimanches et des Fêtes; par J. Marguet, curé de Bouillon (1).

Ce petit traité est dirigé contre un abus trop commun aujourd'hui. L'auteur s'élève contre l'oubli ou la violation d'un précepte formel; il rappelle les menaces faites aux Juifs qui n'observeroient pas le jour de repos, et entre dans quelques détails sur ce qui est permis ou défendu le dimanche. Il blâme surtout les danses et les rassemblemens, si usités de nos jours, où toutes les classes paroissent tourmentées d'un besoin effréné de dissipations et de plaisirs. Le monde trouveroit sans doute M. le curé de Bouillon trop sévère; mais que sont les jugemens du monde, quand il s'agit de nos devoirs comme

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 8 sous, broché. A Nanci, à Metz et à Bouillon; et à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

chrétiens? M. Marguet répond aux objections qu'on pourroit lui faire, et résout des difficultés sur l'usage de certains divertissemens.

Le volume est terminé par un exercice pour entendre la messe, et par les vêpres du dimanche et de la sainte Vierge. Le prix de l'ouvrage est fort modique; il ne se vend que 8 sols, broché. L'auteur est même disposé à faire une remise aux ecclésiastiques qui en prendroient un certain nombre. C'est à lui qu'on doit l'*Association en l'honneur du Bon-Pasteur*, et l'*Essai sur le Blasphême*, dont nous avons rendu compte précédemment. Il a entrepris son *Traité sur la sanctification des Dimanches* dans les mêmes vues, et à l'instigation d'un zélé missionnaire, et il souhaite que ce petit livre soit jugé utile pour les missions. La pureté des motifs qui dirigent M. Marguet ne peut qu'attirer la bénédiction du ciel sur ses travaux.

On vient de terminer une collection commencée depuis quelques années, celle des *Orateurs chrétiens*, dont nous avons annoncé les différentes livraisons. Le tome XXIIe. et dernier a paru il y a peu de temps; il contient huit sermons, savoir, un de chacun des prédicateurs suivans : Molinier, La Parisière, G. Terrasson, Perrin, Clément, Le Chapelain et l'abbé Poulle; le dernier sermon pour la fête du sacré Cœur est d'un auteur qui n'est point nommé. On y a joint un exorde prononcé par le Père Brydayne à Saint-Sulpice en 1751, ou du moins rapporté par le cardinal Maury.

On avoit annoncé deux volumes de panégyriques et deux d'oraisons funèbres, ce qui auroit fait en tout 26 volumes; mais l'éditeur dit qu'on lui a conseillé de supprimer ces deux genres, et de s'en tenir à XXII volumes, qui forment en effet une collection assez considérable. Il donne donc à la fin de ce tome XXII un avertissement destiné à remplacer celui qui se trouvoit dans le tome Ier.; cet avertissement est rédigé d'après le changement fait au plan primitif. On y a joint les portraits de Fénélon, de Bourdaloue, de Massillon et de Fléchier, qui sont destinés à être placés en tête des volumes où se trouvent les discours de ces orateurs.

On avoit annoncé que l'on feroit entrer dans ce recueil les sermons du cardinal Maury et ceux du Père Beauregard; nous doutions avec raison (no. 467) que l'on pût réaliser cette promesse, et en effet l'éditeur a été obligé d'y manquer, ces sermons n'étant point en sa possession, et n'étant pas, dit on, en état d'être mis au jour. On avoit de même annoncé un *Essai sur l'éloquence de la chaire*, que l'on n'a pas donné.

Cette collection a essuyé quelques critiques que nous ne reproduirons pas; nous avions fait nous-mêmes quelques observations sur le plan et sur l'exécution. L'éditeur eût sans doute mieux atteint le but qu'il se proposoit, s'il eût confié la direction de l'entreprise à un ecclésiastique instruit; quoi qu'il en soit, on doit savoir gré à M. Blaise, jeune, de ses intentions et de ses efforts pour répandre des productions morales et chrétiennes.

Mandemens de Mgr. l'archevêque de Paris (1).

Nous nous proposions de rendre compte de la nouvelle édition du Bréviaire de Paris (2); mais, n'ayant pu le faire aussitôt que nous l'aurions voulu, nous croyons ne pouvoir en donner une idée plus nette qu'en insérant ici la traduction du Mandement que M. l'archevêque a publié le 6 janvier dernier. Ce Mandement se trouve, en latin, à la tête du Bréviaire, et le prélat vient d'en publier la traduction en françois. On la verra peut-être ici avec d'autant plus d'intérêt que le Bréviaire de Paris est connu et suivi dans un grand nombre de diocèses, et qu'il sera probablement adopté dans plusieurs autres. Les livres liturgiques manquent en beaucoup d'endroits, et les améliorations qu'a reçues le nouveau Bréviaire, jointes à des raisons d'économie, pourront engager plusieurs évêques à le prendre, et à l'adapter au besoin de leurs diocèses. Après ce Mandement, nous citerons celui pour le Sacré-Cœur, que M. l'archevêque a donné, sous la date du 2 de ce mois, et qui nous paroît aussi digne d'exciter l'intérêt et la piété des fidèles :

« Au milieu des soins sans nombre qui ont rempli l'épiscopat, hélas! trop court, de notre vénérable prédécesseur, un de ses désirs les plus vifs étoit de donner au Bréviaire de Paris, déjà

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 25 c. franc de port.

(2) 4 vol. in-12; prix, papier ordinaire, 17 fr.; papier fin d'Angoulême, 22 fr.; papier vélin, 36. Reliures des 4 vol., en veau, tranche jaspée, 9 fr.; en veau, tranche dorée, 12 fr.; en maroquin uni, tranche dorée, 28 fr.; en maroquin avec dentelle, en or ou sans or, tranche dorée, 32 fr. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal; et chez les libraires associés pour les Usages du diocèse.

si renommé, et qui a servi de modèle à tant d'autres, quelque chose de plus achevé et de plus parfait encore. Il savoit, ce prélat si pieux et si adonné à la prière, quelle gloire revient à la religion et quelle douceur goûtent ses ministres, lorsque ce livre vénérable, dont les prêtres font un usage journalier, n'offre rien, dans toutes ses parties, qui n'ait avec l'esprit de l'Eglise la plus exacte conformité.

C'est au laps des temps, peut-être aussi à quelques inadvertances, qu'il faut s'en prendre, si des changemens ont paru indispensables; mais on ne pouvoit se défendre de les adopter. D'abord, il a fallu consentir à ne plus parler de tant de reliques qui ne subsistent plus, de tant d'églises qui ont été renversées, et dont la mémoire venoit si souvent et sans fruit contrister le cœur. De plus, la piété se plaignoit elle-même de ce que quelques saints qui lui étoient chers étoient mis en oubli, de ce que plusieurs autres ne se trouvoient point placés dans un rang assez glorieux à son gré; mais surtout elle gémissoit de ne point y trouver une fête qui, en nous montrant le cœur de Jésus ouvert par une lance cruelle, et brûlant pour nous du plus tendre amour, nous y présente aussi l'asile le plus sûr pour le repentir, et l'aliment le plus doux pour la reconnoissance.

Les diverses éditions du Bréviaire étant donc épuisées, notre respectable prédécesseur, sur le point d'en mettre une nouvelle au jour, crut devoir assembler le chapitre de l'église de Paris, lui faire part de son dessein, et profiter des lumières de ces hommes, que leur piété comme leur science dans les choses de Dieu rendent le juste objet de leur vénération générale; enfin il fit choix de quelques ecclésiastiques graves, et qui n'étoient point étrangers à l'étude de la liturgie, pour leur confier le soin d'effacer du Bréviaire jusqu'aux taches les plus légères, et de disposer toutes choses dans l'ordre le plus convenable.

Ce fut donc pour obéir à cet excellent pontife que nous fîmes mettre la main à l'œuvre, c'est comme sous ses yeux que nous avons soutenu l'entreprise; en sorte que ce n'est point ici un présent que nous vous offrons, mais plutôt un héritage que le meilleur des pères nous a chargés de vous transmettre.

Voici en peu de mots le plan et la marche que nous avons suivis:

Depuis long-temps la fête du Sacré-Cœur de Jésus étoit célébrée, quoique sans une parfaite uniformité, par le plus

grand nombre des églises de notre diocèse. Les souverains Pontifes, le clergé de France dans son assemblée de 1765, enfin plusieurs de nos prédécesseurs, non-seulement avoient autorisé cette dévotion, mais avoient employé pour l'enflammer leurs exhortations et leur zèle. C'est afin de répondre à la piété des fidèles, et satisfaire aussi la nôtre, que nous avons irrévocablement fixé le jour où la fête du Sacré-Cœur de Jésus doit être désormais célébrée.

Nous avons assigné un rit plus solennel à la fête de la Toussaint et à celle des apôtres saint Pierre et saint Paul; l'une et l'autre n'ont fait en cela que rentrer dans leur ancien droit: mais surtout, en donnant à la seconde plus d'éclat, il nous a été doux de montrer par un nouveau témoignage combien sont étroits les liens qui nous attachent à l'église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises.

Parmi les autres saints, il en est quelques-uns dont nous avons élevé les fêtes à un degré plus éminent, et d'autres que nous avons replacés aux jours qui leur étoient jadis consacrés. Tels sont, entre plusieurs, saint Joseph, l'époux et le gardien de la très-sainte Vierge, et le père nourricier d'un Enfant-Dieu; saint Léon, souverain Pontife, à qui ses actions comme ses écrits ont assuré le nom de Grand; sainte Clotilde, qui par ses prières fit descendre sur le trône de France la sainte lumière de la foi; puisse par sa protection son éclat ne jamais s'éteindre! sainte Geneviève, qui désormais veillera comme du haut d'une forteresse sur une cité dont elle est depuis si long-temps la patronne; saint Michel, également redoutable aux démons et aux hommes pervers; saint Remi, qui apprit au roi des Francs et à son armée à courber leur tête superbe sous le joug de la foi; saint Louis, la tige des Bourbons, puissant intercesseur pour ses petits-fils et pour un royaume qu'il regarde encore comme le sien; saint Ignace, fondateur de la société de Jésus, et qui dans cette ville même forma le premier plan d'un institut, monument de sa sagesse comme de sa piété; saint Charles Borromée, si vénérable aux yeux de tous par son zèle à mettre en vigueur les décrets du saint concile de Trente, par son ardeur à faire revivre l'ancienne discipline, enfin par une charité qui ne connut point de bornes, et dont il fut presque le martyr; saint François de Sales, qui, fidèle dispensateur de la grâce, sut embellir la piété d'un charme ineffable, et faire passer dans ses ouvrages la

douceur dont son cœur étoit rempli; saint François-Xavier, élève de l'Université même de Paris, et à qui ses éclatans prodiges et d'innombrables païens convertis à sa voix ont si bien mérité le nom d'Apôtre des Indes; enfin saint Vincent de Paul, proclamé le père des pauvres, par la France, par l'univers chrétien tout entier; mais surtout par les monumens innombrables de sa charité qui embellissent cette ville, et sont encore debout après tant de malheurs. On trouvera aussi quelques saints nouvellement admis dans ce Bréviaire. Pour en apprécier les motifs, il suffira de considérer ce qu'ils ont fait pour notre France, et comment quelques-uns d'entre eux sont même unis avec nous par une sorte d'affinité. Quels sont en effet ceux qu'on y rencontre pour la première fois? c'est le saint pape Pie V, qui, non par la force des armes, mais par l'ardeur de sa prière, mit en fuite les Turcs quand ils menaçoient l'univers chrétien de l'envahir; c'est saint François Regis, l'apôtre des Cévènes et du Vivarais; c'est sainte Jeanne de Valois, qui parmi nous fut tout ensemble fille, épouse et sœur de rois; c'est enfin la bienheureuse Marie de l'Incarnation, cette veuve, née à Paris, que le Pape Pie VI a mise au rang des bienheureux pour être la défense de ses concitoyens et l'ornement de toute l'Eglise.

Toutefois, nous avons fait descendre le rit de quelques saints à un degré inférieur, pour faire disparoître les difficultés auxquelles donnoit lieu quelquefois la rencontre de deux offices.

Les Dimanches n'ont rien perdu de leur honneur; nous l'avons plutôt relevé; cependant ils céderont, comme autrefois, la place aux fêtes des apôtres et à celles qui conservent le rit double-majeur, afin que l'office public présente de temps en temps à la piété des fidèles la mémoire des saints à qui nous devons la lumière de l'Evangile, et de ceux qui furent pour nos pères l'objet d'une plus tendre vénération.

Nous avons mis un cantique propre à laudes pour les dimanches de l'Avent, pour ceux qui ont un office particulier, pour les fêtes dont le rit est double, enfin pour chaque commun des saints. Le commun des prêtres se trouvoit dans plusieurs Bréviaires, nous l'avons admis dans le nôtre.

Dans certains offices, nous avons ajouté un hymne; dans d'autres nous avons retranché des hymnes pour en substituer qui nous paroissoient préférables.

A certaines leçons, nous en avons préféré d'autres, où la piété trouvera plus de fruit; et à quelques canons, dont l'application ne se présente plus aujourd'hui, nous en avons substitué qui ont plus de rapport avec la discipline actuelle de l'Eglise.

Les légendes des saints ont été revues avec soin, et on a retranché tout ce qui n'étoit plus d'accord avec le nouvel état de choses que nos troubles civils ont amené.

Nous avons ajouté un degré à ceux que l'on avoit établis pour les différentes fêtes, et nous espérons qu'il en résultera dans les rubriques une telle clarté, qu'elles ne pourront offrir, même aux plus novices, le plus léger embarras.

Enfin, nous conformant à l'usage de plusieurs églises, nous avons supprimé les prières qui se récitoient les jours de fêtes semi-doubles et simples. On ne les dira plus que les jours de férie, et lorsque la férie se trouvera concourir avec un jeûne ou une vigile simple, les prières se réciteront à genoux.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines de notre église métropolitaine, nous mandons et ordonnons que dans toutes les églises de notre diocèse, dans les monastères, dans les colléges, dans les communautés, on fasse usage de ce Bréviaire, rédigé et mis au jour par notre autorité, et qu'il soit le seul dont se servent tous les membres du clergé de notre diocèse qui sont tenus à la récitation du saint office, faisant défense expresse à tout libraire, imprimeur et autre, quel qu'il puisse être, de réimprimer l'ancien Bréviaire.

Toutefois, nous permettons de se servir de l'ancien Bréviaire, pourvu que l'on se procure le Supplément dont nous avons ordonné l'impression, et qu'ainsi l'on observe toutes les rubriques, soit générales, soit particulières, que nous venons récemment d'établir.

Lisez donc *ce livre que nous vous avons envoyé*, pour que vous en récitiez les prières *dans le temple du Seigneur au jour solennel et au jour favorable*. Mais lisez-le, nos très-chers frères, de manière à ne point paroître oublier l'avis de saint Cyprien : « Quand nous prions, c'est de tout notre cœur qu'il faut nous appliquer à ce saint exercice; que toute pensée charnelle ou séculière s'éloigne : n'en souffrons qu'une seule, c'est qu'il faut prier ». Enfin, remplissez ce pieux devoir de telle sorte que vous puissiez y goûter les douceurs

dont saint Augustin nous fait une si touchante peinture : « Que j'ai pleuré dans la vive émotion que me faisoit éprouver la douce voix de votre Eglise au milieu de ses hymnes et de ses cantiques! cette voix frappoit mon oreille, et la lumière de la vérité pénétroit mon ame, et les charmes de la piété enflammoient mon cœur, et les larmes couloient de mes yeux, et je trouvois de la douceur à les répandre ».

Mandement sur la fête du Sacré-Cœur (1).

« Parmi les fêtes dont notre vénérable prédécesseur avoit réglé l'ordre, la célébration et la solennité, dans la nouvelle disposition du Bréviaire de Paris que nous venons de publier, il en est une, nos très-chers frères, que sa sollicitude pour vous lui faisoit désirer de rendre plus générale et plus fixe, la fête du Sacré-Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il y a déjà plus d'un siècle qu'une piété solide, un tendre amour pour notre divin Sauveur, un zèle ardent pour ranimer la charité, qui va se refroidissant à mesure que la foi s'affoiblit, le besoin plus vif et plus pressant d'attirer, dans des temps de calamités et de désordres, des grâces plus promptes et plus abondantes, avoient inspiré le dessein d'honorer d'un culte particulier, sous le symbole le plus touchant et sous l'emblême le plus naturel, l'amour immense de Jésus-Christ pour les hommes, dont son cœur adorable est considéré comme le siége auguste et le principal organe. Les fidèles trouvoient, dans cette dévotion, un aliment de plus à leur ferveur, un motif puissant et un moyen facile d'étudier comme de plus près les vertus, les perfections, et jusqu'aux moindres mouvemens de cet aimable et divin Maître, qui, pour guérir plus sûrement nos misères, pour nous rendre les remèdes moins amers et plus supportables, a voulu, par le mystère de son incarnation, se rapprocher intimement de nous, « nous attirer à lui, et nous y attacher inséparablement par tous les attraits qui gagnent les hommes, et par les liens les plus étroits qui les unissent entre eux »; *In funiculis Adam traham eos, in vinculis caritatis*, et (pour suivre toujours la pensée et les paroles d'un prophète) qui a voulu pouvoir nous porter, nous serrer entre ses bras, et nous prodiguer les marques de la

(1) Se trouve au même bureau; prix, 50 c. franc de port.

tendresse la plus généreuse. Hélas! combien n'ont pas compris, combien peu comprennent encore ces admirables et célestes inventions! *Portabam eos in brachiis meis, et nescierunt quod curarem eos.*

Il appartenoit à l'Église, et il n'appartenoit qu'à elle de les concevoir dans toute leur étendue, et de diriger ses enfans dans les routes d'une dévotion qui parut d'abord étrange et *dure aux oreilles* de quelques murmurateurs; parce que, semblables aux anciens Capharnaïtes, n'y voyant ou affectant de n'y voir qu'un objet purement matériel, et s'attachant uniquement *à la lettre qui tue et qui dessèche*, ils ne surent pas pénétrer *jusqu'à l'esprit qui vivifie et qui dilate.*

Mais le culte du Sacré-Cœur de Jésus, familier depuis long-temps à un grand nombre de personnages éminens en doctrine et en sainteté; justifié par des miracles et des bienfaits signalés, parmi lesquels la ville de Marseille n'oubliera jamais la cessation subite de la peste qui la ravageoit; propagé dans toute l'Europe, et même dans les contrées les plus lointaines; approuvé plus d'une fois par les souverains pontifes, qui ont permis d'en réciter l'office et d'en célébrer la fête; encouragé par les indulgences et les priviléges spirituels, accordés du haut de la chaire apostolique à ceux qui font profession d'y être attentifs et fidèles; consacré surtout par les fruits immenses de grâce et de salut, qui se font remarquer dans tous les lieux où il est établi, et dans les ames qui s'y dévouent; ce culte ainsi appuyé, soutenu, autorisé, se présenta à la foi des peuples, avec les garans les plus sûrs, en même temps qu'il lui ouvrit une source inépuisable de consolations.

La France, N. T. C. F., ne fut ni la moins empressée, ni la moins fervente à rechercher celles qui devoient bientôt lui devenir si nécessaires. Comme si elle eût prévu ses malheurs, elle s'étoit préparé d'avance, dans le cœur sacré de Jésus, un refuge où elle pût attendre la fin de la tempête, un sanctuaire où elle pût adorer encore, lorsque tous les autres sanctuaires auroient disparu, un asile où elle pût *espérer contre l'espérance,* et un lieu d'expiation où elle pût faire une réparation continuelle de tant de crimes, dont elle désavouoit, mais dont elle souffrit si cruellement la violence.

Aussitôt que vers la fin du dix-septième siècle la dévotion au cœur de Jésus fut devenue plus célèbre parmi nous, mille

monumens de reconnoissance et d'amour s'élevèrent de toutes parts en son honneur, des autels furent érigés, des fêtes célébrées, les vœux se multiplièrent, des associations nombreuses se formèrent ; non-seulement quelques-uns des premiers pasteurs de l'église de France se plurent à soutenir la piété des fidèles ; mais tous les évêques du royaume s'unirent pour la favoriser, l'étendre et l'affermir. Dans une assemblée générale (en 1765), touchés des désirs d'une pieuse reine, également pénétrés de respect et de vénération pour ses vertus éminentes et pour son auguste rang, voulant seconder autant qu'il étoit en eux son zèle édifiant et royal, ils délibérèrent unanimement, sur sa demande, d'établir cette dévotion dans leurs diocèses, et s'invitèrent à concourir tous ensemble à une institution si sainte et si avantageuse.

L'église de Paris avoit devancé de loin cette époque mémorable. Plus de soixante ans auparavant, l'un de nos plus illustres prédécesseurs, le cardinal de Noailles, avoit déjà sanctionné, par son approbation, la confrérie du Sacré-Cœur dans huit églises différentes, et depuis ce temps, cette dévotion prenant chaque jour de nouveaux accroissemens, un pontife, dont le nom seul rappelle une constance invincible au milieu des orages, employa, pour la mettre en honneur dans ce diocèse, les exhortations les plus pressantes et les plus tendres.

Vous le savez, N. T. C. F., le temps, les contradictions, la persécution enfin, épreuves auxquelles l'erreur ne résista jamais, loin d'affoiblir le culte du Sacré-Cœur de Jésus, n'ont fait que le fortifier encore et lui donner un nouvel éclat. C'est pourquoi notre prédécesseur immédiat, ce prélat dont les vertus et la tendresse nous laissent un souvenir si cher, prit la résolution d'en insérer la fête dans la liturgie de son église, d'en ordonner la célébration, et d'en transporter la solennité à un jour où l'occurrence d'aucun autre office ne pût la déplacer.

Il nous étoit réservé d'exécuter ce pieux dessein, N. T. C. F. : son accomplissement nous semble un nouveau présage des bénédictions que Dieu prépare à notre épiscopat. Nous le remplissons donc avec joie : nous vouons et nous consacrons au cœur de Jésus notre diocèse et notre personne ; nous lui offrons avec la plus douce confiance le troupeau commis à nos soins, les justes pour qu'il les perfectionne, les pé-

cheurs pour qu'il les convertisse, les prêtres et les pasteurs pour qu'il les remplisse de zèle, les fidèles pour qu'il les sanctifie. Nous le prions d'appliquer à tous, et de nous faire ressentir de plus en plus les effets de son amour.

En vous exhortant à renouveler souvent avec nous la même consécration, N. T. C. F., et à la regarder comme un moyen très-efficace de salut, nous devons vous recommander de ne pas renfermer tout le culte du Sacré-Cœur dans des pratiques extérieures, ni même dans de tendres affections, mais de travailler sans cesse à former dans votre propre cœur, suivant le conseil de l'Apôtre, les mêmes sentimens dont fut animé le cœur de Jésus-Christ. *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu.*

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre métropole, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1°. La fête du Sacré-Cœur de Jésus sera désormais, et à commencer de la présente année, célébrée d'obligation dans toutes les églises de notre diocèse, du rit solennel-majeur.

Elle est et demeure fixée au deuxième dimanche du mois de juillet, au lieu du troisième dimanche après la Pentecôte, où il étoit permis de la célébrer.

2°. Ce jour, le très-saint Sacrement sera exposé dans toutes les églises, comme au jour de la Fête-Dieu ; le soir, il y aura salut.

3°. On se servira du nouvel office du Sacré-Cœur, adopté par feu S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord, et publié par nous.

4°. On ne lira, ni à la messe, ni pendant les offices, ni au salut, aucun acte, soit de consécration, soit d'amende honorable, au Sacré-Cœur, rédigé en françois ; mais, pour y suppléer d'une manière uniforme, et propre à la liturgie, le matin et le soir, immédiatement avant la bénédiction solennelle du très-saint Sacrement, on chantera trois fois, à genoux, la prière *Parce, Domine, parce populo tuo ; ne in æternum irascaris nobis* ; et immédiatement après la bénédiction on chantera aussi trois fois l'invocation *Cor Jesu sacratissimum ; ℟. Miserere nobis.*

5°. Le soir, au salut, on chantera le premier répons des matines du jour, avec le verset et l'oraison de la fête.

6°. Toute autre pratique publique de dévotion en usage dans les églises ou chapelles de notre diocèse, à l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, soit pour le jour de la fête, soit pour quelque autre jour dans l'année, devra être approuvée par nous de nouveau d'ici au 1er. octobre prochain. Aucune autre ne pourra être établie sans notre autorisation.

7°. Le dimanche 14 juillet, jour où tombe cette année la fête du Sacré-Cœur de Jésus, elle sera célébrée du rit annuel-majeur, dans les églises où elle n'a pas encore été célébrée ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Un service anniversaire a été célébré, le 3 de ce mois, à Dreux, pour Mme. la duchesse d'Orléans, douairière. La cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe, dans la nouvelle chapelle commencée par les ordres de cette princesse, et achevée par les soins de M. le duc d'Orléans, son fils. M. le duc et toute sa famille ont assisté au service, où officioit M. l'archevêque de Sens, premier aumônier de MADAME. M. le curé et le clergé de la ville de Dreux, des curés voisins, et quelques ecclésiastiques du séminaire de Chartres, donnoient plus d'éclat à la cérémonie, qui s'est passée avec l'ordre et le recueillement convenables. M. Seguier, premier président de la cour royale de Paris; M. le préfet du département d'Eure et Loir, M. le sous-préfet de Dreux, et toutes les autorités locales, étoient réunies dans la chapelle. Cet édifice se compose d'une rotonde élégante, avec un péristyle et deux petites chapelles latérales. Il reste encore quelques dispositions à faire pour la décoration de cette chapelle, où ont été recueillies les cendres de la famille de Mme. la duchesse d'Orléans. Cette princesse y a été déposée, ainsi que Mme. la duchesse de Bourbon, sa belle-sœur, morte cet hiver. M. le duc d'Orléans se propose de fonder, pour le service de la chapelle, deux places de chapelains, qui résideront à Dreux, et prieront pour les princes et princesses enterrés dans ce lieu. S. A. S., à l'occasion du service du 3, a donné 500 fr. aux pauvres de la ville, et Mme. la duchesse, 300 fr.

— Mgr. l'archevêque de Paris vient de nommer à la cure de Saint-Jean-Saint-François, au Marais, M. l'abbé Charpentier, ancien curé de Saint-Maur, et, en dernier lieu, de Conflans-Charenton, près Paris. M. Charpentier est un membre de l'ancien clergé, et a eu les honneurs de la déportation.

— Une retraite, qui a eu lieu dernièrement dans les maisons royales d'éducation pour les filles, a eu les plus heureux résultats. M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie, qui sait allier aux fonctions de sa place un zèle constant pour l'exercice du ministère ecclésiastique, a dirigé ces retraites de concert avec M. Landrieux, jeune ecclésiastique, qui se livre aussi à la prédication. Chacun d'eux prêchoit tous les jours : leurs exhortations ont produit une grande

impression sur les élèves, et les retraites ont été couronnées par une communion générale. A Saint-Denis, le 27 juin dernier, trois cents personnes, dames ou demoiselles, ont approché de la sainte table. Le vendredi 28, Mgr. le grand-aumônier, qui soigne ces établissemens avec le plus tendre intérêt, alla donner la confirmation dans la même maison de Saint-Denis, et joignit l'autorité de ses conseils aux heureuses impressions de la retraite. Une semblable cérémonie avoit eu lieu, la semaine précédente, dans la maison de la rue Barbette, destinée également aux filles des membres de la légion d'honneur, et qui est dirigée par une congrégation de religieuses. M. l'abbé Feutrier y avoit également donné une retraite, et il paroît qu'il doit aller, le mois prochain, rendre le même service dans la maison des Loges, près Saint-Germain-en-Laye, laquelle est aussi sous l'inspection de Mme. de Lézeau. Ces pieux exercices contribueront puissamment à maintenir une bonne discipline dans ces établissemens, et à y fortifier les sentimens de religion, qui ont tant d'influence sur l'éducation comme sur le sort à venir de la jeunesse.

— M. l'abbé Seguret, ancien chanoine et grand-vicaire d'Alais, puis aumônier du garde-meuble de la couronne, est mort à Paris le 30 juin, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Nous avons déjà quelques renseignemens sur cet ecclésiastique; et lorsque nous les aurons complétés, nous pourrons le faire connoître avec plus de détails.

— Une nouvelle perte vient d'affliger la ville de Tours, qui avoit perdu précédemment un de ses meilleurs curés, M. l'abbé Guépin. M. Nicolas Simon, curé de Saint-Martin et membre du conseil archiépiscopal, est mort le 18 mai dernier. Il étoit né à Tours, le 29 juin 1741, d'une famille recommandable de la ville. Ses goûts le portèrent de bonne heure vers l'état ecclésiastique, et, après ses premières études, qu'il eut l'avantage de faire sous les Jésuites, il suivit les cours de théologie et prit les ordres. Le chapitre de Saint-Martin l'admit au nombre de ses membres. Cette place ne fut point, pour le jeune prêtre, une place de repos; il faisoit des instructions, il se livroit au soin de la direction des ames, et montroit tant de zèle, qu'on crut devoir lui confier le gouvernement de la paroisse Saint-Saturnin, dont le curé étoit infirme. La douceur et la charité de M. Simon parurent

dans ce poste, qu'il occupa jusqu'au moment où le refus du serment l'obligea de se retirer. Caché dans un asile offert par l'amitié, il trouva encore le moyen de rendre son ministère utile, jusqu'à ce qu'il fût arrêté, traîné de prisons en prisons, et envoyé à Blaye. La patience de l'abbé Simon ne se démentit point dans ces jours d'épreuves; il donnoit à ses confrères l'exemple de la gaîté, et partageoit avec eux toutes ses ressources. De retour dans sa patrie, après la terreur, il fut nommé, par M. de Boisgelin, à la cure de la nouvelle paroisse établie dans l'église métropolitaine, sous l'invocation de saint Martin. Il y fut constamment le père de son troupeau: l'aménité de son caractère, ses soins pour les pauvres, le sage emploi de ses aumônes, la prudence de ses conseils, les consolations qu'il savoit donner aux malades, tout contribuoit à le faire chérir et respecter. Les prisonniers, les condamnés à mort, les malheureux de toute sorte, éprouvoient l'ardeur de son zèle. Il étoit à la tête de plusieurs associations pieuses, et il prit part au rétablissement d'un hôpital et à la formation d'une maison de Frères des écoles chrétiennes. Son mérite l'avoit fait nommer un des grands-vicaires du diocèse. Ses obsèques ont prouvé l'estime et le respect qu'on lui portoit: toutes les autorités, un grand concours d'habitans, les Frères des écoles, les Sœurs hospitalières, les membres de diverses associations, les pauvres, tous sont venus rendre les derniers devoirs au digne pasteur, et on se propose de lui élever un monument. Le *Journal d'Indre et Loire*, d'où nous tirons ces détails, donne même un projet d'épitaphe en l'honneur du saint prêtre.

— Les consuls de la ville de Nice ont écrit, le 5 novembre dernier, à S. S. le pape Pie VII, et lui ont annoncé la résolution prise par la ville d'ériger un monument en mémoire du passage du souverain Pontife dans ce territoire. On sait, en effet, que S. S. passa deux fois, les 7 août 1809, et 9 février 1814, à peu de distance de la ville, dans le même lieu où jadis Paul III eut une entrevue avec Charles V et François Ier. L'église de Sainte-Reparate, et le rivage contigu au palais qu'habitoit le saint Père, retentirent alors des acclamations d'une population religieuse. Le conseil de la ville avoit déjà pris, en 1814, une délibération pour élever ce monument; mais la guerre, le passage des troupes, et différentes circonstances, ayant épuisé les finances de Nice, on fut

obligé d'ajourner l'exécution du projet. Les conseils le reprennent aujourd'hui, et prient S. S. de vouloir bien y souscrire, et de leur accorder la faveur de leur envoyer son portrait pour orner le nouveau monument. La lettre, qui est pleine de sentimens de respect et de religion, est signée du comte Garin de Cocconato et de MM. Franco et Levanni. S. S. leur a répondu par le Bref le plus affectueux, en date du 9 janvier de cette année. Elle se rappelle avec intérêt les témoignages de respect que lui a donnés la ville de Nice dans de pénibles circonstances; et, quoique, pour ce qui la regarde elle-même, elle eût voulu détourner les habitans d'un projet qu'ils ont formé, toutefois elle applaudit à leurs motifs, et y voit une preuve de leur zèle pour la religion et de leur dévoûment pour le saint Siége. En conséquence, le saint Père promet aux magistrats de leur envoyer son portrait.

— M. Janvier Arcucci, chanoine de la collégiale de Saint-Jean-Majeur à Naples, qui avoit eu la foiblesse de parler en faveur de la révolution de ce pays, vient de publier une requête qu'il a adressée au roi pour reconnoître ses torts. Depuis un an, dit-il, il étoit errant et fugitif, et avoit perdu le repos de la conscience et la tranquillité extérieure. Il s'adressa d'abord à S. Em. le cardinal archevêque de Naples pour le prier de faire passer à Rome sa supplique et sa rétractation des faux principes qu'il avoit professés publiquement dans les temps de délire et de bouleversement où Naples avoit gémi. S. S. reçut favorablement sa requête, et chargea le cardinal-archevêque de régler ce qu'il y avoit à faire à l'égard du chanoine repentant. Mais celui-ci avoit aussi sa grâce à obtenir du prince; il fait valoir les motifs les plus propres à fléchir le roi. Il représente qu'il n'a point donné dans les derniers excès des rebelles, qu'il est resté étranger aux mouvemens militaires, qu'il n'a point quitté l'habit et les occupations de son état, et qu'il a continué à prêcher et à instruire. Il déclare d'ailleurs qu'il déteste et abjure les principes des révolutionnaires sur la souveraineté, et qu'il professe avec l'Eglise que toute puissance vient de Dieu, et qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. vient d'accorder un secours de 3000 fr. à la caisse des incendiés du département de la Somme. Dans les derniers jours

du mois de juin, le bureau central a distribué, en secours provisoires, la somme de 11,728 fr. aux incendiés de six communes.

— Le 2 juillet au matin, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, accompagnée de Mademoiselle, s'est promenée, en calèche, dans la grande avenue du parc de Saint-Cloud, et a fait des emplettes pour la jeune Princesse. Les Princes et les Princesses vont quelquefois dans le parc, et où leur présence fait toujours naître de nouveau transport d'amour et de respect.

— Une ordonnance du Roi convoque au port de Brest un conseil de guerre pour juger la conduite du capitaine de vaisseau Jacques Epron, relativement à la perte de la frégate *l'Africaine*, qu'il commandoit.

— Le 2, on a saisi chez Pillet, imprimeur, tous les exemplaires d'une brochure intitulée : *Détails des évènemens qui ont eu lieu le 3 juin 1822, à l'occasion du service anniversaire de la mort du jeune Lallemant.*

— Le 2, M. Cauchoix Lemaire s'est rendu de Sainte-Pélagie, sous l'escorte d'un huissier et d'un gendarme, chez M. le juge d'instruction, où il a été interpellé comme collaborateur d'un journal littéraire que l'on accuse d'empiétement dans le domaine de la politique.

— Un grand nombre d'ouvriers charpentiers s'obstine à ne pas vouloir reprendre les travaux. Le 2, la gendarmerie a arrêté quatorze d'entr'eux, qui s'occupoient des moyens de forcer les ouvriers paisibles qui ont repris leurs travaux à les quitter de nouveau. Le 3 au matin, cent vingt-huit de ces ouvriers se sont présentés à la préfecture de police pour réclamer leurs camarades arrêtés la veille, ou partager leur sort : on leur a accordé cette dernière demande, et ils ont été mis en prison.

— Des frères et amis de Berton, qui n'approuvent pas la belle conduite de Wolfel lui ont écrit plusieurs lettres anonymes, de Paris et de Saumur. Comme ce brave officier ne connoit point l'adresse des personnes qui lui font passer leurs lettres, il se sert de la voie des journaux pour répondre à ces *vils agens de la malveillance, à ces misérables qui doivent être voués au plus profond mépris.*

— M. le procureur-général près la cour royale de Poitiers a fait, le 27 et le 28 juin, devant la chambre d'accusation, le rapport du procès du général Berton. Cent trois prévenus sont impliqués dans cette affaire, et plus de cinq cents témoins ont été entendus. Le 29, la cour a commencé ses délibérations. On dit que vingt des principaux coupables sont déjà mis en accusation.

— Les sieurs Rivière, Foulquier et Dumas, prévenus d'avoir pris part à divers actes séditieux, commis à Grenoble, le 20 mars 1821, viennent d'être condamnés, par la cour d'assises de Besançon, à deux années d'emprisonnement, aux frais de la procédure, et en outre, le premier à 3000 fr. d'amende, le second à 2000 fr., et le troisième, à 500 fr. Colombat et Dussert, impliqués dans la même affaire, ont été condamnés à une année d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende.

— Une feuille libérale, intitulée : *l'Echo de l'Ouest*, avoit avancé que le 15e. régiment, en garnison à Nantes, avoit manqué de zèle et de vigueur dans la journée du 15, et que son colonel même avoit été mis aux arrêts pour n'avoir pas exécuté les ordres du général Despinois. Le colonel, indigné d'une pareille calomnie, a écrit à ce journal que *le 15e. régiment et son chef étoient connus par leur dévoûment au Roi et à son auguste famille, et qu'ils ne manqueront jamais aux devoirs sacrés de subordination que leurs sermens leur imposent.*

— Le général Lefebvre-Desnouettes venoit de partir de la Hollande pour se rendre aux Etats-Unis, avec environ trente cultivateurs et ouvriers destinés à former une colonie, lorsqu'assailli par un coup de vent, le bâtiment américain a péri avec tous les passagers; l'équipage seul est parvenu à se sauver : un neveu du général a péri aussi dans ce naufrage.

— Un ministre protestant de Wabern (Cassel), qui donnoit depuis quelque temps dans un excès de mysticité, s'est brûlé la cervelle en chaire au moment où il alloit commencer son sermon.

— Le 29 juin, le fils aîné de Lucien Buonaparte s'est marié, à Bruxelles, avec la fille aînée de Joseph Buonaparte.

— Les fiançailles du prince Oscar de Suède avec la fille aînée du duc de Leuchtemberg seront célébrées à Munich. Le mariage de la princesse Elisabeth de Bavière avec le prince de Saxe aura lieu dans la même capitale au mois de septembre prochain.

— Le chanoine don Pablo Fernandez de Castro, un des soixante-neuf députés de 1814, dits *persas*, vient d'être condamné par le tribunal des cortès à huit ans de fers, à Ceuta, avec l'obligation de servir dans l'hôpital. Il est privé de tous les bénéfices et biens temporels, privé de la confession et de dire la messe. Après avoir subi sa peine, il sera exilé du royaume. Les cortès continuent à s'occuper du projet de décret relatif aux mesures à prendre pour assurer la tranquillité publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 2 juillet, M. de Cassaignoles est admis. On continue la discussion sur le tarif des fontes en gueuses. MM. de Laborde, Lainé et Duvergier de Hauranne, demandent la diminution du tarif. Leurs amendemens sont combattus par MM. Becquey, de Saint-Cricq et Courvoisier. Après une discussion sur le bureau de Solre-le-Château, le tarif du projet de loi est adopté. L'article des fers en barre et de l'alquifoux est également adopté. M. Leclerc de Beaulieu demande la prohibition des fils et tissus de lin et de chanvre étrangers. L'amendement est appuyé par MM. de Vanblanc et Kergariou, parce que, disent-ils, la filature est une industrie éminemment françoise; MM. Dupleix de Mézy, de Saint-Cricq et de Bourrienne,

parlent en faveur du tarif du projet de loi, qui est adopté, ainsi que d'autres articles d'un intérêt moins général.

Le 3, M. de Bourrienne, rapporteur de la commission, fait connoître le tarif fixé par elle pour les droits d'entrée des chevaux et des suifs. M. Courvoisier combat l'amendement proposé. M. Sébastiani pense que le tarif de la commission ne doit être diminué que pour les chevaux suisses. L'article de la commission est rejeté par 158 boules noires contre 118 boules blanches. La chambre rejette un amendement de M. d'Orglandes, et adopte l'article de la commission sur les suifs. La discussion s'engage sur le riz. L'article du projet de loi est combattu par MM. Roux, Sébastiani, Villevesque et Manuel. Ce dernier s'appitoie sur la misère publique. On murmure, et on lui observe qu'il vient de dire que le blé est à très-bon marché. L'article, appuyé par MM. François Durand et de Saint-Cricq, est adopté. La chambre vote les articles sur les viandes, et passe à celui des huiles. MM. Cabanon et Duvergier de Hauranne parlent contre. MM. François Durand, Straforello, de Bourrienne, et M. le ministre des finances, appuient l'augmentation de droit d'entrée, qui fera cesser le droit sur la consommation. La chambre adopte l'article, et rejette l'amendement de M. Freimicourt. Les articles du projet sur le soufre, le chanvre et le charbon de terre, sont adoptés, après le rejet des amendemens proposés.

Le 3, la chambre adopte l'amendement de M. Renouard de Bussières sur le bleu de Prusse et les prussiates de potasse, et l'art. 2 du projet de loi contenant le tarif des exportations. Ces droits sont très-modiques. M. de Marcellus demande la suppression des droits de sortie des vins. M. de Saint-Cricq consent que les droits sur les vins et eaux-de-vie soient restreints à 25 cent. La chambre adopte sans débats l'art. 3, sur les huiles de la Corse. On passe à l'art. 4, relatif aux primes d'exportation. Un amendement de M. Laisné de Villevesque est écarté; celui de M. Lainé, sur les sucres, est adopté. Les 5e., 6e. et 7e. articles passent sans discussion. Un article additionnel, proposé par M. de Saint-Cricq, et les 8e., 9e. et 10e. articles du projet de loi, sont adoptés. On passe aux articles 12 et 13, après quelques observations de M. Barthe Labastide sur l'article 11. On fait à l'article 13 une addition proposée par M. de Saint-Cricq, et relative aux bâtimens venant de l'Inde.

Les articles 14 et 15 passent sans discussion. M. Manuel parle contre le dernier article du projet de loi, et où il croit voir des tribunaux spéciaux. M. de Saint-Cricq dit que l'établissement des commissions porté par l'article 16 n'a pour but que de faire constater les contraventions aux droits de douanes, et nullement d'appliquer les peines, que peuvent seuls infliger les tribunaux ordinaires. M. Casimir Perrier propose que deux commissions soient nommées par le tribunal de commerce, et l'autre par le gouvernement. M. de Saint-Cricq s'y oppose, ainsi qu'à un amendement de M. de Vaublanc, qui est écarté. On vote au scrutin pour l'ensemble de la loi; votans, 291; boules blanches, 217; boules noires, 78. Le premier bureau s'est réuni pour examiner les pièces concernant l'élection de M. Caumartin.

Sur l'ouvrage de M. de La Mennais.

Il vient de paroître à Rome une traduction italienne de la *Défense de l'Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, par M. l'abbé de La Mennais; c'est un volume in-8°., imprimé chez Mordacchini, en 1822. L'éditeur, dans un Avis préliminaire, parle avec beaucoup d'estime du second volume de l'*Essai*, et de son auteur; il remarque le soin qu'a pris M. de La Mennais, dans la quatrième édition, de joindre des notes explicatives, de mieux faire sentir la liaison des idées, et de prévenir les objections. Il lui sait gré surtout d'avoir déféré aux observations de deux théologiens d'Italie, et d'avoir rectifié deux passages où il sembloit s'éloigner un peu de la précision du langage théologique sur les mystères les plus relevés de la religion. Il ajoute ensuite :

« Le profond respect et le tendre attachement que M. l'abbé de La Mennais a toujours témoignés pour le saint Siége dans ses ouvrages, et spécialement dans sa *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, montrent assez la pureté de sa doctrine. Quant à la partie philosophique de son livre, il n'est pas étonnant qu'elle ait rencontré, et qu'elle rencontre encore, quoiqu'en moindre nombre, différens contradicteurs, puisqu'elle a pour objet de renverser les divers systèmes de philosophie répandus depuis assez long-temps en Europe, et admis par les personnes qui s'occupent le plus de ces matières. La présente traduction a été entreprise pour mettre le public en Italie en état de juger cette doctrine en pleine connoissance de cause, et sans recourir à un idiome étranger. Le traducteur s'est proposé de rendre l'ouvrage avec la plus grande fidélité possible, et il s'est livré à ce travail avec les mêmes dispositions d'esprit et de cœur que le savant et religieux auteur lui-même, qui écrivoit dernièrement à un ami à Rome, qu'il seroit *toujours également prêt à prêcher*

l'obéissance et par ses écrits et par ses exemples, et que, *la dernière brebis du troupeau*, il *aspiroit aussi à se montrer la plus docile* ».

A la fin du volume italien se trouvent les approbations de trois docteurs. Quelques journaux avoient annoncé une approbation expresse d'une des congrégations romaines; ils se sont trompés, il n'est point d'usage que la congrégation de l'*Index*, ou toute autre, donne de semblables approbations : il ne peut être ici question que de docteurs particuliers. Le premier, M. Pierre Glanda, prêtre de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, et professeur en théologie, déclare, le 8 novembre 1821, que *l'illustre auteur éclaircit avec beaucoup d'ordre, de profondeur et de raisonnement, la méthode exposée dans l'*Essai *contre les incrédules, et fait voir que, loin de porter aucun préjudice aux preuves de la religion, et de marcher sur les traces trompeuses des philosophes, comme quelques-uns se le sont imaginé, cette méthode est la seule pour arriver sûrement à la vérité.* Le second approbateur est le Père Paul del Signore, chanoine régulier de la Congrégation du Sauveur, et professeur d'antiquités chrétiennes et d'histoire ecclésiastique à la Sapience; son approbation, qui est du 15 avril dernier, porte que, *non-seulement il n'a trouvé dans l'ouvrage rien de contraire à la religion et aux bonnes mœurs, mais que le système de l'autorité établi par M. de La Mennais lui a paru parfaitement d'accord avec les principes de la révélation; quant à la partie philosophique, en se tenant toujours aux moyens de connoître la vérité proclamés par l'auteur, il ne semble pas qu'on puisse improuver les raisonnemens.* Le troisième approbateur est Mgr. Basile Tomaggiani, archevêque de Durazzo *in part.*, et résident à Rome, où il exerce les fonctions épiscopales pour les Grecs-unis; ce prélat, qui est religieux Franciscain, s'exprime ainsi dans son approbation, datée

du collége des Pénitenciers de Saint-Pierre, le 29 avril dernier :

« Dans cette *Défense* le savant auteur entreprend de développer et de mettre dans tout son jour le principe établi par lui dans le IIe. volume de l'*Essai;* savoir, que, dans la recherche de la vérité, on ne doit point mettre le principe de la certitude dans l'homme individuel, mais qu'il faut tenir pour vrai ce que tous les hommes croient invinciblement. Les raisons qu'il en donne me paroissent telles que la chose doit passer désormais pour clairement démontrée. Plaise à Dieu que la lecture de cet ouvrage détrompe ceux qui, pour n'avoir pas voulu soumettre les lumières étroites de leur propre raison à l'autorité infaillible de l'église catholique, ont malheureusement perdu la foi ! Tel est le but du docte et pieux auteur dans sa *Défense;* en conséquence, je la juge très-avantageuse et digne d'être publiée ».

Les trois approbateurs avoient été chargés par le maître du Sacré-Palais d'examiner l'ouvrage; et c'est sur le témoignage qu'ils en ont porté qu'a été donné l'*imprimatur* du prélat vice-gérent de Rome, M. Joseph della Porta, archevêque de Damas, et celui du Père Philippe Anfossi, de l'ordre des Dominicains, maître du Sacré-Palais. On sait que cette dernière charge est une des plus importantes de la cour de Rome, et donne une grande influence dans les matières de théologie; et l'on assure que le Père Anfossi en particulier adopte les sentimens de M. l'abbé de La Mennais. Quoi qu'il en soit, la présente traduction, et les témoignages qui l'accompagnent, prouvent suffisamment que l'*Essai* et la *Défense* ont des admirateurs dans la capitale du monde chrétien. Nous savons que l'auteur poursuit son travail avec ardeur; il s'est décidé même à donner plus de développement à la dernière partie de l'*Essai;* il paroît qu'elle formera plus d'un volume. On dit que l'auteur en a déjà terminé un et commencé un autre, et il y a lieu de croire que ce qui a décidé M. de La Mennais

R 2

à étendre son travail, c'est la nécessité de résoudre complètement une difficulté importante faite à son principe d'autorité; savoir, la longue domination du polythéisme dans l'ancien monde civilisé. La solution de cette objection tiendra une grande place dans ce qui reste à publier de l'*Essai*.

Nous profiterons de cette occasion pour parler d'un ouvrage qui vient d'être publié sur ces matières, sous le titre *De la Doctrine du Sens commun, ou Traité des premières vérités et de la source de nos jugemens*, par le P. B. D. L. C. D. J., Avignon, 1822, in-8°. C'est un livre ancien, que M. Séguin, imprimeur-libraire, a fait réimprimer. L'auteur, que l'on auroit pu nommer sans inconvénient, est le Père Claude Buffier, Jésuite, né en 1661, et mort Paris, le 17 mai 1737. Buffier avoit été associé au *Journal de Trévoux*, et a écrit de plus sur des matières de philosophie, de métaphysique et de religion; c'étoit un homme d'un esprit très-fin, d'une instruction très-étendue, et d'un goût sain en littérature. Parmi ses ouvrages, on distingue celui qui parut, en 1718, sous le titre de *Traité des premières Vérités*, titre auquel M. Séguin ajoute aujourd'hui celui de *Doctrine du Sens commun*. Dans ce *Traité*, dit-il, l'auteur *développe* cette doctrine du sens commun, ce principe salutaire de l'autorité d'où découle toute certitude de raison et de foi. Je ne sais si on peut dire véritablement que Buffier *developpa* le principe proclamé dernièrement par M. de La Mennais; son *Traité* offre plutôt le germe de la doctrine exposée dans l'*Essai*. La manière dont il parle du sens commun et de l'autorité est loin d'offrir la même étendue de vues, la même liaison d'idées, la même vigueur de raisonnemens que l'ouvrage moderne. Le Jésuite ne renverse point, comme M. de La Mennais, le principe de la raison individuelle; il a entrevu la nouvelle doctrine plutôt qu'il ne l'a établie. Il y a

d'ailleurs autant de différence pour la forme que pour le fond des deux ouvrages, et le *Traité* sera regardé, si je ne me trompe, plutôt comme une ébauche, et un premier aperçu d'une théorie qu'il appartenoit à un autre d'envisager d'un coup-d'œil plus vaste et plus sûr, et de tracer d'une main plus heureuse et plus ferme.

L'éditeur est d'ailleurs empressé à rendre hommage au talent comme à la sagacité de M. l'abbé de La Mennais, et il parle de l'*Essai* avec l'accent d'une vive admiration; mais il croit pouvoir révendiquer pour le Père Buffier une partie de la gloire de la découverte. Il explique seulement comment il peut se faire que le *Traité* soit resté ignoré au milieu de la controverse qui s'est élevée dans ces dernières années. Nous lisons peu les livres anciens; le *Traité* fait partie d'un *Cours de Sciences*, qui forme un volume in-folio, et qui ne se trouve plus que dans quelques grandes bibliothèques. Ainsi M. de La Mennais a pu ne pas connoître un livre où il n'auroit pas d'ailleurs puisé beaucoup de lumières. Toutefois la doctrine du sens commun du Père Buffier pourra être regardée, si l'on veut, comme un appendice au IIe. volume de l'*Essai*, et comme une des pièces du grand procès qui s'étoit élevé il y a deux ans. L'éditeur y a joint une analyse et des extraits d'un autre ouvrage de Buffier; c'est l'*Exposition des Preuves les plus sensibles de la véritable Religion*. Cette *Exposition* ne peut être que fort utile au temps où nous sommes, et où il importe si fort de rappelér, sous toutes leurs faces, des vérités que l'incrédulité, l'indifférence et la frivolité contestent, dédaignent ou négligent. Le volume est terminé par une Table soignée, avantage qui ne se rencontre plus guère dans les livres nouveaux.

Nous avions reçu aussi depuis assez long-temps une *Réfutation de la Défense de l'Essai*, par M. Suremain

de Missery, ancien officier d'artillerie, Dijon, 1822; 64 pages in-8°. Nous avouons que nous n'avons pas eu le loisir de lire, du moins en entier, cet Opuscule; qui nous a paru écrit d'une manière un peu vive; l'auteur a prévu l'objection, et les réponses qu'il y fait ne semblent pas concluantes. On ne peut se dissimuler qu'il y a quelque chose de militaire dans sa *Réfutation*, et un homme qui fait profession d'un attachement profond à l'Eglise devoit peut-être plus d'égards à un prêtre, et à un prêtre aussi distingué par ses talens et par l'usage qu'il en fait. Enfin, on nous a parlé de *Remarques sur la doctrine du IIe. tome de l'Essai*, en 83 pages, et nous avons reçu une lettre non signée, et datée du 17 avril dernier, où l'on se plaint que nous n'ayons pas rendu compte de ces *Remarques*. Nous ne nous rappelons pas que cette brochure nous ait été remise, ou du moins nous ne l'avons pas retrouvée. Quant aux éclaircissemens que l'auteur de la lettre demande, ils embrassent tant de questions qu'il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, de les traiter avec l'étendue que paroît désirer l'anonyme, surtout dans un journal aussi resserré que le nôtre, et au milieu de la variété des matières qui succèdent continuellement, et qu'il ne nous est pas permis d'omettre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Dimanche prochain, Mgr. l'archevêque de Paris officiera pontificalement à Notre-Dame, pour la fête du Sacré-Cœur. La messe sera célébrée à grand orchestre, et à la fin le prélat donnera, en vertu d'un indult, la bénédiction papale, à laquelle sont attachées des indulgences. Le Mandement sur le Sacré-Cœur a été lu, dimanche dernier, dans toutes les églises : on peut dire que l'annonce de la fête a réjoui tous les vrais fidèles. Peut-être se trouvera-t-il des hommes étrangers au véritable esprit de la religion et à ses pratiques les plus autorisées, qui chercheront matière à critique dans la dévotion au Sacré-Cœur, comme dans la dévotion à la sainte

Vierge et aux saints, dans les honneurs rendus aux images et aux reliques, et dans d'autres usages chers à la piété. Il faudra les laisser dire : les hommes conduits par les sens sont de mauvais juges dans les choses spirituelles : *Animalis homo non percipit ea quæ Dei sunt.* Nous renvoyons, pour la fête et la dévotion du Sacré-Cœur, aux articles que nous avons donnés tome XXI, page 289; tome XXII, pages 337 et 385; et tome XXIII, page 241.

— M. Leveau, curé de Nanterre, est mort, le 28 juin dernier, à l'âge de 90 ans. Cet âge avancé ne l'empêchoit point de remplir avec zèle les fonctions de son ministère. Il étoit secondé depuis plusieurs années par M. Pierre-François Salomon, ecclésiastique du diocèse de Paris, ancien vicaire et chapelain d'Evry-le-Château, puis déporté en 1792, et rentré en France avec le Roi. M. Salomon, qui est âgé de 64 ans, et qui s'est concilié l'estime générale à Nanterre par son zèle et ses qualités, a été nommé par M. l'archevêque à la cure de Charenton, et M. Tricheau, curé de Stains, passe à la cure de Nanterre. Charenton et Nanterre sont cures de canton.

— Il nous est parvenu des détails plus complets sur la mission de La Flèche, dont nous avons déjà dit quelque chose dans nos numéros 818 et 824. Cette mission est la sixième de celles que les missionnaires de Laval ont données depuis le commencement de l'hiver. Ils étoient désirés également du clergé et des fidèles. La mission s'ouvrit, le dimanche 28 avril, par une procession générale autour de la ville, et les exercices commencèrent le jour même. Ils ont été suivis, malgré la grande chaleur : mais c'étoit surtout à l'exercice du soir que l'affluence de toutes les classes se faisoit le plus remarquer. Pendant quinze jours, des instructions particulières ont été données aux hommes ; ils s'y sont rendus avec empressement, et les habitans des campagnes venoient de plusieurs lieues. L'ordre a constamment régné, sans que la vigilance des autorités locales ait eu aucune mesure à prendre. Les cérémonies particulières aux missions ont été très-édifiantes. La plantation de la croix fut troublée, comme nous l'avons dit, par un accident fâcheux : la croix se brisa; heureusement que personne ne fut blessé par sa chute. On travailla avec un zèle incroyable à réparer cet accident ; les autorités et les habitans s'y portèrent à l'envi, et, le 6 juin,

M. l'évêque du Mans fit la cérémonie avec plus de pompe encore : les rues étoient décorées comme dans les plus grandes solennités, et le concours des fidèles étoit prodigieux. M. Daulion, maréchal-de-camp, commandant de l'Ecole, s'étoit réuni au cortége avec son état-major et les élèves du premier bataillon. Cette brillante jeunesse n'étoit pas un des moindres ornemens de la cérémonie. Le général et l'aumônier de l'Ecole s'étoient réunis pour demander des instructions particulières dans l'intérieur de l'Ecole : elles ont eu lieu. Les chefs et les élèves ont entendu avec empressement la parole de Dieu : environ trois cents ont reçu la sainte communion, et un grand nombre le sacrement de confirmation, comme nous l'avons raconté n°. 824.

— On nous transmet d'Orange, et nous communiquons à nos lecteurs, la pièce suivante, qui les intéressera par son objet :

« Je soussigné, Joseph Abeillon, prêtre, né et habitant dans cette ville d'Orange, animé d'un désir sincère de revenir à Dieu, voulant réparer le scandale que j'ai donné à mes frères, et consoler l'Eglise que j'ai tant affligée par ma conduite en persévérant jusqu'ici dans l'erreur, déclare, en présence des témoins ci-après nommés, que je rétracte volontairement et librement tous les sermens que j'ai eu le malheur de prêter depuis la révolution, et que je me soumets d'esprit et de cœur aux brefs de notre saint Père le pape Pie VI, contre la constitution civile du clergé. Je gémis de m'être laissé imposer les mains par l'évêque constitutionnel des Bouches du Rhône.

» Je reconnois que j'ai exercé le ministère sans pouvoirs légitimes, et que le sacerdoce est indélébile, et je déteste de tout mon cœur les fautes qui ont été la suite nécessaire de l'oubli de mon état. Je déplore surtout d'avoir mis le comble à mes égaremens par le mariage sacrilége que j'ai eu le malheur de contracter en profitant de la liberté qui fut offerte aux prêtres de violer le célibat auquel l'Eglise les obligeoit. Enfin, je demande pardon à Dieu et à mes frères du scandale qui a pu résulter de ma conduite, et je prie Mgr. l'archevêque d'Avignon de me recevoir à pénitence, et donner à cette rétractation toute la publicité qu'il jugera convenable.

» Fait, lu et signé à Orange, en présence des témoins requis et soussignés. ABEILLON ; MILLET, *curé ;* BONNET, GRAUIER et MONIER, *vicaires ;* D'AYMARD ; ABRIGEON, *ancien notaire.*

— C'est un exemple encourageant à citer que de nommer les paroisses où l'on montre du zèle pour faire disparoître les traces de la révolution. Le 11 juin dernier, il y a eu à la Feuillie, diocèse de Rouen, une bénédiction de deux cloches,

en remplacement de celles qui avoient été enlevées pendant les jours mauvais. On compte dans cette paroisse un grand nombre d'ouvriers, à qui leur travail suffit à peine; cependant il n'y en a pas six qui n'aient souscrit pour l'achat de ces cloches. Les principaux habitans du lieu ont montré dans cette occasion une générosité que l'on croiroit au-dessus des moyens des campagnes; trois belles chapes ont été données à l'église. L'une et l'autre classes ont concouru avec la même bonne volonté à la décoration de l'église, qui se trouvoit dans le plus triste état, et qui est maintenant fort bien. Puisse cette disposition, qui fait à la fois l'éloge du pasteur et du troupeau, s'étendre à tant de campagnes où les églises ont été dépouillées par la révolution?

— La *Société de la morale chrétienne* a fait paroître le premier numéro de son journal, sous la date du 1er. mai. Ce numéro confirme ce que nous avions dit de l'esprit et de la tendance de cette association. Il contient d'abord le discours du président, le *prospectus* et la liste des membres, toutes choses dont nous avons déjà parlé. Il y a ensuite quelques articles fournis par divers auteurs. Le premier, par M. de Keratry, traite de l'Evangile considéré sous le point de vue moral. On s'y élève contre les observances prescrites dans la religion catholique, et contre la soumission qu'on y exige pour les dogmes. M. de Keratry croit que le fondateur du christianisme a vu avec satisfaction cette diversité de dogmes qui devoit éclater dans la suite des temps: c'est, en effet, une chose bien satisfaisante et bien heureuse que cette division des sociétés chrétiennes, qui a produit tant de haines, de troubles et de guerres. M. de Keratry veut qu'on lui sache gré de ne présenter son observation que sous la forme d'un doute; car il a l'air très-persuadé qu'elle est incontestable. Dans l'article qui suit, M. le comte Alexandre de la Borde parle de la nécessité de séparer, dans les prisons, les jeunes gens condamnés pour vols des grands coupables qui ont vieilli dans l'habitude du crime: c'étoit le cas, peut-être, de faire mention de l'essai en ce genre commencé dans la maison du Refuge, à Paris, par le vertueux abbé Arnoux; essai qui a déjà eu des résultats très-consolans. Mais, au fond, convenoit-il de faire, devant une société libérale et protestante, l'éloge d'un établissement formé par de pieux et fervens catholiques, et dirigé par des Frères des écoles chrétiennes?

M. Alexandre de la Borde n'a pas dit le moindre mot d'une œuvre à laquelle les nouvelles lumières n'ont aucune part : ces messieurs réservent leur admiration pour d'autres entreprises. M. Charles Coquerel a fait un grand éloge des *Sociétés de la paix* formées récemment en Angleterre, et grâces auxquelles l'Europe va être délivrée du fléau de la guerre. M. Coquerel est un zélé protestant, et un des rédacteurs de l'*Annuaire protestant*, qui est semé de tant de traits contre les catholiques. Le dernier article est une Lettre de M. de Fellenberg, connu par ses établissemens d'Hofwyl, qui crie aussi un peu contre les ennemis des nouvelles doctrines, mais qui proclame ce principe, qu'il faut bien distinguer entre l'éducation et l'instruction ; que la première est la plus importante, et que l'autre n'est qu'un moyen : avis à MM. de l'enseignement mutuel. Le *Bulletin de la Correspondance*, qui suit les articles, seroit encore susceptible de quelques remarques : on y verroit l'Eloge de quelques curés catholiques qui fraternisent, dit-on, avec des pasteurs luthériens, non pas seulement dans les usages de la vie civile, ce qui est très-permis, mais pour leurs fonctions religieuses, ce qui est fort différent. Nous ne nous accoutumerons point, quoi qu'on en dise, à voir un curé catholique escorter, en habit d'église, un ministre protestant dans ses fonctions. Quelles prières communes peuvent-ils réciter, à moins qu'ils n'attachent aucun sens à ces prières? Au surplus, ces faits ne sont peut-être pas bien constatés; s'ils l'étoient, ils ne prouveroient que l'ignorance ou l'indifférence de deux ou trois individus, que nous abandonnerions bien volontiers à ceux qui voudroient les revendiquer. Cette indifférence sur le dogme perce d'un bout à l'autre du journal, et elle est au fond la base de la Société : aussi nous voyons qu'un ministre calviniste, M. Verger, a exprimé ses craintes que les travaux de la Société ne parussent favoriser le déisme. Le rédacteur du journal dit que ce numéro lèvera tous les doutes de M. Verger. Je suis de cet avis ; il n'y a, dans tout le numéro, rien qui ne se concilie avec le système des déistes : ceux-ci consentent à respecter J. C., pourvu qu'on ne le présente que comme homme ; et son Evangile, à condition de n'y voir qu'un code de morale. Or, dans le journal, il n'est point fait mention de la divinité de J. C., et on évite soigneusement tout ce qui a le moindre trait aux dogmes et aux mystères ; on s'en fait même un mérite, pour

ne point blesser, dit-on, les différentes communions chrétiennes. Les protestans peuvent être fort tranquilles, en effet; il n'y aura, dans le journal, rien qui puisse les offenser; on y a pourvu, en choisissant presque tous protestans pour former le comité de rédaction. Quant aux catholiques membres de la Société, ils ne sont pas fort exigeans, à ce qu'il paroît; car on ne se gêne pas avec eux, et on lance quelques traits plus ou moins directs contre l'esprit, les dogmes et les pratiques de la croyance, sans laquelle ils ne seroient plus catholiques.

— L'Etat de l'Eglise fut de tout temps le refuge des malheureux et des opprimés; il sert aujourd'hui d'asile aux Grecs persécutés et fugitifs. Il arrive journellement à Ancône des bâtimens portant des habitans des îles de l'Archipel; cent onze personnes, échappées au massacre de Chio, ont été reçues récemment au lazaret de la même ville d'Ancône. Ces réfugiés se plaignent beaucoup des Anglois et des Russes, et prétendent avoir été trahis par eux; ils disent que les Russes les ont flattés des plus belles espérances et de secours, et que les Anglois leur ferment leurs ports. Ils ne reconnoissent point l'autorité du nouveau patriarche que le sultan a mis à la place de Grégoire, massacré si impitoyablement, et ils témoignent le désir de se réunir à l'église romaine. Les autorités papales, en accueillant ces malheureux avec bienveillance, montrent un véritable esprit de charité; il est probable que les Grecs en seront touchés. L'Etat pontifical en acquerra plus de population, et l'église catholique y gagnera peut-être des enfans qui la consoleront de ses pertes d'un autre côté.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nicolas-Luc Vincent, de la commune d'Hattenville (Seine-Inférieure), vieillard âgé de 76 ans, et infirme, étoit privé de l'appui de son fils, qui servoit sous les drapeaux, et avoit encore à faire un an de service. M. le curé de la paroisse a présenté à S. A. R. MADAME une requête, dans laquelle il lui exposoit la malheureuse position de Vincent. Environ vingt jours après, M. le ministre de la guerre a fait donner un congé absolu à ce militaire. Le pieux vieillard a fait célébrer une messe d'actions de grâces, et, pour consacrer le souvenir d'un tel bienfait, il veut que pendant sa vie le saint sacrifice de la messe soit souvent offert à Dieu pour la conservation de S. A. R. MADAME, et de son auguste famille.

— M. Bourgeon, ancien agent-général de la liste civile, a été nommé membre du conseil-général du département de la Seine, en remplacement de M. de Lamoignon, démissionnaire.

— M. le maréchal-de-camp marquis de Latour du Pin Montauban est nommé inspecteur de cavalerie.

— M. Bergasse vient de recevoir la croix de la Légion-d'Honneur et une pension du Roi.

— M. Delvincourt, doyen de la Faculté de droit de Paris, a été nommé membre honoraire du conseil royal de l'instruction publique, avec voix délibérative.

— M. le colonel de Labrune, commandant la gendarmerie royale de la 1re. légion, est nommé, en la même qualité, à Moulins. Il est remplacé à Paris par M. de Sancillon, lieutenant-colonel commandant la 7e. légion, à Tours.

— M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, qui étoit absent de Paris depuis quelque temps, est de retour depuis le 3 de ce mois.

— Les ouvriers charpentiers qui avoient été arrêtés ont tous été mis en liberté, le 7, et ont repris leurs travaux.

— On dit que la cour royale de Paris s'est occupée, dans plusieurs audiences secrètes, du rapport sur l'affaire de la conspiration de La Rochelle; on croit qu'il sera terminé le 9, et que la cour prononcera ensuite sur les mises en accusation.

— La cour royale de Paris vient de renvoyer devant la cour d'assises de l'Yonne les sieurs Dupré, maréchal-des-logis chef; Delanoë et Vallée, fourriers au 4e. régiment de hussards, accusés d'être entrés dans un complot contre le gouvernement.

— Quoique en général nous nous abstenions de parler des suicides trop fréquens qui se commettent dans la capitale, nous citerons un jeune homme qui, par suite d'une grande perte faite dans une maison de jeu, s'est précipité par une des fenêtres, et est mort sur le coup. On a presque tous les jours à déplorer de pareils évènemens, tristes fruits de l'irréligion et de l'inconduite.

— Le *Constitutionnel* rapporte la lettre que lui a adressée un de ses abonnés, et dans laquelle ledit abonné rend compte d'une vexation tyrannique. Ce brave homme étoit fort tranquille chez lui lorsque, vers sept heures du matin, le commissaire de police est venu troubler son repos. Valoit-il bien la peine de faire une perquisition chez ce paisible et excellent citoyen, chez qui on a trouvé simplement dans un ballot *les chansons de Béranger*, et *des cuivres gravés représentant les portraits de la famille de Buonaparte*?

— Le ministre de l'intérieur a mis une somme de 6000 francs à la disposition de M. le préfet du Haut-Rhin, pour les réparations qu'exigent les presbytères du département.

— Le 12 juillet, à dix heures précises, les musiciens aveugles exécuteront, dans la chapelle royale des Quinze-Vingts, une messe en musique, pour le repos de l'ame de M. Valentin Haüy, auteur des moyens d'instruire les aveugles.

— Les soldats du Roi viennent de donner un nouvel exemple de

la fidélité qu'ils lui ont jurée. Le lieutenant-colonel Caron, déjà compromis dans la conspiration du 19 août, et un ancien militaire, nommé Roger, avoient formé le projet de séduire les sous-officiers du 46e. régiment de ligne, des chasseurs de l'Allier et les chasseurs de la Charente. Ils avoient fait de nombreuses distributions d'argent, et annonçoient qu'ils agissoient par les ordres d'un comité directeur formé à Paris. Les maréchaux-des-logis Thiern et Gérard sont sortis, le 2 juillet, à cinq heures du soir, de Colmar et de Neufbrisack, à la tête, le premier d'un escadron des chasseurs à cheval de l'Allier, et le second, d'un escadron des chasseurs à cheval de la Charente. Arrivés dans la campagne, Caron en a pris le commandement, et s'est fait apporter son casque, son sabre et son uniforme. Il a traversé plusieurs villages au cri de *Vive l'empereur!* Après lui avoir laissé jouer ce rôle pendant quelques heures, les deux escadrons, dans les rangs desquels se trouvoient des officiers déguisés en simples chasseurs, ont garotté Caron et Roger, et les ont conduits dans les prisons de Colmar. La conduite des troupes est au-dessus de tout éloge. Les habitans du pays ont montré le meilleur esprit. Les maires sont accourus auprès du préfet pour se faire autoriser à sonner le tocsin, et à faire marcher les paysans contre les soldats qu'ils supposoient révoltés. Le Roi a promu au grade de chef d'escadron, le capitaine Nicod, et au grade de sous-lieutenant, MM. Girard et Thiers, maréchaux-des-logis chefs; et Magnen, sergent au 46e. régiment, en récompense de leur conduite honorable et de leur dévoûment dans l'arrestation du lieutenant-colonel Caron. S. M. a en outre chargé M. le ministre de la guerre d'adresser de sa part des témoignages de satisfaction aux régimens des chasseurs de l'Allier et de la Charente, au 46e. régiment de ligne, et au sergent Delzaire.

— On dit que Berton s'est refusé, dans les interrogatoires qu'on lui a fait subir, à donner aucune explication. Il prétend qu'il ne doit être jugé que par la cour des pairs.

— Les deux individus qui avoient été conduits à Poitiers avec Berton, ont été renvoyés par la cour royale devant le juge d'instruction de Saumur, et sont arrivés dans cette ville le 29 juin dernier. Il paroît que la cour de Poitiers a reconnu que le nouveau complot dont ils sont prévenus n'a aucune connexité avec celui dont l'exécution a eu lieu le 24 février dernier.

— Sur l'appel interjeté par M. le procureur du Roi, la cour royale de Lyon a condamné à trois mois de prison et 100 fr. d'amende, le sieur Lambert, qui avoit pris part aux troubles du mois de mai dernier.

— Un terrible ouragan a, le dimanche 23 juin, désolé la ville et les environs de Strasbourg; la campagne, jusqu'à Molsheim, a été désolée par une grêle affreuse; vignes, jardins, champs, prairies, tout a perdu l'espoir de la récolte. Des arbres ont été déracinés, des toits enlevés, sept personnes ont été noyées. C'étoit l'heure de la promenade; le Rhin, et les deux petites rivières qui s'y jettent, ont vu chavirer plusieurs bateaux. C'étoit le moment de l'office du soir dans quelques églises; ceux qui y étoient restés pour prier n'ont point souffert.

— On dit que le ministère public a interjeté appel du jugement du tribunal de police correctionnelle de Nantes, qui a renvoyé cinq jeunes gens accusés d'avoir outragé l'un des témoins dans l'affaire dite de la conspiration de Nantes. Les militaires qui ont figuré dans cette affaire, portée devant la cour d'assises, viennent de recevoir leurs congés.

— Le lazaret de Perthuis ne pouvant plus suffire pour contenir les personnes qui, fuyant d'Espagne, doivent, avant d'entrer en France, subir la quarantaine, on a dressé plusieurs tentes dans une position extérieure très-rapprochée de cet établissement.

— Un édit du gouvernement pontifical institue une commission centrale pour la propagation de la vaccine dans toute l'étendue des Etats romains.

— Le 31 juillet, le roi d'Espagne s'est rendu aux cortès pour faire la clôture de la session, et a prononcé un discours. Dans la soirée, la troupe a été insultée par la populace, et un officier a été tué au milieu du tumulte. Dans la séance extraordinaire du 29 juin, les cortès ont pris diverses mesures administratives, parmi lesquelles plusieurs sont relatives aux individus qui passeroient de France en Espagne; on ne pourra entrer dans ce royaume que par Irun.

— Le Trapiste a obtenu de nouveaux succès sur les troupes constitutionnelles depuis la prise du fort Seo d'Urgel. Des Espagnols qui fuyoient la vengeance des royalistes de la Catalogne ont reçu l'hospitalité sur le territoire françois.

— La famine règne en Irlande, et enlève chaque jour des victimes. Dans le comté de Corck il y a cent cinquante mille individus sans moyens de subsistance. Dans les parties occidentales le peuple mange du poisson pourri, des herbes sauvages et du vareck. Ces mauvais alimens ont fait naître une fièvre pestilentielle.

— Le roi de Wurtemberg vient de publier une ordonnance qui prohibe l'introduction des vins de France dans ses Etats.

— Le roi de Prusse est parti de Berlin pour Carlsbad. S. M. sera de retour à Berlin le 3 août.

— Des lettres d'Alexandrie annoncent que le Grand-Seigneur a concédé l'île de Chypre au pacha d'Egypte.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 8 juillet, la chambre a adopté les deux projets de loi relatifs au séminaire de Chartres et à l'achèvement de l'hôtel du ministère des finances. Elle a nommé une commission pour l'examen du projet de loi sur les douanes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 5 juillet, il est procédé, par la voie du sort, au renouvellement des bureaux. M. Duhamel, rapporteur, examine l'élection de M. Caumartin. Un billet portoit le nom de *Comartin*; deux autres furent trouvés en blanc dans l'urne électorale. Une protestation, signée

de soixante-douze électeurs, adressée à la chambre, désigne cinq électeurs qui, ayant donné leur vote au collége électoral de Châtillon, n'avoient point capacité électorale pour voter. La commission pense que trois des électeurs désignés n'avoient réellement pas qualité électorale. Malgré ces difficultés, elle propose à la chambre l'admission de M. Caumartin. L'avis de la commission est adopté. M. Delphin, député de Lyon, est également admis.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la construction des divers canaux. M. Forbin des Issarts parle contre le projet. Il trouve la loi onéreuse pour le trésor, et pénible pour les contribuables. Il propose un amendement, dans le cas où la loi seroit admise. L'impression est demandée. M. le président observe que ce n'est pas une matière de finances. M. de la Bourdonnaye parle pour l'impression, qui est ordonnée par la chambre. M. Laîné de Villevesque ne reconnoît point l'utilité des canaux projetés, à l'exception de celui d'Aire à la Bassée (Pas-de-Calais); il vote l'ajournement de tous les autres. M. Chabaud-Latour voudroit, qu'à l'exemple de l'Angleterre, les canaux fussent creusés par des compagnies, et que l'on s'occupe de rendre navigables les rivières susceptibles de le devenir. M. Humblot-Conté pense que le gouvernement auroit dû appeler le concours des capitalistes, non comme prêteurs de fonds, mais comme entrepreneurs et concessionnaires à leurs périls et risques. Les départemens intéressés auroient dû contribuer à l'exécution d'une manière particulière. M. Villemain vote l'adoption du projet. M. de Kergorlay attaque le système général du projet, dont il n'adopte que le premier article.

Le 6, on renvoie au ministre des finances et à celui des affaires étrangères la pétition d'un colon de Saint-Domingue, et celle des débitans de boissons de Rouen. On passe à l'ordre du jour sur la pétition du sieur Poirot, et sur la dénonciation du sieur Laignel, capitaine de vaisseau en retraite; ce dernier attaque l'ancien ministre de la marine, et le baron Jurieu, au sujet d'une caisse de secours qui existoit, depuis 1791, dans presque tous les ports, et qui étoit destinée à pourvoir aux besoins imprévus des marins. MM. Beauséjour et Labbey de Pompières concluent au renvoi aux ministres de la justice et de la marine. Leurs conclusions sont rejetées, et l'ordre du jour adopté, d'après le rapport fait par la commission. Le sieur Simon Lorière, chef de bataillon, destitué de son grade, mis à la réforme sans traitement, et rayé des contrôles de l'armée, demande à y être réintégré, et qu'on le fasse juger suivant les lois. La chambre s'est occupée de cette pétition en 1820. La commission conclut à l'ordre du jour. M. le général Sémelé parle en faveur du pétitionnaire, et de ses opinions libérales, qui sont, dit-il, celles de la quatre-vingt-dix-neuvième partie de la France. Eclats de rire à droite. On lui répond qu'il a bien raison; que les libéraux *ne sont que la quatre-vingt-dix-neuvième partie*. M. Sémelé s'obstine à répéter jusqu'à trois fois que *l'opinion libérale est celle de la quatre-vingt-dix-neuvième partie de la France*. Le côté droit couvre de bravos et d'applaudissemens cet aveu de l'honorable membre.

M. le rapporteur dit que la commission n'a pas dû s'occuper du fond de la pétition en elle-même, et qu'il y a une question préjudicielle soumise à la chambre; savoir, si elle doit ou non admettre la pétition. M. Foy parle contre cette question préjudicielle, et se plaint du nouveau ministre de la guerre. M. Bazire donne des détails sur ce qui se passa dans la chambre de 1820, lors de la pétition de Simon Lorière. Le fond de la question fut décidé. On ne peut revenir sur la chose jugée. La chambre, après avoir entendu M. de Lameth, passe à l'ordre du jour.

MM. les rapporteurs de la commission des finances sont appelés successivement à la tribune. M. Cornet-d'Incourt annonce qu'un rapporteur spécial est chargé de la dette arriérée. M. Sirieys de Marinhac demande un supplément de 3 millions pour les intérêts d'un déficit de 50 millions dans la dette arriérée. M. Cornet-d'Incourt annonce divers amendemens de la commission sur la partie des dépenses. M. de Lastours expose la partie concernant les recettes; il termine son discours par des observations sur la répartition des impôts et leur perception. Dix-sept députés se font inscrire pour parler en faveur du projet de loi; trente-un parleront contre.

Le 8, M. Conen de Saint-Luc, à la suite de longs développemens, vote en faveur du projet de loi. M. de La Bourdonnaye prononce un discours fort étendu contre le projet. Il montre les difficultés insurmontables qu'une entreprise aussi gigantesque présente au gouvernement. On n'auroit pas dû avoir recours à ses bailleurs de fonds, mais à des compagnies exécutantes qui auroient mis plus d'économie et de persévérance que l'administration. De tous les modes d'emprunt qui pouvoient être choisis, on a adopté le plus onéreux au trésor et le plus défavorable à la marche des travaux. Une émission de rentes eût été plus avantageuse, si, contre son opinion, il eût fallu recourir à un emprunt. Les économies d'un seul jour suffiroient pour anéantir cette entreprise hasardeuse qui demanderoient cinquante ans de pesévérance et de tranquillité. L'orateur termine en disant que ce projet de loi est incomplet et prématuré; onéreux au trésor par les obligations qu'il lui impose, et plus onéreux encore par celles qu'il lui prépare, et qu'il feroit contracter des engagemens que nulle prévoyance humaine ne peut être assurée de remplir. Il se réserve d'adopter l'article premier concernant le canal d'Aire à la Bassée.

M. Becquey, commissaire du Roi, répond aux objections faites contre le projet dont l'exécution sera plus rapide et moins onéreuse qu'on ne le pense. L'espèce d'emprunt mixte qui fait la base du projet de loi a paru le mode le plus profitable et le plus assuré. M. Manuel vote contre le projet, parce qu'il seroit dangereux de laisser 100 millions entre les mains du gouvernement; qu'il faut avant de se livrer à de nouveaux travaux maintenir les routes et les grands chemins qu'on laisse dépérir. Une telle entreprise doit être livrée à des compagnies exécutantes, et non pas à l'administration où l'on trouve des hommes qui repoussent les inventions et les découvertes nouvelles. L'orateur trouve ce système intolérable; c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus *sauvage*. (Longs éclats de rire.)

Œuvres de Fénélon, archevêque-duc de Cambrai. Nouvelle édition (1).

Cette édition n'est autre chose qu'une réimpression de l'édition commencée, par ordre du clergé, avant la révolution, et dont il parut 9 volumes in-4°. de 1787 à 1792. Cette édition avoit été dirigée d'abord par l'abbé Gaillard, puis par le Père Querbeuf : on l'a reproduite, en 1810, dans une autre édition, chez Briant, en 10 volumes in-12; seulement on changea un peu l'ordre des matières, et, au lieu de mettre la Vie de Fénélon, telle qu'elle avoit été écrite par le Père Querbeuf, on plaça dans le 1er. volume un *Essai historique sur la personne et les écrits de Fénélon*, publié à Paris, en 1788, par M. Chas. Ce même *Essai* se retrouve dans l'édition que nous annonçons, et qui est absolument semblable à l'édition de 1810. Seulement le nouvel éditeur a eu la délicatesse de ne pas adopter le titre d'*Œuvres complètes*, qu'on avoit donné, contre toute raison, à l'édition de 1810; il faut lui savoir gré de cette réserve : quelques-uns de ses confrères n'eussent pas eu peut-être le même scrupule. Il montre par là qu'il n'a pas prétendu lutter avec l'édition commencée à Versailles. Nous avons parlé plusieurs fois de cette dernière entreprise, et nous lui avons donné les éloges qu'elle mérite.

L'édition actuelle, qui n'est au fond qu'un choix des *Œuvres de Fénélon*, ne renferme point les écrits

(1) 10 vol. in-8°. prix, 60 fr.; 10 vol. in-12, prix, 40 fr. A Paris, chez Boiste, quai des Augustins; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

sur le quiétisme, et ceux sur le jansénisme; on n'y trouve point les Mandemens, et on n'y a inséré que très-peu de lettres. Nous parcourrons rapidement les ouvrages qui composent les 10 volumes.

Le Ier. est l'*Essai historique* de M. Chas; on pourroit être étonné que l'éditeur eût choisi cet *Essai* pour le mettre à la tête de son entreprise. Ce n'est guère qu'un abrégé du travail du Père Querbeuf; mais cet abrégé, déjà pâle en lui-même, a encore plus perdu de son intérêt depuis l'élégante et judicieuse *Histoire de Fénélon* que nous a donnée un illustre prélat. Abrégé pour abrégé, il valoit mieux abréger M. le cardinal de Bausset que le Père Querbeuf. Mais l'abrégé du Père Querbeuf étoit fait, et celui de M. le cardinal étoit à faire; on a donc trouvé plus commode de prendre le premier, où il y a d'ailleurs plus à reprendre pour ce qui n'y est pas que pour ce qui s'y trouve.

Le tome II renferme le *Traité de l'Existence de Dieu* et les *Lettres sur la religion*. Il semble que, puisque l'éditeur faisoit paroître ce volume après le volume correspondant de l'édition de M. Lebel, il eût pu profiter des améliorations faites dans cette édition au texte du Traité. Nous avons parlé, n°. 639, de ces améliorations, dont plusieurs sont importantes. Dans la nouvelle édition, au contraire, le texte ancien reparoît avec toutes ses omissions, ses altérations et ses inexactitudes; peut-être l'éditeur aura-t-il craint d'être accusé de glaner dans le champ d'autrui, s'il se servoit du travail de l'éditeur de Versailles.

Le tome III est rempli par les *Lettres sur l'autorité de l'Église*, la *Lettre à l'évêque d'Arras sur la lecture de l'Écriture sainte*, les *Sermons*, les *Entretiens*, les *Prières* et *Méditations*; le tome IV, par des *Avis chrétiens* et des *Lettres spirituelles*; le tome V, par la suite de ces *Lettres*; le tome VI, par le *Traité de l'éducation des filles*, celui *du Ministère des Pasteurs*, les

Directions pour la conscience d'un roi, et le *Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne*; le VIIe., par les *Dialogues sur l'Eloquence*, la *Lettre à l'Académie*, et la traduction commencée de l'*Odyssée*; le VIIIe., par le *Télémaque*; le IXe., par les *Dialogues des Morts*, et les *Fables*; et le Xe., enfin, par des *Lettres* et *Mémoires*. C'est absolument la même distribution que dans l'édition donnée par Briant, en 1810.

Il y auroit sans doute beaucoup à dire sur plusieurs de ces écrits; mais qui pourroit se flatter d'analyser ou de caractériser ces diverses productions avec plus de justesse et de goût que ne l'a fait l'habile historien de Fénélon? Nous nous sommes arrêté seulement avec plus de complaisance sur la Correspondance de Fénélon qui se trouve dans le dernier volume. Cette Correspondance n'est pas entière, et nous savons que l'on a en manuscrit un grand nombre de lettres qui n'ont pas été publiées, et qui seroient d'un grand intérêt; elles doivent orner l'édition complète. L'édition nouvelle ne renferme que les lettres au duc de Bourgogne, au duc de Chevreuse, au marquis de Fénélon, au duc de Chaulnes, au marquis de Seignelay, et à MM. Tronson et Lechassier, de Saint-Sulpice. Ces lettres ont toutes, ce semble, un caractère particulier, et sont admirables pour la sagesse, le naturel, la grâce, et surtout pour la sensibilité profonde qui y éclate. Quel tendre intérêt pour ses amis! quelle vigilance sur leurs défauts! quelle manière aimable de les leur indiquer, et de les engager à s'en corriger! quelle sollicitude pour l'ame et pour le corps! on trouveroit dans ces lettres des détails précieux pour l'histoire du temps, mais je n'y veux remarquer en ce moment que ce qu'elles offrent de touchant et d'aimable.

On ne peut lire sans attendrissement les lettres au duc de Chevreuse et au duc de Chaulnes, son fils. Quelle affection pour cette famille! avec quel art il

porte le second à la piété! combien il est attaché à leurs enfans! il veut qu'on les lui envoie passer quelque temps auprès de lui; il sera, dit-il, *leur premier précepteur au-dessous de M. Gallet.* Les a-t-il obtenus? il rend compte au père et à la mère de ce qu'il a observé sur eux et sur leur caractère. Ces enfans étoient au nombre de trois, le comte de Montfort, le vidame d'Amiens, et le comte de Picquigny; tous trois étoient petits-fils du duc de Chevreuse, et la mémoire de ce respectable ami les rendoit sans doute plus chers à Fénélon. Le comte de Montfort, né en 1703, avoit perdu son père, le duc de Chevreuse-Montfort, tué en Alsace, en 1704; il avoit à cette époque (en 1714) onze ans et demi, et étoit plus en état encore que ses deux cousins, le vidame et Picquigny, de sentir le prix des bontés d'un maître tel que Fénélon. Voici comment Fénélon parloit au duc de Chaulnes de cet enfant, qui devoit tenir un jour un rang distingué dans l'Eglise : *M. le comte de Montfort est sage, raisonnable, et sensible à la piété; quoiqu'il soit un peu léger, et inappliqué par le goût du plaisir, il est prévenu de grâce, et j'espère que Dieu le formera pour l'état ecclésiastique. S'il étoit un peu plus avancé en âge, et si j'étois moins vieux, j'aurois bien des desseins sur lui; je l'aime bien tendrement.* (Lettre du 23 juillet 1714.) Heureux enfant d'avoir inspiré ce sentiment à un si grand homme! ce pronostic ne lui a pas porté malheur. On sait que le jeune comte de Montfort, après avoir paru un instant au service, entra dans la carrière ecclésiastique, devint évêque de Bayeux en 1729, archevêque de Sens en 1753, et cardinal en 1756; il est mort presque de nos jours, le 21 janvier 1788, étant peut-être le seul à cette époque qui eût connu Fénélon.

Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer encore quelques épanchemens de l'ame sensible de Fé-

nélon. *Pour la petite troupe, je suis charmé de l'avoir ici. Je les aime tendrement; ils me réjouissent; ils ne m'embarrassent en rien, lors même que j'irai à mes visites, ils seront ici comme à Chaulnes. Naturellement la maison va toujours son train; ils ne coûteront rien d'extraordinaire. Mon absence ne pourra pas être bien longue; je serai ravi de les retrouver ici. Si vous croyez que je ne leur sois pas inutile, usez de moi en toute simplicité..... Votre famille m'est plus chère que la mienne.* (Lettre au duc de Chaulnes, du 23 juillet 1804.) Et dans une autre lettre au même, du 12 août suivant : *Les enfans, mon bon duc, ne me causent, ni dépense, ni embarras; au contraire, ils sont ma consolation. Votre discrétion est injurieuse, et j'en suis blessé. Puisque vous devez venir à Chaulnes dans deux mois, ne vaut-il pas mieux qu'ils vous attendent en ce pays, et que je vous les rende alors chez vous, que de les faire traîner à Paris pour les ramener si tôt à Chaulnes, et puis les reconduire encore à Paris avant l'hiver? Je vais faire mes visites, mais je n'y serai pas bien long-temps.* On voit par une lettre qui suit que Fénélon avoit obtenu ce qu'il souhaitoit; les enfans étoient encore chez lui au mois d'octobre 1714.

Un autre enfant, qui tenoit à Fénélon par des liens encore plus étroits, étoit Gabriel-Jacques, marquis de Fénélon, son petit neveu; il passa plusieurs années à Cambrai, auprès de son oncle, et, lorsqu'il fut entré au service, le prélat lui écrivoit fréquemment, et dans les termes d'une affection toute paternelle. Ses lettres sont remplies des sentimens les plus tendres, des conseils les plus sages, de toutes les marques de la sollicitude la plus touchante. Le jeune Fénélon avoit reçu à l'armée une blessure; sa guérison fait l'objet continuel des soucis et des recommandations de l'archevêque, qui entre à cet égard dans les plus petits détails. On aime à voir un si grand homme dans ces épanchemens d'une

douce sensibilité, et cette correspondance peint peut-être encore mieux l'ame de Fénélon que ses autres écrits.

A la suite des lettres, on a placé, dans le dernier volume de la nouvelle édition, des Mémoires et quelques Opuscules. On a cru pouvoir y joindre l'*Eloge de Fénélon*, par La Harpe, quoique cet *Eloge* n'ait pas une couleur bien religieuse, et qu'il s'y trouve même des choses assez déplacées. Mais l'éditeur a suivi un peu aveuglément l'édition de 1810. Quoi qu'il en soit, son entreprise est louable, et le nom de Fénélon doit la protéger et la soutenir. On est toujours sûr de nous intéresser en nous parlant de lui, et une collection, même imparfaite, de ses Œuvres ne peut manquer d'avoir des lecteurs.

Depuis que cet article étoit rédigé, nous avons reçu le tome XI de l'édition des *Œuvres complètes de Fénélon*. Nous avons annoncé le tome X dans notre n°. 801. Ces deux volumes contiennent les premiers écrits de Fénélon sur les disputes du jansénisme, et spécialement sur le Cas de conscience; la Notice des divers ouvrages de l'archevêque sur ces matières prouve à la fois, et la fécondité de son talent, et la constance de son zèle. La longueur du présent article nous force de renvoyer à un autre numéro l'examen de cette Notice, et des Instructions renfermées dans les deux volumes désignés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les exercices de Sainte-Geneviève continuent d'avoir lieu; depuis que cette église a été reconquise par la religion, les missionnaires n'ont pas cessé d'y faire des instructions. Tous les jours de pieux fidèles s'y réunissent pour entendre la parole de Dieu, ou prier en commun. Le dimanche surtout il y a un plus grand nombre d'auditeurs, et, à l'exercice du soir, il y a toujours une glose familière sur quelque

objet pratique, plus une instruction principale. Il est remarquable que ce concours ne paroît pas diminuer le nombre des fidèles qui fréquentent les paroisses, et on en voit beaucoup qui, après avoir assisté à l'office dans leurs églises respectives, se rendent ensuite aux instructions de Sainte-Geneviève, et passent ainsi plusieurs heures dans une suite d'exercices religieux. Les missionnaires, pour favoriser la dévotion des personnes les moins aisées, ne font point payer les chaises; seulement il y a une quête au salut, et chacun donne ce qu'il veut. Cet empressement des fidèles à se rendre constamment à des exercices si souvent répétés ne peut s'expliquer apparemment que par les soins qu'ont les missionnaires de varier leurs instructions, et de traiter des sujets d'un intérêt général, et d'une utilité pratique. Les jours de fête l'affluence est surtout très-grande, et des statuts très-solennels terminent l'exercice du soir. Dimanche prochain, jour de la fête du Sacré-Cœur, il y a aura un salut pompeux. M. l'archevêque de Paris y officiera, et les jeunes aveugles exécuteront des morceaux de musique.

— Il y avoit eu, la semaine dernière, à Saint-Sulpice, une première communion, la seconde de l'année. Le jeudi 11, M. l'archevêque est venu donner la confirmation dans cette paroisse. Le prélat est arrivé avant huit heures, et a célébré la messe, assisté de MM. les archidiacres. La nef étoit remplie d'une jeunesse nombreuse, qui chantoit des cantiques; les jeunes personnes surtout occupoient un très-grand espace. L'ordre et le recueillement ont régné pendant toute la cérémonie. Après avoir donné la confirmation, tant aux enfans qu'à quelques personnes plus âgées, M. l'archevêque s'est rendu à Saint-Etienne du Mont, pour y administrer aussi le même sacrement aux enfans de la paroisse; dans le nombre étoient environ cent trente élèves du collège de Henri IV, dont la tenue et le recueillement ont édifié tous les spectateurs.

— Le *Constitutionnel* de mercredi dernier recommandoit à ses lecteurs une brochure qui a pour titre *de l'Inamovibilité des Pasteurs du second ordre*, et dont nous avons parlé n°. 753. Il nomme en toutes lettres M. Tabaraud comme l'auteur de cette brochure, et il assure qu'elle *sera recherchée, et* qu'elle *mérite de l'être par tous les amis de la véritable religion chrétienne*. Je ne sais à quel point M. Tabaraud a recherché cet éloge, ni s'il en sera très-flatté. Ce qui est cer-

tain, c'est que l'article en son honneur est précédé immédiatement de deux autres articles qui font connoître la nature et l'étendue du zèle du journaliste pour la religion. Il recommande une *jolie* édition de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, et ajoute que *cet éloquent manifeste en faveur des véritables sentimens religieux est précédé d'un Essai sur la nécessité d'une réforme religieuse*. Assurément plus d'un lecteur sera étonné d'apprendre que la *Profession de foi du Vicaire savoyard* est un manifeste en faveur *des véritables sentimens religieux;* et on sera tenté de croire que c'est prodigieusement insulter à la *religion* et à la *vérité*, que d'appeler *véritables sentimens religieux* les dispositions d'un prêtre hypocrite qui diroit la messe sans croire à la présence réelle, ni même à la divinité de Jésus-Christ. Le journal recommande ensuite l'écrit *sur la destruction des Jésuites*, par d'Alembert; édition donnée récemment par M. Cauchois Lemaire, et surchargée par lui de nouvelles calomnies contre les Jésuites et les missionnaires, et de nouveaux traits contre la religion; le rédacteur dit que ce livre *piquant devient plus que jamais un ouvrage de circonstance*. L'éloge de M. Tabaraud suit donc immédiatement celui de Rousseau, du Vicaire savoyard, de d'Alembert et de M. Cauchois Lemaire, et la *véritable religion* se trouve être également dans la fameuse profession de foi de l'*Emile*, et dans le Traité *de l'Inamovibilité des Pasteurs du second ordre*. Combien tout cela est propre à donner une idée favorable, et de ce dernier écrit, et de la sagacité de celui qui porte de tels jugemens! Enfin, ce qui donne un nouveau poids aux louanges que le journaliste décerne à M. Tabaraud, c'est qu'il a soin de recommander de temps en temps à ses lecteurs l'*Abrégé de l'Origine de tous les Cultes*, de Dupuys, et que, dans la feuille même où il vante *l'Inamovibilité*, il y a encore une lettre en faveur de l'*Abrégé* et de la *Dissertation sur le zodiaque de Denderah;* ce qui ne permet à personne de se méprendre sur les *véritables sentimens religieux* du rédacteur. M. Tabaraud devroit orner une nouvelle édition de *l'Inamovibilité*, des témoignages d'approbation qu'il reçoit du même journal, qui montre un si tendre intérêt pour les ennemis déclarés de la religion chrétienne.

— M. l'évêque d'Orléans ne s'est pas contenté de visiter

successivement les quatre arrondissemens du département du Loiret; il a étendu sa sollicitude sur le département de Loir et Cher, qui se trouve encore sous son administration. Les arrondissemens de Blois et de Romorentin, qu'il vient de parcourir, ont rivalisé d'empressemens et de respects avec la partie du Loiret. Les habitans des campagnes quittoient leurs occupations ordinaires pour venir au-devant du prélat; parmi les villes, Romorentin, Saint-Diez, Pontlevoy, Braçieux, Contres, Montrichard, Saint-Aignan, lui ont fait un accueil plus distingué. Le clergé, les autorités, la garde nationale, sortoient au-devant du premier pasteur; les maisons étoient ornées de drapeaux. Malgré la grande chaleur et les travaux de la moisson, les confirmations ont été très-nombreuses; vingt-trois mille personnes ont reçu ce sacrement. La parole de Dieu a été distribuée à un peuple d'autant plus avide de l'entendre, qu'en plusieurs lieux la rareté des prêtres rend cet avantage plus rare. Quand le prélat rencontroit des églises sur sa route, il descendoit de voiture au milieu de la foule, et adressoit à ses ouailles quelques mots d'édification, signalant les abus dont il étoit instruit, et insistant sur la nécessité et le bonheur de servir Dieu. Ces exhortations familières ont touché bien des auditeurs, et la bonté du prélat lui a gagné les cœurs. En allant de Saint-Diez à Braçieux, Monseigneur a voulu voir Chambord, où il a été reçu par MM. de Calonne et de l'Aiguille. Le prélat a visité le château, et a béni, dans l'église de la paroisse, un drapeau, qui sera le signe et le gage de la fidélité que les habitans ont vouée à nos Princes. Le discours du prélat en cette occasion a été plein de grâce et d'à-propos, et les voûtes du château ont souvent retenti, pendant cette visite, des cris familiers aux François. M. de Varicourt a aussi vu l'établissement de Pontlevoy, et y a donné la confirmation à une centaine d'élèves, et à plus de trois mille habitans des environs; il a parcouru la maison, et exhorté les jeunes gens à ne jamais oublier leurs devoirs comme chrétiens et comme François. Enfin, le prélat, se détournant un peu de sa route, s'est rendu à Tremblevif, où l'on conserve les reliques de saint Viatre ou Viator, révéré dans toute la Sologne. En entrant dans l'église, M. l'évêque a payé un tribut d'éloges aux bienfaiteurs de cette paroisse (M. et Mme. d'Autroche), qui ont fait présent d'une très-belle châsse d'argent pour recevoir les reliques du

saint solitaire. Le prélat a montré par leur exemple combien la bienfaisance s'allie naturellement avec la piété. On peut dire que cette longue course du vénérable pasteur a été un triomphe continuel pour la religion, et a montré quel est son empire pour calmer les passions, ramener les esprits, et préparer pour l'avenir un meilleur ordre de choses.

— Il nous est parvenu, par la voie de Bordeaux, des nouvelles des missions étrangères que la France entretient à l'extrémité de l'Asie. Un missionnaire parti en 1820, M. Jean Taber, écrit qu'il est arrivé en Cochinchine le 19 mai 1821. Il y trouva le vicaire apostolique, M. Labartette, évêque de Veren, qui, malgré son âge avancé, travaille encore avec zèle; mais son coadjuteur, M. Jean-Joseph Audemar, évêque d'Adran, étoit mort le 9 août 1821. Ce prélat étoit des environs de Toulouse, et étoit âgé d'environ soixante-deux ans. L'année précédente, une épidémie avoit enlevé quatre des prêtres du pays. M. Jarot, prêtre du diocèse de Besançon et pro-vicaire, étoit infirme et sexagénaire. M. Thomassin, jeune prêtre d'Angers, parti avec Mgr. de Maxula, étoit d'une foible complexion, et avoit peine à s'accoutumer au riz. Des quatre missionnaires partis de France en 1820, avec M. Taber, un étoit revenu à Paris, où il exerce le ministère; un autre avoit été envoyé au Ton-king; un troisième, qui n'étoit encore que sous-diacre, étoit destiné à enseigner dans le collége. M. Taber et lui s'étoient occupés d'abord à apprendre la langue; le premier avoit même commencé à se mettre en état de prêcher et d'entendre des confessions: le projet du vicaire apostolique paroissoit être de l'envoyer dans la basse Cochinchine, où il y a beaucoup de chrétiens et point de prêtres d'Europe depuis plusieurs années. Le roi de Cochinchine étoit mort il y avoit plus d'un an, ayant appelé à la couronne, comme nous l'avons déjà vu précédemment, non ses petits-enfans, fils du prince qui étoit venu en France, en 1786, avec l'évêque d'Adran, mais un de ses propres enfans, fils d'une autre femme. Le nouveau roi est encore occupé à s'affermir sur le trône; mais on n'en augure rien de bon: il n'est point favorable aux Européens. De plusieurs endroits on venoit demander des missionnaires au vicaire apostolique. Ce qui rend le service de la mission plus difficile, c'est que les chrétiens sont dispersés dans tout le pays. Il y a une douzaine de maisons re-

ligieuses établies par M. l'évêque de Veren : les filles qui les habitent sont très-édifiantes ; elles travaillent pour subsister, et ne font point de vœux. Une autre lettre de M. Baroudel, procureur des missions à Macao, annonçoit l'arrivée de MM. Pécot et Imbert. Le premier étoit parti pour la mission de Siam, qui avoit grand besoin de secours, et ne comptoit que deux missionnaires, M. l'évêque de Sozopolis et un prêtre âgé. M. Imbert, qui s'étoit arrêté à Poulo-Pinang, se disposoit à se mettre en route pour la Chine. La mission du Sutchuen n'avoit pas essuyé, en 1820, de persécution marquée ; seulement on avoit mis à exécution quelques sentences d'exil. Cette dernière lettre confirmoit la mort de M. Magdinier, jeune prêtre, parti en 1817, et enlevé au commencement de sa carrière. Les lettres dont nous venons de donner un extrait sont du mois d'octobre 1821.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. L'anniversaire du 8 juillet 1815 a été célébré, à Paris, par MM. les volontaires royaux et MM. les gardes nationaux qui s'élancèrent à cette époque au-devant du Roi et de son auguste famille, reçus dans la capitale avec un enthousiasme qu'un seul homme en France a osé méconnoître.

— LL. AA. RR. Monsieur, et Madame, duchesse d'Angoulême, viennent de faire remettre à M. Creuzé, député de la Vienne, une somme de 966 fr., pour être distribuée aux habitans les plus malheureux des communes de l'arrondissement de Châtelrault, qui ont été ravagées par l'orage.

— M. le vicomte d'Autichamp, nommé inspecteur-général du cordon sanitaire, est parti de Paris, le 11, à neuf heures du soir, pour se rendre à sa destination.

— L'Académie des Sciences a nommé, à la presqu'unanimité, M. Cordier pour la section de minéralogie, en remplacement de M. l'abbé Haüy.

— Le sieur Dubochet, impliqué dans la conspiration de Béfort, et renvoyé devant la cour d'assises de Colmar, s'étoit pourvu en cassation contre cet arrêt de renvoi. La cour de cassation a rejeté son pourvoi, le 11 de ce mois.

— La cour royale de Paris, dans son audience solennelle du 11 de ce mois, a confirmé le jugement qui condamne à six mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende, le sieur Eugène Pradel, auteur des *Etincelles*. La cour a remis à quinzaine la cause du sieur Gallois, auteur du *Parapluie patrimonial*.

— Le 10, le tribunal de police correctionnelle a condamné le nommé Geny à quinze jours de prison, pour avoir proféré des injures contre le Roi.

— Une ordonnance du Roi retire le brevet de libraire au sieur Terry, par suite du jugement récemment prononcé contre lui par le tribunal de police correctionnelle dans une affaire d'écrits séditieux.

— La cour royale de Poitiers a renvoyé, le 4 juillet, le général Berton devant la cour d'assises de Niort, et les sieurs Lalande et Baudrier à Saumur. Le procureur-général s'est pourvu contre cet arrêt, et a demandé à la cour suprême, dans les formes prescrites par le Code d'instruction criminelle, que le jugement de l'affaire, que la cour de Poitiers a attribué, comme elle le devoit, à la cour d'assises du département des Deux-Sèvres, fut déféré, pour cause de sûreté publique, à la cour d'assises d'un autre département. Si la cour de cassation faisoit droit à cette demande, la cause seroit probablement renvoyée à Orléans ou à Paris.

— Le nommé Harvor, perruquier-coiffeur, a été condamné, le 22 juin dernier, par le tribunal correctionnel d'Angers, à deux années d'emprisonnement, à 300 fr. d'amende et aux frais, pour avoir tenu, dans un cabaret, des propos injurieux et outrageans contre la majesté du Roi et l'inviolabilité de sa personne sacrée.

— Depuis les derniers jours du mois dernier, Madrid est en proie à la guerre civile. La conduite des *descamisados*, les cris insultans qu'ils faisoient entendre auprès de la personne du roi, ont indigné la garde de sa majesté. Le 29 juin, deux bataillons se sont enfermés dans le palais, et ont refusé de rendre les armes. La milice, un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie ont occupé les avenues du palais, pour les empêcher de sortir. Le 30 juin, quatre autres bataillons sortirent de Madrid, et s'emparèrent de la poudrière vers une heure du matin. Après s'être pourvus des munitions nécessaires, ces bataillons se portèrent en deux colonnes à un endroit nommé *Pradera*. Le général Morillo se rendit auprès d'eux, pour les exhorter à rentrer dans leurs quartiers. Ils répondirent qu'ils étoient décidés à suivre le roi, qu'ils le croyoient sorti de Madrid. Les gardes crièrent *vive le général Morillo! vive le roi absolu!* Morillo s'est refusé à accepter le commandement, et a rendu compte au roi et aux ministres de ce qui lui étoit arrivé. Les gardes se dirigèrent ensuite sur la Moncloa, maison de plaisance du roi; de là ils se rendirent au Prado. On estime que ces bataillons formoient environ 1,600 hommes. Ils ont nommé pour les commander le marquis de Torrealta, un de leurs premiers lieutenans. Quelques patriotes zélés se sont portés de l'autre côté au parc d'artillerie de Saint-Gil, pour le mettre à l'abri d'un coup de main. La junte des cortès est en permanence jour et nuit. Le 2 juillet, les gardes ont rejeté avec mépris l'amnistie entière qui leur étoit offerte. Le général Riégo est rentré à Madrid, dans la nuit du 2 au 3 juillet, et s'est efforcé d'exciter un mouvement populaire contre le roi. Ses démarches ont été inutiles. Le 4, les troupes occupoient les mêmes positions. La municipalité a pris la décision d'*inviter le roi à se rendre à l'hôtel de ville avec sa famille*. Le 5, le conseil a engagé S. M. à se séparer de sa garde *indisciplinée*. Le roi a répondu : *ma garde n'est point indisciplinée; laissez-moi mettre à sa tête, et vous verrez si elle ne m'obéit pas.*

Cette réponse a frappé de surprise les conseillers. Les nouvelles des provinces ne sont pas moins défavorables aux constitutionnels. Le 25 juin, les carabiniers royaux se sont insurgés dans la province de Cordoue.

— Le bulletin de l'armée de la foi, en Espagne, en date du 27 juin, porte, qu'après la prise des forts de la Seo d'Urgel, un nouveau combat s'est engagé entre les troupes royalistes et les constitutionnelles. Celles-ci, fortes de plus de trois cents hommes, ont été complètement battues : après une résistance opiniâtre, les royalistes se sont emparé d'Olot; Puycerda est aussi en leur pouvoir. Le maréchal-de-camp don Francisco Badals a adressé une proclamation aux Catalans pour les inviter à secouer le joug des révolutionnaires.

— Les catholiques de l'île de Naxe, toujours menacés d'être massacrés par les Grecs, et plus effrayés que jamais, se tenoient enfermés dans leur chétive citadelle, lorsque la corvette angloise *la Medusa* est venue à leur secours. Le commandant anglois, connoissant l'exaspération des Grecs, les a menacés de raser leur ville, s'ils osoient faire la moindre insulte aux agens européens, ainsi qu'aux Latins. Il a exigé que les primats lui donnassent des garanties de promesses qu'ils faisoient de respecter dorénavant tous les Latins ou Grecs catholiques.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 9 juillet, M. Ledissez de Penanrun prononce en faveur du projet de loi sur les canaux un discours où il loue le parti qu'a pris le gouvernement pour l'exécution de cette entreprise. Dans les premières années le trésor n'aura à débourser pour les intérêts qu'une somme de 29 millions. M. Coupigny trouve vicieux le mode projeté; il auroit fallu confier ces travaux à des compagnies concessionnaires. M. le ministre de l'intérieur prononce un long discours. Personne ne conteste les avantages que présente le plan d'ouvrir des canaux pour notre navigation. Le système prohibitif, adopté par les Etats de l'Europe et par la France, exige qu'on donne une nouvelle activité aux communications intérieures. Cette vaste entreprise fera circuler les capitaux, et mouvoir une multitude infinie de bras. La France, la Russie, l'Espagne et la Suède, n'ont pas terminé les canaux commencés, parce qu'il est survenu des révolutions, ou parce que les fonds ont manqué.

M. André d'Aubières attaque le projet de loi par de nouvelles considérations sur le mode adopté pour l'exécution. La clôture de la discussion est prononcée. M. Huerne de Pommeuse, rapporteur, résume les divers argumens pour et contre, et persiste dans les conclusions de la commission. M. le président fait observer que le canal d'Aire à La Bassée est le seul qui doive être entrepris par une compagnie de soumissionnaires. Les amendemens de MM. Coupigny et Lallart, sur des articles du cahier des charges, sont repoussés par la question préalable. MM. de Lameth, de Coupigny, Lallart, de Chauvelin et Kergorlay, ont parlé contre l'article 1er. MM. Becquey

et Pardessus leur ont répondu. Cet article, concernant le canal d'Aire à La Bassée, est adopté à une immense majorité.

Le 10, M. Mestadier développe un amendement qui a pour objet de livrer la confection des canaux à des compagnies exécutantes. M. Pardessus combat la proposition. Ceux qui n'admettent pas le système adopté doivent conclure simplement au rejet, et non pas tracer au gouvernement pour l'avenir une règle de conduite. M. de Lameth voudroit que l'on vote séparément au scrutin sur les différens articles de la loi. L'amendement de M. Mestadier est rejeté. On discute l'article 2, relatif au canal de Bourgogne. MM. de Kergorlay et Manuel parlent contre cet article. M. Jacquinot de Pampelune repousse les attaques portées contre les canaux du Nivernois et de la Loire. M. le ministre des finances relève quelques contradictions de M. Manuel, et de ceux qui attaquent le projet de loi. Il y auroit le plus grand danger à mettre la canalisation entière de la France entre les mains d'une seule compagnie exécutante, qui auroit nécessairement son siége à Paris, qui de là étendroit son action d'un bout de la France à l'autre. Cela n'est pas sans importance pour la conservation de la tranquillité. Le gouvernement auroit désiré trouver des compagnies partielles; mais ce mode n'a été jugé praticable que pour le canal de La Bassée. Tout ajournement du projet seroit préjudiciable à l'intérêt public. M. de Villèle termine en montrant combien est fausse l'insinuation que le but caché du projet de loi est de mettre des fonds à la disposition du gouvernement.

M. Humblot-Conté s'oppose au canal de Bourgogne, pour des motifs tirés de la fausseté de l'évaluation de ses produits. M. Becquey donne des explications sur l'utilité de ce canal, et répond aux assertions émises contre l'exactitude du nivellement. L'article 2 est adopté. L'article 3, relatif aux canaux de Bretagne, et l'article 4, relatif à celui d'Arles, sont adoptés sans discussion. Les amendemens de MM. Borel de Brétizel et de Granoux, sont rejetés. Les autres articles, relatifs aux canaux du Nivernois, du duc de Berri, de Digoin à Briare, et aux travaux de la navigation du Tarn, sont adoptés sans difficulté.

Le 11, un amendement sur le canal du Centre, proposé par M. Humblot-Conté, et sur lequel on a entendu MM. Dudon, le marquis Doria et Becquey, est écarté par la question préalable. On rejette un amendement de M. Sébastiani sur l'adjudication des travaux, et un autre proposé par M. Puymaurin. On adopte à l'unanimité l'amendement de M. de La Roche, sur le rapport qui devra chaque année être présenté aux chambres, relativement aux canaux. Trois amendemens, proposés par MM. Dudon, Laisné de Villevesque et Robin Scévole, sont écartés; ces trois amendemens, qui avoient pour objet de fixer la part contributive des différens départemens à la confection des canaux, sont combattus par MM. de Chauvelin et de Corbières. On procède au scrutin sur l'ensemble du projet de loi. Nombre des votans, 337; boules blanches, 200; boules noires, 137. On dit que dans le comité secret la chambre a ajourné une pro-

position de M. Galmiche, relative à la circulation des voitures sur les routes. M. Le Roy, rapporteur de la commission de comptabilité de la chambre, a fait un rapport sur le budget particulier de la chambre.

Un homme, distingué par son nom, ses principes et ses vertus, vient de terminer une vie chrétienne par une mort édifiante; c'est M. de Précy, neveu du comte de Précy, si célèbre par sa défense de Lyon. L'oncle étoit mort le 25 août 1820, jour de la fête de saint Louis; le neveu a été enlevé, le 29 juin dernier, jour de la fête de saint Pierre, son patron, auquel il portoit une grande dévotion. Il demeuroit à Semur en Brionnois; il y donnoit l'exemple de toutes les vertus. Il avoit épousé Christine du Ryer, arrière petite-fille du consul françois de ce nom en Egypte. La Providence l'éprouva par de vifs chagrins, et surtout par la perte d'un fils et d'un petit-fils. Vivement attaché à la religion et à la monarchie, il travailloit sans cesse pour ces deux causes, et nous avons cité, n°. 789, quelques échantillons de ses travaux. Nous regrettons d'être obligé de nous borner à cette esquisse rapide, et de ne pouvoir insérer la Notice pleine de chaleur et de sentiment que son parent et son ami, M. Dupont de Dinechin, nous a adressée; elle s'est trouvée malheureusement excéder un peu les limites de la place que nous pouvions consacrer à M. de Précy.

Manuel de Religion et de Morale, en forme de livre de Prière, ou Réflexions et Sentimens, rédigés selon le véritable esprit de la religion de Jésus-Christ (1).

Il y a dans cet ouvrage deux parties distinctes; dans la première, qui est plus générale et plus dogmatique, l'auteur paroît avoir eu principalement les hommes en vue; il considère les grands sujets de la religion, le malheur et la folie de l'incrédulité, l'histoire de l'Homme-Dieu, et les applications les plus importantes des vérités du christianisme pour nos devoirs et notre sort à venir. Quoique M. l'abbé Œgger mêle les sentimens aux réflexions, cette partie appartient davan-

(1) 1 vol. in-12; prix; 4 fr. 50 c. et 5 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Tourneux; et chez Ad. Le Clerc, au bureau de ce journal.

tage, ce semble, au genre démonstratif; c'est une espèce de tableau de la révélation, un sommaire de ses preuves, un exposé de ses conséquences.

Plusieurs objections y sont résolues; dans le dernier chapitre, entr'autres, l'auteur examine ce qu'il faut penser des obscurités et des mystères dans la religion et dans la morale, et il soutient que ces difficultés et ces obscurités étoient absolument nécessaires, non-seulement à cause de la nature même d'un être borné, mais aussi pour conserver à cet être une liberté intacte; il n'insiste que sur ce dernier motif, et développe cette idée, qu'une vue trop claire de la religion diminueroit la liberté de l'homme, et ôteroit du mérite de sa foi et de ses actions, parce qu'alors il faudroit être fou pour ne pas se régler entièrement sur l'Evangile. L'auteur appuie beaucoup sur ce raisonnement; je ne sais même s'il n'y insiste pas trop. Est-ce que la liberté de l'homme est violée par l'adhésion qu'il donne aux choses évidentes? est-ce qu'indépendamment des mystères il ne resteroit pas dans la religion des principes de morale qui coûteroient toujours à nos passions, et qui offriroient un exercice à notre libre arbitre? J'ose croire que l'auteur a exagéré une idée vraie; savoir, que les difficultés de la religion nous donnent l'occasion d'exercer notre foi, et de faire à Dieu le sacrifice d'une raison superbe. Cependant il annonce que cette partie de son *Manuel* a été trouvée très-exacte par un théologien exercé.

La seconde partie, qui paroît commencer à la page 251, est plus en affections et en sentimens. L'auteur l'adresse à une femme chrétienne, et lui fournit des prières propres à nourrir sa piété. Il y en a sur les occupations habituelles, et sur les exercices de religion. M. Œgger a cherché à varier ses prières, et à leur donner un tour neuf, pour éviter une monotonie désagréable, même à des personnes pieuses; son style n'est pas commun. Dans un dernier article, intitulé : *Plan de Vie, Système de Morale*, l'auteur revient encore aux objections des incrédules, et en réfute quelques-unes; ce sujet n'avoit peut-être pas un rapport bien direct avec le titre.

Nous hasardons ces remarques, qui ne portent point sur le fond de l'ouvrage, et nous espérons qu'elles ne nuiront point au succès d'un livre, remarquable sous beaucoup de rapports, et dont l'auteur mérite l'estime par son esprit, par son zèle et par l'usage qu'il fait de ses talens.

Sur le cardinal Dubois.

Un journaliste, dont le zèle pour la religion est extrême, a inséré, le 4 de ce mois, dans ses feuilles, une lettre où l'on se plaint que la statue du cardinal Dubois ait été placée à Saint-Roch. Le correspondant anonyme ou apocryphe du *Constitutionnel* est scandalisé de voir *figurer dans une église un mauvais prêtre, dont la croyance en Dieu a toujours été très-équivoque, un être immoral qui s'est constamment joué de la vertu, un traître à sa patrie, un stipendié de l'étranger, le plus fourbe et le plus scélérat des hommes, l'assemblage impur de tous les vices...* Voilà sans doute un portrait bien chargé; mais la vérité et la justice en ont-elles préparé les couleurs? Le cardinal Dubois est à la vérité fort mal traité par plusieurs historiens: parvenu à une faveur extraordinaire, il a été en butte aux reproches les plus fâcheux; mais n'a-t-on pas beaucoup exagéré ses torts et ses vices? Nous insérâmes autrefois dans les *Mélanges de philosophie*, t. VIII, page 176, un article sur ce ministre; l'article étoit de feu M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, dont on sait quels étoient la critique, le discernement et la sagesse. Qu'il nous soit permis d'ajouter ici à ses recherches, en les fortifiant par de nouveaux faits, et par des témoignages récens ou non remarqués. C'est servir la religion, comme le disoit M. Emery, que de repousser des imputations flétrissantes pour un prélat; et le clergé de France est intéressé à ce qu'on prouve qu'un de ses membres les plus élevés en honneur n'a pas été un homme aussi méprisable qu'on le suppose. Nous avons d'autant plus de raisons de rétablir ici la vérité, que nous voyons des modernes, même parmi les plus modérés, reproduire et exagérer encore les anciennes accusations.

Guillaume Dubois, né à Brive-la-Gaillarde, le 6 septembre 1656, d'un apothicaire du lieu, fut envoyé de bonne heure à Paris, et étudia au collége de Pompadour. On dit qu'il fut précepteur chez un marchand, nommé Maroy, puis chez le président de Gourgues, puis chez le marquis de Pluvant. Il fut attaché à l'éducation du duc de Chartres, depuis

régent, qui avoit alors pour sous-gouverneur Saint-Laurent, et il succéda à celui-ci, qui mourut peu après. Dubois portoit alors l'habit ecclésiastique sans être dans les ordres. Il fut nommé, en 1690, à un canonicat de l'église Saint-Honoré, et la même année à l'abbaye d'Airvau. Il contribua, dit-on, à décider son élève à épouser Mlle. de Blois, fille légitimée de Louis XIV, et on assure que le monarque, qui mettoit beaucoup d'intérêt à ce mariage, témoigna sa satisfaction à l'abbé Dubois de sa conduite en cette occasion; ce qui est certain, c'est qu'il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Just en 1693. L'abbé accompagna le jeune prince dans sa première campagne, en Flandre, en 1692; en 1698, il suivit le maréchal de Tallard, à Londres, et Louis XIV, en lui donnant cette mission, le jugea sans doute propre à se rendre utile à son ambassadeur dans la négociation importante dont il le chargeoit. On voit par les lettres de Saint-Evremont que Dubois, dans le court séjour qu'il fit en Angleterre, s'acquit de la considération, et se fit des amis qui craignoient d'être oubliés de lui. En 1701, il eut le titre de secrétaire des commandemens de son élève, devenu duc d'Orléans, et, en 1705, on lui donna encore l'abbaye de Nogent-sous-Couci.

La régence de ce même prince, en 1715, fournit à l'abbé Dubois l'occasion de s'élever rapidement. Le duc d'Orléans avoit une entière confiance en lui, et lui en donna des preuves signalées. Le 1er. janvier 1716, il le fit conseiller d'Etat d'Eglise, et l'envoya en Hollande pour négocier un traité d'alliance avec cette république et Georges Ier., roi d'Angleterre. Un achat de livres et de tableaux servit de prétexte à l'abbé Dubois pour se rendre à La Haye, où il s'aboucha avec lord Stanhope. Il paroît même qu'il fit le voyage d'Hanovre, où le roi d'Angleterre se trouvoit alors. Le 4 janvier 1717, il conclut le traité dit *de la triple alliance*. A son retour, il fut fait secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, et eut l'entrée au conseil des affaires étrangères. En 1718, le Régent l'envoya encore en Angleterre, comme ambassadeur extraordinaire, et Dubois signa, le 2 août de cette année, le traité de pacification générale de l'Europe; c'est après cette mission qu'il fut fait, le 24 septembre, ministre et secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. A cette occasion, l'auteur de la *Vie du Régent* remarque que chaque nouveau titre qu'on lui donnoit étoit la récompense d'un service

rendu. Le nouveau ministre entra en cette qualité au conseil de régence.

A cette époque il prit part aux négociations relatives à l'église de France. On sait combien étoient vives alors les contestations excitées par l'opposition aux décrets du saint Siége. L'épiscopat même étoit divisé, et des évêques, quoiqu'en petit nombre, favorisoient, les uns ouvertement, les autres en secret, le parti de l'appel. L'abbé Dubois n'hésita point sur la conduite qu'il devoit tenir; Dorsanne, dans son *Journal*, se plaint de lui. Ce ministre, dit-il, *crioit beaucoup contre le cardinal de Noailles; il représentoit au duc d'Orléans qu'il ne lui convenoit pas de rien faire pour les jansénistes, et qu'il devoit être pour le grand nombre; il avoit des liaisons intimes avec le cardinal de Rohan, et avec les Jésuites; le garde des sceaux* (M. d'Argenson), *son ami intime, pensoit comme lui* (*Journal*, in-4°., tome Ier., page 427). Le même Dorsanne reproche à l'abbé Dubois de ce qu'il opinoit en toute rencontre dans le conseil en faveur du saint Siége et de l'épiscopat, et de ce qu'il poussoit le Régent à des mesures contre les appelans (1). Dans l'automne de 1719, le ministre forma un projet pour la réconciliation de l'épiscopat; on le voit s'aboucher à cet effet avec Massillon, récemment fait évêque de Clermont, et celui ci ayant été obligé de partir pour son diocèse, la négociation fut conduite, pendant son absence, par le Père de La Tour, général de l'Oratoire, homme qui jouissoit d'une grande considération, et qui, entraîné par son corps dans le parti de l'appel, sentoit le besoin de revenir sur ses pas, et de travailler au rétablissement de la paix. Massillon, de retour de Clermont, se joignit au Père de La Tour, et la négociation se suivit sous la direction de l'abbé Dubois.

Le cardinal de La Trémouille, ambassadeur à Rome, et archevêque de Cambrai, étant mort, le 10 janvier 1720, l'abbé Dubois sollicita ce siége, et on dit que Georges Ier. écrivit au Régent en sa faveur. Dubois fut nommé: il n'étoit pas prêtre. Massillon, évêque de Clermont, qui se trouvoit encore à Paris, devoit d'abord lui conférer les ordres, et il alla

---

(1) Il est vrai que Dorsanne prétend que Dubois en agissoit ainsi afin d'obtenir le chapeau; mais on ne voit pas qu'après l'avoir obtenu le ministre ait changé de conduite.

demander au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, le *licet* pour faire la cérémonie. Le cardinal, alors mécontent de la cour, le refusa. Tous les historiens, Duclos à leur tête, et après lui récemment MM. Lacretelle et Sevelinges, le premier dans son *Histoire de France au 18ᵉ. siècle,* et le second dans la *Biographie*, ont dit que Dubois avoit reçu tous les ordres en une seule matinée, dans la chapelle de Triel, près de Poissy; c'est une erreur. Les choses se passèrent assez vite, mais néanmoins pas aussi lestement. Le samedi 24 février, l'abbé Dubois reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat des mains de M. de Tressan, évêque de Nantes; la cérémonie se fit à Canteleu, près Triel. Le lendemain dimanche, l'abbé Dubois reçut le diaconat, et, le dimanche suivant, il fut ordonné prêtre, toujours dans le même lieu. Tout cela est constant par le *Journal de l'abbé Dorsanne*, tome Iᵉʳ., pag. 507, 508 et 509, in-4°.; Dorsanne, auteur contemporain, qui notoit chaque jour sur son *Journal* tous les évènemens relatifs à son objet, est une autorité plus sûre que des écrivains postérieurs.

Cependant les négociations pour la paix de l'Eglise se suivoient, et elles se terminèrent au mois d'avril 1720. Les assemblées des évêques se tenoient, tantôt chez le cardinal de Rohan, tantôt chez l'abbé Dubois. La conclusion en fit honneur à ce dernier, et Fontenelle, dans le discours pour la réception du ministre à l'Académie françoise, loue son esprit de conciliation, la sagesse de ses vues, et son adresse à ménager des intérêts opposés, et à triompher des contradictions les plus embarrassantes. On sollicitoit alors à Rome un induit pour Cambrai; le Pape l'ayant accordé, le cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, fut chargé de faire l'information ordinaire de vie et de mœurs pour l'abbé Dubois, et les évêques de Nantes et de Clermont (de Tressan et Massillon) furent témoins dans l'information. Le sacre eut lieu, le 9 juin, dans l'église du Val-de-Grâce; on y déploya une grande magnificence. Le prélat consécrateur étoit le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg et grand-aumônier, assisté des évêques de Nantes et de Clermont. Peu après, le nouvel archevêque fut nommé membre d'un conseil de conscience, avec les cardinaux de Rohan et de Bissy, l'ancien évêque de Fréjus (de Fleury) et Massillon. L'année suivante, il fut déclaré cardinal, dans le consistoire du 16 juillet; le chapeau

avoit été demandé pour lui par le Régent, et cette demande avoit été appuyée par d'autres souverains, notamment par l'empereur. Quant à ce qu'on raconte d'un pacte conclu avec Innocent XIII pour l'élire pape, à condition qu'il feroit Dubois cardinal, c'est là une de ces fables dignes des pamphlets où on la trouve consignée. Les modernes mêmes en conviennent.

Le 15 octobre 1720, le cardinal Dubois obtint la charge de grand-maître et surintendant des postes et relais de France. Le 22 février de l'année suivante, il entra, pour la première fois depuis qu'il étoit cardinal, au conseil de régence (1), et prit place après les princes du sang, conformément au privilége revendiqué par les prélats revêtus de la pourpre romaine. Il avoit eu soin d'y faire admettre avant lui le cardinal de Rohan, qui par sa naissance seule pouvoit précéder les ducs et pairs et les maréchaux de France. Mais ceux-ci n'étoient pas disposés à céder le pas à un homme d'une naissance obscure, et qu'ils avoient vu long-temps siéger au-dessous d'eux dans ce même conseil. Ils se retirèrent, et cette affaire fit grand bruit alors. Les grandes familles ne purent pardonner à Dubois cette élévation subite, et c'est une des raisons pour lesquelles le cardinal est si fort maltraité dans les *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Ce seigneur avoit deux raisons principales pour ne pas aimer Dubois. Fier de sa noblesse, il n'accordoit son estime qu'à ceux qui jouissoient du même avantage, et se croyoit en droit de mépriser souverainement un homme sorti d'une condition obscure; il étoit piqué en outre de la faveur et de la confiance particulière que le Régent accordoit au cardinal. Aussi les déplaisirs du courtisan paroissent à chaque instant dans ses récits, et dans ses plaintes relativement au ministre; il charge l'histoire de son sacre de circonstances fausses, et il convient qu'ils étoient très-mal ensemble; circonstance qui rend son témoignage fort suspect. La caus-

(1) Quelques-uns ont cru ou semblé dire que Dubois entra pour la première fois, en 1722, au conseil de régence; mais il étoit de ce conseil depuis 1718, et il figure parmi les membres de ce conseil dans les almanachs royaux de 1719, 1720 et 1721. Il cesse d'y être porté en 1722, et y reparoit en 1723, après les princes; mais on n'y voit plus de ducs et de maréchaux.

ticité et la partialité du duc éclatent d'ailleurs dans tous ses *Mémoires* à l'égard d'un grand nombre d'autres personnages.

Le 22 août 1722, le Régent fit nommer le cardinal Dubois principal et premier ministre, et celui-ci prêta le lendemain serment, en cette qualité, entre les mains du jeune roi. Il conserva le département des affaires étrangères. Tous les corps de l'Etat vinrent le féliciter, et l'évêque de Soissons, Languet, le harangua au nom de l'Académie françoise. L'abbé de Thésu, qui avoit la feuille des bénéfices, la lui remit alors; le cardinal se fit aider dans cette partie, suivant Dorsanne, par un ancien Bénédictin de Saint-Maur, nommé Venié, que l'on ne connoît point d'ailleurs. Le 25 octobre suivant, Dubois se trouva au sacre du Roi, à Reims, avec les cardinaux qui y étoient invités, et, le 3 décembre suivant, il fut reçu à l'Académie françoise, où Fontenelle lui adressa un discours ingénieux, dont nous parlerons plus bas. Les Académies des Sciences et des Inscriptions firent aussi le cardinal membre honoraire. L'assemblée du clergé, qui se tint en 1723, nomma, le 29 mai, le cardinal Dubois le premier de ses présidens, et, le 4 juin, il vint à une séance, et y prononça un discours, que l'on trouve dans le procès-verbal de cette assemblée, et qui est fort bien, soit pour le fond, soit pour le style.

S'étant trouvé incommodé, le lundi 9 août, il se fit transporter de Meudon à Versailles; on lui fit une opération pour un abcès : avant l'opération, il se confessa au Père Germain, Récollet. On vouloit, dit le *Journal de Dorsanne*, l'engager à recevoir le viatique; mais il représenta qu'il y avoit un cérémonial particulier pour les cardinaux, et voulut qu'on s'en informât. Dans l'intervalle son état empira, et il mourut, le 10 août 1723, vers les cinq heures du soir, à l'âge de 66 ans. De l'observation du cardinal sur le cérémonial du viatique, Voltaire conclut qu'il cherchoit un prétexte pour se dispenser des derniers devoirs du chrétien; mais il est très-vrai qu'il y a un rit particulier d'administration du viatique pour les cardinaux et pour les évêques, et, si Voltaire l'ignoroit, le cardinal, qui le savoit, ne mérite aucun blâme pour avoir souhaité se conformer en cette occasion aux règles de l'Eglise. Puisqu'il s'étoit confessé avant l'opération, il ne cherchoit pas à se dispenser des pratiques de la religion. Vol-

taire ajoute quelque chose de plus grave, et prétend que la maladie du cardinal étoit la suite du déréglement de ses mœurs : d'Alembert le répète, et M. de Sevelinges dit à peu près la même chose dans son article ; mais l'auteur des *Mémoires sur la Régence*, le chevalier de Piossens, et Saint-Simon lui-même, tout porté qu'il est à accueillir les bruits les plus désavantageux à ses ennemis, gardent le silence sur cette imputation : Saint-Simon parle seulement d'un abcès dans la vessie, sans parler de la cause supposée dont les autres font mention.

Le cardinal Dubois jouissoit à sa mort, outre l'archevêché de Cambrai, de sept abbayes. Nous avons vu que Louis XIV lui avoit donné celles d'Airvaux, de Saint-Just et de Nogent. Sous la régence il obtint celles de Bourgueil, en 1719; de Cercamp, en 1721; de Bergues-Saint-Vinox, en 1722, et de Saint-Bertin, en 1723. Il avoit conservé le titre de chanoine honoraire de Saint-Honoré. Il fut enterré dans l'église Saint-Honoré, à Paris, et non pas, comme le dit le *Constitutionnel*, dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Son neveu, qui étoit chanoine de Saint-Honoré, lui fit élever un monument qui est celui qu'on avoit transporté aux Petits-Augustins pendant la révolution, et qu'on a placé dernièrement à Saint-Roch. Les obsèques du cardinal se firent, le 19 août, à Saint-Honoré. L'assemblée du clergé célébra un service pour lui aux Grands-Augustins, et, le 26, il y eut, par ordre du Roi, un service à Notre-Dame, où furent invités tous les évêques, toutes les cours et l'Université ; le cardinal de Noailles y officia. Laborieux et actif, Dubois commençoit son travail à cinq heures du matin, dans toutes les saisons ; et ne le terminoit qu'à sept heures du soir ; il étoit personnellement, dit M. Sevelinges, d'une sobriété extrême. « Tous ses biographes, et notamment Duclos, ajoute le même auteur, dans l'article de la *Biographie*, assurent qu'il recevoit une pension de l'Angleterre, et quelques-uns la portent à environ un million ; un diplomate fort instruit, et qui a été long-temps à la tête des affaires étrangères, n'a trouvé aucune trace de cette pension, et la regarde comme une fable inventée par les nombreux ennemis du cardinal. C'est dans la même catégorie que les gens sages doivent ranger tout ce qui a été dit sur le mariage ou les mariages de l'archevêque de Cambrai ». Le duc de Saint-Simon raconte, avec des détails propres à

faire rire, le stratagème employé par l'intendant du Limousin pour soustraire des registres d'un curé de campagne l'acte de mariage de Dubois, et Duclos a répété cette anecdote inventée à plaisir. Il existe une lettre de M. de Salentin, ministre de Prusse à Paris, qui mandoit à son maître, en août 1720, qu'il venoit d'arriver du Hainault une femme qui réclamoit Dubois pour son mari. « A quel âge, continue M. de Sevelinges, Dubois, arrivé à Paris presque enfant, et qui y remplit sans interruption des emplois qui ne lui permettoient pas de s'éloigner, seroit-il allé en Limousin et en Hainault, contracter des mariages dans toutes les formes légales » ?

On a publié, en 1788, un *Mémoire du cardinal au Régent sur les États-généraux* que ce prince avoit envie de convoquer lors de la chute du système de Law. Ce Mémoire est bien écrit et plein de sagesse, et il détourna le duc d'Orléans de son projet : il annonce, dans l'auteur, des vues politiques très-profondes, et on ne sauroit en faire honneur à Fontenelle ou à Lamothe-Houdard, qui n'avoient jamais travaillé sur ces matières. La *Vie privée du cardinal Dubois*, qui a paru en 1789, offre, dit M. de Sevelinges, trop souvent le style du libelle pour que l'on puisse avoir une grande confiance dans ses récits. Le même écrivain a publié des *Mémoires secrets et une Correspondance inédite du cardinal Dubois*, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage paroît rouler principalement sur les négociations de la triple alliance et sur celles avec Rome.

Les faits et les témoignages que nous venons de recueillir semblent présenter le cardinal Dubois sous des couleurs moins défavorables. Mais comment expliquer le mal qu'en ont dit plusieurs écrivains? Des auteurs contemporains nous en donnent la raison. Son *élévation*, dit l'auteur de la *Vie du duc d'Orléans* (La Mothe, dit de La Hode, suivant M. Barbier), *son élévation réveilla l'envie, et l'anima à un point qui passe tout ce qu'on en peut dire. Qu'on ramasse tout ce que la haine et la malignité ont répandu de venin sur les favoris des princes, on trouvera qu'on les a ménagés en comparaison de celui-ci. A en croire les satires, les chansons, les estampes mêmes qui parurent alors en foule, il n'avoit ni religion, ni probité, ni honneur, ni sentiment d'humanité; il n'avoit même aucune espèce de mérite, et étoit absolument incapable des emplois qu'on lui confioit; il avoit toujours*

véou dans la débauche. Les *Mémoires de la Régence* (1), par Piossens, attestent aussi le déchaînement qui eut lieu à cette époque. *On ne devineroit jamais*, dit-il, *à quel excès de malignité on se porta : je craindrois qu'on ne me fît le tort de croire que j'en suis complice, si je rapportois les bruits que l'on fit courir alors sur les débauches et l'irréligion dont on accusoit le ministre. Il vaut mieux les supprimer que de me faire soupçonner, en rapportant ces satires, de les approuver.* On est allé jusqu'à refuser de l'esprit au cardinal Dubois, et Voltaire ne lui en accorde qu'*un peu*. *Avoir entrepris de le décrier de ce côté,* lit-on dans la *Vie du Régent, c'étoit déclarer sa haîne de manière à n'être point cru sur tout le reste. A l'esprit excellent, il joignoit une application constante et un travail opiniâtre*. Le même écrivain loue son *génie supérieur,* ses succès dans les négociations, l'importance de ses services. On ne seroit pas moins étonné du ton dont Fontenelle parle du cardinal. Dans le discours qu'il lui adressa le jour de sa réception à l'Académie françoise : *Vous vous souvenez*, dit-il, *que mes vœux vous appeloient ici long-temps avant que vous pussiez y apporter tant de titres; personne ne savoit mieux que moi que vous y eussiez apporté ceux que nous préférerons toujours à tous les autres.* Le même Fontenelle, parlant ensuite de la promotion de Dubois au cardinalat, dit : *Tous les souverains ont concouru à vous faire obtenir la pourpre. Le souverain Pontife n'a entendu qu'une demande de tous les ambassadeurs, et vous avez paru un prélat de tous les Etats catholiques et un ministre de toutes les cours.*

En résumé, nous voyons le cardinal Dubois honoré constamment de la confiance d'un prince facile à la vérité, mais spirituel, chargé de négociations importantes, et les remplissant avec succès; élevé à de grands emplois, et y montrant sa capacité; en relation étroite avec des personnages distingués dans l'Eglise et dans l'Etat : avec le cardinal de Rohan, dont l'histoire a loué les nobles et brillantes qualités; avec un grand nombre d'évêques estimables, parmi lesquels étoient Massillon et Languet; avec M. d'Argenson,

(1) Il faut remarquer que les *Mémoires de la Régence*, ainsi que la *Vie du Régent*, n'ont paru qu'assez long-temps après la mort du prince et de son ministre.

le Père de La Tour, de l'Oratoire; Fontenelle, etc. N'est-ce point une raison de croire que ce ministre ne fut point tel que ses ennemis le représentent? N'est-il pas remarquable que les principales calomnies dont on l'a chargé sont aujourd'hui reconnues? On convient que l'histoire de son mariage est une fable, et que sa pension en Angleterre n'est pas plus vraie. Son ordination en une matinée est encore un fait faux. Le pacte avec Innocent XIII est reconnu apocryphe. Mais quelle confiance peut-on avoir dans des écrivains comme Saint-Simon et Duclos, qui nous ont donné comme des faits positifs des anecdotes destituées de fondement et de vraisemblance?

Enfin, nous avons un dernier témoignage à opposer aux détracteurs du cardinal Dubois. On conserve en original, et nous avons eu sous les yeux une lettre de Fénélon à Mme. de Roujaut, femme de l'intendant de Poitiers : cette lettre sera imprimée, avec beaucoup d'autres autographes, dans l'édition des Œuvres du prélat. On y lit : *Souffrez, Madame, que je vous montre une pleine confiance pour une grâce que je dois vous demander. M. l'abbé Dubois, autrefois précepteur de M. le duc d'Orléans, est* MON AMI DEPUIS UN GRAND NOMBRE D'ANNÉES *: j'en ai reçu des marques solides et touchantes dans les occasions. Ses intérêts me sont sincèrement chers. Je compterai, Madame, comme des grâces faites à moi-même toutes celles que vous lui ferez. S'il étoit plus connu de vous, il n'auroit aucun besoin de recommandation; son mérite feroit bien plus que mes paroles. Il a une affaire importante où vous et M. Roujaut pouvez lui être utiles. J'espère que vous ne me refuserez pas de lui faire sentir ce bon cœur qui m'a fait une si forte impression pendant que vous étiez dans ce pays.*

Cette lettre si expressive est du 14 octobre 1711. Il y a lieu de croire que Fénélon avoit connu l'abbé Dubois à la cour, lorsqu'ils étoient attachés l'un et l'autre à l'éducation de deux princes cousins. S'il étoit vrai, comme on l'a dit, que Dubois eût flatté les passions naissantes de son élève, est-il croyable que Fénélon eût pu l'ignorer, lui qui étoit doué d'un tact si fin et d'un discernement si exquis? et s'il l'eût su, cet homme, d'une conduite si pure, ce prélat si exact observateur des convenances de son état, eût-il appelé son *ami* celui qui auroit eu des reproches si graves à se faire? eût-il dit

que ses *intérêts lui étoient chers*, qu'il en avoit reçu des marques d'amitié *solides et touchantes;* que si l'abbé Dubois *étoit plus connu*, il *n'auroit aucun besoin de recommandation, son mérite devant faire bien plus que les paroles* de Fénélon lui-même? Le sage et pieux archevêque eût-il parlé ainsi d'un homme méprisable et méprisé? Notez qu'en 1711, Dubois avoit cinquante-cinq ans, et devoit être ce qu'il a toujours été depuis. On a même encore une lettre de La Mothe-Houdard, écrite à Fénélon à la fin de 1713, et où le premier remercie le prélat de ce qu'il *a bien voulu dire d'obligeant sur son compte dans une lettre dont M. l'abbé Dubois lui avoit donné communication:* ce qui prouve que Fénélon écrivoit à l'abbé Dubois. Un tel témoignage en faveur de cet abbé, met, ce semble, un grand poids dans la balance, et répond à bien des reproches et à bien des calomnies.

Nous souhaitons de tout notre cœur que ces détails, qui se sont beaucoup alongés sous notre plume, parce que nous n'avons rien voulu omettre, tranquillisent un peu les scrupules du correspondant du *Constitutionnel*, et lui fassent supporter avec plus de patience la vue du mausolée du cardinal Dubois dans l'église Saint-Roch. Nous souhaitons surtout que des écrivains modernes qui ont reproduit trop légèrement des assertions invraisemblables ou fausses, veuillent bien examiner les faits avec plus d'attention, et peser les considérations et les témoignages que nous leur offrons; et nous espérons que cet examen les portera à modifier leur jugement sévère sur un homme qui, sans doute, ne fut pas irréprochable, mais qui ne paroît pas avoir mérité les traits odieux dont on l'a flétri.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La fête du Sacré-Cœur a été célébrée dimanche, non-seulement avec la solennité prescrite par le Mandement, mais encore avec un empressement marqué du côté des fidèles. Dans toutes les églises, l'affluence a été très-grande, et les communions ont été sensiblement beaucoup plus nombreuses qu'à l'ordinaire. L'office particulier du jour, quoique imprimé à un grand nombre d'exemplaires, n'a pas suffi, et il a fallu les derniers jours en mettre de nouveau sous presse. A la Métropole, Mgr. l'archevêque a officié en grande pompe;

l'église étoit remplie. Le soir, à Sainte-Geneviève, après le chant des cantiques, M. l'abbé de Janson a fait la glose; M. l'abbé Rausan a prêché sur la dévotion au Sacré-Cœur, et en a fait voir la solidité et l'esprit; il a rappelé les autorités et les exemples en faveur de cette dévotion, et l'a présentée comme un nouveau moyen de sanctification et d'expiation. M. l'archevêque est arrivé sur la fin du discours, et a été reçu sous le dais; le prélat a donné le salut, qui a été très-solennel. Un clergé nombreux environnoit l'autel, qui étoit décoré avec beaucoup de goût, et illuminé avec beaucoup de magnificence. Les jeunes aveugles ont exécuté divers morceaux de musique d'un très-bon effet. L'église, quelque vaste qu'elle soit, étoit remplie, et on y voyoit entr'autres beaucoup d'hommes qui se joignoient au chant des cantiques. Parmi eux, il en étoit plusieurs distingués par leur rang. Cette vaste enceinte, occupée toute entière par une réunion si pieuse et si imposante, ce concert de voix toutes empressées à célébrer le Très-Haut, les pieux cantiques des missionnaires retentissant sous ces magnifiques voûtes, la décoration de l'autel se mariant avec l'ordonnance de l'édifice, le sanctuaire jonché de fleurs, l'éclat des cérémonies, tout contribuoit à ouvrir l'ame aux émotions de la piété. Le salut n'a fini qu'à neuf heures du soir, et M. l'archevêque a été reconduit par tout le clergé. Un grand nombre de fidèles l'ont suivi jusque sous le péristyle, et là ont retenti les acclamations unanimes de *Vive le Roi! vive M. l'Archevêque! vivent les Missionnaires!* Le 14 juillet avoit entendu autrefois d'autres cris; et cette journée, cette fête, cette pompe, cette allégresse religieuse et royaliste, pouvoient passer pour une expiation de scènes et d'outrages dont ce qui se passe en ce moment chez un peuple voisin ne nous permet pas de perdre le souvenir.

— Le mardi 16, jour de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, un grand nombre de fidèles se sont portés à l'église des Carmelites de la rue de Vaugirard. Mgr. l'archevêque de Paris est arrivé à huit heures, et a célébré la messe. Le prélat a donné la communion aux religieuses Carmelites et à beaucoup de personnes pieuses. Toute la matinée il y a eu des messes, et à chacune des communions plus ou moins nombreuses.

— Les missionnaires du diocèse de Bayeux ne cessent point

leurs travaux pour le bien des fidèles. A la mission de Falaise a succédé celle de Clécy, paroisse considérable du même arrondissement; elle a produit aussi les plus heureux changemens, et la grâce a triomphé des préventions des uns et des passions des autres. Dans un hameau qui avoit paru d'abord disposé moins favorablement, les habitans se sont montrés ensuite les plus empressés à profiter des instructions, et les missionnaires, quoique secondés par le curé du lieu et par des prêtres voisins, ne pouvoient suffire au nombre des pénitens. Ils ne peuvent assez remercier Dieu du succès de leurs soins. Après la mission de Clécy, ils ont donné des retraites à Aunay et à Villers-Bocage, où la mission avoit eu lieu il y a plusieurs mois. Le dimanche 7 juillet, ils ont ouvert aussi une retraite à Falaise, et il y a eu affluence dans trois églises. M. l'évêque de Bayeux, qui faisoit depuis un mois une visite pastorale dans plusieurs arrondissemens, s'est rendu le 9 à Falaise, et a voulu assister à un exercice de la retraite à Saint-Gervais. A la fin de l'exercice, le prélat a lui-même adressé aux fidèles des paroles d'encouragement et de piété qui ont fortifié les favorables dispositions qu'avoit déjà produites le zèle des missionnaires.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 14, la maison du Roi et celles des Princes ont célébré la fête de la Saint-Henri.

— M. le lieutenant-général Canuel vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— M. de Grandprey, conseiller à la cour de cassation, est mort, le 14 de ce mois, à l'âge de 65 ans.

— Le tribunal de police correctionnelle vient de décider que l'article 11 de la loi du 25 mars 1822, qui oblige les journalistes à insérer la réponse des personnes nommées ou désignées dans leurs articles, ne s'applique pas indistinctement à tous les cas, mais seulement à celui où l'article qui donneroit lieu à la réponse seroit offensif pour la personne qui s'y trouveroit nommée.

— Le 12 juillet, le tribunal correctionnel a condamné à un an d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende, un individu qui, étant ivre, avoit tenu, dans un cabaret, des propos outrageans contre le Roi et les membres de sa famille.

— Le conseil de guerre séant à Lyon a condamné à une année d'emprisonnement le nommé Fabreguettes, pour cris séditieux publiquement proférés.

— La ville de Toulouse a célébré le 8 juillet par des cérémonies religieuses et des actes de charité.

— La lueur d'espérance que l'on avoit eue pour le sort de l'Espagne ne s'est pas réalisée. A la suite des mouvemens de la garde du roi, le sang a coulé dans Madrid. Dans la journée du 5 juillet, les troupes sont restées dans les positions qu'elles occupoient la veille. La députation permanente des cortès a écrit au roi que, s'il demeuroit au milieu de ses gardes, on nommeroit une régence. S. M. a demandé pour ses soldats une capitulation honorable, et des garanties pour sa vie. Le 6 s'est encore passé en propositions, toutes flétrissantes ou dangereuses pour le roi. Le 7, les gardes réunis au Prado, croyant que le roi étoit emmené hors du palais comme prisonnier des cortès, se sont divisés en trois corps, résolus de pénétrer jusqu'auprès de la personne du monarque. Ces troupes ont déployé un grand courage; mais le nombre des miliciens, et les pièces chargées à mitrailles que l'on tiroit sur elles, les ont forcées de se réfugier sur la place du palais. Aussitôt les canons ont été braqués contre les portes et les fenêtres du palais. De nouvelles propositions ont été entamées. Alors la garde s'est retirée hors de la ville, après l'avoir traversée. Depuis ce moment, le roi et sa famille ont couru les plus grands dangers. Le 8, tout paroissoit tranquille. Le parti vainqueur ordonnoit d'un côté des supplices, et de l'autre des actions de grâce. On a forcé l'évêque de cette ville à dire la messe sur le balcon de la grande place, et à chanter un *Te Deum*. Le roi a été obligé de paroître au balcon, où il a été accueilli par les cris de *vive la liberté!* La populace de Madrid étoit plongée dans l'ivresse; depuis cinq jours les libéraux distribuoient une gourde à chaque homme.

— La peste a fait de grands ravages à Alger. Le 16 juin on espéroit être bientôt délivré de ce fléau. Les négociations ouvertes par l'Espagne avec la régence de cette ville ont eu une mauvaise issue.

— Le congrès de Colombie, sur la proposition du vice-président don Rafael Laso de la Vega, évêque de Merida de Maracaibo, a rendu un décret qui maintient provisoirement l'exécution des lois relatives aux dîmes. Leur produit sera employé à l'entretien du culte, au soulagement de ses ministres, à fournir des portions congrues aux curés; il sera conclu sur cette matière un concordat avec le siége apostolique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 12 juillet, M. de Pommerol, rapporteur, fait connoître la pétition des habitans de Verdun, qui réclament les avances faites aux Anglois pendant la dernière guerre. On a fait des démarches inutiles au congrès d'Aix-la-Chapelle pour obtenir ce paiement des Anglois. M. le rapporteur et M. Dudon proposent l'ordre du jour, qui est adopté par la chambre, après avoir entendu plusieurs orateurs soutenant la pétition. M. de Foucault fait le rapport d'un homme aliéné. La chambre passe à l'ordre du jour, après une courte discussion.

M. B. Constant demande, dans un long discours, que la commi-

sion des pétitions soit tenue de faire deux rapports par semaine. Pour appuyer sa proposition il parle des actes du ministère, et des plaintes élevées contre lui. Il cite comme victimes du pouvoir, Lafontaine, Barbier Dufay, les accusés de Béfort; il parle d'impositions levées d'une manière illégale, de gendarmes qui harcèlent les citoyens, d'hommes qui fabriquent les véritables poignards. Tous ces faits et toutes ces assertions sont démentis : ils provoquent des éclats de rire; on dit que le côté gauche cède au besoin de faire du scandale. M. de La Borde donne des détails sur le colonel Dufay, et avoue néanmoins que c'est la résistance que le sieur Dufay a opposée à l'autorité qui lui a fait éprouver les traitemens qu'il a soufferts.

M. le garde des sceaux explique les faits. L'arrestation du sieur Lafontaine n'a pas été déterminée par son vote dans une élection; elle l'a été par des faits qui rentrent dans les attributions de la discipline militaire. Le sieur Dufay a investi les tribunaux du droit et du devoir de juger les violences dont il croit avoir été victime; on doit attendre que la justice ait prononcé. La permission a été donnée à quelques avocats pour aller plaider à Colmar, et refusée à d'autres. Le ministre fait voir que dans cette affaire il a usé de plus d'indulgence que ne le demande le Code d'instruction criminelle. Un orateur de l'opposition s'est plaint d'un vaste système de calomnie; l'Europe et la France savent de quel côté sont les calomniateurs. Ce discours, interrompu plusieurs fois par des membres du côté gauche, qui ont été rappelés à l'ordre, a paru plein de dignité et de raison. M. de Chauvelin parle de nouveau du sieur Lafontaine, des accusés de Béfort et de Dufay. La chambre décide, à une forte majorité, qu'elle ne prendra point la proposition de M. Benjamin Constant en considération.

L'ordre du jour est la discussion sur la loi des finances de 1823. M. de Brigode parle contre le budget. L'orateur réclame des économies. Il dit qu'il ne sait comment les opérer. Les véritables provocateurs à la révolte, ce sont les percepteurs des contributions. Il conclut à la réduction de 80 millions. M. de Sirieys de Marinhac loue le ministère de marcher dans la route des économies. Il regrette que la loi sur les canaux retarde l'indemnité des émigrés. La gloire des ministres est attachée à cet acte réparateur. L'honorable membre jette ensuite un coup-d'œil sur les dépenses administratives des ministères et des départemens; il propose des réductions. M. Mauduit a prononcé un discours contre la loi.

Le 13, M. Leroux du Châtelet parle en faveur du projet de loi, et indique les moyens de faire de plus fortes économies. M. Labbey de Pompières se plaint de voir le budget actuel dépasser celui des années précédentes. Il propose des réductions sur chaque ministère, celui de la justice excepté. M. de Saint-Géry prononce un discours en faveur du projet de loi. Beaucoup de députés, dit-il, demandent des économies sans s'informer si elles sont praticables. M. Ternaux lit un très-long discours. Il fait *une digression apparente* sur les dernières élections, dont il se plaint amèrement; il s'étonne que les ministres ne soient pas déjà en accusation. (Mouvement universel

d'hilarité.) Les abus ne sont point réformés. On ne devroit pas augmenter le traitement des juges de première instance. L'orateur convient que l'opposition est trop violente ; aussi l'impression de son discours est rejetée.

M. de Chastellux reproduit, en faveur du projet, les argumens de la commission. M. Sappey parcourt les divers ministères, et attaque l'énormité des traitemens ; il se plaint de l'obscurité qui règne dans les différentes formes de comptabilité, et de l'intolérance des prêtres. M. de Rochemore défend le projet de loi, et vote pour les amendemens de la commission. M. Robin-Scévole combat le projet de loi sous le rapport des économies qu'on auroit dû faire, et qui n'ont point été proposées.

Le 15, M. de Mostuéjouls parle en faveur du projet de loi. Il se plaint des discours violens de certains orateurs, et dit qu'il existe un comité directeur contre le gouvernement. M. Gilbert des Voisins vante le gouvernement impérial ; il censure tous les actes du ministère qui transforme des casernes en séminaires, relève des couvens, et favorise le rétablissement des Jésuites et des missionnaires. On demande la clôture. M. Lafitte et M. de Villèle parlent contre. M. le général Partounaux soutient le projet de loi. M. Bignon s'élève contre les Frères des écoles chrétiennes et les petits séminaires ; contre la conduite des escadrons qui ont arrêté Caron ; il loue le ministre de la marine d'avoir protégé les Grecs. Il se plaint des élections. M. Lafitte parle contre la loi ; il trouve *audacieuse* la mesure qui a confié la suprême direction de l'éducation publique à un ministre de l'ancienne religion dominante. (Voix à droite : dites donc la religion de l'Etat ,.

M. le ministre des finances répond à toutes les excursions des orateurs de l'opposition. C'est le ministère actuel qui a aboli les lois d'exception. Entre la contribution foncière d'aujourd'hui et celle des temps qu'on a vantés, il y a une différence de 122 millions. L'opposition devroit n'attaquer que les ministres ; un vrai François ne doit jamais présenter sous un faux jour la situation de son pays.

Il vient de paroître une septième édition du *Manuale Ordinandorum*, ouvrage trop connu et trop utile pour que nous soyons obligé de nous y arrêter long-temps. Il est divisé en six parties, dont la première traite des dispositions pour les ordres, la seconde du sacrifice de la messe, la troisième de la préparation et de l'action de grâces pour le même sacrifice, la quatrième des rubriques, la cinquième de méditations convenables pour les prêtres, et la sixième renferme un réglement de vie, une méthode d'oraison et des prières quotidiennes. Le tout est solide, affectueux, et présenté dans un latin où la simplicité et la clarté ne sont pas sans élégance. C'est certainement un des meilleurs recueils pour les ecclésiastiques. Dans cette édition on a joint aux rubriques, qui forment la quatrième partie, la différence des rubriques du Romain avec celles du Parisien ; ce qui rend cette édition d'un usage plus général. 1 vol. in-12. A Paris, chez Méquignon junior, et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur un *Précis de Grammaire générale*, par M. Simon. In-8°.

Il n'y aura plus bientôt aucun genre d'ouvrages inaccessible à l'esprit d'incrédulité; on l'a vu déjà s'insinuer dans les livres de physique, corrompre l'histoire, et appeler à son aide, tantôt l'érudition, tantôt l'observation de la nature, et d'autres fois les sciences qui lui semblent les plus contraires, ou du moins les plus étrangères. Mais qui se seroit attendu à le voir s'introduire dans la grammaire? qui auroit cru qu'un professeur de langues pût trouver le moyen de saupoudrer ses leçons d'impiété? M. Simon est chargé d'enseigner l'allemand dans trois grandes écoles à Paris; il montre cette même langue à un jeune prince, M. le duc de Chartres. Que ne se borne-t-il à cet objet, et comment s'avise-t-il de traiter des matières qui ne sont pas de son domaine?

Je trouve tout simple que M. Simon se plaigne de la plupart des auteurs qui ont osé écrire des Grammaires, qu'il croie avoir fait mieux qu'eux, et qu'il parle de ses travaux et de ses découvertes avec un ton de satisfaction et d'importance exagérée. On est accoutumé à ces traits de vanité. Je lui passe son système assez bizarre que les consonnes expriment des idées, et sa dénomination de consonnes *chuintantes*; expression baroque que j'avoue ne pas comprendre; je consens même à ne pas me moquer des mots par lesquels il propose de désigner dorénavant le singulier, le pluriel, les genres, les cas, etc. Je ne crois pas que cette nouvelle nomenclature fasse fortune; elle n'est pas plus claire que l'ancienne, et est même moins précise. Il est probable que la dénomination des *mots dé-*

clurans ne fera pas oublier celle de *verbes*, qui est consacrée par un long usage.

M. Simon a l'air de croire que les langues ne se sont formées que par des progrès très-lents; cela ne m'étonne point, cette supposition favorise de certaines idées. Cet auteur ne daigne pas même faire mention de la théorie de M. de Bonald sur l'origine de la parole; théorie dont nous avons donné autrefois un aperçu. Comment veut-on qu'un génie de la trempe de M. Simon s'abaisse à lire les écrits d'un publiciste chrétien? Je ne sais ce qu'il veut dire dans ce passage mystérieux: *Nous n'ignorons pas que chez les anciens Grecs, et meme de nos jours dans certaines sociétés, l'I est placé au sommet, et joue avec A et O un role très-important. Mais...... procul abeste, profani.* Quelles que soient les sociétés auxquelles l'auteur fait ici allusion, cela devoit-il trouver place dans un *Précis de Grammaire générale?*

Le savant grammairien fait très-peu de cas des langues modernes, et des peuples qui les ont inventées. « Ces langues, dit-il, se ressentent plus ou moins des effets de ce bouleversement général qui a répandu en Europe l'ignorance et les ténèbres. Le développement progressif de l'esprit humain s'efforce de les dissiper; mais il reste encore beaucoup de chemin à faire. La Providence a bien proclamé le principe: *Fiat lux;* mais on ne peut pas encore dire: *Et facta est lux*. La lutte opiniâtre à laquelle on devoit s'attendre est établie; mais la lumière ne se dégagera qu'avec peine des nuages épais qui empêchent ses rayons de se montrer dans tout leur jour ». Il est clair que M. Simon ne veut pas qu'on le prenne pour un obscurant; je ne pense pas néanmoins qu'il fasse faire beaucoup de progrès aux lumières du siècle.

Sur la fin de son livre, revenant encore à l'origine des langues, il émet l'opinion qu'elles ne sont pas des idiomes dérivés d'une seule langue primitive et gé-

nérale, mais des productions de l'intelligence humaine diversement modifiées par les circonstances. On seroit mal reçu à opposer à M. Simon l'autorité des livres saints, et l'interprétation commune d'après laquelle tous les hommes parloient la même langue jusqu'à l'époque de la tour de Babel, où se fit la confusion des langues. M. Simon n'a pas la foiblesse de déférer à de tels argumens; la manière dont il parle du livre de Moïse le fait juger assez.

Il distingue dans le même chapitre trois langues primitives, le chinois, le samscrit et l'hébreu. Il donne son sentiment sur chacune de ces langues; mais je crois qu'au fond M. Simon n'a pas encore pris le temps d'acquérir sur ce sujet des connoissances très-profondes. *Il y a peu d'années,* dit-il, *que M. W. Jones est de retour à Londres, où il a publié la Grammaire samscrite en Anglois.* M. Simon ressuscite ici M. Jones qui est mort à Calcutta, le 27 avril 1794, et n'étoit point revenu à Londres depuis qu'il étoit allé s'établir au Bengale, en 1783. Il paroît que les époques historiques sont aussi confuses dans la tête de M. Simon que l'origine des choses, et les principes des langues.

Ce qu'il dit du livre de Moïse paroît emprunté à un auteur récent, M. Fabre d'Olivet, dont les idées n'ont paru plausibles qu'à quelques incrédules. Il ne suppose aucune révélation, et semble ne voir dans Moïse qu'un initié aux mystères des Egyptiens, et dans la délivrance de son peuple que le résultat de son habileté. Il veut nous faire croire ensuite que nous n'entendons pas les livres de Moïse, et que leur sens n'est connu que d'un petit nombre d'initiés; que ces livres n'ont pas été faits pour le vulgaire; qu'ils ont été jusqu'ici très-mal traduits; que le Pape l'a déclaré, et que des Pères de l'Eglise très-respectables sont aussi de cet avis. Il y a bien de l'ignorance ou de la mauvaise foi dans ces assertions. Des papes ont condamné des traductions de l'Ecriture

sainte en langue vulgaire ; donc il n'y a aucune traduction qui soit bonne ; puissante manière de raisonner ! des Pères de l'Eglise, qui vivoient il y a mille ans peut-être, ont improuvé les traductions qu'on a faites jusqu'à ces derniers temps ; admirable rapprochement !

Pour conclusion, je ne crois pas que M. S. soit bien fort en grammaire ; mais ce dont je suis sûr, c'est qu'il déraisonne sur d'autres objets. Son livre finit par un trait qui sent un peu l'aberration. Il veut nous persuader qu'il y a beaucoup plus de lumières parmi les peuples du nord de l'Europe que parmi ceux du midi : *ceux-là*, dit-il, *peuvent comprendre les ouvrages des savans de la nation, tandis que la route qui mène à l'intelligence de ceux-ci reste éternellement fermée*. J'engage en conséquence M. Simon à faire le voyage de Laponie ; ce n'est que là qu'il trouvera des génies en état de le comprendre : ici nous ne sommes pas dignes de lui, et, pour mon compte, j'avoue que je ne suis pas à sa hauteur. Je crois que beaucoup de parens seront de mon avis, et ne prieront pas M. Simon d'enseigner la Grammaire à leurs enfans.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les fêtes de saint Jean-Baptiste et des saints apôtres Pierre et Paul, ont été célébrées par le Sacré-Collége, la première dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et la seconde dans celle de Saint-Pierre. C'est S. Em. M. le cardinal della Somaglia, évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collége, qui a officié dans l'une et l'autre occasions. Le saint Père n'a point paru à ces cérémonies ; ce que l'on attribue plutôt à la foiblesse de ses jambes qu'à toute autre cause.

— Dans la séance de l'Académie de la Religion catholique, du 3 juin, le Père Placide Zurla, abbé Camaldule, lut une notice sur les services que les prêtres et les missionnaires ont rendus pour étendre les connoissances géographiques et physiques ; il trouva, jusque dans les temps modernes, des preuves nombreuses de ces services, et montra des corps et

des particuliers, et entr'autres, des missionnaires françois, empressés à se rendre utiles aux sciences et aux lettres en même temps qu'ils répandoient les lumières de la foi.

Paris. La fête de saint Vincent de Paul, qui a été renvoyée au dimanche dans plusieurs paroisses, a été célébrée, le jour même où elle tombe, dans les chapelles des établissemens des Sœurs de la charité, à Paris. Elle l'a été principalement dans la maison chef-lieu de la congrégation, rue du Bac. Le 19, au matin, il y a eu un grand nombre de messes dans la chapelle; M. le duc de Rohan a dit la sienne à huit heures. Il y a eu aussi, toute la matinée, des communions de personnes du dehors. A dix heures, M. l'évêque de Soissons a officié pontificalement, assisté de MM. les prêtres de la congrégation de la mission. A trois heures, les vêpres, et sermon par M. l'abbé Guillon, professeur d'éloquence. Les reliques du saint étoient exposées à la vénération des fidèles. Le nom de Vincent de Paul, qui est si cher au clergé de France, l'est surtout au diocèse de Paris, où il a vécu cinquante ans, où il a opéré tant de fruits, et où il a laissé tant de monumens de son zèle.

— M. Antoine-Jérôme Bourgeois, prêtre, ancien aumônier de l'hospice des Ménages, est mort à Paris, le 14 de ce mois, à l'âge de cinquante-sept ans. Sa grande piété, son zèle, son inaltérable douceur, lui donnent des droits aux regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il étoit né à Etampes, et fit ses études dans le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Il y étoit encore, quand les orages de la révolution commencèrent à gronder sur notre patrie. La crainte de la persécution ne l'empêcha point d'entrer dans l'état ecclésiastique, et il reçut les ordres dans le temps même où le sanctuaire étoit envahi par les constitutionnels. Il avoit trop de droiture et de piété pour prendre part au schisme; mais, quoiqu'il n'eût exercé aucune fonction publique, il ne put éviter les rigueurs de ce temps-là, et subit un emprisonnement de vingt-sept mois. Rendu à la liberté, il se livra au ministère de la confession, et sa profonde humilité n'empêcha point que ses conseils ne fussent recherchés d'un grand nombre de personnes. Après avoir été attaché assez long-temps, comme chapelain, à la communauté des Carmélites de la rue de Vaugirard, il fut nommé aumônier de l'hospice des Ménages; mais l'état de sa santé le força de quitter cette place.

Depuis le mois d'août de l'année dernière, on le vit dépérir sensiblement, sans que les progrès du mal aient pu altérer sa patience et sa douceur. Il ne s'occupoit que des choses de Dieu. Il reçut les derniers sacremens le 10, avec les signes de la plus grande ferveur, et, contre toute attente, il vécut jusqu'au 14, jour où on célébroit, dans le diocèse, la fête du Sacré-Cœur, pour lequel il avoit toujours montré une dévotion particulière. On a remarqué aussi que son enterrement a eu lieu le 16 juillet, jour consacré en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Carmel, dévotion qui lui étoit aussi fort chère.

— Le plain-chant adopté par l'Eglise dans la célébration de ses offices, entre nécessairement dans les études des ecclésiastiques, et il leur importe d'en connoître les règles pour s'acquitter dignement de toutes leurs fonctions. Nous croyons donc pouvoir leur recommander le *Traité du Plain-chant*, imprimé à Poitiers, chez Barbier : in-12; prix, 1 fr. 25 c. Entre tous les ouvrages qui ont paru jusqu'ici sur cette matière, celui-ci se fait remarquer par la clarté et la méthode. Outre ce qui est nécessaire pour apprendre le plain-chant, on y trouve la manière de le bien enseigner, et des règles pour bien chanter, ainsi que pour conduire un chœur. Un chapitre de peu de pages renferme une méthode simple et commode pour écrire le chant sans notes; un autre offre les principales règles pour composer le plain-chant, et l'examen analytique de quelques morceaux mettra en état de juger sainement des beautés ou des défauts de ce que l'on peut avoir à chanter. Enfin, on trouve notés, dans ce livre, des chants qui ne se rencontrent point ailleurs, tels que le chant des proses de saint Pierre et de saint Louis, et quelques hymnes. Ce petit ouvrage, fruit de l'expérience d'un ecclésiastique qui s'est beaucoup occupé de liturgie, paroît devoir être surtout utile dans les séminaires.

— Le 1er. juillet dernier, M. l'archevêque de Bourges adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre pastorale relative aux besoins de ses séminaires. Le prélat s'étoit flatté de l'espoir de recouvrer le local connu encore aujourd'hui sous le nom de grand et petit Séminaire; mais, il le dit avec douleur, ses efforts et ses démarches ont échoué devant des difficultés renaissantes, et il a dû renoncer, au moins pour le moment, à une restitution si désirée. En attendant,

on a obtenu un bâtiment vaste et commode; l'échange est autorisé par une ordonnance, et la somme de 30,000 francs, votée par le conseil-général, est employée aux constructions et réparations du nouveau local. On espère que le conseil, dans sa prochaine session, donnera encore des preuves de son zèle pour le bien du diocèse. Mais ces ressources pourront à peine suffire aux frais des constructions et réparations projetées dans le nouveau séminaire: il faudra ensuite acquérir un mobilier; celui qui se trouve dans les deux séminaires existans suffira à peine pour l'école cléricale. M. l'archevêque a fait l'achat de plusieurs maisons qui vont être réunies; les études du collége ecclésiastique pourront s'y continuer dès la fin de cette année, et les avances faites par une personne généreuse ont favorisé cette acquisition. Le prélat expose aux fidèles les motifs qui l'ont dirigé dans ses opérations, et leur fait sentir la nécessité de le seconder dans ses vues. Une école ecclésiastique étoit indispensable; l'expérience prouve assez qu'il sort des colléges très-peu de sujets pour l'état ecclésiastique. Les sacrifices déjà faits par la charité en font espérer d'autres; il s'agit de la perpétuité du sacerdoce, et par conséquent de ce qu'il y a de plus important dans la religion. Déjà cent cinquante paroisses du diocèse sont sans pasteurs. M. de Fontenay fait donc un appel à ses diocésains; il propose une souscription pendant deux ans en faveur des séminaires; une quête sera faite dans toutes les églises. MM. Gassot et Migrat, vicaires-généraux, sont désignés pour la faire à Bourges, conjointement avec MM. les curés de Saint-Etienne et de Saint-Pierre. Il sera formé une liste générale des souscripteurs et bienfaiteurs. On a droit d'espérer que la charité des fidèles répondra aux désirs du prélat; ils ne pourront qu'être touchés des détails où il entre avec tant d'abandon, et des motifs qu'il leur expose avec tant de force. Le diocèse de Bourges est un de ceux où la rareté des prêtres se fait le plus sentir.

— Le bourg de Ligugé, près Poitiers, est plein de souvenirs historiques et religieux, et saint Martin y fonda autrefois le premier monastère des Gaules. On y désiroit depuis long-temps avoir des reliques de ce grand évêque; M. de Vareilles, ancien évêque de Gap, vient d'en obtenir de M. l'archevêque de Tours. M. de Bouillé, évêque de Poitiers, assisté de deux grands-vicaires et de plusieurs ecclésiastiques,

s'est rendu au Calvaire pour recevoir la relique, qui lui a été présentée par M. de Vareilles. La cérémonie a eu lieu le dimanche 7 juillet. Les deux prélats ont prononcé chacun, en cette occasion, un petit discours : on a lu l'acte dressé à Tours pour constater l'authenticité de la relique. Ces restes précieux ont été encensés, et on est parti processionnellement pour les porter du Calvaire à l'église. Les deux évêques étoient en habits pontificaux, et la relique étoit portée par deux diacres. M. l'évêque de Poitiers a célébré la messe; M. l'ancien évêque de Gap a fait la quête, et M. l'abbé Carayon, chanoine et grand-vicaire, a prononcé un discours. Les deux prélats ont ensuite donné la confirmation. Pour qu'il ne manquât rien à la fête, il y a eu au presbytère un repas pour soixante pauvres, et ils ont été servis par les ecclésiastiques et par des dames pieuses. Le soir, on a chanté les vêpres en présence des deux évêques, et on a porté la relique dans l'oratoire contigu à l'église et dit de Saint-Martin; c'est là qu'elle doit rester. Enfin, on a béni une croix nouvellement érigée dans le cimetière, et M. l'abbé Lambert, grand-vicaire, a prononcé un discours sur cette cérémonie. Le cortége étant rentré à l'église, on a donné le salut, qui a été terminé par le *Te Deum*. Cette cérémonie avoit attiré plusieurs personnes de Poitiers, et une dame respectable les avoit reçues chez elle, ainsi que les deux prélats; les pieux fidèles du diocèse se sont réjouis de posséder quelques restes d'un saint dont le nom est cher à toute l'église de France, et à l'église de Poitiers en particulier.

— Un magistrat estimable a dit, dans un réquisitoire fort bien fait, et que nous avons cité, que la société des *carbonari* étoit originaire d'Italie, et que ce n'étoit que depuis peu de temps qu'elle s'étoit glissée en France. Un correspondant fort instruit nous fait passer des documens à ce sujet : j'ignore, nous dit-il, quelle est l'origine de cette société; mais je puis assurer qu'elle existoit en France avant la révolution, sous le titre de *frères* ou *francs-charbonniers;* elle avoit des associés parmi les maîtres de forges, les marchands de fer en gros, les propriétaires de verreries et autres. Elle existoit, entr'autres, à Luxeu en Franche-Comté, et voici à quelle occasion. Une loge maçonnique étoit établie depuis long-temps dans cette ville; elle étoit assez nombreuse, et attiroit à elle par toute sorte de moyens de nouveaux prosélytes. Des habitans paisi-

bles craignoient de s'affilier à une société suspecte, qu'ils savoient être condamnée, et où l'on comptoit des hommes dont on redoutoit l'influence et les principes. Ils cherchèrent ailleurs un appui, et quelques francs-charbonniers peu connus se présentèrent à eux comme une association innocente, mais qui pouvoit les protéger contre l'ascendant des francs-maçons. On les crut, on s'affilia à ces nouveaux venus, et bientôt cette réunion put le disputer en nombre à la loge. Les deux sociétés étoient en présence, et on craignoit un choc. Mais, lorsqu'en 1789, la fièvre révolutionnaire se répandit en France, elle pénétra aussi à Luxeu, et y exalta les têtes. Un chef maçonnique s'avisa de proposer une entrevue entre les deux réunions; on se vit, on ne s'entendit que trop. Les plus décidés se convainquirent que le but des deux sociétés n'étoit pas très-différent; les plus timides cédèrent à l'impulsion. On décida qu'il n'y auroit qu'une seule réunion, sous le titre d'*amis de la constitution*, laquelle n'étoit pas encore faite; mais on étoit plein d'espérance dans la sagesse des législateurs d'alors. L'amalgame se fit, on recruta même dans les environs; de là les clubs et tout ce qui s'en est suivi. Le correspondant qui nous transmet ces détails est d'autant plus croyable qu'il habitoit alors dans le pays même.

— C'étoit à Anneci que saint François de Sales avoit placé autrefois le berceau de l'ordre de la Visitation; mais ce monastère, illustré par le nom du saint évêque et par les vertus de Mme. de Chantal, ne trouva point grâce devant les ennemis de la religion; on en chassa les religieuses, et la maison fut vendue, en 1793. Les ames pieuses sollicitoient de tous les vœux le rétablissement de la Visitation à Anneci. M. de Thiollas, prévôt de la métropole de Chambéri, et nommé au siége d'Anneci, s'occupe de ce rétablissement. Il a rappelé une ancienne religieuse de ce même couvent, Mme. Josephe-Victoire Vallète, qui partit d'Anneci, il y a trente-neuf ans, avec quatre de ses compagnes, pour aller fonder une maison de leur ordre à Lisbonne, sur la demande de la reine de Portugal. Un âge avancé, et les inconvéniens d'un long voyage, n'ont point retenu l'humble et docile religieuse, qui s'est embarquée, en mars dernier, pour revenir en Savoie. Arrivée à Paris, dans le troisième monastère de la Visitation de cette capitale, elle y tomba malade. Son frère, M. le chevalier de Vallète, commandant de la province de Carouge, fit le

voyage de Paris pour aller chercher sa sœur, qu'il avoit lui-même conduite à Lisbonne, en 1783; il l'a ramenée, le 21 juin dernier, à Anneci, où la Mère Vallèté a pris possession du local provisoire destiné aux religieuses de la Visitation, en attendant que le nouveau monastère soit terminé; ce qui ne tardera pas. On croit que l'on y transférera alors les reliques de sainte Chantal, qui y reposoient autrefois, ainsi que celles de saint François de Sales. En mai 1806, ces reliques, qui avoient échappé aux profanations, furent transférées solennellement, celles du saint évêque dans l'ancienne cathédrale dite de Saint-Pierre, et celles de la pieuse fondatrice dans l'église de Saint-Dominique, dite aujourd'hui de Saint-Maurice; seules églises alors rétablies à Anneci. M. l'archevêque actuel de Chambéri fit la translation des reliques.

— Les missions données dans le royaume de Naples ont continué à faire les plus heureux fruits, soit pour rappeler les sentimens de religion, soit pour ramener les esprits égarés à des idées plus saines en politique. On raconte, entr'autres, des choses très-consolantes sur ce qui s'est passé dans le diocèse de Severo. M. Jean-Camille Rossi, qui gouverne ce diocèse depuis 1818, a donné des preuves du zèle le plus actif. Ce prélat a donné lui-même les exercices spirituels au clergé et au peuple. Le résultat en a été tel que l'intendant de la province, M. Blaise Zurlo, a écrit de Foggio, le 1er. avril dernier, au prélat, pour le féliciter de ses succès. Le magistrat reconnoît que la voix des évêques a une grande efficacité pour inspirer l'amour de l'ordre et la soumission à l'autorité, et que les agens du pouvoir ne peuvent être mieux secondés dans l'exercice de leurs charges que par le ministère ecclésiastique. Cette lettre, non moins honorable pour le magistrat que pour l'évêque, est un exemple précieux de la bonne harmonie qui devroit toujours régner entre les pasteurs de l'Eglise et les magistrats civils.

— M. Bernard Graffe, préfet apostolique de la Guadeloupe et de ses dépendances, a publié, le 15 mai dernier, une Lettre pastorale, pour annoncer sa mission et donner aux fidèles les instructions convenables. Il félicite les habitans de l'île d'avoir conservé l'attachement à la religion au milieu des orages passés, et trace des conseils convenables pour tous les états. Il avertit qu'en vertu d'une concession du saint Siége il a le pouvoir d'administrer le sacrement de confirmation, et en-

gage les fidèles à se disposer à recevoir cette grâce. M. le préfet apostolique s'adresse tour à tour, et à ses coopérateurs dans le ministère, et aux vierges chrétiennes venues de France pour soigner les malades et instruire les ignorans; il est ici question, sans doute, des Sœurs hospitalières de la congrégation de Chartres, qui sont établies à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre. Cette Pastorale, datée de la Basse-Terre, où réside M. Graffe, a été lue le dimanche de la Pentecôte, dans toutes les églises de la colonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient de mettre à la disposition de M. le préfet de la Meurthe une somme de 600 fr. pour être distribuée aux habitans de Valscheid, réduits par l'incendie à la plus affreuse misère.

— Une ordonnance du Roi met en activité de service tous les jeunes soldats de la classe de 1821 qui ont la taille de cinq pieds trois pouces, et une partie de ceux qui ont quatre pieds dix pouces. Le départ des premiers est fixé au 25 juillet, et celui des derniers au 30 septembre.

— Le conseil royal d'instruction publique vient de mettre au nombre des livres que l'Université donne en prix à ses élèves, l'ouvrage de M. Laurentie, qui a pour titre : *Etudes morales et littéraires sur les Historiens latins*. Cet ouvrage sera en outre placé dans toutes les bibliothèques des colléges royaux.

— M. le ministre de l'intérieur a autorisé et favorisé un acte qui met à la disposition du département de la Corse des fonds assez considérables, et une rente perpétuelle pour l'instruction publique.

— Le 18, la cour de cassation s'est occupée du pourvoi du procureur-général de la cour de Poitiers. Dans son rapport, ce magistrat expose que le plus grand nombre des accusés appartient au département des Deux-Sèvres; qu'il y auroit à craindre que le juri de ce département ne fut pas complètement impartial; que d'ailleurs la déclaration des jurés pourroit avoir des suites fâcheuses sur leurs personnes et leurs propriétés. Berton a reconnu dans son interrogatoire qu'un grand nombre des accusés sont affiliés à la société des *carbonari* ou *chevaliers de la liberté*. La cour a renvoyé la connoissance du procès à la cour d'assises de Poitiers.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à un an d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende le nommé Henri Gérard, ouvrier à la manufacture de tabac, qui osa tenir les propos les plus outrageans contre le Roi au moment où il visitoit l'hôtel royal des Invalides.

— Louis-Etienne Martin, convaincu de cris séditieux proférés dans l'ivresse, a été condamné à quinze jours d'emprisonnement.

— M. le lieutenant-général Donnadieu est nommé commandant de la 4e. division militaire (Tours).

— Le 13 juillet, M. le lieutenant-général Pamphile de Lacroix a réuni le 46e. régiment d'infanterie de ligne, et les deux régimens de chasseurs à cheval de l'Allier et de la Charente. Il leur a adressé un discours dans lequel il loue la fidélité qu'ils ont montrée dans l'arrestation de Caron. Le Roi accorde aux officiers Nicod, Thiers, Gérard, et au sergent Delzaire, une gratification de 1500 fr. pour chacun. S. M., satisfaite de la conduite de tous ses soldats du 46e. régiment de ligne, et des régimens des chasseurs de l'Allier et de la Charente, leur a fait allouer une gratification extraordinaire fixée ainsi qu'il suit : 3 fr. à chaque sous-officier; 2 fr. à chaque caporal, brigadier, tambour ou trompette, et 1 fr. à chaque soldat ou chasseur. Le discours du général a été couvert par les cris de *Vive le Roi!* M. le lieutenant-général a ensuite remis aux commandans de ces divers corps des lettres par lesquelles S. Exc. le ministre de la guerre leur témoigne la satisfaction royale pour leur dévoûment et leur inébranlable fidélité.

— Par suite des voies de fait exercées à plusieurs reprises contre des factionnaires de la garnison de Strasbourg, M. le commandant de la division a ordonné, qu'à compter du 9 juillet, les troupes auroient leur arme chargée pendant leur service.

— Les escadrons qui ont arrêté Caron et Roger sont allés de Meyenheim à Battenheim, au lieu de rentrer à Colmar, parce que Caron avoit promis aux sous-officiers avec lesquels il étoit en relation, que les sieurs Manouri, Pégulu, et les autres fugitifs de la conspiration de Béfort, viendroient le rejoindre à Habsheim. Cette explication suffira-t-elle aux journaux libéraux qui affectent de voir quelque chose *d'inexplicable* dans les marches des deux escadrons? Mme. Caron a été arrêtée comme ayant pris part aux projets de son mari.

— Le 7 juillet, M. le contre-amiral Hamelin a reçu l'ordre de prendre le commandement d'une division qui doit bientôt mettre à la voile dans le port de Toulon. On croit que cette division, forte d'un vaisseau de guerre, de deux frégates, d'une corvette et de plusieurs autres bâtimens, ira croiser sur les côtes d'Espagne.

— Les maréchaux-de-logis Margain et Moulbron, en contractant un nouvel engagement dans le régiment des dragons de la Seine, ont renoncé à la haute paye qui devoit leur être donnée d'avance, l'un de 292 fr., et l'autre de 306 fr. 60 cent., pour être employée à un monument qui doit être érigé à la mémoire du duc de Berri.

— Un journal annonce que le prince de Laval est nommé ambassadeur à Rome, en remplacement de M. le duc de Blacas, qui auroit donné sa démission.

— Le 12 juin, vers les quatre heures après midi, un violent orage éclata sur la ville de Padoue. La foudre tomba sur la cathédrale, tua un prêtre qui étoit en prière; en fit tomber un autre sans connoissance, et mit le feu à la coupole. Les secours furent prompts; mais il y avoit du danger à approcher de l'édifice embrasé, parce

que le plomb qui couvre la coupole se fondoit par la chaleur, et, poussé par le vent, retomboit en pluie effrayante. Cependant on s'y est porté avec tant de zèle qu'une petite partie de la coupole seulement a été détruite, et que le dommage n'est pas considérable.

— L'attachement extrême que les libéraux portent à la Charte se manifeste dans toutes les occasions remarquables. Ils ont découvert que la sédition de Madrid avoit pour but de faire *octroyer* par le roi une charte avec deux chambres, comme en France, le *veto* absolu. Il est aisé de voir par là quelle idée le *Constitutionnel* nous donne de son attachement à la Charte.

— Les journaux de toutes les couleurs ont assuré que la maison Ardoin de Paris est venue au secours des libéraux de Madrid, lors des derniers évènemens, et a distribué 8 millions de francs à la populace pour la faire agir contre les gardes du roi. Que de grâces les cortès ne doivent-ils pas rendre à la bourse du banquier, et à son zèle pour la bonne cause!

— Des lettres particulières disent que, le 9, le nombre des prisonniers de la garde du roi d'Espagne s'élevoit à sept cents. La milice a perdu peu de monde. On ne sait encore rien de positif sur le sort du duc de l'Infantado.

— Les Grecs se sont emparé de Napoli de Romanie. Ils ont trouvé dans cette place forte deux cent vingt-cinq canons, et une quantité d'armes de toute espèce. On dit aussi que Badradsiik (Neopatra) en Thessalie est tombé en leur pouvoir, et qu'Hassan Pacha a perdu cinq mille hommes dans un combat qu'il a soutenu près les sources de la Hellada.

— On dit que le traité de commerce entre la France et les Etats-Unis est conclu.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 16 juillet, la chambre des pairs a entendu le rapport sur la loi des douanes. La commission pour l'examen du projet de loi sur les canaux est composée de MM. Marescot, de Pontécoulant, de Rougé, de Laguiche et de Narbonne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 16 juillet, M. Cornet-d'Incourt, rapporteur sur la loi des finances, dit que les membres du côté droit ont parlé du budget dans leurs discours, tandis que l'opposition ne s'en est pas occupée, et s'est contentée d'attaquer les élections, les Jésuites, les missionnaires, l'armée, les gendarmes et les tribunaux. M. Delessert développe un amendement sur la dette arriérée. M. Ganilh combat l'amendement: M. de Labouillerie lui répond. M. de Villèle dit que c'est d'après une loi que l'arriéré dû aux créanciers de l'Etat a été payé en reconnoissances de liquidation. Les liquidations déjà faites se montent à

287 millions. Un membre de la commission a refait tous les calculs du ministère par un procédé différent, et il est parvenu au même résultat. Il importe que l'on ferme enfin l'abîme de l'arriéré. M. Sébastiani soutient l'amendement de M. Delessert, et critique la conduite du ministère sur la dette arriérée. M. Dudon appuie quelques paragraphes de l'amendement; il est étonnant que le côté gauche se plaigne des suites d'une loi qui est son ouvrage. M. Labbey de Pompières conclut en faveur de l'ajournement.

M. Cornet-d'Incourt réplique par quelques faits. M. de Chauvelin parle pour l'adoption de l'amendement. M. de Villèle dit que les orateurs auroient dû se faire entendre sous le précédent gouvernement, et défendre les contribuables des charges qui pèsent sur eux aujourd'hui par suite des fautes commises alors; maintenant il ne s'agit plus que de régler le mode de cette opération. Depuis sept ans le gouvernement impose des sacrifices à ses peuples pour mettre les produits des impôts qu'il leur demande dans la poche de ceux qui avoient servi les précédens gouvernemens, et qui s'étoient emparés de la légitime autorité. (Mouvement de fureur à gauche, et acclamations du côté droit.) M. Demarçay, rappelé à l'ordre, répond: *Je m'en moque!* (Cris: *A l'ordre.*) M. de Villèle termine en combattant les insinuations élevées par M. de Chauvelin, et rejette l'amendement. M. Lafitte combat le discours de M. Dudon, et adopte l'amendement. La chambre le rejette à une immense majorité.

Le 17, M. Labbey de Pompières demande le rejet de l'art. 1er., qui ouvre au ministère des finances un crédit additionnel pour les créances arriérées. M. de Labouillerie répond que le compte des liquidations successives a été rendu. M. Ganilh se plaint de l'obscurité des états produits par le gouvernement. M. de Villèle prouve qu'il y a une diminution de 15 millions sur l'arriéré; tous les renseignemens nécessaires ont été fournis à la commission par le ministère. M. Manuel propose un plus ample examen pour *fixer l'arriéré*. Il présente les craintes qu'il a qu'on n'emploie les fonds à soudoyer l'agitation de l'Espagne: il attribue la dette publique aux étrangers et aux émigrés. (On lui dit de penser à ce qu'ont coûté les cent jours.) Les rebelles des cent jours ont fait ce qu'ils croyoient leur devoir. Ce discours a excité une vive agitation. L'art 1er. est adopté.

On passe à l'article 2. M. Bujault propose un changement, qui est rejeté. M. Méchin demande sur la liste civile de Buonaparte des explications qui lui sont données par M. de Labouillerie et M. Dudon. Ce dernier se plaint que le côté gauche veuille sans cesse écraser les contribuables pour remplir les poches des anciens agens de Buonaparte, et relève des faits entièrement faux avancés par MM. Lafitte et Manuel, sur la prétendue liquidation de 36 millions. M. Lafitte dit qu'en 1817 on a salarié des opérations qui n'étoient pas dans l'intérêt public. M. de La Bourdonnaye lui répond qu'à cette époque le côté gauche votoit avec le ministère. M. Méchin revient sur l'ancienne liste civile. M. de Villèle répond que Buonaparte s'étant emparé de la liste civile en 1815, les donataires auroient dû s'adresser à lui. L'article 2 est adopté.

On lit l'article 3. M. Humann demande que le second paragraphe soit changé. M. de Villèle s'y oppose. MM. Louis et Manuel soutiennent l'amendement, qui est rejeté par la chambre. L'article 3 est adopté.

Le 18, M. le président donne lecture de l'article 4. M. Casimir Perrier demande qu'on divise les négociations de rentes en trois années successives, à partir du 1er. juillet 1823. Il craint qu'on n'indemnise les émigrés lorsque l'arriéré sera fermé. M. Lafitte soutient l'amendement. Il reconnoit que le gouvernement a consolidé son crédit. M. de Villèle répond qu'on ne vendra pas en 1822 des rentes dont on ne jouira qu'en 1823. Il n'usera de son crédit que selon les circonstances, et le plus grand intérêt du trésor. On rejette l'amendement de M. Perrier, ainsi que celui de M. Bogne de Faye. M. Casimir Perrier dit que les ministres ont beaucoup trop d'égards pour leurs successeurs. L'article 4, et la disposition additionnelle de la commission, sont adoptés. M. Méchin propose un changement à l'article 5. M. le ministre des finances le combat. La chambre adopte l'article 5. M. Laisné de Villevêque propose un amendement et un sous-amendement à l'article 6; ils sont rejetés, et l'article adopté, après avoir entendu M. de Villèle.

M. Bazire développe la proposition d'un article additionnel pour clore irrévocablement l'arriéré. M. Casimir Perrier s'oppose à cet article, dans lequel il voit cependant beaucoup de popularité. Il adresse au côté droit des expressions pour lesquelles il est rappelé à l'ordre. Il demande à s'expliquer; il espère qu'il ne sera pas besoin d'un remède *héroïque* pour avoir une majorité différente de celle qui existe. M. le président persiste dans le rappel à l'ordre. (Approbation à droite.) L'amendement de M. Bazire est mis aux voix et adopté, après plusieurs épreuves, dans lesquelles beaucoup de membres ne se levèrent ni pour ni contre. On commence la discussion de l'article 7, relatif aux pensions des veuves et orphelins des militaires. MM. Foy, Lafont et Galmiche proposent des amendemens. M. Cornet-d'Incourt réfute la proposition de ce dernier.

Etudes d'un jeune Philosophe chrétien, ou Morceaux extraits des plus célèbres défenseurs de la Religion. (1)

Les productions les plus dangereuses de l'impiété pénètrent aujourd'hui, sous toutes les formes, dans le sein des familles,

---

(1) 1 vol. in-8o.; prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior, rue des Grands-Augustins; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

et jusque dans l'intérieur de nos maisons d'éducation. Il n'est que trop commun de trouver, dans les mains de la jeunesse, des livres qui n'inspirent que le mépris de la religion et la haine de toute autorité divine et humaine. Ces pernicieux ouvrages sont distribués par la cupidité, favorisés par l'indifférence, accueillis par la légèreté; et l'incrédulité corrompt de jeunes cœurs où l'on avoit à peine eu le temps de jeter les premières semences de la foi.

Pour remédier, autant que possible, à un mal dont les conséquences épouvantent justement les amis de la religion et de la société, on offre aujourd'hui à la jeunesse un recueil qui contient les preuves des vérités principales de la religion chrétienne. On n'y oppose aux sophistes du dix-huitième siècle, que les philosophes de ce beau siècle dont la gloire, qui est celle de notre patrie, demeurera en dépit de ceux qui ont voulu la rabaisser sans jamais pouvoir l'atteindre : ce sont les Bossuet, les Fénélon, les Pascal, les Massillon, les d'Aguesseau, qui seuls enseignent dans ce recueil la religion, qu'ils ont si éloquemment et si victorieusement défendue durant leur vie. De quelle autorité ne doivent pas être les témoignages réunis d'hommes si justement célèbres, dont les écrits, devenus classiques dans notre langue, méritent doublement d'être mis entre les mains de la jeunesse?

Nous espérons que les chefs des maisons d'éducation se feront un devoir de répandre ce livre parmi leurs élèves. Puisse-t-il servir de contre-poison à tant d'autres, que leurs auteurs font circuler avec un zèle qui serviroit à nous condamner, si le nôtre étoit moins actif et moins ingénieux pour le succès de la cause que nous nous honorons de défendre!

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Sur les Mémoires de l'abbé Morellet; 1821. 2 volumes in-8°.

L'abbé Morellet, sur lequel nous avons donné une courte Notice, avoit pris la peine d'en faire lui-même une fort longue et fort détaillée, dans laquelle il raconte par le menu son histoire, celle de ses ouvrages, et celle de ses amis et de ses sociétés. Les *Mémoires posthumes* qu'on a publiés de lui sont d'un homme qui ne veut rien laisser perdre de ses souvenirs, et qui aspire à mettre la postérité au courant de tout ce qui le touche. Beaucoup des faits qu'il rapporte sont d'un très-médiocre intérêt; mais il en est quelques autres qu'il est utile de recueillir. L'abbé Morellet a embrassé dans sa carrière trois quarts de siècle; il a vécu dans l'intimité avec les écrivains appelés philosophes; il a été témoin du mouvement imprimé à l'opinion à cette époque; il a pris part à plusieurs des grandes et des petites querelles qui furent alors agitées; et à tous ces titres, ses idées, son témoignage et ses révélations peuvent offrir quelques lumières sur la ligue philosophique, sur ses chefs et sur leurs projets. C'est sous ce rapport principalement que nous croyons devoir nous occuper de ses *Mémoires*, qui traitent d'une époque si voisine de nous, et où nous retrouvons des noms familiers à nos oreilles.

Les *Mémoires* sont précédés d'un Avis de l'Editeur qui en fait le plus grand éloge; cela est dans l'ordre. Il assure que l'abbé Morellet les écrivit, ayant toujours devant les yeux sa devise : *la vérité*. Il n'y auroit peut-être pas un grand changement à faire à cette devise pour trouver celle qui convient véritablement à l'auteur, et ce ne sera pas être trop sévère que de dire que ses *Mémoires* ont été dictés par la vanité; c'est ce dont tout autre qu'un éditeur conviendroit de bonne foi. Nous ne sommes pas non plus obligés, en conscience, de nous en rapporter absolument à l'éloge de l'abbé Morellet, que M. Lemontey, son successeur à l'Académie, a prononcé devant ce corps, en 1819, et qu'on a imprimé au commencement du Ier. volume. Les usages et les convenances académiques prescrivent en cette occasion des complimens et des louanges que personne n'est tenté de prendre au pied de la lettre, et

que la postérité ne ratifie guère. Ainsi, quand M. Lemontey dit que la *Théorie du Paradoxe* de Morellet *peut être regardée comme le premier chef-d'œuvre de la polémique, après les Provinciales*, c'est une exagération sans conséquence qui a dû faire sourire même les académiciens; mais quand, quelques pages plus bas, le panégyriste semble mettre l'abbé Morellet plaidant la cause des familles d'émigrés au-dessus de saint Vincent de Paul prêchant en faveur des enfans trouvés, un trait amené de si loin ne prouve que l'oubli de toutes les convenances au sein d'un corps qui devoit donner l'exemple de les respecter. Au surplus, il faut bien convenir que ce rapprochement, tout déplacé qu'il est, est parfaitement en harmonie avec le genre d'esprit de l'abbé Morellet, et avec le ton de ces *Mémoires*, comme on va en juger par notre analyse.

Né à Lyon, le 7 mars 1727, André Morellet étoit fils d'un marchand papetier chargé d'une nombreuse famille. Il étudia chez les Jésuites, et ensuite au séminaire des XXXIII, à Paris, alors dirigé par l'abbé de Sarcey; il y eut pour maîtres l'abbé Sigorgne, l'abbé Delaunay, l'abbé Camyer, et trouva moyen de se faire agréger à la maison de Sorbonne. Il parle avec intérêt de cette maison et des amis qu'il y eut, et il s'élève contre la suppression d'un établissement honorable et utile. Ce fut là qu'il connut Turgot, qui portoit alors le petit collet, l'abbé de Brienne, depuis si fameux, l'abbé de Boisgelin, depuis cardinal, etc. L'éloge qu'il fait de Turgot est dicté par l'amitié; cependant Morellet ne dissimule point quelques-uns des défauts du magistrat *lent et musard à l'excès, difficile jusqu'à la minutie, perdant le temps à tailler ses plumes*, et rêvant quatre mois, lorsqu'il étoit ministre, pour rédiger un préambule d'édits, ou plutôt pour choisir parmi les rédactions que lui faisoient ses amis; il faut convenir que cela n'indique pas trop un homme d'Etat bien profond.

Morellet entra en Sorbonne en 1748, fit sa licence en 1750 et 1751, et fut le quatorzième ou quinzième dans la distribution de places. Dénué de fortune, il prit les fonctions de précepteur de l'abbé de La Galaizière, depuis évêque de Saint-Diez, et entra avec lui au Plessis. Il avoit commencé dès-lors à se lier avec Diderot et d'Alembert; c'étoit l'abbé de Prades qui lui avoit procuré la connoissance de Diderot, et

Morellet fait l'éloge de l'un et de l'autre. A l'entendre, on eut grand tort de faire tant de bruit de la thèse de Prades, qui étoit fort innocente, et qui ne déplut qu'à des *fanatiques* et à des *fripons;* ce sont ses douces expressions. Morellet décèle ainsi plus d'une fois ses sentimens sur les objets les plus respectables. Il se moque de *ce qu'on appeloit alors une vocation.* S'il plaide pour la Sorbonne, cette fondation, dit-il, *devoit être regardée comme un simple club, ayant, si l'on veut, des occupations futiles, mais non nuisibles à la société.* Turgot et lui se communiquoient leurs mépris pour *les sottises dont leur jeunesse étoit bercée*, et ces messieurs s'amusoient beaucoup d'entendre les théologiens traiter de sophismes les argumens du socinien Crellius. Ne pourroit-on pas demander comment, avec de tels principes, Morellet a pu recevoir les ordres, et s'engager dans un état dont la nature et les fonctions lui convenoient si peu? Pour un homme qui vante la franchise et la loyauté de son caractère, un tel engagement devoit avoir quelque chose de pénible; mais on ne voit nulle part que cette contradiction ait coûté à l'abbé Morellet.

Empressé de se dégager la tête des *sottises théologiques*, ainsi qu'il les appelle, il se mit à travailler sur d'autres sujets. Son premier écrit paroît être une brochure intitulée: *Petit Ecrit sur une matière intéressante;* c'étoit une plaisanterie en faveur des protestans du midi, et l'auteur, comme il le dit naïvement lui-même, *y exagéroit les principes de l'intolérance;* il assure que Diderot, d'Alembert, Turgot, Malesherbes, Gournay, furent très-contens de lui. Les premiers l'engagèrent à travailler pour l'*Encyclopédie*, et Morellet leur fournit les articles *Figures*, *Fils de Dieu*, *Fondamentaux* (articles), *Fatalité*, *Gomaristes*, etc. *Je faisois*, dit-il, *la théologie chrétienne historiquement, pensant que c'étoit le ton dont il falloit exposer les opinions religieuses dans un ouvrage destiné aux nations et aux siècles pour lesquels un grand nombre de ces opinions seroient passées lorsque l'Encyclopédie subsisteroit encore.* Le pauvre homme! quelle idée il nous donne de sa prévoyance! Il a cependant vécu assez pour voir l'*Encyclopédie* tomber de plus en plus dans l'oubli, et la religion se relever après une guerre terrible, et sortir des ruines et du sang où on avoit cru l'avoir abattue pour toujours.

On sait que le VIIe. tome de l'*Encyclopédie*, et surtout l'article *Genève*, excitèrent les plus vives plaintes contre les auteurs. Les Jésuites, dans le *Journal de Trévoux;* Fréron, dans l'*Année Littéraire;* Moreau, dans sa brochure des *Cacouacs;* Palissot, dans les *Petites Lettres*, et d'autres écrivains, signalèrent la tendance des encyclopédistes, et leurs attaques directes ou indirectes contre la religion; et assurément il y avoit de quoi motiver les réclamations du clergé, et de toutes les personnes attachées au christianisme. Hé bien! croiroît-on que ce furent les encyclopédistes eux-mêmes qui firent le plus de bruit? ils feignirent d'être indignés qu'on osât les attaquer, et d'Alembert en particulier, qui prêchoit si bien la tolérance, vouloit absolument qu'on imposât silence à Fréron. Jeter le ridicule et le mépris sur tout ce qui tenoit à la religion, c'étoit pour l'académicien un passe-temps dont on ne pouvoit se plaindre; mais lui manquer d'égards, à lui-même, c'étoit une audace et une infamie qu'on ne pouvoit assez réprimer. Il écrivit sur ce pied à M. de Malesherbes, qui étoit partisan de la liberté de la presse; mais qui, en l'accordant aux philosophes, trouvoit juste que leurs adversaires en profitassent aussi. Ce magistrat prit la peine d'expliquer ses raisons à d'Alembert, dans un Mémoire; mais il ne put rien gagner sur lui, et Morellet, qui s'étoit mêlé dans cette négociation, est obligé d'avouer qu'il échoua tout-à-fait dans ses tentatives pour adoucir l'apôtre de la tolérance.

Nous ne suivrons point Morellet dans un voyage qu'il fit en Italie, en 1758, avec l'abbé de La Galaizière. C'est à Rome qu'il conçut l'idée de son *Manuel des Inquisiteurs*, qui ne fut publié qu'en 1762. La petite satisfaction avec laquelle il parle de cet ouvrage, qui n'est au fond qu'une assez triste compilation, et dont l'auteur s'exagère l'importance et le succès, a quelque chose d'amusant, et les formules affectées sous lesquelles Morellet cache mal sa vanité dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, font sourire le lecteur. Morellet parle tour à tour de Moreau, qui inséra un article contre lui dans le *Mercure* de 1758; d'Helvétius et du livre *de l'Esprit;* de Boulanger et de ses rêveries, dont il se moque; il caractérise même assez bien les aberrations de ce dernier, et ses prétendues découvertes qu'on a prétendu rajeunir de nos jours, et que l'on n'a pu parvenir à rendre plus séduisantes.

A la fin de 1759, Morellet quitta l'abbé de La Galaizière, et obtint une pension de cent pistoles sur l'abbaye de Tholey. Ce fut alors que ses connoissances s'étendirent. Il fut admis dans la société de Mme. Geoffrin, qui recevoit, le mercredi, d'Alembert, Helvétius, d'Holbach, Burigny, Raynal, Marmontel, Thomas, etc. Le Franc de Pompignan ayant signalé les philosophes dans son discours à l'Académie, le 10 mars 1760, on sait que ceux-ci se soulevèrent contre lui, et l'accablèrent de plaisanteries. Voltaire envoya de Genève les *Quand*. *J'imaginai*, dit Morellet, *qu'il falloit faire passer Pompignan par les particules; je fis les* si, *les* pourquoi, *un commentaire sur une traduction en vers de la prière universelle de Pope; c'étoit un feu roulant; il paroissoit un papier toutes les semaines*. Palissot ayant donné, vers le même temps, sa comédie des *Philosophes*, Morellet y fit une *Préface*, où il avoue qu'il *passa de beaucoup les limites d'une plaisanterie littéraire*. C'est pour cet écrit que Morellet fut mis à la Bastille, à cause d'un trait contre la princesse de Robecq, morte dans ce temps-là même. On voit par son récit même qu'il fut fort bien traité dans cette prison, où il *n'éprouva aucune des duretés reprochées à l'ancien régime*. Cette disgrâce même flattoit sa vanité : *Je voyois quelque gloire littéraire éclairer les murs de ma prison; les gens de lettres que j'avois vengés, et la philosophie dont j'étois le martyr, commenceroient ma réputation; ces six mois de Bastille seroient une excellente recommandation, et feroient infailliblement ma fortune*. Morellet connoissoit assez son siècle, et le pouvoir de l'esprit de coterie.

Nous aurions aimé à rappeler son jugement sur Rousseau, et nous nous conterons de remarquer ce qu'il dit du *Contrat Social*, que cet ouvrage *a établi des doctrines funestes qui ont si bien servi la révolution, et dans ce qu'elle a eu de plus horrible*, c'est-à-dire, *dans cet absurde système d'égalité, vraiment destructeur de tout ordre social*. Morellet s'efforce de peindre en beau la société du baron d'Holbach, où il commença, vers cette époque, à être admis. Là se rassembloient Diderot, Rousseau, Helvétius, Barthès, Venelle, Rouelle, Roux, Darcet, Duclos, Saurin, Raynal, Suard, Marmontel, Saint-Lambert, La Condamine, Chastellux, etc. D'Holbach avoit régulièrement deux dîners par semaine, le dimanche et le jeudi; *il n'y a point de hardiesse politique et reli-*

gieuse qui ne fût mise là en avant; c'est là que Diderot, Roux et le baron lui-même, établissoient dogmatiquement l'athéisme absolu, celui du système de la nature... (1). *Mais nous étions là bon nombre de théistes qui nous défendions vigoureusement.* Morellet fait aussi un mérite à ses amis de leur discrétion à l'égard du baron d'Holbach, qu'ils savoient être l'auteur du *Système de la Nature*, de la *Politique naturelle*, et du *Christianisme dévoilé*, et l'éditeur des ouvrages de Boullanger, et de la plupart des écrits imprimés chez MM. Rey, à Amsterdam. *Cette philosophie*, dit-il, *nous sembloit alors fort innocente; aucun des philosophes n'étoit capable d'entrer dans une conspiration, ni dans le moindre projet de troubler le gouvernement et la paix publique; aucun d'eux n'eût suscité une persécution religieuse, ni insulté à un moine ou à un curé.* Morellet le croyoit-il sérieusement, lui, qui avoue que le *Système de la Nature* est *un catéchisme d'athéisme complet où, chemin faisant, les gouvernemens et les rois sont fort mal traités?* Si les philosophes de ce temps étoient si *innocens* dans leurs vues, quelle étoit donc leur légèreté et leur imprévoyance d'insulter ainsi froidement les rois, de traîner la religion dans la boue, et de poser des principes de désordre et de bouleversement? La révolution a-t-elle fait autre chose qu'appliquer les maximes du baron d'Holbach, de Diderot et des autres, et comment peut-on

---

(1) Cet aveu de Morellet est confirmé par les détails qu'il donne sur plusieurs des conversations qui se tenoient chez le baron d'Holbach. D'autres Mémoires du temps ne permettent pas de douter de l'esprit et de la liberté des opinions qui régnoient dans cette société. Ainsi on a lieu d'être surpris que Marmontel ait pu dire de cette société, dans ses *Mémoires* : *Il est des objets révérés et inviolables qui jamais n'y étoient soumis aux débats des opinions; Dieu, la vertu, les saintes lois de la morale naturelle n'y furent jamais mis en doute, du moins en ma présence; c'est ce que je puis attester.* (*Mémoires*, édition de 1804, en 4 vol. in-12, tom. II, page 312.) Fiez-vous, après cela, aux *attestations* de ces messieurs. L'un vous dit qu'*il est des objets révérés et inviolables qui jamais n'y étoient soumis aux débats des opinions*; et l'autre qu'*il n'y a point de hardiesse politique et religieuse qui ne fût mise là en avant.* Morellet rapporte quelques plaidoyers de l'abbé Galiani contre l'athéisme, et des plaisanteries sur cette matière qui prouvent qu'on s'en occupoit souvent.

trouver *innocens* des systèmes qu'on a vu se réaliser d'une si effroyable manière?

L'auteur des *Mémoires* essaie encore un peu plus loin de justifier ses amis. *Ils n'avoient pas entendu qu'il fût permis de dire tout, tout à la fois, subitement, et de toutes les manières possibles. Ils n'avoient pas entendu qu'il fût permis d'afficher au coin des rues des maximes immorales, impies, destructives de l'ordre et de la paix publique, ni des calomnies, ou même des vérités contre les autorités établies, et ceux qui en sont les dépositaires.......* Plaisante apologie, et langage bien niais, pour trancher le mot! Quoi! ces gens là n'*entendoient* pas ce qu'ils disoient, et ils n'en vouloient pas aux rois et aux prêtres, quand ils déclamoient avec tant de violence contre ces deux classes? c'est beaucoup trop compter sur notre crédulité que de vouloir nous le persuader; car, encore une fois, qu'a-t-on fait autre chose dans le *Système de la Nature*, pour ne citer que cette production de cette époque, qu'a-t-on fait autre chose dans ce livre que d'*afficher* ces *maximes immorales, impies et destructives de l'ordre?* et comment peut-on nous dire qu'il n'est pas juste d'accuser la philosophie d'excès dont elle a donné l'exemple dans un si grand nombre d'écrits? Ils ne vouloient, assure-t-on, que la liberté entière de la presse; étoit-ce une bonne manière d'en faire voir les avantages que de pousser cette liberté, comme ils le firent dès-lors, jusqu'à une licence effrénée, et de saper par la base toutes les institutions établies? Il faut bien en convenir; si l'aveuglement des philosophes, il y a soixante ans, est inexplicable lorsqu'on les voit réclamer le nom de gens honnêtes et modérés, alors même qu'ils rompoient tous les freins, et renversoient tous les principes, que faut-il penser de l'incurable endurcissement de celui qui, témoin des tristes résultats de cette lutte terrible, essaie encore d'excuser des erreurs si funestes, et de fermer l'oreille au cri de l'expérience, et au reproche général qui s'élève de toutes parts contre les imprudens ennemis de la religion et de la monarchie?



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le dimanche 21 juillet, la fête de saint Vincent de Paul a été célébrée dans plusieurs paroisses de la capitale où

le clergé l'honore comme son patron. Elle l'a été aussi dans la chapelle de l'institution des jeunes aveugles, rue Saint-Victor, où saint Vincent avoit habité autrefois. Mgr. l'archevêque de Paris y est venu le matin, et a donné la tonsure à un jeune séminariste dont nous avons parlé, M. Dupusch. Le prélat a ensuite célébré la messe, à laquelle de pieux fidèles ont communié; les enfans ont exécuté divers morceaux de musique. Après la messe, M. l'archevêque a adressé aux enfans une exhortation paternelle, a visité la maison, et a examiné les travaux des jeunes aveugles. Ceux-ci ont composé et imprimé sous ses yeux une feuille où ils lui expriment leur reconnoissance pour sa visite, pour ses bontés, et pour le soin qu'il a pris de venir leur donner la confirmation, le 21 août de l'année dernière. Le soir, M. l'abbé Rauzan a officié à vêpres, après lesquelles M. l'abbé Borderies, archidiacre et grand-vicaire, a prêché sur la grandeur des saints. Il a prouvé cette grandeur par la raison et la religion. En effet la raison proclame la beauté de la doctrine professée par les saints, la noblesse de leurs sentimens, la pureté de leurs affections, et la religion se glorifie de leurs vertus, de leur courage et de leur pouvoir. Telle a été la division de ce discours, également remarquable par la force des pensées, par l'éclat du style, et par la chaleur des mouvemens; le morceau sur le courage avec lequel les saints ont servi la religion et soutenu la foi, a paru, entr'autres, d'une composition vigoureuse et animée; l'orateur a cité en cet endroit l'exemple des martyrs, et de plusieurs des grands hommes du christianisme dans les différens siècles. Après les complies, M. l'abbé Rauzan a donné le salut, pendant lequel les aveugles ont encore exécuté, avec beaucoup d'ensemble, divers morceaux de musique. Cette cérémonie avoit attiré plusieurs personnes du dehors, qui ont vu avec intérêt l'esprit actuel de cette institution, dont le directeur mérite l'estime des gens de bien, et la confiance du gouvernement, par ses principes, par son zèle, par sa douceur pour les enfans, et par son application constante aux fonctions dont il est chargé.

— Les nouveaux comme les anciens efforts de l'incrédulité tournent contre elle-même, et ses objections se dissipent comme une vaine fumée. On avoit cru écraser la chronologie de Moïse avec le zodiaque de Denderah, et cette pierre retombe sur ceux qui vouloient nous la jeter. Les journaux

ont parlé d'un Mémoire de M. Biot, de l'Académie des sciences, qui a trouvé, par des calculs ingénieux, que ce zodiaque représente l'état du ciel, tel qu'il étoit sept ou huit cents ans avant Jésus-Christ : système d'autant plus remarquable de la part de ce savant, qu'il ne lui a pas sans doute été suggéré par un excès de crédulité. Aujourd'hui, un autre savant, M. l'abbé Halma, vient de publier un *Examen et explication du zodiaque de Denderah* (1). L'ouvrage est dédié à Madame. L'auteur remarque que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on essaie d'opposer des conjectures à des témoignages et à des récits revêtus des caractères les plus imposans. Les hypothèses de Lalande et de Dupuis n'auront pas plus de succès que les anciennes suppositions. M. l'abbé Halma s'attache à montrer que les zodiaques égyptiens ne désignent que des travaux, des fêtes et des usages attachés à différens mois, ou des pratiques superstitieuses de l'astrologie et de la magie, et que, quand même ces zodiaques pourroient servir à indiquer l'époque de la construction des édifices, leur date véritable ne remonte pas au-delà du quatrième siècle avant l'ère chrétienne. L'auteur compare le zodiaque de Denderah avec tous les anciens monumens de ce genre, et principalement avec le globe céleste antique d'Alexandrie, conservé dans le palais Farnèse, à Rome. Il donne aussi un *Examen et explication des zodiaques d'Esné, et du tableau peint au plafond du tombeau des rois à Thèbes*. Ces deux écrits forment la suite et le complément du premier. Nous rendrons compte avec plus de détails de cette production, qui paroît devoir attirer l'attention des savans, par les recherches qu'elle suppose, mais qui mérite surtout d'exciter l'attention des amis de la religion, par le résultat où ces recherches ont conduit l'auteur.

— M. l'évêque de Luçon a déjà étendu sa sollicitude jusque sur les îles qui sont comprises dans son diocèse; il a visité d'abord l'île de Noirmoutier, et y a reçu l'accueil dû à son zèle. A Barbastre, les habitans ont fait éclater leur joie; on chantoit des cantiques sur le passage du prélat, et les jeunes gens allumoient des feux et portoient les étendards de la fidélité; on ne montroit pas moins d'empressement à

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Merlin, quai des Augustins; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

profiter des instructions du prélat. Dans les paroisses de l'Epine et de Noirmoutier, qui, avec la précédente, composent toute l'île, les habitans ont aussi témoigné leur respect pour le premier pasteur, et on dit que d'heureux changemens ont eu lieu. Le vent se tourna au nord, comme pour faciliter le trajet du prélat à l'Isle-Dieu : la traversée ne fut que de deux heures un quart, sur un bâtiment ponté qui portoit pavillon amiral. M. l'inspecteur des douanes accompagna le prélat, ainsi que plusieurs notables de Noirmoutier. L'Isle-Dieu salua M. l'évêque de cinq coups de canon, et tous les habitans se portèrent sur les quais. Ces bonnes gens n'avoient pas vu d'évêque depuis soixante ans; on se feroit difficilement une idée de la joie, de l'empressement et du respect qu'ils témoignèrent : ils se portoient sur le passage du prélat pour recevoir sa bénédiction. L'exhortation familière qu'il leur adressa avant de donner la confirmation les toucha sensiblement; parmi ceux qui reçurent ce sacrement étoient de vieux marins, des militaires décorés, et des femmes de tout âge qui ont montré beaucoup de foi et de recueillement. M. l'évêque de Luçon a voulu visiter le logement qu'occupa MONSIEUR dans son séjour dans cette île, il y a vingt-sept ans, et la pièce qui servoit de chapelle au prince ; ces lieux, ennoblis par sa présence, rappeloient toutefois le souvenir d'une triste époque et d'une catastrophe fâcheuse. Les habitans regrettoient de n'avoir pu, à cause des circonstances, exprimer tous les sentimens dont ils étoient pénétrés pour S. A. R. Ces braves gens sont bons et dociles, et respectent leurs prêtres. Le maire, qui étoit venu prendre le prélat à Noirmoutier, a voulu le reconduire dans le port de Saint-Gilles, et le retour n'a pas été moins heureux et moins prompt que le premier passage.

—Une cérémonie qui a eu lieu, le 3 de ce mois, dans la cathédrale de Nanci, a fort intéressé les pieux fidèles de cette ville. Depuis quelque temps, M. l'abbé de Grenthe, aumônier des cuirassiers de Mgr. le duc d'Angoulême, instruisoit et préparoit un assez grand nombre de militaires pour la première communion et la confirmation. Au jour indiqué, soixante d'entr'eux ont été conduits à l'église par le colonel et le corps des officiers, la musique en tête, et ont reçu les deux sacremens en présence de tout le clergé de Nanci, d'une partie des autorités et d'une foule de fidèles. L'affluence étoit

si grande que l'église y suffisoit à peine. Le discours pour la communion fut prononcé par M. l'abbé de Grenthe, et celui pour la confirmation par M. l'abbé Brion, vicaire-général. Après la cérémonie, qui se fit dans le sanctuaire, M. l'évêque de Nanci, quoique indisposé, adressa à ces braves des paroles d'édification et d'encouragement, et alla ensuite donner la confirmation à d'autres fidèles dans la nef. Le dimanche suivant, il y eut à la messe militaire un *Te Deum* en actions de grâces, qui fut entonné par M. l'évêque; on chanta aussi la prière pour le Roi, et M. l'évêque donna la bénédiction. Les personnes les plus notables de la ville s'y trouvoient, et tout le monde a été frappé du spectacle qu'offroient ces militaires prosternés et recueillis au pied des autels. On dit que cette cérémonie a paru aux libéraux un échec très-fâcheux pour eux.

— La paroisse de Fours, canton d'Ecos, diocèse d'Evreux, possédoit, avant la révolution, une belle église; mais ayant été réunie, vers l'époque du Concordat, à une paroisse voisine, cette église, déjà abandonnée depuis plusieurs années, se dégrada, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ne présenta bientôt plus que des ruines, qui furent même mises en vente et achetées. M. l'abbé Jullien, jeune prêtre, curé de Fontenay, et chargé de desservir provisoirement la paroisse de Cahaignes, à laquelle Fours est réunie, s'affligeoit de voir une population de près de quatre à cinq cents ames privée d'église. Après s'être assuré des dispositions des paroissiens, il a conféré avec la personne qui avoit acquis l'église, Mme. de Vallière, qui a consenti à entrer en arrangement, et à remettre l'église à certaines conditions. Les paroissiens rentroient donc par là en possession de leur église; mais dans quel état ils la trouvoient! ce n'étoit plus que des débris. Ils se sont donc occupés de la rétablir. M. le curé de Fontenay les a secondés de tout son zèle, et n'a épargné, ni sacrifices, ni exhortations, ni exemples. On est parvenu, non-seulement à réparer l'église, mais à la pourvoir d'ornemens; cette année un clocher a été construit, et une cloche de onze à douze cents livres y a été placée. Puisse ce zèle d'un pasteur estimable et de bons paroissiens trouver beaucoup d'imitateurs, et contribuer à sauver de la destruction tant de monumens qui se dégradent chaque jour, et dont la plupart ne pourront bientôt plus être réparés!

— Ceux qui ont fait entendre à la tribune des plaintes contre

les bons Frères des Ecoles chrétiennes, se flattent bien mal à propos d'être les échos de la France entière. En 1819, la ville de Saint-Dizier (Haute-Marne) avoit établi une école d'enseignement mutuel; le maître paroissoit réunir des qualités que l'on ne trouve pas toujours : toutefois on fut désabusé bientôt des espérances que l'on avoit conçues. En novembre 1821, il fut proposé de substituer une école de Frères à l'école existante : le conseil municipal adopta cette mesure à une majorité de 14 voix sur 21. Les Frères arrivèrent : en vain on fit circuler sur eux les bruits les plus sinistres; ils triomphèrent des préventions par leur douceur, leur sagesse et leur zèle; on reconnut en eux un talent marqué pour instruire les enfans. Au bout de quelques mois, ils se trouvèrent en trop petit nombre pour le concours des enfans. Le conseil municipal de Saint-Dizier assemblé de nouveau prit, le 24 juin dernier, une délibération unanime et sans distinction d'opinions, et vota les fonds nécessaires pour augmenter le nombre des Frères. C'est par de tels faits qu'il faut répondre aux déclamations de l'esprit de parti.

— Il n'est personne qui n'ait ouï parler d'un célèbre philanthrope, Jean Howard, qui, ayant essuyé les rigueurs d'un emprisonnement, consacra sa vie à chercher les moyens de soulager les malheureux prisonniers, parcourut, pendant douze ans, les principales contrées du continent, pour voir l'état des prisons et connoître les améliorations à y faire, et mourut à Cherson, au milieu de ces courses et de ces soins, le 20 janvier 1790. Un autre philanthrope anglois a hérité de son zèle : M. François Cunningham parcourt en ce moment le monde, visitant les prisonniers de divers pays, et cherchant les moyens d'adoucir leur sort. Il a publié à Genève, en 1820, des *Notes recueillies en visitant les prisons de la Suisse, de Turin, de Chambéri*, etc.; mais il paroît que l'auteur a vu un peu précipitamment les établissemens où il est entré, et qu'il n'a pas su se défendre de quelque exagération. La description qu'il fait des prisons de Chambéri sent un peu la préoccupation et l'amertume. Le docteur Domenget, médecin, vient de lui répondre dans une *Lettre* en 15 pages in-8°. Il reproche à M. Cunningham de n'avoir observé les prisons qu'en courant; d'avoir négligé, dans sa visite, beaucoup de détails, et de blâmer des choses qu'un examen plus attentif lui eût fait mieux apprécier. Le gouvernement pourvoit aux besoins des prisonniers; de plus, des dames de la ville, qui

sont distinguées par leur rang et surtout par leur piété, visitent les prisons, et y portent des consolations et des secours. Elles sont aidées, dans leurs bonnes œuvres, par d'augustes personnes, et l'année dernière la reine de Sardaigne a mis à leur disposition une somme assez considérable. Une association d'hommes se joint aux dames pour donner des soins aux prisonniers. Un chapelain attaché aux prisons; et de jeunes ecclésiastiques du séminaire, vont instruire les détenus. C'est sans doute rendre un service signalé à ces malheureux, que de leur rappeler les principes de religion et les sentimens de vertu qu'ils ont oubliés; et quand ces exhortations sont accompagnées, comme elles le sont presque toujours, de bienfaits temporels, elles prennent un caractère plus touchant encore. Enfin, M. Domenget réfute les reproches du voyageur anglois, qui, en tout ceci, paroît avoir écouté trop facilement des préventions très-communes dans son pays contre la conduite des prêtres catholiques, et contre les établissemens de charité dans les Etats où notre religion domine.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 22, le Roi est allé à Saint-Germain passer la revue de la garde nationale de cette ville, et des gardes du corps. S. M. a été reçue avec le plus vif enthousiasme. La plus grande partie des maisons étoient décorées de drapeaux blancs.

— S. A. R. Monsieur vient d'accorder un secours de 500 fr. aux plus malheureux des habitans de la commune de Saint-Just-de-Baffie (Puy-de-Dôme) qui a été ravagée par l'incendie.

— Une ordonnance du Roi, du 19 juillet, fixe la réunion des colléges d'arrondissement au 1er. août prochain, et celle des conseils-généraux de département au dixième jour après la promulgation de la loi des finances pour 1823. Les conseils d'arrondissement reprendront leur session dix jours après la clôture de celle des conseils-généraux.

— La cour de cassation a rejeté la demande qui lui étoit faite par Me. Blanchet, pour être autorisé à remplacer Me. Hardi, ancien titulaire. On sait que Me. Blanchet porta la parole devant la cour des pairs dans l'affaire de la conspiration du 19 août.

— Le *Courrier des Spectacles* vient d'être traduit devant la police correctionnelle comme accusé d'avoir inséré des articles relatifs à la politique.

— M. de Pradt a inséré dans le *Constitutionnel* du 22 une lettre où il tonne contre les prêtres et les religieux espagnols qui se mêlent de la politique; que fait donc Mgr. depuis huit ans qu'il accumule brochures sur brochures sur cet objet?

— Le sieur Victor Ducange a été cité à comparoître, le 22 juillet, devant le juge d'instruction, relativement à la publication du *Diable de Rose*.

— M. Blanc, officier de la garde nationale bordelaise; et connu par son dévoûment à la monarchie, vient d'être nommé commissaire de police à Libourne. Par ordonnance du 1er. de ce mois, le commissariat général de police de Bayonne est supprimé.

— Les sieurs Caron et Roger seront traduits devant un conseil de guerre pour crime d'embauchage, conformément à la loi du 11 novembre 1796. Un capitaine rapporteur est arrivé à Colmar pour l'instruction de cette affaire.

— Le bâtonnier des avocats de la cour royale de Colmar a démenti le fait avancé par M. Chauvelin, que tous les avocats de cette cour, à l'exception de cinq, avoient refusé leur ministère aux accusés de Béfort.

— Le sieur Charrié, étudiant en droit à Toulouse, qui s'étoit permis de siffler le cri de *Vive le Roi!* vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel de cette ville, à cinq jours de prison, 16 francs d'amende et aux dépens. Le conseil académique a exclu pour quinze mois le sieur Charrié de la Faculté de droit de Toulouse.

— M. le général comte de Latour qui, dans la révolution de Turin, est resté fidèle à son roi, vient d'être nommé ministre des affaires étrangères du Piémont.

— Les ambassadeurs des puissances européennes près la cour de Madrid ont présenté au ministère, lors des derniers événemens, une note dans laquelle ils lui expriment leur anxiété et leur sollicitude pour le salut, l'inviolabilité et l'honneur de la personne sacrée du roi et de son auguste famille. Le ministre des affaires étrangères, dans sa réponse a présenté les derniers troubles sous les couleurs les plus favorables, et les a assurés de l'inviolabilité de la personne du monarque.

— Plusieurs personnages distingués qui se trouvoient compromis dans les derniers événemens de Madrid ont été arrêtés. Le marquis de Las Amarillas a été destitué, et envoyé en exil à Grenade. Le duc de l'Infantado est exilé à Badajoz. On dit que les officiers, sous officiers et soldats de la garde seront décimés. Les carabiniers royaux, qui comptent environ 300 chevaux, et 700 hommes du régiment provincial de Cordoue, sont absolument les maîtres de l'Andalousie. Les forts d'Urgel sont défendus par le Trapiste, qui commande 1500 hommes. Deux autres chefs défendent les approches de la forteresse avec 1800 hommes environ. Plusieurs provinces sont dans une insurrection complète. Quelques ministres ont donné leur démission, et sont remplacés par des hommes qui ont marqué dans la révolution de Cadix. On ne sera pas étonné d'apprendre que la jeune et infortunée reine d'Espagne est malade. La municipalité de Madrid a présenté, le 9, au roi une adresse où elle l'exhorte à être *le premier libéral de la nation;* cela est encore un peu plus fort qu'en France, il y a trente ans, où M. G. se contentoit d'appeler Louis XVI le *premier fonctionnaire public.*

— La cour martiale siégeant à Messine a condamné à l'exil des Siciliens qui avoient conservé des emblêmes ou des diplômes de *carbonari.* Le roi de Naples a ordonné que les malfaiteurs jacobins seront désormais jugés par des cours martiales.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 19 juillet, M. le président donne de nouveau lecture de l'article 7 du projet de loi des finances. M. Foy soutient un amendement qu'il propose. M. Thirat de Saint-Aignan et M. de Villèle soutiennent l'article du projet de loi. L'amendement de M. Foy est rejeté. Une modification proposée par M. le général Lafont est adoptée. Les amendemens de MM. Galmiche et de Villevesque ne sont pas appuyés. M. Sébastiani propose que les veuves ne soient censées privées des moyens d'existence, que lorsque leur revenu ne sera pas équivalent au quadruple de la pension. Cet amendement est rejeté à une foible majorité. La chambre adopte l'article 7, et s'occupe de l'art. 8, relatif aux orphelins des militaires. Il est adopté avec un changement relatif à l'âge. Le reste de l'amendement de M. Foy est rejeté. L'art. 9 est adopté. L'art. 10, relatif aux pensions des veuves des gardes suisses qui ont péri le 10 août 1792, est adopté, avec une addition de M. Casimir Perrier.

On passe à l'art. 11. La commission demande l'addition d'un paragraphe qui limite l'inscription de ces pensions. M. Foy propose un amendement. MM. de Bourienne, de Labourdonnaye, Lafont, Sébastiani parlent contre l'article de la commission, qui est soutenu par MM. Cornet-d'Incourt, Casimir Perrier et Benjamin Constant. Le discours de ce dernier a été continuellement interrompu par les murmures du côté droit, et par des éclats de rire. Les amendemens de la commission, de M. le général Foy et de M. de Villevêque sont rejetés, et l'article 11 est adopté, ainsi que l'article 12. On passe à l'art. 13, relatif aux dépenses générales des ministères. MM. Etienne et Robin-Scévole demandent une diminution sur le traitement du garde des sceaux. Le premier a examiné le budjet entier du ministère de la justice.

Le 20, la chambre passe à l'ordre du jour sur une pétition des administrateurs de l'hospice de Montmorillon. Une réclamation des propriétaires riverains de la Nièvre et de l'Yonne est renvoyée au ministre de l'intérieur. Quelques électeurs du huitième collége électoral de la Seine réclament contre la nomination de M. Le Roy. M. Benjamin-Constant propose le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur; il est combattu par MM. de Castelbajac et Pardessus. La chambre passe à l'ordre du jour, conformément aux conclusions de la commission.

On reprend la discussion sur le budjet de la justice. M. de Martignac combat le discours de M. Etienne, et parle en faveur des ministres d'Etat, du conseil d'Etat, des tribunaux et des membres de la chambre qui sont employés par le gouvernement. Il démontre l'injustice des plaintes portées contre ces divers corps. Son discours est vivement applaudi. M. Etienne dans sa réponse, parle de l'appel fait par le procureur-général de Poitiers, et de la destitution d'un avoué. M. le garde des sceaux réplique que la cour de cassation a jugé bien fondé l'appel du procureur-général; que la destitution dont on se plaint a été provoquée par de justes motifs, et que la chambre des notaires avoit elle-même reconnu que cet avoué, impliqué dans une accusation de

faux, avoit coopéré à des actes ayant pour but de frustrer des créanciers légitimes.

M. Tripier dit que la destitution de l'avoué devoit être prononcée par un jugement; il vote les fonds demandés pour le traitement des ministres d'Etat. Après une si triste révolution, on ne sauroit trop prêcher la doctrine conservatrice (murmures à gauche). M. le garde des sceaux cite les lois qui donnent au Roi le pouvoir de destituer les avoués. Les amendemens pour la diminution du traitement des ministres sont rejetés. Le chapitre sur le traitement du garde des sceaux est adopté. MM. de Girardin et Manuel se sont opposés à l'admission des dépenses des ministres d'Etat et du conseil d'Etat. M. le garde des sceaux leur a répondu, et la chambre a voté les dépenses à une grande majorité.

Le 22, M. Casimir Perrier s'élève avec véhémence contre le discours, tenu la veille, par M. le garde des sceaux, et relatif au sieur Lecomte; il fait l'éloge de la moralité de cet avoué, et demande des suppressions dans le procès-verbal du 20. Pendant ce discours, le tumulte a été porté à son comble. M. Dudon prouve la vérité des faits avancés par M. le garde des sceaux, et qui se trouvent consignés dans une délibération de la chambre des notaires de Rambouillet. M. Gilbert Desvoisins parle en faveur du sieur Lecomte. Le procès verbal est maintenu à une forte majorité. M. Benjamin Constant demande qu'on insère au procès-verbal ce qui a été dit par M. Tripier. On lui dit que cette explication y a été insérée.

On passe au budjet de la justice relatif aux dépenses des cours et tribunaux. M. Rodet demande une réduction. M. Courvoisier combat les quatre amendemens proposés, et repousse les doutes injurieux qu'on a élevés sur l'indépendance des magistrats. M. Devaux demande qu'on détermine le mode d'avancement des juges. M. de Vatimesnil appuie l'augmentation des juges de première instance. Les conseils généraux ont émis ce vœu. L'orateur réfute les discours de MM. Devaux et Etienne, qui se plaignoient de l'avancement des conseillers auditeurs, et craignoient pour l'indépendance des juges. Il combat l'amendement relatif aux traitemens du premier président et du procureur général de la cour royale de Corse. M. Benjamin Constant demande la réduction d'un quart du traitement des procureurs généraux, qui montrent, selon lui, beaucoup de zèle contre les libéraux, et sont paralysés pour les associations dirigées en faveur des royalistes. Il parle tour à tour de l'exclusion de Me. Blanchet, d'un homme qui a été arrêté pour avoir fait des révélations, de la guerre qu'il croit qu'on sollicite contre l'Espagne.

M. le garde des sceaux répond qu'il n'a pas entendu parler de la société secrète dont se plaint le préopinant. Il le somme comme citoyen et François de la faire connoître. (Voix à droite : *Il n'est pas François; il est Suisse*). Caron est traduit devant les tribunaux militaires en vertu de l'art. 2 de la loi du 4 nivose an IV. M. Foy se plaint de la conduite des militaires qui ont arrêté Caron : selon lui, le conseil de guerre est incompétent. M. Cornet d'Incourt soutient l'amendement de la commission. Cet amendement et celui des divers membres sont écartés. M. Sébastiani demande l'augmentation de la cour royale de Corse. M. le garde des sceaux dit qu'au Roi seul appartient l'initiative en cette matière.

Sur la célébration des fetes supprimées ou transférées.

On sait qu'un indult du cardinal-légat, en date du 9 avril 1802, portoit qu'à l'avenir il n'y auroit de fêtes célébrées en France, outre le dimanche, que Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. L'Epiphanie, la Fête-Dieu, la fête de saint Pierre et de saint Paul, et les fêtes patronales, étoient renvoyées au dimanche suivant; toutes les autres étoient supprimées. L'indult portoit cependant qu'*il ne seroit rien innové dans l'ordre et le rit des offices et des cérémonies :* on ajoutoit que, *quoi qu'il fût convenable de laisser subsister l'obligation d'entendre la messe les jours de fêtes supprimées, néanmoins S. S. se contentoit d'exhorter ceux principalement qui ne sont point obligés de vivre du travail des mains, à ne pas négliger d'assister ces jours-là au sacrifice de la messe.* Le texte de l'indult indique assez que cette mesure étoit accordée aux instances du gouvernement d'alors, et on sait d'ailleurs qu'il y eut des négociations à ce sujet, et que, dans un premier projet, on accordoit cinq fêtes conservées au lieu de quatre; mais Buonaparte n'y voulut point consentir, et le légat céda.

L'indult ayant été publié avec les formes légales, les évêques et le clergé furent les premiers à reconnoître que l'obligation de chômer les fêtes supprimées ou transférées n'existoit plus; mais en même temps ils s'accordèrent à autoriser la célébration de ces fêtes dans les églises; c'étoit l'esprit et la lettre de l'indult, puisqu'il déclaroit qu'*il ne devoit être rien innové dans l'ordre et le rit des offices et des cérémonies.* De plus, les fidèles qui avoient plus de piété et de loisir, souhaitoient pouvoir assister ces jours-là à l'office. Les curés continuèrent donc à solenniser, dans l'intérieur des églises, les fêtes supprimées ou transférées, en annonçant qu'elles n'étoient que de dévotion. Les autorités civiles de ce temps-là en prirent ombrage, et le gouvernement s'en plaignit aux évêques. On les invita, en 1803, à recommander aux curés d'avertir leurs paroissiens qu'une fête supprimée ne les obligeoit pas à suspendre leurs tra-

vaux, et qu'ils *devoient même en conscience* les continuer lorsque leur repos pouvoit leur porter quelque préjudice à eux ou à leurs familles. La célébration des fêtes supprimées ayant persévéré, malgré cette espèce d'avis doctrinal donné par le gouvernement, Buonaparté voulut qu'on défendît aux curés de s'abstenir de solenniser ces jours, et le ministre des cultes écrivit dans ce sens. On obtint une ordonnance du cardinal Caprara, datée du 6 juillet 1806, et qui fut envoyée par les évêques dans leurs diocèses. Il y étoit dit que *les offices des fêtes transférées seroient récités par le clergé, tant en particulier que dans les églises, et la messe célébrée le jour même où ces fêtes arriveront;* que les fidèles n'étoient pas obligés ces jours-là, ni les jours de fêtes supprimées, d'entendre la messe, ni de s'abstenir des œuvres serviles, et que, puisqu'on s'étoit aperçu que les annonces des fêtes supprimées occasionnoient des équivoques dont il pouvoit résulter des abus, *il paroissoit expédient* que les curés s'abstinssent de ces annonces, et du son des cloches, et de la pompe particulière aux fêtes conservées.

Cette ordonnance, qui avoit été sollicitée par le gouvernement, n'empêcha point, dans la plupart des lieux, la célébration des fêtes supprimées ou transférées. Quelquefois l'habitude et le désir du repos, plus souvent des motifs de piété, portèrent les habitans des villes et des campagnes à célébrer ces fêtes. Les préfets réitérèrent leurs plaintes, et le gouvernement ses instructions; on disoit que l'Eglise et l'Etat ayant prononcé, les fidèles, animés du véritable esprit de la religion, devoient se soumettre. A cela il étoit aisé de répondre que l'Eglise n'avoit point défendu la célébration de ces fêtes, et que l'indult, en ôtant l'obligation, témoignoit assez le désir que les fidèles n'omissent pas en ces jours de s'unir, autant qu'ils le pouvoient, aux prières du clergé. Les évêques représentoient d'ailleurs que le Pape, en supprimant quelques fêtes, avoit espéré du moins que les fêtes conservées seroient observées plus exactement; mais qu'il n'en étoit pas ainsi; que les boutiques étoient souvent ouvertes ces jours-là, et que les travaux publics et particuliers continuoient comme dans le reste de la semaine. Puisque l'autorité ne molestoit point ceux qui vouloient travailler les jours de fêtes conservées, pourquoi trouvoit-elle à redire à ceux qui cessoient leur travail les jours de fêtes

supprimées? l'indifférence seroit-elle donc plus protégée que la piété? à quoi bon contrarier la religion ou les habitudes des peuples sur des objets qui leur sont chers? qui sont d'ailleurs ceux qui se plaignent le plus de la multiplicité des fêtes? ceux qui ne les observent pas du tout, ou ceux qui, ne travaillant pas, ne sentent pas le besoin du repos. Depuis qu'on a supprimé tant de fêtes, le peuple travaille-t-il davantage, et ne voyons-nous pas à Paris le lundi chômé très-exactement par un grand nombre d'ouvriers, et des ateliers entiers vaquer ce jour-là, parce qu'on a pris l'habitude de le consacrer aux divertissemens?

Telles étoient les représentations ou les raisons des évêques. On arracha cependant à quelques-uns des défenses formelles de célébrer les fêtes supprimées ou transférées; défenses qui mécontentèrent en beaucoup de lieux, et qui embarrassèrent les curés, placés entre le désir louable d'obéir aux supérieurs et le désir non moins légitime de suivre les intentions de l'Eglise et les vœux de leurs paroissiens. Sur la fin du gouvernement de Buonaparte, les ordres du ministre des cultes devinrent si impérieux sur ce point, et les préfets et les maires mettoient tant d'ardeur à les exécuter, que de bons curés étoient obligés de s'enfermer dans leurs églises avec deux ou trois pieux fidèles, et de célébrer la messe à huis-clos, comme sous la terreur. Ces vexations ridicules cessèrent avec le règne du despote, et depuis l'époque de la restauration les fêtes supprimées n'ont pas cessé d'être célébrées, à Paris et ailleurs, dans l'intérieur des églises. On ne les annonce que comme de dévotion; mais ceux qui ont plus de loisir peuvent assister ces jours-là à l'office; ceux mêmes qui vivent du travail de leurs mains peuvent entendre la messe, et l'église de France ne se trouve point entièrement séparée des usages de l'église universelle. Les fidèles sont libres; on ne leur annonce aucune obligation; mais aussi on ne gêne point leur piété. Ceux qui veulent travailler ces jours-là savent assez qu'on ne peut les forcer à suspendre leurs travaux, et il ne résulte de la célébration intérieure de ces fêtes aucun inconvénient grave. Aussi le gouvernement du Roi n'est-il point intervenu sur cette matière, et aucun des ministères qui se sont succédés depuis la restauration n'a été tenté de copier les mesures vexatoires prises à cet égard dans les derniers temps de l'usurpation.

On nous assure que des personnes fort recommandables ont pourtant voulu, dans ces derniers temps, établir une distinction entre les fêtes supprimées et les fêtes transférées, et ont cru qu'on ne devoit point célébrer celles-ci, même de dévotion, et dans l'intérieur des églises. Mais les raisons sur lesquelles elles s'appuient ne paroissent pas décisives, et l'usage général des diocèses de France leur est tout-à-fait contraire. L'indult de 1802, et l'ordonnance de 1806, sont également précis. Le légat déclare, article 1er. de l'ordonnance, que *l'office et la messe des fêtes transférées doivent être célébrés par le clergé, tant en particulier que dans les églises, le jour où elles tombent;* on ne sauroit restreindre ces expressions aux seules cathédrales sans faire violence au texte. L'ordonnance ne parle que du clergé, parce que l'obligation n'est que pour le clergé; mais s'ensuit-il que l'on interdira aux fidèles de prendre part aux prières des pasteurs? Il en est aujourd'hui des fêtes transférées comme du jour des cendres, du jeudi-saint, du vendredi-saint, du jour des morts, etc. On fait l'office ces jours-là dans les paroisses; ceux qui peuvent y assister savent que c'est l'esprit de l'Église; on n'inquiète point les autres à ce sujet, et on n'en fait point une obligation de conscience.

Il est dit dans l'ordonnance du 6 juillet 1806, article 3, que *la solennité des fêtes transférées doit être renvoyée au dimanche;* mais cette expression même indique que ces fêtes doivent être célébrées, au moins sans solennité, le jour où elles tombent. Le Pape n'a pas voulu déplacer l'office de la messe; il ne le pouvoit même pas sans de graves inconvéniens. La fête de l'Epiphanie, par exemple, qui est de tradition apostolique, est une des fêtes principales, ou, si l'on veut, *cardinales,* sur lesquelles l'Eglise règle sa liturgie. Le nombre des dimanches qui suivent cette fête, est déterminé pour chaque année, comme le nombre des dimanches après Pâque et la Pentecôte. En ne célébrant en France l'office de l'Epiphanie que le dimanche qui suit, nous nous écarterions des usages de l'église universelle, et nous pourrions même nous trouver célébrer un dimanche après l'Epiphanie de moins que les autres églises. Ce seroit donc aller contre la lettre de l'indult, qui veut qu'*il ne soit rien innové dans l'ordre et le rit des offices et des cérémonies.* Il ne nous appartient pas de prononcer si un évêque seroit en droit de

faire un tel changement ; mais il est très-probable qu'aucun ne voudroit en donner l'exemple (1).

Il paroît donc certain que, d'après le texte de l'ordonnance du légat, le clergé, au moins, doit célébrer les fêtes transférées; doit les célébrer, dis-je, dans l'église et de dévotion les jours où elles tombent; c'est ce qui s'est toujours observé à Paris, tant qu'on y a été libre. Cette célébration intérieure donne aux fidèles qui ont de la bonne volonté la facilité de venir se joindre aux prières communes. Peut-être seroit-il con-

---

(1) On se rappelle à quel point le cardinal Maury excita de mécontentemens par ses ordonnances du 18 août et 9 octobre 1812. Il bouleversa toute la liturgie; il ordonna la translation, non-seulement des fêtes transférées par le Concordat, mais encore des fêtes supprimées. Il anticipoit les unes, reculoit les autres, mettoit la fête de l'Annonciation au second dimanche après Pâque, celle de la Conception avant l'Avent, etc. La Fête-Dieu, l'Epiphanie, etc., étoient renvoyées au dimanche suivant, non-seulement pour la solennité, mais pour tout l'office; ce qui étoit directement contraire à la teneur de l'indult. Ainsi, dans l'*Ordo* imprimé en 1814, on faisoit, le 6 janvier, de la férie, et tout l'office de l'Epiphanie étoit transféré au dimanche 9; le dimanche suivant 13 étoit l'octave, et le dimanche 20 étoit appelé le troisième dimanche après l'Epiphanie, quoique, d'après la nouvelle manière, il ne fût que le second; mais on avoit senti qu'il ne falloit pas s'écarter de la table des fêtes mobiles reçues dans toute l'Eglise.

Cet *Ordo*, comme celui de l'année précédente, portent des traces de l'oppression. Il avoit fallu, pour échapper à la censure du directeur-général de la librairie de ce temps-là, qui, dit-on, ne croyoit pas en Dieu, mais que la philosophie n'avoit pas rendu doux et tolérant, il avoit fallu donner l'*Ordo* du diocèse sous la forme d'une ordonnance pastorale. On y défendoit de faire aucune mention de l'office des fêtes dans les jours qui leur étoient précédemment affectées. Aussi qu'arriva-t-il? c'est que les prêtres continuèrent à réciter le Bréviaire et à dire la messe, comme s'il n'y avoit pas eu d'ordonnance, et qu'elle n'étoit suivie que pour ce qui étoit trop apparent et trop public. Mais, dès la restauration, on revint à l'usage ancien; cette ordonnance du 9 octobre 1812, qui devoit *désormais servir de règle*, tomba tout à coup avec son auteur. Il n'en fut plus question, et, dès le mois de mai 1814, on publia un *Ordo* supplémentaire où tout étoit rétabli. L'*Ordo* de 1815 fut rédigé comme ceux après le Concordat, en indiquant les fêtes supprimées comme fêtes de dévotion; seulement on remarque qu'il n'y est fait aucune mention de la translation de l'Epiphanie, de la Fête-Dieu, de saint Pierre et de saint Denis, parce qu'on se flattoit alors que ces fêtes seroient replacées aux jours où elles tombent.

venable que l'épiscopat pût prendre sur ce point une détermination générale pour prévenir des interprétations diverses, et des variations dans la conduite qui étonnent les fidèles. Il seroit bien à désirer surtout que les évêques sollicitassent, d'un commun accord, le rétablissement de deux grandes solennités, l'Epiphanie et la Fête-Dieu, dont la translation a affligé la piété. Toutes deux sont précieuses et respectables par leur objet: l'une est dans une saison où les travaux de la campagne ne sont point pressés; l'autre est la fête qui parle le plus aux yeux des peuples, en même temps qu'elle est chère à la piété. Nul doute que, si S. M. et les évêques s'adressoient au saint Siége à ce sujet, le souverain Pontife n'accédât avec joie à une si pieuse demande, et ne contribuât de tout son cœur à nous faire revenir aux usages de l'église universelle. Dans la chapelle royale, les fêtes transférées ou supprimées sont célébrées comme par le passé. Dans les pays que nous occupions sous Buonaparte, et qui depuis ont été rendus à leurs souverains, comme en Savoie et ailleurs, on a rétabli la plupart des fêtes. L'Annonciation de la sainte Vierge n'est-elle pas aussi une des fêtes qu'il conviendroit de nous rendre? une telle mesure réjouiroit les pieux fidèles; quant à ceux qui n'observent pas les fêtes, qu'est-ce que cela leur fait qu'il y en ait plus ou moins?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Mercredi dernier, à deux heures et demie, Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE sont arrivés au Mont-Valérien, conduits par Mme. la comtesse de Gontaut. Ces augustes enfans ont visité la chapelle du Calvaire, ont parcouru les jardins, et ont fait une offrande pour contribuer à décorer la chapelle. Une petite pluie étant survenue, on les a conduits dans une pièce intérieure, d'où l'on découvre le château des Tuileries et presque toutes les maisons royales qui se trouvent aux environs de Paris. Au nom de Bagatelle, Mgr. le duc de Bordeaux a tendu les bras avec un doux sourire vers ce lieu de plaisance. On lui a offert quelques fruits et des fleurs, qu'il a témoigné désirer partager avec sa sœur. La présence inattendue et l'air de santé de ces nobles rejetons, ont comblé de joie les deux missionnaires qui se trouvoient en ce moment au Calvaire, MM. Bourgin et Cadiergues, et ils se plaisoient

à voir ces enfans de saint Louis venir rendre leurs premiers hommages au Très-Haut, dans ce même lieu d'où sont parties tant de prières et tant de vœux pour la conservation et la perpétuité de cette auguste famille.

— Le lundi 29 juillet, Mgr. l'archevêque de Paris ira célébrer la messe et donner la confirmation à Saint-Roch. Le prélat fera ce jour-là sa première entrée dans cette église comme archevêque, sera reçu avec les honneurs accoutumés, et conduit processionnellement au chœur. Les personnes qui se seront préparées pour recevoir la confirmation devront être rendues avant huit heures du matin. Une retraite a commencé, le 24, pour elles et pour les enfans de la première communion; cette dernière cérémonie aura lieu le dimanche 28. Le dimanche 4 août, où on fera, dans la même église, la fête de la Susception de la Croix, il y aura des stations à midi et le soir. Le 10, on fêtera saint Laurent, patron des clercs de la paroisse; et le dimanche 11, jour où l'on célébrera la Susception de la Couronne d'Epines, cette relique sera exposée toute la journée à la vénération des fidèles dans la chapelle du Calvaire.

— L'auteur du *Manuel de religion et de morale*, dont il a été rendu compte numéro 827, a obtenu de dédier son livre à Mme. la duchesse d'Orléans, et il y a joint une épître dédicatoire, où il expose son plan et répond à quelques objections. On dit que S. A. R., après avoir examiné l'ouvrage, a bien voulu en témoigner sa satisfaction, et le désir qu'elle a que les sentimens exprimés par l'auteur se répandent de plus en plus. M. Œgger prie les lecteurs de remarquer que, dans le dernier chapitre, où il traite la question la plus épineuse de la morale, il ne fait aux incrédules qu'un argument *ad hominem*, c'est-à-dire, une supposition qui les met en contradiction avec eux-mêmes. L'estimable auteur déclare d'ailleurs qu'il abhorre toute espèce de nouveautés, et il a sûrement bien acquis le droit d'être cru dans cette déclaration.

— Il y a deux ans que M. l'évêque de Bayeux obtint de M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions de France, deux missionnaires, MM. Montagnier et Lœvenbruck, pour former un établissement de missions dans son diocèse. Le prélat, dont le zèle et le talent pour l'administration sont connus, fut puissamment secondé dans cette œuvre importante par

M. l'abbé Delaunay, aumônier d'un des régimens de l'artillerie de la garde royale. Cet ecclésiastique, né dans le diocèse de Bayeux, et qui, pendant un long exercice du ministère, s'est convaincu de l'utilité des missions, étoit à peine de retour, en 1815, de l'Allemagne, où il avoit rendu de grands services à nos militaires dans les hôpitaux, qu'il s'occupa du projet d'établir des missions dans son diocèse natal. Ce projet a reçu son exécution, à la grande satisfaction du clergé et des fidèles. L'association des missionnaires n'est formée que depuis deux ans, et a déjà eu des résultats très-consolans. La première année, elle a donné des missions à Pont-l'Evêque, à Honfleur et à Cabagnes, sans parler des retraites dans ces villes et en plusieurs autres lieux. La seconde année, qui est celle-ci, elle a donné, depuis le commencement de l'hiver, six missions; savoir, à Evrecy, à Orbec, à Aunay, à Villers, à Falaise et à Clécy, et autant de retraites. Nous avons parlé des fruits de plusieurs de ces missions; mais celle de Falaise a été une des plus heureuses: toutes les classes se sont portées aux exercices; la sagesse des missionnaires, et leur parfaite harmonie avec le clergé de la ville, leur ont concilié une entière confiance. Les autorités donnoient l'exemple de l'assiduité aux instructions. Le jour de la rénovation des vœux du baptême, près de quatre mille hommes, réunis dans l'église de la Trinité, donnèrent le spectacle le plus édifiant. La plantation du calvaire et la clôture de la mission offrirent un concours et une pompe extraordinaire. Des couronnes et des arcs de triomphe décoroient les rues par où la croix passoit. Des officiers supérieurs étoient à la tête des divisions d'hommes qui portoient la croix. Tous ces hommes avoient suivi la mission; parmi eux étoient des jeunes gens distingués par leur naissance ou leurs talens, M. le comte de Costard, M. le marquis d'Oilliamson, M. Roger, avocat, etc. La procession de clôture, présidée par M. l'évêque lui-même, se fit dans le même ordre que celle de la croix. La classe des pauvres avoit donné beaucoup de consolation aux missionnaires: ceux-ci sollicitèrent une quête pour les malheureux, et tout le monde applaudit à cette idée, dont le résultat a été aussi abondant qu'on pouvoit l'espérer. On assure qu'il ne reste pas à Falaise d'homme en place qui ne se fasse honneur de pratiquer la religion. MM. le sous-préfet, le maire, les présidens des deux tribu-

naux, le procureur du Roi et son substitut, les juges de paix, le commandant de la garde nationale, le lieutenant de gendarmerie, sont attachés à tous leurs devoirs envers Dieu et envers le Roi. Puisse un tel exemple se répandre dans d'autres villes! On s'occupe, en ce moment, de bâtir une maison pour les missionnaires. Il paroît qu'on a le projet de les fixer à la Délivrande, pélerinage célèbre à quelques lieues de Caën, sur le bord de la mer. M. Lœvenbruck a depuis été rappelé à Paris; M. Montagnier dirige actuellement seul la société des missionnaires, et M. l'évêque de Bayeux, le clergé et les fidèles, concourent avec empressement à soutenir une œuvre dont le début est du plus heureux augure pour l'avenir.

— On prétend quelquefois que le fruit des missions est passager, et qu'à peine les exercices terminés, la ferveur diminue, et les habitudes pernicieuses reprennent leur empire. Des exemples consolans prouvent que ces reproches sont exagérés. La mission des Vans entr'autres a laissé des impressions durables. Nous sommes au sixième mois depuis la clôture, écrit-on le 5 juillet de cette ville, et l'affluence au Calvaire est la même que dans les quinze premiers jours; non-seulement des femmes, mais des hommes, et parmi eux les notables de la ville, y vont chaque jour faire leur prière, publiquement et sans respect humain. L'artisan, en quittant son travail, y vient adorer un instant la croix, et il y revient encore le matin en allant à ses occupations. On y chante des cantiques, on y récite le chapelet. Les offices divins sont fréquentés, et l'on continue à approcher des sacremens. Les autorités font exécuter la loi sur la sanctification des dimanches et fêtes. MM. les maires secondent, à cet égard, le zèle de MM. les curés: les auberges sont fermées pendant l'office, et l'on ne voit plus de danses dans ces saints jours. Voilà ce qu'offre tout le canton des Vans, qui avoit pris tout entier part à la mission: les paroisses y sont unanimes dans leurs heureuses dispositions, et les pasteurs ne peuvent trop remercier Dieu de cette persévérance. Les sacrifices que les habitans ont fait pour élever la croix témoignent assez leur zèle; le piédestal a 12 pieds de haut et est de forme carrée: sur les quatre faces sont des inscriptions gravées en lettres d'or sur le marbre, et qui sont destinées à perpétuer le souvenir de la mission, et la reconnoissance de tout le canton pour ceux à qui on la doit.

— Deux cérémonies qui se sont succédées à Tréguier ont intéressé les fidèles de cette ville. Le 22 avril, M. Charles Riou, curé de Tréguier, renouvela, dans l'ancienne cathédrale, la cinquantième année de sa prêtrise. Ce pasteur, qui gouverne la paroisse depuis le Concordat, célébra une messe solennelle, assisté de deux prêtres avancés en âge, et au milieu des fidèles, dont plusieurs communièrent à son intention : tous adressoient des vœux au ciel pour le vénérable vieillard, qui est en même temps grand-vicaire de Saint-Brieux, et qui termina la cérémonie par la bénédiction du saint Sacrement. La seconde cérémonie eut lieu le 18 juin dernier. On porta en procession la statue de sainte Angèle Merici, fondatrice de l'ordre des Ursulines, canonisée par le pape régnant, le 24 mai 1807. Cette statue fut bénite dans la cathédrale, par le même M. Riou, puis portée autour de la ville, et déposée dans la chapelle des dames Ursulines. Un clergé nombreux de la ville et des environs étoit précédé des enfans, des jeunes personnes et des différentes congrégations établies à Tréguier, et accompagné de la musique et d'un détachement de la garde nationale. La grand'messe fut célébrée dans la chapelle des Ursulines. Après l'Evangile, M. l'abbé Lescop, premier vicaire, lut la Bulle de canonisation; et le soir, M. l'abbé Bara, vicaire de Pleumeur-Gauthier, prononça le panégyrique de la sainte. On sait assez quels services l'ordre des Ursulines a rendus et rend encore aujourd'hui à la France pour l'éducation.

—Nous apprenons la mort d'un homme instruit et estimable, dont nous annoncions dernièrement un ouvrage : c'est le professeur Ruffini, de Modène. On sait qu'il avoit publié une Réfutation de l'*Essai sur les probabilités* de M. de La Place (numéro 791), et il se proposoit d'y joindre un appendice sur une dernière édition de l'*Essai*, où il avoit remarqué de nouvelles erreurs. Son intention étoit aussi de signaler les impiétés et les turpitudes d'un autre ouvrage honteux à beaucoup d'égards pour la France et pour notre siècle, le *Dictionnaire des Sciences médicales*. M. Ruffini aimoit notre littérature; mais il aimoit encore plus la religion. On nous marque qu'il lisoit avec intérêt notre journal, et il prenoit beaucoup de part aux Mémoires qui ont commencé récemment à paroître à Modène. Géomètre, métaphysicien, médecin habile, il emporte les regrets des gens de bien. M. Paul

Ruffini est mort le 10 mai dernier, à la même heure que l'abbé Sicard. Il n'étoit âgé que de cinquante-sept ans. Sa maladie lui a donné occasion de montrer les sentimens de religion et de foi qui l'animoient. L'archiduc régnant de Modène a permis qu'il fût enterré dans l'église Sainte-Marie-Pompose, à côté de Sigorius et de Muratori. Ses obsèques ont eu lieu avec un grand concours. Le 17, l'Université de Modène a fait célébrer un service pour lui dans l'église Saint-Charles. Le savant bibliothécaire, M. Joseph Baraldi, prononça l'oraison funèbre de son ami. On nous fait espérer que nous recevrons prochainement cette pièce. Tous les professeurs assistoient à ce service, ainsi que le marquis Louis Ransoni, conseiller d'Etat, chambellan du prince, et ministre d'économie et d'instruction publique. Cet homme d'Etat est lui-même un savant distingué.

— Il paroît à Wurtzbourg, depuis le 1er. avril, un journal qui a pour titre : *L'Ami de la Religion pour les Catholiques.* Le rédacteur est M. Brukert, directeur au séminaire de cette ville. Son *Prospectus* et ses premiers numéros s'annoncent sous d'heureux auspices. Le journal paroît tous les samedis, et se compose d'une grande feuille d'impression. Le but est le même que celui des autres feuilles catholiques d'Allemagne, telles que le *Catholique*, qui s'imprime aujourd'hui à Strasbourg, depuis que, pour l'honneur de la tolérance protestante, le ministère de Hesse-Darmstadt a défendu qu'on l'imprimât à Mayence; telles encore que le *Journal littéraire* du baron de Mastiaux, à Landshut; le *Journal théologique* de M. Frint, à Vienne; celui de M. Freundaller, aussi dans les Etats autrichiens; et les *Branches d'olivier*, par MM. de Penkler, conseiller aulique; Passy, Werner, Silber, Kiaw, etc. Cependant *l'Ami de la Religion*, de Wurtzbourg, s'occupe plus de nouvelles ecclésiastiques; ce qui lui donne peut-être un nouveau degré d'intérêt. Il combat avec ardeur les feuilles libérales allemandes, qui, ne se soutenant que par des mensonges, perdent peu à peu de leur crédit. La *Gazette du Necker* est la seule qui conserve quelque vogue dans les cafés, et elle la doit à ses bouffonneries, à ses sarcasmes et à ses contes faits à plaisir. D'autres feuilles protestantes ont disparu faute d'abonnés. La *Gazette générale littéraire*, de Munich, rédigée par le docteur protestant Muller, vient de rendre le dernier soupir, après avoir végété pendant deux ans.

L'auteur a lui-même annoncé sa fin prochaine en des termes lamentables, et qui auroient touché les ames les plus dures. Il proteste de la pureté de ses intentions, et il semble étonné qu'on ne lui ait pas rendu justice. Cela est vraiment fâcheux ; car M. Muller, ardent ennemi des catholiques, ne cessoit de crier contre *les superstitions des papistes, l'ambition des prêtres, l'astuce de la cour de Rome, l'ignorance des calotins* : c'étoit le ton noble et décent du journaliste. Joignez à cela des excursions sur la politique françoise, des éloges admirables de nos orateurs du côté gauche, des plaisanteries sur le *verbiage* des députés du côté droit, et des plaintes sur les sombres ténèbres qui se répandent aujourd'hui visiblement sur toute la France, grâce à l'influence croissante des évêques, des missionnaires et des Jésuites, qui envahissent tout, comme chacun sait. Nous sommes touchés de l'intérêt que M. Muller veut bien prendre à notre malheureuse position, et, en revanche, nous compatissons de tout notre cœur à sa mésaventure.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a envoyé 1000 fr., et Mgr. le duc d'Angoulême 2000 fr., à M. le préfet de la Moselle, pour être distribués aux malheureux qui ont perdu leurs récoltes par l'effet de la grêle.

— Sur la recommandation de MM. les députés de l'Ain, S. A. R. MONSIEUR vient d'accorder un secours de 500 fr. à la commune de Lancrans, dont le territoire a été ravagé par les orages des mois de mai et de juin.

— M. de Lapeyrière, receveur-général de la Seine, est nommé colonel de la 1re. légion de la garde nationale ; et MM. de Sambucy et Miat-Dufourneaux, lieutenans-colonels de la 3e. et de la 10e. légions.

— Le 24, la cour royale de Paris a mis en accusation, et renvoyé devant la cour d'assises de la Seine, pour y être jugés, douze individus comme ayant pris part au complot de La Rochelle, et quatorze comme ayant eu connoissance dudit complot, et n'en ayant pas fait la révélation.

— Le tribunal de police correctionnelle a cité, pour le 30 de ce mois, les auteurs du *Miroir*, comme prévenus d'avoir laissé la politique s'insinuer dans la littérature.

— Les mauvais plaisans s'égaient beaucoup sur la nomination de M. Aignan en remplacement de M. l'abbé Sicard, dans la commission chargée du Dictionnaire de l'Académie ; ils disent que ses con-

frères ont été bien aises de trouver cette occasion pour lui faire apprendre sa langue. Combien le monde est méchant !

— Le *Constitutionnel* contient une longue épître que lui a adressée le sieur Lecomte, ex-avoué à Joigny. Il porte un raisonnement des plus forts contre le discours du garde des sceaux. Les faits avancés par S. Exc. sont, dit-il, *totalement controuvés*. Il peut d'autant mieux l'assurer que *toute communication de l'arrêt de la chambre d'accusation lui a été refusée*. Quelle logique pressante ! que de regrets la destitution d'un procureur si subtil ne doit-elle pas laisser à ses cliens !

— D'après une ordonnance du Roi, le collége départemental de la Charente est convoqué pour le 10 août prochain, et le collége du 2e. arrondissement électoral de l'Allier, pour le 5 du même mois. Le premier se réunira à Angoulême, et nommera un député, en remplacement de M. Dubreuil-Hélion de La Guerroisière, décédé; le second, à Saint-Pourçain, pour nommer aussi un député, en remplacement de M. Deschamps de La Varenne, également décédé. M. Hutteau d'Origny est nommé président du collége électoral de l'Allier, et M. Descordes, ancien député, président du collége départemental de la Charente.

— Le 17, une tentative d'incendie a eu lieu à Colmar, dans une maison voisine de la caserne de gendarmerie, où sont renfermés six des prévenus de la conspiration de Béfort, et le lieutenant-colonel Caron. On s'en est aperçu assez tôt pour éteindre à temps le feu.

— En Espagne, le corps des carabiniers royaux a pris la route de Tolède. Plusieurs détachemens de la garde sont arrivés à Siguenza. Les quatre cents gardes qui s'étoient retirés à l'Escurial paroissent vouloir se diriger sur la Navarre. Les officiers supérieurs qui avoient été nommés pour présider le conseil de guerre chargé de juger les gardes s'y sont refusés sous différens prétextes. Des personnages distingués ont été exilés. Une pétition, signée par cinq cent quarante-trois patriotes, et appuyée par la municipalité, demande que tous les individus composant la maison du roi et des princes soient exilés de Madrid, et remplacés par d'autres. Cette demande a jeté dans la consternation le roi et toute sa famille.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 23 juillet, la chambre a commencé la discussion sur les douanes. MM. les comtes de Ségur, de Polignac, le duc de Fitz-James et le baron Portal, ont prononcé des discours.

Le 24, la chambre a continué la discussion du projet de loi. MM. le marquis de Marbois, les comtes Chaptal et Cornet, M. le ministre des finances et M. le directeur-général des douanes ont été entendus.

Le 25, la chambre a adopté la loi sur les douanes, après avoir

entendu MM. le marquis de Lally, le baron Pasquier, le comte de Ségur, le duc de Fitz-James, et M. le ministre des finances.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 23 juillet, on reprend la discussion sur le budget du ministère de la justice. La chambre, sur les conclusions de M. Cornet-d'Incourt, rejette l'amendement de M. Sébastiani. Le chapitre v, relatif à un fonds supplémentaire de pensions, est rejeté. Plusieurs orateurs ont parlé sur cet article. M. le garde des sceaux a relevé des faits faux avancés par M. de Girardin. Les chapitres vi et vii sont adoptés. M. Lafayette demande une forte réduction sur le chap. viii, relatif aux frais de justice en matières criminelle, correctionnelle et de police. Il croit voir revenir tout l'ancien régime, contre lequel il se fâche, et parle des sieurs Lecomte, Barbier du Fay et Caron. Son discours excite de violens murmures à droite. M. de Castelbajac répond à M. de Lafayette que les doctrines qu'il vient d'émettre ont amené les catastrophes de la révolution. Il termine en faisant l'éloge du ministère, qui jouit de la confiance de la majorité. M. Foy dit que la Charte est la confirmation de la révolution de 1789. L'amendement de M. de Lafayette est rejeté. M. Manuel appuie le discours de M. de Lafayette, et reproche au ministère public de la foiblesse dans la cause de M. Bergasse.

M. Dudon fait l'éloge du régime impérial sous le rapport de la vigueur avec laquelle le chef fit rétrograder la révolution, et comprima les révolutionnaires. La Charte, loin d'avoir consacré la révolution, l'a flétrie d'une amnistie par l'article 11. Il montre combien sont calomnieuses les plaintes portées contre le ministère public. Les chap. viii et ix sont adoptés. M. de Girardin a parlé sur ce dernier. On passe au budget des affaires étrangères. M. Labbey de Pompières demande des réductions. M. de Puymaurin dit qu'il faut allouer ces dépenses pour combattre, sur toute la surface de l'Europe, l'influence de ce comité directeur qui a ébranlé les trônes de Naples et d'Espagne. M. Bignon se plaint du peu d'importance qu'ont nos ambassadeurs. Il est tout joyeux du triomphe des révolutionnaires à Madrid. Il réclame des pensions pour les diplomates congédiés. M. Duhamel démontre la nécessité du cordon sanitaire. MM. Daunou et Bogne de Faye demandent une réduction.

Le 24, M. de Bonald prononce un discours qui excite un vif intérêt. Il combat M. Bignon. La France, dit-il, n'a perdu de son influence que ce que les folies de la révolution et de Buonaparte lui en ont ôté par les changemens qui se sont faits en Europe; l'Espagne ne peut être alarmée de la présence du cordon sanitaire; la dignité et la justice demandent que les cortès s'expliquent sur les Amériques espagnoles avant que la France reconnoisse leur indépendance; les troubles de l'Espagne s'opèrent par la force même des choses, et non par l'intervention de notre gouvernement; le pavillon blanc a été secourable aux Grecs, et a cherché partout

le malheur. Ce discours, plein de nobles pensées et de généreux sentimens, a excité des murmures approbateurs. M. Foy s'élève contre le ministère au sujet des affaires de l'Espagne et de la Grèce.

M. de Montmorency réfute, dans un discours souvent applaudi, les opinions émises par l'opposition. La liberté illimitée de la presse chez nos voisins ne permet pas d'empêcher la publication de certains écrits; les rapports de notre commerce avec les Etats de l'Europe sont des rapports de communication réciproque sans traités; la guerre contre la Turquie, bien loin de mettre fin au massacre des Grecs, auroit fait verser des flots de sang; la sainte alliance n'attire les attaques ou les offenses que de ceux qui ne veulent pas, quoique le monde s'en soit toujours bien trouvé, que les affaires de la terre soient rattachées à une influence morale et religieuse; la présence du cordon sanitaire est nécessaire pour préserver notre territoire, et de toute contagion, et de toute insulte: si de nouvelles circonstances amènent de nouveaux devoirs imposés à un ami fidèle, le ministère saura les remplir. Nous ferons tous les efforts légitimes pour qu'il ne soit porté aucune atteinte à cette grande propriété solidaire des monarchies, la majesté et l'inviolabilité des rois dans tous les temps (Bravo à droite); le traité avec les Etats-Unis a été conclu le 24 juin. Ce discours est suivi de témoignages presqu'unanimes de la plus vive satisfaction.

M. Kératry propose une diminution. M. de Vaublanc parle de l'Espagne. Nous voulons, dit-il, qu'elle soit libre sous un roi libre. La rébellion est partie de cette classe de sujets qui ont trahi le serment de fidélité à leur roi en 1820. Deux cents personnes exercent sur ce malheureux pays un despotisme affreux. M. Manuel dit que la révolution françoise est venue pour *rafraîchir*. (On rit.) La révolution, selon lui, a amélioré nos mœurs. M. Lainé retrace avec éloquence nos relations politiques avec la Grèce et l'Espagne. Il termine par un éloge de M. le duc de Richelieu. Tout le budget du ministère des affaires étrangères est adopté.

Le 25, l'ordre du jour est la discussion sur le budjet de l'intérieur. M. Beauséjour, la nation françoise est partagée en deux classes, *les mangeurs* et *les mangés*; (rire inextinguible.) L'orateur propose *de couper les vivres au ministère.* Il s'élève contre le clergé, l'instruction publique, les catéchismes, les couvens et les dépenses pour les églises. Il a été rappelé à l'ordre pour une phrase que nous n'osons pas qualifier, et où l'orateur sembloit méconnoître la Providence. M. de Bourienne démontre que depuis trois années des économies énormes ont été faites dans toutes les parties de l'administration. M. Méchin succède à la tribune à M. de Bourienne. M. le ministre de l'intérieur combat le discours du membre de l'opposition, et fait voir que les dépenses de son ministère s'élèvent à 90,000 fr. de moins que l'année dernière. M. de Girardin se plaint de la police. Après quelques explications de M. Cornet-d'Incourt le chapitre 1er. est adopté.

M. Benjamin Constant demande une réduction sur les dépenses du codron sanitaire. Il parle de guerre avec l'Espagne, de passage de

troupes en France. Son discours excite les plus violens murmures. M. de Castelbajac combat le préopinant. MM. Méchin et Delaborde sont entendus sur le même chapitre II qui est adopté. MM. Siryes de Marinhac, de Girardin, Castelbajac et Bujault, parlent sur le chapitre III qui est adopté.

M. de Larborde demande une réduction sur le chapitre IV, relatif aux colléges royaux et aux établissemens généraux d'instruction publique; il voudroit qu'on encourageât l'enseignement mutuel, et se plaint du clergé. M. de Girardin succède à l'orateur, et est rappelé à l'ordre. M. de Corbières dit qu'un mode d'enseignement ne peut s'établir que lorsqu'il est essentiellement lié avec tout ce qui tient aux opinions, aux pratiques, aux sentimens religieux (bravo à droite) : l'instruction est bonne sans doute; mais la religion est meilleure encore. Vous dites que les curés et les évêques réprouvent cette méthode; c'est la décréditer vous-même. Le ministre fait l'éloge de la méthode si estimable et si utile des Frères des Ecoles chrétiennes. La chambre, après avoir entendu M. Royer-Collard, adopte le chapitre de l'instruction publique.

Instructions sur la Religion, ou *Explication du Catéchisme du diocèse de Paris* (1).

L'explication du Catéchisme de Paris, par Collot, jouit d'une réputation méritée; mais elle est peut-être un peu étendue. Un ecclésiastique estimable, attaché depuis longtemps aux fonctions du ministère, M. P., aujourd'hui curé de S. V., en a fait un abrégé, où il a cherché à bien expliquer les réponses du Catéchisme, sans cependant se livrer à des développemens qui ne sont pas absolument nécessaires. Cet abrégé paroît rédigé d'une manière exacte et claire; chaque article est terminé par un trait relatif au sujet, et qui est tiré de l'Ecriture sainte ou de l'Histoire ecclésiastique. Le tout est rédigé dans la forme ordinaire du Catéchisme, c'est-à-dire, par demandes et par réponses. L'autorité ecclésiastique du diocèse a jugé cet écrit utile, et en a recommandé la lecture et l'emploi, tant dans les familles que dans les maisons d'éducation. Faire connoître cette approbation, c'est sans doute la meilleure recommandation en faveur du livre. A la fin se trouvent quelques prières plus usuelles.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. et 2 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Théod. Leclerc; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Œuvres complètes de saint François de Sales, publiées d'après les éditions les plus correctes. Tomes VIII et IX (1).

Cette livraison, qui est la 4ᵉ. de l'ouvrage, renferme les Lettres du saint jusqu'à la 375ᵉ. Rien ne fait mieux connoître saint François de Sales que cette correspondance, et ces épanchemens d'une ame si fervente et si sensible. On l'y voit perpétuellement occupé de la gloire de Dieu, du bien de l'Eglise, et de l'intérêt du prochain. Pendant sa mission du Chablais, il rendoit compte à son ami, le président Favre, de ses travaux pour la conversion des protestans. Il réussit par sa constance à triompher de leur attachement à l'erreur; sollicité par son père de renoncer à cette entreprise, il y persévéra au contraire, et vit enfin revenir à la foi les peuples égarés. Dans une Lettre de 1602, il estimoit le nombre des conversions dans ce pays à quatorze ou quinze mille; et ailleurs il dit qu'on auroit peine à trouver cent calvinistes là où autrefois on auroit difficilement trouvé cent catholiques.

Le saint ne montra pas moins de zèle pour la conversion des protestans du bailliage de Gex, qui étoit de son diocèse, et qui fut cédé à la France en 1601. On trouve à ce sujet des Lettres de Henri IV à l'évêque, et de celui-ci au Roi. Henri lui écrivit, le 17 octobre 1602, d'envoyer sur les lieux des ecclésiastiques, et François adressa successivement au prince trois Lettres relatives aux intérêts de la religion catholique en ce pays.

(1) Prix, pour les souscripteurs, 7 fr. le vol. A Paris, chez Blaise aîné, rue Férou; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Il se conduisit de manière à mériter l'estime du Roi, qui lui offrit une pension, et le saint l'accepta de la manière la plus délicate, en déclarant qu'il la laissoit entre les mains du trésor, pour la prendre quand il en auroit besoin. En 1603, il obtint la main-levée des revenus que les ministres protestans du pays de Gex tiroient sur les biens ecclésiastiques, et il convertit quelques gentilshommes et autres de ce parti. Sa correspondance parle de plusieurs mesures qu'il prit pour l'avantage spirituel du pays de Gex. En 1612, il écrit plusieurs fois à Marie de Médicis en faveur des catholiques de ce canton.

Le saint avoit des relations étroites avec la France, et il parle toujours d'elle avec intérêt. Dans un temps où il étoit question de l'attirer en France, il marque à son ami Deshayes : *Où que je sois appelé pour le service de la gloire divine, je ne contredirai nullement d'y aller; mais surtout en France, à l'air de laquelle ayant été nourri et instruit, je ne puis dissimuler que je n'aie une spéciale inclination, et encore plus la voyant sous un Roi que je dois honorer et estimer si hautement, et qui m'oblige si extremement comme il fait.* Le voyage qu'il avoit fait à Paris, en 1602, l'avoit mis en relation avec un grand nombre de personnes. Il prêcha à la cour, et dans plusieurs églises de la capitale; il assista aux assemblées de piété, et il raconte luimême, dans une de ses Lettres, qu'il fit partie d'une réunion d'ecclésiastiques pour aviser aux moyens d'introduire les Carmélites en France. Un grand nombre de ses Lettres sont adressées en France, à Henri IV, à Marie de Médicis, au cardinal de Joyeuse, à l'archevêque de Vienne, de Villars; à l'archevêque de Lyon, depuis cardinal de Marquemont; à l'évêque de Montpellier, de Fenouillet; aux présidens Frémiot, Bretaigne, de Crépy; au conseiller Milletet, à son ami Deshayes, gouverneur de Montargis, et attaché au

service de Henri IV ; aux présidentes Brulart et de Herce, femmes recommandables en ce temps par leur piété et par leur zèle pour les bonnes œuvres ; à Mme. de Villers, etc.

En 1604, le saint évêque prêcha le carême à Dijon ; ce fut là qu'il vit pour la première fois Mme. de Chantal, à laquelle une assez grande partie des Lettres de cette correspondance sont adressées. Il se loue beaucoup de l'accueil qu'il reçut à Dijon, où il avoit pour son diocèse plusieurs affaires au parlement ; il les termina toutes avec succès. *Je ne rencontrai jamais*, dit-il, *un si bon et gracieux peuple, ni si doux à recevoir les saintes impressions*. Il y avoit eu dans cette ville un assez grand nombre de conversions. *J'y ai reconnu*, ajoute-t-il, *plusieurs centaines de personnes laïques et séculières qui font une vie fort parfaite, et, parmi les tracas des affaires du monde, font tous les jours leur méditation et saints exercices de l'oraison mentale*. Le succès qu'il avoit eu à Dijon, et sa réputation de piété, faisoient désirer à plusieurs villes de l'entendre dans la chaire. Les magistrats de Salins le supplièrent par lettres, en 1609, de prêcher le carême dans leur ville, l'année suivante ; en 1610, on lui écrit de Paris pour lui demander de remplir la station du carême à Saint-Gervais ; les comtes de Lyon lui font une semblable prière, en 1612 ; ils désiroient qu'il leur donnât successivement un avent et un carême. La même année, pareille requête pour la paroisse Saint-Benoît, à Paris ; le saint comptoit même pouvoir s'y rendre, comme on le voit par la Lettre 271e. de cette édition. En 1614, il fut demandé pour le même sujet à Toulouse.

Un obstacle invincible empêcha le saint de répondre à ces invitations. Le duc de Savoie ne voulut point lui permettre de sortir de ses Etats ; on avoit inspiré à ce prince quelque ombrage contre François de Sales, à cause d'un voyage de celui-ci dans le pays

de Gex, et de son passage par Genève. Peut-être le duc étoit-il aussi instruit et jaloux des démarches qu'on avoit faites, à plusieurs reprises, pour attirer le vertueux évêque en France. En 1608, Deshayes écrivit au prélat pour l'engager, au nom du Roi, à venir s'établir dans ce royaume ; voyez les Lettres 146 et 147 de cette édition. Deshayes renouvela ses tentatives en 1615, et le saint allégua dans cette occasion son âge ; cependant il est remarquable qu'il ne fit point de refus formel, et même la première fois il ne paroît point être éloigné de céder. Il est assez clair qu'il étoit attaché à la France : *O! Dieu bénisse la France de sa grande bénédiction*, dit-il dans une Lettre du 22 août 1614, *et y fasse renaître la piété qui régnoit du temps de saint Louis*. Il pensoit souvent aux ames pieuses qu'il avoit connues à Paris, et fait mention, entr'autres, de la princesse d'Estouteville, et de la marquise de Magnelais (1), toutes deux vouées aux bonnes œuvres. Il étoit fort désiré à Paris, et souhaitoit lui-même d'y faire un voyage. Il avoit beaucoup d'estime et d'amitié pour M. de Marquemont, archevêque de Lyon, et il obtint du duc de Savoie d'aller faire une visite à ce prélat, en 1615.

Nous avons cru devoir marquer avec quelque soin tous les rapports que saint François de Salles eut avec notre patrie. Il nous semble que ces rapports doivent être précieux pour nous, et que nous pouvons revendiquer quelque chose de la gloire que le saint évêque de Genève a répandue sur son nom et sur son diocèse. Pour terminer tout ce que nous avions à dire sur ce sujet, nous remarquerons que le saint fit un dernier

---

(1) Dans toutes les éditions, ces noms sont un peu altérés, t. IX, page 161; on a écrit Mlle. *de Touteville*, et la marquise de *Menclaye;* c'est sans doute une faute d'impression. *Voyez* sur ces deux dames les *Vies des Dames françoises dans le* 17e. *siècle;* Lyon, 1817, in-12.

voyage à Paris, en 1619, et qu'il mourut à Lyon, en 1622.

Plusieurs des Lettres contenues dans ces deux volumes pourroient passer pour de petits traités de piété. Il y en a, par exemple, une à l'archevêque de Bourges, Frémiot, sur la méthode pour bien prêcher; une autre, à la communauté des Filles-Dieu de Paris, sur certaines pratiques introduites dans leur maison; d'autres, sur des matières de direction, à Rose Bourgeois, abbesse du Puits-d'Orbe; à Mme. de Chantal, à des femmes mariées, à des religieuses, etc.; partout on y reconnoît la sagesse, la douceur, la charité, la discrétion, et la tendre et solide piété qui caractérisoient le saint évêque. Il y a dans son langage quelque chose d'affectueux et de naturel, qui charme et qui rend croyable tout ce que l'on dit de son talent pour gagner les cœurs. Je suis persuadé que ces Lettres donneroient aussi des documens intéressans sur des faits de ce temps-là.

L'éditeur a fait quelques améliorations à l'édition des Lettres du saint que lui-même avoit donnée en 1817, 3 vol. in-8°. : de nouvelles recherches lui ont procuré quelques Lettres inédites, ou les dates de plusieurs autres lettres qui n'avoient pu jusqu'ici être classées dans l'ordre chronologique. Ainsi la Lettre 202e. de l'édition de 1817 se trouve la 213e. de l'édition nouvelle. Les deux volumes qui paroissent contiennent 375 Lettres, qui vont jusqu'en l'an 1617. Le reste des Lettres paroîtra dans les deux volumes suivans, qui sont sur le point de voir le jour.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On a vu avec peine qu'il n'y ait point eu de consistoire à Rome aux approches de la saint Pierre, comme c'est assez l'usage. Cependant la santé du saint Père ne paroît avoir

en ce moment rien d'alarmant, mais l'état de ses jambes ne lui permet pas de sortir. Les informations pour les prélats nommés à Nantes, à Amiens et à Limoges, étoient arrivées à Rome depuis près de deux mois, et on s'attend qu'ils seront préconisés dans le premier consistoire. Les provisions pour M. l'évêque de Dijon, sur lesquelles on avoit élevé quelques difficultés, sont arrivées de Rome la semaine dernière; on espère qu'elles n'exciteront cette fois aucune réclamation, et que M. de Boisville pourra entrer en retraite à la fin de la semaine et se disposer à son sacre.

— Mgr. l'évêque d'Hermopolis, grand-maître de l'Université, a adressé aux archevêques et évêques une lettre ainsi conçue :

« Monseigneur, depuis que S. M. m'a fait l'insigne honneur de m'élever au poste redoutable de grand-maître de l'Université, j'ai été vivement frappé de deux pensées : la première, que l'éducation est une chose plus morale et religieuse que littéraire et scientifique; la seconde, que, pour faire fleurir la piété et les bonnes mœurs dans les établissemens d'éducation publique, il faut que le zèle et les efforts continuels des principaux fonctionnaires de l'Université trouvent un appui dans l'existence du clergé, et surtout de ces premiers pasteurs qui gouvernent avec autant de sagesse que de dévoûment les diverses portions de l'église de France.

» Sans doute il importe d'ouvrir devant la jeunesse la carrière des connoissances humaines, et de donner à son esprit un essor généreux, pour la rendre capable d'exercer avec honneur les diverses professions qui partagent la société. Mais il importe davantage encore de la prémunir par des habitudes vertueuses contre l'abus des lumières et des talens, et donner à sa probité la meilleure de toutes les garanties. Et c'est ici que se fait sentir le besoin de cette religion si puissante sur le cœur de l'homme, dont vous êtes, Monseigneur, établi par Dieu même le dépositaire et le gardien. Ma sollicitude, il est vrai, embrasse la France entière. Je dois veiller à ce que partout la jeunesse soit nourrie dans toutes les bonnes doctrines, élevée dans l'amour de la religion, des devoirs qu'elle impose, des pratiques qu'elle consacre; mais, j'aime à le publier, Monseigneur, encore que je sois honoré comme vous du caractère épiscopal, je n'ai ni vos droits, ni votre juridiction. Mon premier devoir est de respecter votre autorité spirituelle dans toute l'étendue de votre diocèse, pour la faire mieux respecter de ceux qui pourront se trouver sous ma dépendance. Mon désir le plus sincère est de voir régner toujours l'accord le plus parfait entre le sacerdoce et l'Université, et de resserrer de plus en plus les liens qui doivent unir au clergé dépositaire des doctrines divines le corps chargé de l'enseignement des sciences humaines.

» C'est à vous, Monseigneur, qu'il appartient par votre sollicitude pastorale, par des visites paternelles, par des avis salutaires donnés

aux aumôniers de nos établissemens, par la condescendance que vous aurez de nous céder quelquefois des ecclésiastiques capables de les diriger; c'est à vous qu'il appartient puissamment de pénétrer de sentimens religieux le cœur de l'enfance et de la jeunesse, cette portion si précieuse de votre troupeau.

» Je me réjouis de l'heureuse influence que vous donnent votre dignité et votre zèle, tant sur ces maisons principales où les enfans des classes plus riches et plus relevées reçoivent une éducation digne du rang qu'ils doivent occuper un jour, que sur ces écoles modestes où l'enfant de l'artisan et du pauvre trouve aussi l'instruction dont il a besoin. Ainsi, par l'accord et par les soins de l'épiscopat et de l'Université, l'éducation publique formera un plus grand nombre de sujets instruits et vertueux, bienfait immense pour la religion comme pour la société.

» Agréez, Monseigneur, l'assurance de mes sentimens les plus respectueux.....

» † Denis, *évêque d'Hermopolis* ».

On dit que les prélats du royaume ont fait à cette lettre les réponses les plus flatteuses, et ont témoigné le plus grand empressement à concourir aux vues sages et religieuses du nouveau grand-maître. Le corps épiscopal ne pouvoit, en effet, que se réjouir de voir cette place importante confiée à un évêque, et à un évêque si distingué. Tous les amis de la religion et des mœurs partagent cette joie: nous apprenons même que la faculté de théologie protestante de Montauban a écrit à M. l'évêque d'Hermopolis pour le féliciter de sa nomination, et on dit que la lettre est conçue dans des termes qui font honneur à la modération des professeurs protestans, et qui prouvent leur estime et leur respect pour le prélat illustre auquel ils écrivoient. Il paroît certain que M. le grand-maître a délégué un membre du conseil de l'instruction publique pour la plupart des objets relatifs aux églises protestantes, dont S. Exc. a cru peut-être qu'il ne lui convenoit pas de s'occuper directement.

— Le même prélat, qui se livre avec ardeur aux fonctions de sa place de grand-maître de l'Université, est allé, la semaine dernière, à Beauvais, a visité plusieurs maisons d'éducation, et a donné la confirmation et la tonsure dans le petit séminaire qui est réuni au collége de la ville. M. l'abbé Clausel de Coussergues, grand-vicaire d'Amiens, à la résidence de Beauvais, l'a complimenté à son entrée dans la chapelle de l'établissement. En parlant des travaux et des services de M. l'évêque d'Hermopolis, il a rap-

pelé que c'étoit à ce prélat que l'on avoit dû, dans le temps, la réunion du petit séminaire et du collége; il a exprimé la joie des élèves de voir au milieu d'eux un orateur si distingué, un évêque si célèbre par ses talens, sa sagesse et ses vertus, et il s'est félicité de ce que M. Frayssinous commençoit par la ville de Beauvais les fonctions de visite et d'inspection comme grand-maître. Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici le compliment de M. le grand-vicaire. Mgr. a lui-même prononcé, en cette occasion, un discours plein de cette expression vive et naturelle qui lui est propre. Les autorités et un grand nombre de fidèles ont recueilli les paroles du prélat avec un sentiment profond d'admiration.

—Une guérison subite, arrivée récemment à Saint-Brieux, y a eu le plus grand éclat. Une fille de trente-quatre ans, nommée Yvonne Le Coq, étoit affligée, depuis plusieurs années, d'une paralysie générale qui la privoit de l'usage de ses membres et la faisoit beaucoup souffrir. Depuis trois ans elle ne sortoit plus de son lit, et l'on ne pouvoit la toucher sans lui causer de vives douleurs. On écrivit pour elle au prince de Hohenlohe, qui, dans une lettre du 11 juin, assigna le 19 juillet pour le jour où il célébreroit la messe à son intention, l'engageant à se joindre aux prières qu'il feroit pour elle. En conséquence, le 19 juillet, jour de la fête de saint Vincent de Paul, Yvonne Le Coq fut descendue de sa chambre dans une couverture, placée dans une chaise à porteur, et conduite à l'oratoire des Sœurs de la charité. Elle entendit la messe, célébrée par M. l'abbé Jeffredo, chanoine de Saint-Brieux et directeur des Sœurs. Elle éprouva d'abord des douleurs et comme des craquemens dans le corps: les douleurs cessèrent ensuite; mais ce ne fut qu'à la seconde messe, célébrée par M. l'abbé de Lesquen, chanoine de Saint-Brieux, que le corps recouvra ses mouvemens. La fille Le Coq se leva seule pour aller à la communion, se releva ensuite, et retourna seule à sa place. Depuis, elle sort et se promène, comme en pleine santé. On nous avoit déjà communiqué une lettre de Saint-Brieux, en date du 20 juillet, qui contenoit ces détails; mais nous recevons à l'instant le procès-verbal d'une enquête faite à ce sujet par M. l'abbé Jeffredo. Cet ecclésiastique, délégué par M. Le Mée, vicaire-général, a interrogé, le 22 juillet, les Sœurs de la charité, la fille Le Coq, et les autres témoins de la guérison. Il ré-

sulte de leurs dépositions que l'état de la fille Le Coq étoit désespéré, que les médecins regardoient sa maladie comme incurable, et que les scarifications et autres remèdes n'avoient eu aucun succès. Il paroît de plus que cette fille étoit pleine de piété et de confiance en Dieu. Les Sœurs, et environ vingt personnes de tout âge, ont été témoins de la guérison. Le procès-verbal, qui paroît détaillé et rédigé avec toutes les précautions nécessaires, est signé Lesquen, Jeffredo, Brière, Yvonne Le Coq, et par six autres personnes. La copie est de plus certifiée par M. Le Mée, vicaire-général.

— Il est arrivé récemment des lettres de la terre sainte à M. l'abbé Desmazure, missionnaire, chargé en France de recevoir les dons pour les établissemens religieux de ce pays. Ces lettres, qu'il a bien voulu nous communiquer, portent que la situation des chrétiens est toujours à peu près la même; la guerre des Grecs a cependant encore augmenté les embarras des catholiques, et la rupture entre le pacha de Damas et celui de saint Jean d'Acre fait que tout le pays est dans un état de désordre et d'anarchie qui ne laisse plus de sûreté aux voyageurs. Le père Emmanuel Bayon, vice-procureur-général de la terre sainte, et les autres religieux latins remercioient le missionnaire de ses soins pour eux, et faisoient des vœux pour la famille royale et pour la France; ils avoient célébré avec pompe la messe pour la conservation de Mgr. le duc de Bordeaux, et se flattoient que les réclamations de l'ambassadeur François à Constantinople leur feroient rendre les sanctuaires qu'on leur avoit enlevés. Leurs lettres étoient des 18 mars et 18 avril.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. On a publié un arrêt de la cour royale de Paris, précédé d'un très-long rapport fait par M. le procureur-général devant cette cour. Ce réquisitoire contient une foule de faits très-curieux, et qui ne laissent aucun doute sur la réalité d'une société secrète dite des *carbonari*, organisée à Paris et dans plusieurs villes de France, et dont le but est de détruire ou de changer le gouvernement actuel. La cour, après en avoir délibéré, les 19, 20, 23 et 24 juillet, ordonne la mise en accusation de douze individus, et les renvoie devant la cour d'assises du département de la Seine. Treize autres accusés de non-révélation sont renvoyés en état de mandat de dépôt devant la même cour d'assises, pour y être jugés conjointement avec les prévenus du crime de complot

Enfin, douze individus contre lesquels il n'y a pas de charges suffisantes sont mis en liberté. D'après le rapport, les réunions des *carbonari* portent le nom de *Ventes*. Ceux des accusés contre lesquels s'élèvent les plus fortes charges, sont Baradère, Massias et Pommier. Ce dernier portoit habituellement sous sa capote un poignard, et on en a trouvé treize dans la paillasse de son lit. Quel terrible frère!

— La cause relative à la brochure publiée sur les évènemens du 3 juin, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Lallemant, a été appelée au tribunal correctionnel, et continuée à huitaine.

— Le 26, on a visité la librairie du sieur Corréard pour y saisir une partie du *Recueil de Pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène.*

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à un mois de prison et 30 fr. d'amende Charles Beset, convaincu de cris séditieux et injures. Joseph Andru, qui avoit proféré des cris séditieux, a été condamné à quinze jours de prison.

— Le 22, la cour d'assises de Colmar a ouvert les débats sur l'affaire de la conspiration de Belfort. Les prévenus ont exposé qu'ils avoient assigné comme témoins quatorze personnes portées sur la liste des jurés. Ils ont demandé que la liste fût complétée par des citoyens de Colmar dont les noms seroient tirés d'une urne. Le ministère public s'est opposé à cette demande, qui n'étoit qu'un moyen insidieux de paralyser l'action de la justice. La cour a fait droit à ses conclusions: trois accusés ont déclaré qu'ils refusoient les avocats nommés d'office par le président. Le 23, la cour a refusé aux avocats nommés d'office d'être dispensés de défendre les prévenus. M. l'avocat général a exposé les faits de la cause dans un discours qui a produit la plus vive impression. On a ensuite procédé à l'audition des témoins; Oudin, sergent-major au 29e. régiment de ligne, dépose que l'accusé Tellier lui annonça, dans la soirée du 1er. janvier, qu'une insurrection générale devoit éclater à minuit dans toute la France. Il parla en même temps contre les Bourbons, dit qu'il existoit un gouvernement provisoire, à la tête duquel se trouvoit M. Lafayette, et montra une poignée d'or, qu'il dit tenir de ce gouvernement provisoire. Tellier ne nie presqu'aucun de ces faits; il fait lui-même, sur l'interpellation de M. le président, des aveux positifs de la réalité du complot. Il raconte les efforts inutiles qu'il fit pour se donner la mort au moment de son arrestation. Le 24, les accusés élèvent de nouveau des difficultés relatives aux avocats. Le capitaine Etienne dépose qu'il reconnoit l'accusé Guénaud pour être l'individu qu'on amena au corps-de-garde, et sur lequel on trouva des paquets de cartouches montant au nombre de quatorze. On lui demanda l'usage qu'il vouloit en faire, et finit par répondre que c'étoit un secret qu'il emporteroit au tombeau; mais que d'ailleurs tous les jeunes gens de France pensoient comme lui. Le 25, M. Toutain, lieutenant du Roi à Béfort, rend compte de ce qui lui arriva dans la nuit du 1er. janvier. On se rappelle le courage qu'il montra en arrêtant lui-même plusieurs officiers, et en poursuivant le lieutenant Peugnet, qui lui avoit tiré un coup de pistolet au cœur.

— Caron a été transféré, le 24 juillet, de la prison de Béfort dans celle de Colmar. Le 25, entre quatre et cinq heures du matin, le sieur Stotz, qui étoit venu pour témoigner à charge dans cette affaire, a été trouvé dans sa chambre, étranglé avec sa cravate. Cet évènement donne lieu à beaucoup d'interprétations diverses.

— Le moulin de la poudrière de Colmar a sauté, le 25, à six heures du matin. Plusieurs personnes ont été blessées. Le service est doublé; des patrouilles parcourent la ville, et l'ordre public n'est point troublé.

— Le 23, le conseil de guerre de Strasbourg a condamné les sieurs Peugniet et Walther, chacun à 16 fr. d'amende, et le sieur Trolé à trois mois d'emprisonnement, tous les trois solidairement aux frais; ils étoient accusés de faire partie d'une société secrète dite des *carbonari*.

— Quatre étudians en droit de la Faculté de Toulouse ont reçu l'ordre de se rendre dans leurs familles. L'un d'eux ayant refusé d'obéir a été arrêté, et mis à la disposition de la gendarmerie.

— M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Toulouse s'est rendu appelant du jugement qui condamne le sieur Charrié à trois jours de prison et 15 fr. d'amende.

— *Le Mercure marseillois*, déféré à la cour royale d'Aix, comme rédigé dans un esprit de nature à porter atteinte à la paix publique, à l'autorité du Roi, et à la stabilité des institutions constitutionnelles, a été condamné par cette cour à une suspension de vingt jours. C'est la première fois qu'on a appliqué l'article 3 de la loi du 17 mars dernier.

— M. le comte de Valori, maréchal-de-camp, et zélé serviteur de son Roi, est mort à Toul, le 17 juillet.

— M. le marquis de Prié, réfugié Piémontois, qui étoit depuis quelque temps à Bourges, a reçu l'ordre de se rendre à Nevers. Il est parti accompagné de deux gendarmes.

— On lit dans le journal du ministère anglois (*the Courier*) qu'il est faux que l'ambassadeur d'Angleterre ait déclaré que son gouvernement garantissoit la constitution des cortès. Ce bruit étoit une invention des libéraux.

— Le 17, la milice de Madrid a refusé d'obéir aux ordres de la municipalité. Elle ne veut mettre bas les armes que lorsqu'on aura fait périr les gardes. C'est en vain que le général Morillo s'est porté auprès d'elle pour la faire rentrer dans le devoir. Elle a signifié que, si la semaine se passoit sans que le peuple de Madrid eût été vengé, elle se vengeroit elle même; qu'enfin le général Morillo enfreignoit la constitution en cumulant trois emplois. Le même jour, on a décrété la levée de 25,000 hommes. La nécessité de cette levée est motivée sur les désordres de la Catalogne.

— Le Capitan Pacha, qui avoit couvert l'île de Chio de sang et de ruines, vient de finir d'une triste manière. Le jour du bairam, quatre petits bâtimens grecs ont détruit, par des fusées incendiaires, le bâtiment sur lequel il étoit monté, deux autres vaisseaux de ligne, une frégate et des bricks. Le Capitan Pacha, enlevé de son bord, est arrivé, à moitié brûlé, à terre, où une demi-heure après il a expiré au milieu de la douleur et de la rage.

— Le Portugal commence à être en proie à des commotions intestines. Le 16e. régiment, qui occupe le château de Lisbonne, a demandé son licenciement aux cris de *Vive le roi!*

— Un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis a été signé à Washington, le 24 janvier dernier. Cette convention règle les droits qui seront perçus respectivement par les deux nations, et termine les difficultés qui existoient depuis long-temps. M. Hyde de Neuville, et M. Quincy Adams, ont signé ce traité; le premier, pour le Roi de France, et le second, pour les Etats-Unis. M. Hyde de Neuville doit débarquer incessamment au Hâvre.

— Tous les journaux américains annoncent qu'Iturbide a été proclamé empereur du Mexique, le 18 mai. Cet homme, âgé de 32 ans, a montré des talens militaires, et il n'est pas ami des principes révolutionnaires. On croit que le même dénouement aura lieu au Pérou.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26 juillet, M. Benjamin Constant propose de rejeter le chapitre IV des dépensss relatives aux sciences, belles-lettres, etc. Le gouvernement se sert de ces fonds pour répandre des doctrines de servitude; le ministre de l'intérieur a donné aux ministres catholiques un empire despotique sur l'opinion. M. Rodet prononce, au milieu des plus vives interruptions, une partie d'un discours qui est une diatribe amère contre Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. M. Kergariou venge la mémoire outragée de ces rois. M. Basterrèche : Les amis de Pichegru et de Moreau, ou leur parti, peuvent leur élever des monumens; mais la France ne doit pas leur ériger des statues. M. Méchin demande une réduction. M. le ministre de l'intérieur explique le but du gouvernement dans l'acquisition des livres. Le chapitre est adopté sans réduction. On retranche du chapitre VI 13,800 fr.

Le chapitre VII porte, pour les dépenses du clergé catholique, la somme de 24 millions 300,000 fr. M. Teyssère propose un changement dans l'allocation des traitemens. M. de Marcellus démontre la marche qu'ont tenue les philosophes et les révolutionnaires en parlant d'abord contre le clergé cénobite, puis contre les évêques, et enfin en massacrant tous les prêtres; il seroit à désirer que les fonds

destinés au traitement des desservans et de la reconstruction des églises ne fussent pas si minimes; le gouvernement doit surtout écouter les vœux de la France en lui accordant des évêques aux diocèses, afin de donner aux campagnes des pasteurs; il est temps enfin de rendre à la religion son éclat et sa dignité; les missionnaires, contre lesquels on élève des cris si forts, sont toujours envoyés par les premiers pasteurs, dépositaires de l'autorité suprême : on dit que les moines vont nous replonger dans la barbarie, et ce sont les moines qui ont éclairé l'Europe; on veut faire craindre le retour de ces sociétés qu'on dit être ennemies des rois et des peuples. S'il en étoit ainsi, ceux qui ont brisé les sceptres des rois, et fait couler par torrent le sang des peuples, ne feroient pas entendre leur voix menaçante; nous ne cesserons de combattre la révolution et de défendre l'autorité divine et royale; nous ne craignons pas d'être qualifiés de *serviles;* nous sommes libres, puisque nous défendons la noble cause de la vertu. L'orateur termine en rappelant des paroles de Louis-XIV, de Henri IV, et par une peinture des crimes de la révolution. L'impression du discours est prononcée sans contradiction de la gauche. L'amendement de M. Teyssère, appuyé par M. Casimir Perrier, et combattu par M. Cornet-d'Incourt, est rejeté par la chambre, avec celui de M. Beauséjour qui proposoit une énorme réduction. M. Duhamel demande pour les anciens religieux profès les mêmes secours qu'on accorde aux anciennes religieuses. Sa proposition n'est pas appuyée. La chambre adopte le chapitre du clergé catholique, et passe au chapitre VIII des dépenses des cultes non catholiques, portées à 575,000 fr. M. Chabaud-Latour demande que les fonds soient portés à 700,000 fr. Il convient que depuis la restauration on a élevé plus de temples, et nommé plus de pasteurs que sous le précédent gouvernement. Son amendement, appuyé par M. Dubey, et combattu par M. Creuzé et M. de Corbières, est rejeté.

La chambre rejette les amendemens proposés sur le chapitre IX, relatif aux ponts et chaussées, qui est adopté. Elle adopte également les chapitres X et XI, sur différens travaux et constructions. M. Benjamin Constant a parlé sur le chapitre XII, relatif aux dépenses fixes des départemens : son amendement est rejeté, et le chapitre adopté.

Le 27, M. de Bourienne demande la rectification du mot d'*assassinat*, dont M. Basterrèche a flétri Pichegru. Il rappelle l'histoire de cette époque. Il existoit une conspiration en faveur des Bourbons; mais il n'étoit pas question d'assassinat. La chambre ordonne la rectification. La commission des pétitions propose l'ordre du jour sur la pétition du sieur Lefebvre. M. le garde des sceaux appuie la proposition. M. de Girardin demande le renvoi au ministre de la justice. L'ordre du jour est adopté. On discute le chapitre XV, portant 2 millions 900,000 fr. pour les dépenses secrètes de la police. M. Benjamin Constant propose une diminution de 2 millions; il ne devroit pas exister de police : il parle de nouveau d'une conspira-

tion dont les membres prendroient le titre de *conservateurs de la légitimité*. En descendant, il remet à M. le garde des sceaux un brevet de la prétendue association, et un poignard enveloppé d'un papier. (Rire presqu'universel. Une voix : *Comme c'est théâtral.*)

M. Dudon : Le gouvernement doit avoir des fonds pour découvrir les complots. Le sieur Barbier Dufay n'a pas éprouvé les traitemens dont on a parlé. Le côté droit ne demande la clôture qu'après que la discussion a été approfondie ; le côté gauche a demandé la clôture avant toute discussion. Par exemple, lors de l'exclusion de Grégoire. Le parti révolutionnaire est parvenu à faire détruire les écrits royalistes dans les ateliers de M. Le Normant. Il existe une société dont les brevets se colportent partout ; les affiliés connoissent par avance tout ce qui doit avoir lieu. (Une foule de voix : *C'est la société des gobe-mouches*. Rire général.) Il n'est pas impossible que le préopinant ne soit initié aux mystères de cette société. (Nouveau rire.)

M. de Laborde parle de Dufay : Enfin les cachots de la préfecture de police ne sont pas aussi infects, aussi malsains qu'ils l'étoient à l'époque où le général Canuel y a été enfermé. J'ai gémi, dit-il, des traitemens odieux dont ce général a été l'objet, quoique mes opinions soient très-différentes des siennes. M. Méchin propose un amendement, qui est rejeté. Le chapitre est adopté.

La commission propose une réduction sur le chapitre de l'instruction publique. M. de Girardin vote pour la réduction. Il regrette qu'on ait nommé un grand-maître, parce que l'on voyoit le mot *libéral* dans l'ordonnance royale qui supprima ce titre. M. Cuvier : Le traitement du nouveau grand-maître est le même que celui du président du conseil de l'instruction publique. L'orateur combat la réduction, qui est adoptée par la chambre, après avoir entendu M. Cornet-d'Incourt. On entame la discussion sur le budget de la guerre. M. Demarçay se déchaîne contre l'armée françoise, dans laquelle il ne voit que des espions et des bourreaux. Le président le rappelle à l'ordre, et la chambre lui retire la parole. Le chap. 1er. est adopté. M. Foy demande des réductions sur le chapitre II.

Les amendemens de MM. Foy et Villevesque sont rejetés. L'amendement de la commission, pour une réduction sur l'intendance militaire, est adopté. M. Josse Beauvoir a parlé contre. M. Lameth prétend que la dépense de la gendarmerie doit être diminuée de 2 millions ; il n'est pas convenable que la gendarmerie serve d'escorte aux processions ; les ministres veulent assurer le triomphe de l'aristocratie, etc. M. Duhamel croit, au contraire, que tous les amis de l'ordre doivent désirer qu'une surveillance aussi utile que celle de la gendarmerie soit maintenue. Plusieurs chapitres sont adoptés sans discussion. M. Foy parle sur le chapitre VI. Il est adopté. M. de Clermont-Tonnerre répond à M. Foy sur des objets relatifs au chapitre VII. M. de Béthisy donne des explications sur les réengagemens des militaires. On adopte un retranchement de la commission sur le chapitre IX. M. Benjamin Constant demande un nouveau code militaire. M. de Martignac répond qu'on s'occupe de ce travail. Le chapitre X est adopté.

Le 29, M. de Clermont-Tonnerre donne lecture du discours du ministre de la guerre, qui est retenu dans son lit par suite d'anciennes blessures reçues à la tête. On ne peut opérer aucune réduction sur l'intendance militaire; dès 1824, on donnera à l'armée une organisation conforme aux intérêts de la France; le budget actuel présente une économie de 1 million 982,000 fr.; le sieur Lafontaine n'a pas été puni pour son vote, mais pour la conduite scandaleuse qu'il a tenue, lors des élections, en troublant la tranquillité publique; l'armée n'est composée, ni d'espions, ni de bourreaux; mais elle saura défendre, contre la fureur des révolutionnaires, le trône de ses rois, et le salut de la patrie. (Bravos réitérés.) M. le ministre termine en combattant des objections présentées par M. Foy. Ce discours est suivi des plus vifs témoignages de satisfaction de tout le côté droit.

MM. Demarçay et Bogne de Faye demandent des explications sur le budget et des réductions. M. Thirat de Saint-Aignan fournit les explications. M. Foy : on ne devroit pas faire agir l'armée contre les ennemis du dedans; le sieur Lafontaine n'avoit pas tenu une conduite répréhensible; je demande 4 millions de réduction. M. Decaux combat les calculs du préopinant. M. Demarçay : La conduite des deux escadrons de cavalerie dans le département du Haut-Rhin étoit propre à ébranler la fidélité chancellante; la gendarmerie est trop nombreuse; les ministres devroient être gardés par les portiers, et non par des factionnaires. (On rit aux éclats.)

Nous n'avions donné que par extraits le discours de M. le ministre de l'intérieur lors de la discussion sur l'enseignement mutuel; nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en insérant ici, d'après le *Moniteur*, le texte entier de ce discours :

Messieurs, lorsque dans une session précédente, en parlant de l'enseignement mutuel, je vous disois que ce qui pouvoit le plus nuire à cette méthode, c'étoit d'être accueilli par l'esprit de parti, parce qu'il est de la nature de l'esprit de parti de tout corrompre, je ne croyois pas que ma prévoyance fût si promptement justifiée par des exemples donnés à cette tribune même. Je dois répondre au préopinant (M. de Girardin) que ce qu'il vient de dire est ce qu'il pourroit y avoir de plus propre à empêcher que la nouvelle méthode qu'il prétend protéger ne s'accréditât, si l'on s'obstinoit à lui continuer une protection aussi dangereuse. Jamais aucune méthode d'enseignement ne s'établira en France, si elle n'est essentiellement liée avec tout ce qui tient aux opinions, aux sentimens et aux pratiques religieuses. La première instruction dont le peuple ait besoin est celle qui lui apprend que ses devoirs viennent d'en haut, et qui lui enseigne les rapports qui lient l'homme à la Divinité.

Si maintenant vous nous dites que l'enseignement mutuel est poursuivi par le clergé, qu'en pourra conclure le peuple auquel vous

l'offrez? Ou il ne croira pas que les préventions dont vous parlez existent réellement, ou, s'il y ajoute foi, il craindroit que cet enseignement, de la manière dont il lui est présenté, ne fût pas propre à donner à ses enfans celui de tous les enseignemens dont il sent le plus le besoin, celui de la religion. Les dénonciations que vous venez d'entendre auront donc à coup sûr, à moins qu'elles ne soient démenties, le triste succès de rendre l'enseignement mutuel plus difficile à acclimater en France. Pour qu'il puisse être reçu avec confiance, il faut que chaque instituteur vive uni avec les ministres de la religion; comment voulez-vous que chaque père de famille confie ses enfans à des écoles que vous dites réprouvées par ces ministres. Si donc vous voulez favoriser l'enseignement mutuel, loin de recourir aux dénonciations que vous venez de faire, tâchez de prouver au peuple que, comme celui des Frères de l'école chrétienne, il est en harmonie avec les sentimens religieux.

Messieurs, depuis long-temps déjà on s'occupe de la méthode dont on vient de vous entretenir. Au jugement de ceux qui ont examiné cet objet avec le plus d'attention, la méthode des Frères convient mieux aux petites localités.....

Maintenant faut-il que dans les communes où l'on affecte à tel ou tel établissement les sommes jugées nécessaires, le minitre intervienne pour contrarier le vœu des conseils municipaux? Faut-il que là où le conseil croit qu'un établissement de Frères doit être formé, le ministre fasse établir l'enseignement mutuel? Je ne le crois pas, et vous ne le pourriez pas vous-mêmes.

Une pareille perturbation seroit le plus souvent, et très-hasardée, et injuste en elle-même : elle n'auroit même aucun résultat; car le conseil municipal, contrarié dans ses vues, cesseroit de voter des fonds. Faudra-t-il aller jusqu'à charger son budjet des sommes qu'il n'aura pas votées? Croyez-vous que ce soit un bon moyen de rendre favorable l'enseignement mutuel? J'ai vu des exemples analogues de l'intolérance des idées libérales; mais ce n'est pas ainsi que le ministère comprend nos institutions.....

Il y a déjà long-temps qu'on nous a remis un roman intitulé : *Eudoxie ou la Jeune Malade*, par Mme. * * *, auteur de *Sidonie*, et de *la Marquise de Valcour*. Nous avons peu de goût pour la lecture des romans, et nous éprouvons quelque répugnance à en annoncer. Toutefois on nous assure que celui-ci est d'un genre moral, et que *la jeune malade* est un personnage d'une conduite exemplaire et soutenue. On ajoute qu'un ecclésiastique d'un talent distingué a approuvé l'ouvrage. Nous vérifierons le fait, et nous examinerons si ce roman est réellement de nature à être mentionné avec honneur dans un journal tel que le nôtre, où nous nous sommes proposé de ne rien admettre, non-seulement de dangereux, mais seulement de suspect et d'équivoque.

Sur les Mémoires de l'abbé Morellet; 1821, 2 volumes in-8°. (Suite et fin du n°. 830.)

La liaison de Morellet avec la maison Helvétius fut encore plus intime qu'avec la société d'Holbach. Il y alloit tous les jours, il suivoit Mme. Helvétius dans ses terres : à l'en croire, cette dame n'aimoit pas plus la philosophie que Mme. d'Holbach. Comment se fait-il donc, qu'après la mort de son mari, elle ait continué à ne recevoir dans son intimité que la portion la plus exagérée du parti philosophique? Peu après, Morellet fit la connoissance de Necker et de sa femme, et ce fut encore pour lui une nouvelle société : on s'y réunissoit le vendredi. Mme. Necker n'aimoit pas, dit-on, qu'on s'y donnât trop de liberté sur la religion. Il est vrai que, comme elle étoit protestante, elle souffroit probablement qu'on s'y émancipât sur ce qui tenoit à la religion catholique; et alors le champ des convives étoit encore, ce semble, assez vaste.

Les travaux de Morellet étoient presque tous dirigés alors vers les matières d'économie politique. De temps en temps néanmoins il écrivit sur d'autres sujets; il publia, en 1763, des *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent à l'inoculation*. En 1765, il rédigea une *Apologie de la Gazette littéraire* de Suard et Arnaud, contre une dénonciation faite à l'archevêque de Paris; en 1766, il traduisit le *Traité des délits et des peines*, de Beccaria, et deux *Dialogues de Lucien*. Il donna le *Prospectus* d'un *Dictionnaire de Commerce*; c'est tout ce qu'on en a vu, et l'auteur, qui sent quels reproches on peut lui adresser à cet égard, essaie de les atténuer par des raisons qui ne paroissent pas fort plausibles. En attendant on lui accorda des pensions. M. Trudaine lui fit avoir une indemnité annuelle de 4000 fr. sur la caisse du commerce. Turgot, à son arrivée au ministère, lui procura une autre pension de 2000 fr. sur la même caisse. C'étoit donc 6000 fr. qu'il recevoit par an pour un travail qu'il ne fit point. De plus, M. Trudaine lui fit donner 50 louis pour lui procurer le plaisir d'aller en Angleterre; c'étoit toujours la caisse de commerce qui payoit cela. Il est évident que le commerce fran-

çois avoit un vif intérêt à ce que l'abbé Morellet visitât ses amis en Angleterre.

On trouve, dans les *Mémoires*, une chanson qu'il fit pour empêcher le retour des Jésuites. Cette chanson fut envoyée à Chanteloup, où le duc de Choiseul étoit alors exilé; il paroît qu'elle ne fut pas goûtée dans cette société, quoiqu'elle fût faite dans un sens qui devoit y plaire. Morellet dit qu'elle a le mérite d'une *certaine naïveté niaise* : elle est effectivement assez niaise et assez plate. Il se félicite aussi d'un voyage qu'il fit à Ferney en 1775, de l'accueil qu'il y reçut, et des lettres que Voltaire lui écrivoit. Un compliment du philosophe lui paroît un titre de gloire pour sa mémoire et pour sa famille. Il nous apprend ici qu'il avoit remis aux éditeurs de Voltaire les lettres qu'il avoit reçues de lui; mais que l'on en a retranché quelques-unes un peu fortes sur certains sujets. Il est probable qu'on a fait aussi quelques suppressions sur bien d'autres lettres : ainsi, nous n'avons pas cette correspondance dans toute son intégrité. Par ce qui reste, on peut juger ce qu'étoit ce qu'on a ôté.

En 1777, Morellet perdit Mme. Geoffrin, qui lui laissa une rente viagère de 1,200 fr. Elle mourut à la suite d'un Jubilé qu'elle avoit suivi; ce qui fait dire judicieusement à Morellet qu'elle confirma l'adage qu'*on ne mouroit jamais que de bêtise*. Quel sel et quel à-propos dans cette plaisanterie! Il publia un Eloge de sa bienfaitrice. Son aisance fut encore augmentée peu après par une pension de 4000 liv. sur les économats, pension qui lui fut accordée à la sollicitation de lord Shelburne, son ami, après le traité de paix de 1783. En 1785, il entra à l'Académie françoise, où le parti philosophique le portoit depuis long-temps. En 1788, il devint titulaire du prieuré de Thimer, dans le pays chartrain; ce bénéfice de 16,000 l. de rente lui échut en vertu d'un indult que lui avoit procuré Turgot. Ainsi, l'abbé Morellet se trouvoit à la tête de près de 30,000 l. de rente, dont 21,000 l. sur les biens du clergé : cela n'étoit pas trop malheureux pour un homme qui n'avoit de prêtre que l'habit. Il se hâta d'aller prendre possession de son bénéfice, trouva une maison bien bâtie, un grand jardin, et raconte avec complaisance les dispositions qu'il fit pour embellir ce séjour, dont il devoit jouir si peu. La révolution approchoit : Morellet, qui étoit de toutes les sociétés où elle étoit attendue et préparée, prit part au mouvement des esprits.

Lié avec l'archevêque de Toulouse, son camarade de licence, il rédigea des Mémoires pour ce prélat, sur les questions qui furent agitées, soit lors de la première assemblée des notables, soit pendant le ministère de l'archevêque. Il écrivit en faveur du doublement du tiers Etat, et cherche encore à justifier son opinion. On voit qu'il n'auroit pas été fâché d'être élu député aux Etats-généraux; mais il échoua complétement, soit à Thimer, soit à Paris.

Si l'abbé Morellet avoit fait cause commune avec les gens qui vouloient la révolution, on doit lui rendre la justice de dire qu'il la goûta peu dès qu'elle fut commencée. Les agitations, les émeutes, le pillage, les exécutions sanglantes de 1789, le révoltèrent; les nouveaux décrets lui parurent une injustice. Au mois de septembre de cette année, il écrivit ses *Réflexions du lendemain*, relativement au décret sur les biens ecclésiastiques et sur les dîmes. Cet écrit, où l'on ne voit au fond que l'intérêt du bénéficier (1), fut suivi, au mois de décembre, de celui qui avoit pour titre : *Moyen de disposer utilement des biens ecclésiastiques*. Son plan étoit de conserver au clergé sa dîme et ses fonds, en exigeant de chaque bénéficier le tiers de son revenu; mais on auroit supprimé les ordres monastiques. Il est clair que ce projet n'étoit pas dicté par un zèle bien vif pour les intérêts de la religion, et le prieur de Thimer se montre ici plus que le prêtre. Il perdit bientôt ce riche bénéfice; sa maison fut vendue en juin 1790. De plus, la politique le brouilla entièrement avec La Roche et Cabanis, tous deux partisans exaltés de la révolution, et qui, dominant chez Mme. Helvétius, en firent exclure un ancien ami. Un Mémoire qu'il avoit rédigé pour les députés de Tulles, contre les incendiaires des châteaux, provoqua cette séparation, après laquelle il fut accueilli chez Mme. Broutin, à Cernay, vallée de Montmorency.

En 1791, il fit paroître une Réponse à une diatribe de Champfort contre l'Académie françoise, et à cette occasion, il trace, dans ses *Mémoires*, un portrait peu flatteur de cet homme satirique et méchant. On doit lui savoir gré aussi du *Préservatif contre l'Adresse à l'Assemblée nationale sur la liberté des opinions religieuses*. L'Adresse étoit de Naigeon,

(1) *Voyez* le compte que l'abbé Barruel rend des *Réflexions* dans son *Journal ecclésiastique*, 1789, cahier d'octobre, page 175.

que Morellet avoit connu, dans la société d'Holbach, comme un athée très-décidé. Cet écrit étoit une philippique sanglante contre Dieu et contre les prêtres. Selon Naigeon, *Dieu est un mot vide de sens, un rouage de luxe. Tous ceux qui ont cru en Dieu sont des imbécilles ou des fripons. Les prêtres sont des espèces de bêtes féroces qu'il faut enchaîner et emmuseler, et il est de l'intérêt général qu'ils soient avilis.* Morellet expose et tourne en ridicule ces assertions violentes et insensées : il oppose à Naigeon les témoignages de Newton sur l'existence de Dieu ; il montre tout ce qu'il y a d'absurde dans ces déclamations générales contre les prêtres, et il considère surtout ceux-ci comme des prédicateurs de morale. Enfin, le *Préservatif* combat le système de Naigeon sur la liberté indéfinie de la presse ; on remarque, d'ailleurs, que l'auteur ne dit rien là qui s'applique au christianisme proprement dit ; il ne combat que l'athéisme mêlé à des injures qui tendoient à faire courir sus aux prêtres comme à des bêtes féroces.

En 1792, il eut une petite controverse avec Brissot sur la propriété. Il se trouvoit à Cernay à l'époque du 10 août, revint à Paris, où il se trouvoit au moment des massacres de septembre, et alla passer quelque temps chez le maréchal de Beauvau, au Val, près Saint-Germain. L'abbé Morellet ne parle qu'avec horreur de ces temps affreux, du 10 août, des assassinats de septembre, et de la mort du Roi. Le 8 août 1793, les Académies ayant été supprimées, il sauva plusieurs papiers de l'Académie françoise. On lira peut-être avec intérêt le récit, bien qu'un peu long, qu'il fait de ses démarches pour obtenir un certificat de civisme, et les portraits qu'il trace des meneurs de ce temps-là.

Le tableau de la mort de Condorcet et de la famille de Brienne, offre des particularités qui donneroient lieu à des réflexions dont ce n'est point ici le lieu. Morellet paroît croire que l'archevêque de Sens s'est empoisonné ; nous avons donné ailleurs une version différente et qui paroît mériter quelque confiance. Au milieu de cet affreux régime, Morellet rédigea, en juillet 1794, un écrit intitulé *Le Préjugé vaincu*, qui étoit, selon lui, une ironie sanglante contre les canibales, mais qui, d'après l'idée même qu'il en donne, auroit été un bien effroyable ouvrage ; Suard le détourna de le publier, et ne lui dissimula pas qu'on prendroit une opinion bien défavorable d'un écrivain qui avoit

pu arrêter si long-temps son esprit sur ces dégoûtantes images. Cependant Morellet paroît fâché que cet écrit fût perdu, et il annonce qu'on le trouvera dans ses papiers avec un *Post-Scriptum* où il justifie son travail. Pauvres auteurs qui s'imaginent que leurs moindres chiffons sont précieux, et qui font des livres sur tout, pour justifier leurs livres, pour raconter leur vie, pour le seul plaisir d'écrire! Ainsi l'abbé Morellet nous apprend que, pendant toute la terreur, il n'a pas laissé passer un seul jour sans combattre les décrets et les mesures de la convention, et qu'on trouvera ces discussions parmi ses papiers. Assurément il étoit bien bon de prendre tant de peine pour prouver à des scélérats qu'ils avoient tort de répandre tant de sang.

Toutefois, parmi ces écrits, il en est quelques-uns qui méritent d'être distingués. Le *Cri des Familles*, où Morellet plaidoit la cause des parens de ceux qui avoient été condamnés par les tribunaux révolutionnaires, et dont on avoit séquestré les biens, fut publié en décembre 1794, et parut alors un acte de courage; l'auteur se flatte que cet écrit a pu contribuer au décret du 6 juin 1795, qui rendit les biens des condamnés à leurs familles. Le *Cri des Familles* fut suivi de la *Cause des Pères*, mars 1795, in-8°. de 112 pages; d'une *Réponse* à Chazal sur cet ouvrage, et d'un *Supplément à la Cause des Pères*: Morellet y défendoit les pères et mères d'émigrés contre les décrets de la convention. Quand on se reporte à cette époque, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il y avoit quelque mérite à soutenir cette thèse. Un autre fait du même temps ne fait pas moins d'honneur, ce semble, à Morellet: la commission d'instruction publique l'ayant nommé à une chaire d'économie politique et de législation dans l'école centrale, il refusa cet honneur, ne voulant pas, disoit-il, être professeur de législation sous de tels législateurs. Notez que Morellet avoit alors perdu son aisance.

Il prit part aux mouvemens des sections de Paris contre la convention dans l'automne de 1795, et défendit encore en 1796 les intérêts des familles des émigrés. Il écrivit contre Chénier un petit pamphlet sous le titre de *Pensées libres sur la liberté de la presse*. Ce fut peu après qu'il se mit à traduire des romans anglois; il déplore la nécessité qui lui fit entreprendre cette sorte de travail; mais il falloit vivre, dit-il : j'avois 70 ans, ma pension de 2,600 fr. avoit été réduite au tiers. Du

reste, on remarque que, s'il regrette d'avoir traduit des romans, ce n'est nullement à cause de sa qualité de prêtre, mais uniquement à raison de son âge et de la dignité d'un homme de lettres. Il combattit la loi dite des ôtages. On ne l'avoit pas compris dans la première formation de l'Institut, en 1796; mais y fut appelé lors de la nouvelle organisation, en 1803, et obtint une pension comme sexagénaire; dans la suite il eut encore une somme annuelle comme membre de la commission chargée de la rédaction d'un nouveau Dictionnaire François. En 1807, il fut élu membre du corps législatif; ce qui lui donnoit un traitement de 10.000 fr. Il a occupé cette place jusqu'en juillet 1815, que la chambre des députés fut dissoute par ordonnance du Roi, et au retour de S. M. on lui accorda une nouvelle pension. Ainsi il recouvra une partie de l'aisance dont il avoit joui autrefois.

On est étonné que l'abbé Morellet ne parle point, dans ses *Mémoires*, de ses démêlés avec M. de Châteaubriand, de ses *Observations critiques sur Atala*, de l'*Eloge de Marmontel*, et de quelques autres écrits où il soutint ses anciens amis, et prit la défense de la philosophie. Cette persévérance dans des opinions qui avoient donné naissance à tant d'excès et de désastres, attira donc à l'auteur des reproches qui n'étoient que trop fondés. On ne pouvoit concevoir comment un homme de sens pouvoit, à l'âge où il étoit parvenu, être encore dupe des illusions qui avoient séduit sa jeunesse, et résister à la leçon frappante que la révolution avoit donnée au monde. Mais l'abbé Morellet eut la foiblesse de ne pas avouer ses torts, et le malheur de persister à l'égard de la religion dans le système d'indifférence qu'il s'étoit fait. Un accident qui lui arriva en voiture le 3 décembre 1814 lui cassa la cuisse; depuis ce temps, il garda presque toujours le lit, et mourut le 12 janvier 1819, étant âgé de 92 ans moins deux mois.

Le second volume des *Mémoires* est terminé par des opuscules de l'abbé Morellet; la plupart sont fort courts. On y trouve des chansons qui n'ont rien de remarquable, quoique l'auteur eût quelques prétentions en ce genre. Un morceau intitulé : *De la Dévotion politique*, et publié en 1803, est une plaisanterie assez froide contre ceux que Morellet appelle les *cous-tors* et les *cagots*. Le récit de l'évasion de l'abbé Godard, échappé aux massacres de l'Abbaye en septembre 1792, est détaillé et bien fait. Quelques anecdotes sur la mort de Louis XVI,

par M. de Vaines, sont propres à intéresser, quoiqu'elles ne m'aient pas paru nouvelles; mais tous ce qui se rattache à une auguste victime est toujours recueilli avec avidité. A la suite des Opuscules est la liste des ouvrages tant imprimés que manuscrits de Morellet: elle est assez nombreuse; au fond elle n'offre, ce semble, aucun ouvrage important et digne de mémoire; ce sont pour la plupart, des brochures de circonstance qui n'avoient que l'intérêt du moment. Ce seroit ici le lieu de juger l'abbé Morellet comme écrivain, comme philosophe, comme économiste; mais on le connoîtra suffisamment, ce semble, par tout ce qui précède; et sa vie, ses écrits et ses *Mémoires* montrent en lui un talent très-médiocre, des vues très-courtes, et je ne sais quelle bonhomie niaise dont il tiroit quelquefois vanité, mais qui lui appartenoit peut-être beaucoup plus qu'il ne pensoit. On loue la douceur de ses mœurs, l'enjouement de sa conversation, la sûreté de son commerce; il étoit, dit-on, du petit nombre des philosophes qui pratiquoient la tolérance qu'ils prêchoient aux autres, et il souffroit que des nièces qui demeuroient avec lui suivissent leur religion. C'est tout ce qu'on nous a rapporté de plus favorable sur son compte en pareille matière.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les dernières nouvelles de Rome ne parlent d'aucun changement dans la santé du saint Père. On remarque seulement que les villes de l'Etat de l'Eglise continuent à célébrer des fêtes en actions de grâces du rétablissement de Sa Sainteté.

— Le 31 juillet, M. l'archevêque de Paris a présidé la distribution des prix au petit Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Elle a été précédée de la lecture de plusieurs morceaux de la composition des élèves des différentes classes. Parmi ces morceaux, celui qui a paru exciter le plus d'intérêt est une Notice sur le jeune Colin, élève du Séminaire, mort lorsqu'il étoit en seconde, et qui annonçoit les dispositions les plus heureuses, soit pour ses études, soit pour la piété. Cette Notice a plu, et par le fond du sujet, et par le mérite de la rédaction; et les compositions, en général, ont donné une idée très-favorable de la force des élèves et de leur

ardeur pour le travail. M. l'archevêque en a témoigné sa satisfaction, et s'est montré surtout content de l'ordre et du bon esprit qui règnent dans cette maison, sur laquelle le diocèse de Paris fonde une partie de ses espérances. Plusieurs curés de Paris et beaucoup d'ecclésiastiques ont assisté à cette séance, et leur présence étoit un puissant encouragement pour cette jeunesse destinée à les seconder quelque jour dans l'exercice du ministère.

— La nouvelle chapelle bâtie sur l'emplacement du cimetière de la Madeleine, où le corps de Louis XVI a été déposé, est à peu près terminée, et il reste peu de chose à faire pour la mettre en état d'être bénite. L'église sera petite, mais élégante; le dôme doit être surmonté d'une lanterne. Au-dessous on a ménagé une chapelle souterraine, qui se trouve précisément à l'endroit où étoient les ossemens du Prince. L'église sera précédée d'une galerie extérieure d'un genre nouveau; il paroît que l'entrée sera par la rue de l'Arcade. Il seroit à désirer qu'on ouvrît bientôt cette chapelle, qui pourroit être utile dans un quartier assez éloigné des églises paroissiales. Un couvent de religieuses vient d'être établi à côté. Les Récollettes, fondées autrefois par Anne d'Autriche, dans le faubourg Saint-Germain, avoient perdu leur maison, située rue du Bac, au coin de la rue de la Planche; elles avoient eu la douleur d'y voir élever un théâtre, et elles étoient réduites à louer, pour elles, la portion la plus étroite et la plus incommode de leur ancienne propriété. Leur ancien titre de fondation royale, leur pauvreté et leur piété, leur ont concilié une auguste protection; on leur a accordé une maison située au bout de la rue de la Madeleine, vis-à-vis la rue de la Ferme des Mathurins. Ce terrain est contigu à celui où se trouve la chapelle, et c'est une heureuse idée que d'avoir établi une maison de prières et un asile de la piété près de ce lieu qui offre de si tristes souvenirs. Les religieuses y résident déjà, et cette fervente communauté sera invitée par le voisinage même du cimetière à redoubler ses prières pour un prince malheureux, et pour sa royale famille.

— Il ne suffit pas de procurer aux enfans une éducation chrétienne, si on ne trouve moyen d'en assurer les bienfaits; c'est de quoi l'on s'est occupé récemment à Compiègne. Déjà cette ville possédoit un Hôtel-Dieu pour les malades, pré-

cieux don de la piété de saint Louis, et un hôpital pour les vieillards et les enfans pauvres; la commission de bienfaisance et les Dames de la Charité offroient à la classe renaissante des secours assidus, tandis que les Frères des Ecoles chrétiennes et les Sœurs de la Charité travailloient à former la jeunesse des deux sexes aux vertus qui lui conviennent. Mais il manquoit un établissement qui pût arracher les enfans à l'oisiveté, ou à des habitudes pernicieuses; on vient d'en former un, du moins pour les jeunes filles. Un ouvroir, qui sera dirigé par les Sœurs de la Charité, est préparé dans un grand local, où on a pu réunir aussi les classes qui, lors du rétablissement des Ecoles chrétiennes, avoient été, faute de mieux, placées dans une salle de l'Hôtel-Dieu. Cette maison, qui autrefois avoit appartenu à l'Hôtel-Dieu, avoit, pendant la révolution, servi tour à tour de café et de salle de bal, et les réunions qui s'y faisoient avoient plus d'une fois affligé les personnes religieuses. Le 1er. juillet dernier, après une messe solennelle pour implorer la bénédiction divine sur le nouvel établissement, le clergé, ayant à sa tête M. Thiébaut, curé de Saint-Jacques, suivi de MM. le sous-préfet, le maire, les administrateurs et les habitans, s'est rendu processionnellement dans les classes et dans l'ouvroir, pour en faire la bénédiction. M. l'abbé Duchemin, qui a fait l'acquisition et la donation de la maison, prononça un petit discours avant de remettre les clefs à M. de Lancry, maire. Le peuple qui étoit présent témoigna sa joie et sa reconnoissance pour ses bienfaiteurs; les jeunes filles, sortant des écoles, trouveront un asile où elles se formeront aux travaux de leur sexe, et se fortifieront dans l'amour et la pratique de la religion. C'est ainsi que le bien se consolide dans cette ville par des établissemens qui se prêtent un mutuel appui, et que le clergé, les autorités et les habitans travaillent à l'envi à procurer à la classe pauvre des ressources contre le besoin, contre l'ignorance et contre la corruption, triple fléau et triple source de tant de désordres.

— Les missionnaires de France, qui ont donné, cet hiver, des missions à Annonay et aux Vans, ont terminé leurs travaux, dès cette année, par une mission à Martigues, dans le diocèse d'Aix. Elle s'ouvrit le second dimanche de Carême, et fut close le dimanche de Quasimodo. Beaucoup d'habitans de ce lieu vivent de la pêche, et sont obligés

à de fréquens voyages. Ils avoient précédemment négligé de s'instruire à fond de la religion : ils ont suspendu, pour s'instruire, leurs travaux accoutumés, ont appris le Catéchisme, ont suivi les instructions, et témoigné le plus vif désir de réparer le passé. D'anciennes rivalités existoient entre deux paroisses, qui paroissoient séparées par une haine irréconciliable : les ressentimens se sont éteints, et la réconciliation s'est faite d'une manière publique et touchante. Les communions générales ont été nombreuses et édifiantes. Les pêcheurs ayant prié les missionnaires de bénir leurs filets, il y a eu, en pleine mer, une cérémonie religieuse, où M. Bach, chef de la mission, prononça un discours. Tous les canots étoient réunis autour du sien, et ces bons marins paroissoient heureux de mettre ainsi leurs travaux sous la protection du ciel. M. l'archevêque d'Aix, qui est venu présider à la clôture de la mission, a été fort édifié de la ferveur et de l'enthousiasme qui régnoient à Martigues, et qui ont éclaté pendant toute la mission de la manière la plus consolante.

— L'ouvrage en faveur de la petite église, mentionné dans notre n°. 807, et qui a pour titre : *De la nouvelle Eglise de France*, est bien décidément de M. de Bévy : il est cité comme de lui dans le *Journal de la librairie*, n°. 17 de cette année. On y ajoute que nous avons *violemment critiqué* cet ouvrage, apparemment dans notre n°. 246. Il est probable que le rédacteur n'avoit pas lu notre article, où il n'y a, Dieu merci, rien de violent. Nous ne savons pas bien si, à la rigueur, nous étions obligé en conscience à de grands égards envers un homme qui avoit attaqué sans ménagement le Pape et les évêques, et qui décidoit avec hauteur des questions très-graves sur les choses et sur les personnes. Le fait est que nos observations sur son livre n'avoient rien que de modéré pour la forme. M. l'abbé de La Mennais avoit cru aussi devoir s'élever contre le magistrat anticoncordataire, et il avoit publié sur son livre un petit article très-solide. On dit que M. de Bévy a arrêté la vente d'un autre ouvrage qu'il avoit fait imprimer sous le titre de *Prières à l'usage des fidèles, dans les temps d'afflictions et de calamités*; Dijon, 1817, in-12 de 187 pages. Nous regrettons bien sincèrement qu'il n'ait pas pris la même mesure pour sa *Nouvelle Eglise de France*.

— Un prêtre estimable et un littérateur fort instruit, mort

il y a quelques années, a été omis dans la plupart des Dictionnaires historiques : c'est Jean-Noël Paquot, né à Florennes, dans le pays de Liége, en 1722, et mort en 1803. Il mérite une notice, par ses principes et par ses ouvrages. Il étudia chez les Jésuites de Liége, et fit sa théologie à Louvain, où il prit le grade de licencié en 1751. On le nomma successivement professeur d'hébreu, bibliothécaire de l'Université, président du collége d'Houterley, et chanoine de Saint-Pierre de Louvain. Marie-Thérèse lui donna, en 1762, le titre de son conseiller historiographe. Ayant eu, en 1770, quelques démêlés avec des membres de l'Université, il quitta Louvain, et se fixa à Liége, où il étoit lié avec Feller et les autres Jésuites retirés en cette ville. En 1787, l'évêque-prince de Liége le nomma professeur d'Ecriture sainte au collége. Paquot professa toujours un vif attachement pour le saint Siége, et un extrême éloignement pour les nouveautés du siècle. Le principal fruit de ses travaux est le recueil des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, du pays de Liége et des contrées voisines;* Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol. ou 8 vol. in-12. Ce recueil n'a pas beaucoup d'ordre ; mais il est curieux. Outre cela, l'abbé Paquot a donné des éditions de quelques anciens ouvrages, comme des *Rerum Lovaniensium*, de van Diéve ou Divæus, 1757, in-fol.; *de Historiâ imaginum*, de Jean van de Meulen ou Molanus, 1771, in-4°.; de *l'Histoire du comté de Namur,* par le P. de Marne, 1780, 2 vol. in-8°., avec une Vie de l'auteur; d'un *Abrégé de l'histoire de Flandres* (en latin), par un anonyme, 1781, in-4°.; et d'un *Traité de l'origine des ducs de Brabant*, par J. de Vaddère, 1784, 2 vol. in-8°. Paquot accompagna ces éditions de notes. Il avoit beaucoup de lecture, de mémoire et d'érudition, possédoit plusieurs langues anciennes et modernes, et étoit fort laborieux; mais il n'écrivoit pas le françois très-purement. Sur la fin de ses jours, il se trouva sans ressource : un de ses compatriotes lui offrit un asile, où cet homme savant mourut à l'âge de quatre-vingt-un an. Une Notice publiée sur lui, dans le *Journal de l'Ourthe* du 25 avril 1812, loue ses excellentes qualités; nous regrettons de ne la connoître que par extraits. Son mérite est aussi célébré dans le *Journal historique et politique*, rédigé, dit-on, par Brosius, sous la direction de Feller; *voyez* le n°. du 6 février 1787.

Chargé un jour, par Marie-Thérèse, d'examiner d'anciennes chartres et des titres pour appuyer ses prétentions sur quelques paroisses du pays de Liége, Paquot eut la bonne foi de déclarer que ces titres étoient en faveur des Liégeois. Ce rapport déplut au gouvernement autrichien, et Paquot perdit ses emplois et ses pensions. Il est très-maltraité dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 13 novembre 1787, qui prétendent qu'il avoit été forcé de quitter Louvain pour éviter des procédures commencées au tribunal du recteur, au sujet de scandales contre les mœurs. Il est permis de se défier d'un tel rapport de la part d'un ennemi si souvent convaincu de calomnies, et qui croyoit avoir intérêt à noircir un auteur déclaré contre les nouveautés du jansénisme. La *Biographie universelle* a donné récemment un article sur l'abbé Paquot.

— Les libéraux ont parlé avec horreur du trapiste Espagnol qui joue un rôle dans les mouvemens des royalistes, et M. de Pradt, qui ne peut souffrir que l'on manque aux convenances de son Etat, s'est élevé avec l'accent de l'indignation et du mépris contre un religieux et un prêtre, qui oublioit son caractère et ses fonctions au point de se mettre à la tête d'un parti armé. On est édifié de ce zèle de la part d'un prélat, que quelques-uns accusoient d'avoir à cet égard des principes assez relâchés. Cependant pour calmer un peu son courroux et celui de ses amis, nous leur ferons observer que le trapiste n'est point prêtre, ni même dans les ordres; c'est un ancien militaire qui n'étoit que depuis peu chez les Trapistes. Nous tenons ces particularités d'un ecclésiastique qui connoît ce chef.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. LL. AA. RR. Monsieur, Madame, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri, ont honoré de leur visite l'école militaire de Saint-Cyr. Les élèves ont exécuté en leur présence les manœuvres d'infanterie, et ont ensuite servi les différentes espèces de bouches à feu.

— Sur la demande de S. A. R. Madame, M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder un secours de 3000 fr. à la Société de Charité maternelle de Metz. Les secours annuels accordés jusqu'à présent ne s'élevoient qu'à 2000 fr.

— Par une ordonnance du 31 juillet, Joseph-Pierre Lafontaine, capitaine au corps royal d'état-major, est rayé des contrôles de ce corps, et réformé sans traitement.

— Le sieur Bonnin, auteur d'un écrit contenant des outrages à

la morale publique et religieuse, intitulé : *Etudes législatives*, et Kleffer, libraire, éditeur de cette brochure, ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle, le premier à treize mois d'emprisonnement et 3000 fr. d'amende; le deuxième, à trois mois de prison et 1500 fr. d'amende.

— Le 30 juillet, on a appelé au tribunal correctionnel la cause des rédacteurs du *Miroir*, du *Courrier des Spectacles* et de *la Foudre*. La cause du *Miroir* est remise à quinzaine; les deux autres sont ajournées à huitaine.

— Une dépêche télégraphique annonce que la fièvre jaune s'est manifestée à Barcelonne, chez le patron d'un vaisseau arrivé, l'année dernière, de la Havanne : cet homme et ses fils ont été conduits au lazaret, mais avec peu de précautions.

— Le *Moniteur* contient l'acte d'accusation contre l'ex-général Berton et ses complices, dressé par le procureur-général de la cour royale de Poitiers. Cette pièce est fort longue, et expose toutes les menées des conjurés, leurs entrevues, leurs proclamations, leurs sermens, etc. Quelques députés, tels que MM. de Lafayette, Foy, B. Constant, d'Argenson, etc., se trouvent nommés à plusieurs reprises; c'est là ce qui a donné lieu à la scène qui a éclaté le 1er. août dans la chambre. Ceux qui paroissent le plus chargés après Berton sont le colonel Alix, le chirurgien Caffé, et quelques propriétaires du Poitou et de l'Anjou.

— L'explosion de la poudrière de Colmar a causé de grands dégâts. Onze ouvriers ont péri. L'aînée des demoiselles de M. Pélissier, commissaire du Roi à la poudrière, a péri; une autre a eu le bras amputé, et une troisième a éprouvé une fracture. Un mendiant a été arrêté et conduit à la police, pour avoir dit que, dans huit jours, on en verroit bien d'autres, et avoir tenu d'autres propos.

— Le 25 juillet, la cour d'assises de Colmar a entendu la déposition du témoin Maximi, soldat de la garde royale : il dépose, sur un simple ouï-dire, que l'accusé Guinaud, au moment de son arrestation, avoit dit aux soldats qui le conduisoient : « Malheureux! que faites-vous? demain le drapeau tricolor flottera sur la tour de Béfort ». Le 27, on a entendu la déposition des gendarmes qui ont arrêté Tellier, et la déclaration du propriétaire de la ferme où cette arrestation a eu lieu. Ici on a vu se développer le système de défense pris par les avocats. Ils paroissent vouloir faire regarder comme une feinte la tentative faite par Tellier pour terminer ses jours; ils cherchent même à faire naître des doutes sur la réalité du suicide du sergent-major Waltbled. Le ministère public a combattu de pareilles assertions, et fait valoir la lettre écrite par Tellier à ses chefs.

— Le 21 juillet, la foudre est tombée sur la cathédrale du Mans, à trois heures après midi. Un prêtre a été atteint à la jambe d'une manière très-douloureuse. Un de messieurs les chanoines a aussi ressenti une forte commotion. Le sacristain a été frappé violemment au bras. Du reste l'église n'a éprouvé aucun dommage.

— Les journaux italiens font une peinture effrayante de l'ouragan qui a désolé Venise, le 24 juin dernier. On ne se rappelle pas avoir vu un désastre plus terrible. La tempête commença vers les

huit heures du soir; le mugissement des vents, la fréquence des éclairs, le fracas du tonnerre, la pluie tombant par torrens; la grêle, les tuiles lancées, les cheminées abattues, tout cela formoit un spectacle d'horreur. Les bâtimens à l'ancre ont beaucoup souffert. Les couvertures en plomb de quelques églises, et particulièrement de celles du Rédempteur, de Saint-Georges-le-Majeur, des Orphelines, de Saint-Marc, de la Bibliothèque Marciane et du Palais-Royal, furent, ou en partie soulevées, ou même entièrement arrachées. Environ la moitié de la couverture d'une des cinq coupoles de Saint-Marc fut jetée sur la place. Des statues de marbre furent enlevées de la façade des églises. On estime à plus de cent le nombre des personnes qui ont péri.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 30 juillet, la chambre a entendu M. de Marescot, rapporteur de la commission du projet de loi sur les canaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 30 juillet, M. Caumartin parle des élections de Dijon; la tranquillité n'a point été compromise dans cette ville; la conduite de M. Lafontaine est irréprochable; je demande la rectification du procès-verbal d'hier pour les faits qui le concernent. M. Hernoux: Le ministre de la guerre a *bassement* accusé cet officier (le président rappelle à l'ordre M. Hernoux); il n'y a eu aucun mouvement à Dijon. M. de Clermont-Tonnerre: Le ministre de la guerre a entre ses mains des pièces officielles qui l'ont déterminé à user envers Lafontaine du droit qui lui appartient. M. Manuel parle au milieu du bruit: Le ministre doit produire les preuves des inculpations contre le sieur Lafontaine. La proposition de M. Caumartin est écartée par une forte majorité. La chambre agrée l'hommage du Testament de Louis XVI, imprimé en caractères ombrés.

On reprend la discussion sur le budget de la guerre. Le chap. XI est adopté. M. Sémélé demande une réduction sur le chapitre XII; je crains que les dépenses du cordon sanitaire ne couvrent de plus vastes projets; les soldats françois ne voudront pas marcher contre un peuple qui jouit d'un gouvernement constitutionnel, et qui réunit la bravoure à la grandeur et à la générosité. Les chapitres XII, XIII et XIV, sont adoptés sans discussions. M. Demarçay propopse de supprimer la dépense du chapitre XV, relative à la confection de la grande carte de France. Il est combattu par M. Mestadier. M. de Laborde désireroit que l'on tint compte des produits de la vente de cette carte. M. Decaux a répondu que le ministre de la guerre doit présenter l'emploi de ces produits à la prochaine session. M. Foy voudroit que cette entreprise fut confiée à des particuliers. M. Cornet-d'Incourt dit que la commission forme le même vœu. La réduction proposée par la commission sur cette dépense est adoptée.

Le chap. XVI est adopté, après quelques observations de MM. De-

marçay et Foy. On passe au chapitre xvii. M. Clausel de Coussergues : En 1814, les réfugiés espagnols, qui avoient porté les armes contre leur prince légitime, trouvèrent dans notre patrie un asile et des secours ; l'humanité et la politique exigent que les fidèles Espagnols, qui viennent d'être frappés par de nouveaux malheurs, trouvent également un appui, ou du moins un asile. Les chefs de la conspiration italienne bannis par la sainte alliance, les conspirateurs françois échappés au glaive des lois, ont trouvé protection auprès des cortès, et figurent dans leur budget ; qu'un asile soit assuré aux gens de bien dans le malheur, comme il l'est aux factieux. L'orateur termine en disant que le zèle dont il croit les ministres animés l'a engagé, la semaine dernière, à retirer l'amendement proposé pour obtenir, dès cette année, l'établissement de vingt-quatre évêchés. Ce discours est suivi d'une agitation remarquable. L'impression en est ordonnée sans contradiction.

M. le ministre des finances : Je ne pense pas que le préopinant ait eu dessein de supposer que le gouvernement du Roi auroit besoin d'être provoqué par la chambre pour accorder des sècours aux malheureux qui chercheroient un refuge en France ; cela n'est jamais arrivé. M. Clausel de Coussergues regarde comme une justice que l'on fasse, par une disposition expresse, une sorte de don national en faveur des fidèles sujets d'un prince de la maison de Bourbon, qui ont tout sacrifié pour la cause sacrée de la légitimité. M. Foy : Il n'y a pas lieu à une demande officielle et politique de notre part en faveur des Espagnols qui se révoltent contre une puissance amie ; la sainte alliance ne nous est connue que par les impôts dont elle nous a chargés. La chambre rejette l'amendement de M. de Coussergues, et adopte le chapitre.

On passe au budget de la marine. M. Labbey de Pompières demande des réductions. M. Basterrèche vote l'allocation demandée.

Le 31, la clôture sur le budget de la marine est prononcée, après les discours de MM. Halgan et de Lallart, qui soutiennent la nécessité de l'allocation des crédits demandés. La chambre adopte les chapitres i et ii. Au sujet de ce dernier, M. Duvergier de Hauranne demande, qu'à l'exemple de l'Angleterre, on ouvre des relations uniquement commerciales avec l'Amérique méridionale ; M. Labbey de Pompières désire que la retenue de 3 pour 100 sur les 20 millions d'approvisonnemens soit accordée aux officiers retraités de la marine. MM. de Clermont-Tonnerre et Laisné de Villevesque combattent cet amendement. M. Casimir Perrier répète la demande de M. Duvergier de Hauranne relative à l'Amérique méridionale.

M. de Clermont-Tonnerre : Les ministres n'ont point d'interpellations à recevoir ; le Roi de France, parent, ami et allié du roi d'Espagne, ne peut reconnoitre l'indépendance des nouveaux Etats de l'Amérique ; partout notre marine se montre avec honneur ; aucun officier attaché à ce corps n'a été impliqué dans une conspiration. M. de Villèle répond à M. Casimir Perrier, qui posoit une question relative aux navires des nouvelles républiques : on fera toujours ce qu'exigent le gouvernement du Roi et l'honneur national ; une escadre françoise, qu'on arme en ce moment, protégera nos bâtimens

qui commerceront avec l'Amérique méridionale. On adopte le chapitre de l'approvisionnement et de l'artillerie.

M. Avoyne de Chanterreine : Il faudroit qu'on allouât une forte somme pour l'achèvement du bassin de Cherbourg. MM. Villemain et Albert parlent de l'école de navigation d'Angoulême. Les chapitres VI, VII, VIII, IX et X sont adoptés. M. de Laborde demande une réduction sur le chapitre XI. M. Labbey de Pompières : La colonie de Madagascar est inutile; je propose une réduction. MM. de Puymaurin et Jurien démontrent la nécessité et les avantages de cette colonie. M. Benjamin Constant : Je refuse de voter des fonds pour la colonie du Sénégal, parce que des papiers étrangers disent que la traite des nègres continue. M. le ministre de la marine : Le gouvernement voit avec horreur ce commerce infâme; il emploie toute sa sollicitude pour le réprimer : on essaie au Sénégal des établissemens de culture.

Le 1er. août, on discute le budjet du ministère des finances. M. de Castelbajac repousse l'idée de chétives énonomies qui compromettroient le bien du service, sans être d'aucune utilité réelle. Le chap. I, II et III sont adoptés. Plusieurs députés parlent sur le chap. IV, qui est adopté. M. B. Constant : Je refuse les fonds demandés pour la chambre des pairs; cette chambre ne doit pas être salariée; les agens du pouvoir recueillent tous les témoignages des morts et des fugitifs pour créer des conspirations imaginaires. (M. Revélière : Vous demandez des preuves? n'avons-nous pas la tribune? Autres voix : Lisez *le Moniteur*.) Tous ces réquisitoires, continue M. B. Constant, sont des fables absurdes; les actes judiciaires de cette époque ressemblent à ceux que l'on a vus sous le règne des deux derniers Stuarts. M. Revélière : Voila la seconde fois que les noms de plusieurs membres de la chambre sont compromis dans des conspirations : il faut reconnoitre s'il a existé en effet des relations quelconques entre les membres de la chambre et des conjurés. C'est à la chambre à juger s'il y a calomnie dans ce que j'ai dit. (Tout le côté droit : Non, non, il n'y a pas calomnie; ce sont des faits, *le Moniteur* est là.)

MM. Lafitte, Foy, Tripier, Lafayette se sont soulevés avec violence contre l'acte d'accusation du procureur général de Poitiers, où sont contenus les discours d'un accusé (Grandmenil) qui doit avoir été présenté à MM. Lafitte, Benjamin Constant, Foy, Lafayette, et qui prétend que ces Messieurs composoient le gouvernement provisoire. MM. le garde des sceaux, de Labourdonnaye, de Martignac, le ministre des finances ont répondu à ces diverses attaques, en disant que le procureur général avoit rempli le devoir que son ministère lui impose; que si les faits allégués par les témoins et par les accusés sont fondés, le gouvernement osera poursuivre ceux qui le provoquent, et qui ne lui croient pas assez d'énergie pour les mettre en accusation. Cette séance a été la plus agitée que toutes celles qui avoient eu lieu jusqu'à ce jour. Tout le côté gauche étoit debout, frappoit sur les banquettes, trépignoit, et faisoit un vacarme épouvantable. Nous ne rapporterons point les propos outrageans que plusieurs membres se sont permis. Le chapitre de la chambre des pairs est adopté; le côté gauche, plus tumultueux que jamais, n'a point pris part à l'épreuve.

Sentimens d'une ame pénitente; par M. de Besombes. 2 vol. in-12.

M. de Besombes de Saint-Geniez, conseiller, puis doyen de la cour des aides de Montauban, et membre de l'Académie de cette ville, ne nous est connu que par le portrait qu'en trace son traducteur dans le *Discours préliminaire* du présent ouvrage. Il présente M. de Besombes comme un homme d'une piété profonde, et en effet le livre justifie cet éloge. La jeunesse de ce magistrat avoit été assez orageuse; mais il revint entièrement à Dieu, étudia l'Ecriture sainte, et faisoit chaque jour des réflexions sur ce qui l'avoit le plus touché. C'est, dit-on, de ce travail journalier que résulta l'ouvrage que nous annonçons, et que l'auteur composa, en latin, sous le titre de *Transitus animæ revertentis ad jugum sanctum Christi Jesu.* M. de Besombes garda long-temps son manuscrit sans vouloir le publier; ce ne fut qu'un an avant sa mort qu'il consentit à le faire imprimer, mais à condition qu'il en garderoit tous les exemplaires. Cette clause fut respectée de son vivant, et ce ne fut qu'après son décès que quelques exemplaires se répandirent. Le magistrat mourut à Cahors, le 20 août 1783, dans la 65e. année de son âge, et dans des sentimens de piété dignes d'une vie passée dans les pratiques de la pénitence. Dans un autre endroit du *Discours préliminaire,* il est dit que M. de Besombes mourut en 1788; mais c'est sans doute une faute d'impression, car l'approbation donnée à la traduction de M. Cassagne par le censeur royal, M. Granés de Lavaur, grand-vicaire et curé de Montauban, est datée du 2 juillet 1785.

Le *Transitus* étoit encore peu répandu quand

M. l'abbé Cassagne de Peyronenc, alors prêtre de la communauté de la paroisse Saint-Sulpice, en entreprit la traduction à la sollicitation de Mme. de Couzerans, fille unique de M. de Besombes. Il changea le titre de l'ouvrage, et le publia sous celui de *Sentimens d'une ame pénitente revenue des erreurs de la philosophie moderne*, 1787, 2 vol. in-12. Le livre est dédié à Mme. Louise. Le traducteur, dans un *Discours préliminaire* assez long, essaie de donner une idée du travail de M. de Besombes et du sien. Il nous apprend qu'on a trouvé dans les papiers de ce magistrat une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, avec un Discours, en 1 vol. in-12, imprimé, mais non répandu, sur ces poèmes, et qu'on a de plus des Dissertations et des Traités de M. de Besombes, sur diverses matières.

L'exemplaire des *Sentimens* que nous avons sous les yeux porte le titre de 3e. édition : elle parut en 1789, c'est-à-dire, à une époque où les esprits étoient agités, et où se préparoient les plus grands orages. Ce moment n'étoit pas favorable pour la vente d'un livre de piété. La traduction de M. l'abbé Cassagne avoit été cependant annoncée avec de grands éloges dans le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel. Quoi qu'il en soit, comme il reste encore un certain nombre d'exemplaires de cette 3e. édition, on nous a prié de la faire connoître. L'ouvrage est plein des plus pieux sentimens sur le bonheur de revenir à Dieu, sur les douceurs de son service, et sur différens objets de la vie spirituelle. L'auteur paroît raconter sa propre histoire dans le chapitre II du Ier. livre, qui a pour titre : *Confession du pécheur pénitent*. On a cru voir une sorte de prophétie dans le chapitre IX du livre II, où l'auteur rapporte une vision qu'il a eue sur le jugement dernier; mais je ne sais si ce mot de *vision* doit se prendre ici dans le sens littéral. En tout cas cet endroit a un sens moral très-

édifiant et très-véritable, et en général ce que nous avons lu de l'ouvrage est aussi solide qu'affectueux.

Cependant je demanderai à M. l'abbé Cassagne la permission de ne pas adopter entièrement les éloges un peu excessifs qu'il donne à l'ouvrage. Il nous dit que M. de Besombes avoit voulu composer quelque chose de *plus instructif* et de *plus touchant* que l'*Imitation*; qu'il ne trouvoit pas ce livre *assez nourri ni assez fort*. Suit une comparaison entre l'*Imitation* et le *Transitus*; elle est toute à l'avantage du dernier. *Dans l'un, c'est un homme tranquille qui exprime ce qu'il sent; dans l'autre, c'est un génie enflammé, c'est un prophète qui dicte des oracles. L'un ne fait que raconter, l'autre peint.... Celui-ci est partout prosaïque et froid pour l'ordinaire; l'autre a souvent tout le feu de la plus sublime poésie, il est plein d'élans et d'écarts d'imagination. Le premier ne fait qu'effleurer les matières; l'autre les approfondit...... Le* Transitus *annonce un homme plus instruit, plus rempli de sa matière, plus capable de manier la parole, et plus éloquent.*

Les éditeurs et les traducteurs sont un peu sujets à l'enthousiasme; celui-ci est cependant un peu fort, et M. l'abbé Cassagne auroit dû voir qu'il rendoit un mauvais service à M. de Besombes en exaltant ainsi son livre outre mesure. Nous sommes même persuadé, qu'actuellement que son goût a dû être mûri par l'âge, il sentiroit la nécessité de modifier un jugement échappé à l'ardeur de la jeunesse, et qu'il supprimeroit un parallèle outré, qui ne peut séduire personne. M. de Besombes étoit un homme très-pieux, pénitent, détaché du monde, toujours occupé de Dieu et de la prière; son livre est édifiant, et peut être utile; mais il n'effacera point un ouvrage justement regardé comme un modèle d'onction, de simplicité et de naturel. Il y a des réputations qu'il faut respecter, sous peine de faire tort à la sienne, et c'est un mauvais

moyen de prôner un écrivain ordinaire que de le mettre à côté des auteurs dont le temps a consacré la renommée.

Nous nous plaisons d'ailleurs à rendre hommage à la piété du respectable traducteur, qui supplie ceux qui liront l'ouvrage de se souvenir de lui devant le Seigneur, et qui paroissoit digne, par la pureté et la vivacité de sa foi, de faire passer dans notre langue les pensées affectueuses, et les sentimens de pénitence, d'humilité et d'amour de Dieu qui règnent dans le *Transitus*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. de Boisville, évêque élu de Dijon, est entré en retraite pour se préparer à son sacre, et passera la semaine au séminaire des Missions-Etrangères. Ses bulles ne lui ont pas encore été remises, mais on se flatte qu'elles n'éprouveront aucune difficulté. Le sacre doit avoir lieu dimanche dans l'église de Sainte-Geneviève; M. de Bernis, archevêque de Rouen, fera la cérémonie, assisté de MM. les évêques de Troyes et d'Hermopolis.

— Le dimanche 4, on a célébré dans l'église Saint-Etienne du Mont la fête de l'Invention du corps de saint Etienne, patron de la paroisse. M. l'évêque d'Hermopolis a officié tout le jour; le soir, M. l'abbé Guillon, professeur à la Faculté de théologie, a prêché. Après son discours, le prélat officiant a donné sa bénédiction. Le salut s'est fait avec pompe; il y a eu procession du saint Sacrement, et l'autel étoit illuminé avec beaucoup de magnificence. M. l'évêque d'Hermopolis a donné la bénédiction du saint Sacrement. L'église étoit absolument remplie; ce qui n'empêchoit pas qu'à quelques pas de là l'église de Sainte-Geneviève ne présentât aussi un grand concours. On vient de replacer sur le clocher de Saint-Etienne du Mont une croix en fer qui le termine d'une manière convenable.

—Les journaux ont annoncé l'incendie qui a consumé le pont de communication entre le faubourg et la ville de Dax, département des Landes; mais ils ont gardé le silence sur

une circonstance qui mérite d'être remarquée. L'activité du feu étoit telle que la ville même sembloit menacée : les élèves du séminaire ont bravé le danger, et, leurs professeurs à leur tête, ils ont donné aux habitans l'exemple de l'activité et du courage, se portant partout où leurs soins pouvoient être utiles, et restant sur le théâtre de l'incendie tant qu'il y a eu de justes craintes à avoir. M. Hermann, préfet du département, instruit, par un rapport officiel, du dévouement de ces jeunes gens, a écrit de Mont-de-Marsan, le 26 juillet dernier, une lettre de félicitation à M. Lafosse, supérieur du séminaire. Il lui marque combien il a été touché du zèle de ces jeunes gens, zèle qui prenoit une nouvelle force dans les sentimens de religion et de charité qui l'inspiroient. Il reconnoît là les leçons et les exemples de l'estimable supérieur, et il le charge expressément de témoigner aux séminaristes et aux professeurs sa satisfaction et sa vive gratitude pour leur belle conduite et pour le service qu'ils ont rendu à la ville. Je félicite, dit-il, le département de voir se former dans son sein une pépinière d'ecclésiastiques qui sauront aussi bien remplir leur mission. Cette lettre honorable, et le trait de dévouement qui y a donné lieu, méritoient sans doute d'être recueillis.

— Depuis que nous avons parlé, n°. 762, d'une traduction de l'*Histoire du Concile de Trente* du cardinal Pallavicini, par M. l'abbé Levéel, nous avons eu communication du manuscrit qui existe encore entre les mains d'un ami de l'auteur. Ce manuscrit forme six volumes in-folio, et, en le parcourant, nous nous sommes confirmés dans l'idée que nous en avions donnée par avance. La traduction paroît bonne; mais l'auteur y a joint une foule de notes, la plupart assez peu utiles, et que l'on pourroit retrancher, ce semble, sans beaucoup d'inconvéniens : l'ouvrage se trouveroit alors réduit à peu près à moitié, ce qui rendroit l'entreprise de l'impression plus facile et moins dispendieuse. L'abbé Levéel a travaillé sur l'édition de Rome de 1664, 3 vol. in-4°., à laquelle Pallavicini avoit fait des additions; il a aussi profité de l'édition de Milan de 1645; mais on regrette qu'il ait augmenté son travail par ses notes, qui égalent à peu près en longueur le texte même. Celles sur l'introduction forment 28 pages in-fol., et celles sur le premier livre seulement, 92 pages. Le style paroît d'ailleurs bien. Nicolas Levéel, sur lequel

nous avions sollicité quelques renseignemens, étoit né le 18 octobre 1729, à Yvetot, petite paroisse près Valognes, diocèse de Coutances. Il entra dans l'état ecclésiastique, et étant venu à Paris, il fut fait supérieur de l'hôpital de la Trinité ou des Enfans-Bleus, rue Saint-Denis, où on recevoit et instruisoit des enfans jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être mis en apprentissage. Cet hôpital, fondé par les libéralités de plusieurs personnes pieuses, est aujourd'hui détruit. L'abbé Levéel occupoit cette place en 1785, lorsqu'il présenta à l'assemblée du clergé un mémoire relatif à son ouvrage. Il y fut remplacé peu après par l'abbé Lemarié, dont nous avons parlé, frère de M. le curé actuel d'Yvetot, et obtint un canonicat dans le chapitre Saint-Marcel. Il ne sortit point de France pendant la révolution, et resta caché dans le quartier Saint-Médard. Ainsi, il n'est point le même que M. Levéel dont il a été question dans ce journal, qui a fait autrefois des conférences à Jersey, et qui exerce aujourd'hui le ministère à Valognes: on croit même qu'ils n'étoient pas parens, quoique de la même province. Nicolas Levéel reprit ses fonctions après la terreur, et desservit quelque temps un oratoire à Paris; mais il devint infirme, et mourut le 5 janvier 1797. Il seroit peut-être difficile aujourd'hui d'imprimer son ouvrage, d'autant plus que les héritiers, qui sont nombreux, ont des prétentions exagérées sur le manuscrit. On leur avoit offert de l'acheter; mais ils ont refusé, et ils peuvent être sûrs qu'ils n'en retireront rien. Nous aurions voulu que, si l'on ne peut imprimer le manuscrit, on le déposât au moins à la bibliothèque de quelque établissement de la capitale, par exemple, à celle du Séminaire; et ce seroit encore le conseil que nous donnerions aux héritiers, au lieu que, si le manuscrit retourne à Yvetot, il sera tout-à-fait perdu pour eux et pour le public.

— On parloit, depuis quelque temps, de l'établissement des Jésuites dans le collége Thérésien, à Vienne, où ils étoient appelés par tous les amis de la religion et des bonnes études; mais, s'ils étoient désirés d'une part, ils avoient, d'un autre côté, de puissans adversaires; les hommes sans religion, les indifférens, les illuminés, les protestans, les canonistes, encore entichés des réformes de Joseph, tous les gens de parti se sont réunis pour empêcher une mesure qui les effrayoit tous également. En vain on a rappelé les anciens

services des Jésuites, leur zèle pour l'éducation, et le tort que se sont faits les Etats qui se sont privés de maîtres si utiles. Des alarmes chimériques ont prévalu, et, après une longue discussion dans le conseil, l'admission des Jésuites dans le collége Thérésien a été rejetée, et on leur a préféré les Piaristes ou Pères des écoles pies. Sans faire le procès à ceux-ci, on craint qu'ils n'aient dû la préférence qu'ils viennent d'obtenir, qu'à ce que les illuminés les redoutent moins que les Jésuites. Les illuminés ont une grande influence en Allemagne et même en Autriche; ils ont trouvé le moyen de se maintenir dans les places, malgré le zèle d'un prince religieux, et ils circonviennent de toutes parts les ministres, dont le sort, comme celui des souverains, est d'être trop souvent trompés. C'est ce qui expliqueroit comment il se fait que le prince de Metternich et le comte de Stadion ont été contraires aux Jésuites, comme on l'a dit dans un journal. On prétend même que le nouvel archevêque de Vienne, Léopold-Maximilien de Firmian, transféré de l'évêché de Lavant, le 19 avril dernier, s'est déclaré contre eux; ce qui a fait souvenir des opinions qu'avoient manifestées plusieurs personnages de cette famille dans le siècle dernier. Un des prédécesseurs du nouvel archevêque, Virgile-Marie-Augustin de Firmian, aussi évêque de Lavant, mort en 1788, passoit pour être favorable aux nouveautés introduites sous Joseph. On fait son éloge dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* du 21 août 1789. Le même recueil ne loue pas moins le comte Charles de Firmian, frère de l'évêque de Lavant et ministre à Milan, qui, dans une dépêche publique, qualifia fort durement le cardinal Borromée, au point qu'il pensa exciter une émeute parmi le peuple, et qu'il fut obligé de faire amende honorable au saint archevêque. Ce comte Charles de Firmian faisoit le théologien, et poursuivoit avec chaleur les thèses qui s'écartoient tant soit peu de ses idées. Il mourut au milieu de ces soins, le 20 juin 1782. Il seroit fâcheux que les fautes des morts ne profitassent pas aux vivans, aujourd'hui que l'empereur actuel a senti la nécessité de suivre un système tout différent de celui de son oncle, et d'abandonner les projets de réforme qui ont eu de si tristes résultats; il seroit temps que les évêques et les seigneurs de ses Etats qui, par complaisance pour Joseph, ou par suite de leurs propres préventions, avoient favorisé les innovations il y a trente-cinq

et quarante ans, profitassent aussi de l'exemple du passé. L'empereur François II a reçu les Jésuites en Gallicie; il a accueilli ceux de ces religieux qui avoient été bannis d'un empire voisin, il leur a confié des colléges. Espérons qu'il les établira encore ailleurs, moins sans doute pour eux que pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, et pour l'avantage de la jeunesse, qui, dans plusieurs pays des Etats héréditaires, ne trouve pas, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation religieuse, tous les secours qu'elle doit désirer.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MADAME et Mme. la duchesse de Berri, ont honoré de leur présence les exercices de la fin de l'année qui ont eu lieu, le 3, dans la maison d'éducation des demoiselles orphelines et filles de chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, élevées aux frais de l'Association Paternelle. LL. AA. RR. ont bien voulu témoigner leur satisfaction de l'instruction des élèves, et couronner celles qui avoient mérité des prix. M. l'évêque de Versailles, et les autorités constituées de cette ville, ont assisté à ces divers exercices.

— Le 2 août, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, est allée visiter l'hospice de Saint-Cloud, et y a laissé des marques de sa charité et de sa munificence.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, vient d'envoyer à M. le préfet de la Moselle un secours de 1000 fr. pour les malheureux cultivateurs dont les récoltes ont été détruites par la grêle.

— A la demande de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 1500 fr. à la Société de Charité maternelle de la ville du Mans.

— M. le duc de Duras a eu l'honneur de présenter au Roi le dessin du mausolée du comte de Précy, général des Lyonnois. S. M. en a accepté la dédicace avec une bonté toute particulière.

— L'Académie royale des Beaux-Arts vient de nommer M. le marquis de Lauriston à la place vacante par la mort de M. de Richelieu.

— Le 3 août, le tribunal correctionnel a prononcé le jugement sur la brochure relative à l'anniversaire de la mort de Lallemant, et qui avoit été publiée et distribuée sans nom d'auteur et d'imprimeur. La femme de l'imprimeur, qui se trouve à la tête de sa maison, est condamnée à un mois de prison; le prote de la même imprimerie, et le libraire Lhuillier, sont condamnés chacun à six mois de prison, et en outre, le premier à 100 francs d'amende, et le dernier à 1200 francs.

— Les sieurs Coudert et Mathieu, condamnés par le conseil de guerre de Tours à cinq ans de réclusion, et qui avoient été transférés à Paris dans la prison de Montaigu, s'en sont évadés.

— La chambre du conseil du tribunal de Colmar s'étoit opposée à la demande du capitaine rapporteur du conseil de guerre de Stras-

bourg, tendante à ce que Roger et Caron fussent transférés dans la prison militaire de cette dernière ville pour y être jugés par le conseil de guerre, sur la prévention d'embauchage existante contr'eux. Par arrêt du 2 de ce mois, la cour de cassation a décidé à l'unanimité que Caron et Roger seroient traduits devant le conseil de guerre.

— Le 27 juillet, la cour d'assises de Colmar a entendu la déposition de M. Deschamps, lieutenant de gendarmerie, qui a été chargé d'aller arrêter Tellier et Watbled sur le territoire de Berne. M. Deschamps : Le 18 janvier, à six heures du matin, j'arrivai avec mon escorte à une ferme appartenant au nommé Maillard, où les deux fuyards étoient cachés depuis deux jours; après des recherches et des tentatives, j'entendis un coup de feu : je pénétrai dans le grenier, et j'y trouvai un cadavre gisant sur le plancher, baigné dans son sang, et ayant, à quelque distance de sa main droite, un pistolet, dont le chien étoit détendu. Tellier, qui tenoit également un pistolet, me dit que son camarade venoit de se brûler la cervelle; il avoit fait lui-même des tentatives inutiles pour se donner la mort. Le visage de Watbled étoit couvert de sang, et je me suis convaincu qu'il s'étoit donné le coup de feu par la bouche; il n'y avoit aucune lucarne au grenier. Le fermier Maillard déclare qu'il y a trois fenêtres à son grenier; que le coup de feu a été tiré du dehors par un garçon qu'il désigne. M. le président : Pourquoi dans votre première déposition n'avez-vous pas parlé de ces circonstances? Le témoin, qui s'exprime cependant avec beaucoup de facilité, répond qu'il ne sait pas bien le françois. La balle, dit-il, est entrée au-dessous de l'oreille gauche, et sortie au même endroit du côté opposé. M. le président : Vous êtes en contradiction avec le procès-verbal, et la déposition des autres témoins; greffier, donnez lecture au témoin de la loi sur les faux témoignages. Maillard continue : Le Suisse qui a tiré m'a dit qu'un homme s'étoit présenté à la lucarne; qu'il en avoit eu peur, et qu'il avoit tiré sur lui. M. le procureur-général : Comment est-il possible qu'à dix pas, et à la lucarne d'un grenier non éclairé, à six heures du matin, dans le mois de janvier, un homme puisse être aperçu de ceux qui sont au dehors? Le témoin, qui jusqu'alors avoit parlé sans peine, paroit s'embarrasser, et ne comprendre que difficilement ce qu'il dit. M. Singer, maréchal-des-logis de la gendarmerie, dépose dans le même sens que M. Deschamps. Les audiences du 29 et du 30 n'ont offert rien de remarquable que la persévérance des accusés à soutenir que Watbled avoit été tué par un soldat suisse, nommé Bouvier. M. le président de la cour d'assises a invité le président du grand-conseil de Berne à laisser venir comme témoins le sieur Bouvier, et les autres gardes qui cernèrent la ferme de Maillard. Le colonel Pailhès, principal accusé, a cherché à expliquer les contradictions qui se trouvent entre son langage actuel et ses premiers interrogatoires.

— L'ouverture des assises de Poitiers pour le jugement du général Berton est fixée au 26 août. Le ministère public a fait assigner cent soixante-onze témoins à charge.

— L'acte d'accusation contre Berton et ses co-accusés forme seize colonnes in-folio. On y voit les fréquens voyages qu'ont fait Berton, Alix et autres. Le foyer de la conjuration étoit à Saumur, à Thouars et à Parthenay. Les conjurés étoient les membres d'une société secrète, dite des *chevaliers de la liberté*, ou des *carbonari*. Berton annonçoit un gouvernement provisoire, composé de MM. Foy, Kératry, de Lafayette et B. Constant. On avoit déjà arrêté quelques royalistes, ent'autres, M. l'abbé Jagault, curé de Thouars. Il y a en tout cinquante-six accusés, dont dix-huit sont contumaces. L'acte d'accusation, signé *Mangin*, est daté du 24 juillet.

— On a arrêté à Nantes quelques jeunes gens qui avoient excité le désordre dans une promenade publique pendant que M. le général Despinois et plusieurs officiers de son état-major s'y trouvoient. La commission administrative des hospices a exclu de l'Hôtel-Dieu un élevé interne, nommé Gouetoux, pour avoir pris part à ces désordres.

— Un grand nombre de sous-officiers et de soldats du 9e. régiment d'infanterie de ligne viennent de signer leur acte de réengagement.

— M. Sicard, capitaine en retraite, et membre de la Légion-d'Honneur, avoit arrêté courageusement Vallé, au moment où celui-ci lui fit part du complot qui devoit, disoit-il, éclater dans toute la France. Ce fidèle officier vient de recevoir du ministre de la guerre une lettre par laquelle S. Exc. le prévient que le ministre des finances a bien voulu le nommer percepteur des contributions à Trévoux (Ain).

— Le roi d'Angleterre doit se rendre en Ecosse par mer. La ville d'Edimbourg fait des préparatifs brillans pour la réception du monarque. Plusieurs corps de troupes se dirigent sur cette ville et sur Glascow, où il y aura de grandes revues.

— Par un décret du roi d'Espagne, en date du 23 juillet, la province de Barcelonne est déclarée en état de guerre, et le général Mina est nommé général en chef de l'armée d'opération en Catalogne. Les troupes constitutionnelles ont commis, lors de leur entrée à Siguenza, des excès qui surpassent toute imagination. Cette ville a été livrée à la soldatesque pendant quarante-huit heures. On a fait à Bilbao des arrestations dans la classe la plus distinguée. Les royalistes se sont emparés de deux ports de la Biscaye. La Navarre, à l'exception des villes principales, est en pleine insurrection. Les bandes armées de Quesada parcourent cette province dans tous les sens.

— La commission du gouvernement pour le culte et l'instruction publique, en Pologne, vient de publier un réglement d'après lequel les maitres doivent produire un certificat, signé par au moins trois personnes dignes de foi, qui attestent leur bonne conduite morale.

— La ville de New-Yorck a donné un diner public à M. Hyde de Neuville, lors de son arrivée en cette ville. Les journaux américains font le plus grand éloge du plénipotentiaire françois.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 2 août, on a discuté le projet de loi sur les canaux. MM. le comte Dejean, le comte Chaptal, le duc de Praslin, le duc de Doudeauville et le directeur-général des ponts et chaussées, ont été successivement entendus. Le projet a été adopté à la majorité de 86 suffrages contre 9.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 2 août, la chambre adopte sans discussion le chap. VIII. M. Fleuriau de Belleville : On doit donner toute l'activité possible à la refonte des anciennes monnoies. M. Cornet-d'Incourt : Il faut augmenter des fonds destinés à la refonte, et diminuer le nombre des hôtels de monnoies. Le chapitre IX est adopté. La commission propose de retrancher la dépense d'un million pour le cadastre. MM. de Boisclairaux, Syrieis de Mayrinhac et de Berbis parlent en faveur de l'amendement. MM. Tronchon, Maudhuit et de Villèle, soutiennent l'utilité du cadastre. Le chapitre X est adopté. M. Tronchon propose une forte réduction sur les traitemens des inspecteurs généraux. Sa demande est appuyée par M. de Lameth. MM. Dudon, de Villèle et Louis, démontrent la nécessité de voter les fonds proposés. M. Robin-Scévole propose de retrancher un million sur les fonds destinés aux payeurs des départemens et des ports. M. Casimir Perrier : Cette administration est à peu près aussi bonne qu'on puisse le désirer; cependant il faudroit que les payeurs disparussent du budget. M. Villèle : Si cette proposition étoit adoptée, les payeurs devroient être remplacés par d'autres administrateurs, et la dépense seroit la même. On adopte le chapitre XI. D'après la proposition de la commission, la chambre retranche 120,000 fr. sur les frais d'administration en général des douanes. M. de Saint-Cricq a parlé contre cette réduction. Le reste du chapitre XI est adopté. La chambre s'est ensuite formée en comité secret pour délibérer sur son budget particulier.

Le 3, M. Borel de Brétizel, rapporteur, fait connaître les pétitions des sieurs Bricon et Crespin, qui demandent des paiemens de créances antérieures à l'an IX. Les pétitions sont renvoyées au ministre des finances. M. le général Lapoype : On ne devroit pas intervertir arbitrairement l'ordre des inscriptions des pétitions; j'avoue qu'il y en a quelques-unes qui sont rédigées d'une manière peu convenable; je propose que ces pétitions soient soumises à la chambre formée en comité secret. (Voix de la droite : *Appuyé!* Voix de la gauche : *A quoi pensez-vous là?*) M. Pardessus explique les causes qui font quelquefois intervertir l'ordre des pétitions. M. Benjamin Constant : Le mode suivi dans cette session pour les pétitions est une violation de la Charte, un attentat aux droits des pétitionnaires; le ministère veut étouffer la voix des réclamans; le ministère dé-

fend à la majorité de me répondre. (Le discours est interrompu par de violens murmures. L'orateur est rappelé à l'ordre.) M. de Girardin s'emporte contre le président, et dit qu'il n'a pas de conscience. MM. de la Pasture, Guilhem et de Foucault, présentent des pétitions qui ont peu d'intérêt.

M. le président propose à la chambre de se réunir lundi, avant la séance publique, pour la communication de la proposition d'un membre. (Plusieurs voix : *Ah! c'est la dénonciation de M. de Saint-Aulaire contre le procureur-général de Poitiers.*) On reprend la discussion sur les douanes. Une réduction de 20,000 fr., proposée par la commission, est adoptée. On passe au chapitre des contributions indirectes. La commission propose, 1°. de retrancher 100,000 fr. sur les frais d'administration centrale; 2°. de réduire 50.000 fr. sur les frais d'exploitation des tabacs. Plusieurs orateurs parlent pour, d'autres contre ces amendemens. Le premier est adopté, et le second rejeté. Le chapitre des postes est adopté. M. le général Lapoype demande des réductions sur celui de la loterie; il parle de la sainte alliance, et des êtres pervers qui couvrent d'un nuage les trônes des rois. M. le président le rappelle à la question.

Le 5 août, depuis le matin une foule immense assiégeoit les avenues de la chambre. Les tribunes publiques et particulières ne pouvoient contenir les curieux qui venoient entendre la proposition de M. de Saint-Aulaire. L'honorable député a accusé le procureur-général de Poitiers d'offense envers la chambre, et a conclu à ce qu'il fût traduit à la barre. M. de Martignac a répondu avec beaucoup de force et de talent. Il ne faut pas, dit-il, confondre l'acte d'accusation et le réquisitoire : dans le premier, le ministère public doit relater les noms de ceux qui lui ont été désignés comme faisant partie d'un gouvernement provisoire. D'ailleurs, si l'on mettoit des anonymes au lieu des noms cités on détruiroit les moyens de défense des accusés. Quand les débats ont établi l'accusation, la justice et la conscience du procureur-général reprennent toute leur force et le réquisitoire paroît. On s'est beaucoup récrié sur le mot *prouvé*, qui a été inséré dans la déposition relative à Grandménil; mais dans l'acte d'accusation, il n'y a pas un seul mot qui dise de quelle nature a été la conversation de l'accusé avec la personne qui a été nommée. La chambre des députés n'est pas une corporation dont les membres soient liés par une profession commune, et qui exerce sur chacun d'eux une discipline de tous les momens : elle n'exerce de discipline que pour sa police intérieure. Les députés hors de la chambre rentrent dans la condition des citoyens. Ne pourroit-on pas soupçonner que la proposition a pour objet réel de faire une diversion utile à ceux qui sont traduits devant la cour d'assises de Poitiers? Si j'étois compromis dans l'acte d'accusation, je monterois à la tribune, et j'y protesterois de mon amour pour le Roi, de mon respect pour la légitimité, de mon horreur pour la trahison. M. Foy : Oh! oh!

M. Royer-Collard examine l'esprit de la loi, qui confère l'autorité judiciaire à la chambre. Le procureur-général de Poitiers a, dit-il, abusé de son ministère; il ne faut pas que les accusateurs soient insai-

sissables, inviolables. M. Courvoisier développe les raisons déjà émises par M. de Martignac, et dit que l'acte d'accusation, dressé par un procureur-général, est à l'abri de toute attaque en diffamation. M. Ganilh vote pour la proposition.

M. de Labourdonnaye : Un acte d'accusation doit être le miroir fidèle de la procédure. Le mouvement opéré par un général sans célébrité a été imprimé par des personnes plus marquantes ; le ministère public auroit violé ses devoirs et montré de la lâcheté, s'il avoit altéré les faits venus à sa connoissance. Prétendre que l'honneur d'un membre de la chambre et la dignité de la chambre elle-même, puissent être affectés par la déposition d'un accusé, seroit déclarer que toute énonciation d'un fait entraîne nécessairement l'existence de ce fait. L'orateur termine en traçant avec de fortes couleurs le tableau effrayant que présentent les associations secrètes qui se forment sur toute la surface de la France, et qui menacent le monde entier. Il exhorte le ministère à répondre à l'attente qu'on avoit conçue de lui, en assurant notre repos et notre bonheur. M. Tripier répond qu'il n'ajoute pas foi à ces conspirations, et vote pour la proposition. M. de Vaublanc regarde la conduite du procureur-général de Poitiers comme hors de tout reproche. M. Manuel voit quelque chose de menaçant dans la péroraison du discours de M. de Labourdonnaye : il dit que c'est un appel aux coups d'Etat.

La clôture est prononcée. On procède au scrutin. Nombre des votans, 353 ; contre la proposition, 225 voix ; pour, 127 : ainsi la question préalable est adoptée à une majorité de 99 voix. MM. les ministres n'ont point répondu à l'appel nominal ; les députés inculpés ont voté.

Notice sur le Père Toni.

On a publié à Rome, et nous avons reçu une Notice intéressante sur le Père Toni, supérieur-général des Clercs réguliers ministres des infirmes, mort l'année dernière. Ce digne religieux mérite, sous beaucoup de rapports, d'être mentionné dans ce journal, et la Notice donne sur sa dernière persécution des détails peu connus de beaucoup de lecteurs, et qui sont honorables pour la religion.

Michel-Ange Toni, né à Rome, le 18 mai 1750, d'une famille honorable et aisée, fut élevé dans la piété, et étudia au collége des Ecoles Pies. A l'âge de 16 ans, il entra dans l'ordre des Clercs réguliers ministres des infirmes, fondé par Camille de Lelli. Devenu prêtre, il enseigna avec succès, et se livra aux différentes fonctions du ministère, à la prédication, et à la direction des consciences. Malgré la foiblesse de sa santé, il trouvoit moyen de travailler et d'acquérir chaque jour de nouvelles connoissances. On le fit maître des novices ; mais bientôt son mérite fut connu

hors de son couvent, et le cardinal Buoncompagni, alors secrétaire d'Etat, le chargea, en 1786, d'être un des rédacteurs du *Journal ecclésiastique*, que l'on vouloit établir à Rome pour réfuter les feuilles de ce genre qui paroissoient alors à Florence, à Vienne et à Milan, et qui sembloient conjurées pour mettre le trouble dans l'Eglise. On appela pour le même effet Jean-Ange Barberis, prêtre de la Doctrine chrétienne, né à Turin, le 14 mars 1731, professeur de théologie dans sa congrégation, homme aussi humble qu'éclairé, et singulièrement estimé du feu cardinal Gerdil; il est mort le 5 décembre 1803. Ce journal commença le 1er. juillet 1785, et dura juqu'à la fin de juin 1798; les malheurs de l'Eglise ayant forcé alors de renoncer à cette entreprise. Le jugement, le zèle et la sagacité que le Père Toni montra dans ses fonctions de critique lui concilièrent l'estime et la confiance des cardinaux Antonelli et Pietro, et même de Pie VI, qui le consulta en plusieurs occasions importantes.

Les troupes françoises ayant occupé Rome, en 1798, et le Pape ayant été emmené de sa capitale, les prélats, les prêtres et les religieux qui n'étoient pas romains, furent contraints de sortir de la ville. Dans le nombre se trouva le Père Joseph Dell' Uva, Napolitain, supérieur-général de la Congrégation des ministres des infirmes. Le Père Toni fut chargé par le Pape d'exercer provisoirement les fonctions de général, et il fut contraint pour cela de se cacher quelque temps. La paix ayant été rendue à l'Eglise, et Pie VII ayant été élu, la Congrégation de Saint-Camille de Lelli tint une assemblée générale, dans laquelle Père Toni fut élu procureur-général, place qui est la seconde de l'ordre. Peu après il fut nommé consulteur de l'inquisition, et, en 1807, il fut élu, à l'unanimité, supérieur-général de sa congrégation. Sa sagesse, sa douceur et son esprit de conciliation, contribuèrent puissamment à maintenir dans le corps la discipline et la concorde.

Mais l'Eglise étoit réservée à de nouveaux orages: Pie VII ayant été enlevé de Rome en juillet 1809, les chefs d'ordres religieux furent aussi contraints d'en sortir. Le Père Toni partit le 26 août, arriva le 3 octobre à Paris, et quinze jours après fut exilé à Sainte-Menehould, en Champagne. Le 18 mars 1810, on le conduisit à Toulon, et, au mois d'août suivant, on l'embarqua pour Bastia, en Corse, où il trouva beaucoup d'autres hommes estimables arrachés de leur patrie et détenus en cette île pour la même cause, c'est-à-dire,

parce qu'ils n'avoient rien voulu faire contre leur conscience. Parmi ces honorables victimes de la persécution étoient, entr'autres, Michel Belli et Jean-Camille Orsoni ; le premier, professeur de droit canonique à la Sapience, puis chanoine de Saint-Jean-de-Latran, archevêque de Nazianze, et secrétaire de la congrégation de la Discipline régulière, prélat distingué par sa doctrine, sa sagesse et sa douceur, et mort le 3 mars dernier ; et le second, membre de la même congrégation que le Père Toni, et qui en a été nommé par le saint Siége vicaire-général.

Quelque temps après l'arrivée de Toni en Corse, ses compagnons d'exil furent mandés devant le général qui commandoit à Bastia, et reçurent l'ordre de prêter un serment qu'on leur présenta, avec menace, s'ils le refusoient, d'être traités suivant toute la rigueur des lois militaires. Le Père Toni, qui savoit bien le françois, et qui avoit autant de présence d'esprit que de courage, répondit sur-le-champ avec fermeté, au nom de tous, qu'ils ne pouvoient faire ce qu'on leur demandoit ; mais qu'on ne pouvoit leur faire subir pour cela aucune nouvelle peine, leur crime n'étant pas nouveau. Cette réponse fit différer pendant six jours le traitement qu'on leur réservoit ; mais, au bout de ce temps, tous ayant montré la même résolution et tenu le même langage, on les enferma dans la citadelle de Bastia. Là, interrogés souvent par le commandant s'ils n'avoient pas changé d'avis, ils ne cessèrent pas de donner la même réponse, quoiqu'on essayât de les épouvanter, et qu'on les menaçât d'être employés aux travaux publics, ou même livrés à la mort. Enfin, le 21 août 1813, Toni, et beaucoup d'autres, furent embarqués pour l'île Capraja, et là enfermés aussi dans la forteresse. Une prison étroite, obscure et malsaine ; une nourriture insuffisante et grossière, et quelquefois seulement du pain et de l'eau ; les variations de la température, et toutes sortes d'incommodités, voilà ce qu'eurent à souffrir ces honorables proscrits, et ce qu'ils supportèrent non-seulement avec patience, mais encore avec joie ; dignes en cela de servir de modèles et d'encouragement à ceux du clergé françois qui souffroient dans le même temps et pour la même cause.

Le Père Toni en particulier, dont la santé se ressentit de ce traitement, se fit estimer encore plus par ses sentimens et sa conduite dans une si dure épreuve. Ayant recouvré la liberté en mars 1814, il s'embarqua pour Livourne, d'où il

arriva à Rome le 13 mai, après cinq ans d'exil. Le souverain Pontife lui donna des marques signalées de satisfaction et de bienveillance : il le prorogea dans ses fonctions de supérieur général de sa congrégation, quoique les six années fussent expirées; il le fit examinateur des évêques, consulteur de la Propagande et de l'Index. Le Père Toni ne cessoit pas néanmoins d'écouter les confessions, de visiter les malades, d'assister les mourans, et de remplir les autres objets de son institut, dont il observa toujours exactement l'esprit et les règles. Le Pape, les cardinaux, beaucoup de personnes pieuses le consultoient, et on conçoit à peine qu'il ait pu suffire à tant d'occupations importantes et variées : aussi sa santé, toujours délicate, s'affoiblit progressivement, et devint surtout inquiétante depuis le mois d'octobre 1820. On lui conseilla d'aller passer quelque temps à Nocera, dans l'espérance que le bon air de ce lieu et les bains lui rendroient un peu de force, ou allégeroient ses souffrances. Il y fut accueilli et soigné chez l'évêque de cette ville, M. François-Louis Piervisani, son ami; mais sa santé, loin de s'y remettre pendant deux mois de séjour, y devint plus inquiétante. On le ramena donc à Rome, où il mourut le 6 décembre 1821, ayant conservé la connoissance jusqu'à la fin, et ayant reçu, avec la plus grande édification, les derniers secours de l'Eglise.

Le 8 décembre, jour de la fête de la Conception de la sainte Vierge, ses obsèques furent célébrées dans l'église de Sainte-Marie-Madeleine. Le Père Orsoni, procureur-général de sa congrégation, officia, et M. Raymond Pigliacelli, ecclésiastique romain, prononça l'éloge du défunt. Le surlendemain, un autre service fut célébré, suivant l'usage, dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, et tous les consulteurs de l'Inquisition y assistèrent. A Toulon, où il avoit résidé quelques mois avant d'être déporté en Corse, et où il s'étoit fait estimer et aimer de tout le clergé, on lui fit aussi un service dans l'église Notre-Dame. Telle est la substance de la Notice que nous avons sous les yeux, et qui paroît rédigée avec soin; elle est en latin et en italien, et est dédiée à S. A. R. Louise-Charlotte de Bourbon, fille de l'infante d'Espagne, duchesse de Lucques, par son ancien précepteur, Dominique-Antoine Massella. On y a joint l'Eloge funèbre prononcé par M. l'abbé Pigliacelli, qui achève de bien faire connoître un homme dont la mémoire est chère à ses amis et doit être précieuse à l'Eglise.

AU RÉDACTEUR.

Sur une critique du Bréviaire de Paris.

Monsieur, il a paru, dans un recueil périodique, une critique du Bréviaire de Paris; elle est sous le nom d'un grand-vicaire, qui n'a pas cru devoir se désigner plus clairement. Il en étoit bien le maître; seulement il eût été peut-être à désirer que cet ecclésiastique, grand-vicaire ou non, eût pris le temps de s'informer exactement de ce qui fait l'objet de sa Lettre. Dès le commencement sa marche est incertaine, et il ne se montre pas bien assuré de ce qu'il avance. Il s'appuie sur un *dit-on;* il ajoute que les chanoines de la métropole ne *paroissent* pas avoir concouru à la rédaction du nouveau Bréviaire. Si M. le grand-vicaire est à Paris, il auroit pu aisément éclaircir ses doutes; s'il n'y réside pas, c'étoit une raison de plus pour être fort réservé. Dans tous les cas, peut-être eût-il été plus convenable que ce grand-vicaire, au lieu de censurer l'administration des autres, s'occupât de la sienne, si tant est qu'il en ait une. Nous n'avons pas besoin qu'on vienne mettre la zizanie dans le clergé; on est assez porté à examiner sévèrement les actes de l'autorité, et je ne vois pas trop l'avantage qu'il y auroit à la décréditer par des critiques qui peuvent affoiblir le respect qu'on lui doit. Que diroit M. le grand-vicaire, si les prêtres qui lui sont soumis se permettoient, avant de lui obéir, de discuter les actes de son administration, et s'ils publioient des lettres où ces mêmes actes seroient sévèrement censurés? Il crieroit à l'insubordination; il se plaindroit de la témérité, ou du moins de la légèreté de ses détracteurs. Je conçois difficilement que le dépositaire d'une portion de l'autorité épiscopale ait pu se permettre ce qu'il blâmeroit certainement dans un de ses subordonnés.

Le critique dit que le Bréviaire de Paris a subi, en cinquante ans, plus de changemens que le Bréviaire romain dans l'espace de plusieurs siècles. C'est une assertion extrêmement inexacte; les papes Clément VIII et Urbain VIII ont fait des changemens très-notables au Bréviaire publié par saint Pie V;

 Ce

le premier y a ajouté ou changé beaucoup de leçons; le second a réformé la plupart des hymnes. On sait d'ailleurs que l'on y insère assez souvent des saints, ou nouvellement canonisés, ou dont le culte est autorisé ou étendu à toute l'Eglise. Au commencement du siècle dernier, on ajouta un nouvel office de saint Joseph. Quant au Bréviaire de Paris, ce que dit M. le grand-vicaire est fort exagéré; le seul changement notable du Bréviaire de Paris a été en 1745, où, en mettant les canons de prime dans un ordre plus régulier, on en changea quelques-uns. Le reste des changemens ne feroit pas en tout 30 pages d'impression. Depuis cette époque je ne sache pas qu'on ait fait autre chose qu'ajouter ou retrancher quelques vers ou quelques strophes dans les hymnes. C'est ce qu'il eût été encore très-facile à M. le grand-vicaire de vérifier par lui-même.

Il se plaint que les chanoines de la métropole n'aient pas concouru à la rédaction du Bréviaire. S'il eût voulu prendre la peine de consulter quelques chanoines, qui sont en même temps membres du conseil de M. l'archevêque, ils lui auroient appris ce qui s'est passé à cet égard. Vers le mois d'octobre 1820, on discuta, dans le conseil de S. Em. M. le cardinal de Périgord, plusieurs Mémoires sur les corrections à faire au Bréviaire, et sur les saints qu'il convenoit d'insérer dans le calendrier, ou de changer de rit. Lorsque tout fut décidé dans le conseil, S. Em. fit assembler le chapitre pour lui communiquer le projet, et ce projet fut dès-lors arrêté. Ensuite le prélat rendit une ordonnance où étoient spécifiés en détail tous les changemens dont on étoit convenu dans le conseil et dans le chapitre. On pourroit trouver cette ordonnance au secrétariat de l'Archevêché. Il est notoire de plus que des chanoines étoient membres de la commission nommée par S. Em. pour suivre l'impression; ils en ont revu toutes les épreuves, ils les ont signées, et je suis même persuadé qu'on en retrouveroit beaucoup avec leurs signatures. M. le grand-vicaire est-il si étranger au diocèse de Paris qu'il ignore ces faits; ou, s'il les sait, comment les dissimule-t-il?

Comment le censeur a-t-il pu avancer que le Bréviaire n'avoit été livré à l'impression qu'après la mort de S. Em.? Seroit-il possible que depuis le 20 octobre, date de la mort du prélat, jusqu'au 15 mars, époque de la mise en vente

des premiers exemplaires, on fût parvenu à imprimer quatre gros volumes d'un caractère très-serré? En ouvrant seulement le Bréviaire, je trouve la permission pour l'impression, signée par M. le cardinal de Périgord, le 20 novembre 1820; le prélat déclare que *l'exemplaire a été approuvé par lui; que l'épreuve lui a été soumise;* qu'il *a choisi le papier*, etc. Il est facile de savoir chez l'imprimeur à quelle époque l'impression du Bréviaire a été commencée, et voici ce que j'en ai appris. Le Bréviaire fut commencé en 1820; et, au mois d'octobre 1821, lorsque le diocèse perdit S. Ém., tout le corps du Bréviaire étoit composé à l'imprimerie; il ne restoit plus à faire que le calendrier, les rubriques et les Mandemens. Après cela, comment ne pas s'étonner de voir le critique taxer M. l'archevêque actuel d'en avoir imposé au public, en présentant son propre ouvrage sous le nom de son vénérable prédécesseur? N'est-ce pas manquer à toutes les convenances que de dire, comme il le fait, qu'*il est à présumer que, si le nom de M. le cardinal de Périgord est à la tête de cette édition, c'est que l'éclat d'un grand nom a été jugé nécessaire au succès de l'ouvrage?* L'insinuation du critique est d'autant plus déplacée, que lui-même convient que M. l'archevêque actuel a dans son diocèse la même juridiction que M. le cardinal; ce qui est évident d'ailleurs. Il n'y a donc pas plus de mesure que de vérité dans l'observation de l'anonyme. La seule chose que M. de Quelen ait ajoutée au Bréviaire, c'est la légende de sainte Geneviève, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle église; il a fallu, pour faire ce changement, réimprimer 8 pages, et le calendrier fait même voir qu'on s'est contenté de réimprimer la page du calendrier pour la partie d'hiver où cette fête est marquée du rit solennel-mineur, tandis que, dans les trois autres parties, elle n'est que du rit double-majeur.

Le reproche sur lequel le grand-vicaire insiste le plus, c'est l'omission, dans le titre du Bréviaire, de ces mots *de consensu capituli;* omission qui lui a donné lieu d'avancer que *les chanoines de Paris étoient étrangers à la publication du Bréviaire*. Mais il n'a donc pas lu le Mandement qui est en tête du Bréviaire; j'y vois que S. Ém. a fait assembler le chapitre, et lui a exposé son projet, afin qu'il fût mûrement examiné : *Capitulum congregare, et ipsi propositum suum declarare opportunum duxit, ut à venerandis illis suis fratri-*

bus, non pietate minùs quàm in iis quæ sunt ad Deum, scientiâ conspicuis, res maturiùs perpenderetur. On remarquera en passant avec quels égards M. l'archevêque parle ici des membres du chapitre; ce qui ne permet pas de penser qu'aucun d'eux pût répondre à de tels procédés par une censure amère, ou par de misérables chicanes. De plus, à la fin du Mandement, on lit encore : *De venerabilium fratrum nostrorum ecclesiæ nostræ metropolitanæ canonicorum consilio.* M. le grand-vicaire ne s'est donc pas donné la peine de jeter les yeux sur le Mandement. En vérité, quand on écrit avec cette légèreté, on montre par-là que l'on n'est guère en état d'examiner et de juger une entreprise qui demande autant d'exactitude et de soin que la rédaction d'un Bréviaire.

Que si on demande pourquoi le titre même du Bréviaire ne porte pas ces mots : *De consensu capituli*, je répondrai que je n'en sais rien, parce que je n'ai point été du conseil de S. Em. Au reste, cette formule n'étoit point tellement générale qu'elle ne fût omise quelquefois, et j'ai vu des Bréviaires où elle ne se trouve pas. Il n'est fait aucune mention du chapitre sur le titre du Bréviaire ambrosien de Milan, imprimé en 1782; ni sur celui du Bréviaire de Châlons-sur-Marne, en 1736; dans le Bréviaire d'Orléans, imprimé en 1771, ni le titre, ni même le Mandement, ne parlent du consentement du chapitre, et l'on pourroit, je crois, en citer d'autres exemples.

Quant à la discussion où se jette le grand-vicaire sur les droits actuels des chapitres, je ne prétends point l'y suivre. Il a beaucoup de loisir apparemment, et j'en ai très-peu. Je remarque seulement que les autorités qu'il cite sont relatives aux droits des anciens chapitres, qui ne sont peut-être pas tout-à-fait les mêmes que ceux des chapitres actuels. C'est du moins l'opinion d'un archevêque de France, aussi recommandable par sa doctrine que par sa piété; et il a répondu dans ce sens à un chapitre d'une église de sa province, qui le consultoit sur des droits qu'il croyoit pouvoir exercer. J'éviterai d'en dire davantage sur une question fort délicate, et qu'il seroit difficile d'approfondir dans une lettre où j'ai déjà été obligé de traiter d'autres matières.

Si je voulois aussi parler d'après des apparences et des conjectures, il ne me seroit peut-être pas difficile, Monsieur, de

soulever le voile qui couvre M. le grand-vicaire. Je dirois qu'il est sans doute bien peu occupé en cette qualité, puisqu'il trouve le temps de critiquer ce qui se fait à Paris. Je demanderois d'où vient à un grand-vicaire ce grand zèle pour les droits des chapitres; est-ce que ce censeur ne seroit qu'un grand-vicaire *in partibus*, qui, comme il arrivoit quelquefois avant la révolution, n'auroit jamais vu un seul clocher du diocèse où il avoit un titre honorable? Je m'étonnerois surtout de l'imprudence, pour ne rien dire de plus, avec laquelle un ecclésiastique, quel qu'il soit, vient du temps qui court jeter des semences de zizanie entre un prélat et ses prêtres, et décréditer un Bréviaire au moment même où l'autorité ordonne de s'en servir. Jadis le grand Constantin disoit que, s'il voyoit un évêque tomber en faute, il le couvriroit de sa pourpre; que faut-il donc penser de l'indiscrétion de celui qui suppose à un prélat des torts imaginaires, et se permet contre lui, tantôt des insinuations malignes, tantôt des reproches directs, qu'il faudroit encore taire s'ils étoient fondés, et qui deviennent encore plus blâmables quand, comme dans cette circonstance, l'inexactitude et l'injustice se trouvent jointes à l'irréflexion et à la légèreté?

J'ai l'honneur d'être.....

A. P. P. C. P.

30 juillet 1822.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous annonçâmes, il y a quelque temps, qu'on avoit célébré, dans la chapelle du Château, une messe des morts pour l'anniversaire de la mort de Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne. Un ecclésiastique, professeur d'Ecriture sainte, qui ne veut pas être nommé, nous marque qu'il est surpris de cette circonstance. Marie-Clotilde, qui est morte en odeur de sainteté à Naples, ayant été déclarée vénérable, et la cause de sa béatification ayant été introduite à Rome par décret du souverain Pontife, on doit cesser, dit-il, d'offrir des prières pour elle, et au lieu d'une messe de *Requiem*, il semble qu'il eût été convenable de dire la messe du jour ou une messe votive. On pouvoit, par exemple, célébrer la messe en actions de grâces des bienfaits que la Providence avoit accordés à la vénérable servante de Dieu, ou bien de-

mander à Dieu le succès de la cause de la béatification. Nous soumettons à qui de droit cette observation d'un prêtre respectable et éclairé; elle paroît digne d'être pesée.

— Mgr. l'archevêque de Paris vient de publier un Mandement pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII (1). Ce Mandement, que sa briéveté nous permet d'insérer ici, a paru respirer les sentimens les plus pieux exprimés dans un style digne du sujet :

« Nous la voyons toujours arriver avec un nouveau sentiment de joie, avec des transports nouveaux d'allégresse, Nos très-chers Frères, cette fête solennelle, aussi chère à la France qu'elle l'est à la religion; la fête de l'Assomption et du triomphe de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu.

» Depuis que Jésus-Christ, suprême et *unique médiateur des hommes,* semble avoir consacré du haut de sa croix la dévotion à Marie en la donnant pour mère à tous les chrétiens, car il les avoit dans sa pensée lorsqu'il voulut la confier sous ce titre aux soins de son disciple bien-aimé; depuis ce temps, N. T. C. F., l'Eglise, riche de ce précieux et divin Testament, s'est empressée d'entrer en possession de son héritage. Marie n'eut pas plus tôt quitté la terre qu'elle reçut des honneurs que nulle autre créature ne partage avec elle; partout où le nom de Jésus a été prêché, le nom de Marie a été célébré; des autels, des temples élevés de toutes parts sous son invocation, attestent assez que son culte, bien qu'essentiellement inférieur à celui que nous devons à la Divinité, en est cependant devenu comme inséparable.

» Mais, N. T. C. F., ce culte si fertile en hommages pour cette reine du ciel, n'est pas demeuré stérile en bénédictions pour nous. Si nous nous ressouvenons que Marie nous a été donnée pour mère, Marie à son tour n'a point oublié que nous lui avons été donnés pour enfans : des bienfaits sans nombre, des grâces de tout genre, particulières et publiques, obtenues par son intercession puissante, apprennent à toutes les générations que, si *personne n'a été confondu en espérant au Seigneur,* nul aussi n'a été délaissé en invoquant Marie. « O » Vierge, s'écrie saint Bernard, je consens qu'on ne parle plus jamais » de votre miséricorde pour les hommes, s'il en est un seul qui ait en » vain réclamé votre secours dans ses nécessités ».

» Qui le sait mieux que nous, N. T. C. F.? qui l'a éprouvé d'une manière plus constante et plus signalée, que ce royaume très-chrétien, *placé sous la protection spéciale de la très-sainte et très-glorieuse Vierge de Dieu*, par un vœu solennel, monument auguste et mémorable d'une confiance que les bontés de Marie ont pleinement justifiée? Chrétiens et François, vous l'écouterez avec respect, avec admiration, avec reconnoissance cette déclaration de Louis le Juste; vous y verrez avec lui de quels bienfaits Marie fut la *médiatrice* pendant le cours d'un

---

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

règne laborieux et difficile, mais dont la sagesse et la force préparèrent si habilement la gloire de notre monarchie, Vous comparerez ces temps avec ceux dont nous sommes à peine sortis; vous rapprocherez les évènemens; vous comprendrez les besoins; et alors, à l'exemple de notre Roi, vous renouvellerez une consécration qui sera notre sauvegarde, et rendant grâces à Marie des biens que sa protection nous a déjà fait goûter, vous lui demanderez de veiller avec tant de soin sur la France, que ce royaume soit toujours le sien, et surtout celui de son Fils : *Dominare nostri tu, et Filius tuus* ».

En conséquence du Mandement, il y aura, comme les années précédentes, une procession extérieure à Notre-Dame. Les Princes et Princesses y assisteront. Le Mandement, la Lettre du Roi à M. l'archevêque, et l'Edit de Louis XIII, seront lus au prône. On est toujours touché, quand on relit cette dernière pièce, de l'esprit de religion qui l'a dictée. Heureux les pays et les temps où les princes ont de tels sentimens de piété, et s'en font gloire aux yeux de leurs peuples!

— Le jeudi 8, M. l'archevêque de Paris a présidé l'assemblée de charité pour les petits séminaires. Elle s'est tenue dans la chapelle des Allemands, attenante à l'église Saint-Sulpice. Des curés de Paris, et un grand nombre de dames trésorières, assistoient à cette réunion. M. l'abbé de Janson a parlé sur l'œuvre, sur son importance, sur le zèle des dames; et quoiqu'il n'eût été averti que peu de temps auparavant, il a intéressé son auditoire par des considérations très-solides et des mouvemens heureux. On a fait ensuite le rapport de l'état de l'œuvre, et on dit que les secours obtenus sont encore plus considérables qu'on n'avoit lieu d'attendre dans une saison où beaucoup de personnes sont absentes et n'ont pu prendre part aux collectes accoutumées. M. l'archevêque a félicité l'assemblée de ce résultat, et a terminé la séance par quelques paroles d'édification, qui ont paru propres à soutenir ou même accroître l'ardeur des pieuses dames qui donnent leurs soins à cette œuvre.

— Le sacre de M. de Boisville, évêque élu de Dijon, aura lieu demain dimanche, à Sainte-Geneviève, comme nous l'avons annoncé. Ce prélat a reçu ses Bulles.

— Les Sœurs gardes-malades, établies il y a quelques années d'abord rue du Bac, puis rue des Francs-Bourgeois, sont maintenant fixées rue Cassette, n°. 24. Elles y vivent en communauté, occupées de la prière et du travail, dans les momens que leur laisse le soin des malades. On les forme à l'esprit de

désintéressement et de charité qui doit être la base de leur œuvre; on les accoutume aussi à la dextérité et à la patience auprès des malades. Ces Sœurs peuvent être utiles à la fois, et pour les soins corporels, et pour rappeler de bons sentimens. Leur communauté porte le titre de Notre-Dame du Bon-Secours, et cette dénomination, qui annonce déjà l'esprit de l'établissement, est destinée à rappeler aux gardes-malades les sentimens de piété qui peuvent seuls les soutenir dans leurs pénibles fonctions.

— La paroisse de Talence, près Bordeaux, mérite d'être citée parmi celles qui ont eu le plus de zèle pour effacer les ravages de l'impiété. De quatre églises qu'elle avoit avant la révolution, on n'en avoit conservé qu'une petite, celle de Saint-Pierre, pour servir de temple de la Raison, et même le presbytère, le cimetière et la sacristie avoient été vendus. Cette église, la seule qui n'eût pas été aliénée ou dénaturée, fut rendue en 1801, mais dans un état de délabrement affligeant. Les desservans ne pouvoient même résider à Talence, faute de logement, et ils venoient de Bordeaux pour administrer les sacremens. Cet éloignement avoit de graves inconvéniens. Un nouveau curé, nommé en 1813, loua, en 1815, une maison dans la paroisse, dépensa mille écus pour réparer la chapelle, et acheta un presbytère et un cimetière, qu'il fit clore de murailles. S. M. récompensa son zèle, en le portant, en 1818, sur le tableau des curés de seconde classe. Mais la petitesse de l'église, qui n'avoit que vingt-six pieds de long sur vingt-quatre de large, étoit, pour le pasteur comme pour les bons fidèles, un sujet de regrets. Le zèle des habitans de Talence fut excité par de douces exhortations, et par des exemples plus puissans encore. La fabrique acheta un terrain pour bâtir l'église; une souscription fut ouverte; les plans furent approuvés par M. l'archevêque de Bordeaux, et le Roi autorisa une imposition de 15,000 fr. sur la paroisse. La première pierre fut bénite et posée par M. l'archevêque, le 12 mars dernier; les travaux commencèrent à la fin de l'année, et en ce moment l'église est couverte, et on s'occupe des décorations intérieures. Cette église sera consacrée à Notre-Dame de Talence, dont le nom est fort révéré dans le pays; on y vient de loin en pélerinage. L'église doit s'ouvrir à Pâque prochain. La dépense avoit été évaluée à 41,000 fr.; elle ira à 70,000 fr. Les bons vignerons de Talence, et les pieux Bor-

delois qui les ont secondés, ont épuisé leurs ressources. Des ames généreuses ne seront-elles point tentées de les aider, et de contribuer à élever un temple au Seigneur? Un tel but est propre à provoquer de leur part quelques largesses. Nous exhorterions aussi le respectable et zélé pasteur à recourir à ces Princes augustes que l'on n'implore jamais en vain, et nous ne doutons pas qu'un exposé simple des efforts des bons habitans de Talence ne touchât ces nobles protecteurs de tout ce qui est louable, religieux et utile.

— Le 26 juillet dernier, des thèses de philosophie ont été soutenues dans le petit séminaire du diocèse de Coutances, établi à Sottevast. Avant la thèse, un des élèves, M. Liber, de Saint-James, a prononcé un discours qu'il avoit composé sur l'excellence de la philosophie. Les deux élèves qui ont soutenu la thèse sont MM. Hirard, de Brix, et Leblond, d'Aufreville. Le même jour, l'exercice et la distribution des prix ont eu lieu pour toutes les classes du même séminaire. Après un discours de M. le professeur de rhétorique, il y a eu un plaidoyer par six élèves de rhétorique et de seconde. Celui qui a eu le premier prix de sagesse et d'exactitude est un élève de seconde, nommé M. Cahour, de Saint-Hilaire-du-Harcouet; et le même a obtenu tous les premiers prix dans sa classe, le premier prix pour l'analyse des instructions faites pendant l'année, et enfin, un prix d'arithmétique. En troisième, M. Leroux, de Brix, a obtenu six prix. On voit que le clergé du diocèse prend un vif intérêt à cet établissement. Plusieurs curés, M. Mabire, curé de Grosville; M. Leroux, curé d'Octeville; M. Feret, curé de Brix, ont voulu donner des prix, et les professeurs en ont aussi ajouté quelques-uns pour contribuer à entretenir l'émulation. Cet établissement, qui est toujours dirigé par M. V. Lebarbenchon, paroît répondre à l'attente du prélat qui l'a formé, et aux soins des maîtres, et va commencer à fournir des sujets pour le grand séminaire.

— Il y avoit quelque temps que nous n'avions ouï parler de la petite église; nous venons d'apprendre un nouveau trait de folie de ce parti. L'abbé Blanchard, et les autres principaux partisans du schisme, ayant entendu dire qu'il devoit se tenir, le 28 juin dernier, à Gran ou Strigonie, en Hongrie, un Concile des évêques du royaume, ont imaginé de leur écrire, et de tâcher de les attirer à eux. Cette tentative a bien l'air d'avoir été faite en désespoir de cause. L'abbé Blanchard

auroit dû se rappeler le mauvais succès de la démarche qu'il hasarda, il y a plusieurs années, auprès du corps épiscopal d'Irlande. Il avoit interpellé les prélats de cette île de décider entre lui et le Pape, et il ne fit que provoquer une déclaration solennelle de leur part, et une condamnation expresse de son schisme et de ses écrits. Cette déclaration et cette censure, datées du 3 juillet 1809, étoient signées de trente archevêques ou évêques, et ont été rendues publiques. Comment l'abbé Blanchard et ses amis s'exposent-ils à recevoir un nouvel affront? Ils connoissent bien mal le clergé de Hongrie, s'ils espèrent trouver dans ce pays des adhérans et des fauteurs. Nous n'avons point ouï parler du Concile de Hongrie, et nous ignorons quelle réponse on a faite au prêtre schismatique; nous serions même tenté de croire qu'on ne lui en fera point, et qu'on méprisera cette folle dénonciation. Quoi qu'il en soit, il vient de publier, à Londres, trois écrits latins qui ne forment pas 300 pages, et qu'on vend 16 shellings (environ 19 fr.) Ce sont les *Réclamations canoniques*, une *Adresse à tous les évêques catholiques*, et une *Supplique au Concile national de Hongrie*. Les signataires sont au nombre de vingt: l'abbé Blanchard; l'abbé Clément, dont nous avons parlé, l'année dernière, et qui prend le titre de vicaire-général-catholique de la métropole de Rouen; l'abbé Lucrès, vicaire-général de Lombez, etc. Ils prétendent agir au nom de tous leurs frères qu'ils n'ont pu consulter. Ils se plaignent que leur cause a été *abandonnée par les évêques de France, autrefois leurs zélés défenseurs;* qu'ils ont contre eux Pie VII, et qu'ils paroissent *seuls*. Mais à qui doivent-ils imputer cette solitude, si désolante, en effet? On n'a rien à leur reprocher, disent-ils: non, si ce n'est leur opiniâtre attachement au schisme, et leurs principes destructeurs de l'autorité et de l'unité. Ils exposent leurs griefs contre le Pape, et leurs anciennes plaintes sur ce qu'on a reçu les constitutionnels sans rétractation. Ils citent à cet égard des faits faux et exagérés; par exemple, lorsqu'ils disent qu'en septembre 1820, M. l'archevêque de Toulouse a donné publiquement la communion à quatre-vingts constitutionnels non rétractés. Tout est faux dans cette allégation, jusqu'à la date; car M. l'archevêque actuel de Toulouse n'arriva dans cette ville, pour la première fois, pour prendre l'administration, que le 10 octobre 1820. Une autre fausseté, c'est de prétendre que les jugemens de Pie VI sur la constitution

civile du clergé sont abrogés en Italie; le rédacteur cite ici en preuve l'*excellent* ouvrage (*eximium opus*) des *Martyrs de la foi*, tome IV, page 275, où, par parenthèse, il ne se trouve aucune preuve de cette assertion : mais il faut convenir que l'auteur des *Martyrs* méritoit bien l'éloge que fait ici de son livre l'apôtre du schisme. L'abbé Blanchard termine sa supplique par donner aux évêques de Hongrie le choix de trois partis qu'ils ont à prendre dans cette circonstance : ils peuvent, dit-il, ou confirmer par un décret formel les principes qu'il leur a exposés, ou donner de sages conseils aux autres évêques catholiques, aux cardinaux et au Pape lui-même, ou convoquer un concile plus nombreux pour décider la question. Il est permis de croire que le Concile de Strigonie, s'il a eu lieu, n'aura pris aucun de ces partis, et qu'il se sera moqué de cette bizarre supplique et de ces vingt prêtres qui accusent si lestement le Pape, les évêques de France, et, on peut le dire, tout le corps épiscopal de la catholicité.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, vient d'accorder un secours de 300 fr. au maire de la commune de Berson (Gironde) pour être distribués aux pauvres cultivateurs dont les récoltes ont été ravagées par la grêle. A l'époque des cent jours, tous les habitans de Berson refusèrent de signer l'acte additionnel.

— Par ordonnance du Roi, du 31 juillet, le ministre de l'intérieur sera chargé du portefeuille de la justice pendant l'absence du garde des sceaux. S. Exc. va aux eaux de Néris.

— M. Durand-Saint-André, consul-général de France en Espagne, est arrivé, le 8 août, à neuf heures du matin, à Paris : il est descendu au ministère des affaires étrangères.

— Le 8 août, la section criminelle de la cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'ex-général Berton contre l'arrêt de la cour royale de Poitiers, qui le traduit devant la cour d'assises.

— Le 6 août, on a appelé au tribunal de police correctionnelle l'affaire du *Courrier des Spectacles*. La cause a été remise à huitaine.

— Le 7, le tribunal de police correctionnelle a condamné l'éditeur de *la Foudre* à un mois de prison et 200 fr. d'amende (*minimum* de la peine portée par la loi du 9 juin 1819). Ce journal littéraire s'étoit occupé de matière politique.

— Le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 4000 fr. destinée aux réparations du clocher Saint-Michel-des-Lions, à Limoges. S. Exc. a en outre accordé une somme de 1500 fr. pour être

distribuée en secours à différens particuliers des communes de ce département qui avoient éprouvé des incendies en 1821.

— L'interrogatoire de Berton et de ses co-accusés a eu lieu le 29 juillet. L'acte d'accusation leur a été individuellement signifié.

— Le 2 août, la cour d'assises de Colmar a entendu la déposition de M. Croste, lieutenant au 25e. régiment de ligne. Il a rapporté les révélations qui lui furent faites, le 26 décembre, par l'accusé de Grometty. Le mouvement devoit d'abord avoir lieu le 28; M. le général Foy, le marquis de Lafayette et un général de l'ex-garde, devoient, dit-il, être à la tête du gouvernement provisoire; le général Foy étoit désigné comme ministre de la guerre. La conspiration devoit éclater à la fois d'un bout du royaume à l'autre : suivant lui, tous les officiers, à l'exception des officiers supérieurs, étoient du complot; il lui expliqua les mouvemens qui devoient avoir lieu dans l'Alsace. Enfin, il lui enseigna la manière de teindre les cocardes par un procédé chimique pour les rendre tricolores, et il lui montra une somme en or que le gouvernement provisoire lui avoit déjà fait tenir pour ses premiers frais.

— M. le général Donnadieu a passé en revue les troupes de la garnison de Tours, le 28 juillet. Quelques instans avant, il avoit réuni les corps d'officiers des divers régimens, et leur avoit adressé un discours, dans lequel il avoit tracé les devoirs de l'officier envers le soldat, à qui on doit apprendre que c'est au Roi seul qu'il doit une entière soumission, une fidélité inébranlable, et un dévoûment à toute épreuve.

— Le conseil de l'Académie d'Aix vient de prendre un arrêté en vertu duquel tout étudiant en droit et en médecine, convaincu d'avoir donné ou accepté un cartel, et participé à un duel, pourra être privé de deux ou de quatre inscriptions, et même exclu des cours de la Faculté et de l'Académie pour deux ans, en vertu de l'article 18 de l'ordonnance du 5 juillet 1820.

— L'intendance sanitaire de Perpignan s'est assemblée, le 28 juillet, chez M. le préfet de cette ville, après la nouvelle apportée par estafette que la fièvre jaune s'étoit manifestée à Barcelonne. Aussitôt il a été expédié des estafettes au cordon, à Marseille et à Paris. Toute communication avec l'Espagne a été interceptée. Les Espagnols qui se trouvoient à la quarantaine, et qui devoient en sortir le 31 juillet, y passeront dix jours de plus. Après ceux-là le lazaret sera entièrement fermé, et personne n'entrera en France.

— Le 23 juillet, la place de Mequinenza en Aragon, défendue par quatre cents hommes de troupes de ligne et milice volontaire nationale, a été prise d'assaut, à six heures du soir, par une division royaliste qui s'étoit formée dans ses environs. A Badajoz, les royalistes ont tué le chef politique; à Bilbao, Jaen et Oviedo, ils ont arraché les pierres de la constitution; ils en ont fait de même dans les villages qui environnent Barcelonne. On a imprimé dans la maison du chef politique de Barcelonne des milliers d'exemplaires de chansons en françois en faveur du système constitution-

nel ; le projet étoit de les répandre dans les villages de la frontière françoise.

— Le 28 juillet, la députation permanente des cortès a remis au roi la liste des personnes qui devoient être éloignées de la cour. Le 29, des lieutenans-généraux, des maréchaux-de-camp, des brigadiers connus par leur dévoûment à leur prince, ont été exilés. L'archidiacre de la cathédrale de Saint-Jacques a reçu du ministre de la justice l'ordre de quitter Madrid. Il paroît que le même sort est réservé au patriarche, qui est grand aumônier. Le général Elio, renfermé dans les prisons de Valence, a adressé au roi deux pétitions dans lesquelles il lui expose les traitemens affreux qu'on lui fait subir, et les insultes dont il est abreuvé. On a nommé pour son rapporteur un homme qui est son ennemi personnel. Une partie des carabiniers qui étoient gardés à Almodovar a pris la fuite : 300 hommes montés et armés ont complétement battu la milice de Vejer en Andalousie, qui s'opposoit à leur passage. Le roi et les cortès reçoivent journellement des adresses, dont les expressions et les sentimens sont tout-à-fait libéraux. Voici quelques fragmens de celle de la garnison et de la milice de Saragosse, en date du 24 juillet. « Sire, votre conduite parjure est la véritable cause des malheurs de la nation héroïque : si vous n'entrez dans la route que vous ont tracée les véritables amis et défenseurs du trône, nous briserons les liens qui nous unissent à ce trône, et nous nous ferons justice par nos propres mains ».

— Le roi d'Angleterre doit quitter Londres, le 9 de ce mois, pour aller en Ecosse. Son embarquement aura lieu à South-end, dans l'Essex.

— Trois bâtimens françois et deux espagnols, qui faisoient la traite des nègres, ont été capturés par des Anglois dans la rivière de Bonny, sur la côte de Guinée ; ils avoient à bord 1876 esclaves.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 6 août, la chambre adopte une réduction de 37,000 fr., proposée par la commission sur l'administration de la loterie. Un amendement de M. Tronchon sur les contributions directes est rejeté, et l'article adopté. M. Dequeux Saint-Hilaire propose une réduction proportionnelle sur les traitemens; il est combattu par M. de Charencey. M. Robin-Scévole propose une autre échelle de réduction. M. Courvoisier pense que cette diminution appartient essentiellement à la prérogative royale. MM. Benjamin-Constant et Manuel disent que les traitemens sont des moyens de corruption entre les mains des ministres : la chambre a le droit de fixer ces traitemens : les réductions ne doivent porter que sur les forts appointemens. M. de Villèle répond à M. Benjamin-Constant, et montre la contradiction dans laquelle il est tombé en demandant d'un côté que l'on opère des réductions, et en s'opposant de l'autre à ce que les fonctions fussent gratuites : l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux sessions a été trop court pour qu'on ait pu préparer et consommer des améliorations reconnues nécessaires : l'amendement est rejeté.

On passe au titre IV. M. de Girardin prononce un long discours sur les passe-ports ; nous vivons, dit-il, sous un régime pire que l'ancien ; les temps présens nous retracent 1793 : les citoyens éprouvent au sujet des passe-ports des vexations continuelles : l'orateur conclut à l'abolition de la taxe. M. le ministre de l'intérieur répond que la liberté avec laquelle on attaque tous les actes du gouvernement, prouve que nous ne vivons pas sous le régime de 1793 : on ne peut juger les agens du pouvoir par des discours envenimés et des rapports dictés par la passion. Du reste, si ces agens ont prévariqué et qu'on veuille obtenir justice, qu'on accuse le ministre responsable de l'acte incriminé. Certaines circulaires envoyées par le ministère aux préfets, sont confidentielles, et doivent rester secrètes. M. Casimir Perrier dit que l'arbitraire est à son comble. L'amendement est rejeté. M. Casimir Perrier parle de nouveau contre les actes du ministère. M. Bujault demande une réduction du droit sur le sel.

Le 7, MM. Sappey et Labbey de Pompières demandent une réduction sur le sel. Ils sont combattus par M. le ministre des finances. La suppression du droit de consommation sur les huiles est acceptée à l'unanimité. On adopte un amendement de M. Creuzé, relatif aux octrois. D'après les explications du ministre des finances, M. le général Veyland retire un article additionnel. M. Humann demande pour l'Alsace la libre culture des tabacs : la prolongation de ce monopole est une violation de la charte. M. Cornet-Dincourt observe qu'on ne doit s'occuper de ce monopole qu'en 1826. M. Mauduit se livre à de longs détails sur le mode de perception des impots indirects. M. de Lameth s'élève contre les droits énormes des octrois de Paris. M. de Marcellus demande pour le cultivateur et pour le pauvre l'abolition du droit sur les piquettes.

M. Benjamin-Constant a la parole au sujet du timbre sur les journaux. Les injustices du gouvernement, dit-il, sont nombreuses, ses vexations innombrables. On attend la fin de la session pour supprimer les journaux ; la terreur de 1793 reparoît : je braverai, dit-il en terminant, *les jacobins de la royauté*. (Cris réitérés : A l'ordre ! à l'ordre !) M. le président : Depuis long-temps M. Benjamin-Constant ne semble prendre la parole que pour outrager la chambre et ce qu'il y a de plus sacré dans notre gouvernement ; je le rappelle une seconde fois à l'ordre. M. le ministre des finances répond au préopinant, que le gouvernement n'usera des moyens conférés par la loi du 25 mars dernier, que dans des circonstances graves qui l'y forceroient : les faits rapportés hier par M. de Girardin sont inexacts.

M. de Girardin parle de nouveau des personnes et des faits dont il a fait mention la veille. M. de Corbière : Il n'y a pas un passage dans les circulaires envoyées aux préfets qui ne soit conforme au texte des lois en vigueur : quant aux passe-ports, la surveillance étoit nécessaire dans un moment où les sociétés secrètes et des incendiaires menaçoient la France : Son Exc. se justifie des reproches qu'on lui avoit adressés au sujet des réfugiés piémontois, et des hommmes arrêtés à Saint-Germain, et dont l'un avoit été condamné à la prison comme